This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

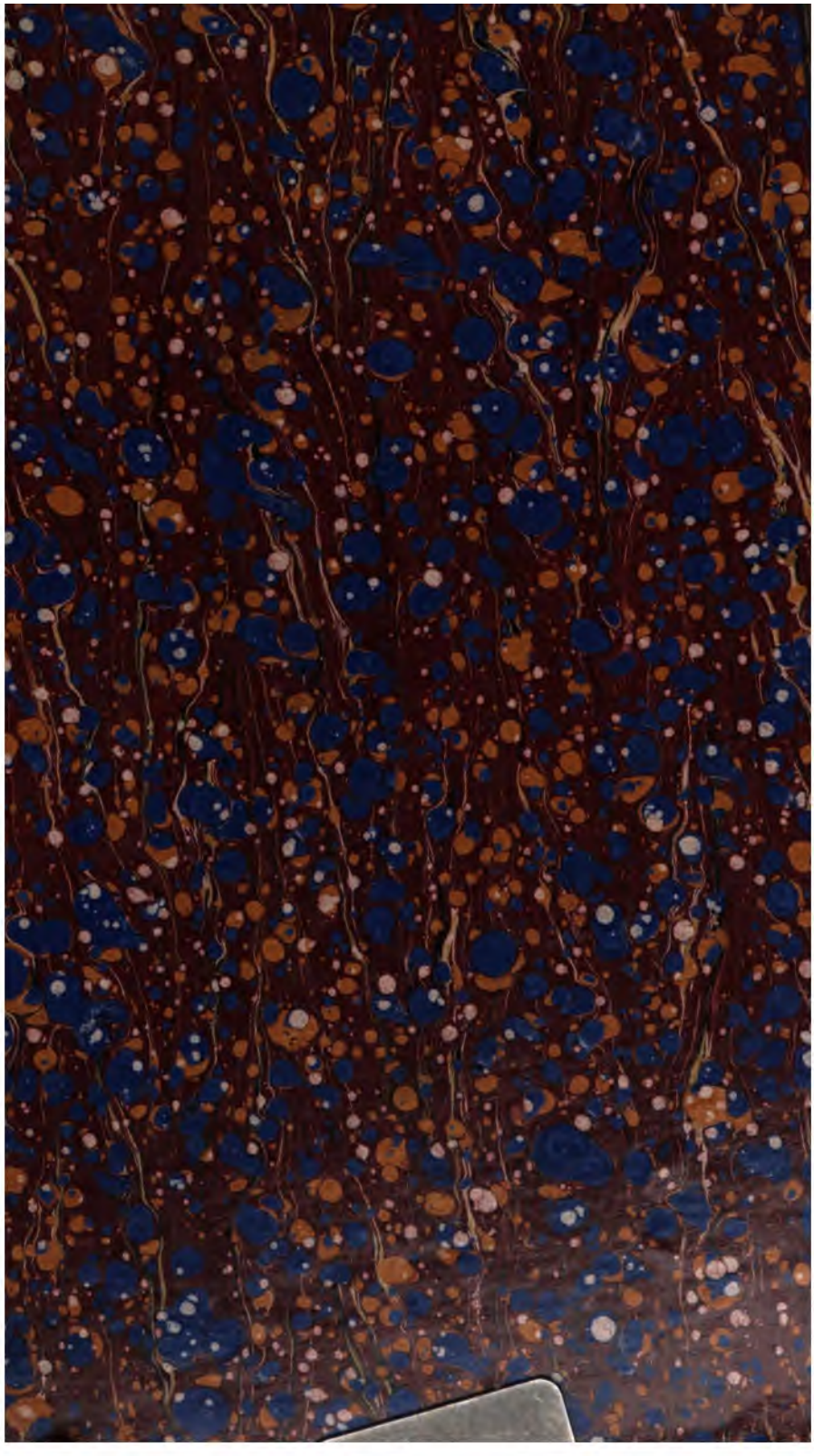

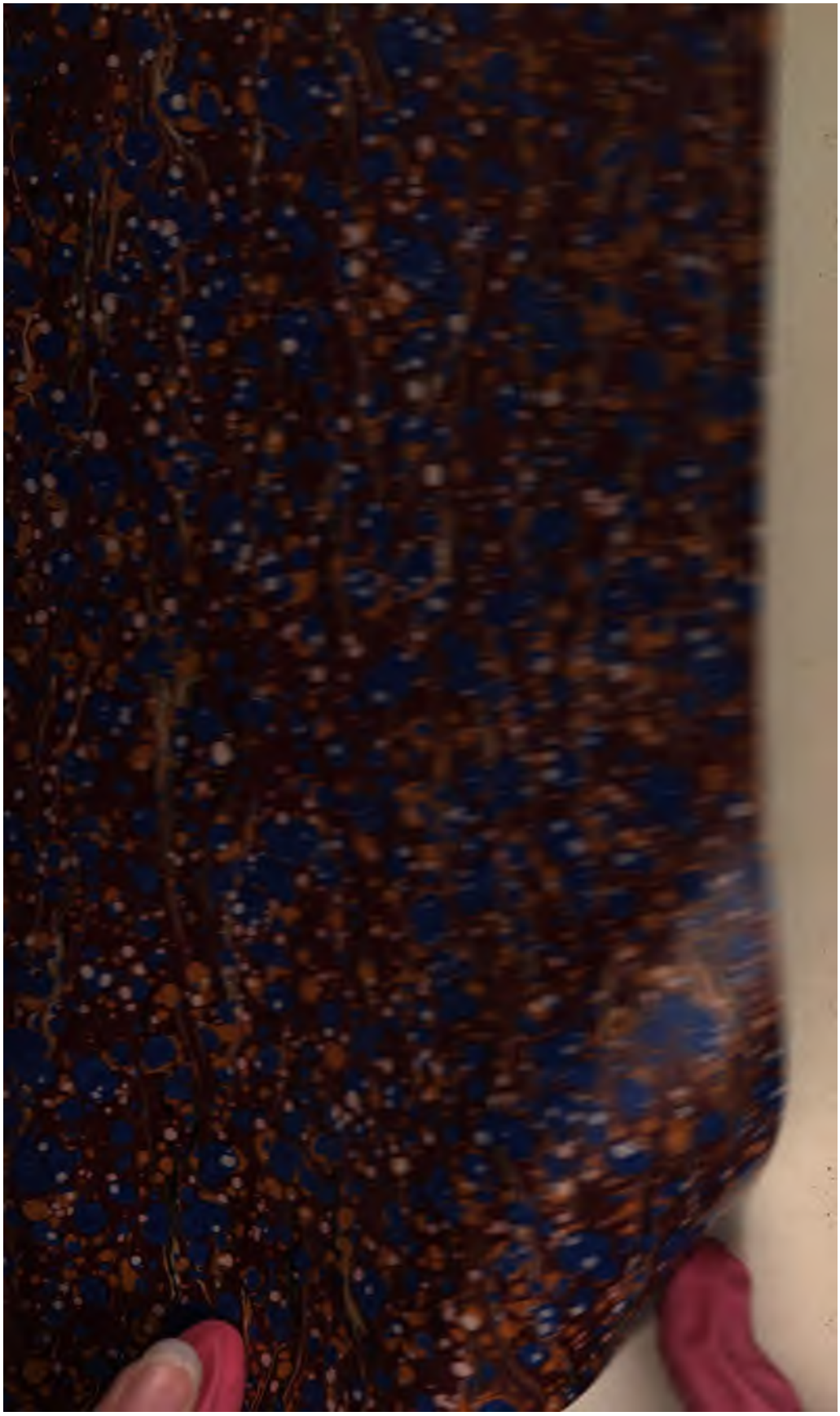

102101
5672

REVUE
HISTORIQUE

REVUE

HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
Cicéron, *de Orat.*, II, 15.

VINGT-SEPTIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGTIÈME

Septembre - Décembre 1902.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
AU COIN DE LA RUE HAUTEFEUILLE
1902

LA QUESTION D'ORIENT

AU TEMPS DE CICÉRON

(Suite et fin[1].)

Mais on se doutait bien à Alexandrie qu'on n'en avait pas fini par là avec Ptolémée et que le loyalisme témoigné à sa descendance n'était pas pour apaiser ses rancunes. On savait qu'il ne manquait pas de protecteurs. Plutarque laisse entendre que Ptolémée connut dans les antichambres des magistrats les amertumes du métier de solliciteur, et nous apprenons par Cicéron que Crassus considérait ou affectait de considérer l'arrivée du roi d'Égypte comme un contre-temps fâcheux[2]. D'autre part, César, qui commençait alors la conquête des Gaules, était absent. Mais Ptolémée avait été accueilli avec une cordialité démonstrative par Pompée, qui l'avait installé dans sa villa d'Albanum et l'y laissait ourdir à son aise le réseau de ses intrigues. La maison était devenue une sorte de banque, où se faisait en grand le trafic des influences[3]. Ptolémée, dont la cassette de voyage avait dû être assez vite épuisée, négociait des emprunts, souscrivait des billets, donnait hypothèque sur le revenu de son royaume et répandait à pleines mains l'argent qu'il s'était procuré de cette façon. On put dire plus tard, au cours d'un procès célèbre, que Ptolémée avait acheté le Sénat tout entier[4]. Ceux qui hésitaient à vendre leur

1. Voir *Revue historique*, t. LXIX, p. 241.
2. Cic., *Pro Caelio*, 7.
3. Strab., XVII, p. 796. Dio Cass., XXIX, 14. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 3. Cf. Drumann, IV, p. 512.
4. *Corruptum senatum esse dicunt.* C'est un propos des adversaires que combat Cicéron. Son client était de ceux qui avaient prêté à Ptolémée, *ne quod crediderat perderet, si credendi constituisset modum... suppedita pecunia a Postumo est, factaeque syngraphae sunt in Albano Cn. Pompeii, quum ille Roma profectus esset* (Cic., *Pro Rabir.*, 3).

67643

voix étaient relancés par les hommes d'affaires; on supposait simplement que leur vertu attendait de nouvelles offres. Au bout d'un certain temps, Ptolémée eut pour lui et ceux qui avaient accepté son argent et ceux qui lui en avaient prêté, ceux-ci plus ardents encore que les autres, parce que la restauration du roi était la condition préalable du remboursement de leurs créances.

En même temps qu'il préparait l'attaque, Ptolémée ne reculait pas devant le crime pour fermer la bouche à la défense. En prévision du débat qui allait s'ouvrir, les Alexandrins avaient envoyé à Rome une délégation de cent de leurs concitoyens, présidée par l'académicien Dion, pour réfuter les accusations du roi et apporter les preuves des injustices dont ils avaient été victimes[1]. Ptolémée, informé par ses agents, résolut de ne pas les laisser arriver jusqu'à Rome. Il expédia à Pouzzoles[2], où ils devaient aborder, des spadassins qui les reçurent à coups de bâton et à coups de poignard. Ceux qui échappèrent à ce guet-apens — c'était, d'après Dion Cassius, le plus petit nombre, — furent ou assassinés à Rome même, ou corrompus à prix d'argent, ou intimidés de telle sorte qu'ils n'osèrent plus faire la moindre démarche ni souffler mot des violences auxquelles leurs malheureux collègues avaient succombé. Dion lui-même se tut.

Cependant, les machinations de Ptolémée ne purent avoir raison d'obstacles imprévus. Le Sénat décida que le consul P. Cornelius Lentulus Spinther, qui devait gouverner la Cilicie l'année suivante en qualité de proconsul, irait de sa province en Égypte pour y réintégrer Ptolémée[3]. Crassus s'était contenté de faire un semblant d'opposition[4], et Cicéron, qui, rappelé de l'exil sur la proposition de Lentulus, voulait payer au consul libérateur sa dette de reconnaissance, avait appuyé la motion par un discours (*De rege Alexandrino*) dont il nous reste quelques fragments. Mais, soit que l'affaire des ambassadeurs alexandrins fût survenue alors[5], soit plutôt que les langues se fussent peu à peu

1. Strab., XVII, p. 796. Dio Cass., XXXIX, 13-14. Cent délégués, c'est beaucoup. Les Alexandrins voulaient faire une manifestation éclatante représentant l'unanimité des partis.

2. Cicéron (*Pro Caelio*, 10) parle *de Alexandrinorum pulsatione Puteolana*.

3. Dio Cass., XXXIX, 12.

4. Cf. Schol. Bob., p. 349 et suiv.

5. C'est l'opinion de Lange (*Röm. Alt.*, III², 320), fondée sur le contexte de Dion Cassius. Mais Dion ne s'astreint pas à l'ordre rigoureusement chronologique, et il n'est pas probable que les Alexandrins aient attendu, pour envoyer

déliées et que le scandale eût enfin éclaté, le tribun M. Favonius, devenu pour le moment le chef de l'opposition des conservateurs contre le trio d'ambitieux (Crassus-Pompée-César) qui menait la République, se mit à agiter l'opinion. Il parlait tout haut des ambassadeurs assassinés et des vendus qui assuraient l'impunité aux assassins. Enfin, il proposa sans doute de faire une enquête, car le Sénat, inquiet de tout ce tapage, manda à sa barre Dion, le chef de l'ambassade alexandrine, « pour apprendre de lui la vérité. Mais, à ce moment encore, Ptolémée avait de par son argent un tel pouvoir que Dion ne vint pas à la curie et qu'il ne fut fait aucune mention du meurtre des délégués tant que le roi fut là[1] ». Pour être sûr que Dion ne parlerait pas plus tard, Ptolémée le fit assassiner chez son hôte L. Lucceius[2]. Ce nouveau crime resta impuni comme les autres. L'opinion s'en prit d'abord à un certain P. Ascitius, qui, mis en jugement et défendu par Cicéron contre un accusateur assez accommodant, le jeune L. Licinius Calvus, fut acquitté[3]. Puis on supposa que le coup avait été fait par les esclaves de Lucceius, à l'instigation de M. Cælius Rufus, un brouillon, débauché et endetté, qui avait déjà joué un rôle suspect à Pouzzoles et qui peut-être ne dédaignait pas plus l'argent de Ptolémée que celui de Clodia, sa maîtresse. Mais Cælius, accusé l'année suivante (56) de ce crime et de bien d'autres, défendu par Crassus et par Cicéron, fut acquitté. On savait bien qui était, en fin de compte, l'auteur responsable de tous ces méfaits. De peur de quelque nouvel encombre, qui pourrait obliger le Sénat à revenir sur son vote, Ptolémée jugea opportun de quitter Rome vers la fin de l'année 57 et d'aller attendre en Orient l'arrivée de Lentulus[4]. Il laissait à Rome son fidèle Ammonius pour surveiller ses intérêts, c'est-à-dire pour continuer son honnête négoce[5]. Rien ne semblait plus devoir

leur ambassade, la fin de l'année 57 (Cicéron n'était rentré que le 4 septembre).

1. Dio Cass., XXXIX, 14.

2. *Habitabat is apud Lucceium, ut audistis*, et le meurtre fut perpétré chez Lucceius, *in Urbe ac suae domi* (Cic., *Pro Caelio*, 10 et 22).

3. Cic., *Pro Caelio*, 10. L'auteur du *Dial. de oratoribus* (§ 21) mentionne le discours *Calvi in Ascitium*.

4. Il se rendit dès janvier (?) 56, à Éphèse (Dio Cass., XXXIX, 16). Peut-être avait-il séjourné quelque temps à Athènes, l'hôtellerie cosmopolite.

5. Cicéron écrit à Lentulus, qui était déjà parti à la date du 13 janvier 56 : *Ammonius, regis legatus, aperte pecunia nos oppugnat; res agitur per eosdem*

retarder sa restauration prochaine : le sénatus-consulte était en règle, et Lentulus, qui comptait se faire largement payer ses services, n'était pas moins pressé que Ptolémée de courir à Alexandrie.

Mais tout à coup le vent change. Parmi les nouveaux tribuns de la plèbe qui entrèrent en fonctions en décembre 57 se trouvait un jeune homme de tempérament bouillant, à la langue acérée, C. Caton, qui se mit à exciter le peuple et contre Ptolémée et contre Lentulus. Son but était d'empêcher la restauration du roi d'Égypte, et les fins politiques soupçonnèrent qu'il était stylé sous main par Crassus[1], lequel ne voulait faire les affaires ni de Lentulus ni d'un autre. Lentulus, en effet, avait maintenant un concurrent, masqué, mais d'autant plus redoutable qu'il affectait d'ignorer les intrigues de ses partisans, le grand Pompée lui-même.

Pompée avait été chargé, dans le courant de l'année 57, sur la proposition des consuls, de veiller à l'approvisionnement de Rome. On lui avait conféré à cet effet, pour une durée de cinq ans, des pouvoirs extraordinaires — il n'en acceptait pas d'autres — et ouvert des crédits illimités; il disposait de la flotte et avait sous ses ordres quantité de légats pour acheter de tous côtés des céréales et escorter les convois[2]. Mais cette besogne de pourvoyeur paraissait bien humble au vainqueur de Mithridate, qui regrettait le temps où il commandait non pas à des marchands, mais à des soldats. Pourquoi, sinon par pure jalousie, le Sénat ne lui confiait-il pas le soin de ramener à Alexandrie son ami Ptolémée? N'était-il pas, s'il y avait résistance, mieux en mesure de la dompter que l'incapable Lentulus, qui n'avait jamais fait ni vu l'ombre d'une guerre? C'était aussi, au fond, l'avis de Ptolémée. Le roi, n'ayant pas le choix, s'était résigné à subir le patronage de Lentulus; mais il n'avait pas caché à son entourage que, et pour son trône et pour son trésor, il aurait eu plus de confiance en Pompée. Les amis de Pompée et les siens travaillaient sous main à discréditer Lentulus au profit de Pompée[3].

creditores per quos, cum tu aderas, agebatur; regis causa si qui sunt qui velint, qui pauci sunt, omnes rem ad Pompeium deferri volunt (Cic., *Ad Fam.*, I, 1).

1. *Pompeius haec intellegit... C. Catonem a Crasso sustentari* (Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 3, 4).

2. Cic., *Ad Att.*, IV, 1 (septembre 57).

3. Cic., *Ad Fam.*, I, 1 (*Ut in rebus multo ante, quam profectus es, ab ipso rege et ab intimis et domesticis Pompei clam exulceratis... versamur*).

Maintenant que C. Caton avait réussi à rendre Lentulus suspect au peuple, le parti pompéien tout entier se hâta de mettre en avant le nom de son chef. Ammonius, l'agent égyptien, redoublait d'activité pour recruter des voix acquises non plus seulement à Ptolémée, mais à Pompée. Pendant ce temps, Pompée avait toutes sortes de raisons pour être absent et éviter les questions; mais les naïfs seuls pouvaient se demander encore s'il approuvait les agissements de ses amis.

L'ambition tortueuse et hypocrite de Pompée avait le don d'exaspérer tout particulièrement les conservateurs. Pour parer le coup et déconcerter à la fois tous les intrigants, ils imaginèrent un expédient qui montre qu'en fait d'hypocrisie ils n'avaient rien à apprendre de personne. Dès les premiers jours de janvier 56, le bruit se répand que la statue de Jupiter Latiaris a été frappée de la foudre sur le mont Albain. Un pareil coup de foudre, en plein hiver, ne pouvait être qu'un avertissement du ciel, un « prodige », et des plus sérieux. On consulte les livres sibyllins, et les quindécemvirs y lisent en propres termes l'oracle suivant : « Si le roi d'Égypte vient vous demander quelque assistance, ne lui refusez pas votre amitié, mais pourtant n'allez pas en force à son secours ; sinon, vous aurez peines et dangers. » La sibylle avait pris soin, cette fois, de parler de façon à ne pas laisser sa pensée à la merci des interprètes, et le tribun C. Caton ne lui fit certainement pas de déplaisir en ébruitant tout de suite le résultat de la consultation, au mépris des règlements qui interdisaient de communiquer au peuple des secrets de ce genre sans l'autorisation expresse du Sénat. Il amena les quindécemvirs eux-mêmes sur le Forum et les força à lire le texte de la prophétie au peuple enchanté d'apprendre ce qu'il n'avait pas le droit de savoir. Ledit texte fut ensuite traduit en latin, à l'usage de ceux qui n'entendaient pas le grec, lu à haute voix et affiché par les crieurs publics[1]. De cette façon, il n'était plus au pouvoir de personne de renvoyer la prophétie aux archives secrètes et d'étouffer la voix de la sibylle.

La précision et la rapidité de ces manœuvres rendaient la préméditation évidente. Tout le monde, dans les classes dirigeantes, savait à quoi s'en tenir là-dessus; mais il fallait maintenant compter avec la foi populaire et la religiosité officielle. Les partisans de Ptolémée, de Lentulus, de Pompée, ne perdirent cepen-

1. Dio Cass., XXXIX, 15-16.

dant pas courage. Au cours de janvier 56, on discuta de plus belle au Sénat, non pas précisément sur la question de savoir s'il fallait obéir à la révélation divine, — il y avait là une *religio* intangible, — mais sur les moyens de tourner l'obstacle. La sibylle défendait de restaurer Ptolémée par la force, mais elle n'interdisait pas de le faire par des moyens pacifiques. Un ordre signifié aux Alexandrins par un mandataire officiel de la République avait chance d'être obéi sans qu'il fût besoin de contrainte matérielle. En ce cas, l'effet de l'injonction serait d'autant plus sûr que le fonctionnaire romain aurait personnellement plus de prestige. Pompée était bien l'homme qu'il fallait pour une telle mission. Ptolémée n'avait confiance qu'en lui; il le fit savoir par une lettre que le tribun A. Plautius eut soin de lire à ses collègues[1]. Mais, d'autre part, l'honneur brigué à la fois par Lentulus et par Pompée perdait singulièrement de son prix s'il était absolument interdit de tirer l'épée ou de la montrer. L'expédition projetée n'était plus qu'une ambassade ordinaire. Cependant, à défaut de gloire, restaient les bénéfices de l'opération, et c'en était assez pour animer le zèle des partis.

Pompée, soit dans les conversations particulières, soit au Sénat, faisait semblant de soutenir Lentulus[2]; mais ses amis se chargeaient de prévenir les méprises. Nous trouvons dans la correspondance échangée à ce propos entre Cicéron et Lentulus[3] un compte-rendu assez détaillé de la séance tenue par le Sénat le 12 janvier, sous la présidence du consul C. Cornelius Lentulus Marcellinus. Hortensius, Lucullus et Cicéron lui-même furent d'avis que l'on ne pouvait plus autoriser l'emploi de la force armée, mais que, pour tout le reste, le sénatus-consulte de l'année précédente devait être maintenu, Lentulus étant déjà sur les lieux, pour ainsi dire, et à même de remplir sa mission sans grand dérangement. Crassus proposa d'envoyer en Égypte, non pas un, mais trois délégués, à choisir soit parmi les particuliers, soit parmi les magistrats. C'était une façon d'amoindrir, en le partageant, un rôle déjà peu glorieux et d'en dégoûter Pompée sans l'en exclure. M. Bibulus, plus franc, voulait exclure Pom-

1. Dio Cass., XXXIX, 16.
2. Cic., *Ad Fam.*, I, 1.
3. Cic., *Ad Fam.*, I, 1-9. Nous n'avons pas les lettres de Lentulus, dont Cicéron indique parfois brièvement le sens.

pée aussi bien que Lentulus en proposant de décider que les trois légats sénatoriaux seraient pris parmi les particuliers. Il eut pour lui tous les consulaires, sauf P. Servilius Vatia Isauricus, qui ne voulait plus entendre parler du tout de restauration, L. Volcatius, qui, avec le tribun P. Rutilius Lupus, proposait hardiment Pompée, et L. Afranius, qui appuya l'avis de Volcatius. Le lendemain, 13 janvier, la plus grande partie de la séance fut occupée par une altercation entre le consul président et le tribun L. Caninius Gallus, l'un soutenant la thèse des consulaires, l'autre celle des Pompéiens. Cicéron assure qu'il se fit l'organe du tiers parti et qu'il plaida longuement la cause de Lentulus Spinther. A la séance du 14, on alla aux votes sur les trois propositions en présence, toutes visant une restauration pacifique, mais opérée par des personnes différentes. Celle de Bibulus, mise aux voix d'abord, ne réunit point de majorité. Comme on allait passer à la seconde, celle d'Hortensius, le tribun P. Rutilius Lupus réclama la priorité pour la sienne. Le reste de la séance se passa à ergoter sur cette question de procédure parlementaire, et on se sépara sans avoir rien fait qu'approuver le principe de la restauration à l'amiable, voté tout d'abord comme première partie de la proposition de Bibulus[1]. Le lendemain, 15 janvier, on constata que l'affaire n'était pas mûre, qu'il était impossible de s'entendre, et, comme la seconde moitié de janvier était occupée tout entière par des « jours comitiaux », le mois de février réservé tout entier aux audiences diplomatiques, les débats furent ajournés à plus tard[2].

Cet ajournement équivalait, pour les conservateurs, à une victoire. Leur joie eût été sans mélange s'ils n'avaient craint que le peuple, incapable de comprendre les finesses de la tactique parlementaire, ne fût saisi de la question par les intéressés. Un sénatus-consulte interdisant cet appel au peuple avait été frappé d'intercession par les tribuns Caton et Caninius, deux adversaires qui s'entendaient vraiment trop bien en l'occurrence[3]. Tout ce qu'on put obtenir d'eux fut la promesse de ne pas proposer de loi sur le sujet avant les comices qui allaient avoir lieu pour l'élection des édiles, élection retardée jusque-là par les violences du

1. Cic., *Ad Fam.*, I, 2.
2. Cic., *Ad Fam.*, I, 4.
3. Cic., *Ad Fam.*, I, 3.

candidat P. Clodius. Mais les élections furent faites dès le 20 janvier, et aussitôt, luttant de vitesse, Caton afficha un projet de loi abrogeant l'*imperium* de Lentulus, et Caninius un autre projet chargeant Pompée de restaurer Ptolémée sans autre armée que deux licteurs[1]. Des compères n'auraient pas opéré avec plus d'ensemble, et on se demande ce que Caton, toujours si prompt à déblatérer contre Pompée, eût fait de plus s'il avait été enrôlé dans la clientèle du grand homme.

Les nouveaux projets de loi provoquèrent, comme bien on pense, une vive agitation. Le fils de Lentulus prit le deuil[2]. Cicéron, dans sa correspondance, crie à la scélératesse de Caton et traite les deux tribuns de brigands[3]. Il prévoit que, si le Sénat, pour empêcher les comices législatifs, recourt aux mesures accoutumées, Caninius emploiera de son côté la violence[4]. Pompée restait impénétrable; mais ses amis et les agents de Ptolémée faisaient ouvertement campagne contre son rival. On semait sur le Forum et autour de la curie des copies d'un soi-disant message, vrai ou faux, de Ptolémée, demandant « qu'on lui donnât pour général Pompée au lieu de Spinther[5] ». Pourtant, Pompée n'était pas encore si près du but. Non seulement il se rendait suspect au Sénat, mais sa popularité baissait visiblement. Le favori du jour, P. Clodius, qui avait voulu l'assassiner dix-huit mois auparavant, ne perdait aucune occasion de l'insulter publiquement, surtout depuis que Pompée eut pris contre Clodius le parti de Milon. Le démagogue connaissait bien son majestueux adversaire et savait le toucher à l'endroit sensible. Parmi les sarcasmes auxquels répondaient en chœur les bandes clodiennes dans la scandaleuse scène du 6 février figure le refrain : « Qui veut aller à Alexandrie? Pompée! Qui faut-il y envoyer? Crassus[6]! » Plus d'un « ami » de Pompée riait sous cape de voir l'hypocrite démasqué. Au Sénat, C. Caton accablait Pompée de reproches amers, et la haute assemblée l'écoutait en silence[7].

1. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 2-3. *Ad Fam.*, I, 5.
2. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 3.
3. Cic., *Ad Fam.*, I, 5. *Ad Quint. fratr.*, II, 2.
4. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 2.
5. Plut., *Pomp.*, 49. *In ea re quid Pompeius velit, non dispicio; familiares ejus quid cupiant, omnes vident; creditores vero regis aperte pecunias suppeditant contra Lentulum* (Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 2).
6. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 3. Plut., *Pomp.*, 48.
7. *Auditus est magno silentio malevolorum* (Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 3). Il

Harcelé par ces moucherons venimeux, le lion se tenait maintenant à l'écart. On ne le voyait plus que rarement à la curie, et il évitait tout à fait le Forum. C'est dans l'intimité qu'il exhalait ses plaintes, disant qu'on en voulait à sa vie, que Caton et Clodius étaient payés par Crassus et que les optimates étaient ses plus cruels ennemis[1]. Ceux-ci, enhardis par l'appui des démagogues, employèrent sans vergogne toutes les ressources de l'opposition légale. Le consul Marcellinus rendit impropres à la tenue des comices tous les jours « comitiaux » du mois de mars et du mois d'avril en surchargeant le calendrier de fêtes religieuses : féries latines célébrées d'abord, recommencées ensuite; supplications ordonnées en l'honneur des victoires de César[2]. S'il restait quelque lacune, elle était sans doute comblée par l'obnonciation. Le tribun L. Racilius aidait de son mieux le consul[3]. C. Caton, exaspéré par cette obstruction malhonnête, déclarait qu'il ne laisserait pas faire les prochaines élections si on l'empêchait de tenir les comices législatifs[4]. Ce n'était pas dans sa bouche une vaine menace, car il tint parole et se fit anarchiste par rancune. L'aigreur des débats provoqués par les affaires d'Égypte s'ajouta ainsi aux nombreux fragments de discorde qui préparaient l'avènement du despotisme militaire. Le Sénat essaya bien d'enterrer la question en décidant que personne ne serait chargé de restaurer Ptolémée; mais l'intercession annula le sénatus-consulte[5]. A plus forte raison n'est-il pas croyable que, comme le prétend Dion Cassius[6], le parti de l'abstention ait réussi à faire interdire par une loi la réintégration du roi exilé. L'historien ne se trompe pas sur le fond, en ce

est difficile de juger du degré de sincérité de cet *adolescens nullius consilii*, qui, dès 59, appelait Pompée *privatum dictatorem* (Cic., *Ad Quint. fratr.*, I, 2). Il en voulait à Lentulus Spinther plus qu'à Pompée, avec lequel il se réconcilia bientôt.

1. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 3.
2. Cic., *Ad Quint. fratr.*, II, 6.
3. Cic., *Ad Fam.*, I, 7.
4. Cic., *Ad Quint. fratr.*, I, 6.
5. Cic., *Ad Fam.*, I, 7.
6. Dion Cassius dit que « les puissants et l'argent de Ptolémée finirent par prévaloir contre τὰ ψηφίσματα τά τε τοῦ δήμου καὶ τὰ τῆς βουλῆς (XXXIX, 55), et qu'il fut réintégré par Gabinius, ἀπειρηκότος δὲ καὶ τοῦ δήμου τῆς τε Σιβύλλης μὴ καταχθῆναι τὸν ἄνδρα (XXXIX, 56). Il a pris au sérieux les *jussa populi* de Cicéron (*In Pison.*, 21), argument d'avocat glissé par l'orateur dans une série d'arguments vrais.

sens que le peuple, librement consulté, eût certainement préféré l'annexion de l'Égypte à la restauration du Lagide; mais il doit avoir confondu « les décrets du peuple et ceux du Sénat », dont la différence formelle n'était plus très sensible pour les hommes de son temps. L'obstination impuissante de C. Caton montre assez que la machine législative, arrêtée pour lui, ne put, dans le même temps, être mise en branle par d'autres.

L'impossibilité d'aboutir à une solution légale suggéra aux impatients des plans aventureux. Pompée, toujours figé dans son attitude équivoque, faisait parvenir à Lentulus des insinuations d'une sincérité suspecte. Au sortir d'une conversation avec lui, Cicéron écrit à Lentulus[1] : « Considérez ce que je vais vous dire comme une chose dont j'ai souvent causé avec Pompée et que je vous écris de sa part, avec son autorisation. Il n'y a, en fait, aucun sénatus-consulte vous enlevant le droit de ramener le roi à Alexandrie. Le vœu exprimé par l'assemblée, « que personne « absolument ne restaurât le roi », a été, comme vous le savez, frappé d'intercession, et il représente plutôt un coup de tête de gens en colère que l'opinion réfléchie du Sénat. C'est à vous, qui avez en main la Cilicie et Cypre, de bien examiner ce que vous pouvez entreprendre et mener à terme. Si vous croyez être à même de vous rendre maître d'Alexandrie et de l'Égypte, voici ce qui conviendrait à votre dignité et à celle de notre empire. Après avoir installé le roi à Ptolémaïs ou dans quelque autre localité voisine, vous partiriez avec flotte et armée pour Alexandrie; puis, une fois la ville pacifiée et tenue en bride par une garnison, Ptolémée rentrerait dans son royaume. De cette façon, il serait rétabli par vous, conformément à l'avis formulé au début par le Sénat, et il serait ramené sans le concours d'une multitude, suivant l'intention que les gens scrupuleux (*religiosi*) prêtent à la sibylle. Seulement, Pompée et moi sommes d'accord pour prévoir que votre résolution sera appréciée suivant le résultat. Si la chose tourne comme nous le voulons et souhaitons, tout le monde dira que vous avez fait preuve de sagesse et de courage; s'il y a le moindre mécompte, les mêmes personnes crieront que vous avez agi par cupidité et à l'étourdie. C'est pourquoi il faut calculer vos chances de succès, et là-dessus nous sommes moins bons juges que vous, qui avez pour ainsi dire

1. Cic., *Ad Fam.*, I, 7. La lettre est de fin juillet 56.

l'Égypte devant vos yeux. Pour nous, notre avis est celui-ci : s'il vous est démontré que vous pouvez vous emparer du royaume, il n'y a pas à hésiter; si le succès est douteux, il ne faut pas essayer. » On voit que Pompée était un casuiste assez subtil et qu'il connaissait la valeur du fait accompli. Sa consultation servira plus tard de guide à son ami Gabinius, qui, on le verra plus loin, sut rendre les dissertations inutiles. Le proconsul de Cilicie, plus timoré, jugea prudent de ne pas se risquer, et Cicéron fut plus tard le premier à faire valoir contre Gabinius le bel exemple de soumission donné par Lentulus. Sa conscience d'avocat lui permettait d'oublier qu'il avait joué auprès de Lentulus le rôle de tentateur.

Décidément, il fallait laisser sommeiller cette question d'Égypte et attendre que l'opinion publique, distraite par d'autres préoccupations, laissât plus de liberté aux amateurs de solutions imprévues. Ptolémée, découragé, s'installa définitivement à Éphèse, dans le téménos de la déesse Artémis, où il trouvait ce dont il avait besoin pour le moment : une hôtellerie et une banque[1]. A Rome, il ne fut plus fait mention qu'incidemment des affaires des Lagides, et presque avec le regret de s'en être trop occupé. On a vu plus haut comment déjà Cicéron, plaidant au mois de mars pour P. Sestius, avait déploré le triste sort du roi de Cypre, victime de Clodius. C'est encore une querelle entre Clodius et M. Caton, à propos de Cypre, qui rappela au public le souvenir de la confiscation ordonnée en 58. Clodius voulait que les esclaves ramenés de Cypre par Caton fussent appelés *Clodii* ou *Clodiani*, comme étant passés au service de l'État romain en vertu de la loi Clodia; Caton n'insista pas pour leur donner son nom, mais il obtint qu'on les désignât par le nom de *Cyprii*[2]. Pour se venger, Clodius essaya d'empêcher la ratification des actes de Caton; il demanda que celui-ci produisît ses pièces de comptabilité, sachant bien qu'elles étaient perdues et que l'honnête homme ne pourrait fournir les preuves écrites de sa vertu[3]. Le démagogue se donna ainsi le plaisir exquis de bafouer Caton tout en le gardant pour allié contre le parti des conservateurs, car Caton ne voulait pas admettre que sa mission

1. Dio Cass., XXXIX, 17. Ἐς Ἔφεσον ἐλθών semble indiquer qu'il n'y arriva qu'à ce moment, mais Dion n'est pas un annaliste à cadres rigides.
2. Dio Cass., XXXIX, 23.
3. Senec., *Controv.*, 10. Plut., *Cat. min.*, 38 et 45. Dio Cass., *Ibid.*

à Cypre eût été illégale, et il était obligé de défendre la parfaite légalité des actes du tribunat de Clodius.

III.

Pendant que toutes ces intrigues tenaient en haleine les amis et les ennemis de Ptolémée à Rome, les Alexandrins imaginaient de leur côté toutes sortes de combinaisons pour rendre impossible le retour de leur ancien maître. Ils avaient bien une reine, mais non pas le couple royal qu'exigeait la coutume nationale. Pour rentrer dans la pratique traditionnelle, il eût fallu marier Bérénice avec l'un de ses deux jeunes frères; mais l'aîné de ces deux frères n'avait guère plus de trois ans en 58. Poussée jusque-là, la fiction légale risquait de n'être pas prise au sérieux, et, au surplus, ils avaient besoin d'un roi qui fût capable de se défendre. Les Alexandrins, en quête d'expédients, eurent alors l'idée de chercher à leur reine un époux dans la famille déchue des Séleucides, qui, par suite d'alliances répétées, était étroitement apparentée à la dynastie des Lagides. Il y avait justement alors en Syrie plus d'un Séleucide en disponibilité. Les Alexandrins s'adressèrent d'abord au frère du dernier roi de Syrie, le cadet des deux jeunes princes que leur mère Séléné avait envoyés à Rome en 75. C'était un petit-fils de Ptolémée Évergète II. Ils lui députèrent trois ambassadeurs, Ménélas, Lampon et Callimaque, pour lui faire des offres officielles. Le prince était sans doute disposé à tenter l'aventure; mais il mourut avant que le projet n'aboutît[1]. Les Alexandrins reportèrent alors leurs vues sur un autre Séleucide, Philippe, arrière-petit-fils d'Evergète II par sa grand'mère Tryphæna, femme d'Antiochus VIII Grypos. Le nouveau prétendant accepta avec empressement cette aubaine inattendue; mais ses espérances

1. D'après Porphyre (FHG, p. 716 = Euseb., I, p. 251-262 Schœne), seul garant du fait, ce premier candidat était le roi détrôné par Pompée, Antiochus XIII l'Asiatique. Mais Diodore (XL, 1 *b*) affirme que ce roi fut assassiné, peu après sa déchéance (avant 63), par l'émir Sampsiceramos d'Émèse. Porphyre doit avoir confondu entre deux Antiochus; la mention précise de l'ambassade et de la mort du prétendant invité par les Alexandrins ne permet pas de récuser tout à fait son témoignage. La moins aventureuse des hypothèses émises à ce sujet est de substituer à Antiochus XIII son frère, qui a pu prendre, comme prétendant au trône de Syrie, le nom dynastique d'Antiochus.

se heurtèrent à un obstacle qu'il jugea insurmontable. Le proconsul de Syrie, A. Gabinius (57-55), qui recevait de Rome les instructions de Pompée, lui interdit de s'embarquer pour l'Égypte[1]. Comme Philippe n'avait pas assez d'argent pour essayer même d'intéresser Gabinius à sa cause, il rentra dans son obscurité.

L'intervention de Gabinius, quoique purement négative encore, ne fit que redoubler la hâte des Alexandrins. Ils sentaient approcher l'heure d'une ingérence plus décisive, dont la sibylle ne les sauverait pas, et ils voulaient mettre les Romains en présence d'une situation régularisée qui rendrait plus faciles soit les négociations, soit même la résistance. Ne trouvant plus de Séleucide authentique qui se prêtât à leurs desseins, ils se rabattirent sur les candidats d'origine douteuse. Ils découvrirent un certain Séleucus qui, spontanément ou sur leur conseil, se donnait pour un descendant des rois de Syrie[2]. On le fit venir à Alexandrie, où Bérénice, en l'épousant, l'associa au trône[3]. Mais c'était un grossier personnage, tout à fait digne du surnom de « Poissard » (*Kybiosactes*) que lui donna, sans doute à première vue, le peuple alexandrin[4]. « Au bout de quelques jours », dit Strabon, « la reine, qui n'avait pu se faire à ses manières basses et ignobles, s'en débarrassa en le faisant étrangler. Un remplaçant, Archélaos, se présenta. Il se disait, lui aussi, de sang royal et se faisait passer pour le fils de Mithridate Eupator ; en réalité, il était fils d'Archélaos, cet adversaire de Sylla que les Romains avaient plus tard comblé d'honneurs. » Au lieu de rester dans la grasse sinécure que Pompée lui avait donnée en le nommant grand-prêtre de Comana dans le Pont, le jeune aventurier était venu en Syrie : il s'y était lié d'amitié avec Marc-

1. Toujours d'après Porphyre (*loc. cit.*), qui l'identifie avec Philippe, fils d'Antiochus Grypos, lequel, de 95 à 83, avait disputé le trône de Syrie à la branche cadette et fut mis à la porte par ses sujets, en 83, avec les autres artisans de guerre civile. Il s'agit évidemment de son fils, Philippe II, qui, lui aussi, avait été un instant roi de Syrie et avait été détrôné, avec son compétiteur Antiochus XIII, par Pompée.

2. Vaillant, Grævius, Kuhn, etc., veulent que ce soit le frère cadet d'Antiochus XIII, celui qui nous paraît avoir été, sous le nom d'Antiochus, le premier candidat à la main de Bérénice. Séleucus peut bien avoir été un autre frère, de naissance illégitime. On ne peut faire ici que des hypothèses.

3. Strab., XVII, p. 796; Dio Cass., XXXIX, 57.

4. Ce sobriquet fut plus tard appliqué à Vespasien : *Alexandrini Cybiosacten eum vocare perseveraverunt, cognomine unius e regibus suis turpissimarum sordium* (Suet. *Vesp.*, 19).

Antoine, le futur triumvir, alors préfet de cavalerie dans l'armée de Gabinius[1], et il se préparait à faire campagne avec Gabinius contre les Parthes lorsqu'il disparut tout à coup. Il était à Alexandrie. Gabinius, qui s'occupait aussi beaucoup plus d'Alexandrie que des Parthes, était censé n'avoir rien su des projets de son hôte. C'est la version officielle, que Strabon accepte sans y regarder de plus près. Mais Dion Cassius assure que Gabinius laissa volontairement échapper Archélaos, afin de compliquer la situation et de vendre à plus haut prix les services qu'il comptait rendre prochainement à Ptolémée. En attendant, Archélaos, présenté à Bérénice par des courtiers qui avaient négocié toute l'affaire, fut agréé comme époux et comme roi (56 av. J.-C.).

Il était temps maintenant pour Gabinius de gagner les 10,000 talents que lui promettait Ptolémée comme prix de sa restauration[2]. Il lui fallait pour cela violer tous les règlements, sortir sans autorisation de sa province, engager de son chef une guerre formellement interdite par un sénatus-consulte spécial, en un mot faire fi de tout scrupule et de toute légalité. Mais, après tout, les risques étaient médiocres, comparés aux bénéfices. Pompée, alors consul avec Crassus (55 av. J.-C.), était tout-puissant, et Gabinius, qui agissait de concert avec lui, pouvait compter sur sa protection, ou plutôt sur celle du « triumvirat » tout entier, dans le cas, d'ailleurs probable, où les adversaires des trois associés dénonceraient la haute trahison du proconsul de Syrie, créature et instrument de Pompée. Comme prétexte, il alléguerait qu'il redoutait pour sa province une attaque de la flotte d'Archélaos et des pirates dont on lui avait dit que la mer était pleine[3]; qu'il se trouvait, par conséquent, dans le cas de force majeure prévu par la loi. A Rome, avec de bons amis et de l'argent, les plus mauvaises raisons pouvaient en valoir de meilleures.

Donc, au printemps de l'an 55, Gabinius, maintenu par la volonté des triumvirs dans son gouvernement de Syrie jusqu'à la prochaine arrivée de Crassus, s'achemina vers l'Égypte avec la presque totalité de ses forces disponibles et le roi Ptolémée

1. Plut., Antoin., 3.
2. Cic., Pro Rabir. Post., 8 et 11; Plut., Antoin., 3.
3. Cic., Pro Rabir. Post., 8.

dans ses bagages. La cavalerie marchait en tête, commandée par Marc-Antoine[1]. A Péluse, l'armée se trouva en face d'une garnison juive qui n'opposa aucune résistance, car l'Iduméen Antipater, le conseiller et tuteur des princes hasmonéens, pourvoyeur et intendant de Gabinius, parlementa avec ses coreligionnaires et les décida à passer du côté des Romains[2]. C'est ainsi qu'Antoine fit la garnison prisonnière, exploit facile et qui n'en fut pas moins glorieux pour le jeune préfet de cavalerie. Avant d'aller plus loin, Ptolémée voulait déjà satisfaire ses rancunes : il parlait de tout massacrer. Antoine s'y opposa. De Péluse, l'armée romaine, partagée en deux corps, marcha sur Alexandrie. Elle eut facilement raison des Alexandrins, qui, comme le remarque Dion Cassius[3], toujours prêts à risquer leur vie dans les émeutes, étaient poltrons devant l'ennemi. Archélaos avait bien essayé de barrer le passage aux Romains; mais, refoulé en tête par le corps de Gabinius et pris à revers par la cavalerie d'Antoine, il périt en combattant, à moins que, comme l'insinue Dion Cassius, il n'ait été mis à mort par ordre de Gabinius. Le fait est qu'Archélaos, s'il avait été encouragé et dupé par Gabinius, pouvait devenir gênant. Plutarque assure que son corps fut retrouvé sur le champ de bataille et qu'Antoine lui fit des obsèques magnifiques. On racontait plus tard que le malheureux Archélaos n'avait pu obtenir le moindre effort du troupeau d'efféminés sur lequel il régnait depuis six mois. Comme il voulait établir un camp fortifié en avant d'Alexandrie, ses soldats avaient crié d'une voix unanime que creuser des fossés n'était pas leur affaire et qu'il fallait embaucher des terrassiers pour cette besogne[4].

Les Alexandrins pouvaient cependant s'attendre à payer cher leurs fanfaronnades et leur lâcheté. Ptolémée rentra altéré de vengeance et d'autant plus redoutable que, ramené, on peut le dire, par une armée de créanciers, il avait encore plus besoin d'or que de sang. Il fit mettre à mort sa fille Bérénice et ses partisans avérés; puis il tua pour confisquer, frappant sans ménagement les riches, qui, en effet, devaient s'être particulièrement

1. Cic., *Pro Rabir. Post.*, 8. 11; *Phil.*, II, 19; Plut., *Anton.*, 3. Cf. Appian., *B. Civ.*, V, 8.
2. Joseph., *Ant. Jud.*, XIV, 6, 2.
3. Dio Cass., XXXIX, 58.
4. Val. Max., IX, 1; *Ext.*, 6.

réjouis de son expulsion[1]. Gabinius, pressé de retourner en Syrie, où des troubles avaient éclaté en son absence, lui avait laissé un corps de garnisaires, composé principalement d'auxiliaires gaulois et germains, que nous retrouverons encore quelques années plus tard à Alexandrie[2]. Antoine s'était éloigné avec son chef de la ville où il devait un jour couronner une vie « inimitable » par une mort trop imitée. Appien a ouï dire qu'il en emportait comme un pressentiment des voluptés futures, ayant éprouvé une certaine « excitation du regard » à la vue de la jeune Cléopâtre, parée des charmes précoces de ses quatorze ans[3].

Gabinius s'était bien gardé, et pour cause, de faire un rapport au Sénat sur son expédition[4]; mais il ne pouvait empêcher que la nouvelle ne parvînt bientôt en Italie. Dès le mois d'avril, Cicéron écrit de sa villa de Cumes à Atticus : « Il y a grande rumeur à Pouzzoles; on dit que Ptolémée est rentré dans son royaume. Si vous avez quelque information plus sûre, je serais bien aise de le savoir[5]. » A Rome, quand la nouvelle fut confirmée, ce fut, dans le camp des conservateurs, un concert de malédictions auxquelles se joignirent bientôt les plaintes des publicains et des gens de la province de Syrie, victimes de pillages commis dans le pays par des bandes de maraudeurs durant l'absence de Gabinius[6]. Pompée et Crassus firent de leur mieux pour étouffer tout ce bruit; mais il eût fallu, pour éviter des explications publiques, fermer les portes de la curie. Cicéron, accablé de politesses par Pompée, mais poussé par une haine plus forte encore que sa vanité, ne put se contenir jusqu'au bout. Gabinius était toujours pour lui le consul de l'année 58, l'homme qui, avec la complicité de son collègue L. Calpurnius Pison, avait livré Cicéron à Clodius en lui ôtant tout moyen de défense et l'avait comme poussé sur la voie douloureuse de l'exil. Quand on délibéra, au milieu de l'année, sur la répartition des provinces consulaires, Cicéron, visant ses deux ennemis à la fois, demanda

1. Dio Cass., XXXIX, 58.
2. Ces *Gabiniani milites* assassinent, en 50, deux fils de M. Bibulus, alors proconsul de Syrie, et César eut ensuite affaire à eux (Caes., *B. Civ.*, II, 4, 103; III, 110; Val. Max., IV, 1, 15).
3. Appian., *B. Civ.*, V, 8.
4. Cic., *In Pison.*, 21; Dio Cass., XXXIX, 59.
5. Cic., *Ad. Att.*, IV, 10.
6. Cic., *Prov. consul.*, 5.

que Pison fût rappelé de Macédoine et Gabinius de Syrie. « Va-t-on », s'écrie-t-il, « laisser plus longtemps en Syrie cette Sémiramis? » Puis il flétrit l'impudeur, l'incapacité, l'avarice de Gabinius, énumérant les ruines qu'il a causées, les dénis de justice dont il s'est rendu coupable. Assassin et voleur, voleur surtout, tel est en raccourci le portrait du proconsul de Syrie, qui serait le plus vicieux des hommes si le proconsul de Macédoine n'avait en plus l'hypocrisie[1]. Cependant, l'orateur est bien maître de son indignation, car il laisse de côté son meilleur argument : il ne dit mot de l'expédition d'Égypte. Sans doute, ce scandaleux silence lui fut reproché par ses amis, ou Pompée ne s'en montra pas assez reconnaissant. Lorsque, deux mois après, Cicéron rencontra Pison au Sénat et riposta à ses insinuations acrimonieuses par le violent réquisitoire que nous connaissons, il ne put se tenir de mettre une fois de plus Gabinius en parallèle avec Pison, et, cette fois, il n'oublia plus le voyage d'Alexandrie. Nous l'entendons dénoncer le crime de l'homme qui « a vendu au roi d'Égypte sa personne, ses faisceaux, l'armée du peuple romain, la révélation et prohibition des dieux immortels, les réponses des prêtres, l'autorité du Sénat, les ordres du peuple, le nom et la dignité de l'empire ». Gabinius n'avait pas le droit de mener ses soldats hors de sa province; il en est sorti pour accompagner en mercenaire le roi d'Alexandrie. Il a fait la guerre sans que le Sénat ou le peuple l'ait ordonné, et il tombe ainsi sous le coup de lois précises, que l'orateur voudrait lui voir appliquer, si tant est que ce malfaiteur ose revenir. « Gabinius », dit Cicéron en terminant sa digression, « s'est fermé le retour à lui-même : moi, cependant, je l'attends, curieux de voir le front de ce personnage[2] ». Cicéron ne se doutait pas alors que l'on verrait, au retour de Gabinius, un spectacle plus rare encore : le « front » de l'avocat qui défendrait le coupable devant le jury après l'avoir si vertement malmené en plein Sénat!

En attendant, Gabinius ne revenait pas. Vers le milieu de novembre, Crassus, impatient d'ajouter à ses richesses et à l'or qu'il avait, lui aussi, reçu de Ptolémée par l'intermédiaire de

1. Cic., *Prov. consul.*, 2-7. La question la plus importante du jour était celle du rappel de César.
2. Cic., *In Pison.*, 21.

Gabinius[1] quelques lauriers cueillis sur les Parthes, abandonna ses fonctions de consul pour aller prendre possession de son gouvernement de Syrie; et pourtant, on ne vit pas reparaître Gabinius. Au mois de février 54, mois réservé aux affaires étrangères, on s'occupa enfin des affaires de Syrie. Des ambassadeurs tyriens furent admis à exposer leurs doléances contre les publicains, et les publicains firent leur apologie aux dépens de Gabinius, qui, comme l'écrit Cicéron à son frère, fut « rudement malmené[2] ». Cicéron garda le silence par lui promis aux triumvirs, espérant bien être vengé par ses amis. Mais, « ce jour-là, on ne fit rien ». Les tribuns menacèrent de porter l'affaire devant le peuple; sur quoi le consul Appius Claudius déclara que la loi l'obligeait à convoquer le Sénat tous les jours de février, et que, par conséquent, il ne pourrait y avoir de comices avant le mois de mars. Dans l'intervalle, le zèle des tribuns se refroidit, et l'on pensa à autre chose. On revint sur l'affaire de Gabinius quand on apprit qu'il avait fait difficulté pour céder sa province à Crassus. Pour le coup, Cicéron s'enhardit. Malgré les objections de Pompée, il prononça un discours contre Gabinius, — discours aujourd'hui perdu[3], — et il demanda que l'on ouvrît de nouveau les livres sibyllins pour y chercher quel châtiment il convenait d'appliquer à l'ex-proconsul de Syrie[4]. On ne trouva rien dans les livres sibyllins, mais un débordement du Tibre vint à point pour attester la colère des dieux. C'était là une preuve irrécusable, qu'on ne pouvait faire passer pour une supercherie, et le Sénat résolut de procéder avec la dernière rigueur contre Gabinius. On parlait de le mettre hors la loi et de le condamner à mort par contumace[5].

On sait le reste. Gabinius, enfin rassuré par l'effet des largesses qu'il avait fait parvenir en bonnes mains[6] et par la protection active de Pompée, arriva le 19 septembre sous les murs de Rome, affectant de se croire irréprochable et même candidat au triomphe. Accusé de lèse-majesté et de concussion, il fut

1. Dio Cass., XXXIX, 60.
2. Cic., *Ad Q. fratr.*, II, 13 (*vehementer vexatus Gabinius*).
3. Mentionné par Quintilien (XI, 1, 73).
4. Dio Cass., XXXIX, 59-61.
5. Καίτοι μηδενὸς τοιούτου ἐν τοῖς Σιβυλλείοις χρησμοῖς εὑρεθέντος (Dio Cass., XXXIX, 61).
6. Dio Cass., XXXIX, 62.

absous dans le premier procès, — ce qui légitimait définitivement la restauration de Ptolémée, — et condamné dans le second à une amende de 10,000 talents. Cicéron, qui s'était contenté de figurer à l'arrière-plan parmi les témoins à charge, lors du procès de majesté[1], prit peur quand il vit Gabinius absous, et, dans le procès de concussion, il défendit le client de Pompée[2]. Il dut d'autant plus regretter cette inoubliable lâcheté qu'il en eut la honte sans le profit. Déçu par la sentence du premier jury, il le fut encore par celle du second, qui se vengea d'avoir été plus mal payé que l'autre. Gabinius, en effet, se croyant mis à l'abri par son acquittement sur le chef de majesté, s'était montré moins généreux cette fois, et il fut puni non pas tant pour avoir extorqué de l'argent que pour avoir fait mal à propos des économies. Malgré les témoignages écrits de Pompée et de Ptolémée, malgré la complaisance de délégués alexandrins, qui vinrent certifier que Gabinius n'avait pas reçu d'argent, celui-ci fut condamné à restitution et s'exila comme insolvable[3].

Le procès de C. Rabirius Postumus, qui termina provisoirement cette série de scandales provoqués par les affaires d'Égypte, nous renseigne sur ce qui s'était passé durant ce temps à Alexandrie. Aussitôt que Ptolémée eut remis le pied dans son royaume, la bande des créanciers s'était abattue sur leur proie. Un des premiers que l'on vit apparaître à Alexandrie fut C. Rabirius Postumus, neveu et fils adoptif du Rabirius accusé jadis de haute trahison et défendu par le consul Cicéron. Rabirius était un des gros financiers de l'époque. Avec ses fonds et ceux de ses amis, il brassait des affaires un peu partout, soumissionnant des fermes générales ou des travaux publics, prêtant aux villes et aux souverains. Naturellement, ce manieur d'argent était entré en relations avec Ptolémée, qui avait toujours besoin de prêteurs, de garants, d'entremetteurs. Déjà, en 59, lorsque Ptolémée avait acheté de César son titre de roi et d'allié du peuple romain, Rabirius lui avait prêté une somme assez forte, qui n'avait pu être remboursée, car, l'année suivante, le roi était en fuite. Pour sauver cette première créance, Rabirius avait ouvert largement sa caisse à l'exilé, et il en savait long sur l'usage qui fut

1. Cic., *Ad Q. fr.*, III, 4; Dio Cass., XXXIX, 62 (ὁ Κικέρων δεινότατα αὐτοῦ κατηγόρησεν).
2. Cic., *Pro Rabir.*, *Post.*, 8. 12.
3. Cic., *Pro Rabir.*, *Post.*, 11-13.

fait alors de son argent. Une fois Ptolémée restauré, le banquier alla surveiller ses rentrées. Il avait à se faire rembourser capital et intérêts, et, de plus, à encaisser pour le compte de Gabinius les 10,000 talents promis à celui-ci. Ptolémée le nomma surintendant des finances égyptiennes. Soutenu par les garnisaires que lui avait laissés Gabinius sous prétexte de protéger la personne du roi, Rabirius se mit à pressurer le contribuable. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts, si bien que Ptolémée, qui connaissait les Alexandrins, jugea opportun d'emprisonner Rabirius et ses agents, pour donner une certaine satisfaction à la colère du peuple, tout en mettant Rabirius à l'abri des violences de la rue. Il est probable que les Alexandrins ne se contentèrent pas de ce semblant de sévérité et qu'ils menacèrent d'enfoncer les portes de la prison, car Rabirius, au dire de son avocat, s'enfuit tout nu et sans ressources, après avoir cru maintes fois toucher à sa dernière heure.

En somme, Rabirius, qui ne mérite d'ailleurs aucune sympathie, n'était pas si fort à plaindre. L'habile homme avait déjà su mettre en lieu sûr de beaux bénéfices, — on le dit du moins à Rome, — et il prit prétexte de sa mésaventure pour ne pas payer ses propres créanciers ou co-associés, qui furent désintéressés par César. Mais César ne put le garantir aussi bien des conséquences de la condamnation de Gabinius. Celui-ci étant déclaré insolvable, l'accusateur C. Memmius, encouragé par le succès, se prévalut d'un article de la loi *Julia de repetundis,* — une loi faite par César lui-même, — pour rendre solidairement responsable l'homme d'affaires de Gabinius, celui qui avait dû partager avec lui l'argent extorqué au roi d'Égypte. Il intenta donc à Rabirius un nouveau procès qui, les deux affaires étant connexes, fut plaidé devant les mêmes juges. Cicéron, qui avait défendu Gabinius pour plaire à Pompée, se résigna à défendre Rabirius pour être agréable à César. Il le fit sans conviction, pleurant par métaphore et aussi préoccupé d'excuser ses palinodies que de sauver son client. Il n'avait pas le droit d'être sévère pour les envoyés alexandrins qui, après avoir témoigné naguère en faveur de Gabinius, vinrent déposer contre Rabirius. Chacun prenait conseil de son intérêt, sans nul souci de la vérité ; mais les Alexandrins avaient pour cela toutes sortes d'excuses que n'avait pas le moraliste nourri de Platon et occupé en ce moment-là même à écrire son traité *De la République*. Nous

ne savons quelle fut l'issue du procès. Il est probable que le jury, présidé par M. Caton, condamna Rabirius pour mortifier César et que le financier était en exil quand, sept ans plus tard, César, devenu dictateur, le recueillit avec Gabinius dans son armée[1].

Tout ce bruit une fois apaisé, on n'entend plus parler de Ptolémée; mais il est certain que ses faits et gestes n'avaient pas cessé d'intéresser les nombreux créanciers qu'il avait encore à Rome. En octobre 54, Cicéron, écrivant à Trebatius, qui s'impatientait de ne pas faire fortune assez vite en Gaule, l'engage à se calmer en songeant que d'autres, munis ceux-là de créances en bonne forme, n'ont pas encore pu tirer un écu d'Alexandrie[2]. Le berger à la flûte avait tellement tondu son troupeau qu'il ne pouvait plus continuer l'opération sans risquer de faire couler le sang et crouler son trône. Au surplus, le procès de Rabirius avait dû le rassurer sur les chances qu'avaient ses créanciers de trouver appui à Rome, et il est probable qu'une fois en règle avec les plus puissants, il se pressait moins de satisfaire les autres.

Cependant, la fin de ce lamentable règne approchait. Le 1er août de l'an 51, M. Cælius, le même qui avait été naguère accusé d'avoir trempé dans l'assassinat des députés alexandrins, écrit de Rome à Cicéron, alors proconsul de Cilicie : « On nous a annoncé, et la nouvelle paraît maintenant certaine, que le roi d'Alexandrie est mort. Renseignez-moi par écrit et en détail; dites-moi ce que vous me conseillez, en quel état se trouve actuellement ce royaume et qui l'administre[3]. » Nous n'avons plus, et c'est grand dommage, la réponse de Cicéron; nous y perdons, sans aucun doute, les « on-dit » du moment sur cette mort, que l'âge du roi — quarante-quatre ou quarante-cinq ans — ne faisait pas prévoir. En tout cas, il est clair que les ministres alexandrins ne s'étaient pas pressés de notifier officiellement à Rome la mort de leur souverain, et que peut-être, comme il était arrivé lors du décès clandestin de Ptolémée IV Philopator, ils l'avaient cachée le plus longtemps possible pour se donner le temps d'aviser sans ingérence du Sénat romain. D'après la date de la lettre de Cælius, on peut supposer que Ptolémée était mort depuis deux mois environ, vers la fin de mai 51 ou dans le courant de juin.

1. Caes., *B. Afric.*, 8.
2. Cic., *Ad Fam.*, VII, 17.
3. Cic., *Ad Fam.*, VIII, 5.

IV.

Ce triste monarque, qui, durant près de trente ans de règne, avait été le fléau de ses sujets, laissait quatre enfants et un testament par lequel il réglait sa succession. Comme il se savait détesté des Alexandrins, c'est au peuple romain qu'il confiait le soin de surveiller l'exécution de ses dernières volontés. Il avait eu la précaution d'expédier à Rome, pour y être déposé aux archives publiques, un exemplaire de son testament, exemplaire qui, en attendant l'enregistrement officiel, fut déposé chez Pompée. Le roi instituait pour héritiers l'aîné de ses fils et l'aînée de ses filles, lesquels, suivant la coutume nationale et en dépit de la disproportion des âges, devaient être les rois-époux. C'était, en somme, le droit commun en matière de succession dynastique, et il ne paraît pas qu'il y ait eu réclamation ou opposition quelconque à l'avènement du nouveau couple. Ainsi fut introduite sur la scène de l'histoire, pour y jouer, avec les plus grands acteurs du siècle, un rôle terminé en tragédie, la célèbre Cléopâtre Philopator, épouse, à dix-sept ans, de son frère Ptolémée XIV, un enfant de dix ans, qui devait mourir adolescent en combattant César après avoir assassiné Pompée.

Les théoriciens modernes de l'hérédité ne manqueraient pas de prolonger jusque dans la biographie des enfants la responsabilité du père. Ils pourraient remonter plus haut et accrocher le bout de la chaîne aux premiers Lagides. Il suffit à l'histoire de charger Ptolémée Aulète de ses propres vices. Les auteurs anciens lui ont fait bonne mesure. A les entendre, son ambition n'allait qu'à mener joyeuse vie, à être un « nouveau Dionysos », le plus grand buveur et le premier musicien de son royaume, associant la cruauté à la débauche, lâche par surcroît, tout préparé par la trivialité de ses goûts et la bassesse de ses inclinations au rôle abject de protégé, débiteur perpétuel et esclave rampant des Romains. Les écrivains qui le signalent comme le plus méprisable des Lagides sont vraiment bien indulgents pour les crimes et les orgies des Philopator et des Physcon. C'est en lui le virtuose, et peut-être aussi le bâtard, qui indigne le plus Strabon. « Passé le troisième des Ptolémées, dit-il, tous ces Lagides, perdus de vices et de débauches, furent de très mauvais rois; mais les pires de tous furent le quatrième, le septième et le dernier, Aulétès. A la

honte de ses autres déportements celui-ci ajoutait celle de professer pour la flûte une véritable passion, se montrant même si fier de son talent qu'il ne rougissait pas d'établir dans son palais des concours de musique et de se mêler aux concurrents pour disputer le prix[1]. » Et pourtant, Strabon n'a pas connu Néron, qui a porté à sa perfection et rendu à jamais haïssable le type de prince artiste ébauché par Ptolémée Aulète. Plutarque, traitant de l'adulation, rapproche les noms de Ptolémée Aulète et de Néron, deux victimes des flatteurs. On sent que lui aussi pardonnerait plutôt à Ptolémée sa dévotion bachique, « ses accès de fanatisme, ses hurlements, ses danses, ses roulements de tambourin », qu'il ne lui passerait cette « muselière des joueurs de flûte » qui déshonorait la face royale[2]. Ce grief nous touche moins aujourd'hui. Nous sommes devenus plus indulgents pour les princes artistes, si d'aventure il s'en rencontre, pourvu qu'ils nous laissent le droit de les trouver ridicules quand ils font parade de leurs talents. Voltaire n'avait pas les scrupules de Strabon et Plutarque quand, dans un article sur les *Arts*, il adressait à Frédéric II ce compliment un peu gros : « Nous entendons par beaux-arts l'éloquence dans laquelle vous vous êtes signalé en étant l'historien de votre patrie...; la poésie, qui a fait vos amusements et votre gloire quand vous avez bien voulu composer des vers français; la musique, où vous avez réussi au point que nous doutons fort que Ptolémée Aulète eût jamais osé jouer de la flûte après vous, ni Achille de la lyre. » Si quelque éditeur futur annote le *Dictionnaire philosophique,* il pourra élargir encore le compliment et l'appliquer à tel successeur de Frédéric II.

Toute la vie privée de Ptolémée Aulète tient dans quelques anecdotes sans saveur destinées à prouver une vérité trop banale, à savoir que les rois les moins respectables prétendent imposer le respect et l'imitation de leurs manies. « Jadis », dit Lucien, « on accusa auprès de Ptolémée Dionysos le philosophe platonicien Démétrios de boire de l'eau et d'être le seul en Égypte qui ne portât pas de vêtements de femme pendant les Dionysies. Si Démétrios, cité au tribunal de Ptolémée, n'avait pas bu dès le matin, au

1. Strab., XVII, p. 795.

2. Plut., *De adulat.*, 19. C'est cette muselière (φορβειά) qui, d'après la légende, avait dégoûté de la flûte la déesse Athéna. On a trouvé à Philæ un proscynème d'un certain Τρύφων κίναιδος Διονύσου τοῦ νέου (Letronne, *Recueil*, II, n° 91), titre qui ne laisse pas d'étonner, même sous ce règne.

vu de tout le monde, et s'il n'avait pas dansé au son des cymbales vêtu d'une robe tarentine, c'en était fait de lui, sous prétexte qu'il blâmait par sa sagesse et ses doctrines les débauches de Ptolémée[1]. » Bref, un roi sans dignité, « non pas un homme, mais un flûtiste et un mage », un prodigue qui « dissipa toutes les richesses conservées depuis Philadelphe[2] », un tyran ignoble et grotesque, tel est le portrait peu flatté que les auteurs anciens nous ont laissé de Ptolémée Aulète.

On hésite à faire des retouches à cette oraison funèbre, surtout quand on songe que les numismatistes ajouteraient à tant de titres fâcheux celui de faux monnayeur. Pourtant, il est juste de faire observer que les dérèglements comme les richesses des Lagides étaient devenus un thème littéraire, un lieu commun de morale, et que l'impartialité ou le sens critique des auteurs n'est pas au-dessus de tout soupçon. Ils auraient bien dû nous avertir que Ptolémée ne fut pas tel dès le premier jour, et que le tableau de vices ou de méfaits répartis sur trente années de règne devient plus sombre par le raccourci. Quant aux prodigalités d'Aulète, il y a vraiment quelque injustice à le représenter comme ayant dilapidé pour son seul plaisir les économies accumulées ou conservées durant deux siècles. Il n'est pour ainsi dire pas un Lagide après Philadelphe qui n'ait été accusé de gaspillage, et il n'est pas difficile de deviner que Ptolémée Aulète fut souvent prodigue malgré lui. Il achetait tous les jours le droit de régner, et c'est un droit que les sénateurs de Rome lui faisaient payer très cher. L'histoire de son règne nous a montré d'une façon assez nette où allait une bonne partie de l'argent qui passait par les mains de ce dissipateur. La postérité ne peut lui accorder son estime, mais elle doit réserver une part de son mépris pour ces glorieux Romains qui l'ont si impudemment exploité.

Auguste tira des expériences faites une conclusion qui résume bien des raisonnements. Lorsqu'il prit possession de l'Égypte, il en fit un domaine impérial, administré par des hommes à lui, et les membres de l'aristocratie romaine n'eurent plus le droit d'y mettre le pied.

A. Bouché-Leclercq.

1. Lucian., *De calumn.*, 16.
2. Athen., V, p. 206 *d*.

LA PRUSSE

AU

TEMPS DE BISMARCK

LA RÉVOLUTION DE 1848.

I.

L'année 1847 paraissait se terminer en Prusse dans le calme de la paix; de bons esprits pouvaient croire à une lente évolution, préparant au royaume de nouvelles et glorieuses destinées[1]; ce calme n'était qu'apparent; l'Allemagne était profondément troublée; elle mûrissait pour une brusque révolution.

Le Landtag uni de 1847[2] avait attiré sur la Prusse les yeux de tous les Allemands et soulevé des espérances dans l'Allemagne entière[3]. On avait vu des hommes envoyés de toutes les parties du royaume délibérer en commun sur les intérêts de la Prusse et de l'Allemagne; les députés du Rhin et de la Vistule avaient uni leurs votes et leurs pensées; de grandes questions avaient été agitées publiquement; les débats s'étaient portés de l'huis clos des assemblées provinciales à la tribune du Landtag, et, par la voie de la presse, à la tribune de l'opinion publique. Les orateurs de la Diète unie ne s'étaient pas crus liés « au vieux dogme de l'infaillibilité des bureaux et de l'intelligence limitée des sujets[4]. »

1. Jacques Matter, *État de l'Allemagne* (1847), t. I, p. 265, 281.
2. Sur le Langtag uni, voir la *Revue historique*, mars-avril 1901.
3. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, I, p. 199 et suiv.; Metternich, *Mémoires*, VII, p. 382. Ranke, *Friedrich-Wilhelm IV*, dans *Allgemeine Deutsche Biographie*.
4. Biedermann, *Geschichte Deutschlands*, 2e partie, 1840-1871, t. I, p. 203.

Ils avaient critiqué la seule administration prussienne avec rigueur et raison, et, de ces débats, ils étaient souvent sortis vainqueurs : l'éloquence serrée de Vincke, l'entente des affaires de Hansemann ou Camphausen, l'humanité de Beckerath ou Schwerin l'avaient emporté sur les raisonnements erronés des bureaucrates que leur opposait la couronne : seul, Bodelschwingh était à leur taille : les autres ministres plaaient, et l'opinion se disait qu'un jour ceux-là remplaceraient ceux-ci, bon gré ou malgré le roi.

Ces débats avaient retenti dans toute l'Allemagne : la situation de la Prusse, sa forme allongée de Mayence à Königsberg veulent que toute discussion à Berlin ait un écho dans les pays qui l'entourent : le Landtag prussien avait pris l'importance d'un événement allemand : il rendait plus étroite l'unité de la Confédération tout entière.

L'espérance soulevée par cette assemblée s'était portée sur Frédéric-Guillaume IV, qui l'avait convoquée. On se répétait ses discours en y cherchant des allusions et des sous-entendus auxquels le roi n'avait pas pensé : ses phrases grandiloquentes prêtaient à de telles méprises : on le mettait à la tête du mouvement allemand, et, sans trop préciser, par crainte de divergences, on le voyait fonder l'unité de l'Allemagne.

La désillusion fut d'autant plus cruelle que l'espérance avait été plus vive[1]. Dès les dernières séances du Landtag uni, un désaccord profond s'était créé entre le roi et la majorité : les réformes réclamées par le parti libéral se heurtaient à une tenace résistance du gouvernement : par un de ces brusques revirements propres à son caractère, Frédéric-Guillaume s'était reporté aux vieilles traditions prussiennes, d'autocratie par les bureaux ; la Diète s'était calmée et avait sabré les projets du gouvernement ; les résultats matériels étaient médiocres, mais l'influence sur l'Allemagne, considérable.

Dès ce moment, l'opinion publique distingue deux partis : les monarques qui gouvernent, les hommes politiques qu'elle voudrait voir gouverner. Les premiers avaient vu avec inquiétude les tentatives de Frédéric-Guillaume et avec plaisir leur échec. Ils sentaient bien que « les institutions politiques de l'Allemagne, — soit de la Confédération soit des États particuliers, — avaient

[1] De Circourt, *Berlin avant les barricades* (*Revue de Paris* du 15 nov. 1896, p. 773).

vieilli, ne répondaient plus à des situations modifiées, à des idées qui s'étaient emparées profondément de la population[1]. » Mais rois et conseillers ne faisaient rien pour rajeunir cet état de choses, pour donner satisfaction au parti libéral, dont l'influence et l'autorité grandissaient sans cesse. Et pourtant à des indices sûrs, aux délibérations mêmes du Landtag prussien, ils auraient pu comprendre que leur appui était dans ce parti et qu'ils devraient un jour recourir à lui contre un ennemi commun.

Enhardis par leurs succès de Berlin, les libéraux redoublent d'efforts pour remuer l'inertie des monarques et des peuples. Ils ont deux armes : la presse et l'association. Au mois de juillet, un groupe de patriotes fonde la *Deutsche Zeitung;* Gervinus en a la direction, Bassermann, libraire à Mannheim, l'édition, un noyau de libéraux, Mathy, Droysen, Louis Häusser, etc..., la rédaction; les opinions varient, car chaque écrivain a son plan de réformes; mais tous constatent la parfaite vanité de la Diète[2] et luttent pour une œuvre commune : l'unité allemande. L'effet est considérable, dans les universités comme dans les cours; aux magistrats comme aux industriels, la *Deutsche Zeitung* jette la bonne semence.

Le 10 octobre 1847, les principaux chefs du parti libéral et unitaire[3] se réunissent à Heppenheim et forment le projet d'un Zollvereinsparlament, d'une chambre législative des États associés en union douanière sous la direction de la Prusse; pour y arriver, il faut faire pénétrer dans le sang même du peuple allemand la pensée nationale, en parler sans cesse dans les assemblées de chaque État. A Offenbourg, les radicaux font de pareils projets. Bientôt ces propositions sont portées aux divers parlements : au mois de février, Bassermann à la chambre badoise et H. de Gagern à la chambre de Darmstadt proposent la revision du pacte fédéral.

1. Friesen, *Errinnerungen aus meinem Leben.* Friesen était à cette époque conseiller de gouvernement en Saxe royale. Cf. Biedermann, *Mein Leben und ein Stück Zeitgeschichte*, t. I, p. 216; Rothan, *l'Europe et l'avènement du second Empire*, p. 63.

2. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, t. V, p. 690.

3. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 210; Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852, p. 241; Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*, t. I, p. 121. A ces assemblées parurent Bassermann et Mathy, du grand-duché de Baden, Henri de Gagern, de Darmstadt, Hergenbach, de Nassau, Hansemann et Mevissen, de Prusse. C'était un préliminaire de l'assemblée de Heidelberg.

Les peuples eux-mêmes s'agitent; les événements de Suisse ont leur influence dans les pays voisins; au mois de mai 1847, les radicaux avaient la majorité à la Diète et bientôt engageaient avec les cantons conservateurs, unis en Sonderbund, une lutte qui devait se terminer par la mort des vieilles institutions fédérales[1]. Le canton de Neuchâtel, principauté des rois de Prusse, était profondément troublé et le moindre choc allait y faire éclater une révolution. En Italie, le mouvement libéral s'accentuait, et, sous la pression de l'opinion publique, les gouvernements étaient obligés d'octroyer des institutions parlementaires. La Hongrie s'agitait, Kossuth et ses amis faisaient aux élections de 1847 une opposition « à outrance à la maison d'Autriche. » Dans la Pologne prussienne, des troubles graves se produisaient, une conspiration se formait, mais pour échouer devant les tribunaux et se terminer par une ample distribution d'années de travaux forcés (décembre 1847). Ainsi s'effritait lentement le système de Metternich, tandis que le chancelier vieilli n'avait plus la force de lutter contre la « décomposition sociale[2]. »

Frédéric-Guillaume finissait par s'émouvoir; il ne manquait pas d'intelligence politique, de hardiesse généreuse; il avait toujours rêvé de se mettre à la tête du mouvement national; cela répondait à ses idées moyen-âgeuses et à l'ambition naturelle des rois de Prusse. L'été entier avait passé sur sa déception du Landtag; il se laissait entraîner par le mouvement unitaire. Dans son proche entourage, le général de Radowitz s'associait étroitement à ses projets; il exerçait une profonde influence sur le roi, auquel il ressemblait par plus d'un point : l'amour du grandiose, les idées généreuses souvent chimériques, l'espoir d'une renaissance d'un saint empire romain[3].

Depuis un an, la Diète sommeillait sur un projet de la Prusse pour établir une nouvelle législation sur la presse; on n'arrivait guère à s'entendre; Frédéric-Guillaume voulait donner plus de liberté aux journaux, Metternich plus d'entraves. A Leipzig, une

1. Paul Matter, *le Sonderbund* (dans les *Annales de l'École des sciences politiques*), 1896. *Rome et la Révolution de* 1848 (*Ibid.*), 1893-1894. *Les Institutions hongroises.* (*Ibid.*, 1890-1891.)

2. Metternich, *Mémoires*, t. VII, p. 611.

3. Saint-René Taillandier, *le Général de Radowitz*, dans *Études sur la Révolution en Allemagne*, II, p. 295 et suiv. Militaire, diplomate, philosophe, homme politique, c'était une intelligence richement douée, mais non un homme d'État.

conférence pour unifier les lois sur les lettres de change réussissait mieux et rédigeait une proposition qui ne passa en loi que dans le courant de 1848[1]. Brusquement, Frédéric-Guillaume décide de s'attaquer au plein de la question unitaire et charge Radowitz de rédiger un mémoire sur la réorganisation de la Diète. Le général lui remet ce mémoire le 20 novembre; c'était tout un plan de constitution allemande. Avec hardiesse et hauteur de pensée, Radowitz constatait que, pendant trente-deux années de paix, la Diète n'avait rien fait; la nation était émue de cette inaction. Il était indispensable que la Diète pût délibérer à la majorité; il fallait créer un tribunal fédéral, assurer l'unité de la législation commerciale, douanière, postale, renouveler l'organisation et l'équipement de l'armée, organiser en commun les chemins de fer. Le 21 novembre, Radowitz partait pour Vienne sur l'ordre de son roi et présentait ce plan de constitution allemande. Le moment était mal choisi pour une pareille proposition[2] : Metternich était absorbé par les affaires de Suisse et d'Italie et engagé dans des négociations délicates avec Guizot. Radowitz fut chargé de suivre pour la Prusse ces négociations, partit pour Paris, et le plan de réformes attendit la secousse de février.

Cependant, Frédéric-Guillaume voulait se livrer à l'intérieur de son royaume à des réformes également libérales, et, à la fin de l'année 1847, il convoquait les délégations des Diètes provinciales; d'après une ordonnance du 3 février 1847, les Diètes élisaient des délégations qui devaient se réunir en comité permanent au moins une fois tous les quatre ans; en les appelant sept mois après la dissolution du Landtag uni, Frédéric-Guillaume faisait donc une application libérale de l'ordonnance de 1847. Les délégations se constituèrent au mois de janvier, non sans difficulté[3]; elles devaient délibérer sur un code pénal. La Révolution les arrêta.

II.

Les événements les plus attendus surprennent lorsqu'ils

1. Treitschke, *Deutsche Geschichte*, V, p. 698.
2. Saint-René Taillandier, *loc. cit.*, p. 337.
3. Cette difficulté tenait à la « réserve » que beaucoup de députés avaient mise en élisant les délégations. Ranke, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° *Friedrich Wilhelm IV*, p. 768.

arrivent. Chacun sentait que « cela ne pouvait pas durer ainsi[1]; » mais on pensait que la conflagration ne se produirait qu'à la mort de Louis-Philippe. La Révolution de février produisit en Allemagne l'effet d'un coup de foudre[2]. Tout événement à Paris a une action immédiate sur le Rhin. Dans le grand-duché de Bade, à Offenbourg, dès le 27 février, une assemblée populaire expose les « revendications du peuple. » A Bonn, les professeurs rédigent, sous la direction de Dahlmann, une adresse montrant la mission allemande de la Prusse. A Cologne, on assiège le Conseil municipal assemblé à l'hôtel de ville, pour lui arracher l'adoption des « exigences du peuple; » les troupes envahissent la place pour arrêter « cet attentat inouï dans la province[3]. » Les troubles se modéraient, se transformaient en pétitions, lorsqu'au Carnaval, vieille tradition à Cologne, un choc sanglant se produit entre le peuple et les soldats; les journaux qui se fondent, grossissent et exploitent à merveille cet événement douloureux[4].

L'agitation s'étend bientôt à Dusseldorf, à Magdebourg, à Brunswick, où une assemblée de bourgeois réclame la liberté de la presse, l'institution du jury, l'armement du peuple, la convocation des États, la représentation du peuple allemand. A Breslau, un conflit éclate entre le peuple et l'armée, les cuirassiers parviennent, non sans effusion de sang, à disperser les masses. A Kœnigsberg, une pétition est rédigée par Jacoby[5], le chef du parti radical dans la province de Prusse, demandant la liberté de la presse et la création d'un parlement allemand; elle se couvre de signatures; le président de police, M. de Lauterbach, veut faire du zèle réactionnaire; les étudiants brisent les fenêtres de sa maison, mettent le poste en fuite; toute la garnison est en mouvement, un escadron charge. A Neuchâtel, un mouvement répu-

1. Friesen, *Errinnerungen aus meinem Leben;* Sybel, *Die Begründung des deutschen Reichs durch Wilhelm I*, t. I, p. 310.

2. Huber, *Une année de ma vie*, p. 12; Malmesbury, *Memoirs of an ex-minister*, t. I, p. 221.

3. Circulaire du président de Rammer, *Gazette de Cologne* du 5 mars.

4. Blum, *Die Deutsche Revolution*, 1848-49, p. 158.

5. Jean Jacoby, né en 1805 à Kœnigsberg, médecin d'abord, écrivain politique ensuite, s'était fait connaître par une série de brochures politiques qui l'avaient posé comme un des chefs du parti réformiste avancé. Il jouera un grand rôle à l'Assemblée nationale de Berlin en 1848. Voy. l'article de Wippermann, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° *Jacoby*.

blicain se produit, les révolutionnaires appellent à l'aide leurs amis des cantons voisins, leur succès est entier et facile; l'autorité du roi n'existe plus dans la principauté[1]. L'inquiétude était générale, Metternich s'attendait à un second 1793, à des horreurs du genre le plus raffiné[2].

Les gouvernements prennent peur et plient. La Diète supplie, adresse un appel à la nation, demandant « à chacun d'agir dans son milieu pour l'ordre et l'union, » autorise la suppression de la censure, vote la revision du pacte fédéral, adopte les couleurs noir-rouge-or et l'aigle d'or sur fond noir pour les drapeaux et armoiries officiels, « comme si elle avait voulu en une fois expier les nombreux péchés dont en trente-trois ans elle s'était rendue coupable envers le peuple allemand[3]. » Le roi de Wurtemberg, le Sénat de Francfort décrètent la liberté de la presse. Mais les peuples veulent agir par eux-mêmes. Des avocats, des publicistes, des professeurs accourent de tous les points de l'Allemagne pour délibérer à Heidelberg; ils sont descendus de leurs chaires, sortis de leurs bibliothèques, transformés en hommes d'État[4]; le 5 mars, ils rédigent un programme, esquisse de constitution allemande; une commission de cinq membres est chargée de convoquer une assemblée nationale.

Frédéric-Guillaume était ému; cette explosion spontanée du sentiment allemand, ces pétitions, ces vœux adressés de tous côtés pour lui demander de se mettre à la tête du mouvement national, agissaient profondément sur son âme, plus portée à l'émotion qu'à la volonté. Pris d'un beau zèle, il dépêche à nouveau Radowitz à Vienne avec des propositions analogues à celles de novembre (1er mars). Les événements ont marché, Radowitz trouve meilleur accueil auprès de Metternich, car « il s'agit d'une œuvre de salut commun, si toutefois on peut sauver encore quelque chose[5]. » Le chancelier envoyait à toutes les cours allemandes une circulaire les invitant à déléguer des plénipotentiaires à Dresde pour délibérer sur le rajeunissement du

1. De Circourt, *Berlin avant les barricades* (*Revue de Paris* du 15 nov. 1896).
2. Metternich, *Mémoires*, VII, p. 597.
3. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 218.
4. Rothan, *loc. cit.*, p. 65.
5. Journal de la princesse Mélanie, *Mémoires de Metternich*, VII, p. 535. — Radowitz lui-même a raconté ces négociations dans une brochure intitulée : *Deutschland und Friedrich Wilhelm IV*.

pacte fédéral (10 mars). Au même moment, quelques petits princes du sud s'associaient à la proposition des deux frères de Gagern, Henri, président du Conseil des ministres à Darmstadt[1], Max, conseiller intime à Nassau; émus des éventualités du Parlement de Francfort, les Gagern demandaient aux princes de prendre la direction du mouvement allemand et de désigner un monarque qui se mettrait à leur tête; ce monarque devait être Frédéric-Guillaume[2]. Aucune de ces invitations ne devait aboutir; les conférences de Dresde furent noyées par les révolutions de Berlin et de Vienne; les plénipotentiaires du sud arrivèrent à Berlin au milieu des journées de mars.

Le 6, Frédéric-Guillaume, accompagné du prince de Prusse et des ministres, prononçait solennellement la clôture des délégations par un discours de son éloquence habituelle : « La Providence a fait surgir des événements qui menacent d'ébranler l'ordre social dans ses bases... Laissez toutes les querelles de parti et ne songez qu'à la seule chose nécessaire si nous voulons sortir avec honneur et succès de l'orage qui ne peut être conjuré, avec la grâce de Dieu, que par notre union, notre attitude et notre exemple. Groupez-vous comme un mur d'airain, avec une vive confiance, autour de votre roi, autour de votre meilleur ami. » Le ministre de l'Intérieur, Bodelschwingh, donna lecture d'une ordonnance qui assurait la périodicité du Landtag uni, limitait les attributions des délégations comme l'avait demandé le Landtag et promettait une nouvelle ordonnance constitutionnelle. Cette ordonnance ne fut jamais promulguée[3].

L'ordre régna encore quelques jours à Berlin; mais on a remarqué que, tandis que le peuple commençait à s'agiter, les pouvoirs et la bourgeoisie restaient dans une coupable inaction[4]. En taillant des réformes hardies, la monarchie prussienne aurait pu prendre la tête du double mouvement qui animait son peuple : mouvement intérieur, libéral, réclamant une organisation parlementaire et des libertés publiques; mouvement national exigeant

1. Plus tard président du Parlement de Francfort.

2. Voy. dans Biedermann, *Geschichte*, p. 227 et suiv., l'histoire fort curieuse des pas et démarches des Gagern.

3. Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, 4e éd., t. I, p. 34. Le roi, dans une autre ordonnance, avait promis la suppression de la censure.

4. Blum, *Die Deutsche Revolution*, 1848-49, p. 161; Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 238.

la fin du système de Metternich, le renouveau de l'Allemagne; mais Frédéric-Guillaume, homme de rêves et de chimères, était incapable d'une prompte action; ses ministres n'étaient que d'excellents bureaucrates; Bodelschwingh, après son bel élan de 1847, était rentré dans le rang. Les divers conseils de la ville, soit le magistrat, comité administratif, soit les délégués municipaux, les esprits éclairés qui avaient formé le centre droit du Landtag uni auraient pu opérer sur le roi une vive pression; ils étaient dans le désarroi et le bavardage, nul n'osait prendre une initiative; il y eut une véritable faillite des classes dirigeantes.

Le 9 mars seulement, les délégués municipaux (Stadtverordnete) entreprennent la rédaction d'une adresse; ils la traînent « avec une lourde lenteur, » la votent le 11, hésitent encore, enfin le 14 la portent au roi. C'était bien tard; le mouvement populaire était engagé.

Depuis les premiers jours de mars, les réunions se faisaient plus nombreuses sous les tentes, — les Zelten, — du Thiergarten, le Bois de Boulogne de Berlin. Entre deux morceaux de musique, en buvant de la bière blanche ou de l'eau-de-vie de cerises, en mangeant des semmeln, des concombres au vinaigre et des saucisses à l'ail, on écoutait les orateurs[1]. Ils s'enhardissaient peu à peu, et, surexcitée par leurs déclamations, la populace faisait du bruit en rentrant par les *Linden* ou la rue de Leipzig. Dès le 7 mars, cinq cents jeunes gens, étudiants et employés, réclamaient la liberté entière de la presse et de la parole, l'amnistie des condamnés politiques, le droit de réunion et d'association, le jury, etc...[2]; une adresse portée au roi devait exposer ces revendications. Frédéric-Guillaume eut le tort de refuser cette adresse et d'ordonner diverses mesures de police pour empêcher de pareilles réunions. Le mécontentement fut assez vif et le ton des discours devint plus âpre.

En même temps, l'aspect de la rue changeait : les étrangers venaient de tous côtés, surtout de Pologne, et même, à en croire une lettre de Frédéric-Guillaume à Bunsen, de France[3]; la

1. Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852, p. 251.

2. *Gazette de Cologne* du 8.

3. Lettre citée par Saint-René Taillandier, *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 53 et suiv. : « Plus de 10,000 hommes, dont la trace est officiellement connue et suivie, et le double assurément en dehors des preuves authentiques, avaient envahi la ville depuis plusieurs semaines; ils s'étaient si bien cachés que la police, avec ses faibles moyens, ne put les découvrir. Il y avait

police, débordée, laissait faire et laissait passer; son président, M. de Minutoli, louvoyait entre le peuple et le roi, préoccupé d'être à la fois populaire et bien vu à la cour. Les rues et les lieux de réunion prenaient cette physionomie fiévreuse et inquiète des veilles de révolution. Les salons se fermaient; les manufacturiers restreignaient leurs affaires; le commerce était en proie à une crise monétaire, due à l'abus du papier[1].

Le gouvernement se décidait à agir : deux corps d'armée étaient mobilisés et mis à la disposition du prince de Prusse, nommé gouverneur général des provinces du Rhin et de Westphalie[2]. Pour donner quelque satisfaction aux adresses et réunions publiques, le roi rendait le 11 mars une ordonnance rappelant ses efforts pour obtenir de la Diète une législation plus libérale sur la presse et chargeant son ministère de préparer une « large réforme, en écartant la censure. »

Le 13 mars, la journée fut beaucoup plus tumultueuse[3]. Environ 20,000 personnes se portèrent au Thiergarten pour assister aux réunions qui se tenaient sous les tentes. Le général de Pfuel, gouverneur militaire de Berlin, fut averti par M. de Minutoli que « l'attitude de la classe ouvrière devenait audacieuse...; il est nécessaire de prévoir des scènes de désordre. » La garnison fut consignée à partir de sept heures du soir, les postes renforcés, des piquets placés le long des *Linden*. A son retour du Thiergarten, la populace remarqua ces dispositions et commença à siffler et huer les soldats. Voyant qu'ils ne bougeaient pas, elle leur jeta du sable et des pierres[4]; les officiers interdirent à leurs troupes de faire usage de leurs armes[5]; encouragée par cette

parmi eux l'écume des Français (de vrais galériens), l'écume des Polonais et des Allemands du sud, surtout des habitants de Mannheim; il y avait aussi des gens très disciplinés, de prétendus comtes italiens, des négociants... »

1. De Circourt, *loc. cit.*, p. 382.

2. Simon, *l'Empereur Guillaume et son règne*, p. 13.

3. Les « journées de mars » ont fait l'objet de nombreuses études. Les plus récentes sont celles du prof. Dr W. Busch, *Die Berliner Märztage von* 1848. Munich et Leipzig, 1899, avec une excellente analyse des sources, et de T. Rachfahl, *Deutschland, König Friedrich Wilhelm IV und die Berliner Märzrevolution*, Halle, 1901, avec une bonne introduction sur la politique du roi en Allemagne. Le récit de Blum, *Die Deutsche Revolution*, 1848-49, est très complet. Voy. aussi von Meyerinck, *Die Thätigkeit der Truppen während der Berliner Märztage*. — Mémoires de Gerlach, de Roon, de Circourt. — *Das Volk im Waffen*. Berlin, 1887. — Sybel, *Aus den Berliner Märztagen*, dans *Historische Zeitschrift*, t. 63.

4. Meyerinck, *loc. cit.*, p. 101, 102.

5. Busch, *loc. cit.*, p. 7.

inaction, la foule s'enhardit, commença à construire des barricades et tenta même de piller un magasin d'armes; la troupe dut alors intervenir, une mêlée assez violente se produisit, au cours de laquelle deux personnes furent blessées, le fils du poète Ruckert et le conseiller municipal Behrens, innocemment assis devant une pâtisserie. La police intervint à son tour avec beaucoup d'inexpérience et de maladresse[1], procéda à l'arrestation de quelques ouvriers fort étrangers au tumulte et ne dispersa les groupes que pour les laisser se reformer plus loin. A minuit, chacun rentra se coucher et l'ordre se rétablit. Cette première journée n'avait pas eu de graves conséquences, mais elle laissait prévoir des suites, car la populace ne pouvait que s'enhardir de l'inhabileté des mesures policières et militaires.

Le gouvernement le comprit et le lendemain publia une ordonnance de police interdisant les rassemblements dans les rues, les cris et sifflets « des mauvais garnements qui troublent le repos public » et ordonnant d'évacuer les voies et places après un signal de trois roulements de tambour ou appels de trompette. Ce même jour, 14 mars, le roi reçut la délégation municipale, qui lui apportait l'adresse votée le 11; ce document exprimait le vœu d'une prompte convocation du Landtag uni et l'espoir que le roi travaillerait à l'unité allemande. Frédéric-Guillaume reçut les délégués avec beaucoup de bienveillance et leur promit satisfaction.

Peu d'heures après, le roi signait une ordonnance convoquant le Landtag uni pour le 27 avril. Il rappelait qu'une conférence devait se réunir pour délibérer « sur les mesures commandées par l'intérêt de la patrie allemande, et nous avons résolu, ajoutait-il, d'employer tous nos efforts pour que ces délibérations conduisent à une régénération véritable de la confédération germanique, afin que le peuple allemand..., fortifié par des institutions libres et protégé contre les dangers d'un bouleversement et de l'anarchie, regagne son ancienne grandeur. » La convocation du Landtag était une excellente mesure, mais pourquoi la retarder de six semaines, alors que le tumulte de la rue augmentait d'heure en heure?

Le soir, les rassemblements recommencèrent au centre de la ville et surtout sur la place du château; une barricade s'éleva

1. De Circourt, *loc. cit.*, p. 390.

au coin de la Kurstrasse et du Spittelmarkt et des patrouilles de cavalerie durent circuler pour rétablir l'ordre. Les soldats furent accueillis par des outrages, des pierres et des tessons de bouteilles qui en blessèrent plusieurs. L'ordre se rétablit de lui-même. Mais, dès lors, il devenait évident qu'une révolution se préparait.

III.

Berlin était alors une ville de 420,000 habitants, où l'élément étranger, toujours plus turbulent, jouait un rôle important. De Saxe, du Rhin, des pays slaves, étaient venus de nombreux habitants qui ne s'étaient pas encore incorporés à la population locale et formaient une masse très indisciplinée[1]. Frondeurs, turbulents, d'ailleurs spirituels, ils finissaient par agir sur les vrais Berlinois, que la « fièvre de mars » avait envahis; quinze jours d'énervement avaient préparé pour de graves troubles un terrain excellent. La garnison était assez nombreuse, mais la police était insuffisante. Pour rétablir l'ordre, on eut recours aux bourgeois eux-mêmes, et une ordonnance du 16 mars organisa des commissions de protection (Schütz-kommissionnen); dans chaque quartier se réunirent les fonctionnaires locaux pour choisir parmi les citoyens des schützbürger; chefs d'ateliers, commerçants, petits industriels reçurent ainsi, avec un bâton blanc, la mission de pacifier les rues[2]; leur influence aurait pu être excellente sur une population tranquille. Mais, lorsqu'ils furent organisés, le désordre était tel qu'une troupe forte et cohérente seule pouvait agir.

Le 15 mars, l'agitation commença plus tôt que d'habitude. Dès le matin, les rues regorgeaient d'une populace surexcitée. Le président de police Minutoli demanda au général de Pfuel de garnir les cours intérieures du château d'une forte garnison, car il pressentait que le peuple se porterait en masse vers la résidence royale[3]. Un bataillon s'y installa; un autre se porta à l'arsenal; un fort piquet stationna à la gare de Leipzig, où l'on attendait un train d'étudiants et de délégués saxons.

Dans l'après-midi, la foule s'assemble en masse sur la place du

1. De Circourt, *loc. cit.*, p. 373.
2. R. Blum, *loc. cit.*, p. 167.
3. *Das Volk im Waffen*, p. 11; Meyerinck, *loc. cit.*, p. 104.

château et les rues avoisinantes; après avoir crié et sifflé, et, lasse de cet exercice, elle jette contre le portail n° II des pierres, qui blessent dans la cour intérieure deux officiers et treize soldats[1]; le signal prévu par l'ordonnance de la veille est donné par une trompette, les troupes préparent leurs armes, le peuple s'enfuit; mais, n'entendant aucun coup de feu, il revient presque tout de suite. La nuit tombe, propice aux désordres; une boutique d'armurier est mise au pillage; dans les rues qui donnent sur la place du château, Breitestrasse, Brüderstrasse, sur plusieurs ponts de la Sprée, et même plus loin, dans la Leipzigerstrasse, des barricades s'élèvent; l'infanterie marche pour les prendre d'assaut; elle est reçue à coups de projectiles, elle tire sur ses adversaires, plusieurs sont atteints et l'ordre se rétablit.

Le 16 mars, la nouvelle des événements de Vienne surexcitait encore la population de Berlin. Dès la fin de février, le gouvernement autrichien avait été désemparé : Metternich essayait de temporiser, renvoyant « à quelques semaines[2] » le sort des pétitions et adresses envoyées à Ferdinand; mais, le 13 mars, lors de la réunion des États de la Basse-Autriche, des troubles se produisent et ils s'aggravent le lendemain; un conflit éclate entre la populace et les troupes, les soldats font feu, le peuple s'insurge et la conférence d'État, effrayée, oblige Metternich à donner sa démission. Le 15 mars, une proclamation impériale promet aux Viennois de convoquer une assemblée « en vue de la constitution de la patrie. »

Berlin ne pouvait rester en arrière de Vienne.

Le même jour, les étrangers affluèrent plus nombreux que jamais. A la nouvelle des premiers troubles berlinois, ils accouraient de toutes les grandes villes, prêts à profiter du désordre[3]. Un train amena de Leipzig de prétendus « étudiants », polonais ou tyroliens pour la plupart, soigneusement armés, qui se répandirent en ville dans les clubs, prirent aux journées sanglantes la plus grande part et disparurent au mois d'avril aussi mystérieu-

1. R. Blum, *loc. cit.*, p. 106.

2. Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, t. XI, p. 110 (par M. Eisenmann); Seignobos, *Histoire de l'Europe contemporaine*, p. 391.

3. A Genthin, raconte Bismarck, *Mémoires*, I, p. 39, des hommes à l'air étranger, parlant polonais pour la plupart, quelques-uns portant ostensiblement sur eux des armes, d'autres avec des colis fort lourds, avaient passé dans les trains se dirigeant sur Berlin. Cf. Rachfahl, *loc. cit.*, p. 124.

sement qu'ils étaient arrivés[1]. Les journées des 16 et 17 furent cependant assez calmes. Les hommes qui devaient prendre la direction du mouvement populaire tenaient des réunions secrètes dans divers endroits, au Hofjäger, à Tivoli. Organisaient-ils, avec ordre et savamment, la révolution qui éclata le 18? Certains le prétendent et croient, avec Frédéric-Guillaume, que Berlin a été victime d'une intrigue « systématiquement préparée depuis quinze jours[2]. » D'autres rient d'une « pareille absurdité, » inventée comme excuse par des rapports de police[3]. La vérité semble être que les troubles étaient spontanés, explosion contre une tyrannie trop longue, mais que les pêcheurs en eau révolutionnaire qu'on trouve toujours en pareil cas espérèrent en profiter et cherchèrent à constituer un cadre d'officiers aux masses révoltées.

Des réunions secrètes, les bruits les plus extraordinaires se répandaient en ville; les provinces étaient en feu, les pays rhénans voulaient se rattacher à la France; une députation de la municipalité de Cologne, qui était en route pour présenter au roi une adresse, passait pour venir notifier au roi la sécession. Cependant, les délégués municipaux préparaient une nouvelle adresse au roi, et le gouvernement contemplait les choses.

M. de Bodelschwingh était en grande partie au courant de ce qui se tramait. Le 18 mars, à six heures du matin, il écrivait au bourgmestre pour l'aviser qu'une grande démonstration se préparait pour deux heures et d'une gravité telle « qu'elle compromettrait l'avenir de la Prusse. » Dès la matinée d'ailleurs, Berlin tourbillonnait comme une ruche d'abeilles; c'était une superbe journée de printemps[4]; la curiosité et la passion poussaient tous les habitants dans les rues qui débouchent sur la place du château.

A dix heures, le roi reçut la délégation de Cologne; elle apportait simplement une adresse exposant la situation dangereuse de la ville et des pays rhénans. Le roi répondit avec beaucoup d'émotion par les promesses habituelles; il assurerait à son peuple les libertés nécessaires; il se mettrait à la tête de l'Alle-

1. Blum, *loc. cit.*, p. 168; Angerstein, *Die Berliner Märzereignisse*, p. 26.
2. Lettre de Frédéric-Guillaume à Bunsen, citée par Saint-René Taillandier, voy. *supra*. En ce sens, Blum, *loc. cit.*, p. 168 et suiv.; Meyerinck, *loc. cit.*, p. 108 et 109.
3. Denis, *l'Allemagne*, 1810-1852, p. 252.
4. Busch, *loc. cit.*, p. 15.

magne; un congrès se réunirait à Potsdam pour réorganiser la confédération. La délégation répliqua qu'elle croyait nécessaire de prendre une détermination instantanée, qu'un congrès à Potsdam compliquerait les choses en s'opposant à l'assemblée de Francfort. Frédéric-Guillaume affirma qu'il allait rédiger de suite une proclamation. Cette députation sortie, le roi reçut une délégation de la municipalité de Berlin et le dialogue fut à peu près identique. Bodelschwingh, en accompagnant les délégués, leur annonça que le roi venait de rédiger une patente. Elle parut en effet quelques instants après[1].

« De grands événements arrivés à Vienne facilitent l'exécution de nos projets pour la régénération de l'Allemagne et rendent indispensable leur prompte exécution, » déclarait le roi... « Nous demandons que l'Allemagne soit transformée d'une confédération d'États en un État fédéré... Cela suppose une réorganisation de la constitution fédérale, qui ne peut être exécutée que par l'union des princes avec les peuples. » Il proposait un système militaire et maritime identique pour toute l'Allemagne unie sous une seule bannière, l'identité des droits civils, l'unité de poids, de mesures et de législation commerciale. Pour hâter ces réformes, la convocation de la Diète unie était avancée au 2 avril. Une autre ordonnance du même jour supprimait la censure et donnait compétence pour les délits de presse aux tribunaux ordinaires.

La nouvelle de cette publication se répandit rapidement dans la foule à la sortie des délégations et par la distribution d'un supplément de l'*Allgemeine Preussische Zeitung*. Des cris de joie l'accueillirent et le peuple appela avec enthousiasme le roi; Frédéric-Guillaume parut à son balcon; la foule le salua de milliers de « hoch; » dès qu'il fut rentré, M. de Bodelschwingh annonça au peuple que le roi devait travailler et le priait de se retirer; mais les citoyens redoublèrent d'acclamations jusqu'à ce que le monarque parût une seconde fois; l'enthousiasme se porta au délire; le roi se retira alors définitivement en priant ses ministres de rétablir un peu d'ordre et de silence.

M. de Bodelschwingh descendit avec le général de Pfuel, gouverneur de Berlin, au portail n° I pour inviter le public à s'éloi-

1. Elle était contresignée des ministres v. Mühler, v. Rother, Eichhorn, v. Thile, v. Savigny, v. Bodelschwingh, Graf z. Stolberg, Uhden, Frh. v. Canitz, v. Dresberg, v. Rohr-Rönne, *loc. cit.*, p. 35.

gner; dans le tumulte, l'ordre fut mal compris; à ce moment, avec une inconcevable légèreté, Pfuel confia le commandement au général de Prittwitz et se rendit à des affaires privées. Le tapage ne cessant pas et le roi insistant pour avoir la tranquillité, Prittwitz sortit par le portail IV à la tête d'un escadron de dragons de la garde qu'il fit avancer au pas en face de la populace[1]. Un mouchoir à la main, accompagné du commandant de Borstell et d'un trompette, il essaya de s'avancer dans la foule pour l'inviter au calme; il ne parvint pas à se faire comprendre au milieu des vociférations. Il dut donc reculer avec son escadron jusqu'aux soupiraux du château.

La foule prenait fort mal cette manifestation militaire; elle croyait à un coup de force et clamait : « Arrière les soldats (Militär zurück), » devant les dragons de Prittwitz et l'infanterie postée à deux autres portes. Pour dégager ces troupes, le major von Falckenstein fit avancer une nouvelle compagnie, tambour battant, mais armes sur l'épaule, et il parvint à nettoyer une partie de la place pendant que les dragons, pénétrant à leur tour, vidaient une autre portion. Mais la foule s'excitait, la poussée était violente, les cris s'exaspéraient contre les soldats, et des groupes prenaient une attitude menaçante. Le lieutenant von Preuss fut chargé de dégager le commencement de la Breitenstrasse[2] et avança dans cette direction. A ce moment, deux coups de feu retentirent. On admet généralement qu'ils partirent par accident[3] : le fusil du grenadier Kühn frappa son sabre, le fusil du sous-officier Hettgen fut atteint au piston par le bâton d'un manifestant. Ces coups de feu ne blessèrent personne, mais produisirent sur la populace l'effet d'une décharge électrique. Mille cris retentirent : « Trahison! Assassinat! Vengeance! Barricades. » Les simples curieux avaient entendu de loin les détonations et ne doutaient pas que les soldats eussent déchargé leurs armes sur la foule. Les révolutionnaires exploitèrent habilement cette erreur, et, de ce moment, la bourgeoisie berlinoise s'engagea hardiment dans l'insurrection.

1. Récit de ces faits dans Blum, *loc. cit.*, p. 173 et suiv.; Rachfahl, *loc. cit.*, p. 139 et suiv.; Busch, *loc. cit.*, p. 17 et suiv.; Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 245 et suiv.; Sybel, *Die Begründung des d. Reichs*, t. I, p. 138 et suiv.; Gagern, *Denkwürdigkeiten*, p. 134 et suiv.

2. Qui débouche en face du château royal.

3. C'est la version officielle, et elle paraît certaine.

En vain, le roi fait-il hisser un drapeau avec ce mot : « Missverständniss » (méprise); en vain, quelques amis de la couronne se précipitent-ils dans la foule pour arrêter l'élan populaire. L'insurrection est maintenant déchaînée. A l'instant où s'entendaient les coups de fusil, deux grenadiers sont assaillis devant la maison de banque de la Jägerstrasse. Les barricades, qui s'esquissaient déjà depuis une heure, s'élèvent de toutes parts. Les combattants ne comprennent plus seulement des étrangers ou des récidivistes, mais des étudiants, des artistes, des commerçants prennent les armes ou construisent des barricades. Soldats de landwehr, membres de sociétés de tir, ils sont des adversaires redoutables; ils ont deux canons, que faute de boulets ils chargent de billes en pierre, de ferraille et de débris. Les barricades sont construites avec soin : des voitures dételées sont couvertes de planches, de bûches, de pavés que les femmes apportent dans des corbeilles ou dans leurs tabliers; par devant, on tend des fils de fer pour arrêter la cavalerie; par derrière, se dissimulent les insurgés; d'autres se cachent sur les toits, derrière les pignons, d'où ils dirigent sur les troupes un feu plongeant. Vers le soir, des incendies éclatent dans les postes de police et les bureaux d'octroi, la fonderie royale et le parc d'artillerie.

Le général de Prittwitz disposait de 14,000 hommes et trente-six canons. Ce n'était pas trop pour cette guerre des rues. Le combat commença vers quatre heures; il durait après minuit au clair de la lune; sur les divers points du champ de bataille, on avait, à coups de canon, réduit au silence les barricades, puis les troupes s'étaient avancées, gagnant maison après maison, tirant sur chaque tête qui apparaissait imprudemment; des toits, tombaient des projectiles sur les soldats; ils pénétraient de force dans les maisons, dirigeant leurs coups souvent au hasard : un étudiant inoffensif, deux enfants moururent ainsi.

Le sang-froid n'avait pas abandonné les officiers[1] : le général von Möllendorf, assailli par les insurgés, leurs pistolets sur sa poitrine, refusa d'ordonner à ses troupes de se retirer; le lieutenant von Reibnitz, assiégé dans le château de Monbijou, ayant fait disparaître ses soldats dans des barques sur la Sprée, ouvrit la porte et demanda aux assaillants : « Qu'est-ce que vous voulez exactement? » Le lieutenant Tüpke, mortellement atteint, écrivit

1. Blum, *loc. cit.*, p. 183.

une lettre pour excuser son absence au service, puis laissa tomber sa plume et mourut. Leurs adversaires avaient pareil courage; dans la Breitenstrasse, une barricade fut prise et reprise trois fois; sur la barricade de la Taubenstrasse, un jeune étudiant, aux cheveux flottants, brandissait un drapeau tricolore au milieu des balles.

Pourtant, à la clarté de la lune, les troupes avançaient. Vers le matin, elles avaient arraché aux insurgés leurs principales positions. Le roi pouvait se considérer comme vainqueur de son peuple[1].

Frédéric-Guillaume était dans un état d'émotion et d'agitation extraordinaires et lançait les ordres les plus contradictoires. Autour de lui se pressaient ses conseillers et ses intimes, et leur désaccord n'était pas pour le calmer; le prince de Prusse, soldat dans l'âme, était pour la résistance et l'écrasement des insurgés; l'évêque Neander suppliait le roi d'arrêter la marche des troupes; vers le soir entra le baron de Vincke, un des députés du centre droit au Landtag uni, esprit sage et sûr, qui arrivait de voyage, tout couvert de poussière, appelé par Bodelschwingh pour délibérer sur les événements; il montra hardiment au roi les dangers de ce combat fratricide, les officiers murmurèrent : « C'est la faute de votre affreux Landtag. » Vincke refusa de rester, mais sa parole avait porté sur l'esprit de Frédéric-Guillaume. Le bruit du canon dans la nuit, l'arrivée des prisonniers, les lamentations de la reine, tout lui était trop. Vers cinq heures du matin, il donna l'ordre de suspendre le feu et rédigea une proclamation à ses « chers Berlinois » : « Une bande de mauvais sujets et surtout d'étrangers a profité des circonstances pour parvenir à ses projets criminels, en mentant impunément, et a rempli de pensées de vengeance les esprits irrités de beaucoup de mes chers et fidèles Berlinois, en leur disant que le sang avait été versé à dessein, et c'est ainsi qu'ils sont devenus les auteurs d'un massacre affreux... Rentrez dans le calme, enlevez les barricades..., les troupes évacueront à l'instant même les rues et les places. »

Dans la matinée, les délégations se pressèrent auprès du roi pour lui affirmer que le peuple n'abandonnerait pas les barricades tant qu'il verrait les troupes devant lui[2]; le monarque hésitait, chargeait le comte d'Arnim-Boitzenburg de former un nouveau

1. Busch, *loc. cit.*, p. 21; Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 139.
2. Les détails sur cette matinée dans Rachfahl, *loc. cit.*, p. 186 et suiv.

ministère[1], allait des conseils de résistance donnés par le prince de Prusse et le général de Prittwitz aux prières de céder que proféraient le bourgmestre Naunyn et même Arnim. Vers onze heures, Frédéric-Guillaume se retira dans son cabinet avec Bodelschwingh et Arnim; un quart d'heure après, Bodelschwingh en sortait avec l'ordre de retirer les troupes; de dépit, le prince de Prusse jeta son épée sur la table[2].

Les officiers d'ordonnance portèrent immédiatement l'ordre royal; les troupes abandonnèrent les rues qu'elles avaient conquises; une partie rentra dans les casernes; le château ne fut protégé que par des fusiliers de la garde et des Schützbürger[3]; le reste des soldats gagna Potsdam au milieu des huées de la foule.

Au commencement de l'après-midi, le roi constitua le nouveau ministère : le comte d'Arnim-Boitzenburg en prenait la présidence avec les Affaires étrangères et « l'administration de la constitution; » le comte Schwerin et M. Alfred d'Auerswald[4], célèbres par leur rôle au Landtag uni, eurent les Cultes et l'Intérieur; Kühne, directeur général des contributions, reçut les Finances.

1. La famille d'Arnim est fort nombreuse; le comte Adolphe-Henri d'Arnim-Boitzenburg avait été ministre de l'Intérieur de Frédéric-Guillaume IV, mais son esprit pratique ne s'entendait pas avec l'imagination chimérique du roi. Il avait pris une part active aux travaux du Landtag comme conservateur modéré, partisan de réformes mûries. Comparez *Allgemeine Deutsche Biographie*, v° *Arnim-Boitzenburg*, l'article de M. Constantin Rössler.

2. Cette décision de retirer les troupes a été l'objet de plusieurs versions; on s'est souvent efforcé d'amoindrir la responsabilité du roi, et Bunsen a prétendu qu'elle provenait d'un malentendu, d'une phrase mal comprise par un adjudant inconnu. *Bunsens Lebens*, II, 497; en ce sens, Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 246, n. 1. Voy. aussi Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 241. La vérité est que le roi se laissa influencer par l'énervement d'une nuit passée dans le bruit de la bataille, par les délégations du matin et par l'avis d'Arnim. Il est d'ailleurs possible qu'il n'ait pas songé tout d'abord au départ des troupes de Berlin. Nous nous sommes attachés au récit de Busch, *loc. cit.*, p. 27 et suiv., 64 et suiv., de Rachfahl, *loc. cit.*, p. 206 et suiv., et de Sybel, *Die Begründung*, *loc. cit.*, p. 140, et *Aus den Berliner Märztagen*, *loc. cit.*, p. 427.

3. Le retrait des troupes causa en ville une véritable stupéfaction. On ne pouvait croire au départ des soldats victorieux.

4. Il y avait trois frères Auerswald : l'aîné, Jean-Adolphe, général, député au Parlement de Francfort, a été assassiné dans cette ville le 18 septembre 1848; le second, Rodolphe, d'abord militaire, puis fonctionnaire, était en 1848 membre du Landtag uni et président supérieur de la province de Prusse; le 25 juin, il remplaça Camphausen à la présidence du Conseil des ministres; le troisième, Alfred, également administrateur et membre du Landtag uni, avait joué un rôle considérable à la session de 1847; il fut ministre du 18 mars au 25 juin 1848. Brockhaus, *Konversations-Lexikon*, 4e éd., t. I, p. 81-82.

Des ordonnances postérieures complétèrent le cabinet; Louis Camphausen, chef des libéraux rhénans, lui apporta l'appui de sa popularité; le jurisconsulte Bornemann fut appelé à la Justice et le baron Henri d'Arnim, jadis ambassadeur à Paris, aux Affaires étrangères à la place du comte d'Arnim-Boitzenburg, qui conserva la présidence du Conseil sans portefeuille[1]. C'étaient là des hommes aimés du peuple, presque tous connus par leurs discours à la Diète de 1847, et leurs noms furent accueillis par de joyeuses exclamations.

La foule se pressait sur la place du château que les troupes avaient abandonné; ses sentiments étaient divers; à la joie de la victoire et des concessions royales se joignaient la surexcitation de la lutte, la douleur des familles et amis des victimes; dans la nuit, 230 civils avaient été tués, les troupes avaient perdu vingt hommes[2]; les blessés étaient infiniment plus nombreux. La colère et le chagrin l'emportèrent; sur des civières, on apporte des cadavres; on proclame leurs noms, le nombre des orphelins qu'ils laissent. Puis soudain le cri s'élève : « Le roi doit venir. » Le monarque tarde, le comte Schwerin, le prince Félix Lichnowsky essaient vainement de calmer et d'attendrir le peuple; les cris montent plus impérieux, on réclame le roi et la reine; Frédéric-Guillaume paraît au balcon, la reine tremble à son bras : « Chapeau bas, » exige le peuple, et le souverain se découvre. « Qu'ils descendent. » La reine s'évanouit, le roi descend dans la cour du château et s'incline devant les cadavres. Le prince de Prusse était parti pour Babelsberg[3]. Et cependant la foule, nu-tête, d'une seule voix, entonnait le choral : « Jésus, mon assurance. »

Les journées suivantes appartiennent à la populace; elle s'installe en maîtresse dans Berlin; sur le palais du prince de Prusse, — on l'appelait Kartätschenprinz, — on écrit à la craie : « Propriété nationale; » une commission des pétitions, instituée par elle seule, s'y installe et se goberge pendant plusieurs jours. Le magasin d'un gantier, Wernicke, qui passait pour indicateur de police, est pillé et les marchandises brûlées. On saccage la mai-

1. Cette série d'ordonnances est assez embrouillée; elle est bien analysée par Rönne, *loc. cit.*, p. 36, n. 3, b, α, β, γ. Le comte d'Arnim-Boitzenburg et Kühne ne restèrent que dix jours au pouvoir. — Le 3 mai, le général v. Canitz reçut le portefeuille de la Guerre.

2. Chiffres de Busch, *loc. cit.*, p. 35.

3. Quand il passa, en civil, devant les fusiliers de la garde, il fut accueilli par les hourras des soldats. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 146. Ils sentaient en lui leur vrai chef.

son du major Preuss, qui avait désigné aux troupes le refuge d'une trentaine d'insurgés. Les administrations, — la vieille bureaucratie prussienne, — sont en désarroi; le président de police Minutoli va au château, avec une délégation, demander l'armement du peuple. Le général de Prittwitz, redoutant un nouveau conflit, donne des ordres pour retirer de Berlin presque toutes les troupes qui y étaient restées. On exige du roi la grâce des Polonais condamnés en décembre pour haute trahison; ils sortent immédiatement de la prison de Moabit, leur chef, Mierolawski, en tête, et vont remercier le roi qui paraît au balcon, agitant sa casquette en signe de joie. Le prince de Prusse reçoit de son frère le conseil d'aller voyager en Angleterre[1] « pour expliquer à la cour amie les événements et l'état des choses[2] » et « étudier les institutions maritimes de l'Angleterre[3]. » Il quitte l'île des Paons[4] le 22 mars, alors que le jeune et bouillant Bismarck-Schönhausen cherchait vainement à l'atteindre pour lui demander « de délivrer le roi prisonnier » de son peuple; il gagne, dans une lourde voiture, par des chemins détournés, la frontière du Mecklembourg; à Grabow, sur la frontière, il est reconnu, évite à peine une manifestation hostile, parvient avec difficulté à la mer. Il s'installe à Londres; il y retrouve Metternich et Guizot.

Le roi ne comprit pas tout d'abord quelle atteinte avait reçue la couronne prussienne; la réaction ne se produisit qu'après plusieurs jours. Le 21 mars au matin, sur les murs de Berlin, on lisait un placard : « A la nation allemande, » anonyme, mais que le style révélait comme écrit par Frédéric-Guillaume. « Une nouvelle et glorieuse histoire commence aujourd'hui. Vous serez à nouveau une grande et unique nation, libre et puissante au cœur de l'Europe. Salut... au nouveau roi de la nation allemande. » Il annonçait que le roi sortirait à cheval, porteur « des vieilles couleurs allemandes. » L'événement se produisit dans l'après-midi. C'est la « chevauchée » (Umritt) de Frédéric-Guillaume.

Le spectacle ne manquait pas d'être piquant : en tête, deux

1. Le bruit s'était répandu à Berlin que le prince de Prusse allait rentrer à la tête de troupes russes, et l'alarme avait été donnée aux Schutzbürger (correspondance de l'*Indépendance belge*). Rönne affirme que la tête du prince avait été mise à prix. Blum, *Fürst Bismarck*, I, p. 127.

2. Simon, *l'Empereur Guillaume*, p. 16.

3. Le président du Conseil Camphausen, à l'Assemblée nationale, le 6 juin.

4. Ile de la Havel, à 10 kilomètres au nord de Potsdam. *Mémoires de Bismarck*, I, p. 30.

généraux et trois ministres, puis un garde bourgeois avec un grand drapeau noir-rouge-or et trois étudiants avec la bannière de l'empire; le roi en uniforme, avec un large brassard noir-rouge-or; des princes, des généraux revêtus des mêmes couleurs, et, pour clore, le vétérinaire Urban, un brave combattant des barricades, avec sa grande barbe, ses cheveux flottants et une vaste couronne peinte. Frédéric II n'avait rien rêvé de pareil.

Dès la cour du château[1], le roi jura « qu'il n'y avait pas d'usurpation de sa part..., qu'il ne voulait renverser aucun prince..., mais protéger l'unité et la liberté de l'Allemagne qui doivent être assurées par la confiance... » Et, comme quelqu'un criait : « Vive l'empereur d'Allemagne, » il répartit avec un geste mécontent : « Pas cela, je ne le veux pas, je ne le veux pas. » Puis le cortège se mit en marche, faisant un large tour par la Behrenstrasse, unter den Linden et la Breitenstrasse. Devant l'Université, Frédéric-Guillaume jura à nouveau qu'il voulait « l'unité de l'Allemagne, la liberté de l'Allemagne. » A l'hôtel de ville, il déclara aux délégués municipaux qu'il était fort non par son armée, mais « par le cœur et la fidélité de son peuple. » Et, après plusieurs autres serments, il rentra au château.

Le même soir, il signait une nouvelle proclamation plus hardie encore : « Il faut que les princes et les peuples allemands s'unissent sous une même direction. Je prends aujourd'hui cette direction pour les jours de danger... La Prusse, dès ce moment, se transforme en Allemagne. » Suivait tout un projet d'organisation de la « nouvelle Allemagne. » Ce n'était là que des mots, mais ils soulevaient une véhémente protestation de l'Autriche, qui se trouvait mise à la porte de l'empire avec une singulière désinvolture[2].

Le lendemain, 22 mars, on procéda à l'enterrement solennel des morts aux barricades. Toute la ville y prit part : les magasins étaient fermés, les rues barrées, la foule en deuil : les cloches tintaient ; des drapeaux noirs flottaient au château. Sur la place des Gendarmes, les ministres des trois cultes bénirent les 204 cercueils ; puis le cortège se mit en marche : tous les corps constitués, l'Université, l'Académie, Alexandre de Humboldt à sa tête, les corporations, les étudiants suivaient têtes découvertes : le roi était

[1] Récit très complet dans Siedermann, *Geschichte*, *op. cit.*, p. 251 et suiv.

[2] Note circulaire de la cour autrichienne, du 24 mars. Rachfahl, *loc. cit.*, p. [illegible]. Sauer, *Die Grundrechte*, [illegible], p. 212. Sybel, *Der Begründung*, [illegible], p. [illegible].

au balcon, entouré de ses ministres; il s'essuyait les yeux avec un mouchoir blanc[1].

Le soir, Frédéric-Guillaume rédigeait encore une proclamation[2] qui organisait un plan de réformes libérales à présenter au prochain Landtag; promesses déjà faites; il n'y faut remarquer que « l'armement général des bourgeois avec la libre élection de leurs chefs ». Le 24 mars, l'enterrement des soldats morts dans les rues eut lieu sans grande cérémonie[3].

IV.

L'ordre ne se rétablit que peu à peu; après la tempête, les vagues ne s'apaisent que lentement. Dans les rues, se tenaient des meetings souvent tumultueux; les clubs commençaient à se former et ne craignaient pas de descendre dans la rue; des gamins distribuaient des imprimés révolutionnaires; à tous les coins de rue s'étalaient des placards démocratiques d'un style plus ou moins forcené[4]; aux fenêtres flottaient des drapeaux de toutes couleurs, drapeaux rouge-noir-or, drapeaux polonais; il ne manquait que des drapeaux prussiens[5]; des gens en blouse, coiffés du chapeau calabrais, avec plume rouge, traînaient leur sabre sur le trottoir[6]; la garde des monuments était confiée aux Schützbürger; ils s'en acquittèrent si bien qu'on fut obligé de créer une seconde cohorte, la Schützmannschaft, souvent en conflit avec la première, comme au mois d'août, où elles se fusillèrent. Mais le Berlinois avait pris l'habitude de cette vie fiévreuse; les querelles se bornaient le plus souvent aux paroles.

Il n'en était pas de même en province; les grandes villes voulaient aussi avoir leurs « journées, » et la « fièvre de mars » les avait atteintes. Le 20 mars, à Kœnigsberg, les soldats tirent sur la foule; à Aix-la-Chapelle, au commencement d'avril, la populace brise les fenêtres, des patrouilles sillonnent la ville, et, entourées d'insurgés, font feu; un peu plus tard, à Trèves, on élève des barricades, on démolit les corps de garde, le général de

1. Correspondance de l'*Indépendance belge*. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 256.

2. Elle parut dans un supplément de la *Gazette de Prusse* le 23.

3. *Gazette de la Croix* du 25 : « On a enfoui les soldats tombés dans leur devoir, comme des malfaiteurs, sans cloche ni cantique. »

4. Beust, *Mémoires*, t. I, p. 48.

5. Hesekiel, *Das Buch vom Fürsten Bismarck*, 3e éd., p. 106.

6. *Bismarck député* (Berlin, 1881), p. 65.

Schreckenstein menace de bombarder la ville[1]. Les campagnes ne sont guère plus tranquilles : à Schönhausen, Otto de Bismarck se prépare à faire le coup de feu contre des gens de la ville voisine qui veulent venir hisser sur le clocher le drapeau rouge-noir-or[2]. Dans la province de Posen, les troubles sont plus graves encore et prennent une tendance séparatiste : on arrache les aigles prussiennes, on arrête les courriers. Frédéric-Guillaume avait reçu, le 24 mars, une délégation de Polonais à qui il avait promis la réorganisation nationale de la province par une commission composée des deux éléments allemand et polonais[3]. On constitua bien cette commission, mais elle n'aboutit à rien. Une formidable insurrection se souleva dans la province, les nobles organisèrent des troupes de paysans qui devinrent maîtresses d'une partie du pays; Mierolawsky, le gracié du 20 mars, tint tête aux généraux prussiens et souvent avec avantage; à Miroslaw, à la fin d'avril, dix mille soldats prussiens sont mis en déroute. L'insurrection ne fut écrasée qu'en mai, après des sièges en règle, des combats de forêts et des représailles.

L'armée reprenait ainsi sa revanche; à la fin de mars, elle était dans une amertume profonde; des vers circulaient parmi les soldats : « L'aigle noire tombe de la hampe, souillée, — Ici prend fin, ô Zollern, ta glorieuse histoire. » Et lorsque, le 25 mars, le roi déclara aux officiers de la garde qu' « il n'avait jamais été plus libre que sous la protection des bourgeois de Berlin, » des murmures et un cliquetis de sabres se firent entendre « tels qu'aucun roi de Prusse n'en a jamais entendu et n'en entendra jamais au milieu de ses officiers[4]. » Le parti réactionnaire profitait de ce mécontentement; tantôt il pensait à un coup de force, à une rentrée violente des troupes à Berlin sans autre ordre que des généraux; tantôt il songeait à contraindre le roi à abdiquer en faveur soit de son frère, le prince de Prusse, soit de son neveu, le prince Frédéric[5].

Le roi était tout à fait déconsidéré; Bodelschwingh le traitait

1. Ces détails, d'après les coupures des journaux allemands insérées au *Moniteur universel français*, p. 688, 692, 864, 870, 876, etc...

2. *Mémoires de Bismarck*, t. I, p. 27.

3. Sybel, *Die Begründung*, I, p. 155.

4. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, t. I, p. 138; Bismarck, *Mémoires*, t. I, p. 35.

5. Bismarck, *Mémoires*, p. 30, 32, 48. Au mois de juillet, le parti aristocratique déclarait que le roi devrait abdiquer dès le vote de la constitution. *Feuilles rhénanes* du 28 juillet.

de saltimbanque. Des pamphlets et des caricatures circulaient, qui l'appelaient charlatan et méchant comédien; on le comparait à Néron : « Si ton peuple est assez dénaturé pour ne pas te chasser, disait un libelle hessois, sache que nous ne te laisserons pas salir notre bannière tricolore[1]. » Frédéric-Guillaume sortait de l'état d'exaltation fiévreuse où il avait vécu pendant les journées de mars; il comprenait la gravité de la situation : son peuple en révolte, la couronne de Prusse humiliée, l'unité allemande par les princes plus lointaine que jamais; il avait quitté Berlin pour Potsdam, où il « s'exaltait peu à peu dans ses rancunes contre l'esprit moderne et revenait à l'adoration du passé[2]. »

A l'extérieur, la situation n'était pas plus brillante; Neuchâtel s'était insurgé. Les duchés de Schleswig et de Holstein étaient en feu; le roi de Danemark, Frédéric VII, ayant promis une constitution unitaire pour tous ses États, une insurrection éclatait à Kiel le 23 mars, un gouvernement provisoire se constituait, le duc d'Augustenburg s'emparait de la citadelle de Rendsborg et appelait la Prusse à l'aide. Dès le 24 mars, Frédéric-Guillaume reconnaissait les droits des duchés et avançait des troupes sur la frontière danoise; le 6 avril, sans aucune déclaration de guerre, les soldats prussiens pénétraient dans les duchés, bientôt rejoints par des Hanovriens; la lutte se continuait avec des alternatives de victoires et de défaites jusqu'à l'armistice de Malmoë signé sous la pression des grandes puissances[3]. A l'est, les troubles de Pologne s'envenimaient au point que l'on croyait à une intervention russe : « La guerre avec la Russie est pour ainsi dire déclarée, » écrivait-on de Berlin le 29 mars[4]; jusqu'à la fin d'avril, on annonçait journellement la violation du territoire prussien.

C'est dans ce désarroi qu'arrivèrent, le 22 mars, à Berlin, les plénipotentiaires des petites puissances du sud, Darmstadt, Nassau, Baden et Wurtemberg. Le nouveau ministre des Affaires étrangères, baron d'Arnim, les reçut en conférence avec l'ambassadeur de Saxe; on rédigea un plan de constitution allemande;

1. Rothan, *l'Europe et l'avènement du second Empire*, p. 77.
2. Saint-René Taillandier, *Études sur la Révolution en Allemagne*, t. II, p. 156.
3. Sybel, *Die Begründung*, t. I, p. 146 et suiv., 217 et suiv.; Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*, XI, p. 427 et suiv. (par M. Schefer).
4. *Gazette de Cologne* du 30.

tomba-t-on d'accord sur tous les points? C'est obscur[1]. En tous cas, on passa sous silence le point essentiel de la mission, la remise provisoire à la Prusse de la direction des affaires allemandes. On renvoya tout le travail définitif à Francfort. Le roi reçut les plénipotentiaires; il avait perdu son bel enthousiasme; il se déclarait « découragé et comme épouvanté de sa propre action[2]. » Une note royale du 25 mars renonçait aux conférences de Dresde, mais approuvait la revision du pacte par la Diète. Ainsi échouait cette tentative des petites puissances, comme s'enlisait le chimérique projet de Frédéric-Guillaume. Tout l'espoir se reportait sur le Vorparlament.

Le 31 mars, tous les députés des chambres allemandes et des citoyens notables, désignés par l'assemblée de Heidelberg, se réunissaient dans l'église Saint-Paul, à Francfort, sous la présidence de Mittermaier; ils tinrent cinq séances, toutes pleines des discussions les plus élevées; trop élevées, car de suite se révéla le défaut des assemblées de l'époque, l'amour des discussions théoriques et des discours pompeux, l'inexpérience, le manque de sens pratique[3]. La Diète, pourtant, leur laissait le champ libre en se soumettant par la suppression des lois d'exceptions, la démission de ses membres trop réactionnaires. Le Vorparlament se dispersa le 3 avril, chargeant un comité de cinquante membres de convoquer un parlement national. Le départ des députés se fit le soir, dans un cadre merveilleux de fleurs et de tapisseries, au son des cloches et des musiques. Fête d'enthousiasme et d'espoir. Le réveil devait trop tôt sonner[4].

Paul MATTER.

(*Sera continué.*)

1. Biedermann, qui arriva le 23 au soir comme délégué extraordinaire de la Saxe, affirme que le projet fut signé sans restriction. *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 257. Gagern, *Leben des Gen. Fr. von Gagern*, I, 715, Sybel, *Die Begründung*, I, 144, le contestent.

2. Biedermann, *loc. cit.*, p. 258.

3. Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort*, dans *Études sur la Révolution en Allemagne*, II, p. 43; Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, I, p. 146.

4. Saint-René Taillandier, *loc. cit.*, p. 58.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES

RELATIONS DIPLOMATIQUES DES HOHENSTAUFEN

AVEC LES SULTANS D'ÉGYPTE.

La concorde ne régna jamais pendant bien longtemps entre les descendants de Saladin qui s'étaient partagés, sous la suzeraineté effective du sultan d'Égypte, l'empire fondé par le célèbre adversaire de Richard Cœur-de-Lion.

Aux environs de l'année 1220 de l'ère chrétienne, les deux plus puissants princes de la confédération ayyoubite étaient le sultan Melik-Kamel, fils de Melik-Adel, souverain de l'Égypte, et Melik-Moazzem, son frère, qui régnait à Damas.

Depuis la mort de Saladin, la politique des sultans du Caire avait toujours été d'absorber peu à peu les fiefs de tous les membres de leur famille; les princes de Damas, de leur côté, à certains moments aussi puissants que le souverain de l'Égypte, voulaient également rétablir à leur profit l'unité de l'empire syro-égyptien. Autour de ces deux puissants souverains gravitaient les princes secondaires d'Alep, d'Emesse, de Hamah, qui, suivant les hasards d'une politique souvent fantaisiste, étaient entraînés dans l'un ou l'autre camp. Cet antagonisme entre le Caire et Damas est toute l'histoire, si compliquée et si obscure des cinquante-neuf années qui s'écoulèrent entre la mort de Saladin et l'avènement de la dynastie turque des Mamlouks qui devaient réaliser l'idéal auquel ne purent jamais atteindre les Ayyoubites.

A cette époque, Melik-Kamel, sultan d'Égypte, et Melik-Moazzem, souverain de la Syrie, étaient à peu près d'égale force, et ils cherchaient mutuellement à s'arracher les états sur lesquels ils régnaient. En 622 de l'hégire (1225 J.-C.), Kamel, soupçonnant plusieurs de ses généraux de tramer un complot dont le but était pour le moins de

le détrôner et de proclamer Moazzem à sa place, fit arrêter tous ceux qui avaient répondu aux avances du prince de Damas [1]. Voyant sa ruse découverte et privé du concours des officiers généraux sur lesquels il comptait pour détourner les troupes de Melik-Kamel de leur devoir, Melik-Moazzem craignit de se trouver engagé à bref délai dans une guerre dont l'issue lui paraissait douteuse.

Les Ayyoubites de Syrie et de Mésopotamie ne se faisaient aucun scrupule d'appeler l'étranger à leur aide quand ils avaient à lutter contre leur suzerain, le sultan d'Égypte, qui, isolé de tous les autres états musulmans, ne trouvait jamais personne sur qui s'appuyer. Depuis longtemps, Melik-Moazzem cherchait à gagner les bonnes grâces du sultan du Khvarezm, Djelal-ed-Din-Mankkouvirdi, et Melik-Kamel se demandait avec terreur à quelle extrémité il serait réduit s'il se trouvait attaqué à la fois par son frère et par les puissantes armées de Mankkouvirdi, les seules qui fussent parvenues à arrêter la marche victorieuse des soldats de Djingiz-Khan. Sa situation était des plus critiques, d'autant plus qu'il y avait toujours eu en Égypte un parti profondément hostile aux Ayyoubites, favorable aux Fatimites, et qui se ramifiait jusque dans le Darfour et le Soudan. Les souverains de l'Afrique du Nord ne pouvaient rien pour Melik-Kamel et ils étaient plutôt mal disposés à son égard; le Khalifat abbasside n'avait plus qu'une autorité morale et il avait plus besoin de l'aide de Melik-Kamel qu'il ne pouvait lui en fournir.

Restaient les Francs. Il fallait être bien à bout de ressources pour songer en 1225, si peu de temps après les grandes guerres de Saladin, à faire alliance avec les envahisseurs qui étaient venus sur leurs

1. Melik-Moazzem n'avait pas tous les torts dans cette affaire, et il est certain que l'ambition effrénée de Melik-Kamel était un danger constant pour les princes ayyoubites de Syrie et de Mésopotamie. En l'année 631 de l'hégire (1234), le sultan Seldjoukide Ala-ed-Din-Kar-Kobad, fils de Kai-Khosrev, ayant attaqué le pays de Khilat, Melik-Kamel réunit les armées de tous les princes ayyoubites et marcha contre lui. Il eut l'imprudence de dire ouvertement à ses officiers que, lorsqu'il aurait conquis l'empire Seldjoukide, il le partagerait entre les membres de sa famille et leur prendrait toutes leurs possessions en Syrie et en Mésopotamie, de façon à rétablir à son profit l'unité de l'empire ayyoubite. Melik-Moudjahid, prince de Homs, Melik-Ashraf, sultan de Damas, et les autres souverains de la famille de Saladin, qui se souciaient fort peu d'être ainsi déportés dans le pays de Roum, se liguèrent contre Melik-Kamel et la campagne se termina par un désastre. C'est ainsi que la mégalomanie de ce prince, qui ne manquait cependant pas de sens politique, lui attira de nouveau un grave échec. La conduite de Melik-Kamel à l'égard de Melik-Moazzem était d'autant plus injustifiable que ce prince lui avait rendu les plus grands services dans les premiers jours de son règne, en lui rendant confiance en lui-même, alors que son armée s'était débandée devant Damiette, et en le débarrassant de certains officiers généraux turbulents et félons.

vaisseaux rapides des plages lointaines que baigne l'Atlantique et qui s'étaient emparés des plus belles provinces du monde musulman. Pour les sectateurs de l'Islam, surtout à cette époque, le chrétien a toujours été l'ennemi héréditaire, contre lequel on ne peut nourrir qu'un sentiment, la haine la plus féroce, et qu'un désir, celui de le supprimer. Melik-Kamel le savait aussi bien que personne, mais il était loin d'être un sectaire, et son éducation, plus large que celle de beaucoup de princes musulmans, lui permettait de considérer avec plus de calme la possibilité d'une alliance avec les Francs. Ce n'était pas le moyen de conquérir de la popularité auprès de ses sujets, mais, à ce moment, la popularité n'était qu'une question secondaire quand il s'agissait de l'existence même de son empire.

Il est douteux, malgré tout, que Melik-Kamel ait songé à faire alliance avec saint Louis ou avec le roi d'Angleterre. Ces deux princes, le premier surtout, étaient aussi entêtés dans leur horreur pour les musulmans que les musulmans l'étaient dans leur haine pour les chrétiens; il n'y avait évidemment pas moyen de s'entendre avec des gens qui n'avaient qu'un but, l'anéantissement de l'Islam et la conquête de la Syrie tout entière. Il était plus facile de traiter avec l'empereur d'Allemagne, Frédéric II, souverain de la Sicile, avec laquelle les musulmans étaient en rapports constants. Frédéric II était très connu en Orient; on savait que ce prince, un des plus puissants souverains des Francs, était en guerre avec le pape de Rome, qui avait été l'âme de toutes les expéditions des chrétiens en Syrie et en Égypte; on n'ignorait point son penchant pour les musulmans dont il s'était formé une garde particulière qu'il regardait, avec raison peut-être, comme plus sûre que des soldats européens. Frédéric II, avec ses tendances antichrétiennes et peu scrupuleuses, ne pouvait que plaire à Melik-Kamel. On était sûr d'autre part qu'il ne repousserait pas comme un horrible sacrilège l'alliance qu'on allait lui proposer. C'était en effet un des esprits les plus nets et les plus libéraux, peut-être même le seul esprit vraiment libéral du XIIIe siècle, bien plus remarquable encore que ce Saladin que Dante n'hésita pas à placer dans le Purgatoire. Innocent IV a été dans son rôle en le montrant sous le jour le plus fâcheux et en l'accusant d'être un des plus noirs criminels que la terre ait jamais portés; il ne fut jamais qu'un sceptique, un homme venu avant son heure dans un siècle qui ne pouvait le comprendre et qui l'eût envoyé au bûcher s'il n'avait porté la couronne de Charlemagne. Ce fut à lui que Melik-Kamel résolut de s'adresser : « Melik-Kamel[1], dit l'historien arabe Makrizi,

1. *Solouk*, ms. ar. 1726, fol. 72 v°.

envoya (en 624 H.-1226 J.-C.) l'émir Fakhr-ed-Din Yousouf, fils du grand cheikh, auprès de l'empereur, roi des Francs, pour le prier de venir à Saint-Jean-d'Acre; il lui promit de lui donner plusieurs villes de Palestine qui appartenaient aux musulmans s'il voulait attaquer son frère Melik-Moazzem. L'empereur envoya immédiatement une armée dans ce pays; quand Melik-Moazzem l'apprit, il écrivit au sultan Djélal-ed-Din, fils du Kharezmshah, pour lui demander aide contre Melik-Kamel. Il lui promettait en retour de faire réciter la prière du vendredi en son honneur dans tout son royaume et de faire frapper la monnaie à son nom, c'est-à-dire de le reconnaître comme son suzerain. Djélal-ed-Din accepta cette proposition; il envoya à Melik-Moazzem un vêtement d'honneur dont ce prince se revêtit et avec lequel il traversa la ville de Damas pour se montrer à son peuple sous cet habillement. En même temps, il ordonnait que l'on supprimât le nom de Melik-Kamel dans la prière du vendredi. » En même temps, il écrivit à un autre de ses frères, Melik-Ashraf-Mousa, souverain du Djézireh et de Khilat, pour lui proposer de s'allier avec lui. Mais ce prince, qui avait le caractère fort mal fait et qui n'avait d'ailleurs eu jusqu'alors qu'à se plaindre des procédés de Melik-Moazzem à son égard, lui répondit par une lettre d'injures.

Le sultan d'Égypte était un prince assez pacifique, d'autant plus qu'il savait que Moazzem était capable de se défendre à l'aide de Mankkouvirdi contre l'empereur d'Allemagne; aussi le voit-on, avant d'engager la lutte définitive, essayer de négocier avec son frère et tenter de soumettre leur différend au khalife abbasside (Shaaban 624-17 juillet-15 août 1227). Dans ce but, il envoya Kémal-ed-Din et Moïn-ed-Din, fils du grand cheikh, et le chérif Chems-ed-Din-Armavi, grand juge de l'armée, à Melik-Moazzem; Kémal-ed-Din devait porter sa réponse au prince d'Emesse, Melik-Moudjahid, et lui faire connaître la situation; Moïn-ed-Din avait l'ordre de continuer sur Bagdad et d'y avoir une entrevue avec le khalife.

Néanmoins, Melik-Kamel n'avait pas grande confiance dans le résultat de ces deux missions diplomatiques et le mois suivant, pour ne pas être pris au dépourvu, il partit du Caire et vint camper à Belbis avec son armée pour être tout prêt à envahir la Syrie (Ramazan 624, — 15 août-14 septembre 1227).

Immédiatement, Melik-Moazzem lui envoya une lettre ainsi conçue : « Je jure par le Dieu très haut qu'à chaque étape que vous ferez pour venir m'attaquer, je donnerai mille pièces d'or en aumônes aux pauvres, car toute votre armée m'est dévouée, comme le prouvent les lettres que j'ai entre les mains; je vous ferai prisonnier vous et

vos troupes ! » Melik-Moazzem lui fit parvenir cette lettre en secret, et il lui en envoya en même temps une autre qu'il rendit publique, dans laquelle il disait : « Je suis votre mamelouk, je n'ai jamais cessé de vous chérir et de vous considérer comme mon suzerain, aussi il ne convient pas que vous vous mettiez en campagne contre moi et que vous me fassiez la guerre. Je suis le premier de vos vassaux parmi les princes de Syrie et de Mésopotamie. »

Melik-Kamel montra cette seconde lettre aux émirs et s'en retourna au château de la montagne. Dès qu'il fut arrivé au Caire, il fit emprisonner plusieurs des émirs et des mamelouks de son père à cause de la correspondance qu'ils avaient entretenue avec Melik-Moazzem.

L'ambassadeur du souverain des Francs arriva apportant à Melik-Kamel des cadeaux très précieux et de riches présents; il lui offrit plusieurs chevaux, parmi lesquels le propre cheval de l'empereur, qui avait des étriers d'or ornés de pierres précieuses. Melik-Kamel se rendit au-devant de l'ambassadeur avec des provisions de bouche pour la route d'Alexandrie au Caire; il le combla de prévenances et lui donna comme demeure la maison du vizir Safi-ed-Din qu'il venait de faire emprisonner. Il s'occupa ensuite d'envoyer des présents au roi des Francs, parmi lesquels se trouvaient des cadeaux venant de l'Inde, du Yémen, de l'Irak, de la Syrie, de l'Égypte et de la Perse. Leur valeur dépassait de beaucoup celle des présents de l'empereur.

L'auteur de l'*Histoire des patriarches d'Alexandrie* raconte qu'à la même époque, un ambassadeur vint au Caire, envoyé par le Kharezmshah Mankkouvirdi à Melik-Khamel; il ne dit pas de quelle mission il était chargé, mais il est hors de doute qu'elle se rattachait aux discordes qui mettaient aux prises Melik-Kamel et Melik-Moazzem.

Sur ces entrefaites, Melik-Moazzem mourut à Damas à l'âge de quarante-sept ans, d'une dysenterie aiguë, à ce que racontent les historiens musulmans, peut-être empoisonné par Melik-Kamel, laissant le trône à son fils Melik-Naser-Daoud, qui n'était âgé que de vingt-un ans, et dont la vie devait être un tissu d'aventures plus étranges les unes que les autres.

La mort de Melik-Moazzem changeait du tout au tout l'équilibre de l'empire ayyoubite et délivrait le sultan d'Égypte de la terreur qui l'avait hanté durant les longs mois qui venaient de s'écouler. Mais, pendant ce temps, l'empereur Frédéric s'était mis en devoir de répondre à l'invitation qui lui avait été adressée et débarquait à Saint-Jean-d'Acre. Quelques jours après, il envoya deux ambassa-

deurs au sultan, l'un était le prince de Sidon, l'autre le comte Thomas, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, pour le prier d'exécuter ses promesses. L'arrivée de Frédéric II plongea Melik-Kamel dans le plus grand embarras; ce fut, dit l'historien Aboul-Féda, « comme si on lui eût planté une flèche en pleine poitrine. » La mort de Melik-Moazzem rendait inutile l'intervention de l'empereur, mais c'était ce qu'il était impossible d'essayer à lui faire comprendre. Puisqu'on l'avait dérangé au milieu de ses luttes contre le Saint-Siège, il voulait qu'on lui donnât ce qu'on lui avait promis, sous peine, comme il le disait lui-même, de passer aux yeux de ses sujets pour un homme qui ne savait pas au juste ce dont il avait envie et pourquoi il agissait. Il était à craindre qu'au cas où le sultan d'Égypte refuserait de s'exécuter, l'empereur n'hésitât pas à se payer lui-même, au besoin en s'alliant avec l'un des princes ayyoubites ennemis de Melik-Kamel ou avec le Kharezmshah Mankkouvirdi.

Sa situation etait donc, comme on le voit, aussi pénible, sinon plus, qu'avant la mort de son frère Melik-Moazzem, et il n'avait guère fait, comme le disent les Arabes, que tomber de la poêle sur les charbons; aussi il dut se résoudre, bien à contre-cœur, à exécuter les clauses du traité.

A ce moment, dit l'historien arabe Makrizi, auquel nous laissons la parole, le sultan Melik-Kamel envoya plusieurs fois de suite à l'empereur Frédéric l'émir Fakhr-ed-Din, fils du grand cheïkh, et le chérif Chems-ed-Din-el-Armavi, grand juge de l'armée. Il fut convenu que les musulmans céderaient au roi des Francs Jérusalem et ses dépendances, le tout dans l'état où cela se trouvait depuis que la ville avait été démantelée et que le roi des Francs n'en relèverait pas les fortifications. Tous les villages qui dépendaient de Jérusalem devaient rester en possession des musulmans et les Francs n'y devaient avoir aucun droit. De plus, le Temple, la mosquée de la Roche, la mosquée Lointaine restaient également aux mains des musulmans et les Francs n'y pourraient pénétrer que pour faire leurs dévotions; les musulmans avaient le droit d'y accomplir comme auparavant toutes les cérémonies de leur culte, telles que l'appel à la prière. Il fut de plus convenu que les villages qui se trouvaient entre Saint-Jean-d'Acre, Jaffa, Lydda et Jérusalem appartiendraient aux Francs, à l'exception de ceux qui dépendaient immédiatement de cette dernière ville... Quand l'empereur, roi des Francs, et le sultan Melik-Kamel furent tombés d'accord sur ces conditions, une trêve fut signée pour une durée de vingt ans, cinq mois et quarante jours; elle devait commencer le 28 du mois de Rabi Ier 626[1]; Melik-Kamel et le roi des Francs se prêtèrent serment d'observer fidè-

1. 25 février 1229.

lement les conditions du traité. Le sultan envoya des gens à Jérusalem pour ordonner aux musulmans de sortir de la ville et de la remettre aux Francs; au reçu de cette nouvelle, les habitants éclatèrent en sanglots et élevèrent vers le ciel des plaintes déchirantes. Les imams et les muezzîns se rendirent à la demeure de Melik-Kamel et firent l'appel à la prière à contretemps. Ce procédé mit le sultan dans une violente colère; il ordonna qu'on leur enlevât tout ce qu'ils avaient avec eux, rideaux d'étoffe, candélabres et autres instruments du culte, et il les fit expulser brutalement en leur disant : « Allez-vous-en au diable! »

Ce traité désastreux souleva dans tout l'Islam une violente indignation contre le prince qui avait osé le conclure avec les Francs maudits et qui leur avait cédé, en pleine paix, celle des conquêtes de Saladin à laquelle les Musulmans étaient le plus attachés. Des malédictions s'élevèrent de toutes parts contre le sultan Melik-Kamel et des jurisconsultes portèrent plainte contre lui au khalife abbasside. Malgré ses revers, le Khalifat de Bagdad n'était pas encore réduit à la misérable situation qui lui fut faite quelques années plus tard et ses décisions pesaient encore d'un certain poids dans la politique des Ayyoubites. On le vit bien en 1250, quand, les généraux égyptiens ayant mis sur le trône Shedjer-ed-Dorr, la veuve du sultan Melik-Salèh, le khalife leur écrivit pour leur dire que, s'il n'y avait plus d'hommes chez eux, ils n'avaient qu'à lui écrire et qu'il leur en aurait envoyé un.

Le khalife blâma sévèrement Melik-Kamel d'avoir ainsi aliéné une des principales possessions des Musulmans, une ville dont la sainteté est presque égale à celle de la Mecque et de Médine. Sans doute cette intervention du Khalifat était toute platonique, et Melik-Kamel savait bien que le prince des croyants aurait été bien empêché de donner une sanction matérielle au blâme qu'il lui infligeait; mais l'effet moral n'en était pas moins considérable et ne laissait pas de compliquer une situation déjà assez difficile. Tous les princes ayyoubites de Syrie étaient en effet très mal disposés pour les sultans d'Égypte, dont la politique tendait de plus en plus à rétablir à leurs dépens l'unité de l'empire de Saladin, et Melik-Kamel pouvait craindre que l'un d'eux n'en profitât pour se soustraire à son autorité ou tout au moins pour tenter l'aventure, si hasardeuse fût-elle. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver :

Quand la nouvelle de la reddition de Jérusalem aux Francs parvint à Damas, dit l'historien Djémal-ed-Din-ibn-Wasil, Melik-Naser entra dans une violente colère et songea à en tirer parti pour rendre ses sujets hostiles à Melik-Kamel. Il se rendit chez le cheïkh Chems-ed-Din-Yousouf, fils du cheïkh Djemal-ed-Din, fils de Djauzi, le prédica-

teur, qui était très en faveur dans le peuple et dont les sermons étaient très suivis; il le pria de venir dans la grande mosquée de Damas et d'y faire un prêche pour célébrer les mérites de Jérusalem, raconter les grands événements dont elle avait été le théâtre, rappeler les souvenirs qu'elle évoquait et les monuments qui y restaient encore, de façon à faire comprendre au peuple l'horreur de l'acte qui la livrait aux infidèles. Melik-Naser comptait beaucoup sur ce sermon pour ameuter les gens contre son oncle. Le prédicateur vint dans la mosquée comme le sultan l'en avait prié et le peuple accourut pour entendre ses paroles. Ce fut un jour mémorable dont le souvenir est encore gravé dans la mémoire des assistants qui tous pleuraient et se lamentaient. J'assistai à cette scène et je me rappelle deux vers qu'il cita et qu'il avait empruntés à une poésie de Daabel-Khozaï :

Qu'y a-t-il sur la terre qui puisse rivaliser avec le Dôme de l'Ascension et la Pierre du Sépulcre?

Les salles ne retentissent plus de la récitation des versets sacrés et la foule ne se presse plus sur les portiques de la ville de la révélation.

Heureusement pour Melik-Kamel, le prince qui régnait alors à Damas était trop jeune et trop inexpérimenté pour tirer de cette situation tout le profit qu'il aurait pu en récolter; son père Melik-Moazzem n'aurait pas laissé échapper une si belle occasion de rendre à la Syrie du Nord l'hégémonie que l'Égypte lui avait enlevée. Ce fut le contraire qui arriva : l'année suivante, après une courte guerre, Melik-Kamel et Ashraf se partagèrent l'empire de Naser-Daoud. Le sultan du Caire chercha à s'excuser ou plutôt il voulut faire passer ce lamentable traité pour un excellent succès de sa diplomatie : « Je n'ai rien cédé aux Francs, disait-il, que des églises et des mosquées en ruines, tandis que la Mosquée (d'Omar) reste dans son état et qu'on y observe toujours les pratiques de l'Islamisme; de plus, les Musulmans restent maitres des villages et de la province qui en dépendent. » Cette audace ne trompa personne; non seulement Melik-Kamel fut regardé dans tous les pays musulmans comme un traître pour avoir aliéné en pleine paix une portion de la Syrie, mais encore il fut traité de sot pour s'être engagé sans plus de réflexion dans cette aventure qui avait eu un résultat aussi pitoyable.

L'empereur Frédéric II apportait toujours une très grande courtoisie dans ses rapports avec les princes étrangers, sauf quand il s'agissait du pape; aussi, bien que Jérusalem fût devenue sa propriété incontestable, il ne voulut pas faire son entrée dans la ville sainte sans en demander la permission à Melik-Kamel. Le sultan d'Égypte se hâta de la lui accorder et il attacha à sa personne le grand juge de Naplouse, Chems-ed-Din, avec la mission de lui mon-

trer en détail tout ce qu'il y avait de curieux dans la ville : « Le grand juge de Naplouse, Chems-ed-Din, m'a raconté ce qui suit, dit l'historien arabe Djémal-ed-Din, fils de Wasil : Quand l'empereur, roi des Francs, arriva à Jérusalem, je me mis à ses ordres, comme me l'avait commandé le sultan Melik-Kamel ; j'entrai avec lui dans le *Haram-ech-Chérif* et il examina tous les endroits, objets de l'adoration des pèlerins. Je pénétrai ensuite avec lui dans la mosquée de l'Éloignement ; il en admira la construction et s'extasia sur les merveilles du Dôme de la Roche. Quand il arriva au *mihrab*, il déclara qu'il était admirable ainsi que la chaire et il la gravit jusqu'en haut. Il en redescendit, me prit par le bras, et nous sortîmes de la mosquée de l'Éloignement. Au même instant, il aperçut un prêtre chrétien qui tenait les Évangiles à la main et qui se préparait à y pénétrer. L'empereur, roi des Francs, l'interpella durement et lui cria : « Qui « t'a permis de venir ici ? Par Dieu ! je jure que si l'un de vous y « revient sans permission, il le paiera de sa tête. Nous sommes ici les « *mamlouks* du sultan Melik-Kamel et ses esclaves ; il ne m'a gratifié, « ainsi que vous, de ces églises, que par bienveillance. Qu'aucun de « vous ne vienne rôder par ici ! » Le prêtre chrétien s'enfuit épouvanté. »

Après cette visite au *Haram-ech-Chérif*, l'empereur d'Allemagne se rendit au palais qui lui était destiné et le grand juge de Naplouse défendit aux muezzins de faire l'appel à la prière durant la nuit, de peur de troubler son sommeil : « Le lendemain matin, » dit le grand juge Chems-ed-Din, dont les paroles nous sont encore rapportées par Djémal-ed-Din, « je me rendis chez l'empereur pour lui présenter mes hommages. Il me dit : « Eh bien, juge ! les muezzins ne sont « donc pas montés sur les chaires cette nuit pour faire, comme d'ha- « bitude, l'appel à la prière ? » Je lui répondis : « C'est l'humble « serviteur de Votre Majesté qui leur a défendu de le faire pour lui « montrer quel prix nous attachons à sa présence parmi nous. — « Tu as eu tort, » me répliqua l'empereur, « par Dieu ! je n'avais « pas de plus grande envie en venant à Jérusalem que d'entendre les « muezzins appeler les fidèles à la prière durant la nuit et la récita- « tion des louanges d'Allah. »

En tout cas, ce n'était pas pour la plus grande gloire de la Chrétienté que Frédéric II avait fait le voyage de Terre Sainte ; quand, à bord du navire qui allait s'éloigner des côtes de Syrie et le ramener en Europe, il reçut l'émir Fakhr-ed-Din, il s'excusa presque auprès de lui d'avoir obligé Melik-Kamel à lui céder Jérusalem et il lui dit qu'il n'avait agi ainsi que pour ne pas perdre son prestige et son autorité aux yeux des Francs. Il n'est pas impossible que ce jour-là

au moins l'empereur d'Allemagne ait été sincère. Quoi qu'il en soit, Frédéric ne fit que passer à Jérusalem et il partit immédiatement pour Saint-Jean-d'Acre; peut-être voulait-il éviter ainsi de blesser la susceptibilité des Musulmans et écarter toute occasion d'un conflit dont il se souciait évidemment fort peu.

Pendant le temps qu'il demeura à Saint-Jean-d'Acre, il charma ses loisirs en envoyant à Melik-Kamel des questions fort ardues sur la géométrie et l'algèbre. Le sultan d'Égypte[1], moins versé que son allié dans les sciences exactes, les fit résoudre par le cheïkh Alem-ed-Din-Hanéfi, les recopia ensuite de sa propre main pour faire croire que c'était lui qui en avait trouvé les solutions et les renvoya ainsi à l'empereur. L'historien Djémal-ed-Din raconte que Frédéric II demanda un jour à Fakhr-ed-Din des renseignements sur le khalife; l'émir lui répondit : « Le khalife est le descendant de l'oncle de notre Prophète, Mahomet; il a reçu le Khalifat de son père, et son père l'a reçu de son père, de telle sorte que le Khalifat est resté sans aucune solution de continuité dans la famille du Prophète et qu'il n'en est jamais sorti. » L'empereur répliqua : « Voilà qui est très bien et très supérieur à ce qui existe chez ces imbéciles, je veux dire les Chrétiens, qui prennent comme chef spirituel un individu quelconque, sans aucune parenté avec le Messie et qui en font son khalife, son représentant; cet homme-là n'a aucun droit à occuper un pareil rang tandis que c'est bien celui de votre khalife, descendant de l'oncle de votre Prophète. » Joinville dit que Frédéric II conféra la chevalerie au frère de Fakhr-ed-Din : « Pour le soudant qui estoit mort et de la maladie que il prist devant Hamant la cité, ils avoient fait chevetain d'un Sarrazin qui avoit à nom Scecedine, le fils au seic. L'on disoit que l'emperiere Farris l'avoit fait chevalier[2]. »

1. Si l'empereur d'Allemagne était un mathématicien distingué, Melik-Kamel avait étudié à fond les traditions musulmanes, la grammaire et la théologie. Il avait obtenu le grade de licencié, qui lui avait été conféré par Abd-Allah-ibn-Bari, Abou-Abd-Allah-ibn-Sadaka-el-Harrani et Abd-el-Rahman-ibn-el-Kharki. Il aimait, à ce que raconte Makrizi, à discuter avec des gens de science, qu'il invitait à venir passer la soirée chez lui; l'entretien se prolongeait quelquefois si longtemps que le sultan, pour leur éviter de rentrer chez eux à des heures aussi tardives, faisait dresser à leur intention des lits dans sa chambre, et souvent, au lieu de dormir, ils continuaient à parler de grammaire et de littérature. Le sultan avait même composé un recueil de questions difficiles avec leurs réponses, et il s'y référait quand on l'interrogeait sur un point spécial. Makrizi raconte dans son *Histoire d'Égypte* que Melik-Kamel aimait beaucoup son petit-fils Touranschah, parce qu'il montrait de très vives dispositions pour les sciences et qu'il lui faisait résoudre d'emblée les problèmes les plus ardus.

2. *Historiens de France*, t. XX, p. 221.

Le départ de Frédéric II fut une délivrance pour le sultan d'Égypte; à peine se fut-il rembarqué qu'il envoya un ambassadeur en Mésopotamie et auprès du khalife « pour rassurer les esprits et en chasser les craintes qu'avait fait naître l'occupation de Jérusalem par les Francs. »

L'empereur d'Allemagne conserva toujours les meilleures relations avec Melik-Kamel et ses successeurs, ce qui lui valut les injures et les malédictions de ses contemporains; mais il n'était pas homme à s'en inquiéter, et ces attaques continuelles le laissèrent aussi calme qu'elles devaient peu troubler, trois siècles plus tard, le roi de France, François Ier, allié du sultan des Osmanlis. Djémal-ed-Din raconte que Melik-Salèh-Nedjm-ed-Din-Ayyoub lui envoya comme ambassadeur le cheïkh Siradj-ed-Din-Armavi, qui, à l'époque où il écrivait, était grand juge du pays de Roum; le cheïkh Siradj-ed-Din resta un certain temps auprès de l'empereur qui le traita fort bien; il composa pour ce souverain un traité de dialectique, ce qui lui valut de grandes marques d'estime; il revint ensuite au Caire.

La conduite de l'empereur à l'égard de saint Louis, au moment où le roi de France se préparait à aller prendre le commandement de la croisade qu'il conduisit au désastre de la Mansourah, est des plus étranges. Frédéric II était alors en lutte avec le pape Innocent IV, qui avait soulevé contre lui ses sujets dans le royaume de Sicile; aussi, il s'excusa de ne pouvoir prendre part à la croisade; néanmoins, il écrivit plusieurs fois à saint Louis pour l'assurer de son dévouement, et, à plusieurs reprises, il donna aux Croisés des marques non équivoques et matérielles de ses bons sentiments envers eux. Mais il était bien difficile à l'empereur d'Allemagne de prendre officiellement part à une expédition dont le but était d'abattre la puissance de ses alliés les sultans du Caire; il ne faut pas oublier qu'à Jérusalem, Frédéric II se considérait comme leur vassal et leur *mamlouk;* il l'avait dit assez haut dans le *Haram-ech-Chérif* devant le grand juge de Naplouse pour qu'il n'y eût aucun doute à cet égard. Peut-être l'empereur aurait-il considéré cet acte comme une félonie envers ses alliés; d'autre part, de l'aveu même des Musulmans, Frédéric ne se faisait que peu de scrupules de violer les serments qu'il avait solennellement prêtés; si son intérêt avait été de se joindre à la croisade de saint Louis, ces considérations de vassalité envers les Ayyoubites l'auraient-elles longtemps arrêté?

L'empereur Frédéric était aussi bon général que profond politique; il avait vu les Musulmans de près, pendant son séjour en Palestine, et il en avait rapporté l'impression que, loin d'être des barbares comme se le figuraient volontiers ses contemporains, leur adminis-

tration militaire et civile était de beaucoup supérieure à celle de l'Occident. La partie n'était pas égale entre les Chrétiens et les Musulmans; avant d'atteindre le « soudant de Babiloine » dans son nid d'aigle du château de la Montagne, il fallait tromper la surveillance des puissantes escadres qui croisaient sur tout le littoral de la Méditerranée, et ce n'était pas chose facile; leur livrer bataille au large ou aux abords de leurs points de ravitaillement était une opération des plus aléatoires. Déjà périlleuse, à d'aussi grandes distances des ports européens, avec des divisions composées seulement d'unités de combat, elle devenait impossible avec des transports à marche très lente qu'il fallait convoyer sous peine de les voir tomber aux mains de l'ennemi. En admettant que l'on pût, grâce à un vent favorable et au hasard qui favorise quelquefois les grandes entreprises, arriver en vue des côtes d'Égypte, il fallait compter avec les difficultés d'un débarquement sur des côtes basses et dangereuses que l'on connaissait mal, et avec la résistance des troupes du Caire, qui étaient autrement armées et disciplinées que les milices chrétiennes. C'était une entreprise des plus hasardeuses dans laquelle l'empereur ne tenait pas à s'engager inconsidérément, et les événements montrèrent qu'il n'avait pas eu absolument tort en s'abstenant d'y prendre part.

S'il lui était permis, au moins dans une certaine mesure, de ne point s'associer à l'expédition dont il prévoyait la triste fin et de laisser saint Louis courir seul aux désastres qui l'attendaient sur les bords du Nil, on ne saurait trop durement lui reprocher d'avoir livré au sultan d'Égypte le plan de campagne du roi de France.

Deux historiens musulmans, Aboul-Feda et Bedr-ed-Din-Aïni assurent que Melik-Salèh fut ainsi averti à temps de la marche de l'expédition chrétienne et qu'il lui fut possible de prendre ses mesures en conséquence. Il ne faudrait pas d'ailleurs considérer ces deux historiens comme deux autorités indépendantes dont les témoignages s'ajoutent, car ils ne font que copier le même passage d'un même ouvrage écrit en arabe par le grand juge de la ville de Hamah, Djémal-ed-Din, fils de Wasil. Cette chronique, dont on a donné quelques extraits plus haut, est restée à peu près inconnue, quoiqu'elle soit de la première importance pour l'histoire des Croisades : dans sa jeunesse, l'auteur avait été témoin d'une partie des événements qu'il raconte, et, plus d'une fois, il avait été à même d'interroger les généraux et les diplomates des sultans du Caire. Voici ce que raconte Djémal-ed-Din : « Quand le roi de France, qui est un des plus grands souverains des Chrétiens, entreprit une expédition contre l'Égypte, en 647 (de l'hégire), l'empereur (Frédéric II) lui

envoya un ambassadeur pour le détourner de ce projet et lui montrer à quel danger il s'exposait; le roi de France ne voulut rien entendre. »

« Sire Tardo? (ou Bernardo?), qui était grand maréchal du palais de Manfred, fils de l'empereur, m'a raconté ce qui suit : « L'empe-« pereur m'envoya en secret comme ambassadeur auprès du sultan « Melik-Salèh-Nedjm-ed-Din-Ayyoub pour lui faire savoir que le roi « de France avait le dessein de venir attaquer l'Égypte et pour le « prévenir de se tenir sur ses gardes. Je me rendis au Caire et j'en « revins habillé en marchand; je vis le sultan dans le secret le plus « absolu, de peur que les Francs apprissent que l'empereur préve-« nait le sultan de leurs projets. » Melik-Salêh mourut; on sait ce qui arriva au roi de France : comment, après la destruction de son armée, il devint le prisonnier de Melik-Moazzem, comment il retrouva la liberté après l'assassinat de ce sultan et de quelle façon il retourna dans ses états. L'empereur lui envoya quelqu'un pour lui rappeler le conseil qu'il lui avait donné et lui montrer ce qu'il avait perdu à ne pas le suivre. »

Tant que l'on a eu que les récits plus ou moins vagues d'Aboulféda et de Bedr-ed-Din, qui ne sont guère que des on-dit, il a été possible et même légitime de douter de leurs assertions; il n'en saurait être de même avec Djémal-ed-Din, dont le témoignage s'appuie sur un document d'une autorité indiscutable. D'ailleurs, il paraît bien que le roi de France se doutait de quelque chose, car, au départ de Chypre, il remit aux officiers de son escadre des ordres cachetés qu'ils ne devaient ouvrir qu'en pleine mer et qui leur indiquaient la route : « Et lors vout li rois que tuit entrassent en naves et fait fu quant il l'ot commandei. Et envoia à chascun seigneur des naves letres closes, et leur commanda que il ne les leussent devant ce qu'il fussent meu dou port. Et quand il furent meu, chascun brisa la lettre le roi, et virent que li rois commandoit que tuit alassent à Damiete[1]. » Beaucoup d'historiens contemporains, Guillaume de Nangis, en particulier, accusent également l'empereur d'Allemagne d'avoir comploté contre le roi de France et d'avoir contracté avec le sultan « des amitiés suspectes pour la Chrétienté[2]. » La chronique rimée de Philippe Mousket prétend même qu'il attira les Tartares en Europe :

Des Tartares revint novièle

. . . . . .

1. *Ménestrel de Reims*, publié par Natalis de Wailly, 1875, p. 192.
2. *Historiens de France*, t. XX, p. 325, 546.

Et fut par le monde retrait
Que l'Emperères par son trait
Flédéris, les ot fait venir
Pour crestienté ahounir [1].

Cette accusation n'est, comme l'on sait, qu'une fantaisie, mais elle montre à quel point les esprits étaient montés en France contre l'héritier des Césars.

Joinville, qui n'est cependant pas très favorable à Frédéric, dit au contraire que ce souverain envoya une lettre au sultan d'Égypte pour traiter de la délivrance de saint Louis; elle n'arriva qu'après sa mort, au milieu de la plus affreuse anarchie qui se puisse imaginer.

Les relations des Hohenstaufen avec les sultans d'Égypte ne s'arrêtèrent pas à la mort de l'empereur Frédéric II, et le sultan mamelouk Béïbars envoya l'auteur de la chronique, dont sont tirés les extraits précédents, à son fils Manfred : « Je fus envoyé, » dit cet historien, « en qualité d'ambassadeur à Manfred par le sultan auguste Melik-Daher-Rokn-ed-Din-Béïbars au mois de Ramadan 659 (août 1260). Je demeurai pendant un certain temps auprès de ce souverain, qui me combla de marques d'estime, dans une ville de la Pouille, qui se trouve dans une grande péninsule voisine de l'Espagne, et qu'on appelle Barletta. Ce prince était un homme d'esprit et fort distingué qui aimait les sciences exactes; il savait par cœur dix des livres d'Euclide sur la géométrie. Non loin de la ville où je résidais, il y avait une autre ville nommée Lucera dont la population était tout entière musulmane et originaire de Sicile. On y observait le vendredi et les autres coutumes de l'islamisme; il en était ainsi depuis l'époque du père de Manfred, l'empereur Frédéric. Ce souverain avait fait construire un collège dans cette ville pour l'enseignement des sciences astrologiques; la plupart de ses courtisans et ceux qui s'occupaient du gouvernement de son empire étaient des Musulmans. On faisait dans son camp l'appel à la prière et la prière comme dans un pays musulman. Quand nous revinmes de ce pays, nous apprîmes que le souverain de Rome la Grande s'était décidé à lui faire la guerre ainsi que le frère du roi de France. Entre Rome et la ville où nous nous trouvions alors, il y avait cinq jours de marche..... »

E. Blochet.

1. *Historiens de France*, t. XXII, p. 78.

LETTRES DE M. DE BOISGELIN,

ARCHEVÊQUE D'AIX,

A LA COMTESSE DE GRAMONT (1776-1789).

(Suite[1].)

L'assemblée des notables de 1787.

C'est pour trouver de l'argent sans s'adresser au Parlement que Calonne convoque les notables, à qui il proposera en même temps un plan général de réformes. Les lettres de convocation partent le 29 décembre 1786, mais, par suite d'une méprise[2], Boisgelin reçoit la sienne en retard. Les deux lettres qu'il écrit à ce propos, coup sur coup, montrent un curieux mélange de surprise et d'indignation. Que penser? Est-ce une erreur bien invraisemblable, est-ce une disgrâce éclatante et imméritée?

4 janvier 1787.

Je suis bien en colère, Mme la comtesse. On mande M. le premier président, M. le procureur général, le maire de Marseille pour cette grande assemblée, et le courrier apporte une lettre à l'adresse de M. l'archevêque d'Arles et rien pour l'archevêque d'Aix.

Qu'est-ce que l'archevêque d'Arles? Il n'a point de rapport avec l'administration, et comment se fait-il que ce soit l'archevêque d'Aix, président des États, et que ce soit moi, dont l'administration est connue, qu'on veuille exclure? Je ne puis pas le croire sans doute. Mais est-ce dans des moments et des affaires d'une aussi grande importance qu'il peut survenir des erreurs de commis? Vous en sentez l'effet et l'étonnement dans toute la province. Que puis-je dire et faire? Je dis un malentendu, mais vous sentez le ridicule si par hasard..., et en attendant que tout soit éclairci vous sentez qu'il y a même un ridicule à le dire. Je ne puis pas non plus prendre mes arrangements pour partir ou pour rester. Je suppose un malentendu, car je ne puis pas croire à l'atrocité d'une pareille injure; mais, en attendant, il faut que je sois

1. Voir *Revue historique*, t. LXXIX, p. 316.

2. La Fayette fut l'objet d'une méprise analogue (lettre à Washington du 13 janvier, *Œuvres*, II, 190).

également compromis par ce que je dis et par ce que je ne dis pas. J'écris à M. de Calonne et je lui demande de m'envoyer un courrier exprès : 1° pour réparer l'apparence d'oubli; 2° pour prendre mes arrangements; 3° pour que M. le premier président et M. le procureur général ne partent pas sans que mon départ soit bien décidé et bien connu, enfin pour contremander l'archevêque d'Arles, si ce n'est pas lui[1]. Je viens de causer avec le procureur général; il m'a dit que, si j'étais oublié, c'était la plus cruelle injure, qu'on avait les yeux sur moi, qu'on me croirait dans la disgrâce et que je ne savais pas combien il en résulterait d'affaires. Voyez à quoi il faut en être réduit par l'erreur d'un commis. En cas que je fusse vraiment exclus, envoyez-moi un courrier pour me l'apprendre et pour savoir quel parti je dois prendre. On forme toute sorte de conjectures. Est-ce qu'un ministre veut m'écarter? Est-ce qu'on me sait mauvais gré de la défense du clergé[2]? Est-ce comme ami de ceux qu'on veut éloigner? Il est bien dur d'être compromis après quinze ans de la plus heureuse administration. Adieu, Mme la comtesse, parlez, faites parler M. de Calonne et répondez-moi bien vite.

La seconde lettre non datée doit être du même jour ou du lendemain :

Comment est-il possible, Mme la comtesse, que M. de Calonne me laisse compromettre dans ma province après seize années d'une administration laborieuse et utile pendant lesquelles j'ai rendu service au roi et à la province? J'ai fait du bien au public et aux particuliers, et quand on convoque tous les chefs d'administration, je suis seul oublié, et c'est l'archevêque d'Arles, sans rapport avec l'administration, qu'on me préfère, et vous me mandez froidement que vous croyez être sûre que je suis nommé, et, si je ne le suis pas, voilà une injure que je reçois, la plus sensible et la plus injuste. J'ai défendu le clergé dans ce moment avec quelque éclat; l'opinion publique est pour moi, jamais aucun ministre ne m'a soupçonné de la plus faible intrigue, et ma récompense est d'être oublié dans ma place et dans ma province! Je vous envoie une lettre pour M. de Calonne, que vous voudrez bien lui remettre par vous ou par Mme de Chabannes *en propre main*.

Si c'est une exclusion, il est donc vrai qu'un honnête homme qui n'a respiré que l'amour du bien peut être humilié par le gouvernement. Vous ferez tout au monde auprès de M. de Calonne pour qu'il me fasse mander; il faut réparer, s'il est possible, la plus mortelle offense que je puisse jamais éprouver.

1. L'archevêque d'Arles, Dulau, fut, comme Boisgelin, de l'assemblée des notables.

2. On demandait au clergé, depuis plus d'un siècle, foi et hommage, aveux et dénombrements pour ses biens temporels. Boisgelin avait beaucoup travaillé à défendre le clergé contre cette prétention, de concert avec les deux agents du clergé en fonctions de 1780 à 1785, et dont l'un était son cousin, l'abbé de Boisgelin, l'autre Talleyrand (cf. les *Mémoires* de ce dernier, I, 26).

Voilà un mémoire que vous pouvez remettre à M. de Calonne; il peut le donner au roi dans un travail particulier; il est vraiment impossible qu'on se refuse à la justice de mes réclamations. J'ai fait ce mémoire en interrompant ma lettre et dans le moment où on me dit qu'il y eut une assemblée de notables sous Louis XIII, dans laquelle l'archevêque d'Arles fut admis et non l'archevêque d'Aix. Ce peut être un prétexte, ce ne peut pas être une raison; cet archevêque d'Aix pouvait être brouillé avec la cour dans les temps de troubles, et je crois avoir des droits par mon travail que sans doute il n'avait pas. Au reste, je vous prie de remettre ce mémoire et cette lettre à M. de Calonne, sans parler dans le public et sans se plaindre; les plaintes sont subalternes et nulles dans les affaires et elles sont au-dessous de moi. Le public demandera pourquoi l'on m'exclut, et je ne pense pas qu'on puisse approuver l'oubli qu'on fait dans une province de celui qui en dirige l'administration. Je demande du moins à M. de Calonne, s'il ne peut pas me faire admettre dans cette assemblée, qu'il soit autorisé par le roi à me faire venir pour me consulter sur ce qui intéresse la Provence et pour se consulter avec moi sur les démarches utiles dans les affaires. Je pense qu'il est de toute nécessité que je puisse parler pour la province et savoir ensuite ce qu'on y peut faire, et il doit me dérober à l'humiliation sensible qu'on me donne aux yeux de tous ceux dont j'ai toujours été respecté. Je voudrais qu'il m'envoyât un courrier exprès, c'est la dernière ressource qui reste pour ne pas me faire perdre cette partie du crédit qui dépend du gouvernement, et voilà ce qu'il ne peut pas du moins me refuser. Il faut avouer qu'il y a des choses dans la vie auxquelles on ne peut pas s'attendre, et j'avoue que j'ai passé vingt-quatre heures à croire qu'il y avait une méprise d'adresse. Répondez-moi, Mme la comtesse, par le premier courrier. Il faut remettre la lettre et parler à M. de Calonne, quelque part qu'il soit, en toute diligence.

Boisgelin, qui était encore le 6 janvier dans une cruelle incertitude, reçoit enfin sa lettre de nomination; il écrit le 7 :

Il y avait ici une vive inquiétude quand on voyait que je n'y étais pas pour veiller aux intérêts du pays; on est bien content depuis que j'ai reçu ma lettre; mais il est vrai qu'il est étonnant que le courrier envoyé à Aix n'oublie que la lettre de l'archevêque d'Aix. Je pars mercredi; je serai à Paris de jeudi en huit.

L'assemblée indiquée d'abord pour le 29 janvier ne se réunit que le 22 février. Les lettres qui s'y rapportent méritent d'attirer l'attention; aussi les faisons-nous suivre d'une note qui essaye d'en dégager quelques conclusions. En voici d'abord le texte :

[24 février 1787.]

La besogne est à bas, Mme la comtesse, voilà ce que je crois. Il est

impossible qu'une assemblée admette impôt sur impôt sans soulagement pour le peuple, et voilà la besogne entière. Comment veut-on avoir les voix des parlements, des pays d'États et du clergé? Cela m'a paru un rêve tel que je n'en avais pas l'idée. C'est un abatis d'impôt sur impôt comme on abat des cartes; il faut être vil pour rien accepter.

J'ai dit à Mme de Chabannes ce que je pense. On m'a dit qu'elle était affligée depuis le moment où je lui ai parlé. Je n'ai pas vu l'auteur depuis hier; je le verrai aujourd'hui ou demain, je n'ai rien de bon à lui dire. Les mémoires qu'il nous a lus hier[1] sont d'un polisson qui écrit superficiellement sur des choses qu'il ne sait pas; il n'y a pas un raisonnement, pas la moindre combinaison, une ignorance extrême, une audace tremblante d'un bourgeois et d'un financier qui sent bien qu'il est méprisé par ceux qui l'écoutent et qui ne veut que de l'argent, des maximes lâches de despotisme, d'autorité des intendants étendue au dernier degré; la noblesse abaissée, les assemblées provinciales réduites à rien, sans pouvoir et sans intérêt, voilà le triste et ignominieux résultat. Au reste, n'ayez point l'air d'être instruite, je vous en conjure. Mme de Chabannes a peut-être encore des espérances, et ce n'est pas à moi, à cause de cette affaire du clergé, qui m'intéresse pourtant bien moins que l'affaire générale[2], à répandre l'opposition. Vous sentez bien que je ne puis pas aller souper, je n'ai pas un moment à perdre, mais, au nom de Dieu, n'allez pas dire encore que je travaille et qu'il ne me reste pas un moment.

La lutte devint acharnée entre Calonne et les notables; on sait qu'elle se termina par la chute de Calonne; mais les notables, immédiatement avant leur victoire, furent très menacés. Weber (I, 156) pense qu'on ne pouvait les exiler[3]; la lettre suivante montre qu'il en fut sérieusement question, au moins pour les membres du clergé, et il n'y a aucune raison de croire qu'ils étaient seuls visés. Boisgelin passe en revue tous les prélats de l'assemblée :

Il exilait Narbonne, Toulouse, Reims, oui Reims, Aix, Bordeaux, Alais, Nevers et Langres. Je suis incertain sur Arles et le Puy. Il

1. Séance du 23 février. Pour les documents officiels (procès-verbaux, mémoires, observations des notables), il faut se reporter aux éditions originales de 1787; le texte des *Archives parlementaires* (I, 182 et suiv.) est incomplet.

2. Il s'agit du remboursement des dettes du clergé (cf. le Mémoire de Calonne qui porte ce titre).

3. Mercy, mieux renseigné, écrit à Vienne le 7 avril : « La reine pense que l'assemblée sera dissoute avant son terme ou que M. de Calonne quittera sa place. » D'après les archives de Vienne, citées par M. A. Wahl dans son étude récente et très consciencieuse sur l'assemblée des notables (*Die Notabelnversammlung von* 1787. Fribourg, 1899, p. 64, n. 4).

n'exilait point Rodez, Blois, Nancy, Albi, Dol, Paris[1]. Voilà l'homme que vous devez revoir dans la suite et à qui vous donnerez à souper. Oh! combien je suis à mon aise de pouvoir me laisser aller à tout mon mépris pour lui! Pauvre homme! il n'avait que des exils à mettre en balance avec nos connaissances et nos raisons.

Disgracié le 9 avril, Calonne fut exilé le 30 :

Il me semble, Mme la comtesse, qu'il est plus doux pour M. de Calonne d'être exilé en Lorraine qu'à Berny, parce que la défense de voir du monde témoignait le même mécontentement et parce qu'il semblait que le rapprochement n'était qu'un moyen de poursuivre une accusation intentée. L'éloignement prouve la disgrâce et bannit l'idée d'une accusation. J'en suis bien aise pour Mme de Chabannes; son affection sera tranquille et elle ne sera point tourmentée par toutes les inquiétudes d'une défense personnelle. On dit qu'on a simplement voulu faire sentir que son renvoi était sans retour, et ses amis auraient peut-être mieux fait de ne pas provoquer son éloignement par les fausses annonces d'une fureur qui n'existait pas.

Vous savez que j'ai toujours écarté les personnalités, et je ne ferai pas dans sa disgrâce ce que je n'ai pas voulu souffrir pendant qu'il était en place. Il faut aller au fond des affaires, et c'est ainsi qu'on ne change point de langage.

Pendant ce temps, l'assemblée continuait son travail. Voici comment Boisgelin apprécie le discours royal du 23 avril, qui annonce les remaniements faits aux plans de Calonne; on verra que, pour lui, ces remaniements sont importants, décisifs même, puisqu'il croit l'assemblée sur le point de se séparer.

Un long discours du roi dicté par toutes nos délibérations; les assemblées provinciales accordées avec la distinction des ordres et les pouvoirs d'administration comme nous les avons demandés, les états de finance promis à l'assemblée, une réforme de 15 millions, des compliments aux archevêques et évêques sur leur déclaration désintéressée pour leurs biens, des témoignages de satisfaction, des sentiments de lumière et de la conduite de l'assemblée et de toutes ses délibérations, l'impôt sur les terres et non plus en nature[2], un impôt demandé comme une somme fixe et connue[3] et non plus comme un dixième et un

1. Tous ces prélats représentaient aux notables l'ordre du clergé, sauf Albi et Dol, qui représentaient le Languedoc et la Bretagne.

2. L'impôt en nature proposé par Calonne fut rejeté par tous les bureaux, surtout comme entraînant trop de frais et de difficultés dans la perception. Les prélats, et notamment Boisgelin, se distinguèrent par leur opposition; la dîme ecclésiastique les avait édifiés sur les inconvénients de l'impôt en nature (cf. Talleyrand, *Mémoires*, I, 102).

3. Ils voulaient, au lieu d'impôts de quotité, un impôt de répartition, voilà

vingtième, cet impôt diminué sur les terres à cause des économies, de l'impôt sur le timbre, d'un arrangement qu'on fait pour des emprunts et de l'imposition sur les privilégiés. En général un langage flatteur pour la nation, qui ne distingue point les intérêts du roi de ceux du peuple. Jamais roi d'Angleterre n'a parlé dans des principes plus populaires et dans un langage plus national. Enfin, quelques mots, quelques phrases, et la dernière entre autres[1], qui semblaient faites pour inspirer de l'intérêt et de l'attendrissement. J'ignore quelle sera l'impression à la lecture; je vous dis quelle a vraiment été l'impression à l'assemblée[2]. L'assemblée finit comme je l'avais désirée, prévue, annoncée, et il paraît que les bruits contraires avaient été sans fondement. C'est vraiment un grand effet produit par la marche ferme et raisonnable de l'assemblée, et jamais le clergé, qu'on voulait humilier, ne fut élevé plus haut qu'il ne l'est par la seule influence des connaissances et des bonnes intentions. M. de Calonne doit être anéanti par le discours du roi; il restera quelque chose de l'aventure qu'il nous a fait courir; il lui restera la honte d'avoir fait de mauvais plans pour un intérêt du moment; il reste aux notables la gloire d'en avoir fait ressortir des choses utiles qui seront durables.

Les difficultés, cependant, n'étaient pas entièrement écartées, l'assemblée ne devait terminer ses séances que le 25 mai, un mois après ce discours royal, que Boisgelin semble regarder comme un discours de clôture. Une lettre de la fin d'avril fait allusion à ces difficultés :

Le affaires seront faites et bien faites pour le fond; on sera sévère pour l'économie, on finira par tirer l'État de la grande crise. Le déficit était encore au delà de l'annonce; il monte à 124 millions[3]. L'aventurier avait promis 20 millions d'économie; il n'a pas laissé une note sur les objets d'économie; il avait dit à un ministre : « Il ne faut que les annoncer, il ne faut pas les faire. » L'archevêque de Toulouse a mené l'affaire de l'assemblée, mais il n'est pas le maître dans son bureau ni

pourquoi, désirant être fixés sur les besoins du trésor, ils demandaient les états de finance et le chiffre exact du déficit.

1. Voy. le discours royal dans le *Procès-verbal de* 1787, p. 263. Dans la dernière phrase, le roi dit qu'il ne sépare pas sa gloire de celle de la France et qu'il est fier de pouvoir « montrer à l'Univers l'avantage qu'il a de commander à une nation fidèle et puissante, dont les ressources comme l'amour pour ses rois sont inépuisables. »

2. Staël-Holstein, p. 52, dit que l'assemblée, en écoutant le discours royal, versa des larmes de joie.

3. Calonne l'avait fixé à 80 millions, pour la fin de 1783, dans son discours du 22 février. Le 2 mars (Papon, *Histoire du gouvernement français*, p. 32; Weber, I, 161), il le fixa à 112 millions pour 1787. Les évaluations des notables varièrent entre 120 et 150, et Brienne prit pour moyenne 140 millions (discours de clôture du 25 mai).

dans l'assemblée. On aura maintenant un autre genre de difficultés; tout vient de ce qu'aucun ministre ne nous dirige. Une assemblée a besoin d'être conduite; il n'y a eu de marche encore que celle que j'ai suivie de concert avec l'archevêque de Toulouse et dont il nous faut bien garder le secret; la marche était plus aisée quand l'opposition formait un centre de ralliement. Chacun se croit libre à présent, et les ministres ne disent mot. C'est encore de la besogne de M. de Calonne qu'on nous donne, et vous sentez combien elle est négligée. Il y a des gens aussi qui veulent rejeter tout ce qui est de lui. Un premier président me disait : « Il ne faut rien accepter de ce qui vient de ce misérable homme. » Ce ne sont pas là des raisons, mais ce sont des sentiments qui résistent plus que des raisons.

Brienne, nommé le 1er mai chef du conseil royal des finances, exposa le 9 ses plans :

[10 mai 1787.]

Nous avons eu hier une assemblée[1] chez Monsieur. M. l'archevêque de Toulouse a lu ses propositions pour suppléer au déficit; il s'est trouvé dans la même place où nous avons vu M. de Calonne; nous avons parlé, discuté de même; nous avons fait nos questions avec la même liberté; il répondit avec justesse et sincérité; il y avait autant de discussion, mais il n'y avait point de dispute... Il y aura de la division dans les avis. Ce qu'on propose est un changement dans la forme d'imposition, et il ne faut pas être étonné que les avis se partagent quand on propose un changement. Ce ne sera pas moi qui ferai des difficultés; il y a longtemps que je suis bien convaincu de l'avantage d'un changement, et ce sont les mêmes principes sur lesquels j'ai répondu à M. de Calonne sur son impôt en nature, mais tout le monde ne peut pas être persuadé dans un moment, et c'est dans un moment qu'il faut qu'on se décide. Ce moment sera plus long que je ne l'avais pensé; je crois que nous ne pourrons nous séparer, pour le plus tôt, que de lundi en huit.

On propose un impôt de 80 millions sur les terres en détruisant les vingtièmes, qui sont à 55 millions; c'est 25 millions de plus, mais on y comprend les terres du clergé et des privilégiés. L'augmentation sur ceux qui payent les deux vingtièmes n'ira pas à la valeur des trois vingtièmes[2].

On propose l'impôt du timbre à 15 millions et une capitation de 18 millions sur les maisons[3]. On remplit ainsi le déficit qui reste de

1. Cette assemblée restreinte se composait de Brienne, de Villedeuil (le contrôleur général) et, pour chaque bureau, du président et deux membres.

2. Les trois vingtièmes allaient à 76 millions; si l'augmentation sur ceux qui payaient les vingtièmes avait dû se monter à ce chiffre, le clergé, qui seul était exempt du vingtième, n'aurait eu à supporter, dans le nouvel impôt territorial, que 4 millions sur 80, soit 5 °/₀.

3. On sait que cette capitation sur les maisons, dont le projet élaboré par

50 millions. Si vous en avez la curiosité, je vous ferai le décompte. Le déficit était à 140 millions.

On fait des emprunts pour	50 millions
Le roi fait des retranchements de.	40
On augmente les terres de	25
On met l'impôt du timbre de	15
Et la capitation sur les maisons de	10
Total . . .	140 millions

On se souviendra longtemps du passage de M. Calonne dans le ministère.

Note sur l'assemblée des notables de 1787.

Les lettres de Boisgelin, sur l'assemblée des notables, attirent l'attention sur quelques points importants; un surtout, que les historiens paraissent avoir trop négligé.

On explique ordinairement ce qui s'est passé dans l'assemblée de la manière suivante : il y aurait eu d'abord une hostilité générale contre Calonne qu'on croyait frivole, dépensier, réformateur de parade et par besoin d'argent; hostilité toute personnelle, dit-on, puisque les notables ont accepté les plans de Calonne repris dans leurs grandes lignes par Brienne, qui avait la confiance de l'assemblée. En second lieu, les notables, en déclarant renoncer à leurs privilèges pécuniaires, auraient joué pour le gouvernement et le public la comédie du désintéressement; en réalité, leur jeu caché, leurs intrigues n'auraient eu d'autre but que d'échapper à l'impôt territorial auquel Calonne voulait les assujettir.

Les lettres de Boisgelin, rapprochées des documents officiels, vont nous montrer que cette thèse est incomplète et même en partie fausse.

L'hostilité des notables, contre Calonne, est un fait sur lequel tous les contemporains sont d'accord et qu'il serait puéril de nier, mais qu'il s'agit d'expliquer. Sans doute ici, comme dans tout ce qui se passe à la cour, il faut tenir compte des considérations personnelles, des ambitions et des intrigues. Les partisans de Necker, à l'occasion de sa polémique personnelle avec Calonne, s'agitaient en sa faveur; la reine donnait bon espoir à Brienne, poussé par le haut clergé; mais il faut chercher des raisons moins particulières. Il y a contre Calonne de sérieux griefs dont Boisgelin se fait l'écho; il ne fait pas d'économies et n'a pas l'intention d'en faire, il propose des impôts nouveaux sans dire au juste de combien d'argent il a besoin, ce qui

Brienne resta oublié dans les cartons du contrôle général, est l'origine de notre contribution mobilière établie par la Constituante.

ne fera que continuer ce régime d'arbitraire dont il se plaint; il propose un impôt en nature inapplicable. Tous ces points sont encore secondaires. La raison de l'hostilité générale contre Calonne est plus simple et moins mesquine qu'on ne le dit ordinairement; avant tout, les notables ont fait tomber Calonne parce que dans leur pensée ses plans étaient contraires à l'intérêt public, et ils ont adopté ceux de Brienne parce que Brienne avait fait subir aux projets de Calonne des modifications qu'à première vue nous trouvons légères, mais qui avaient en réalité leur importance, et aux yeux des notables une importance capitale.

Ce que les notables reprochaient à Calonne, ce n'est pas de vouloir leur enlever leurs privilèges pécuniaires; ils ont accepté l'impôt foncier de Brienne, qui les détruisait également. En fait, il n'y a aucune raison de regarder leurs déclarations de désintéressement comme mensongères[1]; après la diffusion des idées des philosophes et des économistes, en présence de ce déficit qu'ils trouvaient de jour en jour plus considérable, ils auraient eu bien mauvaise grâce à défendre avec obstination des privilèges moins considérables qu'on ne croit[2] et qui accumulaient tant de haines sur leur tête. Les abandonner, c'était moins générosité que prudence, en tout cas, générosité bien entendue, et si parmi les privilégiés quelques-uns reculaient devant le sacrifice, la plupart y voyaient au moins une nécessité politique[3]. Pour qui tient compte de cet état d'esprit, les déclarations réitérées des notables en 1787 et 1788, celle des pairs du royaume (décembre 1788), les cahiers de la noblesse et du clergé pour les États généraux, et la nuit du 4 août, au lieu d'apparaitre comme une série de comédies suivies d'un élan subit d'enthousiasme, ne sont que les étapes d'un mouvement continu et parfaitement explicable.

Les notables étaient donc sincères dans leurs déclarations de désin-

1. M. Stourm (*Finances de l'ancien régime et de la Révolution*, I, p. 117) et M. Wahl, qui ont serré de près cette question (*op. cit.*, p. 49), concluent dans le même sens.

2. M. Wahl fait justement remarquer (appendice IV) que les impôts directs sur qui portent les privilèges ne représentent, à la veille de la Révolution, que 2/5 environ de la totalité des impôts; que les nobles payaient (irrégulièrement il est vrai) les vingtièmes et la capitation, — que le clergé donnait à peu près en don gratuit la moitié de ce qu'il aurait dû payer de ces deux chefs, et que pour les biens affermés des nobles et du clergé, — c'est-à-dire la grande majorité des terres, — la taille payée par le fermier retombait sur le propriétaire.

3. Nous verrons Boisgelin en mars 1789 faire tous ses efforts pour amener la noblesse de Provence à sacrifier des privilèges qu'elle devra perdre aux États généraux.

téressement; si l'on a cru le contraire, c'est qu'on a négligé une distinction essentielle, très claire alors et que nous avons aujourd'hui plus de peine à faire, parce que la Révolution, en détruisant également ce que les privilégiés sacrifiaient et ce qu'ils tenaient à garder, a jeté sur cette question une certaine confusion. Ce que les privilégiés tenaient à garder, ce n'étaient pas leurs exemptions pécuniaires, mais leur influence politique et administrative, et ceci nous amène à ce qui, selon nous, doit être considéré comme une des principales raisons, la raison majeure peut-être, de l'opposition des notables aux plans de Calonne; il s'agit de la question des assemblées provinciales.

On sait l'importance de cette création souhaitée par Turgot, partiellement réalisée par Necker, et que Calonne voulait étendre à toute la France. Ces assemblées, qui devaient répartir les nouveaux impôts, réformer la gabelle et diriger chacune dans sa province les affaires locales, travaux publics, assistance, etc., étaient « liées à tout le système de M. de Calonne[1]. » Or, ces assemblées, telles que les concevait Calonne, avaient aux yeux des notables deux graves défauts :

1° Calonne ne spécifiait pas nettement leurs pouvoirs en matière de répartition d'impôts et de travaux publics, et facilitait aux intendants une constante intervention dans les délibérations et la gestion financière.

2° Selon lui, les présidents de ces assemblées devaient être choisis par leurs collègues dans un quelconque des trois ordres; ils restaient en place trois ans et ne pouvaient être réélus qu'une fois. Entre les sessions d'une assemblée, un bureau intermédiaire, composé de six membres, choisis sans distinction d'ordre, devait expédier les affaires, et son président ne pouvait être le même que celui de l'assemblée.

C'est sur ces deux points que portent les critiques des bureaux, faites dès les premiers jours de l'assemblée[2]. Sur le premier, ils demandent des éclaircissements propres à limiter l'intervention des intendants; ils insistent davantage sur le second; ils accordent bien pour les assemblées le doublement du tiers et le vote par tête, mais refusent de se voir confondus avec le tiers et revendiquent pour les deux premiers ordres, dans les assemblées comme dans les comités intermédiaires, la préséance et la présidence, non pas seulement comme droits honorifiques et parce que cette confusion des ordres,

1. *Histoire du gouvernement français*, par l'abbé Papon (1787), p. 62.

2. Staël-Holstein exprime bien l'idée des notables quand il écrit le 1er mars (p. 44) : « L'administration provinciale a passé dans les bureaux avec des changements sans lesquels cet établissement deviendrait illusoire pour les provinces. »

« renversement de toute police, » leur semble contraire à la constitution du royaume, mais ils sont persuadés que cette influence prépondérante des deux premiers ordres dans les assemblées est indispensable à l'efficacité, à la vie même de cette nouvelle institution qui peut régénérer la France. Voilà le sentiment des notables que nous n'avons pas à critiquer, mais seulement à exposer. Le bureau de Monsieur le définit avec une grande précision. Les assemblées telles que les propose Calonne seront « inutiles par ce que, privées de l'appui, de la considération et du crédit des deux premiers ordres, elles ne pourront se défendre contre toutes prétentions, prépondérances ou autorité quelconques qui voudraient empiéter sur leurs droits; dangereuses en ce que, n'étant pas éclairées par les membres des deux premiers ordres qui, par leur naissance, leurs lumières et leur éducation, sont en état de les diriger et d'y maintenir le bon ordre, elles pourraient s'écarter des règles et des devoirs qui leur seraient prescrits et par là tendre à la démocratie. » Ainsi, les privilégiés considèrent qu'eux seuls pourront diriger les assemblées provinciales, les garantir contre les mouvements du tiers turbulent et ignorant et les abus de pouvoir du gouvernement représenté par ses intendants. Selon la vieille tradition aristocratique, placés entre le roi et son peuple, ils veulent contenir les deux tyrannies, celle d'en haut et celle d'en bas; s'ils renoncent à leurs privilèges pécuniaires, c'est à condition de conserver leur place élevée dans l'État, la distinction des ordres, et d'augmenter à la faveur des nouvelles assemblées leur influence politique et leur rôle dans l'administration[1].

Les lettres de Boisgelin viennent à l'appui des documents officiels; on a vu sa colère contre Calonne dès le 24 février, le surlendemain de l'ouverture de l'assemblée[2]; mais il ne s'agit pas d'une inimitié

1. La distinction, disions-nous, était claire pour les contemporains : l'abolition des privilèges pécuniaires n'entraîne pas nécessairement celle des corps (clergé, pays d'États) et de leur administration autonome (cf. Weber, I, 158, et Papon, p. 18, n. 1). La réponse des notables sur le remboursement des dettes du clergé procède du même principe; ils approuvent en théorie, mais pour l'application désirent que le roi consulte la prochaine assemblée du clergé, organe autorisé de ce corps. Cf. aussi les observations du 3e bureau (celui de Boisgelin) sur l'impôt en nature et le discours de clôture de Brienne (*Procès-verbal*, p. 297) : « Le roi sait qu'une égale contribution ne suppose pas la confusion des rangs et des conditions. »

2. Le ton violent de Boisgelin, dès l'ouverture de l'assemblée, ne s'explique pas seulement par l'impression que vient de lui faire la lecture des Mémoires de Calonne; on sait que l'assemblée, convoquée pour le 29 janvier, ne s'ouvrit que le 22 février; pendant ce temps, les notables, qui avaient vent des projets de Calonne, purent préparer leur attaque. Ce délai de trois semaines fut

personnelle : Boisgelin était en bons termes avec Calonne et son amie Mme de Chabannes; il avait compté sur eux pour la grande aumônerie et la convocation aux notables, et même, en admettant qu'il ait su mauvais gré à Calonne d'un échec et d'une méprise passagère (où celui-ci pouvait n'être pour rien), il sait se placer au-dessus des questions personnelles, il le dira à la comtesse lors de la chute de Calonne et ne montrera de véritable ressentiment que quand il se croira menacé d'exil. Quels sont donc ses griefs contre Calonne dans la lettre du 24 février? Il nomme en passant l'affaire du clergé; elle l'intéresse moins que l'affaire générale, et qu'est-ce qui l'émeut le plus dans l'affaire générale? Ce n'est pas l'abatis d'impôt sur impôt : ces mêmes impôts venant de Brienne, il les acceptera, comme tous les notables. Ce qui le touche le plus, lui qui mène les affaires de Provence, et avec lui tout le haut clergé, les « prélats administrateurs » (notamment Brienne et Dillon qui dirigent les états de Languedoc), ceux qui le sont et ceux qui peuvent le devenir, et les nobles qui ont le même zèle et les mêmes ambitions, c'est de voir que les deux premiers ordres n'auront pas dans les assemblées le rôle et l'influence qui leur conviennent[1]. Voilà pourquoi il dénonce « les maximes lâches de despotisme, d'autorité des intendants étendue au dernier degré, la noblesse abaissée, les assemblées provinciales réduites à rien, sans pouvoir et sans intérêt. » A partir de ce moment, Calonne est un polisson et un ignorant, et sa chute, dès les premiers jours de l'assemblée, est préparée par les notables et surtout par le haut clergé, qui déploie « une activité vigilante pour conserver ses droits et son influence dans les affaires[2]. » C'est ce qu'indiquent bien des expressions, comme « la besogne est à bas... Mme de Chabannes a peut-être encore des espérances, » et ce travail acharné et secret qu'annonce la fin de la lettre.

Formée pour renverser Calonne, la coalition, comme il arrive toujours, sitôt le but atteint, se dissout. Le 23 avril, le roi fait des concessions, au premier rang desquelles Boisgelin signale « les assemblées provinciales accordées avec la distinction des ordres et les pouvoirs d'administration comme nous les avons demandées. » Ces concessions

(Papon, p. 3) « la première cause des oppositions qu'il éprouva et la source de tous les maux qui ont suivi. »

1. Cf. Talleyrand, *Mémoires*, I, 30 : « La formation des assemblées provinciales pouvait appeler l'attention publique sur les personnes choisies pour les présider, » et Papon, p. 52 : « On disait que, parmi les membres, il y en avait qui se ménageaient l'occasion de se donner à eux-mêmes ou de donner à leur corps dans les administrations une influence qui augmenterait leur crédit. »

2. Papon, p. 26.

(quelques-uns disent rétractations) ne suffisent pas à tout le monde; Boisgelin n'indique pas bien sur quoi portent les dissensions[1], mais, ce qui est certain, c'est qu'il se forme deux partis dans l'assemblée. Les uns, contents des concessions annoncées, ne songent qu'à travailler avec Brienne aux projets de Calonne remaniés pour « en faire ressortir des choses utiles qui seront durables ; » il s'agit de « travailler le roi en économies comme on travaille le peuple en finances[2], » de fixer le chiffre du déficit, le montant des nouveaux impôts et de l'emprunt, etc..., en somme, ce que Boisgelin détaille dans la lettre du 10 mai. Les autres font une opposition systématique, et, comme ce premier président dont parle Boisgelin, veulent de parti pris rejeter tout ce qui vient de Calonne, « ce misérable homme, » et Boisgelin trouve que ce ne sont pas là des raisons. Il dit aussi que le bureau du prince de Conti, le plus hostile à Calonne, n'a pas le sens commun, regrette que Brienne ne soit maître ni dans son bureau ni dans l'assemblée. Tout ceci indique des divisions et des difficultés, dont on vint à bout, puisque les plans de Brienne finirent par être adoptés. Sur la marche de cette seconde partie de l'assemblée, Boisgelin n'est pas aussi précis qu'on le désirerait; mais il a attiré notre attention sur la question des assemblées provinciales dont les documents officiels et les contemporains bien informés montrent toute l'importance : l'échec de Calonne[3] ne vient pas de ce qu'il détruisait des privilèges pécuniaires que les notables sacrifiaient volontiers, mais de ce que ses plans excluaient la distinction des ordres et le rôle prépondérant de la noblesse et du clergé dans les assemblées provinciales.

A. Cans.

(Sera continué.)

1. Probablement sur les projets secondaires (adoucissement de la gabelle, suppression de certaines taxes, réforme du domaine et des forêts) et aussi sur la surveillance permanente en matière de finances que les notables voulaient imposer au roi (publication annuelle des budgets contrôlés par un comité de finances indépendant de l'administration). M. Wahl, p. 69, insiste, avec raison, sur ce point.

2. Expression de Boisgelin dans un fragment que nous n'avons pas cité.

3. Nous ne prétendons pas nier les autres causes, mais seulement mettre celle-ci au premier plan.

UN ÉPISODE

DE LA

VIE DE BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Ses démarches pour entrer dans l'armée du Grand Frédéric.

Documents inédits.

Après ses pérégrinations et ses aventures en Russie et en Pologne et à la suite de la rupture de ses relations avec la princesse Marie Miesnick, Bernardin de Saint-Pierre se rendit en Saxe; il arriva à Dresde le 15 avril 1765. Cette capitale portait encore les traces du bombardement qu'elle avait subi quelques années auparavant[1]. Il y fut accueilli avec bienveillance par un de ses compatriotes, M. de Bellegarde, commandant de la ville neuve. Présenté à la famille royale, il remit ses lettres de recommandation. En attendant une réponse à ses demandes, il s'amusa « autant qu'il est possible de le faire dans un pays où on ne s'occupe que d'économie[2]. » C'est ainsi qu'il eut avec une courtisane une aventure galante, que son panégyriste, Aimé Martin, s'est plu à raconter avec force détails et qu'il a peut-être quelque peu amplifiée. Il eut le regret de ne pouvoir être admis avec le grade qu'il désirait dans l'armée saxonne; il attribua son échec à son manque de fortune.

N'ayant pas trouvé à Dresde à satisfaire son ambition, alors fort grande, il résolut de se rendre en Prusse et de solliciter son admission avec un grade supérieur dans l'armée du Grand Frédéric. Il arriva à Berlin à la fin de juillet ou au commencement d'août; il fut reçu par M. Daubenheim, conseiller du roi et régisseur de la ferme des cabinets, qui s'éprit de lui, le protégea et l'encouragea[3]. Bernardin

[1] Dresde fut bombardée par les Prussiens du 14 au 30 juillet. La nuit du 14 juillet seulement, 4 églises, 1 [illegible] et maisons particulières furent détruites ou endommagées.

[2] Correspondance, [illegible] à Emma.

[3] Daubenheim voulut même lui faire épouser sa fille Virginie. C'est en souvenir de cette jeune fille qu'il a donné le nom à l'héroïne de son célèbre roman.

adressa au roi une requête pour entrer dans son armée avec le grade de major, auquel il prétendait avoir droit par son titre de capitaine-ingénieur au service de la Russie. La réponse à sa demande se faisant attendre, il écrivit à un personnage de la cour de Potsdam pour être renseigné sur sa démarche. Nous reproduisons *intégralement et littéralement* ci-dessous, d'après l'original en notre possession, la lettre qui lui fut adressée en réponse à la sienne :

Suscription :

A Monsieur,

Monsieur de Saint-Pierre, capitaine au service de S. M. l'impératrice de Russie, à Berlin.

Monsieur,

On m'a bien remis la lettre dont vous m'avez honoré, en date du 9 du courant, en réponse de laquelle je ne manque pas de vous dire naturellement, Monsieur, qu'en cas que vous souhaitez encore d'entrer dans notre service, il ne vous reste d'autre parti à prendre que d'attendre le retour de Sa Majesté, et de vous présenter alors à son adjudant général, le colonel d'Anhalt[1], qui seul est chargé du Roi de l'informer des prétentions des étrangers qui viennent chercher service ici. C'est à présent à vous, Monsieur, de juger si l'état de vos affaires vous permet de vous arrêter encore dans ce pays jusqu'au retour de Sa Majesté; mais, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire, c'est l'unique moyen de savoir si on veut accepter vos services et vous donner de l'emploi; car pour ce qui regarde votre lettre au Roi, outre que vous pouvez encore recevoir réponse, le contraire ne déciderait de rien, puisqu'il se peut que le Roi, étant par le voyage et d'autres affaires trop occupé, a remis jusqu'à son retour de s'informer plus particulièrement de vous et de vous faire savoir en conséquence ses intentions. Au reste, Monsieur, je suis bien mortifié d'avoir manqué l'honneur de vous voir ici, car, quoique je n'aurais rien pu contribuer pour la réussite de vos desseins, je m'aurais fait un plaisir de vous servir en tout ce qui aurait dépendu de moi. Je vous supplie d'en être persuadé, de même que de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SALIDERN.

A Potsdam, ce 12 d'août 1765.

Frédéric fit offrir à Bernardin une place de capitaine du génie et

1. Léopold-Frédéric François, prince d'Anhalt, fit ses premières armes sous Frédéric II pendant la guerre de Sept ans. Il assista au siège de Prague et à la bataille de Kollin.

une pension[1]. Déçu dans son ambition, il refusa le tout. Après un séjour de quelques mois à Berlin, il se décida à revenir en France. Il était de retour à Paris au commencement de décembre. Nous apprenons par une lettre de Bernardin à Hennin, datée de Saint-Romain, près le Havre, que, huit jours après son arrivée, il recevait la nouvelle de la mort de son père, ce qui l'obligea à revenir dans sa famille.

Le père de Bernardin de Saint-Pierre est décédé au Havre le 10 décembre 1765, ainsi que le constate l'acte de décès ci-après, copié sur les registres de la paroisse de Notre-Dame :

Année 1765. Le mercredi, onze de décembre, le sieur Nicolas de Saint-Pierre, directeur des carrosses et messageries de cette ville, fils de feu Charles et de feue Françoise Berrier, ses père et mère, natif de Vitray-sous-l'Aigle, âgé d'environ soixante-quatorze ans, époux en secondes noces de Catherine-Louise Charbost, muni des sacrements de pénitence et d'extrême-onction, décédé d'hier, a été inhumé au cimetière de la Croix, par nous prestre, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne et curé de cette ville, en présence du sieur Jean-Victor La Vollée et messire Jean-Thomas de Manssac, et ont signé.

DE MANSSAC, LA VOLLÉE,

MAHIEN, curé.

La seconde femme de Nicolas de Saint-Pierre s'est remariée au Havre, le 27 juin 1770, avec Nicolas Le Cousturier, écuyer, sieur de la Motte-Freneuse, demeurant à Bordeaux-en-Caux ; elle avait alors quarante-neuf ans et son second mari soixante-quatorze ans.

Lieutenant-colonel A. LARGEMAIN.

1. Aimé-Martin parle d'une pension assez considérable ; mais Bernardin, dans la notice de sa vie, écrite par lui-même en 1809, dit : « Le traitement que le roi de Prusse voulait me faire comme ingénieur ne m'aurait pas donné de quoi vivre. »

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE. — RENÉ DE MAULDE.

La mort de notre collaborateur M. R. de Maulde-La Clavière a douloureusement surpris ses confrères et amis qui admiraient son infatigable et toujours jeune activité. Il laisse une œuvre considérable, mais malheureusement fragmentaire et inachevée. Né en 1848, il avait débuté dans la carrière de l'érudition en 1868 par des *Notes sur le prieuré de Flotin*, puis en 1871 par la publication de sa thèse de l'École des chartes, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais au moyen âge*, qui avait été l'objet d'assez vives critiques. La politique et l'administration l'avaient en 1873 enlevé pour quelque temps à l'histoire. Il y était revenu avec joie en 1878. C'est encore le moyen âge qui continua tout d'abord à l'attirer de préférence, et il fit paraître en 1878 une étude sur *les Hommes libres au XIIe et au XIIIe siècle dans l'Orléanais*, et en 1879 les *Coutumes et règlements de la république d'Avignon*, recueil très précieux précédé d'une introduction considérable qui mérita les plus grands éloges par la richesse des documents qu'il fournissait et les plus vives critiques par la négligence avec laquelle ils étaient édités et par les inexactitudes qui déparaient l'introduction. M. de Maulde devait revenir encore à l'histoire d'Avignon en 1886 par une bonne publication de documents sur *les Juifs dans les États français du Saint-Siège* précédés d'une introduction sur *les Juifs du Comtat*. Mais il s'était déja, depuis quelques années, tourné d'une manière toute spéciale vers l'histoire de la diplomatie, des mœurs et des idées au XVe et au XVIe siècle. En 1883, son volume sur *Jeanne de France, duchesse de Berry*, la première femme de Louis XII, livre piquant et solide à la fois, l'avait fait connaitre en dehors du cercle des érudits, à qui il rendait quelque temps après, en 1886, un signalé service en publiant dans les Documents inédits trois *Procédures politiques sous Louis XII*, dont la plus intéressante est celle du procès de lèse-majesté intenté au maréchal de Gié. C'est avec sa collaboration que

l'abbé Bossard faisait paraître, la même année, un volume sur *Gilles de Rais*, qui est loin malheureusement de satisfaire aux exigences de la critique. En 1890, il commençait une œuvre à laquelle il est regrettable qu'il n'ait pas dès lors consacré toutes ses forces : l'Histoire de Louis XII. Il publiait dès l'abord, simultanément, un tableau de l'état de la société en France sous Louis XII sous le titre assez inexact : *les Origines de la Révolution française au commencement du XVIe siècle*, et le premier volume d'une *Histoire de Louis XII*, dont trois seulement devaient paraître, comprenant la biographie du duc d'Orléans jusqu'à son avènement au trône. Il y a beaucoup à dire sur la composition de cet ouvrage. M. de Maulde n'a pas suffisamment vérifié ses matériaux et ne les a pas ordonnés ni reliés avec assez d'art. Mais le travail de recherches est considérable, et l'on doit savoir un gré infini au laborieux chercheur qui a apporté tant de faits nouveaux à l'histoire. Il abandonna en 1893 son Louis XII pour aborder un sujet tout nouveau dont il avait recueilli, chemin faisant, les éléments tout en étudiant Louis XII, *la Diplomatie au temps de Machiavel*, dont les trois volumes sont un très riche répertoire de faits et de textes sur un sujet à peu près inexploré avant lui. Anne de Bretagne, que M. de Maulde avait rencontrée plusieurs fois devant lui, l'amena à Louise de Savoie, qui fut sa rivale. De là un volume sur *Louise de Savoie et François Ier*, écrit avec verve et érudition, qui nous offre un véritable tableau de la Renaissance en France pendant les quinze premières années du XVIe siècle. Il complétait ce tableau en 1898 par un volume un peu confus, parfois gâté par une rhétorique d'un goût douteux, mais plein de choses, sur les *Femmes de la Renaissance*. En même temps il publiait, pour la Société de l'histoire de France, la *Chronique de Jean d'Auton*, document capital pour l'histoire de Louis XII. L'année suivante, il racontait, dans un amusant petit volume, les extraordinaires aventures d'une modiste du XVIIe siècle, Mme Petit, sous le titre : *les Mille et une nuits d'une ambassadrice de Louis XIV*. C'est, on le voit, une œuvre considérable que celle de M. de Maulde, et si la hâte qu'il apportait à mettre au jour les résultats de ses recherches l'a empêché de donner à ses ouvrages toute la maturité et la perfection désirables, on lui doit une véritable reconnaissance pour un si fructueux labeur. D'ailleurs, ses livres ne représentent qu'une partie de l'activité de M. de Maulde. Il avait fondé en 1886 une *Société d'histoire diplomatique* dont il fut le secrétaire sous la présidence du duc de Broglie, et qui fut rapidement prospère. La *Revue d'histoire diplomatique* qu'elle publie a acquis un excellent renom. M. de Maulde voulut joindre à cette

Société des congrès périodiques. Comme son talent d'organisateur n'égalait pas son zèle, le premier congrès tenu à la Haye en 1898 ne répondit pas aux espérances qu'il avait fait naître. Mais le Congrès d'histoire comparée, qui en fut la suite et qui se tint à Paris en 1900, a été très intéressant et vivant, comme on peut s'en convaincre en parcourant les *Annales internationales d'histoire* (librairie Colin), qui contiennent les principales communications faites au congrès et dont sept fascicules ont déjà paru (Histoire générale et diplomatique, Institutions et droit, Économie sociale, Affaires religieuses, Sciences, Littératures, Dessin). Le Congrès d'histoire qui devait se tenir à Rome en avril 1902, et qui a été prorogé en avril 1903, est la suite des deux congrès de 1898 et de 1900. M. de Maulde ne verra pas le plein épanouissement de sa pensée, mais il serait ingrat de ne pas rendre hommage à tout ce qu'il a apporté de zèle, d'activité, de désintéressement aux œuvres auxquelles il s'est dévoué. Il paraissait parfois inquiet et anxieux; on ne peut s'en étonner. Quelques erreurs de jugement ou de tact l'ont fait souvent méconnaître et mal juger. Ceux qui l'ont bien connu rendent pleine justice à ce grand travailleur, qui n'eut jamais que des intentions droites et généreuses.

Questions d'enseignement et d'administration. — La refonte totale de l'enseignement secondaire proposée, votée et appliquée avec une si surprenante et inquiétante précipitation, comme si notre édifice scolaire, soigneusement reconstitué en 1890, menaçait de s'écrouler sur nos têtes, est une entreprise tellement énorme et tellement confuse qu'il serait difficile de la juger. M. Gréard, qui n'est pas un esprit timide, mais qui est un esprit clairvoyant, avait demandé, avec plusieurs bons esprits, que le Conseil supérieur prît six mois de réflexion pour l'examiner; on les lui a refusés. Il demandait aussi, comme M. Lavisse, que l'on fît d'abord une expérience limitée à quelques établissements avant de bouleverser toute l'immense machine de l'Université. L'administration a tenu à tout entreprendre à la fois, et il est facile de voir, en lisant les instructions qui ont été publiées, que rien n'a été suffisamment préparé. Les professeurs sont aujourd'hui dispersés, et c'est sans leur participation que sera organisée toute la nouvelle répartition du travail et des classes. Ce sont là des procédés pédagogiques qui déconcertent toutes nos notions de pédagogie. Et en général, d'ailleurs, je crois qu'un pédagogue un peu avisé trouverait beaucoup à redire aux nouveaux programmes. Comme nous l'avons dit, le principe de la réforme, qui consiste à créer plusieurs formes d'enseignement secondaire avec ou sans latin et grec,

avec prédominance soit des sciences soit des langues vivantes, nous paraît bon, quoiqu'il soit curieux de voir ces idées préconisées par quelques-uns de ceux qui ont le plus protesté contre la bifurcation du temps de l'Empire. Mais réunir toutes ces diverses formes d'enseignement dans les mêmes maisons, mêler tous ces enseignements, détruire l'unité des classes, n'avoir plus de professeurs principaux pour chaque classe, attachés à une seule classe, c'est enlever à l'enseignement une grande partie de sa force, surtout éducatrice, c'est créer fatalement un désordre dont les effets seront cruellement ressentis, mais trop tard. On crée, je le crains, un privilège considérable pour l'enseignement libre, si celui-ci s'efforce de conserver les avantages que l'ancien système des classes homogènes et de la sérieuse culture classique assurait jusqu'ici aux établissements de l'État. Mais ces questions sont trop complexes pour être traitées ici. Nous avions dit nos craintes; elles ne se sont point dissipées, car le huis clos où s'enferme le Conseil supérieur ne permet pas de savoir les motifs qui l'ont persuadé; mais, aujourd'hui que le fait est accompli, il ne nous reste qu'à exhorter les professeurs à tirer le meilleur parti possible du nouvel ordre de choses. Seulement, il serait à désirer qu'ils fussent appelés à prendre une certaine part à la nouvelle organisation. Puisqu'on parle tant de développer l'autonomie des lycées et collèges, c'est par là qu'il faudrait débuter. On ne paraît pas y songer.

Pour ce qui nous touche de plus près, pour l'histoire, elle aura à souffrir de l'obligation où l'on a été de soumettre les élèves de tous les cycles jusqu'à la troisième au même régime que ceux qui doivent quitter les lycées avant la seconde. Ainsi leur enseignera-t-on l'histoire universelle en quatre ans à raison de deux heures par semaine (primitivement, ce devait être en une heure). En sixième toute l'antiquité, en cinquième la période de Théodose à 1453, en quatrième celle de 1453 à 1789, en cinquième celle de 1789 à 1889. Ce que pourra être toute l'histoire du moyen âge enseignée à des enfants de onze à treize ans, je n'ose y penser. Comment leur faire comprendre Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII? — L'histoire se trouve particulièrement bien partagée en seconde et en première (la *Prima* allemande, dont le nom remplace celui de la vieille *rhétorique* française). Elle a quatre heures, du moins pour ceux qui font du latin, car ceux qui n'en font pas n'ont pas besoin, paraît-il, de connaître la Grèce ni Rome. On étudiera en seconde l'Orient antique et la Grèce, et en même temps, conjointement avec les élèves des deux cycles sans latin, un résidu de l'histoire du moyen âge du xe au xve siècle et l'histoire moderne du xvie siècle à 1715; en première, d'un côté, l'histoire romaine et

un résidu de l'histoire du moyen âge jusqu'au xᵉ siècle; de l'autre, l'histoire moderne de 1715 à 1815. Il est excellent de revenir sur l'antiquité avec des jeunes gens assez mûrs pour la comprendre; mais l'histoire du moyen âge sera presque étranglée, et il est surprenant d'étudier la fin du moyen âge au début de la seconde et le commencement du moyen âge à la fin de la première. Il semble qu'il eût été plus raisonnable de mettre en seconde toute l'histoire de l'antiquité et en première toute l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne. C'est ce qu'on aurait fait certainement si l'on avait placé dans des maisons séparées l'enseignement avec latin et l'enseignement sans latin. Mais, comme on les réunit, on a voulu pouvoir, — par raison d'économie peut-être, — réunir dans les mêmes classes ceux qui font du latin et ceux qui n'en font pas. De là cette singulière et antipédagogique répartition des matières. Si d'ailleurs on examine avec soin les nouveaux programmes, on verra que, dans cette réforme si hardie, bien souvent les raisons d'économie l'ont emporté sur les considérations pédagogiques. — Enfin, en philosophie, on étudiera l'histoire universelle de 1815 à 1889, à raison de deux heures par semaine. Ce sera, croyons-nous, un vrai cours d'enseignement supérieur placé au lycée. Il peut avoir, suivant le point de vue auquel on se place, ses inconvénients et ses avantages. Nous n'avons pas le loisir de les exposer ici. — Nous reviendrons d'ailleurs sur toutes ces innovations quand leur application nous aura permis de mieux nous en rendre compte. Nous craignons seulement qu'avec la nouvelle organisation, les classes d'histoire soient horriblement encombrées et par suite moins fructueuses, sauf celles d'histoire ancienne en seconde et première. D'autre part, les professeurs d'histoire vont être très surchargés; il y a huit heures d'histoire de plus qu'autrefois si l'on rétablit les professeurs spéciaux dès la sixième, et le budget ne permet pas des créations de postes nouveaux. Je sais un lycée où l'on prétend faire faire par trois professeurs cinquante-quatre heures de classe, c'est-à-dire six heures de plus que la charge normale de quatre professeurs. Si l'on n'y prend garde, l'enseignement secondaire verra diminuer peu à peu le nombre de ceux qui aspirent à y entrer.

Nous devons dire un mot d'une question d'ordre à la fois administratif et scientifique qui a vivement ému, dans ces derniers temps, le monde des Archives et qui est même en ce moment l'objet d'une protestation au Conseil d'État. Avant de quitter le ministère, M. Leygues a nommé directeur général des Archives son chef de cabinet M. Dejean, ancien élève de l'École normale, agrégé d'histoire, ancien professeur à Toulouse et à Janson de Sailly et ancien député;

inspecteur général des Bibliothèques un des attachés de son cabinet, M. Pol Neveu, jeune auteur de quelques vers et de quelques articles de littérature et d'art. Ces deux nominations ont causé un vif et pénible étonnement et elles peuvent être critiquées à un double point de vue : général et spécial. A un point de vue général, l'habitude qui a été prise depuis quelques années par les ministres de la République de nommer à des postes importants et lucratifs les membres de leur cabinet à qui ils s'intéressent particulièrement, sans s'inquiéter si, par leurs fonctions et leurs titres antérieurs, ils auraient été en situation de prétendre à ces postes, a fait au régime actuel la réputation d'être un régime de favoritisme tel que la France n'en a point connu depuis 1789. Il est certain qu'on a vu depuis quelque temps le personnel des cabinets ministériels s'accroître dans des proportions démesurées, non pas en raison des besoins du service, mais uniquement parce que l'opinion s'établit de plus en plus que le cabinet des ministres est un sûr chemin pour s'assurer des places si on n'en a pas encore, un avancement inespéré si on est déjà dans l'administration, et parce que les ministres trouvent là le moyen de répandre leurs bienfaits sur leurs amis et leurs partisans. Il y a là un double inconvénient. On démoralise les jeunes gens qui désirent faire carrière dans l'administration, car ils sont de plus en plus persuadés que les hauts postes ne sont plus acquis par le travail et la compétence, mais par la faveur seule; on jette dans la masse des fonctionnaires, qui voient passer sur leurs dos les favoris du ministre, un découragement qui paralyse l'activité et fait de nos administrations des foyers de mécontentement et même d'opposition. A un point de vue spécial, les deux nominations dont nous parlons sont particulièrement critiquables. Les deux postes de directeur des Archives et d'inspecteur des Archives et Bibliothèques ont toujours été considérés comme devant être attribués à des hommes connus par leur familiarité avec les manuscrits des bibliothèques et des archives et spécialement à des archivistes paléographes. Ce sont les seuls postes importants de la carrière d'archiviste, si pénible et si mal rétribuée; ce n'est que justice qu'ils soient réservés comme une récompense de services rendus dans cette carrière. Depuis le décret de 1887, on croyait que le choix ministériel ne pourrait jamais désigner un directeur des Archives en dehors des fonctionnaires revêtus du titre d'archiviste, car il disait que tous les fonctionnaires des Archives doivent (sauf les commis) être pourvus du diplôme d'archiviste, et il plaçait en tête de ces fonctionnaires le directeur général. Si le décret de 1887 est insuffisant, il nous paraît urgent qu'un décret nouveau réserve ces hauts postes de la carrière d'archiviste, pour lesquels une compétence

spéciale est absolument nécessaire, aux anciens élèves de l'École des chartes.

Ce que nous disons ici n'a rien de personnel à l'égard des nouveaux titulaires. Je connais à peine M. Pol Neveu, qu'on dit un parfait galant homme, mais je connais intimement M. Dejean. Il est un de mes anciens élèves, un collègue très estimé et un ami très cher. Personnellement, je suis heureux pour lui de la bonne fortune qui lui échoit et à laquelle assurément il n'avait jamais songé à Toulouse ni même dans sa chaire de Janson. Il est intelligent, bienveillant et actif. Je sais qu'il a déjà su se concilier la sympathie du personnel des Archives et je ne doute pas qu'il n'arrive à remplir très honorablement ses nouvelles fonctions; mais il a dû lui-même être peiné du désarroi moral que son élévation inattendue causait fatalement dans le service à la tête duquel il était appelé, et nous comptons sur lui pour réclamer avec nous des règlements qui empêchent les cabinets des ministres de continuer à être la voie la plus aisée pour arriver aux hauts postes administratifs.

Société d'histoire moderne. — La jeune Société d'histoire moderne, dont nous avons annoncé la création, a vu rapidement augmenter le nombre de ses membres, et elle est entrée dans sa période d'activité, en ce qui concerne du moins les séances du Comité parisien, car le service de renseignements et d'échanges avec la province est encore dans la période d'organisation. — Le 9 mars, M. Caron a exposé les principes de la méthode suivie actuellement dans les études d'histoire militaire; M. Debidour a retracé l'histoire de la candidature du duc de Nemours au trône de Grèce; M. Milhaud a exposé les grandes divisions de sa bibliographie de l'histoire économique; M. Berr a invité la Société d'histoire moderne à collaborer au répertoire méthodologique que prépare la *Revue de synthèse historique*. — Le 6 avril, M. Hauser a signalé l'importance, surtout au point de vue de l'histoire économique, des cahiers de Paris aux États généraux de 1614; M. Cans celle des registres d'expédition du secrétariat d'État de la maison du roi. — M. Uhry voudrait que la Société intervînt pour faire régulariser et étendre le prêt des livres par les bibliothèques publiques. — Le 4 mai, M. Lemonnier a entretenu la Société de l'utilité qu'il y aurait à centraliser les documents photographiques sur l'histoire de l'art. Puis on a examiné et critiqué, non sans quelque âpreté, l'ouvrage de M. Funck-Brentano sur l'affaire du Collier. On lui a reproché avec raison de n'avoir pas consulté les volumes 2088 et 2089 de la Collection Joly de Fleury, mais on lui a reproché à tort, selon nous, d'avoir conclu sans preuves suffisantes à l'innocence de Rohan. M. F. Funck nous paraît l'avoir assez bien démontrée, et il y a eu d'autant plus de mérite qu'il regrette que l'innocent Rohan n'ait pas été

condamné, par égard pour la reine. Nous nous demandons si la Société d'histoire moderne ne ferait pas bien d'éviter de parler des livres autrement que pour rendre compte des faits nouveaux qu'ils apportent, pour rectifier telle ou telle erreur grave, ou pour apporter des documents inédits sur le sujet; elle doit laisser le soin de critiquer les livres aux revues savantes. En jugeant au point de vue de la méthode et du style des ouvrages écrits par des personnes étrangères à la Société ou membres de sociétés rivales, elle risque de se faire accuser de partialité. — Dans la séance du 5 juin, on a discuté le très remarquable rapport de M. Caron sur *l'Organisation des études locales d'histoire moderne*. On a adopté des vœux : 1° sur la réorganisation de la bibliothèque des Sociétés savantes, le versement aux archives des communications faites au Comité des travaux historiques, la création d'un service de prêt des doubles des grandes bibliothèques; 2° sur la nationalisation des archives départementales; 3° sur la collaboration des membres de la Société à Paris et en province à des entreprises et à des recherches d'histoire locale; 4° sur la rédaction d'une instruction relative à ces recherches. — M. Bonet-Maury a rendu compte du livre de M. Borgeaud sur l'Académie de Calvin; M. Pagès a présenté le résultat de ses recherches aux Affaires étrangères sur la manière dont travaillait Croissy.

G. Monod.

MOYEN AGE.

Documents. — M. Paul Sabatier continue ses recherches sur l'histoire des Mineurs; une chance heureuse vient de lui faire découvrir dans un manuscrit de Capistrano, au fond des Abruzzes, une rédaction inconnue de la *Regula antiqua fratrum et sororum de Penitentia tertii ordinis S. Francisci*[1]. Le morceau est curieux, et l'éditeur l'a fait précéder de quelques réflexions intéressantes; tout d'abord, ce texte confirme les idées exprimées par M. Karl Müller et par le P. Mandonnet sur le rôle joué par la papauté envers l'ordre naissant; puis, M. Sabatier fait remarquer qu'on ne saurait attribuer cet opuscule à saint François lui-même, car on n'y remarque pas l'onction, l'allure très personnelle qui distinguent toutes les productions du grand prêcheur; enfin, le tiers ordre, tel qu'il apparait dans cette règle primitive, rappelle visiblement une association analogue, celle des Humiliés. En un mot, ce texte, d'apparence si modeste, éclaire d'un jour très nouveau les débuts de ce grand mouvement de réforme du début du XIIIe siècle,

1. Paris, Fischbacher, 1901, in-8°.

qui semblait devoir produire des merveilles et qui, en dernière analyse, aboutit à doter l'Église d'un nouvel ordre religieux.

Le tome VIII de la *Bibliothèque liturgique* de M. l'abbé Ul. Chevalier[1] renferme deux traités également curieux; c'est tout d'abord un ordinaire de la cathédrale de Bayeux, du XIIIe siècle, puis un coutumier de la même église, rédigé en 1269 avec infiniment de soin par un chanoine, Raoul Langevin. Ce dernier traité, qui présente un intérêt historique tout particulier, a été souvent copié et longtemps en usage dans cette église normande; l'éditeur en a retrouvé cinq exemplaires, s'échelonnant du XIIIe au XVe s., et il a été fréquemment cité, mais parfois peu exactement, par les érudits modernes. Quant à l'ordinaire, il renferme notamment un traité de musique religieuse, que M. Chevalier estime être l'œuvre d'un chantre de Bayeux et qui affecte la forme d'instruction aux chantres et choristes. Enfin, signalons la curieuse reliure qui orne le manuscrit de Bayeux et dont l'éditeur donne la photographie; ce sont deux ais de bois sculptés au XIIe siècle, provenant vraisemblablement d'un coffre.

M. de Wulf, de Louvain, auteur d'une histoire de la philosophie médiévale, récemment parue, vient d'inaugurer sous ce titre : *les Philosophes du moyen âge. Textes et études*[2], une collection de monographies destinées à éclairer cette histoire. Le premier fascicule renferme le texte du *De unitate formae*, traité composé par le dominicain Gilles de Lessines en 1278, où l'auteur défend contre certains docteurs, notamment Robert Kildwardby, les théories de saint Thomas d'Aquin. De l'ouvrage même, on n'a rien à dire ici; c'est un de ces traités de scolastique si nombreux, modèles de logique puissante, de raisonnement impeccable, mais qui, comme la plupart des ouvrages purement philosophiques, peuvent être classés parmi les œuvres de pure imagination. C'est une construction compliquée et savante, tout imprégnée des idées aristotéliciennes, nous ne disons point d'Aristote, le moyen âge n'ayant jamais connu l'œuvre originale du grand penseur. Les questions discutées par Gilles de Lessines ont jadis passionné tous les scolastiques; aujourd'hui, tout cela est un peu mort, et les problèmes philosophiques ont revêtu d'autres formes. L'histoire de ces longues et ardentes controverses n'en est pas moins des plus utiles à connaître. M. de Wulf décrit les manuscrits du *De unitate formae*, analyse l'ouvrage et marque la place qu'il occupe dans l'histoire de la scolastique au XIIIe siècle. Le réalisme le plus pur s'y étale; la forme, attribut ou simple apparence

1. Paris, Picard, 1902, in-8°.
2. Paris, Picard, 1902, in-4°.

de la matière, perçue par nous à l'aide de sens plus ou moins imparfaits, y devient une entité métaphysique, dont l'étude subtile est poursuivie dans le dernier détail. Si l'on ne connaissait l'amour inné de certains hommes pour la dispute, on s'expliquerait difficilement les orages soulevés par pareilles discussions. En somme, la publication de M. de Wulf est une utile contribution à l'histoire de la scolastique, dont un autre épisode vient d'être étudié avec tant de soin par le P. Mandonnet, dans son ouvrage sur Siger de Brabant; les théories de ce dernier étaient d'ailleurs autrement intéressantes, car elles avaient pour objet certains problèmes que toute philosophie est tenue d'examiner et de chercher à résoudre.

Dans sa thèse latine de doctorat[1], M. Godard étudie un point particulier de la carrière scientifique du célèbre érudit Étienne Baluze. Il fut longtemps secrétaire et familier du célèbre Pierre de Marca, prélat, diplomate et administrateur; or, cet archevêque de Toulouse était par principe un fougueux défenseur des libertés gallicanes. Baluze prend à son Mécène ces théories, alors universellement répandues et en faveur dans le haut clergé et chez les catholiques éclairés, et met à les défendre ses qualités éminentes d'érudition et de critique. Il termine et publie plusieurs ouvrages laissés inachevés par Pierre de Marca sur les rapports entre les deux pouvoirs, ouvrages que la congrégation de l'Index s'empresse de condamner comme contraires aux prétentions ultramontaines, et, devenu bibliothécaire de Colbert, il fournit au grand ministre les renseignements juridiques et historiques dont il a besoin pour le règlement des affaires d'église. Le travail de M. Godard est en somme intéressant; en appendice, l'auteur publie quelques mémoires et lettres de Baluze qui sont à lire. Sur le fond même de la question, on n'a rien à dire; remarquons seulement, par forme de parenthèse, que Baluze était un rude adversaire pour les ultramontains, les doctrines de ces derniers ne pouvant soutenir l'examen au point de vue strictement historique. — Avec sa thèse latine, M. Godard nous envoie une brochure : *l'Honnêteté d'Étienne Baluze*[2], où il s'attache à laver son héros de l'imputation d'avoir usé sciemment de certains textes falsifiés par divers faussaires pour prouver l'ancienneté de la maison de la Tour; la question nous paraît encore obscure; il faut attendre l'apparition d'un travail actuellement en préparation pour y voir clair. A cette occasion, M. Godard publie quelques extraits fort curieux des lettres échangées entre Baluze et ses contradicteurs.

1. *De Stephano Baluzio Tutelensi, libertatum ecclesiæ Gallicanæ defensore*. Paris, Larose, 1901, in-8°.
2. Tulle, 1902, in-8°.

Ouvrages généraux. — C'est certainement en France que l'archéologie du moyen âge a été cultivée avec le plus de succès depuis tantôt un siècle, et c'est à des savants de notre pays qu'on doit les observations les plus nombreuses et les théories les plus universellement acceptées; le rôle artistique joué par la France en Europe du XIe au XVe siècle explique et justifie la faveur dont cette science spéciale a été l'objet parmi nous. Mais, conséquence d'une mauvaise organisation du travail scientifique, alors qu'à l'étranger il existe de nombreux manuels de la science archéologique, en France il faut encore aujourd'hui se contenter de l'*Abécédaire* de Caumont, recueil d'observations déjà arriéré, ou des *Dictionnaires* de Viollet-le-Duc, œuvres brillantes, mais paradoxales, trop imprégnées de romantisme et non exemptes d'erreurs historiques. Il y a quelque vingt ans, on a cru un instant que cette lacune allait être comblée; Jules Quicherat venait de mourir, et on projetait de publier le cours admirable que, pendant plus de trente ans, il avait professé à l'École des chartes; paru à ce moment, l'ouvrage aurait rendu de grands services, car il aurait été au courant de la science. Mais l'entreprise n'eut pas de suite, et aujourd'hui ce cours excellent ne saurait être mis au jour, la science ayant depuis lors fait d'immenses progrès. De là une lacune regrettable que M. C. Enlart a voulu combler, en publiant le premier volume d'un *Manuel d'archéologie française*, consacré tout entier à l'architecture religieuse[1]. La *Revue historique* n'a pas à juger l'ouvrage, mais on lui permettra de le signaler à tous ceux qui estiment que l'histoire est une et ne saurait se diviser et que, pour bien connaître une époque, il faut savoir comment vivaient, pensaient et sentaient les gens d'alors. Aux archéologues nous laisserons le soin d'examiner l'ouvrage de plus près, de critiquer l'auteur et de contester quelques-unes de ses assertions. Indiquons tout au moins ici en quoi l'ouvrage nous a paru nouveau; tout d'abord, M. Enlart ne s'est pas borné à l'étude des seuls monuments français; l'art a souvent subi chez nous des influences étrangères dont il fallait rendre compte, puis, plus tard, sous la forme gothique, il s'est répandu un peu partout, en Europe, des pays scandinaves à l'Espagne, de l'Allemagne orientale à l'Angleterre et jusque dans l'Orient latin. Ces innombrables monuments, preuves matérielles de l'action exercée par le génie français avant la Renaissance italienne, méritaient d'être étudiés, et M. Enlart n'a pas manqué de le faire, au prix de nombreux et lointains voyages. A un autre point de vue, l'auteur nous paraît mériter des éloges; il a voulu être clair même

1. Paris, Picard, 1902, in-8°.

pour les profanes, qui ne sont ni architectes ni archéologues de profession. Certains spécialistes aiment à hérisser leur exposé de termes techniques peu compréhensibles pour les lecteurs ordinaires; la terminologie de M. Enlart est plus simple et se laisse aisément comprendre. Enfin, il a rejeté en note de longues listes des monuments rentrant dans chaque classe. C'est, en somme, un véritable catalogue de tout ce que la France renferme encore de monuments religieux du moyen âge. Pour conclure, nous souhaitons à l'ouvrage le succès qu'il nous paraît mériter; il comble une lacune fâcheuse et rendra service à tous ceux qui ne peuvent profiter des quelques cours d'archéologie nationale que l'État subventionne.

La biographie de *Saint Hilaire*, publiée dans la collection *Les Saints*[1] par le P. Largent, de l'Oratoire, se compose principalement de l'analyse des œuvres du célèbre docteur, qui renferment les renseignements les plus sûrs sur la vie et l'action de l'évêque de Poitiers, la biographie du personnage, par Fortunat, datant du VIe s. et n'étant pas des mieux informées. Toute l'histoire de la vie de saint Hilaire tient dans celle de ses luttes contre les Ariens et de ses démêlés avec l'empereur Constance. Des œuvres laissées par lui, on peut faire trois parts : les fragments historiques si précieux pour connaître la situation de l'Église au IVe siècle; les traités d'exégèse, qui n'ont qu'une valeur de langue; le fond est une explication figurée de l'Écriture comme le moyen âge en a tant produit; on peut y trouver des aperçus brillants, des pensées ingénieuses, mais ce sont là œuvres de pure imagination; enfin, dans un troisième groupe, il faut mettre le fameux traité *De Trinitate* et l'appendice de ce traité : *De synodis*. C'est de la pure théologie dogmatique; Hilaire s'attache à expliquer le mystère de la Trinité et le défend contre les attaques des Ariens rationalistes. Ce sont là questions historiquement fort intéressantes, mais qui ne peuvent guère attirer des laïques. Que les théologiens disputent entre eux sur l'essence et les rapports des trois personnes divines, libre à eux; mais ces discussions abstruses n'ont jamais touché et ne pouvaient toucher les masses, qui n'y comprenaient mot. Toutefois, le spectacle qu'offre l'Église au IVe siècle est bien curieux; les persécutions à peine finies, la nouvelle foi à peine triomphante, les docteurs chrétiens se font une guerre acharnée et s'injurient à l'envi. Beaucoup de talent a été dépensé à ces luttes peu évangéliques, mais on comprend la stupeur des derniers païens en présence de cet acharnement à vouloir expliquer des dogmes déclarés à l'avance inexplicables et de ce déborde-

1. Paris, Lecoffre, 1902, in-18.

ment d'invectives à propos de définitions théologiques. Les Grecs de Byzance agissaient, dit-on, de même, à l'heure où Mahomet sapait les murs de la cité impériale; on leur a reproché durement cette aberration, mais elle paraît avoir été commune aux théologiens de tous les temps et de toutes les confessions.

M. l'abbé Vacandard, dont la *Revue historique* a signalé il y a quelques années la très intéressante vie de saint Bernard, s'est depuis lors consacré principalement à l'étude de la période mérovingienne. Dans des articles justement remarqués, il a traité différents points obscurs de la vie des grands saints du diocèse de Rouen, et de ces travaux de détail il a tiré une *Vie de saint Ouen* (641-684), qui vient de paraître[1]. L'ouvrage, fort intéressant, dénote chez l'auteur une connaissance approfondie de l'histoire des temps barbares. M. Vacandard est au courant de la bibliographie tant française qu'allemande du sujet, et il a traité celui-ci avec toute l'ampleur désirable. L'ancienne vie de saint Ouen étant, en dépit de son ancienneté, extrêmement banale, l'auteur a été conduit à élargir un peu son cadre, et, au lieu d'exposer simplement la vie et les actions du saint évêque de Rouen, à étudier le rôle social et politique des chefs de l'Église en Gaule au VIIe siècle. Les parents de saint Ouen avaient reçu dans leur domaine d'Ussy-sur-Marne le célèbre saint Colomban, M. Vacandard profite de l'occasion pour parler du célèbre missionnaire irlandais; un peu plus tard, le futur évêque de Rouen entre à la *scola palatii* au temps de Clotaire II[2]; de là toute une étude sur cette institution mal connue, qui fut brillante et prospère au VIIe siècle et de laquelle devait sortir plus tard l'école carolingienne du palais. Puis M. Vacandard nous montre son héros à la cour de Dagobert, nous parle des saints dont il est l'ami. Sous Clovis II, saint Ouen devient évêque de Rouen; pontife plein de zèle, il se dévoue à son œuvre, évangélise les derniers païens de Neustrie, travaille à la moralisation de ses ouailles, à l'instruction de son clergé. La vie monastique est alors florissante dans le diocèse de Rouen. Saint Ouen est contemporain de saint Philibert, de saint Wandrille, de saint Lambert de Fontenelle; plusieurs monastères de femmes, Pavilly, Montivilliers, lui doivent en partie leur fondation. Enfin, au temps de la lutte entre Ebroïn et l'aristocratie franque, il joue son rôle en politique et, en somme, il soutient le fameux maire du palais. Tel est, en raccourci, ce livre, fort intéressant à lire, écrit avec agrément; s'il n'ajoute pas beaucoup à ce que nous savions de

1. Paris, Lecoffre, 1902, in-8°.
2. Et non de Clovis II, comme il est imprimé par erreur, p. 386.

saint Ouen, les textes sont alors bien rares, il donne du moins une idée exacte de la place tenue à cette époque par les évêques et du rôle social et politique joué par eux.

La presque totalité des documents diplomatiques qui nous sont parvenus pour les époques mérovingienne et carolingienne provient de chartriers monastiques, mais l'usage de ces textes précieux est parfois bien difficile. Les moines du moyen âge ont été de grands faussaires et ont, sans le moindre scrupule, refait et altéré leurs titres de propriété. Cette habitude, qu'on retrouve à peu près partout, est la marque d'un regrettable état d'esprit; on a dit, pour excuser ces pratiques singulières, que ce n'était le plus souvent que manie de lettrés; tel diplôme ancien ayant disparu, on le récrivait à la mode du jour. Mais c'est là excuse pitoyable; car le plus souvent le faux a pour objet soit d'assurer à la communauté la propriété d'une terre ou d'un droit contesté, soit de légitimer une usurpation, soit encore de justifier l'usage de privilèges juridiques d'origine peu certaine. On peut donc l'assurer; c'est le plus souvent en vue d'avantages matériels que les moines ont ainsi falsifié des actes, et on ne saurait, en faveur de ces pieux faussaires, invoquer la moindre circonstance atténuante. Examiner tous ces documents, y distinguer le vrai du faux est donc le premier devoir de tout critique. Un acte refait ne saurait être rejeté de parti pris, car il peut renfermer des clauses authentiques, être le remaniement, le développement d'une pièce sincère; enfin, si on peut déterminer la date de fabrication d'une pièce même apocryphe, cette pièce, ainsi replacée en son temps et en son milieu, peut devenir un document historique de premier ordre. Mais ces recherches sont des plus délicates; il faut pour les conduire beaucoup de sagacité et une grande prudence; il faut savoir se garder de tout jugement précipité, savoir peser exactement tous les termes. Un élève d'A. Giry, M. L. Levillain, vient de publier un *Examen des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*[1] qui nous paraît pouvoir être proposé comme modèle de ce genre de travaux. Le sujet était à peu près neuf; seul Mabillon l'avait jadis effleuré, mais on sait que l'amour pour son institut oblitérait parfois chez l'illustre bénédictin ses qualités ordinaires de critique et de bon sens; il y a quelques années, M. Bruno Krusch avait condamné en bloc, et pour des raisons de pure forme, toutes les chartes mérovingiennes de Corbie; il semblait urgent de vérifier ce jugement quelque peu sommaire et d'opérer dans cette masse de documents ce *veri et falsi*

1. Paris, Picard, 1902, in-8° (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*, V).

discrimen, objet propre de la science diplomatique. Nous ne ferons pas l'analyse du long travail de M. Levillain; aussi bien l'auteur en a-t-il résumé en quelques pages les conclusions (p. 195-212); dans cet appendice, il montre comment cette minutieuse analyse fournit tous les éléments d'une histoire de la communauté durant plus de trois siècles, il indique encore le rôle éminent joué par Corbie dans la vie politique de l'empire franc au IXe et au Xe siècle, et comment, par une série d'usurpations toutes naturelles, l'abbaye finit par élargir le sens des chartes d'immunité royale et se constituer une véritable seigneurie. Dans l'ensemble, c'est un exemple très frappant de l'utilité pour l'histoire générale de ces recherches si spéciales et si minutieuses. On pourra discuter certains des arguments de M. Levillain, ne pas conclure comme lui sur quelques points de détail; mais l'ouvrage est conduit avec une rigueur et une méthode remarquables; c'est, en un mot, de la vraie science. L'ouvrage fait honneur à la fois à l'auteur et au maître, dont il a si heureusement appliqué les leçons[1].

On n'avait pas encore en langue française de biographie vraiment satisfaisante de saint Boniface; M. G. Kurth vient de combler cette lacune[2]. Ce serait presque faire injure à l'auteur que vanter sa connaissance approfondie de l'immense littérature du sujet. Admirablement renseigné, il a composé et écrit de verve une biographie de l'apôtre de la Germanie, fort attachante à lire et qui nous donne de ce grand homme un portrait, semble-t-il, très exact. Le sujet prêtait; saint Boniface n'a pas été seulement un saint, il ne s'est point borné à prier et à méditer, il a agi et combattu pour la cause de la religion et de la civilisation, étroitement unies au VIIIe siècle. M. Kurth se demande quelque part si son héros a été une grande intelligence, un grand esprit; on pourrait sans doute citer pour ce temps des lettrés bien plus experts, et l'évêque de Mayence n'a rien écrit d'original. Mais il avait des qualités peut-être plus hautes : une âme ardente, une vue claire des choses, et, ces qualités, il les a mises sans réserve au service de l'Église chrétienne. Ajoutons que, politique habile, il a su rester toujours droit et honnête, et sa correspondance témoigne d'une réelle tendresse de cœur, de sentiments affectueux, autant de dons précieux qui le rendent sympathique. Ce n'est pas un théologien subtil comme saint Hilaire de

1. En appendice, M. Levillain rapporte des chartes et diplômes étudiés par lui une leçon établie de la façon la plus rigoureuse d'après les copies anciennes et modernes. Signalons encore l'excellente étude sur les cartulaires de Corbie, qui forme l'introduction du volume.

2. *Saint Boniface,* dans la collection *Les Saints.* Paris, Lecoffre, 1902, in-18.

Poitiers, c'est avant tout un prédicateur, un convertisseur qui veut le bien des âmes et qui, pour atteindre son but, ne ménage point ses peines, ne redoute aucun péril. Il est désintéressé, détaché de tout sentiment humain; les princes d'Austrasie profiteront de ses missions, mais ce n'est pas pour eux qu'il travaille, et en apportant aux Saxons et aux Frisons une religion, une morale, une culture supérieures, il a rendu service à l'humanité tout entière. Tout ici donc se réunit pour rendre le sujet intéressant, et on peut dire que M. Kurth l'a traité de main de maître.

Le traité de Verdun, en créant trois grands royaumes, avait établi entre eux une sorte d'équilibre difficile à maintenir. Inévitablement, des heurts devaient se produire et des conflits naître entre les fils de Louis le Pieux. Sous ce titre : *la Diplomatie carolingienne de 843 à 877*[1], M. J. Calmette vient d'étudier les rapports entre les nouveaux États jusqu'à la mort de Charles le Chauve. Le sujet a déjà été traité partiellement plusieurs fois, notamment dans l'histoire de la France orientale de M. Dümmler et dans celle de la Lorraine de M. Parisot; si le nouvel ouvrage n'apporte pas un grand nombre de faits inédits, il renferme beaucoup d'aperçus ingénieux, de vues nouvelles, fruit d'une étude personnelle et attentive des textes, dès lors assez nombreux et assez explicites. L'auteur parle d'abord de ce qu'on a appelé le gouvernement confraternel, l'entente plus ou moins cordiale entre les trois princes pour le maintien de l'état de choses créé en 843; cet équilibre, tout tend à le rompre : querelles de frontières, intrigues, jalousies, désir chez l'un ou l'autre des trois princes de dominer. La paix se maintient pourtant jusque vers 855, date de la mort de Lothaire Ier. Puis, une fois les États de celui-ci partagés, une fois créé le royaume de Lorraine, c'est entre Charles le Chauve et Louis le Germanique que naissent les différends, et l'agression perfide de Louis, en 858, témoigne de l'instabilité de la paix. Puis, le jour où il devient évident que Lothaire II, qui n'a point d'enfants de sa femme légitime, ne parviendra pas à faire légitimer le fils né de son union adultérine avec Waldrade, la question de Lorraine naît, et elle va dominer les rapports entre les deux Frances de l'est et de l'ouest jusqu'à l'avènement des Capétiens. Enfin, la succession de l'empereur Louis II s'ouvre, Charles le Chauve l'emporte, puis il meurt, au moment où il est obligé d'évacuer l'Italie un instant conquise. Sur toutes ces négociations passablement compliquées, M. Calmette a pu, grâce à une analyse exacte et fort bien conduite des textes, apporter des vues nouvelles; il montre avec raison, semble-

1. Paris, Bouillon, 1901, in-8° (*Bibl. de l'École des hautes études*, fasc. 135).

t-il, que l'empereur Lothaire ne fut ni aussi versatile ni aussi impuissant qu'on le dit d'ordinaire; il montre aussi que le fils de ce prince, le jeune roi de Lotharingie, obéissait à des nécessités politiques en cherchant à divorcer et à épouser Waldrade, car il lui fallait un héritier; enfin, l'auteur venge Charles le Chauve des accusations de maladresse et d'astuce qui pèsent depuis si longtemps sur lui. Tous ces princes se valent et sont des politiques sans beaucoup de scrupule. Ils ont parfois des ambitions ridicules; mais, dans une certaine mesure, ils obéissent à des nécessités, et, sous peine de disparaître, ils sont obligés d'agir. Les pages sur le rôle de la papauté sont également très intéressantes; avant Nicolas Ier, les souverains pontifes n'exercent aucune action politique en Europe; mais ce pape, par un coup d'autorité, devient un instant l'arbitre de la chrétienté, et jamais, dès lors, en dépit de nombreuses éclipses, la papauté ne renoncera à ce rôle. Pour conclure, ouvrage très intéressant et agréable à lire; l'auteur a eu le grand mérite de rajeunir un sujet bien souvent traité et de présenter ces événements si connus sous un jour tout nouveau.

Les anciens historiens donnaient pour cause principale, sinon unique, à la guerre de Cent ans, les prétentions d'Édouard III à la couronne de France; neveu du dernier roi défunt, Charles IV, Édouard était, en fait, le plus proche héritier du trône et pouvait légitimement se considérer comme tel. Mais il était étranger, absent du royaume; Philippe de Valois, au contraire, était présent, il avait pour lui son titre de régent et les sympathies des grands; fatalement, il devait l'emporter sur son concurrent. Édouard eut beau protester, il dut accepter son échec, et, durant quelques années, une paix boiteuse s'établit entre les deux princes, paix rompue brusquement en 1337. Mais l'explication était trop simple et, depuis quelques années, on a essayé de lui substituer une théorie nouvelle, tenant compte, pour la solution du problème, d'un certain nombre d'éléments trop négligés par les anciens écrivains. Certains ont vu dans cette guerre de Cent ans une suite des affaires de Flandre sous Philippe le Bel, une lutte d'abord économique, devenue politique avec le temps; d'autres se sont demandé s'il ne fallait pas chercher au conflit des origines plus lointaines et ont fait de cette guerre une conséquence fatale du fameux traité de 1259. Ce traité, dit de Paris, avait restitué au roi d'Angleterre le duché de Guyenne, mais en faisant de ce prince un vassal de la couronne de France; au surplus, il était obscur, mal rédigé et l'interprétation des clauses en appartenait au Parlement de Paris, c'est-à-dire à la cour du suzerain. Cette cour était, naturellement, toujours prête à trancher les conflits dans un

sens favorable au souverain français; de là des difficultés quotidiennes, des froissements d'amour-propre et pour les Plantagenets une gêne extrême et de grands embarras. Par deux fois, avant 1337, la guerre naît de ces conflits de juridiction, sous Philippe IV en 1294, sous Charles le Bel en 1324, et enfin la guerre de Cent ans a pour cause directe de nouvelles difficultés judiciaires en Agenais et en Périgord. Ainsi donc, elle semble bien être la conséquence forcée de ce traité de 1259, sur lequel saint Louis avait espéré fonder une paix perpétuelle, et qui ne fut, d'ailleurs, accueilli avec faveur ni en France ni en Angleterre. Cette nouvelle manière de voir, tout récemment développée par M. Gavrilovitch, a été reprise par M. E. Déprez et constitue l'idée maîtresse de l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *les Préliminaires de la guerre de Cent ans. La papauté, la France et l'Angleterre* (1328-1342)[1]; il s'attache à démontrer les points suivants : 1° Édouard III n'ayant pris le titre de roi de France qu'assez longtemps après le commencement de la guerre, le projet de conquérir un royaume continental n'a dû naître qu'assez tard dans son esprit; 2° la papauté, représentée alors par Benoît XII, n'a pas joué le rôle qu'on lui prête d'ordinaire; au lieu de se montrer exclusivement favorable à la France, le souverain pontife a suivi une politique assez égoïste et a cherché moins à prévenir le conflit qu'à faire servir Philippe VI à ses fins; 3° Philippe VI a été ainsi abusé à la fois par le prince anglais et par le pape et n'a su ni mettre obstacle à la coalition habilement formée contre lui par son adversaire ni conduire la lutte à laquelle il fut amené peu à peu et pour ainsi dire inconsciemment.

On doit tout d'abord louer l'auteur de l'étendue de son information. Le temps est loin où les érudits étudiant l'histoire du XIVe siècle se contentaient des sources françaises, bornant leur ambition à contrôler, à l'aide des textes administratifs, les récits passablement fantaisistes de Froissart. On a compris, et les grands chroniqueurs d'alors l'avaient déjà soupçonné, que cette guerre de Cent ans a été une guerre européenne, une querelle intéressant tous les États chrétiens, et on est allé chercher dans les dépôts publics hors de France de nouveaux éléments d'information. M. E. Déprez nous apporte le dépouillement complet des archives anglaises et romaines pour ces quinze années. Les collections du Record office et du Vatican sont autrement riches que nos dépôts français, et on y conserve non seulement les correspondances politiques, mais encore des milliers de

1. Paris, Fontemoing, 1902, in-8° (*Bibl. des Écoles d'Athènes et de Rome*, fasc. 86).

documents administratifs et financiers, dont l'étude permet de dater exactement les faits, grands et petits, et de suivre le jeu des adversaires sur l'échiquier européen. Voilà un premier mérite qu'on doit reconnaître à M. Déprez; il a fait ainsi entrer dans le domaine public une foule de notions nouvelles sur tous ces événements en apparence si bien connus.

Mais l'auteur a voulu faire plus; il a voulu changer complètement les théories jusqu'à lui acceptées, et sur ce point il y a peut-être lieu de faire quelques réserves. Son jugement touchant Philippe VI paraît devoir être accepté : c'était un esprit borné, aussi piètre diplomate que détestable chef d'armée; il a perdu à peu près toutes les batailles qu'il a livrées, dans la paix comme dans la guerre, et son œuvre néfaste sera continuée par son fils Jean. Édouard III a dû ses succès à l'impéritie de ses adversaires, car si, dès lors, l'Angleterre était inattaquable dans son île (Louis VIII en avait fait l'expérience au XIIIe siècle), elle n'était point, en apparence, de taille à vaincre sur le continent la France, la plus grande puissance militaire d'alors, formant déjà une masse compacte et possédant en hommes et en argent des ressources presque inépuisables. Sur ce premier point, M. Déprez nous paraît donc avoir raison; nous acceptons également pour fondé son jugement touchant Benoît XII. Clément V, protégé et client de Philippe le Bel, ayant dû modeler sa politique sur celle de la cour de France, on en avait conclu un peu à la légère que tous ses successeurs d'Avignon avaient fait de même; mais, au moins pour certains d'entre eux, la vérité est tout autre. Déjà Jean XXII avait eu une politique très personnelle; Benoît XII semble avoir agi de même. Au surplus, leur qualité de souverains religieux nous trompe sur le compte de ces papes du XIVe siècle; ce sont, avant tout, des diplomates, des princes temporels ayant leurs visées et suivant une politique très réaliste. Il suffira de rappeler la conquête de la Romagne, sous Grégoire XI, pour prouver que tous ces chefs de l'Église chrétienne employaient pour arriver à leurs fins les mêmes moyens que leurs contemporains, les tyrans d'Italie. Benoît XII paraît avoir été un politique fort avisé, qui sut employer Philippe VI quand il en eut besoin, mais dont la diplomatie fut toujours inspirée par le souci des intérêts immédiats de la papauté. Reste Édouard III; pour ce prince, nous croyons que M. Déprez est allé un peu trop loin; le portrait qu'il trace de lui paraît, en somme, exact; le roi d'Angleterre possédait toutes les qualités qui manquaient à son adversaire de France : finesse, prévoyance, talents militaires; les conflits judiciaires en Guyenne paraissent même avoir été la cause directe de l'ouverture des hostilités; mais n'est-ce pas exagérer un peu que faire de l'usur-

pation du titre royal de France par Édouard simplement un moyen de gêner l'ennemi, de détacher d'une dynastie nouvelle, encore mal établie, un certain nombre de seigneurs mécontents? Sans doute, le portrait tracé du roi plantagenet par l'auteur paraît assez ressemblant; il a mis en lumière les qualités d'activité, d'adresse de ce prince, qui se meut avec aisance sur le terrain diplomatique, qui sait former peu à peu une véritable coalition contre Philippe VI; Édouard est clairvoyant, il tire parti des haines nées contre la France capétienne de toutes les entreprises inconsidérées du siècle précédent; il trouve des alliés non seulement en Flandre, — ce pays avait tout intérêt à s'unir à l'Angleterre et de justes motifs de ressentiment contre le vainqueur de Cassel, — mais encore jusqu'au fond de l'Allemagne. Faut-il, toutefois, rejeter entièrement l'anecdote rapportée par l'auteur du *Vœu du héron?* Le prince anglais était, en somme, de son temps; il avait l'âme chevaleresque, et, comme tous ses contemporains, l'esprit aventureux et chimérique. Il a dû, croyons-nous, une fois le titre de roi de France usurpé, vouloir sérieusement la conquête du pays. L'entreprise paraissait bien hasardeuse; mais tous les politiques du XIVe siècle se sont ainsi attardés à la poursuite de chimères; les princes italiens, les plus réalistes des hommes, ont caressé parfois des rêves tout aussi irréalisables. Pour notre part, nous estimons qu'Édouard n'a pas échappé à la contagion. Mais il a apporté à la poursuite de cette entreprise, en apparence folle, une ténacité, une habileté incomparables, et, s'il n'a pu se faire roi de France, il a mis ses adversaires à deux doigts de leur perte et préparé le succès de son arrière-petit-fils Henri V. En un mot, nous croyons que M. Déprez a trop simplifié l'âme du souverain anglais; elle était, croyons-nous, plus complexe, et ce cerveau si bien équilibré n'allait pas sans un grain de folie.

M. Déprez avait pris pour sujet de thèse latine les démêlés de Hugues Aubriot, prévôt de Paris, avec l'Université[1]; on sait comment le sévère prévôt essaya à maintes reprises de mettre un terme à la turbulence des écoliers parisiens, comment, plus d'une fois, il se montra peu respectueux du privilège du clergé, privilège trop souvent invoqué par des criminels fort peu recommandables. Dans cette lutte, il fut soutenu par son maître, Charles V, et il y apporta une rigueur, une ténacité, qui lui valurent la haine de tout ce que Paris comptait de clercs vagabonds et l'aversion du clergé séculier. Son

1. *Hugo Aubriot, praepositus Parisiensis et urbanus praetor* (1367-1381), *quo pacto cum ecclesia atque universitate certaverit.* Paris, Fontemoing, 1902, in-8°.

protecteur mort, non seulement il perdit ses hautes fonctions, mais encore il se trouva impliqué dans un procès ridicule et odieux, les gens d'Église cherchant à le faire passer pour hérétique. Il fut bien près de monter sur le bûcher; sauvé de la mort, il fut incarcéré, recouvra la liberté à la suite de circonstances assez singulières et alla mourir dans l'oubli en Bourgogne. Il semble bien, à lire l'exposé de M. Déprez, qu'Hugues Aubriot ait parfois déployé une âpreté excessive dans ses poursuites, mais les privilèges qu'il combattait n'avaient rien de commun avec la liberté, c'était de la pure licence, et un gouvernement moderne, si paternel qu'on le suppose, n'en saurait tolérer l'existence. Il y avait là de vrais abus, compromettant la sécurité publique et énervant l'action de la justice. Tous ces clercs paillards et ivrognes ne paraissent guère intéressants, et il serait puéril d'évoquer l'ombre du grand Villon pour excuser leurs méfaits; il n'y eut jamais qu'un Villon, et parmi les étudiants d'alors on comptait des centaines d'assassins et de voleurs. L'œuvre de police tentée par Hugues Aubriot était donc salutaire, il faillit payer de la vie sa témérité; au surplus, ses successeurs ne se montrèrent pas plus respectueux que lui de tous ces privilèges surannés.

M. N. Valois vient de faire paraître les tomes III et IV de son remarquable ouvrage : *la France et le grand schisme d'Occident*[1]; ils atteignent l'année 1417, date de l'élection de Martin V par le concile de Constance et de la reconnaissance du nouveau souverain pontife par toutes les puissances de l'Europe, y compris la France. Comme le titre l'indique suffisamment, l'auteur n'a point voulu faire l'histoire entière de l'Église durant le grand schisme (l'entreprise dépassait les forces d'un homme), il s'est attaché uniquement à étudier le rôle de la France durant cette période de trente-neuf ans. Aussi ne faut-il pas chercher dans l'ouvrage de M. Valois un exposé des grands débats du concile de Constance, l'histoire de la condamnation de Jean Huss ou du premier essai de réforme de l'église d'Occident. Ce sont là, au surplus, questions brûlantes, encore aujourd'hui controversées et sur lesquelles on disputera toujours, suivant qu'on aura des tendresses pour les doctrines gallicanes ou pour les théories ultramontaines. Ainsi allégé, le sujet traité par M. Valois n'en restait pas moins extrêmement complexe, parfois fort obscur, et à elle seule la réunion des innombrables documents dispersés un peu partout en Europe exigeait un temps énorme dont, malheureusement, peu d'érudits peuvent disposer. Placé dans une situation plus favorable, M. Valois a pu explorer les archives et bibliothèques

1. Paris, Picard, 1901, in-8°.

de la France et de l'étranger, consulter une foule de manuscrits mal connus ou inédits et réunir une masse de textes du plus haut intérêt : consultations politiques et canoniques, lettres de princes et de prélats, relations d'ambassades, etc. Aussi peut-on dire qu'il a renouvelé le sujet et que le premier mérite de l'ouvrage, celui qui frappe tout d'abord, est l'ampleur et la sûreté de l'information.

Mais il ne suffisait pas de réunir les textes, il fallait les mettre en œuvre, et la tâche était particulièrement difficile. Trouver le fil conducteur au milieu des intrigues diplomatiques, qui se nouent et s'enchevêtrent sur toute la surface de l'Europe, paraissait malaisé. La politique du gouvernement français, au cours de ces quarante ans, a souvent varié, influencée qu'elle a été par les affaires intérieures du royaume, par l'action tantôt successive, tantôt simultanée, des différents partis et des écoles théologiques. Montrer comment, d'abord tout dévoué aux papes d'Avignon, le cabinet français en arrive à abandonner son protégé Benoît XIII, à le combattre par les armes, puis à se rallier, après maintes hésitations, au système de la table rase et au remplacement des trois papes concurrents par un souverain pontife élu en plein concile, tel est l'objet précis du livre de M. Valois. L'exposé est sobre et de forme attrayante, aussi attrayante, du moins, que le sujet le comporte. L'auteur a essayé de faire vivre ses personnages, de les représenter tels qu'ils étaient, de rechercher dans leurs antécédents, dans leurs relations d'intérêt, l'explication de leur politique religieuse; il a montré encore comment l'objet de la diplomatie française a changé, suivant que l'inspirateur en a été Louis d'Orléans, le duc de Berry ou les ducs de Bourgogne. Sur les questions fondamentales de dogme et de discipline, M. Valois est, naturellement, plus réservé, et de cette réserve on ne saurait que le louer. Il est certainement ultramontain de cœur, mais il a voulu faire œuvre d'historien, et nul, espérons-le, n'osera l'en blâmer. On a souvent accusé la France d'avoir prolongé le schisme en soutenant les papes d'Avignon; M. Valois montre que ces reproches sont en grande partie injustes et qu'il faut tenir compte de bien des données accessoires : doutes sur la légitimité des papes de Rome, maladresse de ceux-ci et de leurs partisans, nécessité de ménager l'opinion publique déjà puissante. Une fois tous les intrus expulsés, la France s'employa activement à régler la situation de l'Église universelle et accepta le pape élu par le concile. C'était, du reste, la seule solution logique, du moment qu'on estimait impossible (et sans doute avec raison) la création d'Églises nationales dissidentes. En somme, sur tous ces points, M. Valois paraît avoir raison; sur un autre on pourrait peut-être lui faire une objection : en déposant les trois souve-

rains pontifes coexistants, le concile de Constance paraît bien avoir affirmé la suprématie des conciles sur les papes, mais cette discussion mènerait bien loin et les arguments pour et contre cette opinion sont assez considérables. Pour conclure, ouvrage tout à fait remarquable par la mise en œuvre et l'étendue de l'information.

Le 24 mai 1431 fut prononcé, au cimetière Saint-Ouen de Rouen, le premier jugement contre Jeanne d'Arc; l'héroïne, menacée du bûcher, affaiblie par une longue et cruelle captivité, démoralisée par les affres d'un procès interminable et plein d'embûches et de perfidies, apposa sa croix à une abjuration par laquelle elle déclarait se soumettre à l'autorité de l'Église universelle et désavouer ses révélations et ses voix. Le texte de cette abjuration, assez long, se retrouve au procès; il est en français et hérissé de termes de théologie, que bien certainement Jeanne, laquelle ne savait le sens du mot *abjuration*, ne pouvait comprendre. Les anciens historiens admettaient tous cette défaillance de la Pucelle, sans en faire aucunement un grief contre la malheureuse prisonnière. M. l'abbé Dunand a voulu aller plus loin; dans un très intéressant travail[1], il s'attache à prouver que le texte lu par Jeanne d'Arc était moins long et moins explicite que celui du manuscrit du procès et que ce dernier est un faux ajouté au procès-verbal officiel par Pierre Cauchon lui-même. Le procès de 1431 fut tellement monstrueux, conduit, comme tous les procès d'inquisition, avec une telle partialité, un désir si évident de condamner à toute force la prévenue, que cette hypothèse d'un faux n'a rien qui doive surprendre; ce serait un crime à ajouter à beaucoup d'autres. Mais l'auteur a-t-il prouvé son assertion? De l'analyse minutieuse des témoignages du procès de réhabilitation, il conclut que la formule présentée à Jeanne d'Arc par Guillaume Érard, âme damnée de l'évêque de Beauvais, et signée d'une croix par Jeanne, devait être fort courte, contenir sept à huit lignes, et que la lecture n'en dura que le temps de réciter un *Pater*. Ce premier point paraît établi et les témoignages concordent. Mais la cédule originale a disparu et on ignore, on ignorera toujours, ce qu'elle renfermait; la formule insérée au procès peut bien la reproduire, délayée et développée en langage théologique. Le procédé serait irrégulier, mais on sait que Pierre Cauchon avait une façon à lui de rédiger les procès-verbaux d'interrogatoire, et encore ici on n'aurait point à s'étonner du fait. Enfin, nous ne sommes pas très émus des différences entre les deux textes, celui du procès et celui qu'a reconstitué

1. *L'Abjuration du cimetière Saint-Ouen, d'après les textes.* Paris, Poussielgue, 1901, in-8°.

M. Dunand. En un mot, l'hypothèse nous paraît séduisante, mais non entièrement prouvée, et nous la croyons inutile pour justifier Jeanne d'Arc de cet instant de défaillance. Qu'on se représente la victime malade de corps et d'esprit, apostrophée grossièrement par le misérable Érard, voyant à ses côtés le bourreau qui va la mener au bûcher si elle dit non, espérant un adoucissement à ses peines si elle accepte une formule, sans importance lui dit-on; y a-t-il lieu de s'étonner qu'elle ait cédé? Qui oserait lui jeter la première pierre? Les tribunaux d'exception, inquisitoriaux ou autres, n'ont pas toujours affaire à des innocents indomptables, capables de protester cinq ans en dépit des souffrances et des tortures. En un mot, le travail de M. Dunand est intéressant et bien conduit; mais il ne nous a pas pleinement convaincu [1].

Il n'est peut-être point au XVe siècle d'histoire plus dramatique que celle des dernières années de Charles le Téméraire. Comment cette puissance bourguignonne, qui paraissait appelée au plus brillant avenir, finit-elle par s'effondrer en moins de dix ans, la chose mérite d'être examinée de près; dans ces intrigues diplomatiques si compliquées, que les contemporains les mieux informés, Commines lui-même, n'ont connues qu'en partie, il y aura toujours certaines phases obscures. En France, on admet d'ordinaire que le principal artisan de la chute du grand-duc d'Occident fut Louis XI, qui sut trouver à son ennemi des adversaires partout et former une coalition formidable, dont la Suisse fut l'âme. L'explication est peut-être trop simple; il existe dès ce moment une Europe et, si Louis XI tient les fils principaux de l'intrigue, il n'est pas le seul à les faire mouvoir. M. Toutey, dans un récent ouvrage : *Charles le Téméraire et la ligue de Constance* [2], s'attache à prouver que le premier auteur de la catastrophe fut Charles lui-même, qui alla sottement se heurter à l'Allemagne, puissance alors incapable de toute offensive, mais douée d'une force défensive énorme. C'est donc dans les affaires d'Alsace, où le duc et son agent Hagenbach se trouvent aux prises avec les villes libres du Rhin et avec les cantons suisses, et dans les affaires de Cologne qu'il faut, à son avis, chercher les causes de la chute de la Bourgogne. Il paraît certain que l'entrevue de Trèves marque la fin des succès diplomatiques du Téméraire, comme le siège de Neuss annonce la ruine de sa puissance militaire. Tout ce qui suit : rup-

1. Une remarque : M. Dunand combat certaines opinions de J. Quicherat; nous le supplions de ne point prêter à l'illustre critique le moindre sentiment de bienveillance envers le misérable Pierre Cauchon, l'une des figures les plus répugnantes de cette triste époque.

2. Paris, Hachette, 1902, in-8°.

ture avec Édouard IV d'Angleterre, campagne de Suisse et de Lorraine, forment comme l'épilogue de ce long drame. Aussi est-ce à la ligue offensive et défensive de Constance (mars-avril 1474) que l'auteur consacre la majeure partie de son étude; il montre comment peu à peu l'Europe entière est amenée à prendre part à la lutte : chaque jour Charles est obligé de se chercher de nouveaux alliés, car chaque jour ses prétentions outrecuidantes, ses entreprises hasardeuses lui créent des ennemis nouveaux. En dernière analyse, c'est à son caractère inquiet, à son amour des grandeurs, à son ambition effrénée que Charles dut de succomber; Michelet avait entrevu le fait dans une page célèbre, où il fait la psychologie de ce singulier personnage, de sang mêlé, orgueilleux, impatient, incapable d'aucune retenue, et auquel manqua toujours le sens de la réalité. L'ouvrage de M. Toutey mérite d'être lu attentivement; on y trouvera une analyse très fine et très intéressante de ces interminables négociations, préludes des grands travaux diplomatiques des siècles suivants; on y trouvera également un jugement équitable sur les personnages en scène, sur Louis XI par exemple, qui, jadis trop hardi et inconsidéré, pèche peut-être alors à plusieurs reprises par excès de prudence, sur Frédéric III et sur Sigismond, tristes représentants de la noble Allemagne, enfin sur les chefs suisses et leurs alliés du Rhin. Tout cela est fort intéressant et fondé sur une étude personnelle des documents originaux.

Un ouvrage tout récent de M. Brutails sur la méthode archéologique a mis en garde les érudits contre certaines tendances dangereuses; l'auteur y a montré comment, pour dater un monument, il fallait combiner l'étude du style et celle des textes, et comment, en certains cas, ces derniers devaient céder le pas, sous peine de conduire à des conclusions inacceptables. M. A. Marignan, dans sa récente *Histoire de la sculpture française en Languedoc du XIIe-XIIIe siècle*[1], parait avoir trop pris au pied de la lettre certains de ces sages conseils, et c'est d'après le style seul qu'il s'attache à dater les principaux monuments romans de l'Aquitaine méridionale et du Languedoc. La description minutieuse de toutes ces sculptures est extrêmement intéressante, et elle aurait gagné à être accompagnée de gravures permettant de vérifier les remarques de l'auteur. Mais la lecture de l'ouvrage laisse un peu rêveur; les anciens historiens de Moissac et de Saint-Sernin de Toulouse, trop servilement attachés à la lettre, se fiaient aveuglément aux textes et vieillissaient beaucoup trop les sculptures de ces admirables monuments. M. Marignan

1. Paris, Bouillon, 1902, in-8°.

réagit contre cette tendance fâcheuse, mais dans son ardeur il est allé, semble-t-il, un peu trop loin; sur quels indices peut-il s'appuyer pour dater de 1145 à 1150 tel chapiteau historié que ses devanciers mettaient vers 1150-1160? A quels signes distingue-t-il une sculpture de 1205-1210 d'une autre de 1210-1220? On aimerait à le savoir; c'est avant tout affaire d'impression personnelle. L'opinion de M. Marignan, qui a longuement étudié ces monuments d'art, est sans doute considérable, mais elle ne saurait à elle seule tenir lieu de preuve. Sur d'autres points, il y aurait lieu également de faire quelques réserves. M. Marignan estime que, si nous avons peu de sculptures en ronde-bosse datant du haut moyen âge, cela tient à l'influence de préjugés théologiques, à la propagation dans l'Europe occidentale des théories iconoclastes, plus ou moins atténuées. Cette assertion est bien hasardée; il existe bon nombre de pièces d'orfèvrerie du haut moyen âge, d'autres sont copieusement décrites dans les textes, et nulle part, sauf dans un passage peut-être mal interprété de Bernard l'Écolâtre (début du XIe siècle), on ne trouve trace d'hostilité de la part des docteurs occidentaux contre les représentations en sculpture. Si la ronde-bosse a été peu en faveur durant plusieurs siècles, n'est-il pas plus raisonnable d'attribuer le fait à l'inhabileté des artistes? Ajoutons que beaucoup de monuments anciens ont certainement disparu et que ceux qui subsistent sont souvent difficiles à dater. Il est probable que l'église de Moissac ne date point du XIe s., que celle de Saint-Sernin est seulement du XIIe, mais il ne nous paraît point que M. Marignan ait entièrement démontré sa thèse; il nous donne seulement sur ces questions délicates son opinion personnelle, dont au surplus on fera bien de tenir grand compte.

L'énorme volume de M. G. Ducoudray, *les Origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles*[1], est le fruit de longues années de travail. On a souvent étudié dans ces derniers temps l'histoire de ce grand corps, les uns s'attachant à en marquer le lent développement, les autres en exposant l'organisation intérieure, la compétence et la procédure. Autant d'ouvrages estimables qui ont dissipé bien des obscurités et détruit bien des légendes. M. Ducoudray a voulu embrasser le sujet dans son ensemble, étudier non seulement le rôle politique et judiciaire, mais encore social du Parlement durant deux siècles et marquer la part qui revient à l'institution dans la formation de la France royale. L'ouvrage est intéressant, parfois un peu long; l'auteur aurait pu en plus d'un cas résumer plus brièvement les résultats atteints par ses devanciers,

1. Paris, Hachette, 1902, in-8°.

mais la lecture du volume est en somme attrayante. Mieux que tout autre, M. Ducoudray a fait revivre ce grand corps aux organes multiples, chaque jour plus nombreux et qui, d'abord simple démembrement du conseil royal, finit par envahir la majeure part de la scène politique. Voici l'économie de l'ouvrage : étudiant le monstre, M Ducoudray commence par en décrire la carapace, le vieux palais de la Cité, abandonné aux gens de justice par la royauté dès la fin du XIIIe siècle. Simples locataires au début, les *maîtres* finissent par devenir propriétaires de l'immeuble, qu'ils administrent et entretiennent à leurs frais; ils y règnent sur tout ce monde de la procédure, ayant ses lois, ses usages, ses privilèges, et le régentent assez despotiquement. L'auteur analyse ensuite les ordonnances qui ont constitué le Parlement, créé de nouvelles chambres et de nouveaux offices, réparti les attributions, réglé les gages et le costume. Le Parlement a besoin d'auxiliaires : ce sont les procureurs, les avocats, les notaires, les greffiers, enfin les huissiers. M. Ducoudray réunit une foule de renseignements, dont beaucoup sont nouveaux, sur toute cette basoche, très fermée et très remuante, peu aimée des justiciables, qui vit sous la grande ombre du Parlement, réglementée et morigénée, mais aussi protégée par lui. Puis vient l'étude de la compétence du Parlement et de son action; il arrive à supprimer, à rendre rare tout au moins le duel judiciaire, il fait prévaloir partout la procédure écrite, règle la procédure par enquête; enfin il joue le rôle de cour suprême et de ce chef il surveille tous les tribunaux inférieurs. Cette suprématie met d'ailleurs longtemps à s'affirmer, et les conseillers du Parlement, bien que soutenus par la royauté, ont plus d'une fois maille à partir soit avec les justices ecclésiastiques ou féodales, soit avec les tribunaux royaux de province, jaloux de leur indépendance. Mais le Parlement finit par l'emporter, et, devenu prépondérant, il fait sentir son autorité dans les domaines les plus divers; appliquant d'abord la coutume, il en arrive à la réformer par des arrêts souverains, il modifie en bien des cas la condition des terres et des personnes, prenant ainsi sa part de ce grand travail d'évolution qui fera sortir la France moderne de la France féodale. Cette œuvre a été diversement jugée; au moyen âge, les gens de justice étaient odieux à la masse de la population, qui ne voyait que les abus et ne pouvait comparer l'organisation nouvelle avec la confusion anarchique qu'elle remplaçait; plus tard, cette œuvre a encore été appréciée d'une manière différente par les historiens, quelques-uns reprochant au Parlement son dévouement aveugle à la théorie de la suprématie royale et son esprit envahisseur; mais, si on se place un peu haut, cette œuvre a été plutôt salutaire et ce

que le Parlement a détruit ne vaut pas un regret. Avec nos idées modernes d'équité absolue, la justice parlementaire nous apparaît barbare et informe; c'était pourtant un progrès sur l'ancien état de choses, et si le Parlement a commis des fautes, parfois même des crimes, sa justice était bien supérieure à celle des tribunaux seigneuriaux et ecclésiastiques. Quant au rôle politique du Parlement, impossible d'en parler; il y aurait trop à dire. L'intérêt du livre de M. Ducoudray résulte principalement de la méthode suivie par l'auteur; il ne se contente pas d'énoncer les faits, il les raconte, et ses récits, empruntés aux registres mêmes du Parlement, ont une saveur toute particulière; ce sont autant de tableaux de mœurs privées du XIVe siècle, fort amusants, souvent fort émouvants, où l'on voit la justice et le prévenu aux prises. Il est peu de textes plus suggestifs que les registres du Châtelet publiés jadis par Duplès-Agier. Combien plus intéressants, plus variés sont ceux de la cour suprême : au Châtelet, on juge surtout de vulgaires criminels, des filles de mauvaise vie, tout un monde inférieur et grouillant; le Parlement a pour justiciables tous les habitants du royaume, grands seigneurs et prélats, courtisans et bourgeois, paysans et manouvriers, et chaque justiciable se montre ici avec ses allures, ses habitudes de langage, son mode d'existence. Pour conclure, l'ouvrage de M. Ducoudray est une importante contribution à la connaissance de la vie privée en France durant deux siècles du moyen âge.

On conserve à la Bibliothèque nationale, à Paris, un curieux manuscrit, exécuté par un scribe italien et portant les armoiries de la famille Colonna; il renferme une comédie en latin, intitulée : *Comoedia sine nomine*. L'ouvrage, très singulier, vient d'être édité par M. E. Roy, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, avec une longue étude, dont l'intérêt dépasse de beaucoup celui de ce texte purement littéraire [1]. L'ouvrage paraît devoir être attribué à un dominicain italien, qui l'a dédié à un cardinal de la famille Colonna. Le manuscrit unique a été daté tantôt du XIVe, tantôt du XVe siècle; M. Roy adopte la seconde date, mais sur ce point on doit faire quelques réserves : à première vue l'écriture nous paraît un peu plus ancienne que ne le suppose l'éditeur. Le sujet de la pièce est une légende souvent racontée, les aventures de la fille d'un roi persécutée, quelque chose comme Peau d'Ane; on la retrouve dans toutes les langues de l'Europe et sous toutes les formes possibles. Mais l'auteur inconnu a donné à cette vieille histoire une forme assez sin-

1. *Étude sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle*. Dijon, 1902, in-8° (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, XI, 3-4).

gulière; son style est un centon emprunté mot pour mot aux poètes latins de l'antiquité et du haut moyen âge, et M. Roy s'est attaché à retrouver tous ces plagiats; c'est même cette recherche qui l'a conduit à dater l'ouvrage et le manuscrit du xve siècle. Cette longue enquête littéraire est au surplus menée avec une méthode, avec une rigueur remarquables, et cette partie de la longue introduction est une excellente contribution à l'histoire de l'humanisme italien à ses débuts. Non moins importante est la seconde partie, où M. Roy fait l'histoire du premier théâtre à Paris aux xive et xve siècles. Aux indications fournies par ses devanciers, il en ajoute beaucoup d'autres toutes nouvelles et entre dans des détails infinis sur la langue de ces vieux mystères, leur lente transformation, la mise en scène, le caractère religieux et moral de tous ces ouvrages. Tout cela mérite d'être lu. A la suite, M. Roy donne le texte de la *Comoedia sine nomine*, occasion de si longues recherches; cette édition était nécessaire, toutefois, convenons-en, le poisson ne vaut pas la sauce. La pièce a-t-elle jamais été représentée? la question reste douteuse; mais, pour écouter patiemment jusqu'au bout ces sept actes languissants et de forme obscure et alambiquée, il aurait fallu une force d'attention et une patience toutes particulières. Les gens d'alors avaient, il est vrai, l'estomac robuste et pouvaient digérer sans défaillance des œuvres dont le seul aspect nous fait pâlir aujourd'hui.

En se permettant de nier l'authenticité du Saint-Suaire de Turin, M. l'abbé Ul. Chevalier ne se doutait certainement pas des tempêtes qu'il allait soulever; il est d'ailleurs de taille à supporter l'effort de ses adversaires, et il a pour lui non seulement la plupart des érudits de l'Europe entière, mais encore une foule de religieux et de prélats, dont l'orthodoxie ne saurait être mise en doute, et dont ces attaques furibondes choquent la foi éclairée et blessent le sens critique. Les contradicteurs ne lui ont donc pas manqué; sans parler du livre plus que singulier de M. Arthur Loth, de nombreuses défenses de cette cause malheureuse ont paru en Italie, et, à répondre à ces attaques, M. l'abbé Chevalier a consacré une livraison entière de son excellente *Bibliothèque liturgique*[1]. Après avoir rappelé tous les témoignages publiés en France, en Belgique, en Allemagne et ailleurs en faveur de sa thèse, le savant auteur répond aux critiques d'un jésuite, le P. Sanna Solaro, qui, délaissant des études purement scientifiques, s'est jeté dans la mêlée. Ce nouveau champion aurait été mieux inspiré en s'abstenant; il montre vraiment une trop grande

1. *Le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité*. Paris, Picard, 1902, in-8°.

ignorance des règles les plus élémentaires de la critique historique, et de nombreuses et amusantes bévues, impitoyablement relevées par son adversaire, sont là pour prouver à quel point il est étranger à l'histoire du moyen âge.

De ce côté, le procès paraît donc clos, et M. Chevalier pourra désormais négliger ce genre d'attaques. Mais les défenseurs du Saint-Suaire viennent fort habilement de changer de terrain et prétendent ne plus traiter la question qu'au point de vue strictement scientifique. Ils ont tenté, sans y réussir d'ailleurs, de compromettre dans l'aventure l'Académie des sciences de Paris, et cette levée de boucliers a donné lieu dans de grands journaux quotidiens à d'innombrables articles plutôt affligeants, et qui dénotent une absence regrettable de connaissances positives et d'esprit critique. De ce grand effort est sorti un beau volume, *le Linceul du Christ, étude scientifique,* par M. Paul Vignon [1]. L'ouvrage se compose de deux parties, dont la première n'est point de notre ressort, car il s'y agit de phénomènes photographiques; dans la seconde, l'auteur traite la question historique. Sur la première partie, nous ne ferons qu'une remarque. M. Vignon est un homme de science distingué; comment a-t-il cru pouvoir étudier, d'après une photographie faite dans des conditions qu'il ne connait pas, un objet qu'il n'a jamais vu, jamais examiné, et qu'on s'est encore tout récemment refusé à montrer à des hommes de science [2]? Les expériences multiples tentées par M. Vignon, tout en présentant un grand intérêt même pour des profanes, manquent de base sérieuse, puisque le savant expérimentateur n'a jamais vu l'objet sur lequel il raisonne. Il y a là une omission fâcheuse qui rend stériles tous les raisonnements de l'auteur sur les épreuves négatives et positives et sur les effets des matières balsamiques.

Dans la seconde partie, M. Vignon s'attache d'abord à écarter les concurrents de sa précieuse relique; après avoir condamné sommairement le plus anciennement cité, celui de Cadouin, il s'attaque au Saint-Suaire de Besançon, aujourd'hui disparu, qui portait, comme celui de Turin, une double image du Christ. Cette étoffe de Besançon est la plus anciennement citée; elle pourrait donc être estimée antérieure à celle de Chambéry. M. Vignon ne l'en déclare pas moins non authentique et nous ne voyons aucune raison de contredire ce sentiment.

1. Paris, Masson, 1902, in-4°.

2. Remarquons en passant que cette obstination inexplicable à garder le Saint-Suaire sous une triple serrure autorise tous les soupçons.

Mais il ne suffit pas de sacrifier une relique à l'autre, il faut encore prouver que celle de Turin est bien le linge dont le corps du Christ fut enveloppé dans le Sépulcre. Des critiques dont la foi catholique ne saurait être suspectée ont formulé en la matière des règles fort sages; il faut, disent-ils, pour admettre une relique comme authentique, une chaîne continue de témoignages (le Saint-Suaire de Turin n'est pas mentionné avant le XIVe siècle) [1] : il faut une tradition constante et ininterrompue (l'authenticité de la relique a été contestée dès l'origine). En un mot, aucune des conditions requises par les juges les plus indulgents ne se trouve remplie. Bien mieux, la question archéologique reste entière, même après le long exposé de M. Vignon. L'image que porte le Saint-Suaire, qu'elle soit peinte à la détrempe ou par un autre procédé, ne saurait être prise pour celle d'un corps humain réel; tout archéologue, à la seule inspection de la photographie, datera cette figure du Christ du XIVe siècle, car le dessin des jambes et des cuisses, comme celui de la figure, est exactement conforme au canon adopté par les peintres de cette époque, canon qui sur beaucoup de points s'éloignait de la nature. Cette simple constatation suffit amplement : voilà une image dessinée à la mode du XIVe siècle, citée pour la première fois en 1353, dont l'authenticité a paru douteuse même aux gens du moyen âge, si crédules et si grands amateurs de reliques; les détenteurs actuels se refusent obstinément à la laisser examiner de près. La solution s'impose; c'est affaire de bon sens. A notre avis, la cause est entendue [2].

Histoire locale. — On a publié beaucoup d'histoires d'anciennes abbayes françaises; mais le plus souvent ce sont des œuvres sans grande valeur scientifique, copies textuelles et à peine modifiées de travaux de bénédictins du XVIIe ou du XVIIIe siècle. Autant de mémoires utiles, mais où la critique est trop souvent faible; auteurs bénédictins et compilateurs modernes se contentent d'analyser des séries de chartes, en ajoutant parfois quelques réflexions attristées

1. Nous espérons que M. Vignon reconnaîtra que toutes les hypothèses faites pour remonter plus haut ne sont point sérieuses.

2. Une simple remarque pour finir. M. Vignon suppose que l'image du corps de Jésus a été empreinte sur la toile du suaire par une action chimique, dont il explique la nature; il a même reproduit l'expérience sur une plaque sensible. Mais nous lui ferons une objection matérielle. Dans le sépulcre, le suaire enveloppait le corps; par conséquent, l'étoffe devait faire des plis pour épouser toutes les formes du corps qu'elle renfermait. Comment se fait-il que l'image photographique ne porte aucune trace de ces plis? Chacun d'eux, une fois le suaire retiré, aurait laissé une place vide, un blanc dans l'image. Or, il n'existe aucune trace de ces blancs, de ces espaces vides dans l'épreuve photographique.

sur la disparition de ces vieilles maisons. Tout différent est l'ouvrage de M. l'abbé Jérôme sur *l'Abbaye de Moyenmoutier*[1]; il s'ouvre par une discussion fort bien conduite sur l'authenticité et la valeur des sources pour l'histoire primitive du monastère : vie de saint Hidulphe, *Liber de successoribus*, vie de saint Dié, enfin chronique de Jean de Bayon. L'auteur, très prudent et en même temps très avisé, adopte, sauf quelques modifications, les théories de M. Pfister et montre quelle faible créance méritent ces vieux textes hagiographiques, dont il rejette, en somme, toutes les données. Il fait vivre saint Hidulphe à la fin du VIIe siècle et lui accorde le titre non point d'évêque de Trèves, mais de chorévêque; ayant abdiqué l'épiscopat, le saint se retire dans les Vosges, au temps de Pépin d'Héristal fonde Moyenmoutier, groupe un grand nombre de disciples et meurt au début du VIIIe siècle, probablement en 707. Les conclusions de M. Jérôme nous semblent tout à fait acceptables; certains les trouveront trop sévères, mais ceux-là seuls qui n'auront point lu l'analyse critique faite par l'auteur de ces vieux textes trop longtemps acceptés pour véridiques, qui ne sont que des légendes sans autorité et dont les auteurs (ils l'avouent eux-mêmes naïvement) se proposent moins de raconter la vérité que d'édifier les lecteurs et de rehausser la gloire de leur saint patron. La suite de l'ouvrage de M. l'abbé Jérôme n'est pas moins intéressante; c'est une analyse bien faite des chartes du monastère et des deux anciennes chroniques; à noter ce que l'auteur dit, vers la fin, de la décadence de l'abbaye au XVIe siècle et de la nécessité d'une réforme, laquelle, entreprise quelques années plus tard, donna naissance à la savante congrégation de Saint-Vannes. A noter aussi des détails extrêmement curieux sur les procès de sorcellerie, dont les domaines de l'abbaye furent alors le théâtre, procès que l'auteur qualifie comme ils le méritent; il y voit le fruit d'une véritable épidémie morale, qui sévit du reste sur l'Europe entière.

Le mémoire de M. l'abbé Houtin, *les Origines de l'église d'Angers, la légende de saint René*[2], mérite d'être signalé, malgré ses modestes dimensions. On y trouve une étude, bien conduite et concluante pour tout lecteur non prévenu, des légendes singulières dont les hagiographes ont embroussaillé l'ancienne histoire de l'église angevine. On objectera peut-être à M. Houtin que, dès le XVIIe siècle, saint René avait été exécuté par le terrible Launoy et que les travaux tout récents de Mgr Duchesne ont réduit à néant les traditions sur l'apos-

1. Paris, Lecoffre, 1902, in-8°. I : *l'Abbaye au moyen âge.*
2. Laval, veuve Goupil, 1902, in-8°.

tolicité. Mais l'auteur pourra répondre que ces légendes ont la vie dure et que de pieux religieux, infidèles aux nobles leçons de leurs grands devanciers du XVIIe siècle, les ont recueillies et encore enjolivées de détails romanesques au goût du jour; l'erreur est tenace, mais c'est un spectacle singulièrement réconfortant de voir des prêtres, qu'on ne saurait soupçonner d'hostilité à la religion, reprendre la tâche jadis assumée par d'excellents catholiques tels que Launoy, Lenain de Tillemont, Mabillon ou Baillet. Cela prouve qu'il y a dans le clergé français une élite de jour en jour plus nombreuse qui ne confond point la foi avec la légende et qui, respectueuse du dogme, veut purifier le culte de ces superstitions. L'ouvrage, écrit avec entrain et d'un ton fort convenable, est un des meilleurs parus sur ces questions depuis quelques années. On y retrouve les qualités d'esprit et de courage de l'auteur de *la Question biblique au XIXe siècle*.

L'ouvrage de M. G. Saulnier de la Pinelais, *les Gens du roi au parlement de Bretagne, 1553-1790*[1], est une étude extrêmement complète, faite directement sur les archives inédites de la compagnie, du rôle judiciaire et politique joué durant ces trois siècles par le procureur et l'avocat général à Rennes. Ce rôle diffère à beaucoup d'égards de celui du ministère public moderne; le procureur général d'autrefois représente le souverain, mais il n'est pas entièrement indépendant de la cour, et, dans bien des cas, notamment lors des luttes entre les parlements et la royauté au XVIIIe siècle, il se trouve partagé entre deux devoirs contraires. Le travail est intéressant, et c'est le plus complet que nous connaissions sur un grand parquet de l'ancien régime. Non seulement M. Saulnier étudie l'origine, le mode d'institution et l'attribution de chacun de ces officiers judiciaires, mais encore il entre dans des détails infinis sur leur rôle, principalement en matière criminelle. Il met en lumière la haute valeur intellectuelle et morale d'un certain nombre d'entre eux, mais il n'abdique pas le droit de critique et se montre justement sévère pour cette vieille organisation de la justice, tout empirique, pleine d'abus et qui, dans son ensemble, paraît avoir mérité les plus cruelles satires des penseurs et des philosophes. Sur la justice criminelle, entièrement inquisitoriale, où le juge se décide d'après des règles étroites et applique sans discernement des peines disproportionnées aux délits, l'auteur a réuni beaucoup de faits curieux; il signale les lenteurs de l'instruction, les bas procédés employés par les juges pour arracher un aveu aux prévenus, le peu de garanties accordées

1. Paris, Picard, 1902, in-8°.

à la défense, etc. Pour la justice civile, il n'est pas moins sévère, et insiste sur la vénalité des juges et trop souvent leur servilité. Ces reproches portent d'autant plus que M. Saulnier ne manque pas de dire le bien qu'on peut penser de certains magistrats de l'ancien temps; il montre quelles qualités de travail, de conscience, beaucoup de ces gens du roi mettaient au service de la justice, avec quelle ténacité ils s'efforçaient de voir clair au milieu de tant de lois contradictoires et quelle surveillance continuelle ils exerçaient sur les juridictions inférieures, la plupart défectueuses. En somme, les hommes ici valent mieux que les institutions, mais, il faut bien le reconnaître, c'est à ces errements déplorables que la justice doit le fâcheux renom qu'elle a encore aujourd'hui; pour le lui faire perdre, il faudra de profondes réformes et plusieurs siècles d'efforts patients.

L'histoire des anciennes corporations d'arts et métiers est en grand honneur de nos jours, mais beaucoup en parlent sans bien les connaître; quiconque est *laudator temporis acti* s'étend volontiers sur ces temps idylliques où les ouvriers vivaient heureux et sans soucis sous la tutelle sage et bienveillante de patrons, eux-mêmes anciens ouvriers; Turgot, qui voulut abolir les maîtrises et les jurandes, la Révolution, qui les supprima, sont couverts d'invectives, et on oppose volontiers ce régime, qualifié de paternel, aux syndicats modernes, machines de guerre, organismes créés uniquement pour la lutte sociale. Ce sont là jugements sommaires qui ne devraient point franchir les murs de certains salons. Des travaux comme celui de M. A. Rébillon[1] devraient suffire à remettre les choses au point, si tous ces apologistes de l'ancien régime daignaient s'informer; on y voit comment dès l'origine à Rennes, comme partout ailleurs, les corporations ont été créées pour l'avantage des patrons, comment ceux-ci, par une réglementation minutieuse et oppressive, sont parvenus à interdire l'accès de leurs rangs aux simples ouvriers, à former en somme un syndicat patronal. Au XVIIIe siècle, l'institution était caduque, et elle disparut sans exciter aucun regret. A la longue, les maîtres n'en avaient plus éprouvé que les inconvénients, par suite surtout des exigences financières de l'État. Le grand tort de la Constituante fut de supprimer les maîtrises, sans chercher à organiser le travail, sans déterminer légalement les conditions du contrat de louage; elle a préparé ainsi, sans s'en douter, le triomphe du régime industriel, qui a régné jusqu'à nos jours et que nous voyons actuellement s'effondrer, régime qui a

1. *Recherches sur les anciennes corporations ouvrières marchandes de la ville de Rennes.* Paris, Picard, 1902, in-8°.

pu enrichir une classe peu nombreuse, mais cela aux dépens de la masse ouvrière, laissée comme autrefois sans aucune garantie.

Le tome XXXI des *Archives historiques du Poitou*[1] continue la série d'*analecta* inaugurée depuis longtemps par cette laborieuse Société. On ne saurait en donner ici la table complète; il suffira d'indiquer les principaux morceaux. C'est d'abord le cartulaire de l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars, édité par MM. Ledain et Richard d'après un manuscrit des archives de La Trémoïlle; puis, sans insister autrement sur un certain nombre de montres et de revues, de 1387 à 1673, utiles surtout pour les recherches généalogiques, signalons le texte inédit des statuts de la faculté des arts à l'Université de Poitiers, document de la fin du xve siècle; plusieurs pièces fort curieuses touchant la liquidation du douaire de Marie Stuart en 1602; enfin un très long inventaire des meubles du château de Richelieu dressé en 1788. Ce texte est à signaler aux historiens de l'art; on sait la richesse des collections de la maison de Richelieu, qui ont fourni beaucoup de bons morceaux à divers musées de la France moderne; l'intérêt, ici, dépasse de beaucoup les limites d'une province.

La Vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles, de M. René Fage[2], est une étude démographique faite d'après les archives de la Corrèze et des papiers de famille. Dans une série de courts chapitres, l'auteur passe en revue les différentes classes de la population, étudie le commerce et l'industrie, l'alimentation, le genre de vie des habitants, enfin il parle assez longuement de l'administration municipale. Le tout est vraiment intéressant. Tulle est alors une petite ville (5 à 6,000 âmes) sans industrie ni commerce, la vie publique y est stagnante ou plutôt nulle, et toute l'influence est aux mains du clergé et de la classe bourgeoise. Celle-ci, plus ou moins enrichie par le commerce (il n'y a pas alors de gros capitalistes), fait entrer ses enfants soit dans l'Église soit dans les fonctions publiques. Il n'y a point de noblesse et la première place appartient au clergé, qui compte plus de 120 prêtres séculiers, chiffre énorme pour une population aussi faible, et un nombre fort respectable de moines et de religieux de tout ordre. Les idées du dehors ne pénètrent guère dans ce milieu passablement fermé, où l'on vit paisiblement, sans secousses et sans vives émotions. Du moins, c'est ce qu'on serait en droit de conclure du tableau tracé par M. Fage de cette société mesquine et étroite, sans ouverture d'esprit, sans besoins intellectuels, où les seuls sentiments

1. Poitiers, Société française d'imprimerie, 1901, in-8°.
2. Paris, Picard, 1902, in-8°.

vifs sont l'amour de l'épargne et le souci de la considération. Sans doute ici, comme dans d'autres milieux provinciaux si admirablement peints par Balzac, il doit y avoir des passions sourdes, des rivalités obscures, mais ce sont là émotions malséantes dont un tabellion ne saurait dresser l'inventaire et qui ne peuvent figurer dans les comptes d'un héritage. M. Fage n'a donc pu que peindre la forme extérieure de la vie; mais, en dépit de cette impuissance à connaître le for intérieur des Tullois de jadis, il a réuni un nombre respectable de notions précises, et l'ouvrage est à recommander. C'est la province à l'époque royale, après les grandes secousses du XVIe siècle; elle est endormie et ne sortira de sa torpeur qu'à la Révolution; on verra alors ce qui se cachait de passions, bonnes et mauvaises, et d'énergie sous cette eau dormante et tant soit peu marécageuse.

L'ouvrage de M. P. Cuzacq, *la Naissance, le mariage et le décès*[1], se compose d'un amas de notes sur les usages et les superstitions du sud-ouest de la France touchant ces trois grands événements de la vie humaine. L'auteur a pris ses renseignements un peu partout et rapporte soit des chansons en patois, soit des actes judiciaires, soit encore les dires d'écrivains antérieurs ayant eu occasion d'observer les mœurs de cette région de la France. Les folkloristes trouveront dans l'ouvrage certains détails à noter. En somme, ces usages, dont quelques-uns fort singuliers, sont les uns universels, — les mêmes ou d'analogues ont été observés par Georges Sand dans le Berry et mis en scène dans cette délicieuse idylle, *la Mare au diable*, — d'autres sont particuliers au Béarn et au pays basque, et quelques-uns y revêtent un caractère tout particulier de sauvagerie primitive. Au point de vue de l'origine, il en est de fort anciens, antérieurs à toutes les civilisations occidentales; d'autres sont comme un souvenir lointain de l'époque romaine; puis il en est qui se rattachent au dogme chrétien, dont ils sont comme la perversion. Le tout est assez curieux, et M. Cuzacq a bien fait de recueillir toutes ces vieilles superstitions, qui s'en vont grand train; faut-il en regretter la disparition? Il y aurait beaucoup à dire à ce sujet; certaines de ces coutumes sont pittoresques, mais elles représentent un état de civilisation passablement primitif. En terminant, l'auteur entre dans quelques détails sur des superstitions particulières aux Juifs de Bayonne au XVIIIe siècle, tous d'origine portugaise, et rapporte quelques lettres échangées entre le ministre Bertin et l'intendant

1. Paris, Champion, 1902, in-8°.

Dupré de Saint-Maur. Ces deux hauts fonctionnaires durent prendre la défense de la communauté israélite, molestée par certains curés de la ville, et réfréner le zèle antisémite de ces derniers.

Le Palais de justice de Nîmes[1], par M. Michel Jouve, conseiller à la cour d'appel, raconte les vicissitudes assez singulières de ce monument. Il occupe l'emplacement même sur lequel s'élevait jadis la basilique, le prétoire romain ; sur les ruines de ce palais, dont on a retrouvé d'intéressants débris et qui datait du siècle des Antonins, s'installa plus tard la maison du sénéchal royal de Nîmes, avec son accessoire nécessaire, les prisons. C'est encore là que siégèrent le tribunal révolutionnaire, puis les cours de justice du Consulat et de l'Empire. Mais le vieux bâtiment du moyen âge était à la fois incommode et malsain, et dès les premières années du XIXe siècle on sentit la nécessité de le reconstruire. Un architecte de talent, Raymond, proposa un plan grandiose et fort bien conçu, de style antique (on n'en connaissait point d'autre alors) ; des raisons pécuniaires l'obligèrent à changer ses devis. De là, un édifice insuffisant, qui, démoli trente ans plus tard, a été remplacé par le monument actuel, dès maintenant trop exigu, mais vraiment remarquable. Par son style, par ses heureuses proportions, le palais de justice de Nîmes s'harmonise fort bien avec les vieux monuments romains, qui font de cette ville une cité italienne. Toutefois, l'auteur le reconnaît, si le passant admire la noble allure de l'édifice, ceux qui l'habitent et qui y vivent ne le trouvent ni très commode ni très agréable. On sait que c'est là le défaut ordinaire de ces constructions à l'antique, si aimées de nos architectes officiels, et qui ne répondent en aucune façon aux besoins de la vie moderne.

A. Molinier.

Publications diverses. — La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen qui, depuis 1789, est restée l'expression des principes de notre droit public, — et on peut même dire du droit public de tous les peuples libres, — a la singulière fortune d'être attaquée de deux côtés opposés, par les anarchistes, qui y voient la manifestation des intérêts et des idées de la bourgeoisie triomphante en 89, par les réactionnaires, qui y voient toute une métaphysique démocratique et révolutionnaire, dédaigneuse de l'histoire et de la réalité. La vérité est que cette déclaration des Droits de l'homme n'est nullement un manifeste philosophique. Elle est une protestation très pratique et

1. *Notice historique et descriptive.* Nîmes, Debroces-Duplan, 1901, in-8°.

très concrète contre les abus trop réels que la Constituante s'était donné pour tâche de guérir; mais en même temps, comme elle était l'œuvre d'hommes nourris de la philosophie du XVIIIe siècle, ils lui ont donné la forme d'une déclaration de principes dont ils remettaient à l'avenir le soin de tirer toutes les conséquences et qui pouvait servir à guider tous les peuples dans la voie des réformes et de la liberté. L'idée de faire d'une déclaration des droits la préface d'une réorganisation politique n'était pas nouvelle, puisque l'Angleterre en 1688, les colonies anglaises d'Amérique à diverses époques, le Congrès américain en 1774 avaient rédigé des déclarations des droits. M. Boutmy a récemment démontré que la déclaration française n'est point une imitation directe des déclarations américaines, mais il y a des rapports naturels et incontestables entre les principes sur lesquels s'appuient toutes ces déclarations comme dans la pensée commune qui a provoqué leur rédaction. La France a suivi un exemple donné par les Anglo-Saxons, et c'est une erreur grossière de voir avec Taine, dans les principes de 89, une manifestation de l'esprit classique et latin. D'ailleurs, comme on peut s'en convaincre en lisant un ouvrage de M. Faguet dont nous parlons plus loin, les idées exprimées dans la Déclaration des Droits de l'homme sont presque entièrement empruntées à Montesquieu ou inspirées par son esprit, et Montesquieu est de beaucoup le plus réaliste des théoriciens politiques du XVIIIe siècle, le moins imbu de philosophisme abstrait, le plus pénétré de la nécessité de tenir compte de l'histoire et des imperfections de la nature humaine. Sans doute, il cherche, comme tous les théoriciens du XVIIe et du XVIIIe siècle, français et étrangers, Hobbes, Grotius et Locke, aussi bien que Rousseau, Helvétius ou d'Holbach, à rattacher ses conceptions politiques au droit naturel et aux lois naturelles, mais, véritablement, ce serait une tentative bien chimérique que celle qui prétendrait ne tenir compte dans la politique que de l'utilité et des besoins de l'heure présente sans les mettre d'accord avec des principes généraux de justice et de droit. L'on a senti dans ces dernières années la nécessité de donner à notre peuple une intelligence plus précise des idées exprimées dans la Déclaration de 1789. Une ligue qui se réclame d'elle et qui a rendu déjà d'éminents services à la cause de la justice égale pour tous a obtenu que la Déclaration des Droits devînt la base même de notre éducation civique. Mais, comme nous venons de le voir, il est nécessaire, pour qu'elle porte ses fruits, d'en bien préciser la nature et la portée, les conditions historiques dans lesquelles elle est née, les conséquences pratiques qui en ont été tirées et celles dont la réalisa-

tion est encore attendue. C'est ce que M. E. Blum a cherché à faire et a fait, non sans succès, dans l'ouvrage qu'il vient de publier à la librairie Alcan : *la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, Texte avec commentaire suivi,* précédé d'une préface de M. A. Compayré. Après un chapitre d'introduction, où il a très clairement exposé la nécessité d'une déclaration des droits de l'homme, il a pris chacun des articles de la déclaration et en a recherché les origines, d'une part dans les abus de l'ancien régime qu'on voulait guérir, de l'autre dans les doctrines des philosophes du XVIIIe siècle. Puis, ce qui était plus difficile et plus nouveau, il a montré de quelle manière la Révolution et le XIXe siècle ont fait entrer dans les institutions et les lois les principes de la déclaration; enfin, il a indiqué sur quels points l'œuvre révolutionnaire demeure incomplète, quelles conséquences restent à tirer des divers articles de la déclaration. Ni l'égalité civile, ni la justice, ni la souveraineté nationale, ni le système représentatif, ni la liberté et sûreté individuelles, ni la liberté de croire, de penser et d'écrire, ni l'égalité au point de vue de l'instruction, de l'armée, de la justice et de l'impôt ne sont encore réalisés comme ils devront l'être un jour. Notre armée n'est pas une armée nationale, elle est encore aux mains d'une caste militaire; nos tribunaux militaires sont un reste des juridictions d'exception, la négation de toute notre organisation judiciaire, une perpétuelle atteinte aux règles élémentaires de la justice et du droit; le droit de propriété est constamment violé par notre organisation actuelle du travail, et la démocratie, dont la Révolution a voulu établir le règne, n'est qu'un mot tant que la solidarité n'est pas la règle des rapports sociaux. Le grand mérite de M. Blum est de n'avoir cédé ni à un optimisme ni à un pessimisme irréfléchi. Il rend hommage à tous les progrès accomplis, il indique hardiment tous les progrès à accomplir et son livre répond très catégoriquement à ceux qui déclarent la Révolution une tentative avortée parce qu'elle a abouti à la Terreur d'abord, au régime napoléonien ensuite. La Révolution n'est pas contenue dans la période de 1789 à 1795, ni même dans celle de 1789 à 1804. La Terreur, Napoléon, la Restauration, la République de 1848 n'en sont que des épisodes. Elle s'ouvre en 89, elle continue aujourd'hui; de même que le christianisme et la réforme protestante ont mis des siècles à produire tous leurs fruits.

La Déclaration des Droits de l'homme, comme M. E. Faguet l'a très bien montré dans son livre récent *la Politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire* (Société française d'imprimerie et de librairie), est une fille légitime de l'esprit de Montesquieu, bien

qu'on retrouve chez elle quelques traits empruntés à Rousseau, mais bien moins que ne l'a dit M. Boutmy. C'est le jacobinisme qui s'est surtout inspiré de Rousseau, de ses théories sur la souveraineté du peuple, mal comprises et exagérées d'ailleurs, pendant que l'influence de Voltaire se fait surtout sentir dans les cahiers des États généraux, qui n'ont en vue que la réforme des abus et non la réorganisation du gouvernement et de la société. Le nouvel ouvrage de M. Faguet, comme tout ce qui sort de la plume de ce fécond publiciste, est très digne d'attention. Il fourmille de vues intéressantes et analyse les idées des trois écrivains avec la finesse et la vigueur auxquelles M. Faguet nous a habitués. Son analyse procède méthodiquement, et il étudie par la méthode comparative les vues de Montesquieu, de Rousseau et de Voltaire sur l'idée de patrie, sur la liberté, l'autorité, l'organisation sociale, la centralisation et la décentralisation, le pouvoir judiciaire, l'État et les Églises, l'État et l'Éducation, l'État et l'armée, les réformes administratives et législatives : Montesquieu est patriote, libéral, partisan des pouvoirs intermédiaires, du régime représentatif et de la séparation des pouvoirs, pénétré des idées de solidarité sans tomber dans le socialisme, partisan de l'indépendance de la magistrature jusqu'à admettre la vénalité des charges, peu religieux, mais voyant dans l'Église un frein au despotisme, favorable à une armée nationale; Rousseau, patriote lui aussi, mais d'un patriotisme de clocher, ne croyant qu'à l'État et aux droits de l'État, voulant l'unité des pouvoirs, fortement imbu de socialisme, partisan d'une église d'État, d'une justice d'État, d'une éducation d'État, de la nation armée; Voltaire est antipatriote, royaliste absolutiste et césarien, partisan d'une religion d'État, tout en méprisant toutes les religions, il veut une magistrature asservie, il est exclusivement préoccupé des réformes administratives; il est antisocialiste et ami du luxe. M. Faguet développe ces idées avec une merveilleuse abondance d'arguments et de citations et avec de charmants bonheurs d'expression. Est-ce à dire que son livre nous ait pleinement satisfait? Il s'en faut de beaucoup. Il a été écrit trop rapidement; il porte la trace fâcheuse des passions de l'heure présente, et le parti pris d'hostilité contre Voltaire, déjà si marqué dans le volume de M. Faguet sur le XVIIIe siècle, est encore plus visible ici. Le premier chapitre tout entier est écrit sous l'influence du nationalisme actuel. La *vertu* que Montesquieu exige des Républiques est, aux yeux de M. Faguet, le patriotisme. C'est rétrécir beaucoup la pensée de Montesquieu. La vertu est pour lui non le patriotisme seulement, mais le sentiment du devoir absolu, en opposition à l'honneur et à la crainte. Et les

Lettres persanes sont-elles, par hasard, un livre patriotique? L'Étatisme de Rousseau est une forme très particulière et très contestable du patriotisme. Quant à Voltaire, s'il a durement parlé des Welches, ses fureurs mêmes sont-elles d'un homme qui, au fond, n'aime que la société française, qui est français jusqu'au bout des ongles, qui a écrit et dans ses lettres et dans son Siècle de Louis XV quelques-unes des pages et des phrases les plus charmantes et les plus senties qu'ait inspirées l'amour de la France? M. Faguet fait de l'homme qui a béni le fils de Franklin des mots « Dieu et liberté » un ennemi des insurgents. Heureusement pour Montesquieu et pour Voltaire, leur patriotisme n'avait rien de ce patriotisme aveugle, inventé par un siècle qui, ne croyant plus à rien, se crée des idoles. M. Faguet a joué à Voltaire et aux partisans actuels de la tolérance religieuse le bon tour de citer tout au long, — et hors de toute proportion au point de vue de la composition du livre, — les passages où Voltaire attaque les Juifs. Il sait bien pourtant que Voltaire attaque surtout le christianisme à travers le judaïsme, mais il est amusant d'insérer dans un chapitre sur les Églises un petit pamphlet antisémite. Enfin M. Faguet, qui écrivait dans son XVIIIe s. : « Pour Calas..., les rancunes de Voltaire auraient intérêt à croire plutôt à un crime du fanatisme qu'à une erreur judiciaire, sa haine étant plus grande contre le fanatisme que contre la magistrature. Il hésite aussi, un instant, on le voit par ses lettres, puis il se décide pour le bon sens, la justice et la pitié, » écrit maintenant : « Calas était très probablement coupable, Sirven aussi; ... Voltaire a poursuivi dans ces campagnes moins la réhabilitation des condamnés que la condamnation des Parlements, » et toute la lutte en faveur de Calas n'est plus qu'une « intrigue. » Pourquoi cette contradiction? Ce n'est pas la médiocre et superficielle thèse de doctorat en droit de M. Masmonteil sur *la Législation criminelle dans l'œuvre de Voltaire*, bien que M. Faguet y ait largement puisé pour écrire son chapitre sur le Pouvoir judiciaire, qui suffit à expliquer cette volte-face. C'est qu'il y a eu, entre 1890 et 1902, l'Affaire Dreyfus. Sans doute, l'innocence de Dreyfus est plus éclatante encore, à première vue, que celle de Calas, puisqu'on n'a jamais pu relever contre lui même l'ombre d'une présomption de culpabilité et qu'il a été victime des plus criminelles machinations continuées pendant cinq ans, tandis que Calas n'a été victime que du fanatisme et de la sottise; mais, comme il y a des gens qui ont eu assez de clairvoyance pour discerner les crimes des adversaires de Dreyfus et de courage pour les dénoncer, et qu'on a rappelé à cette occasion et Calas et Vol-

taire, ceux qui ont manqué ou de cette clairvoyance ou de ce courage ne sont pas fâchés de se persuader que Calas était coupable et que Voltaire a été poussé par de basses passions. Cela ne prouve rien sans doute contre Dreyfus ni contre Zola, Scheurer ou Reinach, mais cela jette tout de même quelque ombre et sur Dreyfus et sur ses défenseurs. C'est à M. Brunetière, je le sais, qu'appartient l'honneur d'avoir le premier trouvé dans l'affaire Dreyfus des motifs de douter de l'innocence de Calas, mais il est attristant de voir des esprits de premier ordre subir ainsi l'influence des événements contemporains dans leurs jugements sur le passé. D'une manière générale, rien de plus injuste envers Voltaire que la méthode même de comparaison employée par M. Faguet. A des théories consignées par Montesquieu et Rousseau dans des livres de doctrine, il oppose des phrases de Voltaire, échappées, au hasard de la correspondance, à l'humeur du plus impressionnable des hommes. Il fait de lui un ennemi de la liberté, un partisan du despotisme, parce que Voltaire, qui conduisait contre l'Église catholique et contre tous les abus une lutte désespérée, ne pouvait espérer un prompt succès qu'en s'appuyant sur le pouvoir royal. Il n'était pas plus césarien que Turgot. La seule fois qu'il ait exposé ex professo ses idées politiques, dans l'article *Gouvernement* de l'Encyclopédie, il a fait l'apologie du gouvernement anglais. Oui, Voltaire, homme du XVIIIe siècle, désirait pour son pays un despote éclairé comme Frédéric II, Joseph II ou Catherine. Avait-il tort? Et n'est-il pas injuste de mettre les boutades de l'homme d'action en parallèle avec les théories de l'historien et du jurisconsulte? Que de paradoxes, d'affirmations légères on pourrait relever dans ce volume! P. 33 : « Quand on met les hommes sur le pied d'égalité avec les autres, ils se soulèvent toujours s'ils le peuvent. » Exemple sans doute : la Suisse, la Hollande, les États-Unis. — P. 45 : M. Faguet pense que les Parlementaires auraient défendu les Protestants, en 1685, s'ils n'avaient pas été vaincus. Les Parlementaires ont été hostiles à l'Édit de Nantes. — P. 74 : M. Faguet présente Jurieu comme l'inventeur de l'idée du contrat social. Elle est dans Locke, dans Grotius, dans Hobbes. — P. 118 et suiv. : M. Faguet fait de la magistrature parlementaire et des effets de la vénalité des charges un panégyrique que je crois peu conforme à la vérité. La vénalité des charges a entraîné les plus fâcheux résultats, soit au point de vue du recrutement de la magistrature, soit au point de vue de l'indépendance de la justice. Les charges étaient trop chères pour que les gages réguliers payassent les intérêts du capital engagé, de là les épices et tous les abus qui en résultaient.

Mais il y aurait trop à dire sur ce sujet. — P. 119 : c'est une pure fantaisie ou du moins une exagération énorme que de prétendre que la magistrature actuelle ne rend que des services et non des arrêts et que sa servilité rend inutiles les lettres de cachet. — Exagération aussi p. 139 : « Luther et les premiers Luthériens *ont, à plusieurs reprises,* soit excusé soit déclaré recevable la polygamie. » — P. 162 : les pays protestants sont représentés comme ayant seuls un surcroît de population, et ce surcroît comme peu avantageux, parce que les États-Unis se sont rendus indépendants. Or, l'Italie est le plus prolifique des pays européens aujourd'hui, et c'est certainement à leur surcroît de population que l'Angleterre et l'Allemagne doivent leur prodigieux développement industriel et commercial, leur situation écrasante à notre égard. — Dans ce même chapitre, M. Faguet développe ce prodigieux paradoxe que le catholicisme a séparé le temporel du spirituel et limité les droits de l'État. Oui, mais en subordonnant le temporel au spirituel et en usurpant les droits de l'État. — Relevons encore les considérations vraiment singulières sur les rapports du judaïsme et du christianisme, p. 216 et suiv. C'est une fantaisie que de considérer les protestants comme ayant puisé dans la Bible une dureté impitoyable. D'abord, le protestantisme repose bien plus sur les doctrines de saint Paul que sur l'Ancien Testament. En second lieu, je ne vois pas un seul peuple comparable, au point de vue de la dureté dans la conquête, aux Espagnols, le seul peuple vraiment catholique qui ait existé. Je cherche en vain chez les peuples protestants rien qui ressemble aux horreurs de l'Inquisition, de la Saint-Barthélemy, des dragonnades ou de la Terreur. Dans la guerre de Trente ans, le chef le plus féroce fut Tilly, un catholique. Il est vrai que M. Faguet prétend que les catholiques sont devenus féroces parce que les protestants les ont forcés à lire la Bible. C'est une très spirituelle plaisanterie. Mais l'affirmation la plus plaisante est celle de la p. 217, qui reproche aux chrétiens d'avoir commis l'*aberration* de ne pas rompre avec la tradition hébraïque et d'avoir conservé l'Ancien Testament. Il est surprenant que M. Faguet n'ait pas senti ce qu'il y a d'irrésistiblement comique dans cette idée de reprocher à Jésus-Christ, « venu pour accomplir les prophéties, » pour résumer et réaliser la loi et les prophéties, aux premiers chrétiens, qui ont mis au moins cinquante ans à se séparer de la synagogue, de n'avoir pas fabriqué une doctrine et une église sans aucun lien avec le judaïsme. Comme si l'on fabriquait une religion comme on imagine une philosophie. M. Faguet ici et dans bien d'autres endroits n'a pas assez réfléchi avant d'écrire et ne s'est pas

donné le temps de se relire. Si je le lui reproche un peu vivement, c'est que j'ai été peut-être son premier fervent admirateur et que j'ai suivi sa carrière, ses livres et ses succès avec une sympathie et un intérêt qui, je puis le dire, ne se sont jamais lassés.

C'est aussi un ouvrage de philosophie politique que nous apporte M. E. Boutmy dans son livre : *Éléments d'une psychologie politique du peuple américain* (Colin). Il forme comme une suite du beau livre sur l'Angleterre dont nous rendions compte récemment. S'il n'a pas la même ampleur, la même richesse de vues et d'idées, c'est que la psychologie des citoyens américains et la philosophie de leur histoire sont moins complexes que la psychologie du peuple anglais et la philosophie de l'histoire d'Angleterre. M. Boutmy consacre son premier chapitre à ses devanciers, Tocqueville et Bryce, et à la justification de la méthode qu'il a suivie. Conformément à cette méthode, il commence par étudier comment s'est formée la population américaine, quel caractère lui a été donné par les conditions mêmes de son établissement sur le sol de l'Amérique du Nord, comment s'est formée d'éléments disparates une nation animée d'un esprit commun de patriotisme. Il analyse ensuite les rouages du gouvernement local, provincial et général (on ose à peine dire central). Un sixième chapitre traite de la religion et de l'idéal américains. Le septième et dernier est consacré à l'impérialisme et à l'avenir de la Constitution américaine. Ce plan est l'inverse de celui qu'a suivi M. Bryce, qui commence par le gouvernement central, passe ensuite au gouvernement provincial et local et n'aborde qu'à la fin de son ouvrage la société et la psychologie du peuple américain. C'est à tort, à mon avis, que M. Boutmy lui en fait un reproche. Pour un ouvrage de philosophie politique, le plan de M. Boutmy est le meilleur, car il est le plus logique, la société étant faite d'individus et le gouvernement n'étant que le résultat du caractère des individus et des conditions dans lesquelles ils se trouvent placés. Mais M. Bryce, ayant pour but de faire la description des institutions des États-Unis, avait raison de commencer par les notions les plus simples, les plus certaines, les plus immédiatement intelligibles, par l'exposé du gouvernement central pour passer ensuite aux institutions provinciales et locales, bien plus complexes et difficiles à saisir, et pour terminer par la société et les individus que l'on ne peut décrire que d'une manière incomplète et comprendre que d'une manière subjective. M. Boutmy avait vu dans le plaisir de l'effort pour l'effort même le ressort principal du caractère anglais. Chez les Américains, issus d'hommes passés au delà des mers, les premiers

pour être libres de prier Dieu à leur guise, les autres pour travailler et faire fortune, on se trouve en présence d'une population chez qui les traditions historiques sont réduites au minimum, chez qui l'égalité absolue n'a jamais été violée qu'à l'égard des esclaves et chez qui le souci de coloniser et de s'enrichir par le commerce et l'industrie a développé des aptitudes et des préoccupations exclusivement pratiques et essentiellement pacifiques. La religion elle-même, que M. Boutmy étudie dans un des chapitres les plus remarquables de son livre, qui pendant longtemps a été la seule préoccupation idéale de l'Américain, a pris par là dans toutes les sectes, même dans l'Église catholique, qui n'est dans l'heureuse Amérique qu'une secte comme les autres, un caractère purement moral, dépourvu de tout esprit d'intolérance. Cette tendance exclusivement pratique, qui veut laisser libre jeu à l'activité de l'individu et qui attache bien plus d'importance à cette activité individuelle qu'à l'action politique, a fait réduire au minimum la part laissée au gouvernement, a morcelé l'autorité publique entre les townships, les États et le pouvoir central, et dans chacun des compartiments de cette autorité publique ainsi morcelée a investi chacun de ses dépositaires d'une extraordinaire liberté d'action, parce qu'il faut que l'autorité, dans le domaine très limité où elle s'exerce, puisse agir vite et sans entraves. De là l'apparente incohérence des institutions politiques et administratives des États-Unis, dont M. Boutmy donne avec une grande perspicacité une fine analyse où nous ne pouvons le suivre. Il dit avec raison que presque rien dans les institutions américaines ne saurait être imité par nos vieilles civilisations. Elles y produiraient des conflits incessants, des abus énormes, car rien n'a été prévu ni pour les limiter ni pour les subordonner les uns aux autres et les concilier en théorie. Tout s'arrange là-bas grâce au bon sens général, à l'indifférence générale pour les fonctions gouvernementales, à un accord tacite pour ne rien laisser faire par l'autorité d'État de ce que les initiatives privées peuvent accomplir. Aussi M. Boutmy, très sévère pour les institutions américaines quand il les étudie en elles-mêmes, est-il plein d'optimisme dans son jugement sur leur fonctionnement. Dans son chapitre sur l'impérialisme, après avoir montré comment le développement incroyable de la puissance et de la prospérité des États-Unis lui a fatalement donné naissance, il indique très finement les raisons pour lesquelles cet impérialisme ne risque pas suivant lui de conduire au militarisme ni à une extension abusive de l'autorité du pouvoir exécutif. Il a décrit avec non moins de finesse le caractère très particulier du

patriotisme américain, qui n'a rien du sentimentalisme mystique et traditionnel, de la poésie du patriotisme européen, qui n'est que l'orgueil naïf d'une nation qui se croit et qui est, à quelques égards, la première du monde. « Pour nous, dit-il, la patrie est encore une mère ou une nourrice très âgée, dont la longue histoire a façonné son âme, que nous aimons et vénérons sans nous demander si nous aurons à profiter ou à souffrir de cet amour. Pour l'Américain, la patrie est comme une jeune fille bien dotée qu'il a prise pour femme ou comme une servante laborieuse qu'il aurait engagée sur la place. » On sait le talent de M. Boutmy à illustrer sa pensée, à l'expliquer par des comparaisons poussées très loin. Son nouveau volume fourmille de ces comparaisons heureuses. J'en citerai une entre vingt : « La vigne américaine n'est pas exempte de phylloxera, mais elle le nourrit sans dépérir. C'est l'image de l'Américain. Il voit comme nous la vermine de politiciens dont il est couvert; mais ce qui ne ferait qu'une plaie de tout notre corps politique le démange à peine » (p. 19).

M. Henri Cordier achève, dans un troisième volume consacré à l'empereur Kouang-Siu, de 1888 à 1902, son *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (Alcan). Ce précieux recueil, rempli de documents nouveaux commentés par un homme d'une compétence exceptionnelle et du jugement le plus indépendant et le plus sûr, nous conduit jusqu'au traité russo-chinois du 8 avril 1902. Une très courte conclusion indique que les nations chrétiennes auraient pu améliorer infiniment la situation des chrétiens en Chine et rendre à la Chine un service signalé en remplaçant le Tartare dégénéré qui la gouverne par un descendant des dynasties chinoises, mais la Russie a partie liée avec la dynastie mandchoue et fonde sur sa faiblesse le succès de ses projets d'avenir. La France n'a été jusqu'ici en Chine que l'instrument docile de l'ambition russe. La France devrait se souvenir, plus qu'elle ne le fait dans ses alliances actuelles, de l'histoire de Louis XV. Ses triomphes de 1740 à 1748 n'ont servi qu'à Frédéric II, et c'est elle qui a payé pour l'Autriche les frais de la guerre de Sept ans.

Au moment de quitter l'enseignement brillant et fécond qu'il a donné depuis quinze ans à l'École normale, M. Brunetière a publié, en collaboration avec ses élèves, Bailly, Cavenel, Dimoff, Martino, Maynial, Menos, Mérimée, Morand, Mornet et Schulof, deux volumes sur *Victor Hugo* (Hachette) qui ne sont pas seulement l'ouvrage le plus complet qui ait été publié sur l'œuvre de Hugo, mais surtout celui où a été jugé de la manière la plus approfondie le rôle de

Hugo dans l'évolution littéraire du XIXe siècle. On y trouvera les motifs pour lesquels le XIXe siècle ne saurait être appelé le siècle de Hugo, bien qu'il soit plus que tout autre écrivain le représentant de toute l'évolution de la pensée du XIXe siècle en France. On pourra n'être pas de l'avis de M. Brunetière sur l'opportunité qu'il peut y avoir au point de vue pédagogique à concentrer le travail d'une génération d'élèves pendant une année sur une œuvre littéraire où la personnalité de chacun tend à s'effacer et où règne fatalement une certaine sécheresse de ton, la crainte de se laisser aller à l'enthousiasme et à l'admiration naïve; mais on sera certainement intéressé par cette tentative. Le professeur avait tracé le plan général du travail. Chacun des élèves s'était chargé de deux ou trois des chapitres. D'abord exposé et discuté oralement, chaque chapitre était ensuite rédigé, puis revu et critiqué par les camarades et par le maître. On ne doit pas croire que M. Brunetière imposât d'autorité sa manière de voir à ses jeunes collaborateurs. S'il est très doctrinaire quand il écrit, M. Brunetière est le moins autoritaire des professeurs. Il ne cherche pas à imposer ses idées ni même sa méthode; il ne cherche qu'à instruire et à éveiller les esprits. S'il a formé à l'École normale quelques véritables disciples, c'est qu'il y a dans sa parole et dans sa personne une force persuasive incontestable.

M. Paul Stapfer a publié, il y a une dizaine d'années, un livre sur les *Réputations littéraires,* qui aurait mérité un brillant succès, car jamais on n'avait analysé avec autant de force, de science, de philosophie et de délicatesse la part de hasard qui entre dans la gloire des hommes de lettres. Je ne suis pas sûr, comme paraît le croire l'auteur, que des écrivains de premier ordre restent méconnus, mais certainement, parmi ceux qui arrivent à la gloire, il en est beaucoup qui ont occupé une place que d'autres auraient mieux méritée. Le peu de bruit qu'a fait l'excellent livre de M. Stapfer a prouvé la vérité de ses théories sur le concours nécessaire d'une série de circonstances heureuses pour assurer à un livre une renommée durable. M. Stapfer est si profondément pénétré de l'importance de ses théories sur ce sujet qu'il y est revenu dans une deuxième série d'études sur les *Réputations littéraires* (Fischbacher), dont nous recommandons la lecture à tous les amis des lettres, à tous ceux qui goûtent la bonne langue et une pensée sincère. On y trouvera tout d'abord une sorte de journal autobiographique écrit pendant les années 1894 à 1900, années de crise où M. Stapfer a joué un rôle courageux et à certains moments retentissant et où il a pu croire, lui pur lettré, que la politique allait lui donner cette renom-

mée qu'il attendait de la littérature. Ses *Lettres de la province* contiennent en effet des pages qui valent mieux que les meilleures de Paul-Louis Courrier, qui sont d'un sentiment plus élevé et d'une forme plus achevée. On trouvera ici, avec des confessions touchantes, des observations très intéressantes sur l'*Affaire*, considérée au point de vue spécial de son retentissement dans le public, d'une part, et dans la conscience des hommes de lettres, de l'autre. On lira ensuite une série de chapitres d'une substantifique moelle sur Paris, fabrique centrale des réputations, sur l'Académie, sur la réclame, sur le talent et le génie, sur les révolutions du goût, sur Thomas Corneille, sur l'importance du style pour la durée des œuvres, sur l'influence de la vie et de la mort sur les réputations; tout cela mêlé de retours personnels qui donnent au livre une saveur amère et originale. Il y a, il me semble, dans les volumes si riches, si piquants de M. Stapfer une lacune. Il me pardonnera si ma mémoire ou mon attention a été en défaut. Il n'a pas dit qu'une des conditions pour faire œuvre durable en littérature est, non pas sans doute d'être indifférent à la gloire (quel écrivain l'a jamais été?), mais plus préoccupé encore de la beauté à créer, des idées à exprimer, des hommes à convaincre que de la réputation à acquérir. En un mot, le grand homme de lettres est un homme d'action dans son genre, et l'action c'est la vie, c'est elle qui fait vivre. C'est pour cela que le public est un élément essentiel de la gloire littéraire et artistique, même si l'on n'a jamais pensé au public, surtout si on n'y a jamais pensé. Les œuvres qui excitent des admirations durables sont celles qui sont la manifestation d'une âme vivante. Et c'est pour cela que les deux volumes de M. Stapfer sur les *Réputations littéraires* me paraissent lui mériter ce succès qu'il désire si ardemment, trop ardemment peut-être.

G. Monod.

BELGIQUE.

1899-1901.

Durant les années 1899-1901, le mouvement historique a continué à se développer d'une manière satisfaisante.

De tout temps les Belges ont manifesté un goût très vif pour l'étude de l'histoire; depuis quelques années, ce zèle, toujours ardent, s'est sensiblement épuré, et nous constatons un progrès marquant de la préparation méthodique générale.

L'action exercée dans les quatre universités du pays par un certain nombre de professeurs d'élite a été féconde. Les cours pratiques d'histoire, nés en 1874, grâce à l'initiative de G. Kurth, sans bruit, modestement, ont pris un essor vraiment remarquable; l'esprit scientifique s'est éveillé, et le Gouvernement a reconnu le caractère sérieux de l'innovation en la consacrant par la loi de 1890.

Les fruits de la réforme commencent à mûrir, et chaque année se produisent, aux examens du doctorat en histoire, au concours universitaire[1] et au concours pour les bourses de voyage[2], des dissertations pleines de mérite qui promettent des travaux sérieux dans un temps rapproché. Le relevé des mémoires publiés par les élèves de nos universités grossit rapidement et nous fait concevoir pour l'avenir de vives espérances.

1. L'article 53 de la loi du 10 avril 1890 porte :

« Des médailles en or de la valeur de 100 francs, accompagnées de prix de 400 francs en argent ou en livres, peuvent être décernées, chaque année, par le Gouvernement aux Belges auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours.

« Sont admis à concourir les jeunes gens inscrits au rôle des étudiants d'une université, ainsi que ceux qui ont obtenu depuis deux ans, au maximum, soit dans une université, soit devant un jury constitué par le Gouvernement, le diplôme légal de docteur.

« Des bourses de voyage peuvent être, en outre, conférées aux lauréats sur la proposition du jury spécial qui sera chargé de juger le concours. »

2. L'article 55 de la loi précitée est ainsi conçu :

« Quatorze bourses de voyage de 4,000 francs, à répartir en deux années, peuvent être décernées annuellement par le Gouvernement, à la suite d'un concours dont il règlera les conditions, à des Belges ayant obtenu, depuis moins de deux ans, le diplôme légal de docteur, de pharmacien ou d'ingénieur, soit dans une université, soit devant un jury constitué par le Gouvernement, pour les aider à visiter, dans les pays étrangers, soit des universités, soit des établissements industriels ou des travaux relevant de l'art de l'ingénieur. »

Le bilan de l'œuvre accomplie dans notre pays depuis trois ans est considérable : recueils de documents, essais sur des points spéciaux de nos annales, recherches dans le domaine des sciences auxiliaires ; il y a là une somme de labeur digne d'intérêt.

Nous avons fait remarquer dans un rapport antérieur[1] que, si nos érudits restaient principalement voués à l'étude de l'histoire nationale, des tendances moins particularistes se faisaient jour. Cette disposition s'est accentuée, et l'on comprend de plus en plus que le passé de la Belgique ne peut être isolé de celui des nations voisines. D'autre part, l'histoire économique et sociale attire davantage chaque année l'attention des travailleurs, et nous aurons à citer des travaux importants consacrés à l'histoire étrangère.

Aux revues nombreuses qui existaient déjà, d'autres sont venues s'ajouter, et certaines ont exercé une influence heureuse ; les articles de critique assez sévère des *Archives belges*, par exemple, sont de nature à produire d'excellents résultats.

A ce tableau riant il y a cependant une ombre. Les sociétés historiques, parmi lesquelles il en est de bien composées, ne donnent pas tout ce que l'on pourrait attendre de leur bonne volonté.

On relève trop souvent dans les mémoires et les bulletins de ces sociétés des recueils de documents publiés d'après des procédés défectueux, des articles non dépourvus d'érudition, mais où s'accuse un défaut regrettable d'idées générales, une fâcheuse absence de connaissances bibliographiques et surtout d'esprit critique.

La plupart de ces sociétés ont aussi le tort de ne pas restreindre leur activité au programme que leur traçait G. Kurth dans une excellente brochure qui date déjà de seize ans[2] : faire connaître tout ce qui est de nature à éclairer les historiens sur la région qu'elles occupent, étude du sol, de la langue, des croyances populaires, inventaires raisonnés d'archives locales, relevé des objets d'art, recueils statistiques ; rassembler le plus grand nombre de faits scientifiques possible, afin de permettre à ceux qui en veulent tirer des conséquences de s'en servir et de les grouper d'après un ordre rationnel. Cette mission, pour être modeste, n'a rien de vulgaire, elle demande de l'intelligence, de l'expérience et du travail ; en s'y appliquant, les sociétés locales faciliteraient singulièrement l'œuvre des historiens de profession.

Nécrologie. — Depuis la publication de notre dernier *Bulletin*,

1. *Revue historique*, LXV-LXVI.

2. *Du but et des moyens d'action des sociétés historiques de province.* Anvers, 1886.

la mort nous a ravi plusieurs écrivains de valeur dont les travaux marqueront dans la science.

Charles Piot (17 octobre 1812-28 mai 1899), qui fut attaché aux Archives générales du Royaume pendant cinquante-sept ans, avait succédé, en 1886, à Gachard dans la direction de ce riche dépôt. Il appartenait à la forte race d'autodidactes qui, après la révolution de 1830, ressuscita en Belgique l'étude de l'histoire, et il poursuivit jusqu'à son dernier jour un labeur vraiment opiniâtre. Peut-être a-t-il fait preuve de plus d'érudition que de critique, et de plus d'ardeur que de méthode, mais on doit rendre justice à son courage et apprécier son œuvre avec équité, en tenant compte des circonstances et en songeant qu'il a vécu à une époque où tout était à faire. Son activité a porté, pour ainsi dire, sur tout le passé de la Belgique, sans compter d'innombrables études sur les sciences auxiliaires, diplomatique, archéologie, numismatique, etc. L'énumération de ses travaux tient vingt pages de la bibliographie académique[1]. Nous nous bornerons à rappeler ici les plus importants : *le Règne de Marie-Thérèse dans les Pays-Bas autrichiens*[2]; *les Pagi de la Belgique et leurs subdivisions pendant le moyen âge*[3]; le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Trond*[4]; *les Voyages des souverains des Pays-Bas*[5]; la *Correspondance de Granvelle*[6]; l'*Histoire des troubles des Pays-Bas de Renon de France*[7].

Un peu moins âgé que Piot, Pierre Génard (27 avril 1830-5 mars 1899) appartenait à la même école. Successivement bibliothécaire et archiviste de la ville d'Anvers, il avait fondé, en 1864, le *Bulletin des archives communales d'Anvers*, où furent reproduits nombre de documents pleins d'intérêt pour l'histoire de notre métropole commerciale. On lui doit aussi des notices consacrées à des points de détail et une monographie considérable : *Anvers à travers les âges*[8]. Nous citerons également son mémoire sur l'*Hôtel des monnaies d'Anvers*[9] et un recueil de documents relatifs à la *Furie espagnole de 1576*[10].

1. *Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Notices biographiques et bibliographiques concernant les membres, les correspondants et les associés.* Bruxelles, Hayez, 1897, p. 552-572.
2. Louvain, C. Fonteyn, 1874, in-8°.
3. Bruxelles, Hayez, 1876. (T. XXXIX des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique.*)
4. Ibid., 1870-1875, 2 vol. in-4°.
5. T. III et IV. Ibid., 1881-1882. (Les t. I et II ont été publiés par Gachard.)
6. T. IV à XII. Ibid., 1884-1896. (Les t. I à III ont été publiés par E. Poullet.)
7. Bruxelles, Hayez, 1886-1891, 3 vol. in-4°.
8. Bruxelles, Bruylant, 1886-1887, 2 vol. in-4°.
9. Bruxelles, Hayez, 1872, in-8°.
10. Anvers, de Backer, 1876, in-8°.

E. Geraets (1827-23 octobre 1899), ancien professeur à l'Athénée royal de Hasselt, était depuis de longues années la cheville ouvrière de la *Société des Mélophiles* et apportait au *Bulletin historique* de ce cercle méritant une collaboration féconde. Il contribua plus tard à fonder l'intéressante revue intitulée : *l'Ancien pays de Looz*, et y inséra de nombreuses notices sur l'histoire et la géographie du Limbourg.

L'existence du P. Firmin Brabant (18 mai 1841-4 août 1899) avait été consacrée presque entièrement au professorat. Chargé des cours d'histoire de Belgique et d'histoire du moyen âge à la Faculté de philosophie du collège Notre-Dame-de-la-Paix, à Namur, il avait condensé la substance de son enseignement dans des manuels clairs et bien ordonnés[1]. Il était aussi l'auteur de dissertations scientifiques où il fait preuve d'une érudition solide et d'une méthode sévère : *Étude critique sur les invasions barbares au Ve siècle*[2]; *Regnier Ier au Long-Col et la Lotharingie à son époque*[3]; *le Grand Conseil de Philippe le Bon*[4].

Cette dernière étude donna lieu à une instructive polémique[5] entre le P. Brabant et un professeur de l'Athénée royal d'Ostende, Jules Frederichs, qui a succombé à la fleur de l'âge (13 juin 1867-24 décembre 1899), quelques mois après son savant contradicteur.

Élève distingué de MM. Paul Fredericq et H. Pirenne, M. J. Frederichs a laissé des travaux qui témoignent d'une excellente formation : *le Grand Conseil ambulatoire des ducs de Bourgogne et des archiducs d'Autriche*[6]; *la Secte des Loïstes ou les Libertins anversois*[7]; *Robert le Bougre, premier inquisiteur général en France*[8]; *l'Inquisition dans le duché de Luxembourg avant et pendant le XVIe siècle*[9].

M. J.-Th. Arnold (1832-1899) était un des principaux collabora-

1. *Histoire politique du moyen âge*, 3e éd. Namur, 1891, in-8°. — *Histoire politique interne de la Belgique*, 2e éd. Namur, 1892, in-8°. Cf. *Revue historique*, LIII, 389.

2. Bruxelles, 1877, in-8°.

3. Ibid., 1879 (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXXI.) Cf. *Revue historique*, XVIII, 102.

4. *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 4e série, t. V (1878).

5. *Ibid.*, 5e série, t. I (1891).

6. *Ibid.*, 4e série, t. XVII ; 5e série, t. I et II (1890-1892).

7. *De Secte der Loïsten of Antwerpsche Libertynen* (*Werken van den practischen leergang van prof. Paul Fredericq*. II). Gand, 1891, in-8°.

8. *Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*. 6e fascicule, 1892, in-8°.

9. *De Inquisitie in het hertogdom Luxemburg voor en tydens de XVIe eeuw*. Gand, 1897, in-8°.

teurs de F. Van der Haeghen pour la *Bibliotheca belgica*. Il avait pris une part importante à la rédaction des fascicules consacrés aux martyrologes protestants du XVIe siècle.

M. Raymond Serrure (25 décembre 1862-20 septembre 1899), numismate de valeur, a vu ses nombreuses publications très favorablement accueillies tant en France et en Allemagne que dans son pays d'origine. Il débuta, à peine âgé de dix-sept ans, par les *Éléments d'histoire monétaire de la Flandre*[1]; vinrent ensuite les *Mélanges numismatiques*[2]; les *Éléments de l'histoire monétaire de la principauté de Liège*[3]; le *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge*[4]; *la Monnaie en Belgique*[5]; le *Répertoire des sources imprimées de la numismatique française*[6], et enfin son œuvre maîtresse, l'excellent *Traité de numismatique*[7], qui est devenu classique. Il avait fondé, en 1887, le *Bulletin de numismatique et d'archéologie*.

M. Émile Varenbergh (18 novembre 1835-6 avril 1900) avait choisi comme objet spécial de ses études l'histoire de la Flandre. Son principal ouvrage est une *Histoire des relations diplomatiques entre le comté de Flandre et l'Angleterre au moyen âge*[8]. L'Académie royale de Belgique avait couronné son *Mémoire sur Philippe de Comines*[9]; il était, enfin, l'éditeur de la *Correspondance du marquis de Ferriol, ambassadeur de Louis XIV à Constantinople*[10].

C'est surtout comme orientaliste que Mgr Charles de Harlez de Deulin (21 août 1832-14 juillet 1899) s'est rendu célèbre et a exercé une influence profonde. Mais il doit être mentionné ici à raison des travaux considérables qu'il a consacrés à l'histoire des religions : *Des controverses relatives à l'Avesta. Religion de la Perse ancienne*[11]; *Des origines du Zoroastrisme*[12]; *Introduction à l'étude de l'Avesta et de la religion mazdéenne*[13]; *la Vie religieuse des disciples de*

1. Gand, Vyt, 1879, in-12.
2. Bruxelles, Gobbaerts, 1879, in-8°.
3. Gand, Vyt, 1880, in-12.
4. Bruxelles, 1880, in-12.
5. Verviers, Gilon, 1884, in-12.
6. Avec Engel. Paris, 1888-1889, 2 vol. in-8°.
7. Id. Ibid., 1890-1894, 2 vol. in-8°.
8. Gand, Hebbelynck, 1874, in-8°, 600 p.
9. Bruxelles, Hayez, 1863, in-8°, 91 p. (Tiré à part du t. XVI des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*.)
10. Anvers, Buschman, 1870, in-8°, 394 p.
11. Paris, 1878, in-8°.
12. Ibid., 1879, 2 vol. in-8°.
13. Ibid., 1881, in-4°.

l'Avesta[1]; *Lao-tze, le premier philosophe chinois, ou un prédécesseur de Schelling au VIe siècle avant notre ère*[2]; *la Religion nationale des Tartares orientaux comparée à la religion des anciens Chinois*[3]; *les Croyances religieuses des premiers Chinois*[4]; *l'École philosophique moderne de la Chine ou le système de la nature*[5]; *les Religions de la Chine, histoire critique*[6]; *Shēn-Sīēn-Shū. Le livre des esprits et des immortels. Essai de mythologie chinoise d'après les textes originaux*[7]; *la Religion et les cérémonies impériales de la Chine moderne*[8]; *les Quinze premiers siècles de l'histoire de la Chine*[9]. Son importante revue, *le Muséon*, a donné en Belgique un essor tout à fait remarquable aux études orientales.

La vie politique avait absorbé les dernières années d'Albert Nyssens (20 juin 1855-20 août 1901). Jurisconsulte et économiste distingué, il avait fait œuvre d'historien en écrivant la biographie d'Eudore Pirmez[10], qui contient un tableau largement conçu de la politique belge pendant les années 1856 à 1890.

Eugène Lameere, mort à peine âgé de vingt-neuf ans (1862 † 1901), avait reçu une excellente éducation scientifique d'abord à l'école de MM. L. Van der Kindere, Lonchay et Leclère, puis dans les principales universités de France et d'Allemagne. Il s'était ensuite attaché à l'exploration des archives de Bruxelles, de Paris, de Lille et de Dijon, et avait découvert au cours de ses recherches les éléments de monographies solides sur nos institutions du XVe siècle, qui faisaient bien augurer de son avenir scientifique : *l'Origine du Conseil des finances*[11]; *l'Origine du Grand Conseil ambulatoire et du Conseil privé*[12]; *Essai sur l'origine et les attributions de l'audiencier dans les Pays-Bas*[13]; *le Grand Conseil des ducs de Bourgogne*[14].

1. Louvain, 1882, in-8°.
2. Bruxelles, 1884, in-8°. (T. XXXVII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.*)
3. Ibid., 1887, in-8°. (*Ibid.*, t. XL.)
4. Ibid., 1888, in-8°. (*Ibid.*, t. XLI.)
5. Ibid., 1891, in-4°. (*Ibid.*, t. XLIX.)
6. Leipzig, 1891, in-8°.
7. Bruxelles, 1892, in-4°. (T. LI des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.*)
8. Ibid., 1894, in-4°. (*Ibid.*, t. LII.)
9. Louvain, 1894, in-8°.
10. *Eudore Pirmez.* Bruxelles, Schepens, 1893, in-8°, 394 p. Voy. *Revue historique*, LXV, 159.
11. Bruxelles, 1895, in-8°.
12. Ibid., 1897. (Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles.*)
13. Bruxelles, Hayez, 1896, in-8°.
14. Bruxelles, Castaigne, 1900, in-8°.

I. Travaux sur l'histoire nationale.

1. Sources et critique des sources. — Nous constaterons d'abord avec satisfaction que le bon exemple donné par la Commission royale d'histoire continue à être suivi. D'année en année grandit la collection des documents relatifs à notre passé.

M. L. Devillers, auteur d'intéressantes monographies sur les institutions civiles et religieuses de la ville de Mons[1], a entrepris la publication des chartes de l'abbaye noble de Sainte-Waudru[2], célèbre dans les fastes du Hainaut par ses nombreux privilèges et ses richesses considérables. Le tome I a paru en 1899 et contient 473 chartes datées de 831 à 1335. Une substantielle introduction nous retrace l'histoire succincte du puissant monastère depuis sa fondation, vers 550, jusqu'à sa suppression, en 1794.

Les 534 chartes du tome IV du Cartulaire de Saint-Lambert[3] remontent aux années 1343-1389; la plupart ont trait aux finances de la cathédrale liégeoise; on y trouve aussi des actes diplomatiques, comme le traité d'alliance qui réunit en 1356 le prince-évêque et le comte de Flandre contre le duc de Brabant.

M. A. d'Herbomez a poursuivi la publication du cartulaire de la fameuse abbaye de Saint-Martin, à Tournai[4]. Le tome II[5] contient 466 chartes, datées du 3 janvier 1246 au 15 février 1690; il y est surtout question de dons de terres et de dîmes. Nous y avons remarqué l'intervention de l'évêque de Tournai, en 1352, dans un conflit de préséance qui mit aux prises les abbés de Saint-Martin et de Saint-Amand en Pévèle. Une charte de 1690 relate une libéralité de 6,400 florins faite à la bibliothèque conventuelle par le prévôt D. Rupert de Los.

Le Cartulaire de l'abbaye d'Orval[6] a été heureusement complété par les découvertes de MM. A. Delescluse et K. Hanquet[7]. Les deux

1. Voy. *Revue historique*, LXXI, 127, 133; LXXII, 369.
2. *Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons*. Bruxelles, Kiessling, 1899, in-4°, 435 p.
3. S. Bormans et E. Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liège*. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-4°, 781 p.
4. Voy. *Revue historique*, LXXI, 127.
5. Bruxelles, Kiessling, 1901, in-4°, 688 p.
6. Publié en 1879, sous les auspices de la Commission royale d'histoire, par le P. Goffinet.
7. *Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval*. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-4°, 36 p.

jeunes érudits ont eu la bonne fortune de mettre la main sur vingt-une chartes, dont dix-neuf inédites, datées de 1194 à 1384. Ces documents, vraisemblablement volés à Orval pendant l'occupation française de 1637, contiennent des indications utiles pour l'histoire économique.

M. K. Hanquet ne s'est pas borné au rôle d'éditeur. Il a entrepris de déterminer les origines de l'importante chronique connue sous le nom de *Cantatorium de Saint-Hubert*[1], où l'on trouve des renseignements précieux sur l'histoire de la fameuse abbaye luxembourgeoise. Il en attribue la paternité au moine Lambert le Jeune, qui l'aurait rédigée entre 1098 et 1106. Cette dissertation, écrite avec élégance, prouve que l'auteur joint à des connaissances étendues une méthode sévère.

M. Cauchie[2] a publié une critique très serrée du travail de M. Hanquet. Celui-ci a maintenu intégralement ses conclusions[3].

On connaissait sous le nom inexact de *Chronicon gemblacense* l'œuvre d'un moine de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, dont une partie seulement[4], celle qui a trait aux événements des années 1347 à 1402, est originale, et qui se trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne. L'édition qu'en a donnée M. E. Bacha[5] est bien soignée et précédée d'une intéressante introduction critique. C'est en même temps une contribution utile à l'histoire du règne d'Engelbert de la Marck et de ses premiers successeurs.

On comprendra mieux la personnalité très discutée et très attirante de Lambert le Bègue par l'édition critique de l'*Antigraphum Petri*[6],

1. *Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium. »* Publication de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège. Bruxelles, Lebègue, 1900, in-8°, 156 p.

2. *La Chronique de Saint-Hubert dite « Cantatorium, » le livre second des « Miracula Sancti Huberti » et la « Vita Theoderici abbatis Andaginensis. » Observations sur l'attribution de ces trois œuvres à Lambert le Jeune, moine de Saint-Hubert.* (Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique, 5e série, XI, 61-144.)

3. *L'Auteur de la chronique de Saint-Hubert, du second livre des « Miracula Sancti Huberti » et de la « Vita Theoderici. » Réponse à M. Cauchie.* (Ibid., 477-516.)

4. La première partie embrasse la période qui s'étend depuis la naissance du Christ jusqu'en 1347; c'est une compilation basée sur la *Gesta abbreviata* et sur la chronique de Jean de Warnant; celle-ci est en grande partie reproduite textuellement.

5. *La Chronique liégeoise de* 1402. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-8°, 529 p.

6. A. Fayen, *l'Antigraphum Petri et les lettres concernant Lambert le Bègue*

que M. A. Fayen a consciencieusement préparée d'après les manuscrits de Glasgow et de Paris.

Un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris contient le relevé des Flamands qui prirent part à la bataille de Cassel (1328) et l'inventaire de leurs immeubles. Ce document, plein d'intérêt pour l'histoire économique de notre XIVe siècle, avait été publié déjà[1], mais incomplètement et d'une manière assez peu correcte[2]. M. H. Pirenne en a donné une nouvelle édition[3] avec des appendices tirés des dépôts de Belgique, des Archives nationales et de celles de Lille. L'éditeur conclut que la sédition de 1328 ne fut ni une guerre nationale ni un soulèvement politique, mais bien une lutte sociale, qu'on ne pourrait, d'ailleurs, assimiler à la Jacquerie, pas plus qu'aux émeutes des ouvriers britanniques en 1381.

Il réfute complètement Kervyn de Lettenhove, qui avait méconnu le caractère social de la lutte et n'y voyait qu'un conflit de races. On peut, toutefois, se demander si M. Pirenne n'a pas réagi d'une manière excessive en ne tenant compte que des facteurs économiques, et en rejetant les causes d'ordre politique tout à fait à l'arrière-plan. Est-il bien certain que la haine contre la France n'a été pour rien dans les troubles de 1328 ? On a remarqué justement, nous semble-t-il, que la méfiance et l'hostilité des Flamands à l'égard de la politique française est visible depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à celui de Louis XIV. Ces sentiments se justifient, d'ailleurs, par ce que nous savons de l'ambition des rois, de leurs exigences fiscales et de la brutalité de leurs représentants.

conservées dans le manuscrit de Glasgow. Bruxelles, Kiessling, 1899, in-8° (tiré à part du *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, IX, 255-356). A rapprocher des travaux suivants : U. Robert, *Bullaire du pape Calixte II*. Paris, Impr. nationale, 1891, 2 vol. in-8°; Paul Fredericq, *les Documents de Glasgow concernant Lambert le Bègue*. Bruxelles, Hayez, 1895, in-8° (tiré à part du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, XXIX, 148-165, 990-1007); J. Daris, *Lambert de Saint-Christophe, alias Lambert le Bègue*, 1131-1177 (dans le t. XVI des *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*).

1. E. Monnier, *les Flamands à la bataille de Cassel* (1328). *Noms des Flamands morts dans cette journée, publiés pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque impériale*. Paris, Aubry, 1843, in-8°, 146 p.

2. L'édition de E. Monnier ne donne que les noms et laisse de côté l'énumération des biens.

3. *Le Soulèvement de la Flandre maritime de* 1323-1328. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-8°, LXX-243 p.

M. E. Gailliard[1] a fait paraître la quatrième partie de la Keure ou charte d'Hazebrouck.

C'est à l'histoire économique que se rapporte le recueil de documents rassemblés par M. N. de Pauw[2]. On y trouve une série d'actes relatifs aux monopoles industriels et notamment à la prétention émise par les drapiers d'Ypres d'interdire à leurs concurrents de Poperinghe la fabrication des draps de luxe. La ville d'Ypres défendit avec succès devant le Conseil de Flandre le droit positif des traités et des chartes contre la libre concurrence que Poperinghe fondait à la fois sur le droit naturel et sur le droit des gens.

Une autre publication[3] du même érudit nous fait connaître 1294 arrêts rendus par le tribunal dit l'Audience-du-Comte entre les années 1370 et 1374; ces textes sont presque tous en langue flamande jusqu'en 1385; à partir de l'avènement des princes bourguignons, le français dominera. M. de Pauw soutient que le fameux jurisconsulte Wielant s'est trompé en assignant à la fondation de ce tribunal la date de 1369 : il faudrait la reculer jusqu'en 1335.

Les 523 textes publiés par M. L. Gilliodts dans son *Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges*[4] élargiront singulièrement nos connaissances en matière d'histoire du commerce flamand, et viennent compléter les recherches de M. Finot sur les relations commerciales et maritimes qui existèrent au moyen âge entre la Flandre et l'Espagne. La plupart des actes notés dans ce premier volume remontent au xve et au xvie siècle[5], et nous font, en quelque sorte, assister à la lutte d'Anvers et de Bruges se disputant les marchands espagnols à coups de privilèges. Ils nous aident aussi à comprendre le fonctionnement du crédit, et nous initient au droit qui régit les étrangers venus en Flandre pour y vendre les produits de leur pays. On trouvera des pièces intéressantes sur les questions

1. *La Keure d'Hazebrouck de* 1336, *avec notes et glossaire* (*De Keure van Hazebrouck met aanteekeningen en glossarium*), IV. Gand, Siffer, 1900, in-8°, 540 p. Voy. *Revue historique*, LXV, 139.

2. N. de Pauw, *Ypres contre Poperinghe. Pièces des procès concernant les draps* (*Ypre jeghen Poperinghe. Gedingstukken nopens het laken*). Gand, Siffer, 1899, in-8°, 332 p.

3. N. de Pauw, *le Livre de l'audience. Actes et sentences du Conseil de Flandre au XIVe siècle* (*Boec van der audiencie. Acten en sentencien van den Raad van Vlaanderen in de XIVe eeuw*). Gand, Siffer, 1901, in-8°, t. I, 612 p.

4. Bruges, de Plancke, 1901, in-4°, 346 p.

5. Le plus ancien est de 1280, le plus récent de 1550.

d'abordage, d'avaries, de courtage, de banqueroute, sur les garanties en matière de liberté individuelle, etc.

L'archiviste brugeois nous fournit aussi le texte bilingue de la coutume de Nieuport[1], accompagné de soixante-douze extraits des registres du Magistrat, de 1412 à 1772, concernant surtout la réglementation de la pêche maritime. Dans son introduction, M. Gilliodts étudie la question des origines urbaines, et procède ensuite à la comparaison des coutumes de Nieuport et de Bruges. La première semble avoir donné avec plus de netteté la solution des difficultés que faisait naître l'application de la torture, et mieux organisé la répression du « reerof, » ou « larchin de formorture, » c'est-à-dire du recel en matière d'héritage.

Un cartulaire de Louis de Male, dressé, semble-t-il, pour l'usage du chancelier, a été édité par le comte Th. de Limburg-Stirum[2] tel qu'il se trouve aux archives du Conseil de Flandre. Il contient 1490 actes de 1348 à 1358 : remises de taxes, sentences arbitrales, lettres de sauvegarde pour les Lombards, octrois aux marchands hollandais, ordonnances monétaires, collations de prébendes, etc. De bonnes tables permettent de s'y retrouver sans peine.

Nous devons une mention spéciale aux travaux d'un jeune érudit, M. V. Fris, à peine sorti de l'école de MM. P. Fredericq et H. Pirenne, et qui s'est déjà signalé par d'importantes contributions à l'histoire médiévale. Il a édité plusieurs chartes[3] de 1450 à 1453, dont le texte, savamment commenté, jette une vive lumière sur les dissensions qui régnèrent entre les Gantois et le duc de Bourgogne après la bataille de Gavre.

Il a entrepris ensuite de réfuter l'appréciation d'O. Lorenz sur le *Livre du renouvellement de la loi d'Ypres*, de 1366 à 1443, attribué à Olivier Van Dixmude[4]; il soutient que le chroniqueur flamand,

1. *Recueil des anciennes coutumes de la Belgique. Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier de Furnes.* T. V : *Coutumes de la ville et du port de Nieuport.* Bruxelles, Goemaere, 1901, in-4°, 491 p.

2. *Cartulaire de Louis de Male, comte de Flandre* (*Decreten van den Grave Lodewyck van Vlaenderen*, 1348-1358). Bruges, de Plancke, 1899-1901, 2 vol., 663-684 p. (Publication de la *Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*)

3. *Documents concernant le soulèvement des Gantois contre Philippe le Bon* (*Oorkonden betreffende den opstand van Gent tegen Philips den Goede*, 1450-1453). Gand, Van Doosselaere, 1901, in-8°, 91 p.

4. *Les Idées politiques d'Olivier van Dixmude.* Bruxelles, Hayez, 1901, in-8°, 31 p. (Tiré à part des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques.*)

loin d'être un « Bourguignon, » comme le croit l'éminent professeur d'Iéna, est, au contraire, un particulariste animé d'une hostilité violente contre les cités qui se trouvent en concurrence économique avec Ypres, sa ville natale.

Il esquisse ailleurs la biographie d'Adrien de But[1], l'historien de la célèbre abbaye des Dunes (1437-1488), et analyse ses œuvres pour montrer ce qui lui appartient en propre et ce qu'il a emprunté à ses devanciers.

Il se livre à une étude analogue sur la Chronique[2] de l'ancien bourgmestre de Bruges, Nicolas Despars (1444-1500), et sur les *Antiquités de la Flandre*, de Wielant[3]; il fait le départ de ce qui est puisé dans les narrations antérieures et de ce qui est l'œuvre propre des écrivains qu'il analyse.

Enfin, notre infatigable et fécond érudit a réédité avec beaucoup de soin un manuscrit, mal publié par Schayes[4] en 1842, qui abonde en détails précieux sur l'histoire de la guerre poursuivie par Philippe le Bon contre les Gantois[5]. Une introduction bien documentée expose d'une manière complète le mécanisme des institutions communales de Gand au XVe siècle.

M. J. Vannerus[6] a soumis à la Commission royale d'histoire un sommaire de vingt-cinq dénombrements de feux du duché de Luxembourg conservés dans nos archives; le plus ancien est de 1469, le plus récent de 1794. Une publication générale et systématique des documents de ce genre rendrait de réels services à l'histoire générale et locale, à la toponymie, à la statistique, etc.

Le chanoine brugeois Jacques De Heere tint avec soin un livre de

1. *Les Chroniques d'Adrien de But.* Bruxelles, Kiessling, 1901, in-8°, 37 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, XI.)

2. *La Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaendren (du pays et du comté de Flandre) de Nicolas Despars.* Bruxelles, Kiessling, 1901, in-8°, 20 p. (*Ibid.*)

3. *Les Antiquités de Flandre de Philippe Wielant.* (*Ibid.*)

4. *Journal de la Collace de Gand contenant un récit minutieux des événements survenus à Gand et ailleurs en Flandre (Dagboek der Gentsche Collatie bevattende een nauwkeurig verhael van de gebeurtenissen te Gent en elders in Vlaenderen voorgevallen,* 1446-1515). Gand, 1842, in-8°.

5. *Éphémérides gantoises de* 1447 *à* 1470, *avec une suite de* 1470 *à* 1515 (*Dagboek van Gent van* 1447 *tot* 1470 *met een vervolg van* 1470 *tot* 1515). Gand, Hoste, 1901, t. I, in-8°, XV-392 p.

6. *Les Anciens dénombrements du Luxembourg.* Bruxelles, Kiessling, 1901, in-8°, 55 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, XI.)

raison durant quarante-trois ans (1546-1599); ce journal[1] nous apporte une foule de révélations de détail sur l'histoire politique et économique du XVIe siècle.

On sait combien la publication des obituaires a été utile à l'histoire ecclésiastique. Au cours de l'année dernière, nous avons vu paraître ceux du prieuré de Corssendonck[2] (1400-1766); de l'abbaye cistercienne de Saint-Bernard[3]-sur-l'Escaut (1237-1797); du couvent des Carmes de Bruges[4] et du monastère de Géronsart[5].

Citons aussi le nécrologe du double monastère de Sainte-Brigitte à Termonde[6].

M. P. Fredericq continue à recueillir de nombreux documents de tout genre destinés à servir de base à une histoire de l'Inquisition. Un nouveau volume[7], contenant 390 pièces, découvertes dans 73 bibliothèques et dépôts d'archives, a vu le jour en 1900. Il est précédé d'une liste chronologique de protestants notables qui vécurent aux Pays-Bas durant les années 1514 à 1525, d'un relevé des inquisiteurs pontificaux et épiscopaux, d'un index des bulles, édits et ordonnances de la même période. On y trouve de véritables révélations sur les rapports de Luther avec ses adhérents de nos provinces, le procès des Augustins d'Anvers, la querelle née de la création des nouveaux évêchés, la destitution de l'Inquisiteur général, F. Van der Hulst, convaincu de malversations, de faux, etc. La

1. A. de Poorter, *le Manuel de Jacques de Heere, chanoine de Saint-Donatien au XVIe siècle*. Bruges, de Plancke, 1901, in-8°, 144 p. (Tiré à part des *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, LI.)

2. J. Van den Gheyn, *l'Obituaire du prieuré de Corssendonck*. Anvers, de Backer, 1901, in-8°, 47 p. (Tiré à part des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 5e série, III.)

3. B. Van Doninck, *Obituarium monasterii loci Sancti Bernardi S. Ord. Cisterc.* (1237-1900) *subjectis notis adornatum*. Lierre, 1901, in-8°, LII-232 p.

4. J. Weale, *Obituaire du couvent des Carmes à Bruges*. Bruges, de Plancke, 1901, in-8°, 135 p. (Tiré à part des *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, L.)

5. V. Barbier, *Obituaire du monastère de Géronsart*. (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XXXIX.)

6. A. de Vlaminck, *Nécrologe du double monastère de Sainte-Brigitte à Termonde*. (*Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, IX.)

7. « *Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, » recueil de documents relatifs à l'Inquisition pontificale et épiscopale dans les Pays-Bas (*Verzameling van stukken betreffende de Pauselyke en Bisschoppelyke Inquisitie in de Nederlanden*), IV (1514-23 septembre 1525). Gand, Vuylsteke, 1900, in-8°, XXXVIII-553 p. Voy. *Revue historique*, LXII, 368; LXV, 377; LXXI, 333; LXXIII, 456.

plupart de ces pièces sont inédites; l'éditeur y a joint quelques imprimés devenus très rares concernant les premières victimes de la répression religieuse, le procès de Pistorius, la condamnation de la secte des Loïstes par Luther, etc. L'impression qui se dégage de l'examen de ces documents, est que les doctrines nouvelles se répandirent dans les Pays-Bas avec une rapidité extraordinaire.

Au cours de ses recherches dans les archives hollandaises, le même historien a eu la bonne fortune de mettre la main, à Utrecht, sur les comptes détaillés[1] du trafic des indulgences dans cet archidiocèse, à deux époques assez rapprochées : en 1488, lorsque Sixte IV fit prêcher la croisade contre les Turcs, et, en 1517-1519, au début des orages provoqués par les prédications de Luther. Il semble que les ecclésiastiques préposés à l'opération n'ont nullement prévu les bouleversements terribles qui étaient sur le point de troubler l'Église.

Le mémoire justificatif de Verdugo[2] n'était pas inédit, mais les exemplaires en sont devenus si rares que M. H. Lonchay a eu l'heureuse idée de le publier à nouveau. Ce document nous fait pénétrer très avant dans l'histoire des dernières années de Philippe II, et expose, sous son jour véritable, la situation politique et religieuse des Pays-Bas. L'éditeur a joint en annexe un assez grand nombre de lettres de Verdugo trouvées dans les archives de l'Audience, et il expose, dans une remarquable préface, l'importance de ces diverses pièces.

M. Gilliodts-Van Severen, continuant la publication entreprise par feu Kervyn de Lettenhove, a fait paraître le tome XI des *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II*[3]. Les dépêches diplomatiques qui y sont réunies[4] éclairent d'un jour nouveau l'influence exercée par l'Angleterre sur la marche des événements dans les Pays-Bas. A noter spécialement les lettres d'Élisabeth au roi d'Espagne, à Farnèse et aux États généraux; mais, il faut bien le dire, un certain nombre de documents auraient

1. *Les Comptes des indulgences en* 1428 *et en* 1517-19 *dans le diocèse d'Utrecht.* Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 80 p. (Tiré à part des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, LIX.)

2. *Comentario del Coronel Francisco Verdugo de la guerra de Frisa en XIV annos que fue governador y capitan general de aquel estado.* Bruxelles, Kiessling, 1899, in-8°, 294 p. (Publication de la Commission royale d'histoire.) Voy. *Revue historique*, LXX, 227.

3. Bruxelles, Kiessling, 1900, in-4°, 459 p.

4. Il y en a 294, datées du 2 octobre 1578 au 31 décembre 1579.

pu être laissés de côté, attendu qu'ils ont été déjà publiés ailleurs, ou tout au moins aurait-on pu se borner à les analyser. Nous avons plus d'une fois fait entendre des doléances sur la manière dont certains éditeurs de la commission royale d'histoire entendent leur tâche[1]; il ne semble pas qu'ils veuillent renoncer à des errements aussi fâcheux que coûteux.

Cambrai était un des trois diocèses belges avant la réforme opérée de commun accord par Paul IV et Philippe II en 1559. On trouvera dans le Pouillé[2], imprimé par M. E. Reusens, nombre de détails intéressants sur la topographie et l'histoire économique des paroisses.

Les pièces recueillies par M. Ed. Vlietinck[3] dans les archives générales du royaume constituent un éloquent et lamentable témoignage de l'état malheureux où se trouva la Flandre durant l'occupation de la forteresse d'Ostende par les troupes anglo-hollandaises, de 1584 à 1604. Le pays se voyait rançonné de la manière la plus cruelle, l'insécurité paralysait complètement le commerce, la misère était profonde et générale.

M. E. Reusens nous apporte des actes nombreux concernant les dignitaires de l'Université de Louvain, et des indications utiles sur les démêlés qui surgirent, au XVIIIe siècle, entre la célèbre école et le gouvernement autrichien[4].

Une autre série de la même collection a trait aux « visites » de l'Université, c'est-à-dire aux enquêtes ordonnées par Charles le Téméraire en 1477 et par les archiducs Albert et Isabelle en 1617 sur l'état de la discipline et des études dans l'*Alma Mater*. Certaines pièces concernent la dispersion du corps académique pendant l'occupation française[5].

La correspondance de Rubens[6] est une source de première valeur pour la connaissance de l'histoire du XVIIe siècle.

1. Voy. *Revue historique*, LXXI, 130.

2. *Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai depuis ses origines jusqu'en* 1559. Louvain, Peeters, 1900, in-8°, 35 p. (Tiré à part des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XXVII.)

3. *Documents inédits concernant l'occupation de la ville d'Ostende par les troupes des Provinces-Unies et de la reine d'Angleterre*, 1584-1604. Bruxelles, Kiessling, 1901, in-8°, 80 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, XI.)

4. *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain* (1425-1797). Louvain, Peeters, 1899, in-8°, 124 p. (Tiré à part des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, XXVII.)

5. Id., Ibid., 1901, 305 p. (*Ibid.*, XXIX.)

6. Max Rooses et Ch. Ruelens, *Correspondance de Rubens et documents*

M. Schuermans[1] a publié un fragment considérable du rapport rédigé par un éminent cistercien, Dom Guyton, vers le milieu du XVIIIe siècle, après une inspection des monastères de son ordre dans les Pays-Bas.

Le t. X du *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*[2] contient près de cinq cents édits publiés entre le 4 janvier 1770 et le 22 décembre 1774 ; ils ont pour objets principaux l'hygiène publique, les métiers et corporations, les finances communales, l'organisation des prisons. Dans le domaine religieux, nous remarquons les décrets de 1771 et 1772 sur les vœux monastiques, avec les protestations qu'ils provoquèrent de la part du corps épiscopal, ainsi que les mesures ordonnées par le gouvernement pour l'exécution de la bulle *Dominus ac Redemptor*.

M. M. Huisman, dont nous avons loué ici-même les travaux érudits et méthodiques[3], a trouvé, dans les archives des Affaires étrangères à Paris, plusieurs dépêches qui nous initient aux détails de l'étiquette observée pendant le XVIIIe siècle à la cour de Bruxelles[4].

Avant de se rendre dans notre pays, en 1781, pour y étudier par lui-même la situation et les réformes nécessaires, Joseph II demanda au prince de Kaunitz de lui fournir des détails précis sur les sources d'alimentation du trésor public, les frais d'administration, les pensions, les emprunts, les fondations pieuses et charitables. Il se réservait d'utiliser ces renseignements pour dresser un budget rationnel et prudent. L'auteur du présent Bulletin a trouvé les pièces de cette enquête[5] dans les archives de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne et les a publiées.

Eugène Hubert.

(Sera continué.)

épistolaires concernant sa vie et ses œuvres, t. II. Anvers, Maes, 1900, in-4°, 480 p.

1. *Les Abbayes d'Alne, de Lobbes et de Soleilmont au XVIIIe siècle*. Mons, Dequesne, 1899, in-8°, 140 p. (Tiré à part des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXIX.)

2. J. Delecourt, *Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique. Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3e série, 1700-1794, t. X. Bruxelles, Goemaere, 1901, in-fol., 552 p.

3. Voy. *Revue historique*, LXXII, 454 ; LXXIV, 456.

4. *Documents inédits sur la cour de l'archiduchesse Marie-Élisabeth d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas*. Bruxelles, Vromant, 1901, in-8°, 24 p. (Tiré à part des *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*, XV.)

5. Eugène Hubert, *les Finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II* (1780-1781). Bruxelles, Kiessling, 1899, in-8°, 166 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5e série, IX.)

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

R. DAVIDSOHN. **Forschungen zur Geschichte von Florenz.** Zweiter Theil : *Aus den Stadtbüchern und Urkunden von San Gimignano.* Berlin, E. Mittler u. Sohn. 1900, 352 pages. — Dritter Theil : *Regesten unedirter Urkunden zur Geschichte von Handel, Gewerbe und Zunftwesen; die Schwarzen und die Weissen.* Ibid. 1901, 339 pages.

Ces deux volumes de documents sont comme l'avant-garde de la seconde partie de l'Histoire de Florence, à laquelle M. Davidsohn travaille avec une ardeur admirable depuis plusieurs années.

Déjà le tome I de cette histoire, où se trouve exposée l'histoire de Florence depuis les origines jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, et que M. D. a fait accompagner d'un premier volume de *Forschungen,* a été annoncé par nous dans la *Revue historique* (tome LXVIII) avec les éloges qu'il méritait; des éloges plus grands encore doivent être adressés aux deux très intéressants et importants volumes que nous annonçons aujourd'hui. Bien qu'ils contiennent seulement des analyses d'actes avec une brève préface et un rare commentaire, ils constituent néanmoins une des contributions les plus précieuses que, dans ces dernières années, on ait apportées à l'histoire, non seulement de Florence, mais de toute la Toscane, dans cette période décisive pour l'évolution sociale, politique, intellectuelle de l'Italie centrale, qui s'étend des premières années du XIIIe siècle aux vingt-cinq premières du XIVe.

Le premier de ces deux volumes contient l'inventaire de 2,468 documents, jusqu'ici presque entièrement inconnus, concernant la petite ville de San Gimignano, dans le Val d'Elsa; le plus ancien remonte à 1217, le plus récent est de 1392. Mais la plupart d'entre eux (environ 2,100) appartient au XIIIe siècle. C'est un trésor de renseignements, importants et minces, tirés avec soin des procès-verbaux des conseils, des registres financiers, des livres de justice, des registres de correspondances et d'arrêts émanés de l'autorité publique, des actes de notaires d'une petite commune; séparément, ils n'ont pas grande importance; groupés ensemble, ils constituent un tableau admirablement varié, vivant et complet de la vie toscane au XIIIe siècle. En particulier, les 2,301 documents intéressant plus directement l'histoire politique, que M. D. a rangés chronologiquement dans la première section de son livre (*Allgemeine Regeste,* p. 9-294), constituent une vraie et propre

chronique authentique, laquelle suit pas à pas et note, avec un soin qu'on ne saurait surpasser, tous les événements, grands et petits, qui forment une bonne partie de l'histoire toscane de 1217 à 1341. C'est un cinématographe d'images, qui presque toutes arrivent à nous directement, sans passer à travers le prisme des chroniqueurs postérieurs, et forment un spectacle vraiment unique, comparable seulement à celui que nous offrent les *Consulte della Repubblica Fiorentina* publiées, il y a peu de temps, par M. Alessandro Gherardi.

Au centre de ce spectacle est la petite commune de San Gimignano; mais, comme elle se trouve en contact avec toutes les communes voisines et qu'elle s'est trouvée entrainée avec elles dans les vicissitudes de la politique générale, son histoire reflète en quelque sorte celle de toute la Toscane et même de l'Italie. La politique de Frédéric II, de Manfred, de Charles d'Anjou, de Clément IV, de Grégoire X, de Nicolas III, de Boniface VIII, les guerres extérieures et les révolutions intestines des communes italiennes, tous les incidents complexes dont est faite l'histoire du pays à travers une période très agitée, se répercutent plus ou moins directement dans les documents de San Gimignano, en nous permettant de rectifier, de compléter, d'expliquer les informations fragmentaires et non toujours exactes fournies par les sources narratives. L'importance de ces documents est très grande encore pour l'histoire de Florence parce que, comme le dit un curieux document de 1301 (Reg. n° 1942), et comme l'affirment toutes les sources historiques, la commune de San Gimignano « nunquam reperitur discessisse a vestigiis et voluntate Com. Flor., regendo et gubernando se ipsum secundum modum et cursum quod (*sic*) recta est civitas et universitas Florentina. » La politique extérieure et intérieure de la petite commune du Val d'Elsa n'est donc qu'un reflet de celle de Florence, et, dans les documents de San Gimignano, nous trouvons un très grand nombre de renseignements intéressant directement l'histoire de Florence, et indirectement nous permettant d'entrevoir par analogie les phénomènes florentins. Or, si l'on songe combien est pauvre en documents l'histoire primitive de Florence, on comprendra de quelle utilité peuvent être pour l'histoire florentine les documents mis au jour par M. D. Ils nous permettent, par exemple, de reconstruire presque *ex novo* l'histoire du parti gibelin de Florence pendant les années 1238-1250, c'est-à-dire pendant les douze années où Florence fut sous l'influence gibeline. De ces douze années on savait si peu de chose, que l'année 1238 n'était jusqu'ici pas mentionnée chez les historiens florentins, tandis que, dans les documents publiés par M. D., elle nous apparait comme une des plus intéressantes et des plus critiques qu'ait traversées la cité de l'Arno dans son merveilleux développement politique et social.

Les 2,301 documents concernant plus particulièrement l'histoire politique sont suivis de 165 autres relatifs aux rapports commerciaux entre la ville toscane et les marchés d'Orient, de Sardaigne, de Sicile, du

pays de Naples; on y trouve de très curieuses indications sur les choses économiques, intellectuelles, artistiques, sur le droit civil et pénal, sur les fêtes et coutumes populaires, sur le séjour des Juifs à San Gimignano, etc.

Tandis que ces documents se trouvent conservés presque tous dans les archives de l'État florentin et dans celles de San Gimignano, et il est vraiment étrange, ainsi que M. D. le fait justement remarquer, qu'aucun érudit ne les ait encore connus et utilisés, les 1,300 documents marqués dans l'autre volume des *Forschungen* ont été péniblement rassemblés par M. D. non seulement dans les archives et bibliothèques de Florence, mais encore dans celles de Rome, Naples, Lucques, Arezzo, Pise, Sienne, Imola, Volterra, Orvieto, Paris, Provins, Barcelone, ou bien dans des publications jusqu'ici négligées par les érudits.

Ces documents illustrent directement le commerce florentin et méritent une place signalée parmi les sources de l'histoire des institutions commerciales au moyen âge. Ils contiennent encore de très nombreux renseignements indirects sur l'histoire politique et sociale de Florence et des pays avec lesquels les marchands florentins avaient des rapports économiques, et sur l'histoire des corporations d'artisans, des relations internationales, des guerres entre les communes toscanes, de la littérature et de l'art. Une seconde section du volume (p. 263-321) est consacrée à l'analyse d'une centaine de documents inédits, toujours très importants, sur les luttes fameuses entre les Blancs et les Noirs, dont Dante fut la victime; sur Dante considéré comme prieur, M. D. a un groupe remarquable de documents et de rectifications à des faits considérés jusqu'ici comme exacts.

En résumé, les deux volumes de M. D., qui pourraient être cités comme un brillant exemple de ce que peut l'investigation moderne pour éclairer des époques historiques sur lesquelles régnait, il y a quelques années, une profonde obscurité, non seulement ont une importance fondamentale pour l'histoire de Florence, mais encore ils sont une source où il y aura toujours utilité et souvent nécessité à puiser pour l'histoire économique, sociale, politique, intellectuelle de l'Italie durant le XIIIe siècle et pendant les premières années du XIVe. Il faut souhaiter seulement que, pour faciliter l'usage du trésor mis généreusement à la portée des érudits, M. D. veuille publier une bonne table des deux volumes, avec la même méthode qu'a suivie M. Gherardi pour les *Consulte della Rep. Fiorentina,* parce que ces publications sans tables complètes et méthodiques perdent la moitié de leur valeur; or, les tables dressées par M. D. sont loin d'épuiser la substance des 4,000 documents publiés.

G. Salvémini.

Alfonso Danvila y Burguero. **Diplomáticos españoles : Don Cristobal de Moura, primer marqués de Castel Rodrigo (1538-1613).** Madrid, 1900. Gr. in-8°, 927 pages.

Il y a dans ce livre beaucoup plus qu'une biographie, et, à propos de D. Cristobal de Moura, M. Danvila a refait, la plupart du temps d'après des documents inédits, toute l'histoire de la politique de Philippe II à l'égard du Portugal, depuis le début du règne de ce prince jusqu'au jour où il s'empara du trône laissé vacant par la mort du vieux cardinal-roi, D. Henrique.

Né Portugais, attaché tout jeune en qualité de menin à la personne de l'infante doña Juana, sœur de Philippe II, après qu'elle eut épousé le prince Jean, héritier présomptif de la couronne de Portugal, D. Cristobal de Moura avait été transplanté en Castille lorsque doña Juana, devenue veuve, s'était retirée auprès de son frère. Il s'était dévoué à la princesse, avait su lui faire apprécier ses qualités sérieuses, sa puissance de travail et sa fidélité; il était devenu son grand écuyer, puis, incidemment, doña Juana et Philippe II l'avaient chargé auprès de la cour de Lisbonne de missions confidentielles, dans lesquelles il avait été grandement servi par les facilités d'accès que lui valaient ses origines et sa parenté portugaises et aussi sa parfaite connaissance de la langue et du caractère de ses compatriotes de naissance. C'est ainsi qu'il avait mené à Lisbonne une enquête fort délicate sur la santé du jeune roi D. Sébastien et ses aptitudes matrimoniales, et que plus tard il régla les détails de l'entrevue qui eut lieu, en décembre 1576, à Guadalupe, entre le souverain portugais et le Roi Catholique.

Philippe II avait toujours accordé une attention particulière aux affaires du royaume voisin; d'autre part, sa tante, doña Catalina, reine veuve et régente de Portugal, avait toujours entretenu avec lui d'étroites relations, auxquelles nous initie M. Danvila; elle s'était notamment efforcée d'obtenir pour son petit-fils, D. Sébastien, la main d'une des Infantes d'Espagne, et Philippe II avait fini par s'en laisser arracher une vague promesse. Remarquons, quoi qu'en dise M. Danvila, qu'il n'y eut pas de sa part grand désintéressement à se prêter aux premières négociations ouvertes en vue du mariage futur de D. Sébastien, soit avec une de ses filles, soit avec quelque autre princesse, car ces pourparlers sont antérieurs au mois de novembre 1576. Or, avant cette date, la lignée mâle de la maison d'Avis ne paraissait pas fatalement condamnée à s'éteindre. Outre D. Sébastien, il subsistait encore, de la descendance mâle immédiate du roi Manuel le Fortuné, son fils le cardinal D. Henrique, grand-oncle du roi régnant, et un jeune homme, petit-fils du roi Manuel, l'infant D. Duarte, qui mourut prématurément le 28 novembre de cette année 1576. Ce ne fut qu'après cette mort imprévue que Philippe II put envisager comme une éventualité très probable l'extinction de la branche mâle directe de Portugal. Le roi

D. Sébastien avait longtemps souffert et n'était pas sûrement remis d'une infirmité qui semblait le rendre peu propre au mariage; quant à son héritier présomptif, le cardinal D. Henrique, sa qualité d'ecclésiastique et surtout son âge et sa santé paraissaient lui interdire l'espérance de perpétuer la race. Dès lors, il devenait vraisemblable qu'à plus ou moins brève échéance, la question de succession se poserait en Portugal entre les descendants féminins ou en branche féminine du roi D. Manuel. Cette probabilité devint une certitude au lendemain de l'expédition au Maroc, dont Philippe II, rendons-lui cette justice, avait tenté en vain de détourner D. Sébastien et dans laquelle celui-ci trouva la mort.

C'est alors qu'entre en scène D. Cristobal de Moura. Chargé d'aller porter au cardinal-roi D. Henrique les condoléances du souverain espagnol, il part avec une compréhension très nette du rôle qui s'offre à lui. Des divers candidats à la succession future de D. Henrique : Philippe II, la duchesse de Bragance, l'infant bâtard D. Antonio, Ranuce Farnèse, le duc de Savoie, voire Catherine de Médicis, seuls les deux premiers, Philippe et la duchesse de Bragance, avaient des droits capables de se balancer. Ce fut une négociation conduite de main de maître que celle par où D. Cristobal de Moura assura le triomphe du Roi Catholique : arguments de droit et argent comptant, promesses aux nobles et garanties aux corps de villes, insinuations déférentes et pressions voilant la menace auprès du cardinal-roi et des Cortès, tout fut mis en œuvre par Moura avec une dextérité, une souplesse et une sûreté qui ne faillirent jamais, même aux moments les plus critiques. Tandis que muni, par une insigne confiance, des blancs-seings de son maître, il corrompait les consciences, sur ses indications l'armée et la flotte espagnoles se concentraient à portée du Portugal; en même temps la diplomatie castillane s'évertuait auprès du pape pour l'empêcher de concéder au cardinal-roi la dispense de mariage qu'il sollicitait; en France et en Angleterre, elle s'efforçait de prévenir les velléités d'intervention de Catherine de Médicis et d'Élisabeth en faveur de l'indépendance du Portugal en péril. D'autres hommes, le duc d'Osuna, les juristes Vázquez et Molina, furent à des titres divers les collaborateurs de Moura, mais on peut dire que de Lisbonne ce fut lui qui mena tout, seul à seul avec le Roi Catholique : une partie de la négociation échappait en effet au Conseil et seul Philippe connaissait le dernier secret des intrigues. Bien vite ce roi, qui s'entendait au choix de ses serviteurs, avait apprécié l'intelligence, la ténacité, le tact de cet homme qui s'était presque imposé pour la conduite de cette difficile partie, et il goûtait aussi la franchise qu'il savait montrer à son égard : ce n'est pas un des détails les moins piquants du livre de M. Danvila que de voir les observations, presque les réprimandes adressées par D. Cristobal au sujet de telle manœuvre qu'il désapprouve, acceptées sans une marque de mauvaise humeur par ce prince, que l'on s'imagine volontiers comme le plus ombrageux des autocrates.

En présence de ces deux volontés unies et fortes, les prétendants rivaux, la duchesse de Bragance et le bâtard D. Antonio, s'agitaient sans dessein bien précis et affaiblissaient les Portugais en se disputant leurs suffrages. De même à l'extérieur Henri III, Catherine de Médicis et Élisabeth d'Angleterre, tout en comprenant très clairement combien il leur était désavantageux de laisser s'accroître d'un nouveau royaume la puissance espagnole, ne réussissaient ni à triompher d'une certaine crainte à l'égard de Philippe ni à s'entendre pour un effort commun[1]. Aussi, lorsque le 31 janvier 1580, poursuivi jusque dans son agonie par les réclamations de Moura et de la duchesse de Bragance, le pressant de déclarer son héritier, le vieux cardinal-roi eut expiré sans prendre officiellement la décision si âprement sollicitée, la cause de Philippe put néanmoins se considérer comme gagnée. Ce fut presque sans rencontrer de résistance que le duc d'Albe occupa le royaume vacant.

Il est plus malaisé de démêler la part personnelle de D. Cristobal de Moura dans la politique espagnole après l'annexion du Portugal. Récompensé royalement, créé un peu plus tard comte de Castel-Rodrigo, il était devenu le ministre favori, le confident le plus intime de Philippe vieillissant, et il demeura désormais à ses côtés, toujours consulté pour tout ce qui touchait au gouvernement du royaume annexé, mais exerçant aussi dans les conseils du roi une influence qui s'étendait à toutes les questions, aussi dévoué aux intérêts de la couronne qu'à la personne même du souverain. Il y a quelque chose de touchant dans les pages où M. Danvila, racontant la longue et lamentable agonie de Philippe, dans son recoin de l'Escurial, nous montre D. Cristobal surmontant tous les dégoûts et le soignant sans repos, dans les misères de son horrible fin, tandis que son propre fils, D. Manuel, atteint de la petite vérole, était, à Madrid, en péril de mort. Aussi, deux jours avant d'expirer, le 11 septembre 1598, le monarque trouvait-il encore l'énergie de donner à son fidèle serviteur une dernière marque de sa bienveillance en autorisant son fils à lui succéder plus tard dans la grande commanderie de l'ordre d'Alcántara.

Ce fut la fin de la faveur de Moura. Malgré les recommandations pressantes du feu roi, Philippe III laissa volontiers le marquis de Denia (plus tard duc de Lerma) écarter peu à peu des affaires un homme dans lequel le marquis redoutait un rival possible, et il finit par l'envoyer, comme dans un exil honorable, exercer en Portugal les hautes fonctions de vice-roi. Le comte de Castel-Rodrigo se soumit avec dignité et sut encore rendre des services tels qu'il fallut avoir recours à lui une seconde fois, quelques années plus tard, pour remettre un peu de calme dans le pays désorganisé par le vice-roi son successeur. D. Cris-

1. Nous avons étudié ce côté de la question dans notre thèse d'École des chartes : *Essai sur la politique française et l'intervention de Catherine de Médicis dans la question de la succession de Portugal* (1578-1583).

tobal ne se résigna au repos, et encore à un repos imposé plutôt que consenti, qu'après son retour à Madrid, qui précéda d'un peu moins de deux ans sa mort, survenue le 18 décembre 1613.

C'est certainement une des plus intéressantes figures de l'entourage de Philippe II qu'a fait revivre M. Danvila dans ce copieux volume, et en même temps il a apporté à l'histoire de l'annexion du Portugal à la couronne de Castille une série de documents jusqu'à présent inédits, d'un caractère très secret, qu'il a fait enfin sortir des archives de Simancas et du ministère des Affaires étrangères de Madrid, et auxquels il a pu en joindre d'autres provenant d'une collection privée, la collection Belda, libéralement ouverte à ses recherches. Sans doute, si l'on n'attendait de M. Danvila qu'une stricte biographie de D. Cristobal de Moura, pourrait-on estimer son œuvre un peu touffue, mais à la prendre telle qu'elle est, avec son abondante moisson de documents, elle ne laisse pas, dans ses digressions mêmes, d'être toujours instructive. Exprimons seulement un léger regret, celui de trouver dans un livre, qui, bien que tiré à petit nombre, n'est pas destiné à être uniquement lu par des paléographes, les documents reproduits tels quels, sans ponctuation, sans développement des abréviations, avec les majuscules semées au hasard des originaux. Cette observation ne vise pas personnellement M. Danvila et nous savons bien que cette façon d'imprimer les textes est usuelle en Espagne; il n'en est pas moins vrai qu'il peut ne pas être familier à tous les lecteurs de lire par exemple *servicio* dans un mot écrit *suicio,* où rien n'indique même qu'il y ait une abréviation. Ceci ne diminue en rien la très réelle valeur du livre de M. Danvila et nous souhaitons que ses fonctions diplomatiques lui laissent assez de loisir pour continuer une carrière d'historien si bien commencée.

H. Léonardon.

A History of the English Church during the Civil wars and under the Commonwealth (1640-1660), by William A. Shaw. Londres, Longmans, 1900. 2 vol. in-8°, xvi-384 et 707 pages.

Il ne faut pas demander à ce livre plus que l'auteur ne prétend donner. M. Shaw nous avertit, dès la préface, qu'il n'a point eu l'intention d'écrire une histoire de la religion pendant la première révolution d'Angleterre. Il laisse donc de côté les différentes sectes et ne s'occupe que de l'Église anglicane; encore, dans l'histoire de cette Église, néglige-t-il systématiquement tout ce qui a trait à la pensée religieuse et se borne-t-il à décrire les changements que le Long Parlement ou le Protecteur ont introduits dans l'organisation de l'Église nationale; il consacre, par exemple, un long paragraphe à la genèse de la confession de foi de Westminster, sans indiquer nulle part, même de la façon la plus sommaire, en quoi consiste cette confession. Dans ces

conditions, il semble que le titre d' « Histoire *constitutionnelle* de l'Église d'Angleterre » indiquerait plus exactement le contenu véritable de ces deux volumes et les limites, peut-être un peu trop étroites, que l'auteur a volontairement tracées à son sujet.

L'ouvrage comprend quatre chapitres, plus un grand nombre de documents en appendice : 1° débats et législation du Long Parlement jusqu'à la réunion de l'assemblée de Westminster; 2° l'assemblée de Westminster; 3° le régime presbytérien de 1646 à 1660; 4° l'administration financière et l'exercice du patronage. De ces quatre parties, la troisième est, à notre avis, la plus nouvelle et la plus intéressante. M. Shaw, utilisant les publications de M. Freshfield (comptes-rendus des séances de certaines assemblées paroissiales de Londres) et ses propres travaux sur l'organisation presbytérienne dans le Lancashire, arrive à la conclusion, en apparence paradoxale, que de 1646 à 1660, le presbytérianisme est resté, même sous Cromwell, la religion officielle de l'Angleterre. Mais il montre également que cette plante d'origine étrangère ne put jamais s'acclimater sur le sol anglais. L'esprit laïque, — cet « érastianisme » que l'Écossais Baillie reproche si vivement au Long Parlement, — redoutait presque autant le despotisme clérical des pasteurs presbytériens que le despotisme clérical des évêques. Aussi le presbytérianisme anglais ne fut-il qu'une forme très atténuée de l'espèce écossaise, et, malgré cela, il s'en fallut de beaucoup qu'il réussît à s'établir dans le pays tout entier. Dans les régions même où toute la hiérarchie des assemblées paroissiales, des colloques (*classes*) et des synodes provinciaux parvint à s'organiser, à Londres et dans le Lancashire, par exemple, la décadence ne tarde pas à se faire sentir et devient très rapide après le triomphe de l'armée sur le Parlement. Les sectes séparatistes, tolérées en fait longtemps avant de l'être en droit (la tolérance fut inscrite pour la première fois dans l'Instrument de Gouvernement de 1653), faisaient à l'Église officielle une concurrence souvent victorieuse; les indépendants formaient dans chaque paroisse un parti très actif et soutenu par le gouvernement. Presbytériens, indépendants et partisans des évêques se faisaient une guerre acharnée, essayant d'installer à la tête de la paroisse leur candidat préféré. Longtemps avant l'avènement de Cromwell, les assemblées presbytériennes constatent le petit nombre de pasteurs « consciencieux » et l'invincible inertie de la masse des laïques. Ceux-ci refusent énergiquement de se soumettre aux mesures inquisitoriales, imitées de l'Écosse, que l'on veut introduire en Angleterre; ils ont la prétention d'obliger leurs pasteurs à donner la communion à tous les paroissiens indifféremment, sans enquête préalable sur la vie privée de chacun; et les pasteurs finissent souvent par céder. Les presbytériens « rigides » essaient en vain d'arrêter la débâcle; les colloques et les synodes ne disposent contre les réfractaires, pasteurs ou laïques, que de sanctions morales; leur impuissance est si bien reconnue que les délégués eux-mêmes jugent inutile de s'y rendre; le régime se meurt d'inanition. En dépit

des efforts de certains pasteurs, comme Baxter, pour organiser des associations volontaires, il était parvenu, à l'époque de la chute de Richard Cromwell, au dernier degré de la décomposition; il y avait encore des presbytériens, il n'y avait plus d'organisation presbytérienne. Ce qui en restait disparaît à la Restauration, et le presbytérianisme, qui avait failli devenir l'Église nationale de l'Angleterre, tombe au rang de secte dissidente.

Ce que nous venons de dire suffit à montrer l'intérêt qu'offre le livre de M. Shaw. C'est un ouvrage très consciencieux, où l'on désirerait peut-être quelquefois une composition mieux ordonnée et une pensée plus vigoureuse, mais qui peut être consulté avec confiance et fait honneur à l'érudition anglaise.

D. Pasquet.

N. Japikse. **De verwikkelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-65.** Thèse de doctorat. Leyde, van Dœsburgh, 1900. In-8°, IX-476 pages et LXVIII pages d'appendices.

C'est un travail considérable que celui de M. Japikse, et qui, grâce à de nombreux documents empruntés aux archives de la Haye, de Londres et de Paris, renouvelle en une certaine mesure un sujet fort intéressant. On peut regretter seulement qu'il y eût très peu de révélations à faire à propos d'une question souvent traitée et déjà bien connue; l'auteur, malgré ses recherches approfondies, ne me paraît pas avoir apporté un seul point de vue vraiment nouveau; il nous a prodigué les détails piquants et inédits; il n'a pas modifié notre jugement sur le fond des choses. D'autre part, c'est sa première œuvre scientifique, et on s'en aperçoit à mainte inexpérience dans la manière d'utiliser les travaux antérieurs ou les sources originales et d'indiquer les références.

Les relations des Provinces-Unies et de l'Angleterre, au lendemain de la restauration des Stuarts, étaient d'autant plus délicates que les deux puissances protestantes, qui allaient bientôt être accouplées sous la dénomination commune de « puissances maritimes, » avaient fait récemment l'une contre l'autre l'essai de leurs forces, et que leur rivalité commerciale et coloniale devait fatalement les mener à une seconde lutte. Sans doute, Charles II montait sur le trône avec l'intention arrêtée de jouir le mieux possible du pouvoir qu'il venait de recouvrer, sans le compromettre dans des aventures; il n'avait rien de l'humeur ambitieuse de Cromwell et ne songeait nullement à encourager les tendances « impérialistes » qui avaient rendu le protecteur si populaire. Pourtant, il était forcé de tenir compte des exigences de l'opinion publique en Angleterre, et, d'ailleurs, il avait contre les États Généraux des griefs personnels, je veux parler de la situation de suspect faite à

son neveu, Guillaume d'Orange, fils posthume du stathouder Guillaume II. M. J. n'a pas nié ces griefs personnels, mais il les a atténués et s'est appliqué à prouver qu'ils avaient peu ou point contribué à la reprise des hostilités; peut-être est-ce la thèse la plus originale de son étude, et je crois qu'elle se justifie jusqu'à un certain point, Charles II étant trop égoïste et trop exclusivement attaché à ses intérêts directs pour rien risquer en faveur d'un autre. Toutefois, ses liens de parenté avec la maison d'Orange-Nassau ne laissaient pas d'entretenir chez lui quelque sourde irritation contre les chefs de la République et le rendaient par cela même plus accessible à la politique belliqueuse du parlement et des commerçants anglais.

De 1660 à 1665, on s'achemina lentement, mais progressivement, vers une rupture. Après les effusions du début, la réception splendide de Charles II à la Haye et l'envoi à Londres d'une ambassade extraordinaire, on se prit à réfléchir de part et d'autre, surtout en Hollande. Le renouvellement de l'acte de navigation, le bill pour favoriser le développement des pêcheries et les prétentions de la compagnie anglaise des Indes orientales montrèrent l'opposition continuelle et universelle des intérêts des deux peuples; il fallut renoncer à un traité d'alliance et s'en tenir à des rapports moins intimes. Sir George Downing, envoyé extraordinaire du roi à la Haye depuis juin 1661, avait pour principe qu'on pouvait tout obtenir des Hollandais avec des menaces; il ne se fit pas faute d'user de cette tactique : il retarda plutôt qu'il ne hâta la paix entre les États et le Portugal, intrigua indiscrètement en faveur du jeune prince d'Orange et se fit livrer, bon gré mal gré, trois régicides anglais réfugiés dans les Provinces-Unies. L'étude du rôle de Downing à la Haye est une des parties les meilleures et les plus neuves du livre de M. J. Le traité d'amitié conclu à Londres, le 12 septembre 1662, fut le signal moins d'un véritable rapprochement que de nouveaux conflits : un article remettait à des arbitres le soin de régler les différends aux Indes orientales, il ne fut pas sérieusement exécuté, et l'on se disputa bientôt au sujet de l'île de Poeloe-run (ou Pouleron), non loin de l'île d'Amboine. Pierre Cunaeus, secrétaire de l'ambassade extraordinaire à Londres, laissé seul pour représenter la République de septembre 1662 à juin 1664, fut mis en quarantaine, et quand le zélandais van Goch le remplaça, il trouva les rapports très tendus. Pendant ce temps, Downing, après s'être absenté près d'un an, reprenait à la Haye sa politique d'intimidation. Enfin, au printemps de 1664, l'amiral anglais Holmes commettait les premiers actes d'hostilité sur la côte occidentale d'Afrique. Dès lors, toute tentative pour éviter une guerre était inutile. Louis XIV offrit en vain sa médiation. Le roi Charles II lui-même, désireux de regagner quelque popularité, se laissa emporter « par la passion démesurée que quelques-uns de ses subjects ont pour la guerre, » comme disait l'ambassadeur français, comte de Comminges; le 4 mars 1665, il lança un manifeste dénonçant

« les nombreux outrages, affronts et pillages » dont les compagnies hollandaises des Indes orientales et occidentales s'étaient soi-disant rendues coupables.

Ici s'arrête le récit. Les négociations des cinq années 1660-1665 ont mis en évidence l'impossibilité d'un accord réel; la lutte, inévitable depuis 1654, va s'engager. M. J. promet de nous donner l'histoire de cette lutte et des années suivantes jusqu'en 1672; on ne peut que l'y encourager, en souhaitant qu'il dispose pour cette seconde période de la même richesse d'informations que pour la première.

Qu'il me soit permis, en terminant, de formuler quelques légères critiques. Les références, en général exactes, sont souvent incomplètes; il n'est pas rare de rencontrer dans les notes un nom d'auteur avec indication de volume et de page, alors que ni le titre de l'ouvrage ni l'édition n'ont été mentionnés. La consciencieuse étude de M. Lefèvre-Pontalis sur Jean de Witt est à peine citée. Enfin, certains noms propres sont défigurés; pourquoi écrire par exemple Comenge pour Comminges, Morrice pour Morris, etc.?

Albert WADDINGTON.

Adalbert WAHL. **Die Notabelnversammlung von 1787**. Fribourg-en-Brisgau, J. C. B. Mohr, 1899. 1 vol. in-8°, 101 pages.

Cette consciencieuse monographie complète et rectifie sur plusieurs points les meilleures descriptions que nous possédions de l'assemblée des notables de 1787. M. Wahl a étudié plus profondément que les autres historiens deux publications de documents authentiques, les *Observations des notables* et les *Documents relatifs à l'assemblée des notables de 1787*, qui lui semblent, à juste titre, une source beaucoup plus sûre que les mémoires des contemporains.

Au début de son étude, M. W. déclare, avec raison, que le gouvernement royal, surtout sous le règne de Louis XVI, était animé d'un sincère désir de réformes, et il n'est pas moins vrai de dire que, depuis l'avènement de Turgot, c'est l'opposition constante des parlements qui a fait échouer les projets les plus sérieux[1]. C'est pour vaincre cette opposition que Calonne a eu l'idée de réunir l'assemblée des notables; il espérait lui faire accepter ses projets de réformes et ainsi trouver en elle un appui solide contre les parlements.

Calonne n'a donc pas été le ministre incapable que la plupart des

1. M. W. affirme à tort qu'au XVIIIe siècle, les parlementaires font partie du tiers état. Depuis longtemps, la noblesse de robe et la noblesse d'épée s'étaient réellement confondues. Il est inexact aussi de dire que les membres des parlements ne possédaient que bien rarement des terres seigneuriales; la plupart, au contraire, sont de riches propriétaires fonciers.

historiens nous représentent. L'auteur pense qu'on a été très injuste à son égard : son administration financière a été médiocre, mais il avait des qualités d'homme d'État; il comprenait la nécessité de certaines réformes; il s'est inspiré des doctrines physiocratiques, mais en essayant de les plier aux exigences de la pratique. Entre autres projets de réformes, il proposa à l'assemblée des notables l'établissement d'assemblées provinciales dans tout le royaume; une imposition territoriale; une réforme de la taille, grâce à laquelle cet impôt perdrait le caractère de taxe personnelle; la liberté du commerce des grains serait rétablie; la corvée serait remplacée par un impôt pécuniaire; la gabelle serait réformée; on supprimerait les douanes intérieures. Calonne comprenait aussi que, pour rétablir l'ordre dans les finances, il fallait supprimer les privilèges des provinces et des individus.

Mais il trouva l'assemblée des notables beaucoup moins docile qu'il ne l'espérait. Elle accepta, il est vrai, les projets d'assemblées provinciales et d'imposition territoriale, mais non sans restrictions; ce dernier projet, notamment, donna lieu à des discussions interminables. La plupart des historiens ont pensé que les notables, tout en n'osant pas s'opposer ouvertement au principe de l'égalité de l'impôt, avaient essayé de le ruiner en ajournant indéfiniment le projet de Calonne. M. W. affirme que c'est une erreur. A ce moment, dit-il, les membres du clergé et de la noblesse se montrèrent réellement désintéressés et se résolurent sincèrement au sacrifice de leurs privilèges financiers, dont on semble d'ailleurs avoir exagéré l'importance[1]. Mais sa démonstration ne me paraît pas pleinement probante. Les différents bureaux de l'assemblée font de belles déclarations en faveur du principe d'égalité fiscale; mais il reste toujours à savoir si ces déclarations correspondent bien aux sentiments intimes de leurs membres. Il est vrai qu'en 1789, la plupart des cahiers de la noblesse et du clergé se déclarèrent partisans de l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, et que, dans l'assemblée de 1787, les nobles et les prélats condamnèrent énergiquement la gabelle, qui cependant ne les atteignait pas personnellement. Tels sont les seuls arguments un peu sérieux que l'auteur puisse invoquer à l'appui de sa thèse.

M. W. a très nettement démontré que les ordres privilégiés, qui dominent dans l'assemblée des notables, se préoccupent avant tout de maintenir leurs prérogatives vis-à-vis du gouvernement royal; ils marquent à tout moment leur désir de prendre part à l'administration des affaires publiques et d'exercer un contrôle sérieux sur les finances de l'État. Or, Calonne ne voulait pas de ce contrôle, et c'est ce différend, beaucoup plus qu'un sentiment d'animosité personnelle contre le ministre, qui a déterminé sa chute. La situation se tendit à un tel point que le

1. Dans l'Appendice IV, l'auteur essaie de montrer que l'exemption des impôts constituait pour les ordres privilégiés un avantage beaucoup moins considérable qu'on ne le croit généralement.

roi devait ou renvoyer Calonne ou dissoudre l'assemblée. Il se décida pour le premier parti et il fit aux notables d'importantes concessions, remaniant suivant leurs vues les projets de Calonne, leur soumettant les états financiers, leur promettant l'établissement d'un budget régulier et la création d'un conseil des finances. Mais cette condescendance de la royauté n'eut pour effet que d'affaiblir son autorité. Les notables, en effet, n'acceptèrent pas d'une façon ferme les projets d'impôts nouveaux. Aussi, le gouvernement dut-il se borner pour le moment à établir la liberté du commerce des grains, à convertir la corvée en une taxe pécuniaire et à créer des assemblées provinciales. Quant à l'impôt du timbre et à la subvention territoriale, il fallut les soumettre à l'enregistrement des parlements, et l'opposition de ce corps fut si énergique que le gouvernement dut en ajourner l'exécution. — De toute cette étude se dégage très nettement l'idée que la royauté se trouvait dans l'impossibilité d'accomplir les réformes les plus indispensables et dont elle sentait elle-même la nécessité; c'est dire que la Révolution était un événement fatal et qu'elle fut éminemment bienfaisante : elle abolit en bloc les institutions surannées et les privilèges iniques que l'ancien régime était incapable d'éliminer.

Henri SÉE.

Henry POULET. **Origines coutumières de l'usufruit légal. Essai historique sur la garde-noble.** Paris, Rousseau. 1 vol. in-8°, 179 pages.

M. Poulet recherche d'abord les origines du droit de garde-noble; il explique très justement comment ce droit dérive nécessairement de l'organisation du régime féodal. Le vassal, d'abord simple usufruitier, devient propriétaire perpétuel du fief; mais le suzerain conserve sur ce fief un droit de propriété éminent, et, s'il ne peut plus en interrompre la transmission, il se dédommage en s'attribuant les terres du mineur jusqu'à sa majorité. L'auteur décrit assez complètement les effets du droit de garde seigneurial; mais il borne son étude à la Normandie, c'est-à-dire à la région où cette institution s'est le plus fortement développée et s'est maintenue le plus longtemps.

Il apparaît clairement que la garde seigneuriale est surtout avantageuse aux suzerains. Aussi les vassaux tentent-ils partout de s'en affranchir. M. P. déclare que dans tous les États féodaux le bail seigneurial disparaît vers le XIe siècle; mais il eût fallu en donner la preuve, étudier dans quelles conditions cette disparition s'est effectuée. L'auteur s'est contenté de décrire, et d'une façon un peu superficielle, la décadence du bail seigneurial en Angleterre et en Bretagne, où il persiste jusqu'au XIIIe siècle.

Par contre, on a montré nettement comment au bail seigneurial suc-

cède le bail féodal familial : les seigneurs, au lieu de se réserver la jouissance du fief, choisissent ceux des parents auxquels ils délèguent le droit de garde. L'abandon du bail au profit des parents est, d'abord, de la part du suzerain, un acte de pure libéralité, mais qui se transforme bientôt en un droit véritable. Les testaments établissent souvent la dévolution de la garde; mais les suzerains continuent à donner leur approbation au choix du baillistre. — Le cas le plus général et le plus naturel est le bail du père ou de la mère, ou, à défaut, des ascendants; le bail des collatéraux, assez fréquent à l'époque féodale, tombe en désuétude au XVIe siècle.

Une étude sérieuse des documents a permis à M. P. d'établir que l'office de baillistre était très recherché et très lucratif, et aussi que bien souvent les baillistres familiaux, comme les baillistres seigneuriaux, pillaient le patrimoine des mineurs qu'ils avaient mission de conserver et essayaient de se soustraire aux obligations que comportait leur charge. L'auteur a encore prouvé avec force qu'au début des temps modernes, les gardiens perdent la plupart de leurs privilèges, que leurs profits se restreignent de plus en plus, au moment même où s'accroissent leurs obligations; on en arrive à la conception que le bail doit être absolument désintéressé et qu'il doit s'exercer à l'avantage du mineur.

La Révolution, en détruisant le régime féodal, a aboli le droit de garde-noble. M. P. considère cependant qu'il n'a pas disparu, que l'usufruit légal, donné au père et à la mère par le code civil, en dérive directement. Mais n'est-il pas quelque peu téméraire de rattacher l'usufruit légal aux institutions féodales? Ne serait-il pas plus juste de dire que, par certaines de ses dispositions, il rappelle le droit de garde bourgeoise tel qu'il a été fixé par la coutume de Paris? Il y a là, semble-t-il, quelque confusion qui provient, sans doute, de ce que l'auteur n'a pas assez clairement distingué le bail des tenures roturières du bail des fiefs nobles et le droit de garde bourgeoise du droit de garde noble.

Henri Sée.

Quellen zur Geschichte des Krieges von 1800. Mit einem Plan des Schlachtfeldes von Hohenlinden; herausgegeben von Hermann Hueffer. Leipzig, B.-G. Teubner, 1901. In-8°, 190 pages. Prix : 6 fr.

L'illustre professeur à l'Université de Bonn, que l'Institut de France a récemment admis comme membre associé étranger, poursuit avec régularité la publication copieuse de ses « Documents pour l'histoire des guerres de la Révolution française. » Le tome I a été consacré, on se le rappelle, à la campagne de 1799; la première livraison du tome II, dont nous avons rendu compte, concernait exclusivement la

bataille de Marengo. La seconde livraison de ce tome traite des opérations de Moreau en Allemagne et de la bataille de Hohenlinden. C'est à la fois le complément du deuxième volume et la conclusion de la première partie de l'ouvrage spécialisée aux campagnes de 1799 et 1800. Toutefois, avant d'aborder la campagne de Bavière, l'auteur, toujours scrupuleux, tient à rectifier ou à compléter ses documents sur la grande journée de Marengo et l'armistice qui l'a suivie et surtout à produire les pièces relatives au siège de Gênes, notamment celles concernant les négociations de Masséna en vue de la reddition de la place, ainsi que sa capitulation signée le 4 juin 1800. On y lira, entre autres pièces intéressantes, le plan d'attaque de Mélas pour la bataille du 14 juin; une relation anonyme de Marengo qui, aux faits déjà connus, ajoute une liste détaillée des pertes éprouvées au cours de cette bataille, et le texte même de la convention signée le 15 juin entre Berthier et Mélas à Alexandrie et des articles additionnels concertés entre le même Berthier et le comte Joseph de Saint-Julien le 21 juin à Milan. Une lettre en français d'un inconnu, que M. Hueffer attribue avec toute vraisemblance au futur maréchal Radetzky, alors officier à l'état-major de Mélas, contient de nouvelles et curieuses particularités sur la bataille de Marengo, sur les fautes du général Elsnitz et l'importance de la démonstration de Suchet sur Acqui au point de vue des subsistances pour l'armée autrichienne, qui, par ce fait, était menacée de manquer de vivres, même au cas où elle eût été victorieuse. On n'est pas plus sévère que l'auteur de cette lettre pour le chef d'état-major de Mélas, le général Zach, qui, selon lui, se serait fait capturer à dessein et serait la cause de tous les désastres subis par l'Autriche. Zach, d'après cet écrivain, n'aurait été qu'un pédant, un intrigant, un égoïste et un fourbe; ce serait lui qui, dit-il, « nous a absolument perdus. »

Les manœuvres préliminaires de Hohenlinden et la bataille sont excellemment exposées en un résumé de vingt pages d'après les documents des archives de Vienne, d'après Ditfurth et les écrits bavarois du général von Heilmann et de Schleifer comme d'après les narrateurs français. Suivant sa méthode, l'auteur y a joint les dépêches échangées entre les généraux qu'il a extraites des archives autrichiennes si riches et si libéralement ouvertes.

Un appendice est consacré à la prise du château de Bard, cette bicoque qui faillit faire avorter le plan du premier consul par son imprévue résistance. Dans un autre appendice, l'auteur examine les divers travaux récents ou anciens sur la campagne de Marengo, ce qui lui permet de rendre hommage aux *Mémoires* du général de Crossard, émigré français alors au service de l'Autriche, ainsi que de faire sommairement justice de l'œuvre si superficielle de Gachot.

Le volume se termine, suivant l'excellente habitude de l'éminent professeur Hueffer, par un minutieux répertoire des noms cités dans

l'ouvrage élaboré par le Dr Karl Hölscher avec un soin et une exactitude[1] fort louables et qui sera fréquemment et utilement consulté.

Félix Bouvier.

L'Évolution du Droit, par M. Démetre J. Dobresco, docteur en droit. Paris, Giard et Brière, 1898. 1 vol. in-8°, VIII-160 pages.

Ce mince volume n'est évidemment qu'une thèse de doctorat, où M. Dobresco, avec la belle ambition de la jeunesse, risque une de ces grandes synthèses qui ne devraient être que le résumé d'une longue vie d'études. On sait à quoi ces tentatives aboutissent en général. Les faits classés par l'auteur, d'après un certain ordre, appuient des conclusions qu'un autre auteur viendra bientôt réfuter, en plaçant les mêmes faits ou d'autres semblables, suivant un ordre différent. Dans les mains du savant, écrit très justement M. D., « les faits observables, comme cet oracle de Delphes dans des mains habiles, donnent la réponse qu'on leur demande » (p. 14). L'heure n'est pas venue, pensons-nous, de s'aventurer sérieusement en de pareilles entreprises. « La sociologie attend son Cuvier, » dit le jeune auteur (p. 108); mais la paléontologie du règne animal, dont les éléments sont précis et dont la restitution dépend de la seule sagacité du naturaliste qui se donne mission de les classer, n'est qu'un jeu auprès de la paléontologie sociale, où nous avons à tabler sur des données qui dépendent en outre de la perspicacité des voyageurs auxquels nous les devons, et qui ont été peut-être complètement dénaturés dans la récolte ou dans le trajet. M. D., par exemple, félicite les Chinois d'avoir « réalisé l'aristocratie intellectuelle du mandarinat, plus d'un siècle avant notre ère » (p. 112). Croit-il que ce soit tout bénéfice pour le pays? Des esprits très différents comme Lord Curzon, M. Pierre Leroy-Beaulieu et M. Marcel Monnier en pensent autrement; et nous craignons que les événements récents leur aient donné raison sur toute la ligne. Pareillement, — et c'est un des faits sur lesquels M. D. appuie ses théories personnelles, — il nous assure que la dissemblance des êtres éveille en eux, à première rencontre, une impression pénible, et que, « chez les animaux, la vue d'un étranger produit la peur » (p. 62-63). Pas *a priori*. Il est, au contraire, parfaitement reconnu que les animaux d'une région vierge, apercevant l'homme pour la première fois, s'approchent de lui

1. Dans cette longue énumération, je ne relève guère qu'une erreur grave : *Vreval*, au lieu de *Préval* (p. 588); les autres, telles que *Baraguay*, au lieu de *Baraguey* (p. 570); *Desaix de Voygoux*, au lieu de *Veygoux* (p. 573); *Dessolles*, au lieu de *Dessole;* Dufour, *commandant d'armée*, au lieu de *commandant d'armes* (p. 573), etc., se rectifient d'elles-mêmes et sont fort excusables, surtout chez un étranger.

plutôt avec curiosité; la crainte ne s'éveille qu'après l'expérience du risque à courir et dégénère alors en timidité générale.

La thèse de M. D. est que la justice prend sa source dans la sympathie spontanée que crée entre les hommes la similitude de leur nature, la communauté supposée d'origine, le *syngénétisme*, en un mot. « Dans une première phase, dit-il, l'association n'est possible qu'entre des éléments extrêmement semblables, parce que nous avons vu que la dissemblance et le choc nerveux qui en résulte dispersent les éléments hétérogènes et rendent impossible l'apparition d'une conscience des plus semblables » (p. 94). Il distingue, par suite, dans l'évolution générale du Droit, une phase de syngénétisme social qui correspond à l'homogénéité première, d'où sortiront par différentiation des sociétés multiples; puis, une phase de polygénétisme, où les sociétés de provenance différente entrent en lutte et n'ont plus le sentiment de la justice à l'égard les unes des autres, où « le droit du plus fort passe de la frontière entre les murs de la cité » (p. 152), où l'on voit les classes sociales d'un même État se traiter en ennemies et s'infliger l'*aeterna auctoritas* du vainqueur; enfin, une phase d'homogénéité sociale, vers laquelle nous tendons, où la loi de l'imitation et l'assimilation qui en résulte rendent les conflits de plus en plus doux, inoffensifs (p. 104), effacent les séparations officielles, ramènent la similitude première des hommes et l'esprit de justice.

Une erreur fondamentale dans ce système est de s'imaginer que l'évolution nous donne la clé d'une institution, d'un sentiment, d'une idée directrice de l'humanité. Cela n'est pas plus exact dans l'ordre moral que dans le domaine des sciences positives. L'évolution de la religion, de la justice, par exemple, ne nous explique pas beaucoup plus leur nature que l'histoire de l'astronomie ne nous donne la compréhension définitive de la mécanique céleste. S'il était prouvé que les hommes n'ont jamais été justes qu'envers des congénères, par sympathie d'instinct, il n'en resterait pas moins qu'à nos yeux la justice exige surtout l'impartialité à l'égard de l'ennemi ou de l'indifférent. Si vous n'aimez que ceux qui vous aiment, dit l'Évangile, — et le mot *aimer* garde constamment dans la langue évangélique le sens d'*être juste*, — quel mérite y avez-vous? Dire « que la justice n'est possible que dans un milieu homogène » (p. 105), et en donner comme preuve « que les conflits sont plus modérés entre amis, dans la même profession, dans la même classe, dans la même secte, » est une grave méprise; car la justice peut exiger précisément le conflit que l'amitié, la sympathie tendent à faire disparaître. Un juriste anglais, M. Dicey, observe sagement que, dans tout litige, — privé, politique, international, — il convient d'établir d'abord le point de droit et de fixer ce qui appartient sans conteste à chacun : après quoi, le tour des concessions, des procédés amicaux pourra venir, la générosité se montrant alors, sous son vrai jour, par l'abandon qu'elle fera d'une partie de son droit avéré. C'est là malheureusement ce qu'oublient trop ceux qui veulent réorganiser sur de vagues idées humanitaires nos lois intérieures, comme

aussi les peuples, tels que l'Angleterre, qui remplacent la discussion des principes internationaux par celle du degré d'amitié qu'on leur témoigne ou refuse, suivant qu'on cède ou non, du premier coup, aux désirs de leur intérêt. C'est ainsi qu'en ce moment l'Angleterre essaie de recommencer dans le golfe Persique le coup de Fashoda sur le Nil : elle ne conteste point absolument le droit d'une autre puissance à intervenir en ces parages, mais elle prétend voir, dans cette intervention éventuelle, un manque de bienveillance à son égard, dont elle se croit autorisée à tirer vengeance comme d'un déni de justice. Beaucoup de réformateurs agissent de même et s'imaginent trop facilement obtenir gain de cause en faisant appel au bon vouloir de leurs adversaires, en les suppliant ou leur enjoignant d'abdiquer leur droit. Mais la stricte justice, précisément, est une nécessité sociale d'autant plus vive qu'on se trouve dans un milieu plus hostile ou indifférent. Les voleurs organisés en bande sont tenus de garder une justice relative; et l'on sait que les Chinois, dont la morale pratique est d'une élasticité regrettable, sont en affaires d'une probité commerciale souvent supérieure à celle des Européens. Loin de naître de la sympathie, la justice tend plutôt à la créer. L'homme qui fait effort pour être juste n'a qu'un effort moindre à faire pour comprendre son adversaire, l'excuser au besoin et sympathiser avec lui. Il se sait gré d'être juste et sait quelque gré, par contre-coup, à qui lui procure cette victoire sur lui-même. Il entre, dans ce sentiment, un peu de l'affection légendaire de M. Perrichon pour l'homme qu'il a sauvé.

Autre erreur. Que l'on trouve une base à notre besoin de justice dans notre nature organique, cela se peut admettre. Mais par quelle distraction l'auteur, qui invoque la souffrance imposée par la contrainte injuste pour expliquer le besoin de justice, n'aperçoit-il pas que la contrainte juste expose à une souffrance presque aussi sensible, et que fréquemment l'homme souffre de ne pouvoir empiéter sur le droit d'autrui pour épanouir sa personnalité jusqu'au bout de son désir? J'ai besoin de faire telle chose : je ne la puis faire qu'à moitié parce que le droit du voisin me limite dans ma liberté. S'il y aurait souffrance à ne la pouvoir faire, il y aura donc souffrance, dans une mesure relative, aussi à ne la pouvoir parfaire. Là n'est point le fondement de la justice.

Le livre de M. D. renferme des pages intéressantes et des faits curieux dont on regrette qu'il n'indique pas la source au bas des pages, se bornant à l'énumération générale de sa bibliographie en tête de son travail. Qu'il continue ses recherches. L'idée de justice est si bien absente de nos esprits qu'on ne peut qu'encourager ceux qui s'efforcent de la comprendre et de la réveiller en nous. Seulement, nous serions étonné que, pour écrire un livre vraiment utile, il n'eût point à classer ses faits dans un autre ordre et à en tirer d'autres conclusions.

Dr Georg KAUFMANN, ord. professor der Universität Breslau. **Politische Geschichte Deutschlands im Neunzehnten Jahrhundert.** (Collection *Das Neunzehnte Jahrhundert in Deutschlands Entwicklung.*) Berlin, Georg Bondi, 1900. 1 vol. in-8°, 706 pages, 14 illustrations. Prix : 10 m.

C'est une œuvre malaisée que d'entreprendre en un volume l'histoire d'un siècle; il est dangereux de se noyer dans les détails, d'amonceler les faits et de négliger d'en chercher les enchaînements et la philosophie; M. Kaufmann a su éviter cet écueil; en sûr historien, il a cherché les moments critiques, les nœuds de l'histoire; il est facile d'en discerner trois dans son sujet : la renaissance de la Prusse après Iéna, la révolution de 1848-1849, la période de 1862 à 1871. Ce sont là des moments où la volonté et l'hésitation des hommes ont de longues conséquences sur la vie des peuples : Stein et Bismarck ont fait autant de bien à leur patrie que Frédéric-Guillaume IV de mal à son royaume.

L'histoire de la renaissance prussienne a donné lieu en France à d'excellents travaux, notamment celui de M. Cavaignac, et l'ouvrage de M. Kaufmann ne peut nous apporter grandes révélations; mais les années qui suivent immédiatement sont si variées, si abondantes en faits et en idées que, même avec les publications récentes de M. Lévy-Bruhl, de M. Denis, notre littérature française est insuffisamment documentée : l'étude de M. Kaufmann mériterait ici une traduction complète. L'auteur ne se borne pas à retracer la marche, — ou le piétinement, — des États individuels de l'Allemagne; dans le chapitre intitulé « Formation des partis, » et qui est un des mieux venus du livre, il relate l'histoire même de la pensée publique en Allemagne de 1815 à 1840; comme l'a dit avec mépris un illustre *junker,* c'est l'époque des professeurs; ils dominent sur tous les partis : professeurs officiels ou indépendants, d'esprit traditionnel ou spontané, de Görres à Stahl, de Ranke aux sept audacieux de Gœttingue. Ainsi se produit le mouvement qui aboutit à la révolution de 1848, et le parlement de Francfort ne fait qu'appliquer leurs idées.

Le grand mouvement qui bouleverse l'Europe centrale pendant deux années prépare l'Allemagne contemporaine. Malgré la défection de Frédéric-Guillaume IV, on se prend à croire à la mission de la Prusse. L'Autriche montre un tel égoïsme et une telle dureté qu'elle perd la sympathie publique : ce fut une grave faute de Schwarzenberg d'abuser de sa victoire et de prétendre régner en Allemagne à la Metternich; les temps étaient changés. Avec beaucoup de sens critique, M. Kaufmann élague dans ces deux années les détails inutiles pour s'en tenir à l'essentiel, et il démêle avec soin la trame des événements politiques qui se déroulent des journées de mars jusqu'à Olmütz.

La troisième crise commence avec le conflit parlementaire et se termine à la naissance de l'empire germanique. C'est la plus riche en

événements tragiques : trois guerres s'y succèdent, l'équilibre européen est bouleversé. On pourrait presque reprocher à M. Kaufmann d'avoir écourté cette partie, s'il n'en avait, dans les pages précédentes, expliqué les prémices avec tant de soin que le développement ultérieur n'en est qu'une suite logique. Avec 1871 commence l'époque d'épanouissement de l'Allemagne : M. Kaufmann n'en fait qu'un rapide exposé.

Pour un patriote allemand, il était difficile de ne pas abonder en louanges sur « le rôle historique » de son pays. M. Kaufmann ne s'en fait faute; mais il ne se dissimule pas les dangers d'avenir et sait rendre justice même à ses ennemis. Exposant l'effort de la France à la fin de 1870, il ajoute : « Le peuple français, d'un seul accord, a travaillé de toutes ses forces en sacrifice volontaire et en persévérance ; et, si un patriote français éprouve quelques doutes sur la France, il peut puiser dans ces faits toujours nouvelles confiance et espérance. » Ces lignes honorent celui qui les a écrites.

Paul Matter.

Robert Dunlop. M. A. **Daniel O'Connell and the revival of national life in Ireland**. London, G. P. Putnam's Sons, 1900. 1 vol. in-12, 393 pages.

Le livre de M. Robert Dunlop sur *Daniel O'Connell and the revival of national life in Ireland* fait partie de la collection *Heroes of the nations*, éditée par M. Evelyn Abbott. Ce n'est pas une histoire scientifique; l'auteur ne se soutient d'aucune référence, si ce n'est aux discours de son héros, fréquemment cités ou résumés. Il n'a sans doute pas prétendu épuiser son sujet. Il a voulu écrire une biographie d'O'Connell, ou pour mieux dire, un panégyrique. Aussi bien, les faits rapportés sont-ils pour la plupart des faits connus, incontestés dans leur ensemble. M. Dunlop affirme d'ailleurs dès sa préface l'intention de tirer de son ouvrage une leçon, un argument en faveur de l'union de l'Angleterre et de l'Irlande, les deux sœurs ennemies; il relève souvent l'opposition d'O'Connell à toute agitation révolutionnaire, son respect pour la légalité, comme aussi son constant désir d'un accord entre les catholiques et les protestants de l'Irlande dans l'intérêt de la liberté de l'île, ce que ses adversaires appelaient le « Sandwich system. » O'Connell a peu fait pour cela en vérité. Il fut, dit son biographe, un Irlandais d'abord, et alors seulement un catholique romain (p. 18). Volontiers, M. Dunlop irait jusqu'à penser qu'O'Connell fut un Anglais d'abord, j'entends un scrupuleux et loyaliste serviteur de la Grande ou de la plus Grande Bretagne, un Irlandais ensuite, un catholique romain après tout cela. En fait, après ce livre, O'Connell reste pour nous, et avant tout, le grand agitateur catholique que nous connaissions; ce qu'il a pu faire ou dire d'autre côté n'était que pour le succès de l'émancipation catholique.

Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait d'excellentes choses à prendre dans

ce petit livre, et des pages même très éloquentes : que l'Irlande souffrit beaucoup de l'Union, c'est-à-dire de la suppression du parlement de Dublin, qui entraîna à Londres les fonctionnaires, les députés, les propriétaires, remplacés dans l'île par des intendants, des hommes d'argent, plus durs, plus impitoyables que les maîtres qu'ils représentaient; l'absentéisme des propriétaires nobles produisit des maux semblables dans les campagnes de France au XVIIIe siècle; — que Dublin fut dès lors comme une ville morte, image symbolique de la détresse de l'île entière (cf. p. 32-33); — que l'une des raisons pour lesquelles les Anglais, et notamment le roi George III et son fils le régent, se refusèrent à toute concession à l'égard des Irlandais jusqu'en 1815, ce fut la crainte que Napoléon, maître de la personne du pape, n'eût par là quelque action sur les catholiques de l'Irlande; que pourtant les Irlandais gardèrent toujours à l'égard de Rome une grande indépendance en matière temporelle; que ces catholiques, selon le mot d'O'Connell lui-même (p. 83), n'étaient pas des papistes et refusaient d'obéir en cette matière aux ordres du gouvernement romain, comme par un souvenir de la vieille indépendance de l'Église d'Irlande au moyen âge.

Surtout, ce qu'il convient de retenir de cette lecture, selon le vœu même de M. Dunlop, c'est que l'agitation qu'O'Connell conduisit se renferma toujours dans les moyens constitutionnels; il pensa toujours que le respect de la loi était le seul moyen d'obtenir quelque chose du gouvernement anglais et de lui ôter tout prétexte de persécution; il ne voulut pas que l'Irlande fût « l'île révoltée. » Dès sa jeunesse, il s'éleva vivement contre les entreprises révolutionnaires de Wolf Tone, qui du reste eurent pour immédiat résultat la suppression du parlement de Dublin; en outre, O'Connell avait la haine de la Révolution française, à laquelle il reprochait ses mesures contre l'Église catholique, et l'appui que Wolf Tone trouvait en France fut pour quelque chose sans doute dans l'opposition qu'O'Connell lui faisait.

Quoi qu'il en soit, O'Connell crut pouvoir trouver dans les lois et les mœurs libérales de l'Angleterre des armes suffisantes pour le triomphe de l'émancipation. Il ne fut pas un idéaliste; il ne poursuivit pas la chimère de l'indépendance. Il fut un réaliste et ne chercha que les remèdes immédiatement pratiques, fussent-ils incomplets, à la misère de sa patrie. Il ne guérit pas la « plaie » irlandaise; il la soulagea.

Il connut la puissance de l'argent et l'employa habilement. Il fonda l'Association catholique, mais aussi la Catholic Rent, puis la New Catholic Rent, qui entassèrent en peu de mois de formidables souscriptions et qui, par surcroît, intéressèrent directement les souscripteurs à la cause de l'émancipation et réveillèrent « la nation irlandaise. » C'est peut-être là le plus grand succès d'O'Connell; c'est en cela que vraiment il posa la question irlandaise en arrachant les Irlandais à la résignation ou à la révolte sourdement préparée. Tant il est vrai que les hommes se passionnent pour une cause dans la mesure où elle leur coûte du sang ou de l'argent.

Il dressa au grand jour la nation irlandaise en face de ses oppresseurs, et M. Dunlop a écrit quelques belles pages sur cette résurrection : « The Awakening of the nation » (ch. IX). Il tira un merveilleux parti de ces « meetings » monstres qui sont devenus un des caractères les plus curieux de la vie politique en Angleterre; il y réunit d'abord quelques centaines d'Irlandais, puis des milliers, jusqu'à ce grand « meeting » de Tara, près Dublin, le 15 août 1843, imposante solennité à la fois politique et religieuse, où un million de fidèles vinrent entendre la messe et l'éloquence enflammée de leur agitateur. Il arracha au gouvernement anglais l'émancipation catholique en 1829. Il siégea, lui catholique, à la Chambre des communes; il fit siéger à côté de lui, comme député de l'Irlande, ses trois fils, ses deux beaux-fils, en tout quatre-vingt-cinq députés de son parti, « la queue d'O'Connell, » disait-on en Angleterre, champions, non seulement de l'émancipation, mais de la restauration du parlement de Dublin, du rappel (Repeal) de l'Union. Il fut alors, vers 1830, comme la personnification de l'Irlande, ou, selon l'expression de Cobbett, « le Membre pour l'Irlande. »

Ce fut son immortel et son unique triomphe. La « Jeune-Irlande » ne voulait pas s'en contenter; elle voulait l'indépendance par l'insurrection; elle retournait aux voies de Wolf Tone. O'Connell ne put la discipliner. Aux yeux de ce parti révolutionnaire, il se compromit en se rapprochant des fédéralistes, qui demandaient une union fédérale de l'Angleterre et de l'Irlande, en se rapprochant même des « whigs, » qui assurèrent du moins à l'Irlande quelques années d'un gouvernement pacificateur sous Thomas Drummond. Ce lui fut une cruelle douleur de n'avoir pu contenir plus longtemps l'esprit révolutionnaire des Irlandais. Car cet agitateur fut un opportuniste.

J.-E. Driault.

D. Joaquin Miret y Sans. **Investigacion historica sobre el vizcondado de Castellbo, con datos ineditos de los condes de Urgell y de los vizcondes de Ager.** Barcelona, Puigventos, 1900. 1 vol. in-8°, 388 pages, grav. et fac-similé. Prix : 3 pesetas.

D. J. Miret y Sans s'est proposé de nous donner une monographie du vicomté de Castelbon[1]. A cet effet, il s'est livré à une enquête

1. Castelbon (en catalan Castellbó), diocèse de la Seo d'Urgell, part. jud. d'Urgell, prov. de Lérida (Catalogne). — L'auteur du livre que nous analysons relève la singulière méprise de ceux qui ont mis inconsidérément le vicomté de Castelbon dans le pays de Bigorre (p. 8); c'est une faute qu'il n'est pas superflu de noter ici, car elle se rencontre dans des ouvrages français et moins anciens qu'on ne serait tenté de le croire. — Il vaut aussi la peine de signaler, dans un autre ordre d'idées, l'erreur qui consiste à faire de Miron, fils de Wifred le Velu (Vinfredus pilosus), un comte de Barcelone, alors qu'il a été seulement comte de Cerdagne (p. 9), ainsi que l'a démontré D. Prospero

patiente dans les dépôts français et espagnols qui pouvaient lui fournir des documents; il a utilisé de plus de nombreux travaux parus sur cette question et sur les alentours, des deux côtés des Pyrénées. Le livre qui résulte de ces recherches présente toutes les garanties désirables d'exactitude; la méthode de l'auteur achève d'ailleurs de nous rassurer. Jamais D. J. Miret y Sans ne va plus loin que ses documents; il les rassemble, les met en ordre, les rapproche, et de cette série de pièces, d'importance fort inégale, il laisse se dégager comme d'elle-même l'histoire des vicomtes et du vicomté. On aurait tort de juger du nombre d'actes dont nous trouvons le texte dans cet ouvrage par les dix-huit pièces justificatives de l'appendice; un bien plus grand nombre figure dans le corps même du livre et en forme comme la trame.

Les devanciers de D. J. Miret y Sans lui avaient rendu la tâche ingrate. Chaque fois, en effet, que l'horizon du vicomté de Castelbon s'élargit, chaque fois que la politique des vicomtes touche à la grande histoire, D. J. Miret y Sans rencontre sur sa route M. Baudon de Mony, M. Brutails, M. Lecoy de la Marche ou M. Courteault, et, sur ces points, notre auteur ne trouve guère à apporter que des rectifications ou des compléments de détail qu'il tire de pièces restées inutilisées jusqu'à lui. Au contraire, dans l'histoire propre du fief, dans la succession des contrats d'achats et de vente, dans la minutie souvent si précieuse pour l'histoire générale dont se constitue l'histoire locale, D. J. Miret y Sans opère sur un terrain inexploré. A peine a-t-il à compter avec les citations rapides de Villanueva et avec les assertions le plus souvent fantaisistes du Père Tomic. C'est à ses propres investigations qu'il doit uniquement un tableau généalogique si soigneusement dressé qu'il y demeure en tout trois points d'interrogation; et pourtant, D. J. Miret y Sans ne cède jamais à la tentation de donner à des conjectures la valeur d'un témoignage; c'est dire combien il eût été difficile de trouver un guide plus sûr.

L'introduction de D. J. Miret y Sans, bien que fort courte, constitue certainement une contribution des plus utiles à la géographie historique de la Catalogne. Le « noyau primitif » de la seigneurie est constitué par la petite vallée de Castelbon, d'abord *Castrum leonis*, puis *Castrum bonum*, forme qui remplace l'ancienne à partir du milieu du XIe siècle. Le vicomté qui se forme autour de Castelbon a pour limites : à l'est, le rû Ségre; au nord, les monts qui bornent le val d'Andorre; à l'ouest, la chaîne de San-Juan; au sud, la chaîne du Bonmort. Telle est l'étendue du vicomté proprement dit. Les fiefs qui s'y ajoutent au cours des siècles, en Catalogne, en Cerdagne ou dans le Donnezan, en sont seulement des annexes.

D. J. Miret y Sans étudie d'abord les « vicomtes d'Urgell, » c'est-à-dire ces lieutenants du comte qui n'ont pas encore pris rang, à proprement parler, dans la hiérarchie féodale, et qui n'ont pas emprunté leur

de Bofarill dans ses *Condes de Barcelona vindicados* il y a déjà plus d'un demi-siècle.

titre à un fief. C'est seulement au début du XIIe siècle (le premier exemple signalé est de 1126) que les vicomtes d'Urgell s'intitulent vicomtes de Castelbon, bien que ce domaine fût déjà entre leurs mains à la fin du Xe siècle. Pendant une période qui dure juste un siècle (1126-1226), les « premiers vicomtes de Castelbon s'étendent au midi et à l'est, non sans entrer en conflit avec leur voisin, l'évêque d'Urgell, qu'ils menacent de leur formidable château fort de Ciutat. » Une question nouvelle vient compliquer cette situation lorsque Arnalda de Caboet, héritière de droits sur l'Andorre, épouse le vicomte Arnau, le protecteur de l'hérésie albigeoise. La mort de ce turbulent personnage fait passer le vicomté dans la maison de Foix. D. J. Miret y Sans retrace l'histoire plus connue de la seigneurie sous cette famille; il apporte d'assez nombreuses données nouvelles sur le développement du domaine au XIIIe et au XIVe siècle. Désireux de faire profiter ses lecteurs le plus possible du fruit de toutes ses trouvailles[1], fût-ce aux dépens de l'unité de son livre, D. J. Miret y Sans n'hésite pas à se livrer à des digressions dont il avoue lui-même le peu de lien avec son sujet, mais qu'on n'ose lui reprocher, tant elles nous valent de détails instructifs sur les familles d'Urgell, de Caboet, d'Ager, ainsi que sur les établissements religieux de la région. Néanmoins, ce qui est surtout intéressant dans cette partie du livre, c'est que l'auteur (p. 272 et suiv.) fournit des documents de premier ordre sur la curieuse tentative faite par le comte de Foix, à la mort de Jean Ier d'Aragon, contre la reine Marie de Luna en l'absence du roi Martin. C'est là un des épisodes les plus vraiment caractéristiques de l'histoire des comtes de Foix, vicomtes de Castelbon. Manifestement, leurs agrandissements incessants sur le versant méridional des Pyrénées constituaient pour la couronne d'Aragon un danger redoutable. Au XVe siècle, les progrès de la maison de Grailli sont devenus tels que l'idée d'une expédition pour conquérir Urgell, Castellvill-de-Rosanes et Pallars est agitée en 1439 dans les conseils du jeune Gaston IV. L'orientation politique de ce prince du côté de la Catalogne, à la faveur de la Révolution de 1462-1472, pouvait être fatale à la maison d'Aragon et changer tout le cours de l'histoire de la péninsule. Mais il arriva que le mariage de Gaston IV avec doña Leonor et les espérances d'un trône en Navarre détournèrent les ambitions du puissant comte. Jean II tira de cette situation un merveilleux parti, et c'est là une des causes de l'exhérédation de D. Carlos et de doña Blanca en 1455, cet acte célèbre dont les historiens espagnols, — et D. J. Miret y Sans est du nombre, — s'indignent depuis quatre siècles. Désormais, le rôle des comtes de Foix est fini en Catalogne et le fils de Jean II, Ferdinand le Catholique, réunit à jamais à la couronne le vicomté de Castelbon.

J. Calmette.

1. De cette préoccupation procède l'appendice n° XIX (p. 382 et suiv.), où l'auteur donne une description d'un manuscrit de l'Apocalypse (Beatus, IXe-Xe siècles) conservé dans les archives de la cathédrale d'Urgell.

W. Busch. **Die Berliner Mærztage von 1848.** Munich et Leipzig, R. Oldenbourg, 1899. 1 broch., 74 pages.

La rédaction de la revue « Die historische Zeitschrift » publie sous le titre d' « Historische Bibliothek » une série d'intéressantes monographies. L'étude de M. W. Busch, professeur d'histoire à l'Université de Tubingue, appartient à cette collection. De nombreux ouvrages avaient déjà paru sur l'insurrection berlinoise de 1848; M. Busch en donne l'énumération et la critique dans la seconde partie de sa brochure. La première partie est consacrée au récit détaillé des journées de mars, en particulier des 18 et 19.

La Prusse était bien préparée pour la révolution de février. Depuis plusieurs années se creusait un désaccord entre les tendances féodales du roi et les aspirations de son peuple à l'unité allemande et à une organisation constitutionnelle. Frédéric-Guillaume IV vivait dans le passé. « Incapable de comprendre la place que prenait dans l'histoire son État, la création de l'unité allemande lui paraissait impossible sans la prééminence de la maison d'Autriche. » Ses idées étaient identiques dans la question des réformes constitutionnelles. « Il voulait réintroduire dans la Prusse moderne des institutions mortes depuis longtemps, et dont son imagination élevait un bel édifice. » De là l'échec de la patente du 3 février 1847 et du Landtag uni. Le peuple et le roi étaient également déçus l'un de l'autre.

Les événements de Paris étaient connus à Berlin dès le 28 février, et tout de suite l'agitation commençait à se manifester dans les rues et les cafés. Le 5 mars, le roi rendit une ordonnance sur l'initiative de Bodelschwingh, ministre de l'Intérieur, pour assurer la périodicité du Landtag uni; mais, dès le lendemain, des rassemblements se produisaient sur divers points, et ils ne devaient cesser de grandir. Le 13, ils devenaient assez sérieux pour exiger la réunion de forces militaires considérables; la garnison de Berlin s'éleva à 14,000 hommes. Le 14 se dressèrent les premières barricades; le peuple berlinois recevait conseil de nombreux révolutionnaires étrangers, en particulier de Polonais. Dès le 15 mars, on était averti qu'un coup de main se préparait contre le château, et une échauffourée se produisait entre la troupe et le peuple. Le 16, la nouvelle de la révolution de Vienne surexcitait encore les esprits. Quelque chose de grave était dans l'air. Le gouvernement le sentait bien; Bodelschwingh préparait un ensemble de lois de réformes, et, pour en laisser l'application à des hommes nouveaux, quittait le ministère; le comte Arnim-Boytzenburg devait le remplacer.

Rien ne devait entraver la catastrophe. Le 18 mars, au commencement de l'après-midi, la foule des révolutionnaires se pressait plus serrée sur la place du château, en face des troupes massées pour le défendre. Soudain, des rangs des soldats partirent deux coups de fusil, tirés peut-être par mégarde ou par accident; ils n'atteignirent personne; mais ce fut le signal de la mêlée générale. La populace, se

croyant attaquée, fonça sur les troupes; les dragons chargèrent; les coups de fusil portèrent. C'était, sinon la révolution, — ce mot qu'emploie M. Busch est peut-être un peu gros, — au moins une sanglante insurrection. Jusqu'à minuit on combattit dans les rues; à cette heure, l'armée l'emportait; elle perdait 20 hommes, ses adversaires 230.

Au palais, tout était en émoi; Frédéric-Guillaume IV, énervé « des coups de feu dans la rue, du tocsin des cloches, du fracas sauvage de la bataille, » recevait conseil de tous venants; le château ressemblait à un corps de garde, dit Gerlach, à une salle de bourse ou plutôt à un restaurant, dit Natzmer. Le monarque se prenait la tête entre les mains, en gémissant : « Non, ce ne peut être, mon peuple m'aime. » Dans la nuit, il rédigeait une adresse « à ses chers Berlinois, » les adjurant de revenir à la paix. Dans la matinée du 19, au lieu de profiter de l'avantage de ses troupes et de soumettre entièrement sa capitale, Frédéric-Guillaume reçoit députations et conseils, discute et développe; si bien que les soldats ne bougent pas, de victorieux paraissent vaincus par l'émeute, et vers midi, après vingt-quatre heures sur jambes, reçoivent l'ordre de rentrer dans leurs casernes. C'était la retraite devant l'insurrection.

Dès le 16, Frédéric-Guillaume avait pensé à se réfugier à Potsdam. « Votre Majesté, lui avait répliqué un de ses ministres, serait le premier des Hohenzollern qui fuirait devant son peuple. » Une pire humiliation l'attendait; aux cris de la populace, réunie sous les fenêtres du château, le roi et la reine durent paraître au balcon et le monarque se découvrir, comme pour s'excuser, devant ses sujets triomphants.

L'ordre ne fut plus gravement troublé, mais « l'anarchie et le règne de la canaille ne firent que s'accroître. » La réaction ne devait pas tarder à se produire; l'armée, la première puissance en Prusse, sentait lourdement le poids de son humiliation. Ce sentiment ne sortit jamais de l'esprit de Frédéric-Guillaume IV. Il répétait souvent devant Léopold Ranke : « En ce temps-là, nous nous sommes tous couchés à plat ventre. »

Le récit de M. Busch, très documenté, écrit dans un style clair et pittoresque, fait égale justice des hésitations du roi et des troubles insurrectionnels. Il constitue une utile contribution à l'histoire de la Prusse contemporaine.

Paul Matter.

Charles Benoist. **Le prince de Bismarck.** Perrin, 1900. 1 vol. in-8°, 289 pages.

M. Benoist n'a pas entendu écrire une biographie de Bismarck; son étude tient autant de la philosophie que de l'histoire, le sous-titre l'indique nettement, il a voulu faire la « psychologie de l'homme fort. » Cette psychologie avait déjà été dessinée, il y a près de trois siècles, par Machiavel; le chancelier n'est autre que le « prince » du Florentin, et M. Benoist développe avec beaucoup d'ampleur et d'exactitude ce

parallèle entre le politique idéal que créa l'imagination de Machiavel et l'homme d'État en chair et en os qui fonda l'unité allemande.

La vie de Bismarck est esquissée à grandes lignes, et l'on ne s'arrête que pour relever les traits caractéristiques de cette physionomie : la volonté, la confiance en soi : « Bismarck ignore ce que c'est que de douter, de se poser l'angoissante et paralysante question : « Suis-je « bien sûr? Ai-je bien le droit? » Les plus grandes résolutions comme les plus petites s'offrent à lui sous forme d'impératif catégorique : *il faut*. A côté, non au-dessus de Bismarck, quatre monarques, que M. Benoist caractérise avec un bonheur particulier : Frédéric-Guillaume IV, « prince à vagues et flottantes velléités d'absolutisme, avec des abandons, des épanchements, des retraites et des revirements subits; » Guillaume Ier, une « âme de soldat; » Frédéric III, auprès duquel le chancelier reste comme « la tradition monarchique incarnée; » Guillaume II, qui veut régner sans tuteur et dont « la personnalité inflexible et indomptable » ne peut tolérer les conseils ensemble respectueux et hautains de Bismarck. Dans cette existence si pleine, M. Benoist ne cherche que l'essentiel, et certaines pages abondent en aperçus heureux et même nouveaux; ainsi, il juge très exactement la politique économique du chancelier, « taillée à même la réalité, » fondée non sur les théories des professeurs qu'ils exècrent, mais sur les faits qu'il relève personnellement et qui ne s'élève à une pensée générale qu'après avoir pris une base solide sur des constatations précises.

Après cette esquisse à larges traits, qui tient la moitié du volume, M. Benoist dessine la physionomie de l'homme d'État, tantôt renard, tantôt lion, souvent les deux, portant au plus haut degré « le mépris de l'homme et de l'humanité, » ne pratiquant que l'utile et écartant toute sensibilité. Enfin, l'ouvrage se termine par le portrait de l'homme intime, si différent du politicien, affectueux pour les siens jusqu'à la tendresse, vaquant aux mille occupations d'un bon père de famille, avec le même soin qu'il mettait à la rédaction d'une dépêche ou d'une ordonnance.

Peut-être tout ce plan est-il un peu décousu; M. Benoist a fondu dans ce livre les articles excellents qu'il avait donnés dans la *Revue des Deux-Mondes*, et, quoiqu'il les ait remaniés, l'ouvrage s'en ressent, mais la critique est mince, les jugements demeurent pénétrants et vigoureux, c'est un livre de bonne et forte psychologie.

Paul MATTER.

Henri WELSCHINGER. **Bismarck.** (Collection *Ministres et hommes d'État.*) Paris, F. Alcan, 1900. 1 vol. in-16, 211 pages.

De toutes les études parues depuis deux ans sur le chancelier allemand, le volume de M. Welschinger est assurément le plus élevé et le plus éloquent. Son auteur n'a pas la prétention d'offrir une biographie complète de Bismarck, un livre de petite taille n'y suffirait pas; il veut

présenter le portrait de l'homme d'État et dessiner à grands traits sa carrière. Le portrait, physique et moral, qui tient les premières pages du volume, est hardiment campé, avec les antithèses singulières du caractère du chancelier : la dureté et la jovialité, l'acharnement au travail et l'amour de la bonne chère, des prouesses sportives. Peut-être M. Welschinger attribue-t-il trop de place dans la pensée de Bismarck aux théories politiques : l'homme de fer n'en a guère eu souci; il fut surtout un homme d'action, se guidant selon les circonstances, se pliant aux nécessités et profitant des occasions du moment. Il n'a tracé de théories que dans les loisirs de la retraite et il a moulé son système sur sa carrière politique.

La vie du chancelier tient la majeure partie du volume, et elle est esquissée avec la même largeur. M. Welschinger court aux heures décisives de cette existence, il en montre la gravité pour l'avenir du pays, il fait ressortir la netteté de vues, la vigueur d'exécution de Bismarck : le conflit de 1862 à 1865 entre le ministère et le Landtag, la dépêche d'Ems, la crise de 1875 sont traités avec le plus grand soin; un morceau est de main de maître, c'est le rôle de Bismarck après Sadowa; le roi Guillaume avait été lent à se décider à la guerre, mais la victoire l'avait enivré; poussé par le parti militaire, il tenait à faire à Vienne une entrée triomphale; Bismarck s'y oppose de toute son énergie, il ne veut pas abuser de la victoire, il prévoit la réconciliation avec l'Autriche, une humiliation la rendrait impossible; mettant tout en jeu, nerfs et larmes, il l'emporte; peu d'années après, les deux empereurs étaient alliés. Cette modération était un éclair de génie politique; M. Welschinger l'a fait parfaitement ressortir.

On peut, par contre, regretter certaines omissions : les premières années politiques de Bismarck sont à peine touchées; la convention russo-prussienne du 8 février 1863 est complètement omise, cependant son intérêt était grand; Bismarck avait depuis peu la direction des Affaires étrangères, et, s'unissant à la Russie pour lutter contre l'insurrection de Pologne, il s'assurait un puissant allié et préparait une utile neutralité qui n'a pas manqué en 1866 et 1870. Signalons enfin, dans la notice bibliographique, l'oubli du meilleur ouvrage sur la vie du chancelier, celui de H. Blum, *Fürst Bismarck und seine Zeit*.

Il faut enfin louer tout spécialement l'éloquence, on pourrait presque dire la poésie, avec laquelle M. Welschinger traite l'existence extraordinaire de ce petit hobereau devenu le premier des hommes d'État de son temps. La vie de Bismarck touche au roman, le livre de M. Welschinger empoigne comme la lecture d'un roman. Par l'élévation des vues et des jugements, sa haute philosophie de l'histoire, M. Welschinger s'est placé au niveau de son sujet. L'éloge n'est pas petit.

Paul MATTER.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

1. — **Bibliothèque de l'École des chartes.** 1902, janvier-avril. — H. Omont. Dictionnaire d'abréviations latines publié à Brescia en 1544 (reproduction, par la phototypie, d'un petit cahier in-4°, composé de quatre feuillets seulement). — Id. Catalogue des manuscrits Ashburnham-Barrois, récemment acquis par la Bibliothèque nationale; suite et fin. — L. Levillain. Étude sur les lettres de Loup de Ferrières; suite (important, en particulier pour les événements de l'année 845). — O. Morel. Note sur l'usage du signet royal au xive siècle, à propos de deux signets de Jean le Bon. = Bibliographie : Diplomatum regum et imperatorum Germaniae, tomi III pars prior. Heinrici et Arduini diplomata (important recueil de 549 documents compris entre les années 1002 et 1024). — *G. Kirner.* Di alcuni documenti del sec. xii concernenti le chiese francesi (étude sur le ms. 1232 de la bibliothèque universitaire de Bologne). — *Id.* Due vite inedite di S. Marcello vescovo di Die (montre que ce texte de ces *Vitae* contient beaucoup de renseignements précieux pour l'histoire des Goths dans la région d'Arles et de Die). — *A. Hamon.* Un grand rhétoriqueur poitevin : Jean Bouchet, 1476-1557 (intéressant, mais insuffisant). — *Ch. Porée.* Notes et documents sur les anciennes mesures de grains du Gévaudan (important). — *Angot.* Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne; t. II (abondant et neuf; discussion sur la lignée des seigneurs de Laval par E. Laurain). — *Th. von Sickel.* Römische Berichte (important pour les études diplomatiques). — *F. Gabotto.* Biblioteca della Società storica subalpina. = Ch. Joret. Notice sur la vie et les travaux de M. de la Borderie (mémoire de 42 pages).

2. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1902, juin. — H. Vial et G. Capon. Journal d'un bourgeois de Popincourt, avocat au Parlement, 1784-1787; suite (étude historique sur la rue de Popincourt).

3. — **Revue des Études historiques.** 1902, mai-juin. — Marcel Marion. État des classes rurales au xviiie siècle dans la généralité de Bordeaux; suite (la dîme, les droits seigneuriaux). — Émile de Perceval. Un épisode de la vie des frères Faucher; la province en 1814 (publie plusieurs lettres de César Faucher au préfet de la Gironde et au maire de Bordeaux, avril 1814; il proteste contre l'ordre qui l'avait frappé de quitter Bordeaux. Douceur de la réaction royaliste en 1814, qui forme un heureux contraste avec les fureurs qui devaient éclater l'année suivante et coûter la vie aux frères Faucher). — Paul Des-

LANDRES. Le théâtre de la foire à Paris pendant la première moitié du XVIIIe siècle. — Roger PEYRE. Une amie de l'Hospital et de Ronsard : Marguerite de France, duchesse de Berry, duchesse de Savoie; fin (note iconographique; honneurs rendus à Marguerite après sa mort). = Comptes-rendus critiques : *E. Horn*. Sainte Élisabeth de Hongrie (bon). — *P. Coquelle*. L'alliance franco-hollandaise contre l'Angleterre, 1735-1788 (bon, mais l'auteur n'a guère utilisé que les documents français). — *Duc de Conegliano*. Le maréchal Moncey, duc de Conegliano, 1754-1842 (d'après la correspondance du maréchal). — *A. de la Brunetière*. La souveraineté du peuple en France (remarquable).

4. — Revue d'histoire diplomatique. 1902, n° 3. — M. DE BEAUFORT. Quelques projets d'arbitrage international et de paix perpétuelle aux XVIIe et XVIIIe siècles (Crucé, Grotius, le landgrave de Hesse-Rheinfels, William Penn, Fénelon, l'abbé de Saint-Pierre, Rousseau). — Comte HORRIC DE BEAUCAIRE. Le dernier duc de Mantoue : Charles IV de Gonzague, 1652-1708. — A. BOPPE. Le peintre Jacques-François Martin et la mascarade turque de 1748. — Ed. TROPLONG. De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge; suite : 1354-1399. — C.-B. FAVRE. Politique et diplomatie de Jacques Cœur (relations de la cour de France avec l'Orient et le monde musulman au XVe siècle; traités de commerce entre Charles VI et Timour Leng; débuts de J. Cœur).

5. — Bulletin critique. 1902, 15 juin. — Der Kampf um das Deutschtum (bon exposé de faits économiques; des vues politiques hasardées et dont il faut se défier, car elles sont enveloppées de confusions et d'équivoques). = 25 juin. *Ulysse Chevalier*. Sacramentaire et martyrologe de Saint-Remi; martyrologe, ordinaires, etc., de la cathédrale de Reims. — *Id*. Ordinaire et coutumier de l'église cathédrale de Bayeux. — *C. Daux*. Tropaire-prosier de l'abbaye Saint-Martin-de-Montauriol.

6. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1902, n° 24. — *P.-J. Blok*. Geschichte der Niederlande, trad. par *O.-G. Houtrouw*. Bd. I, bis-1300 (remarquable). — *Jos. Hansen*. Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hexenwahns und der Hexenverfolgung im Mittelalter (important). — *Rivoire*. Registres du Conseil de Genève; t. I, 1409-1461 (très utile publication intégrale, malheureusement sans notes). — *Ch. Borgeaud*. Histoire de l'Université de Genève, t. I, 1559-1798 (très important pour l'histoire des idées et le développement de la science). = N° 26. *F. Liebermann*. Die Gesetze der Angelsachsen (édition très remarquable). — *A. Maulvault*. Repertoire alphabétique des personnes et des choses de Port-Royal (répertoire utile, mais avec des lacunes considérables et dressé sans méthode). — *Mme Albert Le Roy*. Correspondance de Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, sur les affaires politiques et religieuses de son temps (texte intéressant, mais mal établi et annoté d'une façon insuffisante; ce n'est d'ailleurs qu'un choix, et beaucoup de lettres de P. Quesnel ont été publiées, auxquelles Mme Le Roy

ne fait même pas allusion). = N° 27. *Novak*. Cornelii Taciti Germania, Agricola, Dialogus de oratoribus (édition intéressante). — *J. Viénot*. Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard, 1524-1573 (très érudit; beaucoup de documents; écrit dans un esprit tout scientifique). — *Vicomte G. d'Avenel*. La noblesse française sous Richelieu (intéressante et spirituelle causerie). = N° 28. *Rockhill*. The journey of William of Rubruk to the eastern parts of the world, 1253-1255 (traduction soignée et instructive des voyages de frère Jean du Plan de Carpin et de frère Guillaume de Rubruk). — *L. Schmidt*. Geschichte der Wandalen (important pour l'histoire de l'ancienne Afrique). — *G. Arias*. Le istituzioni giuridiche medievali nella Divina Commedia (ce livre, écrit par un jurisconsulte très distingué, a sa place marquée dans la bibliothèque de tout lecteur de Dante). — *C. Bertani*. Pietro Aretino e le sue opere (excellent).

7. — Polybiblion. — 1902, avril. *Braunsberger*. Rückblick auf das katholische Ordenswesen im 19 Jahrh. (statistique très bien informée et instructive). — *Toutey*. Charles le Téméraire et la ligue de Constance (bon). — *Marquis de Grange de Surgères*. Répertoire historique et biographique de la *Gazette de France*, 1631-1790; t. 1 (important dépouillement de la *Gazette* en tout ce qui concerne la France exclusivement). = Mai. *A. Holder*. Alt-celtischer Sprachschatz (cet excellent répertoire touche à sa fin; le 14e fascicule se termine avec le mot *sacrillos*). — *L. Jérôme*. L'abbaye de Moyenmoutier, de l'ordre de saint Benoît, en Lorraine; t. I : l'Abbaye au moyen âge (bon). — *Altamira y Crevea*. Historia de España y de la civilización española; t. II (remarquable). = Juin. *Condamin* et *Vanel*. Martyrologe de la sainte église de Lyon. Texte latin inédit du XIVe siècle (important pour l'histoire liturgique). — *M. Loir*. Études d'histoire maritime. Révolution, Empire, Restauration (intéressant). — *Al. Chevallier*. L'Hôtel-Dieu de Paris et les sœurs Augustines, 650-1810 (clair et agréable). — *G. Musset*. Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély; t. I. — *Abbé Largeault*. Notre-Dame de Celles, Deux-Sèvres; son abbaye, son pèlerinage (beaucoup de faits nouveaux, surtout pour l'époque moderne). — *W. Schmitz*. Miscellanea tironiana aus dem cod. Vat. Lat. reginae Christinae 846 (important).

8. — Revue maritime. 1902, mai. — Ellicot. La bataille navale de Manille. = Juin. Commandant Sauvé. Histoire du gouvernail depuis l'antiquité jusqu'à l'époque actuelle.

9. — Revue de Géographie. 1902, juin. — H. Vast. Un siècle d'expansion coloniale, d'après MM. Marcel Dubois et Auguste Terrier (grand éloge de l'ouvrage publié sous le titre : *les Colonies françaises*, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900). = Juillet. E. Levasseur. La population des États-Unis.

10. — Nouvelle Revue historique de droit. 1902, n° 3. — J. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions munici-

pales au temps de l'empire romain (1° que le régime municipal est encore florissant au IIIe siècle et que les signes de sa décadence n'apparaissent qu'au IVe). — Lucien MARCHAND. Les gard'orphènes à Lille (histoire des magistrats municipaux de Lille qui avaient pour mission de s'occuper de tout ce qui regardait les orphelins mineurs). — Ch. LEFEBVRE. Le mariage civil n'est-il qu'un contrat? (conférence). H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Les gloses malbergiques et les mémoires de MM. J. Calmette et van Helten (M. Calmette a cru à tort que la glose malbergique constitue un renvoi au premier mot d'un texte légal antérieurement rédigé en francique; M. van Helten s'approche davantage de la vérité en reprenant l'étude de la loi salique de Kern par une étude paléographique très serrée). = Comptes-rendus critiques : *Th. Mommsen*. Rœmisches Strafrecht (très remarquable). — *E. Masé Dari*. M. T. Cicerone e le sue idee sociali ed economiche (dépouillement intelligent des œuvres de Cicéron; jugements passionnés et injustes).

11. — Revue générale du droit. 1902, mars-avril. — Raoul DE LA GRASSERIE. Des régimes matrimoniaux chez les peuples germaniques et les peuples slaves; suite (en Écosse, aux États-Unis).

12. — Bulletin de littérature ecclésiastique. 1902, avril. — Louis SALTET. Étude sur les origines des indulgences. Le diplôme d'indulgences pour la construction de Conques (publie le texte de ce diplôme d'après une mauvaise copie du XVIIe siècle. Il nous renseigne sur la façon dont ont été prêchées les indulgences au XIIe siècle et permet de fixer la construction de l'église de Conques entre 1041 et 1052). = Mai. P. BATIFFOL. L'épigraphie chrétienne à Toulouse. — A. C. Notes de littérature sémitique (annonce la 3e éd. des *Keilinschriften* d'Eberhard Schrader).

13. — Revue des bibliothèques. 1901, oct.-déc. — Henry CELANI. Additions et corrections au Dictionnaire des anonymes de Barbier. — Émile CHATELAIN. Les manuscrits du collège de Navarre en 1741 (publie l'inventaire rédigé en 1741 par le bibliothécaire Masson d'après l'inventaire rédigé en 1721 par Davolé).

14. — Bulletin hispanique. T. IV, n° 2. — H. DESSAU. Le préteur L. Cornelius Pusio. — H. LÉONARDON. Relation du voyage fait en 1679 au devant et à la suite de la reine Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II.

15. — Bulletin italien. 1902, avril-juin. — H. HAUVETTE. La forme du Purgatoire dantesque, à propos de deux publications récentes. — É. PICOT. Les Italiens en France au XVIe siècle; 4e art.

16. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1902, 20 juin. — Aug. HAMON. Les Vies de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque (montre les déformations qu'on a fait subir aux écrits de la bienheureuse). — H. CHÉROT. Canrobert en Crimée (quelques pages sur la publication de M. Bapst). — Jos. BRUCKER. Le décret de 1680 concernant le probabilisme, d'après

une communication officielle du Saint-Office. = 5 juillet. Paul Dudon. Le décret de Messidor. Les origines (le décret de Messidor fut inspiré à Fouché et à Bonaparte par la peur des Jésuites et de toute milice religieuse; quant à Bonaparte, il se peut que cette peur ait son origine dans le fait qu'un ancien Jésuite, le P. de Clorivière, fut impliqué dans le complot de l'an XII comme ayant été le confesseur de Saint-Régent). — H. Chérot. Le général Bertrand en 1813 et 1814; fin : la Campagne de France. — Yves de la Brière. La conversion de Henri IV. A propos d'un document (ce document est une lettre adressée par le roi à La Trémoille, le 25 juillet 1593, où il donne à sa conversion un double motif : l'intérêt politique et la conviction religieuse. Celle-ci n'est venue qu'après l'autre, mais elle n'en fut pas moins sincère).

17. — Académie des sciences morales et politiques. 1902, juillet. — G. Fagniez. Notice sur la vie et les travaux de M. le duc Albert de Broglie (cette notice est devenue un livre qui vient de paraître sous le titre : *le Duc de Broglie, 1821-1901*. Librairie académique, 169 p. in-12). — A. Chuquet. L'insurrection de l'armée du Rhin en 1815, ou le sergent Dalousi, dit le « général Strasbourg. » — Paul Robiquet. Le général d'Hédouville (n'aurait-il pas fallu dire que cet article avait déjà paru dans la *Revue historique*, t. LXXVIII, p. 288-319?).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. 1902, 18 juin. — M. Héron de Villefosse entretient la Société, de la part de M. Perdrizet, de différentes inscriptions latines de Roumélie et de Macédoine; de la part de Mgr Toulotte, d'un sarcophage chrétien de Tébessa. — M. Blanchet communique, de la part de M. Bossart, un essai sur les sanctuaires des divinités gauloises des sources dans la Gaule romaine. — M. Pallu de Lessert lit une note de M. Gauckler sur des découvertes faites récemment à Utique. — M. le Dr Capitan présente à la Société les calques des figures rupestres gravées sur les parois de la grotte des Combacelles. = 2 juillet. M. Joulin fait une communication sur les stations antiques des coteaux de Pech-David près de Toulouse. = 9 juillet. M. Gauckler lit une note sur une inscription romaine de Tunisie qui fait connaître le nom et l'emplacement d'une ville antique : *Saia-major*. — M. Maurice fait une communication sur un trésor de monnaies de bronze trouvé par M. le marquis de Segonzac dans un fortin romain au sud du Maroc. Il entretient ensuite la Société du fonctionnement des ateliers monétaires des Gaules à l'époque de Constantin. — M. Ravaisson-Mollien présente un manuscrit latin récemment acquis par la Bibliothèque nationale. Il porte dans les marges des dessins qui sont de l'élève préféré de Léonard de Vinci : Francesco Melzi. — M. Monceaux commente quelques inscriptions chrétiennes d'Algérie.

19. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'ouest. T. IX, 1901, juillet-septembre. — Dom Besse. Les premiers moines gallo-romains. — Alfred Barbier. Les Gillier de Puygarreau, seigneurs de

Marmande, de Faye-la-Vineuse et de Grouin, XVIe siècle. = T. X, 1902, 1er trimestre. Alfred RICHARD. Relation de la découverte de la statue de Minerve à Poitiers.

20. — Annales du Midi. 1902, juillet. — G. PARISET. L'établissement de la primatie de Bourges; fin (importance pour cette question du conflit qui s'éleva à la mort d'Aubri, archevêque de Bourges, et qui mit aux prises deux candidats : Cadurc, chancelier de Louis VII, et Pierre de la Châtre; leur débat eut pour conséquence indirecte la lutte du roi contre ses vassaux et contre le pape, le départ du roi pour la croisade et la confirmation, par le pape, de la primatie de Bourges sur Bordeaux). — A. DE CAZENOVE. Campagnes de Rohan en Languedoc, 1621-1629. — R. POUPARDIN. Une charte inédite de Bernard Plantevelue, juin 873 ou 874. — GUY et JEANROY. Le poème trilingue de du Bartas (ce poème se rattache aux faits qui aboutirent au traité de Nérac, en 1579; texte latin, français et gascon, avec une traduction et un commentaire historique et littéraire).

21. — Revue de l'Agenais. 1903, n° 2. — SAINT-AMANS. Journaux de mes voyages aux Isles-du-Vent et Sous-le-Vent de l'Amérique, publiés par J. MOMMÉJA, commencés le 19 octobre 1767, finis le 28 octobre 1769. — C. LAMOUROUX. Statistique du département de Lot-et-Garonne pour l'année 1789 et l'an IX (cette statistique ne concerne que l'industrie). — Ph. LAUZUN. Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, 1578-1586; suite : 1584.

22. — Revue d'Auvergne. 1902, n° 1. — Jean DELMAS. Les arrêtés du Comité de sûreté générale dans « la Révolution du Cantal; » suite et fin.

23. — Revue du Berry. 1902, 15 avril. — Charles DUGUET. Essai sur la ville de La Châtre au XVe siècle; fin le 15 mai. = 15 mai. G. PATRIGEON. Le père de Victor Hugo, général Joseph-Léopold-Sigisbert Hugo, à propos de son deuxième mariage à Chabris, en septembre 1821. = 15 juin. SIGURET. Étude sur la correspondance diplomatique des papes avec les archevêques de Bourges, de Nicolas Ier à Innocent IV (ch. I : le Saint-Siège et ses représentants dans le diocèse de Bourges; lettres de crédit envoyées aux archevêques en faveur des légats).

24. — Revue de Gascogne. 1902, juillet. — Ch. SAMARAN. Charles d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet, et la vie de château en Gascogne au XVe siècle; suite. — Jos. GARDÈRE. L'abbé Joubert, évêque nommé de Saint-Flour; suite. — C. CÉZÉRAC. La prieure du Carmel de Lectoure à l'abbaye de Grandselve, 1730. — TAUZIN. Les Landes dans les *Rôles gascons* d'Édouard Ier (corrections assez nombreuses apportées au t. II des *Rôles gascons*).

25. — Revue historique et archéologique du Maine. T. LI, 1902, 3e livr. — Abbé Louis FROGER. La paroisse de Fyé en 1586. — R. DESCHAMPS LA RIVIÈRE. Les théâtres au Mans; suite et fin.

26. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1901, 4e trimestre. — Ed. Forestié. Hugues de Cardaillac et la poudre à canon; suite et fin (analyse de son testament en appendice). — Abbé Galabert. Villages fortifiés durant le xvie s. dans l'étendue du Tarn-et-Garonne. = 1902. 1er trimestre. Baron Des Rivières. Inventaire des possessions de noble Jean, seigneur de Bel-Castel en Quercy, 1490.

---

27. — Revue d'Alsace. 1902, mai-juin. — E. Müntz. Une ville de la Basse-Alsace à l'époque de la guerre de Trente ans : Wœrth (d'après les registres de l'état civil tenus par les pasteurs protestants depuis 1572. Liste des pasteurs de Wœrth. Beaucoup de faits utiles pour l'histoire des mœurs). — A. Hanauer. Les imprimeurs de Haguenau; suite. — Ch. Hoffmann. Les premières municipalités de la Haute-Alsace; suite. — Marc Dubruel. Fulrad, archichapelain des premiers rois carolingiens et abbé de Saint-Denis en France; fin (les privilèges fiscaux de Saint-Denis; procès soutenu par Fulrad; renseignements qu'on en peut tirer pour l'histoire de la procédure devant les tribunaux carolingiens; les privilèges ecclésiastiques de Saint-Denis; reconstruction de l'église). — J. Munsch. Le commandant Cécille (blessé à la bataille de Wissembourg le 4 août 1870, mort en 1889).

28. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde. Jahrg. XIII, 1901 (Metz, Scriba). — R. Forrer. Numismatique celtique des pays du Rhin et du Danube (avec de nombreuses reproductions). — G. Thiriot. Un aventurier messin au xviiie s. : Théodore de Neuhoff, roi de Corse (mémoire détaillé; des faits nouveaux, avec une carte et plusieurs documents inédits). — Abbé Fr. Cuny. Le traité du 23 août 1581 entre Charles III de Lorraine et Philippe de Nassau-Sarrebrück, concernant les droits d'avouerie sur les monastères de Lubeln, Wadgassen, Fraulautern et Herbitzheim, la seigneurie de Bolchen, la saline de Salzbronn, etc. (texte et commentaire). — E. Muesebeck. L'abbaye bénédictine de Saint-Arnulf de Metz dans la première moitié du moyen âge (avec des documents inédits et deux tableaux montrant le parallélisme des possessions et des privilèges dans les chartes de donation et de confirmation). — Abbé V. Chatelain. Le comté de Metz et la vouerie épiscopale du viie au xiiie s.; suite. Chap. iii : les comtes de Metz et la grande vouerie de la cité depuis le xe s. jusqu'à l'extinction du comté en 1225; avec une liste des comtes du palais au xe s. et une liste critique des comtes de Metz de la maison d'Alsace et de celle de Lunéville-Dagsbourg, du xe au xiiie s.). — E. Huber. Notes sur la fortification et le château de Sarreguemines (avec un plan de la ville et du château en 1749). — Keuffer. Une charte française de 1205 (avec un fac-similé). — G. Sommerfeldt. Nicolas de Butrinto. — H.-V. Sauerland. Notes biographiques, tirées des archives du Vatican et relatives à l'histoire du xive s. — G. Wolfram. Rapport préparatoire sur la

découverte des murs romains de Metz entre la tour d'Enfer et la porte romaine (avec plusieurs reproductions en phototypie). — J.-B. Keune. Tombes romaines et marques de potier trouvées à Niederjeutz près de Thionville, 1901. — Id. Le « briquetage » dans la haute vallée de la Seille (résultat de fouilles exécutées en 1901; bibliographie du sujet). — H. Grosse. Nouveaux essais sur l'emploi du « briquetage » dans l'industrie des salines.

---

29. — Analecta Bollandiana. 1902, n° 1. — F. Savio. La légende des saints Fidèle, Alexandre, Carpophore et autres martyrs (ces saints ont souffert le martyre à Côme ou à Bergame; ils n'étaient probablement pas citoyens de ces villes; ils y demeuraient lors de la persécution. Quant à leur séjour à Milan et à leurs relations réciproques, qui sont uniquement affirmées par un écrivain trop éloigné des événements et peu soucieux de la vérité, elles paraissent tout à fait imaginaires). — D.-M. Férotin. La légende de sainte Potamia (sainte espagnole du vi^e s.). — A. Poncelet. Note sur les « Libri viii Miraculorum » de Césaire d'Heisterbach. — F. van Ortroy. Vie de saint Bernardin de Sienne par Léonard Benvoglienti (d'après le manuscrit 7735 du Vatican). = Comptes-rendus : *A. Molinier*. Les sources de l'histoire de France (excellent manuel). — *A. Urbain*. Ein Martyrologium der christlichen Gemeinde zu Rom am Anfang des v Jahrhunderts. Quellenstudien zur Geschichte der Römischen Martyrer (l'auteur n'est pas suffisamment au courant de son sujet). — *E.-A. Stückelberg*. Geschichte der Reliquien in der Schweiz (ouvrage d'un homme parfaitement compétent). — *Albano Sorbelli*. De moderno Ecclesiae schismate. Trattato di Vincenzo Ferrer (bonne édition du célèbre traité de saint Vincent Ferrier en faveur des papes d'Avignon).

30. — Archives belges. 1902, n° 2. — Comptes-rendus : *A. Molinier*. Les sources de l'histoire de France (excellent). — *Nimal*. L'ancienne légende de saint Léonard (sans valeur). — *T. de Limbourg-Stirum* (Cartulaire de Louis de Male (riche en documents, mais d'un maniement difficile). = N° 3. *A. Lefort*. La maison impériale de Luxembourg et la cour de France (recueil consciencieux de notices biographiques sur tous les princes qui ont gouverné le Luxembourg depuis Sigefroi jusqu'à Philippe le Bon). — *L. Duncker*. Fürst Rudolf der Papöre von Anhalt und der Krieg gegen Herzog Karl von Geldern (deux documents). — *J. Mas*. Histoire de la découverte des îles Açores et de l'origine de leur dénomination d'îles flamandes (bonne étude critique des sources). — *J. Van Isacker*. Histoire métallique de Charleroi (sans grande importance historique). = N° 4. *A. d'Herbomez*. Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai (beaucoup de détails précieux sur la situation financière de l'abbaye). — *E. Van Heyendorp*. Gérard van Hogendorp (1761-1841) (lettres et mémoires (révélations importantes des sources de la politique néerlandaise).

31. — Bulletin bibliographique du Musée belge. 1901, n° 8. —

Comptes-rendus : *J.-E. Demarteau*. Liège et les principautés ecclésiastiques de l'Allemagne (complète l'*Histoire de Belgique* de Pirenne). = N° 9. *A. Eckel*. Charles le Simple (œuvre de réhabilitation. Critique parfois timide). — *P.-D. Chantepie de la Saussaye*. Histoire du culte des Germains avant leur conversion au christianisme (en hollandais. Très clair et très au courant de la science). — *J. Simonis*. L'art du médailleur en Belgique (au xve et au xvie s. Beaucoup d'aperçus nouveaux). — *A. Guilland*. L'Allemagne nouvelle et ses historiens (excellent). — *E. Denys*. Congoland (bonne monographie de l'État indépendant). — *Ratzel*. Deutschlands Einfuehrung in die Heimatkunde (la partie géographique est bien traitée; la partie historique est dépareé par un chauvinisme fatigant). = 1902, n° 1. Comptes-rendus : *Aulard*. Histoire de la Révolution française (très méthodique, abonde en renseignements, mais manque de sérénité). — *U. Chevalier*. Topobibliographie (très utile). = N° 2. *A. Houtin*. L'apostolicité des églises de France (important). = N° 3. *H. Francotte*. L'industrie dans la Grèce ancienne (vaste érudition; critique exercée). — *E. Cuq*. Les institutions juridiques des Romains (original). — *Lipsius* et *Schœmann*. Griechische Alterthümer; t. II (les relations internationales et la religion. Bon). — *P. Elsner*. Bilder aus Neu-Hellas (intéressant). — *Lichtenberger*. L'œuvre sociale de la Révolution française (ne manque pas de mérite, mais est déparé par des préjugés).

32. — Le Musée belge. 1901, n° 3. — P. et J. Willems. Le sénat romain en l'an 65 de notre ère (liste dressée à la suite de patientes recherches, antérieures à la publication de la *Prosopographia imperii romani*). = N° 4. H. Lammens. Au pays des Nosairis (compte-rendu d'un intéressant voyage archéologique et épigraphique accompli en 1898 dans la partie méridionale du « Gabal An-Nosairiyé »). = 1902, n° 1. N. Hohlwein. Les fonctionnaires chargés du recrutement dans l'empire romain (d'après les inscriptions). — H. Lammens. Notes épigraphiques et topographiques sur l'Émésène (offre un vif intérêt pour l'étude des cultes araméens). — F. Mayence. Les papyrus égyptiens (expose le parti que l'on a tiré des documents écrits sur papyrus et leur importance au point de vue historique). — H. Francotte. Une nouvelle chronique athénienne (étudie l'*Anonymus Argentinensis* de B. Keil). — F. Mayence. Le colonat dans l'Égypte romaine (d'après L. Mitteis et P.-M. Meyer).

33. — Le Muséon. 1901, n°s 2-3. — L. de la Vallée-Poussin. Le bouddhisme d'après les sources brahmaniques. — P. van den Ven. Saint Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif (réfutation de la thèse de Kunze). = Compte-rendu : *H. Franke*. Der Frühlingsmythus der Kesarsage. Ein Beitrag zur Kenntnis der vorbudhistischen Religion Tibet's (nombreuses et curieuses remarques sur le monde des dieux, le monde des eaux et le monde terrestre). — N° 4. V. Ermoni. Diodore de Tarse et son rôle doctrinal (important chapitre de l'histoire de

l'Église au IVe siècle). — Fl. DE MOOR. Tobie et Akhiakar (entreprend de démontrer l'authenticité et le caractère historique du livre de Tobie).

34. — Revue belge de numismatique. 1902, n° 2. — A. BLANCHET. Une émission de monnaies en Gaule, sous Gallien, en 262. — A. DE WITTE. Monnaies des ducs de Lothier du commencement du XIe siècle. — F. ALVIN. Les monnaies de Celles et le sceau du chapitre de Saint-Hadelin. — E. BERNAYS. Un esterlin à tête inédit frappé à Poilvache par Jean l'Aveugle, roi de Bohême et comte de Luxembourg (1309-1346). — B. DE JONGHE. Les thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen, époux de Marie de Brimeu, comtesse de Megen. — GILLEMAN et VAN WERVEKE. Médailles gantoises (1580-1717). — B.-F. BÉTHUNE. Biographie du comte G. de Nédonchel (savant numismate belge † 8 décembre 1901).

35. — Revue bénédictine de l'abbaye de Maredsous. 1902, 2e livr. — D.-J. CHAPMAN. La chronologie des premières listes épiscopales de Rome (contient notamment une dissertation sur la date de la mort de saint Polycarpe). — C. PORÉE. Lettres de quelques bénédictins de la fin du XVIIIe s. (intéressantes correspondances de Dom Blanchard (1737-1791); Dom J.-B. de Vienne d'Agneaux († 1792); Dom Liéble (1734-1813). — D.-B. ALBERS. Une nouvelle édition des *Consuetudines Sublacenses* (ce règlement fut connu en Allemagne à l'époque du concile de Constance. Étude critique sur les manuscrits de ce texte). — U. BERLIÈRE. Dom Mathias Grenet, bénédictin de Saint-Martin de Tournai (l'auteur a retrouvé à la Bibliothèque nationale de Paris un travail de Grenet que l'on croyait perdu ; c'est un résumé de la règle de saint Benoît). = Comptes-rendus : *L. Bertrand.* La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux (1604-1680. Bien documenté). — *A. Knöpfler.* Lehrbuch der Kirchengeschichte (manuel bien au courant de la science). — *E.-A. Stückelberg.* Geschichte der Reliquien in der Schweiz (assez complet et original). — *J.-A. Heikel.* Eusebius Werke (nouvelle édition des œuvres d'Eusèbe de Césarée, publiée par l'Académie de Berlin). — *U. Chevalier.* Le saint suaire de Lirey-Chambéry-Turin et les défenseurs de son authenticité (bonne dissertation critique). — *E. von Dobschütz.* Christusbilder : Untersuchungen zur christlichen Legende (important, mais manquant parfois d'objectivité).

36. — Revue générale. 1902, n° 1. — C. WOESTE. Le second Empire (d'après les travaux de P. de la Gorce). — G. DOUTREPONT. De la critique littéraire en France au XIXe s. — R. BERTAUT. Biographie et bibliographie d'E. de Groote (homme politique belge, auteur d'intéressants récits de voyage). = Comptes-rendus : *de Vlaminck.* L'église collégiale de Notre-Dame à Termonde et son ancien obituaire (œuvre d'érudition, manque d'idées générales). — *A. Lebon.* La politique de la France en Afrique. Mission Marchand. Niger-Madagascar (apologie, mais document politique important). — *Le Hautcourt.* Histoire de la

guerre de 1870-1871 ; t. I : les origines (remarquablement bien informé). = N° 2. C. de Villermont. A propos de M. Aulard (étude sur la correspondance de Barbotin, curé de Quévy, député du clergé du Hainaut aux États généraux de 1789. Insiste sur le caractère envieux des revendications du bas clergé). — H. Primbault. Fouché et Bernadotte (d'après les ouvrages de Madelin et de Pingaud). — R. Bertaut. Biographie et bibliographie d'Albert Nyssens (homme d'État et jurisconsulte belge, 1855-1901). = Comptes-rendus : *Van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck (expose bien les troubles qui se manifestèrent au xvie s. dans la sphère du droit public et privé du monde chrétien). — *C.-G. Roland*. Toponymie namuroise (ouvrage de premier ordre). — *Bouvier*. Bonaparte en Italie (c'est le travail le plus complet qui ait été consacré aux combats de la péninsule italique en 1796). — *H. Cordier*. Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 1860-1900 (c'est surtout un recueil de documents). — *Duc de Broglie*. Le dernier bienfait de la monarchie (beaucoup de digressions inutiles ; la thèse du désintéressement de la France, soutenue par l'auteur, est controuvée). — *Labédoyère*. Le maréchal Ney (ce n'est pas une biographie, mais un recueil de documents qui concernent surtout les faits d'armes les plus discutés du prince de la Moskowa). — *Ducos*. La mère du duc d'Enghien (livre bien documenté). — *Laussedat*. La délimitation de la frontière franco-allemande (beaucoup de renseignements peu connus sur les négociations de 1871). = N° 3. A. Rœersch. L'industrie dans la Grèce ancienne (d'après les travaux de H. Francotte). = Comptes-rendus : *A. de Ridder*. La noblesse en Belgique (excellent répertoire). = N° 4. Comptes-rendus : *L. Goovaerts*. Les écrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré (beaucoup de notices intéressantes). — *H. Nimal*. Les Chartreux en Belgique (détails inédits sur les anciens couvents de cet ordre dans les Pays-Bas).

37. — Revue d'histoire ecclésiastique. 1902, n° 2. — A.-C. de Schrevel. Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas (IV. La pacification de Gand et la liberté des cultes jugées par les théologiens catholiques des Pays-Bas. Discute en détail les appréciations de Piot et examine les opinions de Lensœus, Cuneus Petri, Molanus, Martin Del Rio, F. Verhaer, etc.). = Comptes-rendus : *C. de Lasteyrie*. L'abbaye de Saint-Martial de Limoges (importante monographie). — *E. Michellet*. Du droit de régale (se distingue par la clarté de l'exposition). — *F. Van Ortroy*. La légende de saint François d'Assise, dite « Legenda trium sociorum » (critique pénétrante). — *E. Hauviller*. Analecta Argentinensia. Vatikanische Akten und Regesten zur Geschichte des Bistums Strassburg im xiv Jahrhundert (production hâtive). — *J. Kalf*. Contribution à l'histoire du tissage artistique dans les Pays-Bas au moyen âge (en hollandais. Bien documenté). — *J.-E. Choussy*. Vie de Jeanne d'Arc (sans valeur scientifique). — *G. Küpke*. Nuntiaturberichte aus Deutschland. 1e Abth., 1533-1559

(très important). — Les années de retraite de M. Guizot (ce recueil de lettres est important pour l'histoire des idées de l'homme d'État, non pour l'histoire de France). — *Comte de Reiset*. Souvenirs ; t. II (détails intéressants sur les origines de la guerre de Crimée). — *A.-J. Nürnberger*. Papstthum und Kirchenstaat (va de 1850 à 1870 ; s'attache de préférence au côté diplomatique de la question).

38. — Revue de l'Instruction publique en Belgique. 1901, n° 6. — F. Cumont. L'École française d'Athènes (d'après l'ouvrage de G. Radet). = Comptes-rendus : *H. Schiller*. Weltgeschichte ; t. I et II (excellent travail de synthèse à conception nettement individualiste). — *E. Meyer*. Geschichte des Alterthums. III. Das Perserreich und die Griechen (intéressante controverse avec Bücher). — *B. Niese*. Geschichte der griechischen und makedonischen Staaten seit der Schlacht bei Chæronea (281 à 188 av. J.-C.; récit bien enchaîné et excellemment documenté). — *F. Curschmann*. Hungersnöte im Mittelalter (excellent recueil de documents sur les famines des années 709 à 1316). — *P. Richard*. La papauté et la Ligue française. Pierre d'Épinac, archevêque de Lyon, 1573-1599 (érudition remarquable et absence complète de parti pris). — *V. Du Bled*. La société française du xvie s. au xxe s. (ouvrage de haute valeur pour l'histoire morale, religieuse et littéraire). — *H. Doniol*. Serfs et vilains au moyen âge (suranné). — *J.-L. Windenberger*. Essai sur le système de politique étrangère de J.-J. Rousseau (étudie de près le système de république confédérative des petits États). — *E. Levasseur*. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789 (donne bien plus que le titre ne promet). — *L. Gilliodts*. Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges (intéressant pour l'histoire économique de la Flandre). = 1902, n° 1. Comptes-rendus : *A. Molinier*. Les sources de l'histoire de France (excellent). — *M. Dimitresco*. Pierre de Gaveston, comte de Cornouailles. Sa biographie et son rôle pendant le commencement du règne d'Édouard II (très méthodique). = N° 2. E. Dony. Les procédés intuitifs dans l'enseignement de l'histoire (considérations intéressantes sur les réformes nécessaires dans l'enseignement moyen). = Comptes-rendus : *A. de Saint-Léger*. La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française (un des meilleurs travaux d'histoire provinciale qui aient vu le jour depuis longtemps). — *J. Mees*. Henri le Navigateur et l'Académie portugaise de Sagres (beaucoup de critique). — *A. Van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 1506-1538 (solide monographie).

39. — Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique. 1902, n° 1. — Compte-rendu : *Blok*. Histoire du peuple néerlandais ; t. V (tableau saisissant du rôle joué par la Hollande dans l'histoire du xviie s.). = N° 2. V. Brants. Les métiers de la petite industrie d'après les recensements de l'Allemagne (intéressant chapitre d'histoire économique). = Compte-

rendu : *Van den Ven*. Saint Jérôme et la vie du moine Malchus le Captif (bonne étude de critique historique). = N° 3. Comptes-rendus : *V. Brants*. Jean Richardot, évêque d'Arras, archevêque de Cambrai († 1614). Notes et documents (s'occupe surtout de l'activité épiscopale du personnage). — G.-Ch. de Hogendorp après 1813 (mémoires importants du grand homme d'État hollandais). — *A. Van Hove*. Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 1506-1538 (très consciencieux et richement documenté).

40. — Bulletin de la Société royale belge de géographie. 1902, n° 1. — E. Goblet d'Alviella. Des causes qui ont amené la différenciation des sociétés humaines (d'après le livre d'E. Demolins). — A. Taquin. Les îles Canaries et les parages de pêche canariens (1re partie d'une étude physique et statistique bien documentée). — F. Pasteyns. L'exploration du lac Aral par L.-S. Berg. — Id. L'exploration de Bogoyovlensky dans la région de l'Amu-Daria supérieur. — Id. Le voyage du Dr Weissgerber au Maroc. — J.-D. E. Biographie de Charles Maunoir (ancien secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 1830-1901).

41. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique. 1901, n° 3. — De Ghellinck-Vaernewyck. Un complot contre le duc d'Albe en 1568 (des amis du comte d'Egmont tentèrent de s'emparer du duc d'Albe ; la trahison d'un des conjurés fit échouer le complot. Détails sur la personnalité de Hinckaert, chef de la conspiration, d'après des archives de famille). — G. Van den Gheyn. Les sarcophages byzantins de Ravenne. — R. Guerlin. Rapports commerciaux anciens entre Amiens et les Flandres (depuis le xe s. jusqu'au xviie. Beaucoup de désordre). = N° 4. J. Van Spilbeek. Les abbesses de Soleilmont au xviiie s. = Comptes-rendus : *J. Laenen*. Le ministère de Botta Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse (fait consciencieusement d'après des documents inédits). — *J. Van den Gheyn*. Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique ; t. I (dressé très méthodiquement).

42. — Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège. T. XIII, n° 1. — S. Balau. Boson, archidiacre de Liège, abbé de Notre-Dame de Huy (biographie d'un personnage qui joua un rôle important au xie s., reconstituée d'après des textes authentiques). — Ed. Maréchal. Les miracles de Notre-Dame de Montaigu, à l'abbaye de Villers, d'après le ms. 25053 du British Museum (cet ancien ms. de Villers contient une série de dépositions relatives à des cures merveilleuses obtenues au xviie s.). — A. Hansay. L'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège en 1071 (étude critique des clauses de ce contrat). — S. Balau. L'organisation paroissiale de la ville de Nivelles au xiiie s. (expose d'après les documents des archives la procédure suivie pour le démembrement d'une paroisse et les difficultés que l'évêque Jean d'Eppes rencontra en 1231 dans l'accomplissement de cette œuvre).

— A. de Ryckel. Consécration de l'église de Voerendael, en 1049, par le pape Léon IX (rectifie la tradition qui attribuait cette consécration au pape Léon III). — E. Poncelet. Trois documents relatifs à la paroisse de Wandre (fondation de la paroisse en 1186, concessions de privilèges). — J. Demarteau. Saint Bavon et son premier biographe (cette biographie, qui est reproduite dans les *Acta Sanctorum*, oct. I, 229-235, n'est pas, comme le pensait Mabillon, l'œuvre d'un contemporain du saint; elle a été probablement rédigée à Elnone, un siècle après la mort de saint Bavon, à la demande de l'évêque Agilfrid).

43. — Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. 1902, n° 1. — De Ghellinck-Vaërnewyck. Un château royal en Flandre (il s'agit de la villa de Peteghem, détruite par les Normands en 880). — Siffer. Le marché du vendredi à Gand. = N° 2. A. Van Werveke. Le château des comtes à Gand (étude archéologique bien documentée). — E. Coppieters-Stochove. Inventaire des archives de l'église Saint-Michel (aperçu sommaire de cet important dépôt). — E. Dubois. Le tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas au moyen âge (d'après les travaux récents de Kalf). = N° 3. N. de Pauw. Une émeute gantoise au xive s. (le peuple tenta d'empêcher l'exécution de deux seigneurs; détails inédits d'après des chartes des comtes de Flandre). = N° 4. L. Maeterlinck. L'origine flamande de Van der Weyden (le célèbre peintre est né à Tournai, mais il est d'origine flamande).

44. — Bulletin du Cercle archéologique de Malines. T. X, 1900. — H. Coninckx. Les sculptures de la salle du Vierschaar, à l'ancienne maison échevinale de Malines (intéressant pour l'histoire du costume). — L. Stroobant. Étude sur les fondeurs de cloches malinois (d'après des documents d'archives du xvie au xviiie s.). — H. Coninckx. Rombaut Faydherbe (ce peintre malinois faisait partie de l'ambassade française conduite en Orient par le marquis de Nointel; il mourut dans l'île de Naxos en 1673). — G. Van Caster. Les peintres J. et A. Hunin (attachante biographie de deux artistes malinois du commencement de ce siècle). — D. Van Doorslaer. La médecine et les médecins à Malines avant le xixe s. (d'après les documents des archives; commence au xiie s.; l'exposé est encombré de pièces reproduites in extenso). = 1901. A. Reydams. Notice sur l'hôtel Grimberghe, à Malines (étude archéologique sur une importante habitation seigneuriale du xvie s.). — H. Coninckx. A travers le vieux Malines. Ce que révèlent les archives de Pitsembourg (reconstitution de la physionomie de la ville au moyen âge, d'après le registre des biens de la commanderie de l'ordre teutonique dite Pitsembourg). — F. Hachez. Les coupables de Malines graciés au vendredi saint, 1733-1787 (l'auteur a recherché dans les archives criminelles les dossiers relatifs aux Malinois qui bénéficièrent d'un curieux usage établi de temps immémorial : le vendredi saint de chaque année le souverain commuait la peine d'un condamné à mort; cela s'appelait « faire un Barabas »). — De Wouters de Bouchout. Une

industrie qui se meurt. La dentelle de Malines (résultats de l'enquête effectuée par le gouvernement sur l'état de l'industrie dentellière en cette ville). — L. Tilmant. Les albums poétiques de Marguerite d'Autriche (étude sur les mss. 228, 10572, 11239 de la Bibliothèque royale de Bruxelles attribués à la célèbre princesse). — R. Dawans. L'ameublement de l'hôtel de Pitsembourg au milieu du XVIIe s. (d'après les documents des archives). — G. Cumont. Malines après la révolution brabançonne (le bourgmestre de la ville avise le gouvernement de la fréquence des bagarres et de l'habitude que prennent les bourgeois de porter des armes cachées). — G. Van Caster. Les anciens blasons funéraires de l'église Saint-Rombaut, à Malines (reproduction et notices). — Id. Le chapitre de la Toison d'or tenu à Malines en 1491 (historique de cette réunion d'après Reiffenberg).

45. — Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. T. XXIX, 2e livr. — F. Cumont. Notice sur un altis funéraire découvert à Vervoz (met en lumière l'intérêt de ce morceau de sculpture au point de vue mythologique et artistique). — D. Lequarré. La terre franche de Herstal et sa cour de justice (d'après les documents des archives). — L. Renard. Découverte d'antiquités romaines à Herstal (description et reproduction des nombreuses richesses archéologiques récemment mises au jour dans cette commune liégeoise).

46. — Annales du Cercle archéologique de Termonde. 2e sér., IX, 3e livr. — P.-G. de Maesschalck. Renseignements inédits sur la famille du célèbre musicien Jean Van Ockeghem. — J. Broeckaert. Les écoles de Termonde sous la République française (écoles fermées parce que les instituteurs refusent de prêter le serment de haine à la royauté). — Id. Épisodes de l'occupation française à Termonde (le marché de Termonde fréquemment fixé au dimanche. L'aigle de la tour de l'hôtel de ville, 1805-1815. Les brigands à Wetteren. La naissance du roi de Rome fêtée à Termonde). — A. Blomme. Biographie termondoise. — J. Broeckaert. Rentier du béguinage de Termonde (état des biens de cette institution en 1499). = Compte-rendu : *P.-O. de Maesschalck*. Termonde au temps jadis (beaucoup de renseignements, mais défaut d'originalité).

47. — Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. T. VII, 1re livr. — H. Schuermans. Les reliques de la B. Julienne de Cornillon à l'abbaye de Villers († 1258. Détails sur la procédure suivie par l'Église à l'égard des personnes mortes en odeur de sainteté). — E. de Prelle de la Nieppe. Inscriptions du Brabant wallon (épitaphes du XIIe au XVIIe s.). — J. Buisseret. Note sur les premières donations faites aux hospices de Nivelles (la première est mentionnée dans un diplôme donné par Charles le Chauve en 877 et transcrit au cartulaire du chapitre de Nivelles). — Van Genechten. Généalogie de la famille de Pierpont (XVIe et XVIIe s.).

48. — Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles. 1900,

nos 3-4. — J. Capart. Les monuments égyptiens du musée de Bruxelles (fait bien comprendre l'intérêt que présentent ces objets d'art). — C.-J. Comhaire. Avant-propos sur la trouvaille belgo-romaine de Herstal. — F. Cumont. A propos du vase de Herstal (ces deux articles ont trait à un vase de bronze récemment déterré près de Liège et décoré de scènes érotiques. M. Cumont y voit « la protestation de l'esprit bourgeois contre l'ascétisme, importun à autrui et sujet à des chutes profondes »). — E. de Prelle de la Nieppe. Les costumes chevaleresques et les armes offensives des xiie, xiiie et xive s. (d'après les sceaux et les pierres tombales). = 1901, no 1. G. Cumont. Les monnaies dans les chartes du Brabant sous les règnes de Jean III et de Wenceslas (l'auteur a parcouru plus de trois mille chartes brabançonnes afin de déterminer en quelle monnaie se concluaient les contrats en Brabant au xive s.; considérations sur le monnayage de l'or). — M. Huisman. Quelques documents inédits sur la cour de l'archiduchesse Marie-Élisabeth d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (correspondances diplomatiques et pièces d'archives qui nous font connaître l'étiquette observée à la cour de Bruxelles). — Clerbaut. Un facteur d'orgues bruxellois au xviiie s. (biographie de J.-B.-B. Goynaut, † 1780). — G. Cumont. Une intaille romaine trouvée à Uccle, près de Bruxelles. — J. Van der Linden. Notice sur quelques objets d'art de l'église d'Opwyck (notamment de beaux tableaux de G. de Crayer, † 1669). — P. Combaz. Les restes de la Steenpoort et des remparts adjacents, à Bruxelles (description de cet intéressant spécimen d'architecture militaire médiévale). = No 2. J. Capart. Notes sur un voyage en Égypte (étude archéologique bien documentée). — F. Cumont. Deux inscriptions grecques de Smyrne (ce sont des épitaphes du ie s. de notre ère). — P. Verhaegen. Le commerce des esclaves en Belgique au xviiie s. (prouve que ce commerce était pratiqué par plusieurs maisons belges vers 1782). — P. Bergmans. Un poète latin bruxellois du xvie s. (biographie de Arnold Van den Broeck, dit Paludanus; ses poèmes ont une certaine importance au point de vue de l'histoire du saint sacrement de miracle). = Nos 3-4. A. de Vlaminck. Le château des comtes à Gand avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace en 1180 (vers 1180, ce comte jugea que le *Castellum Gandense* n'était plus en état d'opposer une résistance efficace aux entreprises séditieuses des Gantois et fit ériger un donjon nouveau). — G. Cumont. Faux monnayeurs en Brabant. Fin du xive et commencement du xve s. (le crime de faux monnayage était assez fréquent et les lois de l'époque le punissaient de supplices horribles; détails d'après les documents judiciaires). — P. Verhaegen. Le vol des bijoux de la princesse d'Orange à Bruxelles en 1829 (intéressant épisode de l'histoire du royaume des Pays-Bas). — P. Saintenoy. L'architecture médiévale en France (étudie surtout les monuments de la Champagne). — C.-J. Comhaire. Domination romaine en Belgique. L'emploi de l'ardoise pour couvrir les toitures. — J. Van der Linden. L'album de Marthe Fogelwayder (étude sur un curieux manuscrit de la Biblio-

thèque royale de Bruxelles, XVIIe s.). — J. DESTRÉE. Le trésor de Conques (description des objets d'art contenus dans cette église du Rouergue ; avec nombreuses photographies).

49. — Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg. T. XXXVI, 1901. — C. ARENDT et VAN WERVEKE. Les trouvailles préhistoriques dans le grand-duché de Luxembourg (inventaire des objets trouvés, avec explication). — A. LOES. Les mardelles (excavations artificielles de l'époque préhistorique ; relevé de celles qui subsistent encore). — M. HUYBRIGTS. Les puits funéraires préhistoriques (découverts récemment près de Tongres). — A. LOES. Les Castella du Luxembourg (étude sur les fortins établis à l'époque romaine pour la défense des voies stratégiques). — C.-G. ROLAND. Quelles identifications peut-on proposer pour les stations romaines appelées Meduanto et Menerica, que la Table de Peutinger place sur la voie romaine de Reims à Cologne ? (discute les différentes identifications proposées ; l'auteur propose Méan et Genneret). — J.-Th. DE RAADT. Archives luxembourgeoises inconnues (description d'un fond très important de documents héraldiques concernant le Luxembourg qui sont conservés à Arnhem). — C.-G. ROLAND. Les anciens pagi de la Belgique (rectifications au mémoire de Piot en ce qui concerne le « pagus arduennensis »). — A. LOES. L'Arlon romain (étudie surtout l'emplacement). — C. DE HAUTECLOCQUE. L'exécution en Flandre de la paix de Nimègue et de celle de Ryswyck (composition des chambres de réunion). — GROB. L'état de l'instruction primaire dans le Luxembourg au moyen âge et à l'époque moderne (les résultats étaient satisfaisants). — G. JOTTRAND. Meduantum et Mederica (discute le travail de Roland cité plus haut). — C. DE MUYSER. Les monnaies gauloises du grand-duché de Luxembourg (description des spécimens connus). — A. BOGHAERT-VACHÉ. L'architecte de l'église de Sainte-Waudru, à Mons (ce serait Spiskin, tandis que M. J. Hubert soutient que les plans de la célèbre église sont l'œuvre de Jean Huelin). — A. MERSCH. Notice sur l'enceinte romaine d'Arlon (étude d'art militaire). — J.-B. DOURET. Notice sur les ouvrages composés par les écrivains du duché de Bouillon. — J. GUERLOT. La confrérie Saint-Éloi, à Virton (d'après un document du XVIe s.; intéressant pour l'histoire de l'organisation du travail). — C. HALLET. Notes historiques sur la seigneurie de Luchy.

50. — Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. T. V, 1re livr. — H. PIRENNE. La première tentative faite pour reconnaître Édouard III comme roi de France, 1328 (la tentative faite en 1340 par Jacques Van Artevelde a été renouvelée du projet de Guillaume de Deken, bourgmestre de Bruges en 1328). — V. FRIS. La bataille de Courtrai (excellent mémoire ; l'auteur fait preuve d'une vaste érudition et discute notamment les conclusions de Funck-Brentano). — E. COPPIETERS-STOCHOVE. Les archives de l'église Saint-Michel (analyse les principales chartes, datées de 1244 à 1517). — L. WILLEMS. Une

satire de 1678 contre le conseil de Flandre (au sujet de l'attitude prise par la moitié du conseil après la capitulation dictée par Louis XIV).

---

51. — Archiv für Papyrusforschung. Bd. II, Heft 1, 1902. — J. Nicole. Un questionnaire de chirurgie (papyrus n° 111 de Genève). — Pour servir à l'histoire de la circoncision : 1° U. Wilcken, les textes égyptiens sur la circoncision; 2° H. Gunkel, la circoncision dans l'Ancien Testament; 3° P. Wendland, témoignages helléniques sur la circoncision égyptienne (études suscitées par l'écrit de R. Reitzenstein : *Zwei religionsgeschichtliche Fragen nach ungedruckten griechischen Texten der Strassburger Bibliothek*, 1901, où a été traitée à nouveau la question relative à la part prise par l'Égypte dans la formation de la religion israélite). — J.-C. Naber. Observatiunculae ad papyros juridicae; suite. — L. Wenger. Documents juridiques dans la collection de lord Amherst (sur quelques papyrus de l'époque ptolémaïque, romaine et byzantine). — J. Nicole. Compte d'un soldat romain (papyrus latin de Genève, n° IV; apparemment de l'an 96 ap. J.-C.). — F.-G. Kenyon. Phylès et dèmes dans l'Égypte gréco-romaine (d'après des noms de personnes). — Greenfell et Hunt. Papyrus ptolémaïques du musée de Gizeh; 2e art. — F. Hultsch. Contributions à la métrologie égyptienne. — W. Schubart. Inscription métrique d'Égypte (du IIe ou du IIIe s. ap. J.-C.). — O. Gradenwitz. Deux reçus de banques d'après les papyrus de Berlin (les banques n'étaient pas des institutions consacrées seulement à encaisser et à payer les espèces; elles étaient encore des autorités d'enregistrement, comme les notaires).

52. — Beitræge zur alten Geschichte. Bd. II, Heft 1, 1902. — C. Jullian. De la nécessité d'un Corpus topographique du monde ancien. — J.-B. Bury. L'oracle d'Épicène concernant Argos et Milet (commentaire du passage d'Hérodote, VI, 77. La défaite des Argiens armés contre Cléomène de Sparte doit être placée entre 498 et 494). — J. Beloch. Le règne des Antigonides en Grèce (événements politiques qui se sont accomplis depuis la conquête d'Athènes par Démétrius en 307 jusqu'à la ruine du royaume des Antigonides en Grèce aussitôt après 250 av. J.-C.). — S. Shebelew. Pour servir à l'histoire de Lemnos (de 307 à 196 av. J.-C.). — O. Hirschfeld. Les propriétés foncières des empereurs romains pendant les trois premiers siècles (lorsque Auguste, en 27 av. J.-C., accomplit la séparation des institutions administratives entre le prince et le sénat, il dut se réserver des revenus suffisants pour faire face aux grandes obligations contractées par l'empereur envers l'État. Ces revenus lui furent en partie procurés par des propriétés personnelles qui formèrent le principal fond de ce qui fut plus tard le trésor privé de l'empereur). — Fr. Hultsch. Le talent hébraïque chez Josèphe. — R. Cagnat. Les limites de l'Afrique proconsulaire et de la Byzacène (d'après les actes des conciles des années 419 et

525, la *Notitia provinciarum et civitatum Africae* et la liste de ceux qui prirent part au concile de 649). — M. Rostowzew. Garnisons romaines en Crimée et le castellum de Charax. — J. Strzygowski. L'Orient ou Rome (nouvelles preuves apportées par l'auteur à l'appui de l'opinion déjà exprimée dans son livre *Orient oder Rom* que ce n'est pas Rome, mais l'Orient grec qui a eu le principal rôle dans les choses de l'art pendant la durée de l'empire romain. Il n'y a point d'art romain qui se soit développé à Rome au Ier et au IIe s. pour se répandre ensuite dans les provinces). — C.-F. Lehmann. Ménandre et Josèphe sur Salmanassar IV (il n'y a pas de raison pour ne pas rapporter à Salmanassar IV le passage des *Antiq. Jud.*, IX, 14, 2). — E. Kornemann. Le monument d'Ancyre (les diverses parties de ce monument appartiennent à des époques différentes; la plus récente est formée des chap. I-XIII et XXXIV).

53. — Hermes. Bd. XXXVII, Heft 2, 1902. — P. Jahn. La jeunesse de Virgile (complément aux recherches de Skutsch). — K. Schmidt. Les noms grecs de personne dans Plaute; suite dans Heft 3. — W. Dœrpfeld. Tymélè et skénè (addition au mémoire de Bethe dans le vol. XXXVI). — J. Schœne. Sur la *Notitia dignitatum* (la *Notitia* se compose de deux parties d'époque différente : la *Notitia dignitatum per Orientem* et la *Notitia*, plus récente, *per Occidentem*). — Th. Preger. La fondation de Constantinople (contre les recherches de Seeck dans Heft 1; le changement de nom de Byzance a déjà eu lieu avant l'érection de cette ville en résidence impériale). = Heft 3. Th. Thalheim. La Eisangelie à Athènes (quelles sont les sortes d'accusation publique qui portent le nom d'εἰσαγγελία?). — L. Ziehen. Οὐλοχύται (pour servir à l'histoire du culte divin en Grèce). — J. Kirchner. Sur les archontes de l'Attique du IIIe s. (contre J. Beloch dans les *Beiträge zur alten Geschichte*, Bd. I, p. 418). — Th. Mommsen. Sallustius-Salutius et le signum (il faut distinguer entre Flavius Sallustius, praefectus praetorio de Gaule sous Constance et Julien, consul en 363, et Saturninus Secundus Salutius, préfet d'Orient sous Julien, Jovien et Valens. Signification du mot « signum » pour désigner des personnes).

54. — Staats-und sozialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XX, 1902, Heft 3. — K. Bœhme. La propriété paysanne dans la Prusse orientale au temps des réformes, de 1770 à 1830 (d'après les actes des archives d'Angerapp et de Gr. Steinort. Dans le dernier chapitre, l'auteur expose la destinée ultérieure de la population paysanne de la Prusse orientale jusqu'à la fin du XIXe s. 107 p.). = Heft 4. H. Schreuer. Recherches sur les institutions politiques originales en Bohême (cherche à dégager le noyau historique que contiennent les légendes bohémiennes, par comparaison avec les sources historiques et avec les faits de l'histoire allemande. Une critique des traditions recueillies par Cosmas de Prague est suivie d'études sur la situation économique, la propriété, la famille, le village, l'État, la puissance princière, la paix. 108 pages). = Heft 6. F. Hecht. Les banques à Mannheim de 1870 à

1900. = Heft 7. L. Bernhard. Origine et développement des ordonnances concernant le contrat de louage dans le droit minier de l'Allemagne (les étapes de ce développement sont : 1° le travail en commun de tous les possesseurs; 2° le « Kostvertrag, » d'après lequel un ou plusieurs d'entre eux fournissaient une contribution en argent régulière au lieu de son travail personnel; 3° la « Lehnschaft, » née du droit qu'avaient les compagnons de sous-louer des portions déterminées; 4° le « Gedinge, » ou contrat de travail contre salaire. Les premières mesures concernant le contrat de louage remontent au XIVe s.).

55. — Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft. Jahrg. LVIII, Heft 1, 1902. — R. Passow. Jean-Henri de Thünen et ses études économiques (qualifié « den grössten exacten Volkswirt der Deutschen, » mort en 1850; son œuvre principale est intitulée : *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalœkonomie*). — A. Schulte. Le « garbo » et Florence. Pour servir à l'histoire de la production lainière au moyen âge (relations commerciales entre Florence et l'Afrique du Nord-Ouest. C'est de là qu'on tirait le drap le plus réputé de cette époque, appelé « il garbo »). — J. Zmavč. La théorie de l'argent; son rôle dans les idées économiques d'Aristote (ce n'est pas Oresme qui est le père de la théorie de l'argent aujourd'hui admise dans ses traits essentiels, mais Aristote, dans sa « Politique »). — G.-H. Schmidt. Statistique historique de la population (à Mannheim en 1795 et en 1895).

56. — Zeitschrift für Kulturgeschichte. Bd. IX, Heft 1-2, 1901. — R.-M. Meyer. L'histoire des temps primitifs (de la méthode à suivre, à l'occasion du récent ouvrage d'Otto Schrader, *Reallexikon der indogermanischen Altertumskunde*. Sur la différence entre le sens « historique » et « préhistorique »). — J. Krudewig. Un décret de l'Université de Cologne pour régler les usages de la déposition (1598, d'après un ms. des archives municipales de Cologne). — G. Sommerfeldt. Castors pris dans la Prusse orientale, surtout dans les environs de Tilsitt, 1584. — G. Schuster. Le voyage de la princesse Dorothée de Brandebourg à Cassel en juin 1700. Relation d'un diplomate brandebourgeois (le journal du capitaine de place von Printzen jette de la lumière sur la vie de cour à une époque pour laquelle la cour de Louis XIV servait de modèle. Intéressants pour l'histoire économique sont les détails donnés sur les prix du blé et d'autres moyens d'existence). — P. Hoffmann. Sur le premier siècle du café (les beaux et les mauvais jours de cette boisson; poésie du café, dont l'auteur donne d'intéressants spécimens, suivie d'attaques violentes dirigées par la législation mercantile). = Heft 3, 1902. R. Luedicke. Quatre règlements de cour à Munster, du XVIe s. (texte). — Vogel. Anciennes coutumes des villages de Rudelsdorf et de Masten (des procès plaidés devant le tribunal de ces villages de 1555 à 1568). — A. Kern. Pour servir à l'histoire du pourboire (règlement mecklembourgeois de 1615).

57. — Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft. Bd. XV, Heft 2, 1901. — M. W. Rapaport. Le Talmud et son droit; 4e partie. — S. Rundstein. La méthode comparative appliquée à l'histoire du droit slave (les causes identiques et semblables que l'on dégage dans l'histoire du droit des différents peuples slaves jettent une certaine lumière sur l'époque qui précéda la division des Slaves en peuples différents. Expose les efforts qui ont été tentés pour reconstituer cette époque « préhistorique »). — K. Klee. La théorie du droit pénal de la Carolina et de Carpzov. — M.-P. Jovanovic. Le droit agraire dans l'empire turc (avec des détails historiques). = Heft 3, 1902. G. Révész. L'année de deuil de la veuve (important également pour l'histoire de la religion et des mœurs).

58. — Beitræge zur Bayerischen Kirchengeschichte. Bd. VIII, Heft 1, 1901. — Th. Kolde. Hans Denck et les peintres athées de Nuremberg (pour servir à l'histoire du mouvement anabaptiste remontant à Thomas Münzer et à Carlstadt); fin dans Heft 2. = Heft 2. Bossert. Deux lettres de Paul Eber au margrave Georges-Frédéric d'Ansbach, 1564, 1565 (concernant le rétablissement d'une paroisse). = Heft 3, 1902. K. Wolfart. Pour servir à l'histoire de la Réforme à Augsbourg; suite (Caspar Schwenkfeld et Bonifacius Wolfhart; détails nouveaux sur la vie de cet anabaptiste); suite dans Heft 4. — Th. Kolde. La correspondance de Luther et de Mélanchthon avec Urban Rhegius (lettres inédites; texte et commentaire). — Lippert. Réforme et Contre-Réforme dans le margraviat de Leuchtenberg; suite dans Heft 4. = Heft 4. J. Haussleiter. Correspondance de Luther avec Urban Rhegius.

59. — Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrg. XXI, 1902, Heft 1. — F. Quilling. Tombeaux germaniques de l'époque romaine à Francfort-sur-le-Mein (datant de l'an 300 environ). — O. Oppermann. Études critiques sur l'histoire ancienne de Cologne (1° documents faux concernant Cologne; origines des institutions municipales. Indications nouvelles pour la géographie des « Gaue » des Ripuaires. Il est inexact de qualifier les institutions primitives de Cologne comme formant une « Landgemeinde, » une « Marktgemeinde; » il est plus exact de parler d' « Altgemeinde » et de « Fremdgemeinde. » 2° les chartes fausses de Siegburg et l'origine de la seigneurie territoriale à Siegburg. Siegburg est un des lieux classiques pour la fabrication des documents faux).

60. — Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Alterthumskunde. Jahrg. XXXIV, 1901, Heft 1. — G. Hassebrauk. La poésie historique populaire en Brunswick (détails bibliographiques très abondants sur des poèmes déjà publiés : 1° jusqu'à la mort du duc Jules en 1589; 2° les affaires de Brunswick, du duc Jules au traité de Steterburg, 1615-1616); fin en 1902. — R. Steinhoff. Le château de Langenstein (rapports avec Frédéric Barberousse et Henri le Lion). —

E. Jacobs. Affiches de théâtre à Wernigerode, du xviie au xixe s. (détails intéressants pour l'histoire des mœurs). — H. Lorenz. Rapport sur une couronne impériale du trésor de Quedlimbourg qui, après avoir été perdue, fut retrouvée à Wernigerode (publie un ordre de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, de l'an 1547; il s'y agit peut-être de la couronne des empereurs saxons). = Heft 2. E. Jacobs. Ulrich XI, comte de Regenstein (mémoire de 292 pages sur l'époque de la Réforme. Rapports du comte avec l'électeur de Brandebourg, Joachim II). — A. de Minnigerode-Allerburg. Un seigneur terrien dans le Harz méridional au temps de la Réforme (intéressant pour l'histoire des mœurs. L'auteur veut montrer qu'au xvie s. la noblesse était à un degré de civilisation supérieur à l'image qu'en a donnée Gustav Freytag dans ses *Bilder aus deutscher Vergangenheit*). — U. Hölscher. Les reliques de Goslar. — K. Meyer. L'approvisionnement d'eau à Nordhausen depuis les temps anciens.

61. — Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen. 1902, Heft 1. — A. Koecher. L'abbé Uhlhorn (article nécrologique sur cet historien de l'Église, connu surtout par sa grande *Geschichte der christlichen Liebesthætigkeit*). — J. Kretzschmar. La monnaie royale de Hanovre, 1749-1878. — V. Loewe. L'immigration d'habitants de Berchtesgaden dans le Hanovre électoral en 1733 (épilogue de l'admission par Frédéric-Guillaume Ier de Prusse des expulsés de Salzbourg. Par contraste avec le roi, le gouvernement hanovrien n'agit pas sous l'influence des idées du temps sur l'accroissement de la population; il se laissa pousser par le sentiment général protestant). — Bær. L'élection d'Ernest-Auguste II comme évêque d'Osnabruck et la position prise par la cour de Rome (Ernest-Auguste de Brunswick-Lunebourg, fils puiné de l'évêque et prince électoral Ernest-Auguste Ier, fut élu évêque en 1716).

62. — Zeitschrift des westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 44, 1902. — H. Freytag. Les rapports de l'Université de Leipzig avec la Prusse, depuis sa fondation jusqu'à la Réforme, 1409-1539 (mémoire de 158 pages : 1° la Prusse considérée comme membre de l'Université de Leipzig; 2° influence de cette Université sur la Prusse; exposé très détaillé, surtout d'après les registres matricules de l'Université). — R. Toeppen. La plus récente rédaction de la chronique municipale de Thorn, avec une continuation pour 1548-1593 (texte; dans la continuation l'on trouve principalement les actes de la Commission royale pour les années 1552 et 1553 et des extraits des procès-verbaux du Landtag pour 1581-1587). — Kahane. Les « lettres de fer; » contribution à l'histoire de la procédure à Dantzig (la « lettre de fer, » inconnue jusqu'ici des historiens du droit, est une lettre de sauvegarde accordée pour un certain temps par le roi au débiteur insolvable contre ses créanciers). — E. Blech. La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine à Dantzig (publie le livre des morts de la corporation des merciers de

1669 à 1775). — O. Guenther. Mélanges sur l'histoire de Dantzig tirés des imprimés et des manuscrits, IV : le Dr Christophe Heyl, humaniste rhénan dans l'Allemagne orientale (publie son autobiographie, qui a été trouvée récemment).

63. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Alterthum Schlesiens. Bd. XXXVI, Heft 1, 1901. — C. Gruenhagen. Breslau et les princes du pays durant le moyen âge (coup d'œil général. La politique de cette ville de commerce fut un puissant contrepoids opposé à l'émiettement territorial de la Silésie). — Eberlein. Les négociations des habitants de Breslau en 1526 et 1527 (avec l'évêque et avec le roi Ferdinand au sujet de l'introduction des doctrines nouvelles). — W. Schulte. L'instruction primaire à Breslau au moyen âge. — F. Friedensburg. Les monnaies frappées à Breslau. — Feit. Noms de maisons à Breslau (à partir du xiiie s.). — H. Wendt. Le syndic de Breslau, Dr Andreas Assig, 1618-1676, et ses *Jurisdictionalia* (recueil de documents pour une histoire du droit silésien que le Dr Assig se proposait d'écrire; ses études sur le droit et les usages des artisans). — M. Hippe. Le journal d'un instituteur de Breslau au xviie s. (Élias Maior, mort en 1669). — G. Bauch. Johann Thurzo et Johann Hess (Jean V Thurzo fut évêque de Breslau de 1506 à 1520; il fut un des princes de la Renaissance. Ses lettres à son ami, l'humaniste Jean Hess). = Heft 2, 1902. C. Gruenhagen. Breslau et les princes du pays. II : Sous la domination habsbourgeoise (l'Autriche a été impuissante à maintenir vivante l'idée de l'État en Silésie, dont la population était hétérodoxe. L'annexion à la Prusse en 1740-1741 put donc s'accomplir sans troubles profonds). — L. Burgemeister. L'ancien château impérial de Breslau. — H. Fechner. Le commerce du fil en Silésie sous Frédéric le Grand et ses deux successeurs, 1741-1806 (II : à partir de l'avènement de Frédéric-Guillaume II. Les conséquences produites par le système prohibitif et par les droits à l'exportation ont été très défavorables). — W. Schulte. Organisation des institutions paroissiales et de l'enseignement supérieur en Silésie au moyen âge (c'est à tort que l'historien polonais J. Dlugoss attribue au duc Miseko toute l'organisation ecclésiastique; la colonisation allemande du pays a exercé ici un rôle décisif). — W. Schœpke. Les « Dreigræben » (travaux de défense slaves en Silésie; description détaillée).

64. — Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde. Neue Folge. Bd. XII, Heft 3-4, 1902. — E. Bœhl. Rapports de la Thuringe avec l'Autriche évangélique à l'époque de la Réforme (d'après de nombreux documents inédits tirés des archives d'État à Ratisbonne. Détails importants sur les luttes ecclésiastiques de l'époque qui suivit la Réforme). — E. Koch. La mort et la sépulture de Guillaume IV, comte de Henneberg (mort en 1480; détails importants pour l'histoire des mœurs). — G. Sommerfeldt. Les rapports du général Ernest-Albert d'Eberstein avec la ville de Fran-

kenhausen pendant les années 1635-1650 (général hessois dans l'armée du suédois Baner). — J. Trefftz. La culture du mûrier et la sériciculture à Creuzburg-sur-la-Werra. Essai sur l'économie populaire au XVIIIe s. (d'après des actes des archives de l'État à Weimar). — P. Weber. Hirsau-Paulinzella-Thalbürgel (influence des moines de Cluny sur les constructions ecclésiastiques de la Thuringe; il y a un étroit rapport entre les constructions monastiques de la Thuringe avec Hirsau, le Cluny allemand). — M. Verworn. La Thuringe préhistorique (d'après des fouilles). — H. Quantz. Nouveaux bronzes de la Tène à Ranis).

65. — Abhandlungen der k. Bayerischen Akademie der Wissenschaften. Historische Classe. Bd. XXII, Abth. 1, 1901. — F. Stieve. Lettres des Wittelsbach des années 1590-1610 (elles concernent : 1° les affaires de la religion en Bohême et en Autriche et la lutte entre l'empereur Rodolphe II et le roi Mathias; 2° les troubles de Juliers; 3° les affaires de la ligue catholique; 4° la succession de Bavière; 5° les plans de mariage pour la duchesse Madeleine de Bavière). — F. von Reber. Les débuts du style ionique (tandis que le style dorique est autochtone en Grèce, les caractères propres à l'ionique ne peuvent s'expliquer que par l'influence de l'Orient). — B. Riehl. De Dürer à Rubens. = Philosophisch-philologische Classe. Bd. XXII, Abth. 1, 1902. A. Rœmer. Le public qui fréquentait le théâtre à Athènes; de son degré de culture littéraire et esthétique (1° la situation de la masse populaire dans les questions de science; 2° degré de culture du bas peuple tel qu'il se montre dans l'assemblée du peuple et dans les tribunaux; 3° culture esthétique; 4° influence exercée par les poètes sur la masse populaire). — J. Fuehrer. Un hypogée du christianisme primitif découvert dans la Vigna-Cassia, à Syracuse (du Ve siècle).

---

66. — Carinthia. Jahrg. XCI, Heft 1-6, 1901. — R. Duernwirth. Petites contributions à l'histoire de la ville de Saint-Veit. — P. V. Topographie historique du Lieserthal; fin. — A. von Jaksch. Le prince Eugène de Savoie et le pays de Carinthie (d'après les archives locales). — A. Starzer. Le « Versatzamt » à Klagenfurt (fondation de cette banque en 1768 et son histoire). — F.-G. Hann. Raimundus Peyraudi, prince de l'Église (prêtre français qui fut évêque de Gurk depuis 1491. Il travailla à répandre la pratique des indulgences et joua un rôle dans les luttes entre le pape Alexandre VI et les rois de France Charles VIII et Louis XII).

67. — Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol und Vorarlberg. 3e Folge, Heft 44, 1900. — W. Rottleuthner. Poids et mesures en Tirol (coup d'œil historique). — V. Hintner. De quelques noms de vallées dans le Tirol allemand. — H. Woppner. La diète d'Innsbruck, du 12 juin au 21 juillet 1525 (pour servir à l'histoire du soulèvement des Paysans. Dans aucune autre région allemande, ce soulèvement n'eut les mêmes effets qu'en Tirol. La conséquence la plus impor-

tante de cette « diète des Paysans » fut l'ordonnance de 1526). — F. WALDNER. Cinq chartes provenant de l'ancien monastère des Clarisses à Meran, XIVe-XVIe siècle. — A. SITTE. Les plus anciens engagements de mineurs, artisans, artistes, etc., allemands pour la Russie (publie une charte de 1489). = Heft 45, 1901. F.-R. VON WIESER. Autobiographie de J.-J. Staffler, topographe et statisticien tyrolien (cette biographie, écrite en 1863, contient d'utiles détails pour caractériser une époque mémorable). — ID. Une stèle votive romaine de Sanzeno (montre qu'il y eut à Sanzeno une colonie gauloise).

68. — Archiv des Vereines für Siebenbürgische Landeskunde. Neue Folge. Bd. XXX, Heft 2, 1902. — F. TEUTSCH. Notice nécrologique sur Albert Arz de Straussenburg, juriste (mort en 1901. Sa vie est étroitement liée aux événements politiques de la Transylvanie. Il fut, de 1878 à 1881, membre de la Diète hongroise). — J. DULDNER. Comment la Transylvanie passa sous la domination des Habsbourg : années 1687-1691 (mémoire de 75 pages). — H. HERBERT. L'hygiène à Hermannstadt au XVIIe siècle (surtout en temps de peste. Détails statistiques. Publie des inventaires de pharmaciens).

---

69. — The Athenæum. 1902, 14 juin. — A foreign view of England in the reigns of George I and George II : the letters of Mr César de Saussure to his family, translated by *Mme van Muyden* (détails intéressants, en particulier sur le couronnement de George II). — Le mariage du duc de Clarence avec Violante Visconti (notes critiques sur les sources de cet événement, 1368). = 21 juin. *J. Hastings* et *J. A. Selbie.* A dictionary of the Bible; t. IV et dernier (très important). — *J. C. Tarver.* Tiberius the Tyrant (savant plaidoyer en faveur de Tibère). = 28 juin. *Mrs A. Murray-Smith.* The roll-call of Westminster abbey (notices agréablement présentées sur les personnes qui ont été ensevelies dans l'illustre abbaye). — *W. Sichel.* Bolingbroke and his times; the sequel (intéressant). — *Jenks.* Edward I, the english Justinian (insuffisant). — *Kingsford.* Henry V (bon). — *D. Swift.* Henry VIII (bon; mais n'est pas dans le commerce). — Le mariage du duc de Clarence avec Violante Visconti; fin. = 5 juillet. La littérature continentale; revue annuelle.

70. — The english historical Review. Vol. XVII, 1902, juillet. — P. S. ALLEN. Hieronymus Balbus à Paris (biographie de cet humaniste italien qui enseigna à Paris de 1489 à 1492). — C. H. FIRTH. Cromwell et la couronne (expose les premières tentatives faites en octobre et novembre 1656 pour changer la constitution et rétablir le titre royal au profit de Cromwell). — J. F. CHANCE. L'expédition de la Baltique et les traités du Nord, 1715 (et histoire des relations de la France avec la Suède). — E. M. LLOYD. La levée des régiments dans les Highlands en 1757 (l'idée de lever des régiments dans les hautes terres d'Écosse, où les passions jacobites étaient encore si vives, vint

de ce que l'Angleterre avait besoin d'hommes pour la guerre d'Amérique; suggérée au duc de Cumberland en 1756, elle fut aussitôt accueillie par Pitt, qui, plus tard, se fit gloire d'une mesure présentée comme ayant achevé la pacification des Highlands). — F. Baring. La division du comté de Northampton en hides avant le Domesday book. — T. A. Archer. Note sur saint Godric (qui fonda l'ermitage de Finchale, sur le Wear; un détail de sa vie peut être fixé à l'année 1157). — Miss Mary Bateson. Un recueil de textes pour l'histoire municipale de Londres du temps du roi Jean (Brit. Mus., Add. 14252, dont l'auteur donne une très intéressante analyse, avec publication partielle). — Little. Constitutions provinciales de l'ordre franciscain; constitutions de la province de France (texte tiré du ms. Phillipps 207). — J. J. Black. Édouard Ier et la Gascogne en 1300 (publie la relation d'une conférence concernant la Gascogne entre les envoyés d'Édouard Ier, conduits par Jean de Pontoise, évêque de Winchester, et le pape Boniface VIII à titre privé, conférence tenue à Sculcula, près d'Anagni, les 21, 22 et 24 août 1300. Elle est rédigée en français). — Mrs Reginald Poole. Un journal du siège de Rouen en 1591 (récit qui comble une lacune, allant du 5 septembre au 3 octobre, dans le récit publié par Gough, Camden Misc., I, 1847). — J. Holland Rose. L'incident de la glace à la bataille d'Austerlitz (l'importance de cet incident a été très exagérée). — H. E. Egerton. Le rapport de lord Durham sur le Canada (ce rapport est bien l'œuvre de Durham). = Comptes-rendus : *T. R. Glover*. Life and Letters in the fourth century (bon). — *H. Zimmer*. Pelagius in Irland (important). — *Jastrow* et *Winter*. Deutsche Geschichte im Zeitalter der Hohenstaufen; Bd. II, 1190-1273 (beaucoup de faits bien présentés; pas une note. C'est maintenant une mode en Allemagne). — *J. E. Morris*. The welsh wars of Edward I (excellent). — *G. Bonolis*. La giurisdizione della Mercanzia in Firenze nel sec. xiv (très bonne étude). — *Taunton*. Thomas Wolsey, legate and reformer (très intéressant, mais souvent contestable). — *R. W. Dixon*. History of the church of England; vol. V-VI, 1558-1570 (très bon exposé). — *R. G. Law*. Catholic tractates of the xvi cent., 1573-1600 (important pour l'histoire des luttes religieuses en Écosse, avec une excellente introduction). — *Brown*. Calendar of state papers relating to english affairs in the Archives of Venice; vol. X, 1603-1607. — *C. H. Firth*. The Clarke papers; vol. IV. — *E. G. Bourne*. Essays in historical criticism (à noter les études sur Whitman, Parkman et Froude). — *Duignan*. Notes on Staffordshire place names (intéressant).

71. — The Contemporary Review. 1901, décembre. — Raymond Maxwell. Un journal de la campagne du Natal (journal tenu par un médecin anglais qui, au début des hostilités, fut requis par les Boers, à peine d'expulsion, de servir dans une de leurs ambulances; notes prises au jour le jour depuis le 28 sept. 1899 jusqu'au 20 févr. 1900. C'est le témoignage, assez pâle en somme, d'un témoin très mal disposé à l'égard de ceux au milieu desquels il était contraint de vivre).

= 1902, janv. L'anglophobie en Allemagne. — John Foreman. La situation en Espagne.

72. — The Nineteenth Century. 1902, avril. — Miss A. Lambert. La « Déclaration » du roi et les catholiques de l'Empire. — Lloyd Sanders. Les nouveaux whigs et les anciens. — G. A. Raper. La franc-maçonnerie en France. = Mai. Le Rév. D. Macleane. Un fait unique : la continuité des cérémonies usitées au couronnement de nos souverains. — H. Ellis. Le génie de l'Espagne. — Souvenirs personnels sur Cecil Rhodes. — L. Oppenheim. La bataille de « Roival » 50 (où les Boers furent repoussés après un combat acharné, 11 avril 1902). — Sidney Webb. L'Université de Londres. — Clowes. Un amiral insubordonné (Édouard Vernon; ses querelles avec ses supérieurs en 1745). — E. S. Hope. Quelques cérémonies du couronnement tombées en désuétude. — D. C. Boulger. L'Angleterre et les petits États.

73. — Quarterly Review. Vol. 195, janvier-avril 1902. — Fénelon et ses critiques (d'après les ouvrages récents de M. Crouslé, Miss Sanders et lord Saint-Cyres, dont l'excellente vie de Fénelon est aussi complète qu'on peut le souhaiter, même pour les questions de théologie. Fénelon n'a pas toujours été tolérant; mais, à part les Quakers et les Sociniens, personne ne l'était de son temps. Il a versé dans le mysticisme; mais c'était alors un courant général de réaction contre les théologiens combatifs et qui se faisait sentir également dans le catholicisme et le protestantisme; d'ailleurs, un grand nombre de protestants admirent aujourd'hui l'archevêque de Cambrai et le tiennent pour un saint. Tandis que Bossuet resta « le prophète des lieux communs, » Fénelon est un homme du XVIIIe siècle. On retrouve aussi beaucoup de sa physionomie dans la figure de Newman). — Les famines dans l'Inde et leurs remèdes (vingt-deux famines en cent trente ans de gouvernement britannique, et ce ne sont pas les districts les plus secs, au point de vue du climat, qui souffrent le plus, parce que l'irrigation y est mieux ménagée. Malheureusement, les progrès de la civilisation semblent tourner ici contre le peuple. Les chemins de fer, par exemple, empêchent que l'on manque de grains en temps de famine; mais, comme ils exportent dans les bonnes années les réserves naturelles du pays, ils amènent et maintiennent la hausse des prix, qui épuise les ressources du cultivateur. Le développement de la population, sous le régime pacifique de l'occupation anglaise, augmente le déboisement pour étendre la culture, mais le fumier devient alors le seul combustible, et la terre, qui manque d'engrais, s'appauvrit d'autant). — L'avenir de l'histoire grecque (à l'occasion du livre de M. Grundy sur la première guerre médique. Les histoires d'Athènes et de Sparte sont, aujourd'hui, aussi connues qu'elles peuvent l'être, en l'absence de documents nouveaux. Les efforts des travailleurs doivent se porter maintenant vers les origines ou vers l'époque hellénistique, dont les fouilles des archéologues sont loin de nous avoir livré tous les secrets). — Une

académie scientifique en Angleterre (demande la création d'une sorte d'institut ou d'académie des inscriptions, ne fût-ce que pour représenter les intérêts scientifiques du pays devant les académies étrangères). — Andrea Mantegna (les publications de Charles Yriarte, Kristeller, Maud Crutwell, Berenson). — L'anthropologie est-elle une science? (discute notamment la seconde édition du *Rameau d'or* de Frazer. Les gouvernements des colonies anglaises encouragent de plus en plus les recherches ethnographiques; celui de l'Inde a même organisé un département spécial, à la tête duquel il a placé le savant M. Risley). — Les récents travaux sur Marie Stuart (Andrew Lang, Samuel Cowan, etc.; à signaler surtout la publication d'un jésuite, le P. Pollen, qui a dépouillé les archives du Vatican. La reine, par son influence, ramena beaucoup d'Écossais au catholicisme, mais elle se montra en même temps très large et très tolérante à l'égard des protestants. Le problème de sa complicité dans l'assassinat de Darnley reste insoluble; conteste incidemment l'opinion de notre collaborateur, M. Philippson, sur les lettres de la Cassette). — La Perse et le golfe Persique (propose de s'entendre avec la Russie pour lui abandonner la surveillance du nord de la Perse et du Khorassan, afin de réserver au contrôle de l'Angleterre le golfe Persique et les montagnes qui séparent la côte du plateau central. Regrette les maladresses commises par les Anglais dans les deux affaires de la régie des tabacs et du monopole des loteries, concessions que le shah leur avait faites et qu'il a dû retirer devant le mécontentement général du peuple, en payant de lourdes indemnités qui l'ont obligé de contracter en Europe des emprunts onéreux. Article fort approuvé par la *Revue d'Édimbourg* dans son numéro d'avril). — Lady Sarah Lennox (sa correspondance révèle peu de détails sur les personnages de son temps, qu'elle avait cependant connus de près, excepté sur Charles Fox; analyse d'un mémoire inédit de lord Holland racontant la mort de George II et l'avènement de George III). — Les livres sacrés de l'Orient (aperçu de la grande collection dirigée par Max Müller. Les quarante-neuf volumes publiés ne contiennent qu'une faible partie des documents utiles à faire connaître. Quoique les Anglais aient montré souvent de remarquables aptitudes pour l'orientalisme, cependant la plupart de ces traductions et commentaires sont dus à des plumes étrangères, l'Angleterre n'encourageant guère aujourd'hui les études désintéressées; il existe bien un collège des langues orientales à Londres, mais les professeurs ne sont pas payés et risquent positivement, parfois, de mourir de faim). — Sionisme et antisémitisme (étude très différente de celle que la même revue avait publiée en janvier 1896. L'Angleterre compte plus de Juifs que la France, 0,30 0/0 contre 0,21; elle ne croit pas qu'il en résulte d'inconvénients pour elle, tout en reconnaissant que la jeune génération juive tend au matérialisme brutal et ne comprend plus l'élément spirituel de sa religion). — La renaissance gaëlique dans la littérature (la nouvelle littérature en langue irlandaise possède une saveur originale que les Anglais eux-mêmes apprécient

comme mettant en relief l'élément celtique de leur nationalité). — Les bibliothèques du moyen âge (nécessité d'un répertoire général des manuscrits; comment reconnaître leur provenance, en Angleterre, pour dresser plus tard le catalogue des bibliothèques conventuelles avant la Réforme, qui a détruit énormément d'ouvrages dont la perte est lamentable). — L'Angleterre vue à travers les lunettes françaises (critique acerbe des livres de MM. Boutmy, Victor Bérard, Chevrillon, etc. Ne peut même plus supporter les articles du *Temps* et des *Débats* sur la politique anglaise. Reproche aux Français d'attacher trop d'importance à la personnalité de M. Chamberlain, qui n'est qu'un ministre des Colonies (p. 509), et convient néanmoins que l'Angleterre lui est passionnément attachée, parce qu'il incarne à ses yeux l'impérialisme (p. 529). — Deux historiens d'Oxford (John Green et Samuel Gardiner). — Turquie et Arménie. — La civilisation d'après M. Kidd (écrivain d'un grand mérite, mais dont les idées semblent absolument contraires aux données de l'expérience courante).

---

74. — The American historical Review. 1902, avril. — Le congrès de l'Association d'histoire américaine à Washington. — C. H. Haskins. Robert le Bougre et les débuts de l'Inquisition dans le nord de la France; fin en juillet (mémoire bien documenté et intéressant; quelques documents inédits). — George Kriehn. Études sur les sources de la révolte sociale en 1381; fin (mort de Wat Tyler; les demandes des insurgés à Smithfield. Ces dernières ont un caractère radical très accentué; leurs tendances démocratiques ont rarement trouvé en Angleterre une aussi vive expression). — James F. Rhodes. Qui a mis le feu à Columbia? (Columbia, capitale de la Caroline du Sud, fut mise à sac et détruite par les flammes le 17 février 1865. Qui a mis le feu? Sherman, qui commandait l'armée fédérale, en accuse le général confédéré Wade Hampton. C'est une erreur : les récits de témoins oculaires prouvent que le feu fut mis par la lie de la population qui, après la retraite des troupes régulières, se livra aux pires excès; les troupes fédérales firent leur possible pour combattre le fléau et pour apaiser les troubles). — Max Farrand. Les privilèges commerciaux du traité de 1803 (en faveur de la Louisiane). = Documents. Les papiers de sir Charles R. Vaughan, 1825-1835; fin. = Bibliographie : *L. B. Paton.* The early history of Syria and Palestine (bon résumé, complet et bien au courant). — *B. Perrin.* Plutarch's Themistocles and Aristides (excellente édition). — *B. Terry.* A history of England (bon résumé général de l'histoire d'Angleterre). — *Fr. M. Nichols.* The epistles of Erasmus (bonne traduction, où les lettres sont rangées autant que possible à leur place chronologique; important). — *Taunton.* Thomas Wolsey, legate and reformer (remarquable). — *Mereness.* Maryland as a proprietary province (bon). — *Mahan.* Types of naval officers drawn from the history of british navy (essai très intéressant de « pathologie navale »). — *W. D. Green.* William Pitt, earl of Chat-

ham, and the growth and division of the British empire, 1708-1778 (très bon résumé). — *Townshend*. The military life of field-marshal George, first marquess Townshend, 1724-1807 (fatigant et futile). — *H. Gannett*. Boundaries of the United States and of the several states and territories (publication officielle fort utile, mais déparée par de fâcheuses erreurs). — *W. E. Curtis*. The true Thomas Jefferson (agréable à lire, mais plein d'erreurs). — *G. Hunt*. Writings of James Madison, comprising his public papers and his private correspondence; 2 vol. — *R. M. Johnston*. The roman theocracy and the Republic, 1846-49 (consciencieux, mais laisse beaucoup à désirer). — *C. Schwab*. The Confederate states of America, 1861-65; a financial and industrial history of the South, during the civil war (bon). — *Michie*. General Mac Clellan (excellent). — *L. Courtney*. The working constitution of the United kingdom (remarquable). = Juillet. George L. Burr. Les archives européennes (trop de généralités). — W. E. Dodd. La place de Nathaniel Macon dans l'histoire du sud (Macon était un homme d'État de la Caroline du Nord). — W. C. Ford. John Quincy Adams et la doctrine de Monroe. — O. G. Libby. Ramsay plagiaire (Ramsay publia, en 1789, une *History of the american Revolution* qu'il disait puisée directement aux sources, mais où, en réalité, il a pillé l'*Annual Register* de Gordon, paru un an avant le sien). = Documents. Une lettre d'Alexandre de Humboldt, 1845 (au sujet de l'isthme et du canal de Panama). — La politique anglaise à l'égard de l'Amérique, 1790-1791 (documents tirés du P. R. O. de Londres). = Bibliographie : *V. Letelier*. La evolucion de la historia (intéressant). — *J. Bryce*. Studies in history and jurisprudence (remarquable). — *B. Holland*. Imperium et libertas (très intéressant). — *E. G. Bourne*. Essays in historical criticism (bon). — *W. A. Dunning*. A history of political theories, ancient and mediœval (excellent). — *R. Lanciani*. New tales of Old Rome (intéressant pour le grand public; l'érudit y profitera peu). — *H. Harrisse*. Découverte et évolution cartographique de Terre-Neuve et des pays circonvoisins, 1497-1501-1769 (important). — *G. Garcia*. Charácter de la conquista española en America y en Mexico; segun los textos de los historiadores primitivos (intéressant et bien présenté). — *A. Lang*. The mystery of Mary Stuart (très intéressantes discussions). — *J. H. Pollen*. Papal negociations with Mary, queen of Scots, during his reign in Scotland, 1561-1567 (publie 259 documents inédits, traduits avec soin et accompagnés de notes instructives). — *A. Fea*. King Monmouth, 1649-1685 (agréable, mais superficiel). — *J. W. Fortescue*. Calendar of state papers. Colonial series. America and the west Indies, 1689-92. — *F. Molloy*. The queen's comrade. The life and times of Sarah, duchess of Marlborough (plaidoyer passionné pour le parti jacobite). — *F. Salomon*. William Pitt. I : die Grundlagen (biographie très consciencieuse, par un homme d'un jugement indépendant). — *Sloane*. The french Revolution and religious reform; an account of ecclesiastical legislation and its

influence in affairs in France, 1789-1804 (intéressant; l'auteur est très sympathique aux prêtres insermentés et au concordat). — *H. Belloc.* Robespierre (intéressant, mais peu scientifique). — *S. M. Hamilton.* The writings of James Monroe; vol. V : 1807-1816. — *J. T. Morse.* American statesmen (collection remarquable). — *Doughty.* The siege of Quebec and the battle of the plains of Abraham (excellent).

---

75. — Atti e Memorie della r. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna. 3e série, t. XIX, fasc. 4-6, juillet-décembre 1901. — N. Tamassia. La donation « more salario » dans les documents ravennates et romains (suit l'emploi de cette formule dans les textes). — L. Frati. Les autographes de fra Cherubino Ghirardacci (qui écrivit dans la seconde moitié du xvie siècle une histoire de Bologne. Publie en appendice un plan, dressé par Ghirardacci, des archives des notaires de Bologne). — U. Dallari. Correspondance entre les Bentivoglio et la famille d'Este, conservée aux archives de l'État de Modène; suite (1491-1520-1542; avec une table des noms propres). — G.-B. Salvioni. Sur la valeur de la livre bolognaise; suite. — A. Palmieri. Les chartes judiciaires et les documents privés de Ravenne au moyen âge. — A. Sorbelli. Poésies de Matteo Griffoni, chroniqueur bolonais, d'après ses autographes.

76. — Archivio storico italiano. Sér. V, t. XXVIII, 1901, disp. 4. — Gius. Rondoni. Les « giustiziate » à Florence, du xve au xviiie siècle (notes sur les exécutions capitales, d'après les archives de la compagnie de S. Maria della Croce al tempio, fondée vers le milieu du xive siècle). — Gius. Schnitzer. Burlamacchi et sa Vie de Savonarola (quoi qu'en ait dit Ranke, le P. Burlamacchi doit être reconnu pour l'auteur de cette vie, qui fut rédigée vers 1507). — C. Paoli. « Manigoldo » (ce mot a le sens de bourreau, exécuteur des hautes œuvres; publie des documents de 1415-1417, où ce mot se rencontre). — Paolo Piccolomini. Une lettre inédite de l'historien Sigismond Tizio, 13 juillet 1512. = Bulletins : Allemagne, publications des années 1899 et 1900 relatives à l'histoire d'Italie au moyen âge, par E. von Ottenthal. = Comptes-rendus : *C. Cipolla.* Compendio della storia politica di Verona (remarquable). — *E. de Angelis Mangano.* Sulle forme primitive della proprietà fondiaria in Roma (intéressant, mais de la confusion et de l'inexpérience). — *C. Cipolla.* Monumenta Novaliciensia vetustiora; vol. II (très important pour l'histoire du Piémont). — Codice diplomatico Barese; vol. III : le Pergamene della cattedrale di Terlizzi, 971-1300. — *G. Bruscoli.* Lo spedale di S. M. degli Innocenti di Firenze. — *Gius. Biadego.* Dante e gli Scaligeri (bon travail de synthèse). — *G. Bonolis.* La giurisdizione della mercanzia in Firenze nel sec. xiv (remarquable). — *G.-E. Saltini.* Bianca Capello e Francesco I de Medici (très bonne monographie).

77. — Archivio storico lombardo. 1902, anno XXIX, fasc. 34.

— F. Savio. Une liste d'évêques italiens chez saint Athanase (cherche à identifier quinze évêques du « canal » ou « diocèse » d'Italie). — Rod. Maiocchi. Milanais prisonniers de guerre à Pavie en 1247 (avec vingt-trois documents inédits). — Gius. Riva. Un ms. inconnu contenant une liste de privilèges pour Bergame, 1420-1745. — Fr. Tarducci. Gianfrancesco de Gonzague, seigneur de Mantoue, 1407-1420; études et recherches critiques. — C. Salvioni. Noms de lieux de Lombardie (étymologie des mots Muggiò et Vigévano). — A. Zanelli. Les cochons de saint Antoine à Brescia (lutte entre les magistrats de la ville, qui voulaient empêcher les porcs de vagabonder dans les rues, et les moines de saint Antoine, qui invoquaient le respect dû à ces animaux sacrés; xive-xve s.). — E. Verga. Une condamnation à mort prononcée contre Carlo Visconti, fils de Bernabò, 28 juin 1399. — F. E. Comani. Mastino Visconti (notes pour la biographie de ce fils de Bernabò). — F. Fossati. Pour l'entrée de Cristierna Sforza à Vigevano, 1534. = Bibliographie : *E. Seletti*. Marmi scritti del museo archeologico di Milano. Catalogo. — Bulletin bibliographique de l'histoire de Lombardie; mars-juin 1902.

78. — Archivio storico per le provincie napoletane. Anno XXII, 1902, fasc. 1. — Fr. Cerone. La politique orientale d'Alfonse d'Aragon; suite dans le fasc. 2 (mémoire important, richement documenté). — B. Croce. Les rapports des patriotes napolitains avec le Directoire et le Consulat et l'idée de l'unité italienne, 1799-1801 (utilise les papiers provenant de Francescantonio Ciaia, envoyé de la république parthénopéenne à Paris en 1799, et ceux d'un de ses amis et collaborateurs, Cesare Paribelli); fin dans le fasc. 2. = Bibliographie : *B. Deutzer*. Topographie der Feldzüge Robert Guiscards gegen das Byzantinische Reich (bon). — *Kehr*. Die Urkunden der normannisch-sicilischen Könige (bonne dissertation). — *J. Haller*. Die Belehnung Renés von Anjou mit dem Königreich Neapel, 1436 (utile). — *Gius. Paolucci*. La giovinezza di Federigo II di Svevia e i prodromi della sua lotta col papato (honorable dissertation). — *F. Scandone*. Documenti e congetture sulla famiglia e sulla patria di s. Tommaso d'Aquino (quelques résultats nouveaux). — Diploma purpureo di re Ruggiero II per la casa Pierleoni. — *Scaramella*. Alcune antiche carte di Campobasso. — *Bruno-Stoppa*. Capitula, privilegia ac statuta Universitatis Terre Laureti Aprutini. — *Rinieri*. Relazioni storiche tra Pio VI e la corte di Napoli, 1776-1778, secondo documenti inediti dell' archivio vaticano (beaucoup de faits et de documents). — *A. Sansone*. Gli avvenimenti del 1799 nelle Due Sicilie. Nuovi documenti (beaucoup de faits nouveaux qui ne modifient pas, il est vrai, la physionomie des événements). — *Fontanarosa*. Studi sul decennio francese in Napoli, 1806-1815 (recueil de sept articles). — *Demaria*. Benevento sotto il principe Talleyrand (sans valeur). = Fasc. 2. M. Schipa. Le royaume de Naples au temps de Charles de Bourbon. Première partie : le gouvernement (avant de parler du gouvernement sous don Carlos, l'auteur traite de

l'époque où le royaume était sous la domination de l'empereur Charles VI d'Autriche). = A part : le Journal napolitain de 1799 à 1825; suite.

79. — Archivio storico siciliano. Nouv. sér., année XXVI, 1902. Fasc. 3-4. — S. Romano. Un voyage du comte de Flandre, Gui de Dampierre, en Sicile, en 1270. — G. Pardi. Une commune de Sicile et ses rapports avec les maîtres de l'île jusqu'au xviiie siècle; suite (Caltagirone, de 1342 à 1598). — G. Savagnone. Les documents sur parchemin inédits qui sont conservés dans les archives municipales de Palerme, 1334-1451, plus un bref de Clément X en 1670). — G. Pagano. La Sicile, élément de la civilisation italienne (notes statistiques permettant de mettre en comparaison la Sicile en 1860 et en 1900). = Bibliographie : *R. Starrabba.* Consuetudine e privilegi della città di Messina (important).

80. — Studi storici. Vol. X, fasc. 3. — F. Filippini. Cola de Rienzo et la cour d'Avignon (cherche à prouver que le but de Rienzi était d'assurer l'indépendance politique de Rome et de l'Italie en les affranchissant à la fois du pape et de l'empereur); fin, vol. XI, fasc. 1. — A. Crivellucci. Des origines de l'état pontifical (pontificats de Grégoire III et de Zacharie); suite, vol. XI, fasc. 1 (Zacharie et Étienne II; leurs rapports avec les chefs francs et avec l'exarchat; quel droit avait le pape à réclamer de Pépin la « restitution » de l'exarchat de Ravenne). — F. Filippini. Une relation de la bataille de Pavie par un contemporain (ce contemporain est un Espagnol, Jacobo de Neila, qui, en 1525, se trouvait à la tête du collège fondé par le cardinal Albornoz; le récit est en latin). = Fasc. 4. G. Volpe. Pise et les Lombards (Pise au viie et au viiie siècle; la domination lombarde lui a été plutôt bienfaisante). — Table des dix premiers volumes des *Studi storici,* 1892-1901, en trois parties : géographie, chronologique et onomastique. = 1902, vol. XI, fasc. 1. P.-E. Comani. Une réforme d'Ottobuono Terzi, 1407 (expose les motifs qui amenèrent le condottiere Terzi, qui fut seigneur de Parme et comte de Reggio après la mort de Giangaleazzo Visconti, et du Parmesan Giovanni Lalatta, podestà de Reggio pour Terzi, à passer un traité de « comborghesia » et de « concittadinanza » entre Parme et Reggio).

81. — Nuovo archivio veneto. Nouv. sér., n° 4, 1901. — Actes de la députation royale d'histoire de Venise. — Table générale de la 1re série (1891-1900) du *Nuovo archivio veneto.* = N° 5, 1902, t. III, 1re partie. G. Beloch. La population de Venise au xvie et au xviie s. (recensements). — A. Segre. Quelques documents sur les rapports entre la Savoie et Venise au xvie siècle. — M. Roberti. Nouvelles recherches sur les anciennes institutions municipales de Padoue. — A. Michieli. Les habitations des Foscolo à Venise et la date de leur arrivée. — G. Biscaro. La commune de Trévise et ses plus anciens statuts, jusqu'en 1218; suite. — L.-G. Pélissier. Canova, la comtesse

d'Albany et le tombeau d'Alfieri. = Bibliographie : *G. Cogo*. L'ultima invasione dei Turchi in Italia in relazione alla politica europea dell' estremo Quattrocento, 1499. — *Zanutto*. Paolo Diacono e il monachismo occidentale (bonne monographie; quelques erreurs). — *Pribram*. Venezianische Depeschen vom Kaiserhofe, 1657-1661. — *M. Roberti*. Le rappresaglie negli stati padovani (bon). — *C. Cipolla*. Documenti per la storia delle relazioni fra Verona e Mantova nel sec. XIII. — *A. Ferretto*. Codice diplomatico delle relazioni fra la Liguria, la Toscana e la Lunigiana ai tempi di Dante, 1265-1321. — *A. Palmieri*. Summa artis notariae Belluni composita.

82. — Bulletino dell' Istituto storico italiano. N° 23, 1902. — L. Schiaparelli. Les diplômes des rois d'Italie. Recherches historiques et diplomatiques. 1re partie : les diplômes de Bérenger Ier (mémoire considérable de 167 pages, avec une table générale des diplômes). — Gius. Riva. Pour servir à une nouvelle édition d'Azario, chroniqueur novarais (notes critiques; 10 pages).

83. — Rivista storica italiana. Anno XIX, 3a ser., 1902, vol. I, fasc. 1. — I. Del Lungo. Conferenze fiorentine (intéressant recueil de huit conférences). — *L. Mariani*. Aufidena. Ricerche archeologiche e storiche nel Sannio settentrionale (excellent). — *G. Rizzio*. Le tavole finanziarie di Taormina (très savante étude). — *C. Tedeschi*. Arialdo (roman historique sur la vie religieuse et politique à Milan au XIe s.). — *P. Kehr*. Scrinium und Palatium (essai remarquable sur l'histoire de la chancellerie pontificale au XIe siècle). — *Bollea*. Le prime relazioni fra la casa di Savoia e Ginevra, 926-1211 (bon). — *Giov. Rossi*. Gli statuti di Soncino. — *R. Starrabba*. Consuetudine e privilegi della città di Messina. — *D. Marzi*. Giovanni Gutemberg e l'Italia (bonne monographie sur les débuts de l'imprimerie en Italie). — *C. Errera*. L'epoca delle grandi scoperte geographiche (excellent). — *A. Segre*. Lodovico Sforza, duca di Milano, e l'assunzione al trono sabaudo di Filippo II, il « Senza Terra, » 1496 (court, mais bon). — *D. Marzi*. Il viaggio del vicerè di Napoli al campo cesareo per l'accordo del duca di Borbone col papa e coi Fiorentini; e l'aggressione ch'ebbe a subire a S. Sofia il 19 d'aprile 1527 (bon). — *A. Segre*. Documenti ed asservazioni sul congresso di Nizza, 1538. — *Ad. Simonetti*. Il convegno di Paolo III e Carlo V in Lucca, 1541 (peu intéressant). — *G. Bandini*. Un episodio mediceo della guerra dei Trenta anni (sur le siège de Vienne en 1619 et la part qu'y prit le gouvernement florentin). — Ouvrages sur la Révolution française et sur l'époque du *Risorgimento*. = Fasc. 2. *P. Vigo*. Le danze macabre in Italia (intéressant et plein de faits). — *K. Haase*. Die Königskrönungen in Oberitalien und die « eiserne » Krone (bonne histoire de la couronne de fer, qui n'est peut-être pas une couronne, mais un simple collier d'origine orientale, et qui n'a commencé d'être vénérée comme une relique qu'à une assez basse époque; intéressante dissertation, par C. Cipolla). — *G. Tropea*. La

stele archaica del Foro romano (assez longue dissertation sur ce problème, par L. Mariani). — *Ad. Cinquini.* L'esercito romano ai tempi di Cesare (bon résumé). — *V. Masi.* Vicende politiche dell' Asia dall' Ellesponto all' Indo; vol. II, 67-333 (œuvre originale et utile). — *P. Tassistro.* Il matrimonio dei soldati romani (l'auteur est fermement convaincu que le mariage n'était pas interdit aux soldats romains). — *V. Forcella.* Le industrie e il commercio a Milano sotto i Romani (intéressant, mais il y aurait beaucoup à dire). — *L. Ginetti.* Il governo di Amalasunta e la Chiesa di Roma (bon). — *G. Calligaris.* Di alcune fonti per lo studio della vita di Paolo Diacono (excellent). — *L. Zenutto.* Paolo Diacono e il monachismo occidentale (bon). — *N. Tamassia.* Chiesa et Popolo; note per la storia dell' Italia precomunale (intéressant travail préparatoire à une histoire du droit privé, de l'époque lombarde à l'époque souabe). — *F. Fehling.* Kaiser Friedrich II und die römischen Cardinæle, 1227-1239 (histoire de la lutte de l'empereur contre le pape; lutte où Frédéric II essaya d'opposer les cardinaux au pape. Il ne réussit qu'à retarder le moment où il fut excommunié). — *Lod. Frati.* La vita privata di Bologna dal sec. XIII al XVII (très intéressant). — *A. Pellegrini.* Relazioni inedite di ambasciatori Lucchesi alle corti di Firenze, Milano, Genova, Modena, Parma, Torino, sec. XVI-XVII. — Ouvrages sur la période de la Révolution française et du *Risorgimento.*

---

84. — Bollettino storico della Svizzera italiana. 1901, nos 4-6. — Familles de la Suisse et du lac Majeur, qui ont été anoblies à Milan. — Lettres adressées de Rome aux nonces pontificaux en Suisse, 1609-1615, d'après les registres de la Bibliotheca Angelica; suite aux nos 7-9, 10-12. — TORRIANI. Catalogue des documents pour servir à l'histoire de la préfecture de Mendrisio et du pays de Balerna, 1500-1800; suite dans les nos 7-9, 10-12, et, en 1902, no 13. = Nos 7-9. C. SALVIONI. Notes de toponomastique lombarde; 4e série. — T. DE LIEBENAU. Sur une mission secrète de Gabriel Morosini (il fut envoyé, en 1476, à Lucerne, pour éclairer les Confédérés sur la situation à l'égard du duc de Bourgogne et de la duchesse de Savoie et pour leur notifier qu'il était prêt à prendre part à une expédition contre la Savoie, qui serait dirigée contre la vallée d'Aoste). — La date de la mort de Bernardino Luini, avec des observations sur ses fils (Luini mourut en 1531 ou 1532). = Nos 10-12. — P. GAROFALO. Notes d'histoire suisse (des pays occupés par les Helvètes; de la route suivie par les Cimbres pour venir en Italie. = 1902, nos 1-3. G. SALVIONI. Notes sur la toponomastique de la Mesolcina.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Armand Gasté vient de mourir à l'âge de soixante-quatre ans. Outre divers travaux sur les chansons normandes ou vaux de Vire, on lui doit une étude sur *les Insurrections populaires en Basse-Normandie au XVe siècle pendant l'occupation anglaise* (1889).

— M. Jules Doinel, ancien archiviste du Loiret, décédé récemment, est l'auteur de divers travaux sur Jeanne d'Arc; il a publié en outre des *Documents du XVIe siècle tirés des archives orléanaises* (1876), le récit de la mort du maréchal d'Ancre par Jean Boucher de Guilleville, échevin d'Orléans (1884), le *Cartulaire de N.-D. de Voisins, de l'ordre de Cîteaux* (1887).

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix La Fons-Mélicoq entre M. Levillain (*Études critiques sur les chartes mérovingiennes de l'abbaye de Corbie*) et M. J. Depoin (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise* et *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*); elle a décerné le prix Aug. Prost à M. l'abbé Eugène Martin (*Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*); le prix La Grange à M. Gaston Raynaud (*Œuvres d'Eustache Deschamps*). Pour le concours des Antiquités nationales, elle a décerné quatre médailles à MM. Pallu de Lessert (*Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*), Porée (*Histoire de l'abbaye du Bec*), Calmette (*la Diplomatie carolingienne du traité de Verdun à la mort de Charles le Chauve*) et Ch. de Lasteyrie (*l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*), et six mentions, dont quatre à MM. l'abbé Chomton (*Histoire de l'église Sainte-Bénigne de Dijon*), Gautier et Saint-Agathe (*Rituaire du chapitre métropolitain de Besançon*), Cazalis de Fondouce (*l'Hérault aux temps préhistoriques*), chanoine Auvergne (*Histoire de Morestel*).

— Le programme de l'agrégation d'histoire et de géographie pour le concours de 1903 a été établi ainsi qu'il suit : *Histoire ancienne*. 1. La colonisation grecque. 2. La vie privée des Grecs. 3. La religion romaine. 4. La Gaule depuis la conquête romaine (inclus) jusqu'à la fin du IIIe siècle après Jésus-Christ. 5. La défense militaire de l'Empire. 6. État social, économique et administratif de l'Empire au IVe siècle. — *Histoire du moyen âge*. 1. La Gaule depuis la mort de l'empereur Théodose jusqu'à la mort de Clovis (395-511). 2. Le régime féodal en France du Xe siècle à la fin du XIIIe; origines, caractères constitutifs; principaux grands fiefs; les seigneurs, les bourgeois et les paysans. 3. La France depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à l'avènement de Philippe VI (1180-1328). 4. L'Angleterre depuis la conquête

de Guillaume le Conquérant jusqu'à l'avènement de Richard II (1066-1377). 5. Tableau de l'Allemagne au xve siècle (1400-1493). 6. L'Italie au xve siècle jusqu'à la mort de Charles VIII (1498). La Renaissance littéraire et artistique dans la péninsule pendant ce siècle. 7. L'Église, depuis la mort de Boniface VIII jusqu'à la dissolution du concile de Bâle. — *Histoire moderne.* 1. Les Provinces-Unies depuis la trêve de douze ans (1609) jusqu'au traité d'Utrecht (1718). 2. La Russie et les puissances orientales (Turquie, Pologne et Suède) depuis l'avènement de Pierre le Grand jusqu'à la mort de Catherine II. 3. Les institutions de l'ancien régime à la fin du règne de Louis XV ; la critique de ces institutions par les philosophes et les économistes du xviiie siècle; les ministres réformateurs sous Louis XV et sous Louis XVI : Machault, Maupeou, Turgot, le comte de Saint-Germain, Necker, Brienne. 4. La France et l'Europe depuis la paix d'Amiens jusqu'à la seconde abdication de Napoléon (22 juin 1815). Histoire diplomatique. Histoire militaire : la campagne d'Austerlitz ; la campagne de France. 5. Les partis politiques et les transformations successives de la constitution en Angleterre au xixe siècle. 6. Histoire des institutions politiques et sociales de la France depuis 1815. — *Géographie.* 1. Géographie physique générale. 2. L'Europe occidentale : îles Britanniques, Danemark, Allemagne, Hollande, Belgique, France, Suisse, Autriche (sans la Hongrie), les Alpes. 3. L'Amérique du Nord. 4. L'Amérique centrale (y compris l'isthme de Panama), les Antilles. 5. Les grands produits alimentaires dans le monde.

— Le Congrès annuel des Sociétés savantes des départements s'est tenu à Paris du 2 au 5 avril. Nous donnons, d'après le *Journal officiel,* l'analyse très sommaire des lectures qui ont été faites à la section d'histoire et de philologie :

M. l'abbé A. Degert a envoyé un mémoire sur l'*Impression de la liturgie gasconne,* le *Bréviaire de Tarbes,* imprimé à Toulouse en 1519, et le *Bréviaire de Lectoure,* imprimé par Claude Garnier vers 1540. — M. Lapeyre, professeur au lycée d'Albi, présente une étude sur les origines de la notation musicale moderne d'après des documents inédits provenant de l'ancien chapitre d'Albi et conservés dans la bibliothèque de cette ville. — M. le chanoine Morel présente l'inventaire des richesses liturgiques des anciens diocèses de Beauvais, Noyon et Senlis aux xve et xvie siècles. — M. Germain Lefèvre-Pontalis donne lecture d'une étude intitulée : *la Question d'Olivier Basselin,* relative au poète légendaire des « Vaux de Vire » et à son rôle dans les soulèvements populaires dirigés en Normandie contre l'occupation anglaise, entre l'apparition de Jeanne d'Arc, en 1429, et la bataille de Formigny, en 1450. — M. Roger Grand, archiviste du Cantal, fait connaître deux chartes de franchises inédites, celle de La Roquebron (1281-1282) et celle de Conros (1317), qui étaient des communautés rurales. — L'abbé Eug. Muller ramène l'attention du Congrès sur l'*Évangé-*

liaire de Noyon, dont il a donné la description il y a déjà vingt-cinq ans; il signale un détail fort curieux : c'est la présence, au-dessus du texte de la Passion, de sigles ou lettres v, t et s (u, r, f) qui, s'appliquant toujours et scrupuleusement à la narration, au parler du Christ et aux parlers des personnages autres, démontrent l'usage d'une lecture avec dialogues, plus ou moins déclamée et musiquée, commencement de drame liturgique, dès le IXe siècle, dans les églises du Noyonnais. — M. Jacques SOYER, archiviste du département du Cher, expose qu'il a formé le projet de publier *in extenso* tous les actes des souverains, antérieurs au XVe siècle, conservés dans les archives dont il a la garde. Il présente aujourd'hui le recueil complet des lettres royales et des bulles pontificales que le chartrier de l'abbaye de Saint-Saturnin-sous-Sancerre (sur la rive gauche de la Loire) nous a conservées. Ces actes sont compris entre les dates de 1107 et 1361. — M. l'abbé DEGERT a envoyé des notes et documents sur l'ancien collège de Dax. Ce collège remonte au milieu du XVIe siècle, et, comme la plupart des collèges de petite ville à cette époque, il présente dans son histoire deux périodes bien distinctes. La première, de ses débuts à 1631, instable et précaire, subit le contre-coup des guerres de religion et de la Ligue, avec un personnel de trois régents, clercs ou laïques, recrutés assez péniblement parmi ces candidats nomades qui vont de ville en ville offrir leurs services. Cet état de choses cesse en 1631 avec l'introduction des Barnabites. Sous leur direction, le collège fait de rapides progrès; il en vient, avant la fin du XVIIe siècle, à compter jusqu'à deux cents élèves. Ce fut son apogée. Au XVIIIe siècle vient la décadence, lente, mais sans arrêt bien sensible. — M. Eugène THOISON extrait des archives du chapitre de Notre-Dame de Paris, seigneur de la paroisse de Larchant, et des registres de baptêmes, de mariages et d'inhumations, les éléments d'une communication sur l'instruction primaire à Larchant jusqu'en 1789.— M. l'abbé Antoine FAVÉ parle du rôle de l'*écolâtre* dans les écoles de la Bretagne. — M. DEPOIN présente une communication sur *la Propriété et l'hérédité des noms dans les familles palatines*. Il constate que les prénoms, à l'époque carolingienne et au début de la période capétienne, ne sont jamais donnés au hasard; ils rappellent ceux des ancêtres et sont une constatation d'hérédité. M. Depoin pense qu'il faut distinguer, au point de vue des règles de transmission, entre les prénoms donnés aux enfants destinés à l'état militaire et les prénoms donnés aux futurs ecclésiastiques, entre les *prénoms de chevalerie* et les *prénoms de clergie*. Les premiers rappellent le souvenir d'ancêtres directs du côté paternel, les seconds sont surtout avunculaires et rappellent des oncles ou des aïeux maternels. — M. QUARRÉ-REYBOURBON donne lecture d'un mémoire de M. FINGT sur le commerce de l'alun dans les Pays-Bas et l'encyclique du pape Jules II, en 1506. — M. RAVENET, curé de Lacrost, donne lecture d'une communication sur les communautés rurales de la paroisse de Préty-en-Mâconnais. — M. le chanoine POTTIER, au nom de M. TAILLEFER, lit un mémoire sur une révolte de

paysans dans la première moitié du XVIIe siècle (1637-1639). Cette révolte eut pour origine les exactions des gabeleurs ou élus, à raison plus particulièrement de la solidarité de la taille. Commencée au mois de juin 1637, dans le Périgord, elle se continua ensuite dans le Rouergue et dans différentes provinces jusqu'en Normandie (1639). Cet effort des paysans pour s'affranchir des tailles qu'ils jugeaient injustes aboutit à leur complet écrasement. — M. Alcius LEDIEU communique un *Essai sur l'échevinage d'Abbeville (1130-1790)*, dans lequel il étudie en détail la constitution de l'échevinage et le mode de nomination et d'élection des maïeurs et échevins, ainsi que ses rapports avec le pouvoir royal. — La seconde question du programme a amené M. F. BRIÈRE, du Comité archéologique de Noyon, à étudier les authentiques des reliques de saint Éloi, conservées dans une châsse dorée actuellement déposée sous le tabernacle du maitre-autel de la cathédrale de Noyon. — M. BLOSSIER, professeur au collège de Honfleur, fait au Congrès l'exposé des incidents qui marquèrent la convocation des États généraux à Honfleur. — M. GALLAND, professeur au lycée de Cherbourg, adresse une communication qui a pour titre : *Fêtes célébrées sous le Directoire à Cossé-le-Vivien (Mayenne)*. — M. Léon PLANCOUARD présente un mémoire sur les *Débuts de la Révolution à Cléry-en-Vexin*. Les trois derniers jours de juillet 1789, règne à Cléry la *grande peur*, conséquence de la distribution, par les rouliers de Cléry à Paris, d'innombrables mémoires, pamphlets, libelles, factums, etc., destinés à former l'opinion des campagnes. — M. E. POUPÉ a tracé le tableau des opérations de l'assemblée électorale du Var, élue au mois d'août 1792. — M. SOUCHON, archiviste de l'Aisne, lit une notice sur l'assemblée électorale du département de l'Aisne qui se réunit à Laon en septembre 1791 et eut comme président Jean Debry, le futur plénipotentiaire au congrès de Rastadt. Les opérations de l'assemblée se succédèrent sans incident, sauf une discussion relative à Louis-Antoine de Saint-Just, qui avait été choisi comme électeur par ses amis de Blérancourt, chef-lieu de canton du district de Chauny. Par malheur, Saint-Just, né à Duize, en Nivernais, en août 1767, n'avait pas encore vingt-quatre ans au moment de la réunion des assemblées primaires, aussi son élection dut-elle être annulée, conformément à la loi; c'est ce qui explique que son nom ne figure pas sur la liste des électeurs annexée au procès-verbal de l'assemblée électorale. — Au nom de M. R. ASTIER, professeur au lycée de Toulouse, il est donné communication d'un mémoire sur un livre de Jean Scot Érigène, attribué faussement à Gerbert. Il s'agit du traité intitulé *de Corpore et Sanguine Domini*, condamné au concile de Verceil et brûlé en 1059, après le concile de Rome, par les mains de son disciple repentant Bérenger. Ce traité n'est pas l'œuvre de Gerbert, mais de Scot Érigène; il est la clef de toute sa philosophie. Il jette une vive lumière sur la doctrine de Bérenger, qui troubla si fort l'Église au XIe siècle. Par suite, ce traité doit trouver place dans les suppléments de la *Collection des conciles* et du *Recueil des historiens de France*. — M. CHAVANON, archi-

viste du Pas-de-Calais, répond à la septième question du programme. Il fait connaître les chartes de communes ou de coutumes encore inédites qui se trouvent au dépôt d'Arras. Il présente le texte de la charte de Marck (Merck, 1253), petite ville du département du Pas-de-Calais, et établit la parenté de cette charte avec celle de Calais (1253) et de Bourbourg (1240). — M. Roger Drocault, de la Société des archives du Poitou, répond à la onzième question du programme par un mémoire : *Comment finirent les lépreux ;* il montre que les colonies de lépreux survécurent à la disparition de la lèpre et se transformèrent en colonies de mendiants ; leur mélange à la population environnante n'eut lieu que fort longtemps après cette disparition. — M. de Lespinasse présente une notice de M. Gauthier sur les registres paroissiaux en Nivernais tenus plus ou moins régulièrement par les curés depuis le XVIe siècle. Ce sont de véritables carnets de notes où sont parfois consignés des événements locaux non indiqués ailleurs. — M. Guesnon signale un des deux cartulaires, le seul connu aujourd'hui, celui de l'évêché d'Arras, intitulé : *Registrum kartarum et privilegiorum ad episcopatum Atrebatensem pertinentium*... Ce premier, dont toutes les règles sont antérieurs à 1280, paraît être contemporain du *Registrum capellaniarum*, daté de septembre 1282, et coïncide, comme lui, avec l'élection du nouvel évêque, Guillelmus de Isiaco, intronisé seulement en 1283. On y trouve un diplôme de Charles le Simple, une lettre missive de Louis VII, qui vient d'être publiée, une charte inconnue de Philippe-Auguste, etc. — M. Lesoar, archiviste du département de la Meuse, lit un mémoire intitulé : *la Juridiction gracieuse des curés au XIIIe siècle en Lorraine et en Barrois.* — Au nom de M. Pasquier, archiviste de la Haute-Garonne, M. le chanoine Pottier fait connaître un règlement pastoral, à la fin du XVe siècle, dans une haute vallée du Couserans (Ariège) ; pour son compte personnel, il étudie la justice seigneuriale à Escazeux au XIVe siècle. — M. Bauchet, archiviste du département à Annecy, fait une communication sur le *Plébiscite occulte du département du Mont-Blanc en 1815*, plébiscite qui fut un moyen provoqué par les partisans du roi de Sardaigne et non l'expression sincère des vœux de la population. — M. Coquelle lit un mémoire sur les *Négociations de 1806 entre la France et l'Angleterre (Responsabilité de leur échec)*. Après de nombreuses conférences avec Clarke, Champagny et Talleyrand, un projet de traité fut remis, le 31 juillet, par lord Yarmouth à Champagny ; il donnait pleine satisfaction à tous les désirs de l'empereur ; pourtant il ne le signa point séance tenante, mais discuta pendant tout le mois d'août sur des questions de forme qui exaspérèrent lord Lauderdale. Napoléon attendait la ratification du traité signé le 20 juillet avec d'Oubril, négociateur russe, avant de conclure avec l'Angleterre. Le refus par Alexandre de ratifier le traité l'exaspéra ; il renonça à la paix avec l'Angleterre, se brouilla avec la Prusse, et lord Lauderdale quitta Paris dans les premiers jours d'octobre 1806. La responsabilité de l'échec de ces négociations retombe tout entière sur l'empereur. — M. le

chanoine Marbot donne lecture d'une étude de M. F. Cortez, sur *Barras et le trésor de l'église de Saint-Maximin (Var) en 1793,* qu'on accusa le représentant du peuple d'avoir dérobé. — M. F. Mourlot étudie les mesures prises en Normandie dans le cours du XVIIIe siècle jusqu'à la Révolution française, en vue de l'abolition de la mendicité. — M. Vodon présente un mémoire sur *la Légion d'honneur et la distribution des croix à Boulogne,* rédigé d'après des notes de M. Étienne Vodon datant de 1833. — M. Louis de Sarran-d'Allard, en son nom et au nom de M. Raoul Pinheiro Chagas, officier de l'armée portugaise, présente un mémoire sur *la Légion portugaise au premier siège de Saragosse.*

— *Troisième Congrès international d'enseignement supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 4 août 1900.* Tel est le titre du volume où M. François Picavet a résumé l'œuvre du Congrès (Chevalier-Marescq, 1902, LI-591 p. in-8°). On y trouve : 1° les rapports préparatoires aux discussions ; 2° les communications faites en assemblée générale sur l'extension universitaire, la création d'œuvres en faveur des étudiants, l'introduction des matières coloniales, agricoles et industrielles dans l'enseignement des universités, la formation des maîtres pour les universités, les rapports entre les facultés et les universités des divers pays ; 3° le compte-rendu sommaire des communications faites dans les diverses sections : de géographie (enseignement de la géographie, par MM. Vidal de la Blache, Levasseur et Boissier), de philologie, de médecine, des sciences sociales (enseignement du droit en France et à l'étranger), des sciences politiques, d'histoire et des beaux-arts (1° l'enseignement supérieur de l'histoire dans les universités, par G. Monod ; 2° l'enseignement de l'histoire des religions, par J. Réville ; 3° le rôle dans l'enseignement historique des sciences auxiliaires de l'histoire : archéologie, épigraphie, numismatique, par F. Haverfield ; 4° l'enseignement de l'histoire dans les universités italiennes, par P. Villari ; 5° l'organisation des conférences pratiques d'histoire du moyen âge à l'Université de Lille, par Ch. Petit-Dutaillis ; 6° l'enseignement de l'histoire à l'Université de Rennes, par H. Sée ; 7° nécessité d'enseigner la théorie de l'histoire dans les universités, par Xénopol ; 8° les exercices pratiques d'histoire à l'Université de Leipzig, par K. Lamprecht ; 9° que l'on doit faire une part à l'histoire de la musique dans l'histoire générale de l'art et dans l'enseignement universitaire, par R. Rolland ; 10° l'histoire de l'art, par Rosenthal). Le volume se termine par un tableau détaillé des universités, facultés, écoles et établissements d'enseignement supérieur de France, avec des indications historiques et économiques sur leur fonctionnement.

— Notre collaborateur, M. Victor Bérard, a publié chez A. Colin le tome I de son étude sur *les Phéniciens dans l'Odyssée,* dont nos lecteurs connaissent déjà les principales conclusions. L'ouvrage complet sera le guide illustré, avec plans, cartes et photogravures, de toutes les aventures du véritable Ulysse. Le tome I conduit le lecteur jusqu'au moment

où Ulysse prend la parole devant les Phéaciens; le tome II (qui paraîtra en 1903) comprendra tout le récit d'Ulysse devant les Phéaciens et son retour chez Eumée. L'auteur s'est efforcé d'exposer avec soin mille notions nécessaires pour faire comprendre et voir ces navigations primitives : forme des bateaux, nature des mouillages et stations, costume, nourriture et vie des équipages, commerce et croisières de ces pirates marchands, etc.; « il a voulu faire revivre matériellement et mentalement ces corsaires des mers achéennes. »

— La librairie Honoré Champion se propose de publier par souscription un ouvrage de L.-A. Duhoux-d'Argicourt, intitulé *Armorial des gardes de la prévôté de Paris, de 1060 à 1792*. Ce livre, absolument inédit, paraît destiné à trouver sa place parmi les ouvrages héraldiques et historiques les plus intéressants concernant la ville de Paris. Le prix de l'ouvrage, édité avec luxe, tiré à deux cents exemplaires seulement, est fixé à 20 fr. Par exception, il sera livré à 16 fr. pour les cent premiers souscripteurs.

— M. Louis Tuetey commence pour la *Société de l'Histoire de l'Art français* la publication des *Procès-verbaux de la Commission des monuments, 1790-1794*, qui complètent très heureusement les travaux de Courajod sur Lenoir et le musée des monuments français. M. Tuetey publie en même temps le tome VI de son précieux *Répertoire général des sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française;* le tome VI contient la 3e partie du Répertoire pour l'Assemblée législative. Il est précédé d'une importante introduction sur les Prisons de Paris en 1792. Nous espérons que le Conseil municipal se hâtera de mettre à la disposition de M. Tuetey les fonds nécessaires pour l'achèvement de ce répertoire, qui est un vrai monument et dont l'utilité est considérable.

— MM. Aulard et Debidour viennent de faire paraître chez l'éditeur Cornély des *Récits familiers d'histoire nationale* et une petite *Histoire de France* pour les écoles primaires (cours moyen et supérieur). MM. Aulard et Albert Bayet viennent de publier en même temps des *Éléments de morale civique* et des *Leçons de morale* dans lesquelles on a fort heureusement rompu avec la division classique en devoirs envers soi-même, devoirs envers autrui et devoirs envers Dieu, comme si tous les devoirs n'étaient pas des devoirs envers Dieu, Dieu n'étant qu'une personnification du devoir. Par contre, d'excellents chapitres sont consacrés aux limites de la science, à la liberté de conscience et à la tolérance, vertu qui a grand besoin d'être enseignée aujourd'hui autant au moins aux anticléricaux qu'aux cléricaux.

— La livraison supplémentaire du Bulletin publié par la *Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (28e année) contient la Bibliographie pour l'année 1900; elle comprend un millier de numéros.

Allemagne. — Le 13 mai est mort à Halle Julius Kœstlin, un des meilleurs historiens de l'Église; sa biographie de Luther en deux

volumes est renommée. — Le 22 mai est mort à Heidelberg Wilhelm Ihne, connu par ses travaux sur l'histoire romaine. — Le 4 juin est mort à Dusseldorf l'historien et archiviste Waldemar Harless. — Le 10 juin est mort à Leipzig le pédagogue et historien Hermann Schiller; on lui doit une *Geschichte der rœmischen Zeit;* il venait de terminer une Histoire universelle en 4 volumes.

— Le prof. Krauske, de Gottingue, a été nommé professeur ordinaire d'histoire à Kœnigsberg; le prof. Ed. Meyer, de Halle, connu par sa grande *Geschichte des Altertums*, a été nommé à l'Université de Berlin; Chr. Schwartz, privat-dozent pour l'histoire du droit à l'Université de Berlin, a été nommé professeur extraordinaire; Theod. Ludwig, privat-dozent à Strasbourg pour l'histoire moderne, bien connu par ses travaux sur l'histoire agraire, a été nommé professeur extraordinaire.

— Le prof. Alois Schulte, de Breslau, a été nommé directeur de l'Institut historique de Prusse à Rome.

— Le *Katalog der Bibliothek des k. deutschen archæologischen Instituts in Rom*, dressé par Aug. Mau, vient de paraître chez Lœscher à Rome. Le tome I (1900) contient les antiquités rangées par localités; les indications bibliographiques sont très abondantes.

— Dans la réunion plénière des Sociétés historiques de l'Allemagne tenue à Fribourg, le directeur des archives de Metz, Wolfram, a traité la question des « Grundkarten » historiques. L'entreprise inaugurée par Thudichum a pris maintenant un caractère tout différent. Après que le prof. Seeliger, de Leipzig, eut montré les difficultés produites par les fréquents déplacements de limites pendant le développement historique, on a abandonné le but à la fois historique et scientifique qu'on s'était proposé à l'origine et l'on se borne à établir au point de vue purement technique des cartes donnant seulement les délimitations actuelles.

Autriche. — De la Historische Landes-Commission für Steiermark, nous avons à signaler les publications suivantes : fasc. 14, *Styriaca und Verwandtes,* par Fr. von Krones, notes et extraits des documents conservés dans les archives et dans la bibliothèque de Salzbourg (Graz, 1901, p. 205-265); fasc. 15 : *Beitræge zur Genealogie und Geschichte der Steirischen Leichtensteine,* par Félix Zub, archiviste à Murau (Graz, 1902, 64 p., avec deux tableaux généalogiques); fasc. 16 : *Mittheilungen aus dem k. k. Statthaltereiarchive zu Graz,* par le Dr Anton Kapper (Graz, 1902, p. 65-170). Après une histoire des archives du gouverneur et un inventaire très sommaire des fonds qui y sont conservés, l'auteur donne l'analyse d'un grand nombre d'actes d'intérêt presque exclusivement local se rapportant la plupart au xvie siècle.

Hongrie. — Parmi les dernières publications historiques de la Hongrie, il importe de signaler les suivantes :

1° Guillaume Fraknói : *les Relations ecclésiastiques et politiques de la*

2° La ville de Kolozsvár (Transylvanie) inaugurera cette année le monument du roi Mathias Corvin, né en 1440 dans cette ville. Le projet de ce monument, de dimensions gigantesques, dû à Jean Fadrusz, fut exposé à Paris en 1900. La municipalité a publié pour cette solennité un volume de luxe intitulé : *Album du roi Mathias* (*Mátyás király emlékkönyv*. Budapest, Athenaeum, 1902, VIII-316 p. in-4°, avec de nombreuses illustrations); elle en a confié la rédaction à M. Alexandre MARKI, professeur d'histoire à l'Université de Kolozsvár, qui a su grouper bon nombre d'écrivains, dont chacun nous donne un article sur le grand roi. Les collaborateurs sont tous des Magyars, à l'exception d'un seul, M. Eugène Muntz, bien connu en Hongrie pour ses beaux travaux sur la célèbre *Corvina*. En outre, l'artiste anglais Walter Crane a envoyé un dessin. Pour donner une idée de la richesse de ce volume, nous mentionnons les articles qui présentent un intérêt scientifique : J. KARACSONYI. *Les Ancêtres du roi Mathias* (le premier document ne remonte qu'à 1409; Vajk Ier eut comme fils Jean Hunyad, 1409-1456, père de Mathias). — G. FRAKNÓI. *La Personnalité de Mathias Hunyady* (les dynasties des Wittelsbach et des Hohenzollern acceptaient des pensions du roi hongrois; mentionnons ici que la meilleure monographie de Mathias Corvin est due à Mgr Fraknói, 1890; trad. allemande, 1891). — A. LAUKO. *L'Europe à l'époque de Mathias* (étude géographique, avec deux cartes dressées par Márki et Csánki). — E. BENEDEK. *Mathias et le peuple*. — L. KISS. *L'Armée de Mathias* (il a guerroyé pendant vingt-cinq ans; son armée comptait 148,000 hommes et il eut 330 navires de guerre). — H. MARCZALI. *Mathias et le développement de la constitution* (étude détaillée de la loi de 1486 en faveur du peuple pour briser l'arrogance de l'oligarchie). — D. CSANKI. *Les Finances du roi Mathias*. — G. KUUN. *La Politique orientale de Mathias* (campagnes contre les Turcs; ambassade au roi de Perse, Uson-Hassan, en 1473). — B. JANCSÓ. *Mathias et les woïwodes valaques*. — Alex. MARKI. *Le Roi Mathias et les Russes*. — A. VAMBÉRY. *Les Ambassadeurs de Mathias en Perse* (l'ambassade hongroise mentionnée par Tarikh-i-Szefevi est confirmée par l'ouvrage « La Repubblica di Venezia et la Persia » édité dernièrement par Guillaume Berchet; document n° XII). — A. ALDASY. *Mathias et la papauté* (croisade prêchée par Pie II; relations avec Paul II et campagne contre Podiébard sur l'instigation de la papauté). — A. PÓR. *Le Pape Pie II et le roi Mathias*. — A. BERZEVICZY. *La Reine Beatrix* (étude très détaillée sur la femme de Mathias, princesse de Naples). — Eugène MUNTZ. *Mathias et la Renaissance* (si la *Corvina* n'avait que 400 manuscrits, — chiffre minimum, — elle dépassait la bibliothèque du Vatican qui, en 1443, n'avait que 340 volumes, celle des Médicis qui, en 1464, n'avait que 158 volumes. Signale, en même temps, trois nouveaux volumes de la *Corvina* conservés en Angleterre). — P. ERDÉLYI. *La Bibliothèque du roi Mathias*. — L. DÉZSI. *Mathias et l'imprimerie* (le premier livre sorti des presses de Hess, installé par Karai à Bude, date de 1473; c'est le *Chronicon Budense;* on en a publié

le fac-similé en 1900). — R. Békefi. *Mathias et l'école; Mathias et les Cisterciens.* — J. Papp. *Mathias et Dante* (un exemplaire manuscrit de la Divine Comédie datant du xve siècle fut restitué par le sultan Abdul-Azziz en 1877 et se trouve actuellement à la bibliothèque universitaire de Budapest; reproduction d'une page de ce manuscrit). — I. Hegedus. *Le Roi Mathias et les poètes latins.* — A. Szilady. *La Poésie hongroise à l'époque de Mathias.* — G. Versényi. *Le Roi Mathias dans la poésie magyare.* — S. Imre. *La Langue hongroise à l'époque de Mathias.* — J. Prém. *Le Roi Mathias dans la poésie populaire de la Carniole.* — M. Zsilinszky et J. Török. *Les Plus anciens historiens du roi Mathias* (Bonfini, Heltai). — K. Széchy. *Nicolas Zrinyi sur le roi Mathias* (Zrinyi, général et poète du xviie siècle, a, le premier, exprimé la grandeur du roi magyar; ses pages sur *Mathias et l'Occident* sont reproduites dans ce volume). — G. Pasteiner. *L'Architecture sous Mathias.* — Z. Ferenczi. *Mathias dans les arts plastiques* (iconographie du roi). — B. Posta. *Médailles et antiquités de l'époque de Mathias au musée transylvain.* — L. Szadeczky. *La Maison natale du roi Mathias.*

L'*Athenaeum* a illustré ce volume avec beaucoup de goût; il en a fait une véritable iconographie du règne de ce monarque; on appréciera surtout la reproduction en couleurs des miniatures qui ornent certains manuscrits de la *Corvina*.

3° Les « Monographies historiques » (Magyar történeti életrajzok) viennent de s'enrichir d'un volume intitulé : *Balassa Bálint*, par Paul Erdélyi (*Athenaeum*, 251 p. in-8°, avec de nombreuses illustrations). Dans Valentin Balassa (1551-1594) c'est, en premier lieu, le poète, ensuite le guerrier qui nous intéressent. M. Erdélyi nous donne dans la description de la jeunesse de son héros un tableau de la seconde moitié du xvie siècle lorsque la Hongrie fut déchirée par des guerres religieuses, par la lutte contre les Turcs, par la rivalité de la Transylvanie et de l'Autriche. L'époque n'était guère favorable à l'éclosion d'une littérature nationale. Aussi Valentin Balassa est-il une vraie énigme littéraire. Au milieu des querelles des théologiens et des œuvres purement morales et didactiques dépourvues de tout élan poétique, voilà un vrai lyrique que son temps admire uniquement à cause de ses chants religieux; mais il a exprimé aussi les tourments de l'amour et, à l'instar des *minnesinger*, il se crée sa strophe à lui, ailée, légère, dont les générations suivantes se serviront. Mais ces chansons, nommées « chansons des fleurs » (virágénekek), il ne les imprime pas; elles volent de bouche en bouche, inspirent des poètes moins doués jusqu'à ce qu'un hasard heureux fasse découvrir le manuscrit dans un manoir de province (1874). La critique reste émerveillée, car ce qu'elle connaissait des poètes du xvie siècle est plat et niais, et ici elle découvre l'étincelle du génie. La lyre hongroise ne retrouvera ces accents que vers 1800 sous la plume d'un Csokonai et d'un Alexandre Kisfaludy. Où ce poète favori des dieux a-t-il appris ces rythmes harmonieux? Quelle fut son éducation intellectuelle? Quelles sont les dames auxquelles il adressa ces vers? Autant de problèmes que les érudits ont cherché à

élucider. Depuis l'édition des *Œuvres complètes* par Aron Szilády (1879), les recherches d'Illéssy, de Károlyi et d'Erdélyi ont mis à jour de nombreux documents sur la famille de Balassa, qui a vaillamment combattu contre les Turcs. Le père de Valentin fut le compagnon d'armes de Dobó dans la défense héroïque d'Eger (Erlau); c'est probablement sous les murs de cette forteresse que le jeune Balassa apprit le métier des armes et s'essaya dans la poursuite des bandes turques. C'est à Eger qu'il brûla d'un tendre amour pour Anne-Marie Losonczi; mais le léger chevalier perdit la confiance de sa dame, qui en épousa un autre. Balassa se marie à son tour (1584), mais il ne peut oublier le premier objet de sa flamme. Son souvenir lui déchire le cœur, d'autant plus que son mariage à lui est malheureux. Il se sépare de sa femme, quitte son pays, erre dans l'exil pour expier sa faute. Pendant cinq ans, il reste absent; il veut chercher fortune en Pologne, dont le roi, Báthori, ancien prince de Transylvanie, l'estime beaucoup. Finalement, il revient mettre son bras au service de son pays. Il prend part au siège d'Esztergom (Gran), où il est blessé et meurt à l'âge de quarante-trois ans.

M. Erdélyi a écrit cette biographie en vrai lettré. En trois parties il déroule le tableau de l'époque où s'est passée la vie orageuse du poète, il caractérise ses poèmes et, grâce aux nombreuses découvertes dans les archives, il fixe les dates de cette existence mouvementée. De nombreuses illustrations tirées des meilleures sources, les fac-similés des titres de quelques ouvrages de Balassa, dont il ne reste que de rares exemplaires, ainsi que celui d'un fragment de comédie attribuée à Balassa ornent le volume.

4° L'historien infatigable de l'époque de François II Rákoczy, M. Coloman Thaly, vient d'ajouter un volume compact aux nombreux documents publiés dans son « Archivum Rakoczianum » (10 vol.). C'est le *Journal de campagne du comte Antoine Eszterházy, général des Kurucz, 1706-1709* (*Gróf Eszterházy Antal Kurucz generalis tábori Könyve*. Académie, 1901, XVIII-1032 p. in-8°). Issu d'une des plus grandes familles hongroises, Eszterházy épousa, en secondes noces, la fille du comte Octavien Nigrelli, Marie-Anne, dont il eut un fils, Valentin, l'ancêtre des Eszterházy de France et de Russie. D'abord au service de l'Autriche, il embrassa, en 1704, la cause de Rákoczy, qui le fit général « à cause de sa naissance. » Eszterházy ne fut pas toujours heureux dans ses opérations. Après la défaite de Rákoczy (1711), il lui resta fidèle et l'accompagna dans son exil à Rodosto, où il mourut en 1722, à l'âge de quarante-six ans. Son Journal de campagne est conservé à la bibliothèque du Musée national de Budapest (fol. Hung. 41); il s'étend sur tout ce qui concerne les mouvements et l'approvisionnement des troupes et peut compléter les journaux des autres généraux de Rákoczy. Il ne nous apporte, il est vrai, rien d'essentiel, mais il donne des renseignements sur l'état des comitats au delà du Danube, où Eszterházy exerça son commandement. A ce Journal, qui occupe les 866 premières pages du volume, M. Thaly a ajouté les *Notes* d'un autre

Eszterházy, Daniel, également au service de Rákoczy, qui, tout paralysé qu'il était, fut commandant d'Albe-Royale. Cet ancêtre de la branche transylvaine des Eszterházy mourut peu après la défaite (en 1714). Ses Notes se rapportent à l'année 1708. Un index très détaillé (p. 969-1032) facilite les recherches. Les données concernant les officiers français mis à la disposition de Rákoczy par Louis XIV sont insignifiantes. Aurons-nous enfin, après tant de documents, une histoire du soulèvement du dernier prince de la Transylvanie?

5° M. Jean Karacsonyi continue ses recherches sur la généalogie des familles nobles du XIIe au XIVe siècle. Nous avons déjà signalé le premier volume de cet ouvrage d'érudition (*Revue historique*, sept.-oct. 1901). Le second, tout aussi bien informé, embrasse l'histoire des familles de G à P (*A magyar nemzetségek a XIV. század közepéig*. Académie, 1901, 500 pages in-8°). On y trouve des chapitres très fouillés sur les familles Gut-Keled (p. 19-91), une des plus puissantes sous les Arpad, Györ (Geur, Jeur), Hahót, (Hoholdi, Hohold), Héder (Heydrich, Hedrich), Hont-Pázmány, dont les ancêtres avaient combattu avec saint Étienne (p. 182-239), Ják, Kaplyon, Koppán, Miskolcz, Nádasd. C'est l'histoire détaillée de ces familles puisées aux archives du royaume et à celles des comitats et des châteaux.

Le même auteur vient de publier une brochure qui sera fort utile aux historiens qui s'occupent de l'ancienne Hongrie. Le nombre des chartes publiées depuis cent cinquante ans est très considérable; or, parmi ces documents, il y en a de faux, d'autres sont faussement datés ou bien ne portent aucune date. Autant de pièges pour les historiens. Les questions d'authenticité à propos de telle ou telle charte ont été élucidées dans les cinquante dernières années; M. Karácsonyi lui-même y a contribué; il a notamment démontré que la célèbre bulle de Sylvestre II à saint Étienne était fausse. Dans cette brochure (*A hamis, hibáskeltü és keltezetlen oklevelek jegyzéke 1400-ig*. Académie, 1902, XI-143 p. in-8°), il a dressé jusqu'en 1400 la liste de 200 documents faux, de 269 qui sont mal datés et de 302 qui ne sont pas datés du tout. Pour chaque document, nous trouvons le recueil où il a été publié, le nom de la personne à laquelle il est attribué, le contenu et la vérification faite par les historiens contemporains. C'est le catalogue raisonné d'un historien qui a passé sa vie au milieu des chartes du moyen âge hongrois.

6° Nous avons également signalé le premier volume du *Répertoire historique de la Croatie* (*Revue historique*, janv.-févr. 1901), de M. E. Margalits. Le second volume qui vient de paraître (*Horvát történelmi repertorium*. Académie, 1902, LI-867 p. in-8°) achève cette publication utile qui rendra accessible aux savants magyars les travaux des historiens et des littérateurs croates. Ce volume donne la fin des analyses des *Mémoires de l'Académie de Zagreb* (Agram), de 1888 à 1900 (186 articles); celle de la revue *Starine* (Antiquités), de 1869 à 1900 (161 articles); celle de la revue *Knjizsevnik* (Le Savant) que Rački, Jagić et Torbar ont rédigée de 1864 à 1866 (86 articles), et de la *Vienac* (Couronne), de

1869 à 1900 (500 articles). Les analyses des articles concernant l'histoire de Hongrie sont particulièrement détaillées. Elles montrent, ainsi que l'index de 107 pages, un labeur et une abnégation vraiment remarquables.

7° La Société littéraire israélite de Hongrie publie, depuis 1894, outre son Annuaire (*Évkönyv*) consacré aux études juives, les monographies couronnées au concours de la Société. Elle a ainsi publié l'*Histoire des Juifs à Sopron* (Oedenburg), de M. Sollak (1897); *la Révolution de 1848-49 et les Juifs*, de B. Bernstein (1899), et l'*Histoire des Juifs à Budapest*, d'Alexandre Buchler (1901). Cette collection vient de s'enrichir d'un volume de M. Louis Venetianer, intitulé : *l'Organisation des communes juives dans les différents États de l'Europe* (*A zsidóság szervezete az europai államokban*. Budapest, 1902, 575 p.). Cette fois-ci, la question mise au concours voulait trop embrasser. L'ouvrage qui en est résulté s'en ressent; c'est un résumé très exact des travaux français et allemands, mais qui n'apporte de nouveau que pour la Hongrie. L'auteur dit que jusqu'ici un tableau d'ensemble de la question manquait; on n'a écrit que l'histoire des Juifs et celle de leur littérature, mais la jurisprudence du ghetto était négligée. Il retrace donc dans la première partie de son volume les rapports des communes avec le pouvoir politique, nous donne leur organisation hiérarchique, judiciaire, administrative et la manière dont elles furent représentées vis-à-vis des pouvoirs civils et ecclésiastiques. Pour cette partie, commune à toute l'Europe, l'auteur a consulté les recueils des lois publiés dans les différents pays à ce sujet. Dans la seconde partie, il passe en revue seize États européens, la France en tête, et nous montre l'état du judaïsme depuis l'émancipation. Malgré quelques pages réconfortantes, les coins sombres ne manquent pas dans ce tableau, surtout dans les parties qui traitent de certains États danubiens. Il va sans dire que les chapitres concernant la Hongrie sont les plus fouillés; pour les autres pays, le lecteur magyar trouvera un résumé clair de l'état actuel de la question.

J. Kont.

Grande-Bretagne. — Lord Acton (Sir John Emerich Edward Dalberg Acton, baronet, créé pair en 1869 sous le titre de baron Acton d'Aldenham), né à Naples en 1834, est mort le 17 juin dernier sur les bords du Tegernsee en Bavière. Né d'une famille catholique et cosmopolite, il fit ses études au collège de Notre-Dame d'Oscott, dirigé alors par le futur cardinal Wiseman et les termina auprès du chanoine Döllinger à Munich. Il fut en Angleterre le plus éminent représentant laïc du parti catholique libéral. Très instruit, très érudit même, très au courant des questions de politique générale et surtout religieuse, d'un zèle ardent pour ses idées et son parti, il a occupé une place éminente dans les controverses de son temps. De 1862 à 1864, il dirigea une revue catholique libérale : *Home and foreign Review*, qui fut supprimée par l'autorité du Saint-Siège; en 1870, il suivit de très près à Rome les délibérations du concile et demeura un adversaire déclaré de l'Infaillibilité. Dans ses dernières années, il paraît s'être tourné de préfé-

rence vers l'érudition. Professeur d'histoire à l'Université de Cambridge, il traça le plan et trouva les collaborateurs pour une grande Histoire moderne analogue à l'entreprise qu'ont menée à bien chez nous MM. Lavisse et Rambaud; le tome I, consacré à la Renaissance, est prêt à paraître; mais lord Acton n'en a rien écrit. Il était plus homme d'action que de plume et, bien qu'il ait énormément lu, appris et retenu, il ne laisse pas un seul livre derrière lui.

— Le tome I du *Naval Miscellany*, publié sous la direction de M. John Knox Laughton pour la *Navy Records Society* (1902), se compose des morceaux suivants : 1° un fragment du *Livre de guerre, tant par mer que par terre*, de Jean Bytharne, canonnier ordinaire du roi, 1543 (c'est une copie du traité de Philippe de Clèves); 2° une Relation de l'expédition contre Cadix en 1596 par sir William Slyngisbie, publiée par Julian S. Corbett (avec de curieuses pl. reproduisant des types de navires et de pavois et un plan de l'attaque contre Cadix); 3° une Relation de la bataille navale de Quiberon, 20 nov. 1759, traduite du portugais; 4° les Journaux de Henry Duncan, capitaine de la marine royale, 1776-1782; 5° des Extraits tirés des papiers de Samuel, premier vicomte Hood, 1778-1798 (les plus intéressants se rapportant au siège de Toulouse et à la guerre navale dans la Méditerranée de 1793 à 1795); 6° Extraits tirés des « Cathcart papers » (ce sont des lettres de William Cathcart, capitaine de la marine royale, 1796-1804); 7° Extraits tirés des Journaux de Thomas Addison, au service de la Compagnie des Indes, 1801-1829; 8° Correspondance officielle relative à la capture de Helgoland en 1807; 9° Mélanges (quarante et une lettres de 1741 à 1801). Le volume, fort bien imprimé, se termine par un Index.

Profitons de la circonstance pour donner la liste des publications de la Société depuis sa fondation en 1894. Vol. I et II : *State papers relating to the defeat of the Spanish Armada, anno 1588*, publ. par J. K. Laughton; vol. III : *Letters of Lord Hood, 1781-82*, publ. par D. Hannay; vol. IV : *Index to James's Naval history*, par C. G. Toogood, publ. par T. A. Brassey; vol. V : *Life of Captain Stephen Martin, 1666-1740*, publ. par Sir Clements R. Markham; vol. VI : *Journal of Rear -admiral Bartholomew James, 1752-1828*, publ. par J. K. Laughton; vol. VII : *Hollond Discourses on the navy, 1638, 1658*, publ. par J. R. Tanner; vol. VIII : *Naval accounts and inventories in the reign of Henry VII*, publ. par M. Oppenheim; vol. IX : *Journal of sir George Rooke*, publ. par O. Browning; vol. X : *Letters and papers relating to the war with France, 1512-1513*, publ. par A. Spont; vol. XI : *Papers relating to the spanish war, 1585-87*, publ. par J. Corbett; vol. XII à XIX : *Journals and letters of admiral of the fleet Sir Thomas Byam Martin, 1773-1854*, publ. par l'amiral Sir R. Vesey Hamilton; vol. XIII et XVII : *Papers relating to the first dutch war, 1652-54*, publ. par S. R. Gardiner; vol. XIV et XXI, *Papers relating to the blockade of Brest, 1803-1805*, publ. par John Leyland; vol. XV : *History of the russian fleet during the reign of Peter the great*, par un Anglais contem-

porain, publ. par Sir Cyprian Bridge; vol. XVI et XVIII : *Logs of the great sea fights, 1794-1805*, par le contre-amiral T. S. Jackson.

— La librairie Frowde a récemment mis en vente pour le Clarendon Press d'Oxford une étude de M. Ch. Plummer : *The life and times of Alfred the great* (xii-232 p., avec carte. Prix : 5 sh.); *Lectures on slavonic law*, par Feodor Sigel (viii-152 p. Prix : 5 sh.); *A Supplement to Burnet's History of my own time*, publié par Miss H. C. Foxcroft (d'après les Mémoires originaux de Burnet, son autobiographie, ses lettres à l'amiral Herbert et ses réflexions privées, le tout jusqu'ici inédit, lxiv-566 p. Prix : 16 sh.).

— La librairie George Bell a terminé la traduction de l'Histoire de Rome au moyen âge de F. Gregorovius; cette traduction, qui est l'œuvre de Mme G. W. Hamilton, comprend huit volumes (*History of the city of Rome in the middle ages*. Prix : 3 sh.); le tome VIII contient un index général. — A la même librairie a paru la 3e édition de la *History of modern Europe* de Thomas Henry Dyer, revue par Arthur Hassall (6 vol. Prix : 6 sh. chaque), et une seconde édition du remarquable ouvrage de John Holland Rose : *The life of Napoleon I* (2 vol., 512-594 p. Prix : 18 sh.).

— La *Cambridge modern history*, dont le plan a été dressé par feu lord Acton, et qui doit paraître sous la direction de MM. Ward, Prothero et Leathes, comprendra douze volumes, dont voici les titres : I, Renaissance; II, Réforme; III, Guerres de religion; IV, la Guerre de Trente ans; V, les Bourbons et les Stuarts; VI, le xviiie siècle; VII, les États-Unis; VIII, la Révolution française; IX, Napoléon; X, Restauration et réaction; XI, la Formation des nationalités; XII, Époque contemporaine. L'ouvrage paraîtra en volumes au prix de 12 sh. 6 d. pour les souscripteurs ou de 7 l. 10 sh. pour une souscription payée d'avance. Avant la publication, le prix de chaque volume sera de 16 sh. Le tome I (*The Renaissance*) paraîtra le 1er novembre prochain.

Italie. — L'Index général des tomes XXI-XXV (1896-1900) de l'*Archivio storico per le provincie napoletane* a été dressé par M. Benedetto Maresca et récemment publié (Naples, impr. Pierro et Varaldi, 79 p.).

— M. l'abbé Eugène Sol, chapelain de Saint-Louis-des-Français, a publié dans les *Annales de Saint-Louis* (VIe année, 4e fasc.) une bonne étude sur le *Cardinal Giacomo Simonetta*, auditeur de rote en 1507, évêque de Pesaro en 1527, cardinal en 1535, évêque de Pérouse et préfet de la signature de grâce la même année. Il contribua en 1513 à régler un différend entre Florence et Sienne. Son opinion fut celle qui l'emporta dans l'affaire du divorce d'Henri VIII. Il mourut en 1539, après avoir travaillé à préparer la réforme de l'Église.

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LA PRUSSE

AU

TEMPS DE BISMARCK

LA RÉVOLUTION DE 1848.

(Suite et fin[1].)

Le 2 avril s'était ouvert à Berlin le Landtag uni. Un nouveau ministère l'inaugurait; le comte d'Arnim Boitzenburg ne s'était jamais entendu avec le roi. « Arnim m'a maltraité, disait plus tard Frédéric-Guillaume à Bunsen, il faisait tout le contraire de ce que je lui recommandais. » Le 29 mars, Arnim donnait sa démission; il était remplacé à la présidence du Conseil par Camphausen, Hansemann prenait les Finances[2]. L'influence des libéraux du Rhin devait faire donner à ce cabinet le surnom de ministère rhénan[3]. Il tenait d'ailleurs à gouverner par lui-même, et, dès le 1er avril, déclarait qu'il se considérait comme responsable devant la future Assemblée nationale pour toute les mesures qu'il adopterait[4].

L'assemblée de Francfort fit quelque concurrence au Landtag uni; de nombreux députés prussiens étaient au Vorparlament, plusieurs furent du comité des cinquante, et la distance de Franc-

1. Voir *Revue historique*, t. LXXX, p. 25.
2. Le 3 mai, le général Canitz recevait le portefeuille de la Guerre.
3. *Bismarck député*, p. 66. Général L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, 162. Plusieurs ministres étaient députés de la province du Rhin. Camphausen lui-même était président de la Chambre de commerce et député de Cologne, Auerswald était Landtagsmarschall de la province d'Ostpreussen, Hansemann était président de la Chambre de commerce et député d'Aix-la-Chapelle.
4. *Gazette universelle de Prusse* du 1er avril.

fort à Berlin les empêchait de collaborer aux deux Chambres[1]. D'ailleurs, le Lantag en était à sa seconde édition, le Vorparlament, au contraire, était une telle nouveauté qu'il attirait l'attention générale. Aussi, à Berlin, les débats furent-ils plus calmes et moins intéressants qu'en 1847[2].

L'ouverture en fut prononcée, non par le roi, mais par le président du Conseil, Camphausen, nommé commissaire de la Diète. Son discours, plus élégant que puissant, faisait une rapide allusion aux « grands événements qui ont ébranlé une partie de l'Europe » et au « cortège de souffrances dont la société est en ce moment frappée. » Il parlait sans rien préciser des deux grandes questions en cours : l'unité de l'Allemagne et la constitution prussienne, promettait une « représentation nationale » et faisait appel à la « saine raison des citoyens. » M. de Bodelschwingh n'aurait pas parlé autrement. Camphausen déposa de suite un projet de loi électorale pour la nomination de la future assemblée.

Le prince Lichnowsky proposa de nommer immédiatement la commission de l'adresse pour la discuter le jour même ; M. de Bismarck protesta vainement que cette précipitation manquerait « aux règles de la bienséance[3] ; » à la demande de Milde, député libéral de Silésie, le Landtag nomma sur-le-champ un comité de dix membres, presque tous de la gauche[4]. Après une demi-heure de suspension, Beckerath donna lecture du projet d'adresse, d'ailleurs convenu dès le matin dans une réunion extraparlementaire. L'adresse donnait acte au roi des promesses contenues dans ses différentes patentes : liberté de la presse, garantie de la liberté individuelle, droit d'association et de réunion, armement général du peuple avec libre choix de ses chefs, loi électorale garantissant tous les intérêts du peuple, responsabilité des ministres, participation de la représentation nationale au pouvoir législatif et au budget, etc... Les députés acceptaient avec reconnaissance ces promesses et « assuraient au monarque, conseillé par des hommes qui possèdent la confiance du pays..., l'appui énergique de tous

1. Saint-René Taillandier, *loc. cit.*, p. 16 et 59.

2. Les débats ont été reproduits in extenso dans les *Verhandlungen des Vereinigten Landtags von 1848, zusammengestellt von Bleich*. Berlin, 1848.

3. Voy. les divers discours de M. de Bismarck au Landtag uni dans le volume *Bismarck député*, 1847-1851.

4. Les trois membres les plus influents étaient Beckerath, Vincke et Mevissen. Beckerath, banquier de Crefeld, était député de la province rhénane.

les bons citoyens dans les efforts qu'il fait pour maintenir l'ordre et le respect des lois. » Le ton était déférant, mais les dires étaient fermes : ils faisaient penser à la déclaration des droits proposée au Landtag de 1847 par Vincke, président de la présente commission de l'adresse. La différence entre les adresses de 1847 et 1848 marquait le progrès des temps.

Après un échange de politesses entre les deux présidents du Conseil, celui d'hier, Arnim, celui d'aujourd'hui, Camphausen, et malgré l'opposition de Bismarck, qui ne pouvait se réjouir de voir « la couronne jeter elle-même la pelletée de terre sur son cercueil, » l'adresse fut adoptée à la presque unanimité.

L'assemblée nomma ensuite deux commissions, l'une pour faire rapport sur la loi électorale[1], l'autre pour examiner l'avant-projet de constitution sur lequel le roi demandait l'opinion de la Diète[2].

Les deux séances suivantes, des 4 et 5 avril, furent remplies par des questions budgétaires et de politique extérieure. M. Hansemann, ministre des Finances, sollicita du Landtag un crédit extraordinaire par voie d'emprunt à cause du double danger d'une guerre extérieure et de l'anarchie : le commerce et l'industrie étaient paralysés, les capitaux se cachaient, les impôts ne rentraient pas. M. de Bismarck sollicita des explications sur la question danoise où « la politique prussienne suit un vol à la Phaéton. » Le ministre des Affaires étrangères lui répondit que « la Prusse n'était pas en guerre avec le Danemark ; nous faisons simplement une expédition pour la protection du territoire allemand et pour la garantie du droit allemand... Il n'y a pas à craindre que le Danemark considère cette expédition comme une guerre et... prenne une mesure comme des lettres de course[3]. » Peu de jours après, le Danemark instituait des corsaires. Le 5 avril, encore sur l'interpellation du député Bismarck-Schönhausen, le ministre de l'Intérieur, M. d'Auerswald, s'expliquait sur la « réorganisation nationale du grand-duché de Posen ; » le ministre déclarait « raisonnables et justes les vœux de Posen, » mais à condition que « l'intérêt de l'Allemagne ne soit pas lésé ; »

1. Elle comprenait notamment le comte d'Arnim, Milde, de Vincke et Beckerath.

2. Une ordonnance du 6 avril 1848 exposa « quelques-uns des principes de la future constitution prussienne. » *Gesetz-Sammlung*, 1848, p. 87.

3. Blum, *Fürst Bismarck*, I, p. 133.

un débat assez vif s'engagea, que quelques paroles conciliantes de Camphausen apaisèrent. Le même jour, on adopta la loi électorale avec quelques amendements. La quatrième et dernière séance fut terne; après quelques discussions sur les élections à l'assemblée de Francfort, on vota les crédits demandés par le gouvernement, ce qui donna à M. de Bismarck l'occasion d'un excellent discours sur la répartition des impôts, le plus sérieux et serré qu'il ait prononcé aux deux Landtags. Puis l'assemblée se sépara sans grande cérémonie.

Son résultat le plus net était la loi électorale, promulguée le 8 avril 1848[1]; elle était très libérale : élection à deux degrés, mais sans condition de cens. Tout Prussien âgé de vingt-quatre ans et ayant six mois de domicile dans la commune était électeur primaire; les conditions pour les électeurs secondaires étaient les mêmes; les députés devaient avoir trente ans. Cette législation servit également pour les élections au Parlement de Francfort[2].

Pendant la période qui sépare les deux assemblées, l'ordre se rétablit plus en la forme qu'au fond. Les rues étaient tranquilles ou à peu près; les troupes étaient revenues à Berlin; mais le pays était profondément troublé : l'agitation s'était transportée dans les clubs, qui jouissaient avec une ardeur de néophytes des libertés d'association et de la presse. Les associations réactionnaires ne se fondèrent que plus tard; les cercles modérés s'anémiaient à cette époque d'opinions outrancières; les clubs avancés florissaient, attirant les ouvriers à qui la crise industrielle, les grèves[3], faisaient des loisirs politiques. La proclamation de la République, les questions sociales y étaient discutées avec une passion, une vigueur et souvent une science rappelant les Cordeliers ou les Jacobins. Le « Politischer Klub, » plus tard « Democratischer Klub, » fondé par G. Jung, un des orateurs des tentes du Thiergarten, finit par l'emporter sur tous les autres, qu'il engloba plus ou moins; il s'intitulait « enfant de la Révolution, n'admettant comme seule constitution que la république démocratique et sociale; » il avait une organisation puissante, vingt-deux sections, chacune dans son local distinct et d'une vie indépendante. Parmi les orateurs, outre Jung, qui devint député à l'Assemblée

1. *Gesetz-Sammlung*, 1848, p. 49. Bonne analyse dans Rönne, *Das Staatsrecht der preussischen Monarchie*, p. 37, 38 et les notes.

2. *Bismarck député*, p. 76.

3. Notamment une grève des typographes à la fin d'avril.

nationale de Prusse, on remarquait Schramm, qui présida le « Democratischer Klub, » Karbe, Ottensosser ; deux autres avaient une moindre valeur morale, Müller, commerçant banqueroutier, et Held, qui tomba à la solde du gouvernement[1].

Les élections se firent presque en même temps pour les assemblées de Berlin et de Francfort ; comme pour le Vorparlement et le Landtag, une concurrence s'établit au détriment de la Chambre berlinoise. Les plus brillants représentants du Landtag prussien, Beckerath, Vincke, le compte d'Arnim, le prince Lichnowsky siégeaient à Francfort, et les deux assemblées avaient des buts si analogues que dès la réunion du Parlement de Francfort on proposa d'interdire à la Chambre prussienne de délibérer sur la constitution (18 mai, proposition Raveaux) ; le Parlement s'en tira en laissant libre l'assemblée de Berlin, mais à condition que ses votes contraires à la future constitution allemande seraient inefficaces[2]. Les deux Chambres purent ainsi coexister, mais les brillants orateurs partis pour Francfort manquèrent à Berlin[3]. Les 372 députés de la Chambre prussienne pratiquaient toutes les opinions, depuis le prince de Prusse, député de Wirsitz, jusqu'à Jacoby, député de Berlin. L'extrême droite n'avait plus son bouillant leader : M. de Bismarck ne s'était pas présenté aux élections[4]. L'extrême gauche ne comptait que trente à quarante voix, mais elle formait un groupe discipliné, tenace, toujours présent, fortement appuyé par les clubs berlinois et leurs journaux ; ses orateurs, Jacoby, Berends, Borchardt, Stein étaient sans cesse à la tribune et profitaient de tout incident extérieur pour entraîner l'assemblée. La grande majorité comprenait des royalistes libéraux, partisans d'une constitution parlementaire ; dans le cours des luttes, ils se scindront, une petite partie allant à droite pour former le groupe attaché à la personne du roi, les plus nombreux entraînés par l'extrême gauche pour constituer un parti d'opposition à la couronne. Ainsi, deux camps se formeront dans l'assemblée, creusant chaque jour entre eux un fossé plus profond.

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 342.
2. Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort, loc. cit.*, p. 81.
3. Il n'y avait pas d'ailleurs incompatibilité entre les deux sièges, mais les discussions à Francfort étaient plus suivies.
4. Hesekiel, *loc. cit.*, p. 108.

Le roi ouvrit en personne l'Assemblée nationale, le 22 mai, dans le salon blanc du château royal à Berlin[1]. Son discours, plus simple que d'habitude, « saluait avec joie une assemblée sortie de l'élection populaire générale et appelée à faire avec lui une constitution qui formera une nouvelle ère dans l'histoire de la Prusse et de l'Allemagne. » Sans optimisme exagéré, il constatait la « stagnation des affaires..., la rébellion de la population polonaise..., et à l'extérieur une lutte que la Prusse n'a pas provoquée, mais qu'en ma qualité de prince de la confédération germanique je ne pouvais décliner. » Le président du Conseil remit de suite le projet de constitution ; il ne tarda pas d'ailleurs à saisir l'assemblée d'une série de lois organiques, et il y eut peut-être là une faute politique; la Chambre était surtout une Assemblée constituante, elle était convoquée pour « convenir une constitution[2]; » son ordre du jour fut encombré d'une série de propositions et pétitions, si bien que le comité de constitution ne fut nommé que le 15 juin[3], déposa son rapport le 26 juillet et que les débats ne commencèrent à la Chambre que le 12 octobre, à la soixante-treizième séance.

Dès le 31 mai, les discussions prirent à l'assemblée un ton de vivacité, souvent de violence, qu'elles ne devaient jamais perdre. Un député avait proposé le vote d'une adresse; comme il avait rencontré quelque contradiction, le gouvernement, par la voix de M. Hansemann, déclara qu' « une adresse était de la dernière urgence pour faire cesser les bruits vagues, les soupçons de réaction. » Un député de Berlin, membre de l'extrême gauche, très populaire, Berends, se mit au premier rang en critiquant avec vigueur cette opinion et réclamant tout l'effort de l'assemblée pour les débats de la constitution : « Le peuple de Prusse et le peuple allemand apprendront à nous connaître dans la constitution que nous allons voter... Une adresse ne pourrait provoquer qu'une lutte oratoire sans utilité. » Il succomba, mais l'extrême gauche avait pris position. La discussion avait été chaude;

1. L'assemblée se composait des éléments suivants : 146 magistrats et fonctionnaires, 45 paysans, 41 membres du clergé, 33 négociants et fabricants, 27 professeurs, 27 propriétaires, 20 artisans et ouvriers, 10 médecins, 4 officiers, 4 ministres, 1 prince royal, 14 divers.

2. Une ordonnance du 13 mai avait convoqué la « Versammlung zur Vereinbarung der preussischen Verfassung. »

3. Liste de la commission dans Rönne, *loc. cit.*, I, p. 39.

elle eut sa suite dans la rue; des groupes animés se formèrent sous les Tilleuls et aux angles des grandes rues; on encloua le pont-levis menant à la caserne d'artillerie; dans les clubs, le bruit se répandit que la République serait proclamée dans la nuit[1].

Les débats prirent une allure bien plus violente encore le 8 juin à l'arrivée du prince de Prusse. L'opinion publique à Berlin continuait à lui être défavorable : on évitait de prononcer son nom, et les pasteurs l'omettaient dans les prières pour éviter de fâcheuses interruptions[2]; il n'en était pas de même dans les campagnes, où il était très populaire parmi les hobereaux; deux districts avaient pris l'initiative de son retour; des délégués de Poméranie lui avaient écrit pour l'inviter à se fixer dans cette province; le cercle de Wirsitz, dans le grand-duché de Posen, l'avait élu député de l'Assemblée nationale. A Londres, d'ailleurs, son attitude avait été froide et correcte; à la lettre des Poméraniens, il avait répondu qu'il « partageait absolument leur opinion d'accepter la transformation de l'État en monarchie constitutionnelle avec toutes ses conséquences. » On n'avait pas osé, au Landtag uni, parler de son retour. Mais l'ordre se rétablissant un peu, dès le 10 mai Camphausen demanda lui-même au roi son rappel, « le caractère chevaleresque du prince garantissant » son entrée loyale dans la voie du régime parlementaire. En réponse, Frédéric-Guillaume envoya un aide de camp à son frère pour l' « inviter à revenir bientôt dans sa patrie. » Mais les esprits étaient tellement montés contre le prince qu'une manifestation du peuple éclata à la nouvelle de son retour; le ministère dut retarder son voyage d'une quinzaine de jours et l'inviter à adhérer par déclaration formelle aux réformes constitutionnelles. Le 5 juin, en effet, le roi communiquait au ministère une lettre de son frère datée de Bruxelles : « Je me livre à l'espoir, écrivait-il, que les institutions libérales, pour la création desquelles Votre Majesté vient d'appeler les représentants du peuple, se développeront de plus en plus, avec l'aide de Dieu, pour le bien-être de la Prusse. Je consacrerai avec confiance et sincérité toutes mes forces à ce développement[3]. »

1. *Gazette de Cologne* du 2 juin.
2. Simon, *l'Empereur Guillaume et son règne*, p. 20.
3. *Indicateur politique prussien* (Journal officiel) du 16 mai, d'après le *Moniteur universel français* du 19.

Le 4 juin, le prince rentrait sur le territoire prussien et, à Wesel, son premier point d'arrêt, il recevait un accueil enthousiaste des officiers de la garnison. Dans les courtes paroles qu'il leur adressa se reflète tout son caractère et presque sa carrière : « On éprouve toujours un sentiment agréable quand on rentre dans sa patrie... Vous savez que j'ai été exposé à des attaques nombreuses; il est bien douloureux d'être méconnu. Ma conscience seule m'a servi de consolateur, et je rentre dans ma patrie avec une conscience pure... De grands changements se sont opérés depuis peu dans notre pays. Le roi l'a voulu et sa volonté est sacrée pour moi. Je suis son premier sujet et je me rattache de grand cœur à la nouvelle position; mais il faut que le droit, l'ordre et la loi règnent. Évitons l'anarchie; je la combattrai de toutes mes forces, c'est ma vocation[1]. »

Prévoyant que la venue de Guillaume à l'assemblée ne serait pas sans soulever quelques difficultés, Camphausen prépara les députés, dès le 6 juin, par une déclaration à la tribune où il affirmait que « le rappel du prince devait, en quelque sorte, servir de préambule à la constitution » et la très grande majorité de la Chambre parut l'approuver. L'événement se produisit le surlendemain. Le prince de Prusse se présenta dans la salle des séances en uniforme de général. Les membres de droite se levèrent; ceux de gauche crièrent : « Assis, Assis. » Le président donna la parole au député de Wirsitz; avec son calme habituel, le prince renouvela ses déclarations constitutionnelles : « Nous allons travailler avec notre roi à l'œuvre de la constitution. Quelle belle tâche! La forme constitutionnelle est une forme que le roi lui-même a choisie. Nous nous y attacherons fidèlement... Puissions-nous être guidés par cette devise : « Avec Dieu, pour « le roi et la patrie[2]. » Puis il quitta tranquillement l'assemblée au milieu du profond silence de la gauche, des applaudissements de la droite[3].

Aussitôt l'extrême gauche répond. Pour opposer les journées de mars à la réaction, que représente le prince, Berends dépose cette proposition : « L'assemblée inscrit au procès-verbal, en reconnaissance de la Révolution, que les combattants des 18 et

1. *Annuaire historique*, 1848, *Documents*, p. 156.
2. *Annuaire historique*, 1848, *Documents*, p. 157.
3. Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Wilhelm*, I, p. 274.

19 mars ont, par leurs services, bien mérité de la patrie. « Et la lutte s'engage, ardente, passionnée. Après deux jours de discussion, cette proposition est rejetée par une faible majorité, 196 voix contre 177; mais le ministère est contraint, pour vivre, de se contenter d'un ordre du jour proposé par Zachariæ, prenant en considération « la haute importance des journées de mars à qui nous devons, conjointement avec la volonté royale, la situation constitutionnelle actuelle, et les services incontestés des combattants[1]. » Il n'y avait guère là qu'une question de nuance; l'Assemblée nationale opposait hardiment son vote aux tendances du prince Guillaume et de son parti.

Devant l'Académie de chant, où siégeait l'Assemblée nationale, une foule considérable et houleuse s'était amassée. Un groupe parvint à pénétrer jusqu'à l'antichambre de la salle des séances, et lorsque le président Milde voulut l'expulser : « Nous sommes, lui répondit-on, une députation du peuple souverain, chargée de faire reconnaître notre révolution. » Le groupe ne se retira qu'à l'arrivée de la garde[2]. Mais la populace redoubla d'agitation devant l'Académie; à leur sortie, les députés de droite et même les ministres furent hués et sifflés; les membres de l'extrême gauche salués de cris d'enthousiasme et portés en triomphe.

Ces troubles se renouvelèrent les jours suivants et prirent une tournure inquiétante; vainement interdisait-on les réunions devant l'Académie de chant, la garde était impuissante, et, dès que la troupe régulière intervenait, le tumulte ne faisait que s'aggraver. D'ailleurs, le désordre s'étendait bientôt à la ville entière : une troupe de manifestants pénétrait dans le domicile privé du ministre von Patow et le contraignait à une ample distribution de grosschen; d'autres, sous la direction du vétérinaire chevelu Urban, enlevaient les grilles du château et les jetaient dans la Sprée. L'émotion se communiquait à la province : à Breslau, les clubs organisaient une démonstration populaire pour protester contre le rejet de la proposition Berends[3].

Le 14 juin, l'émeute atteignit son comble par un exploit extraordinaire : le pillage de l'arsenal. Situé en plein centre de

1. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 343; Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 345.
2. *Gazette de Cologne* du 11 juin.
3. *Gazette de Cologne*, 13 juin.

la ville, l'arsenal était gardé par un détachement de garde bourgeoise et une compagnie d'infanterie. La populace se jeta sur la porte avec une telle furie qu'on ne put l'expulser des cours; la garde bourgeoise préférant une retraite prudente, la surveillance des salles du rez-de-chaussée fut confiée à une association, la « Handwerker-Verein, » qui ne surveilla rien; la foule envahit les salles inférieures et commença à détruire; voulant monter au premier étage, elle rencontra un capitaine naïf qui crut tout ce qu'on lui disait : « La Révolution est maîtresse de Berlin, toutes les troupes ont quitté la ville, » et livra la place avec simplicité. Le pillage continua de plus belle. « Les fusils les plus récents furent volés par milliers; les armes anciennes et précieuses disparurent; les modèles d'artillerie, secrets de la défense nationale, furent enlevés; les drapeaux conquis au prix du sang prussien ont été en partie détruits; les armes se vendaient dans la rue un prix dérisoire[1]. » Un individu « mal habillé » offrit une bombe à M. de Beust, qui assistait de loin au pillage[2].

Du choc, le ministère se disloqua; le baron d'Arnim, particulièrement molesté par la foule, le général de Canitz, responsable de l'arsenal, et le comte de Schwerin donnèrent leur démission dès le 17 juin; le cabinet tout entier les suivit bientôt dans leur retraite, et pendant huit jours on piétina pour le reconstituer; l'assemblée était en ébullition; un membre de l'extrême gauche s'écriait en pleine séance : « Nous ne pouvons pas ajourner les discussions; nous vivons dans un temps de défiance, le temps de la confiance est passé. »

Le 25 juin, enfin, le ministère se reconstituait avec une couleur politique à peu près identique; Rodolphe d'Auerswald, député et président supérieur de la province de Prusse, prenait la présidence du Conseil et le portefeuille des Affaires étrangères ; Milde, président de l'Assemblée nationale, recevait le ministère du Commerce, de l'Industrie et des Travaux publics; Hansemann conservait les Finances; les autres ministres, Rodbertus[3], Kuhlwetter, Mærcker, Gierke étaient des libéraux; le général de Schreckenstein était nommé ministre de la Guerre[4].

1. Rapport du lieutenant-colonel v. Griesheim à l'Assemblée nationale le 17 juin.
2. De Beust, *Mémoires*, t. I, p. 50.
3. M. Rodbertus se retire du ministère dès le 5 juillet.
4. Le dernier acte du ministère de Camphausen avait été d'assurer les immunités parlementaires par une ordonnance du 23 juin.

Ce changement de mains ne rétablit pas l'ordre dans les rues de Berlin ; la crise politique se compliquait d'un mouvement social ; les journées de juin se terminaient à Paris dans le sang ; le contre-coup s'en faisait sentir en Prusse : le 1er juillet, 1,400 ouvriers voulaient contraindre le ministère des Travaux publics à leur donner du travail aux conditions qu'ils imposaient ; à la fin de juillet, un drapeau prussien, hissé sur une caserne au lieu du drapeau allemand, causait une émeute ; Berlin vivait dans une fièvre assez amusante ; le soir, il y avait presque toujours une petite émeute qu'on allait voir par mesure de distraction[1]. La garde bourgeoise était plus que jamais au-dessous de sa tâche et prenait souvent parti pour les turbulents. Le 15 juin, son commandant avait déclaré au président de l'assemblée qu'il ne pouvait pas garantir la sécurité des séances. « A la vérité, ajoutait-il, des hommes ont reçu des ordres, mais viendront-ils, je ne le sais, et, après l'expérience d'hier, je sais encore moins s'ils rempliront leur devoir. » Pour rassurer les députés, on faisait revenir des troupes et on constituait un corps de constables, les Schützmænner ; mais beaucoup étaient inquiets et demandaient que l'assemblée quittât Berlin ; au lieu de cette mesure, on adoptait une proposition du député Uhlich : « La haute assemblée déclare qu'elle n'a pas besoin de garde armée, mais qu'elle se place sous la protection berlinoise. » Plusieurs membres de la droite en profitèrent pour quitter la Chambre par mesure de protestation.

Les délibérations, présidées maintenant par Grabow, se passaient en interpellations et agitations. Le 30 juin, M. Gladach déclarait que, dans les affaires des duchés, la Prusse ne faisait que suivre « les vues de l'autocrate qui trône à Saint-Pétersbourg. » Le 4 juillet, sur la question des troubles de Posen, l'assemblée se divisait, se contredisait et ne nommait une commission à pleins pouvoirs que pour restreindre ces pouvoirs. Le 11 juillet, Jacoby déposait une motion « désapprouvant la décision de l'Assemblée nationale allemande par laquelle il est nommé un vicaire de l'empire, irresponsable[2]. » Tout en se défendant fort de vouloir intervenir dans les discussions de Francfort, Jacoby voulait amoindrir la décision du Parlement par un vote de l'assemblée

1. Beust, *Mémoires*, I, p. 150.

2. Le Parlement de Francfort avait organisé un gouvernement exécutif provisoire et élu vicaire impérial, administrateur de l'empire, l'archiduc Jean (29 juin).

prussienne et affaiblir le vicaire de l'empire. Après deux jours de discussion, le 12 juillet, la motion de Jacoby était rejetée à une très forte majorité. Les débats se succédaient orageux, pleins de méfiance et d'exagérations, sur l'insurrection polonaise, sur la question des duchés, sur le serment des troupes[1], sur les troubles des rues et notamment sur l'affaire de Schweidnitz.

Le 31 juillet, le commandant militaire de la forteresse de Schweidnitz avait donné puis retiré la permission à la garde bourgeoise de battre le rappel en vue de ses exercices; ces contradictions produisirent une manifestation assez violente; une compagnie s'avança pour la dissiper; un conflit se produisit entre la foule et la troupe, et, sans sommation préalable, les soldats firent feu[2]; plusieurs personnes furent tuées[3]. Ce grave incident souleva une émotion profonde dans le pays et une discussion ardente à l'Assemblée constituante. A une très forte majorité, elle décida l'envoi d'une commission d'enquête à Schweidnitz; la gauche demanda plus; le docteur Stein, député de Breslau, déclara que la faute remontait aux fonctionnaires qui « continuaient les erreurs du régime renversé » et aux officiers qui avaient voulu mettre fin, par la force, au nouvel ordre de choses; il déposa cette proposition : « Le ministère est invité à adresser un ordre du jour à l'armée portant que les officiers doivent rester étrangers aux efforts réactionnaires, éviter tout conflit avec les civils, et, par leur union avec les bourgeois, prouver qu'ils veulent s'associer avec sincérité à la réalisation d'une organisation constitutionnelle. » La lutte s'engagea plus vive encore sur cet appendice : « Les officiers dont les convictions ne s'accordent pas avec cette décision ont pour devoir d'honneur de quitter l'armée. » Cette dernière partie était admise par 180 voix contre 179 (9 août). Elle marquait la guerre avec la couronne; on avait touché à l'armée; le roi de Prusse ne pouvait le pardonner.

1. Le ministre de la Guerre de l'empire voulait imposer l'archiduc Jean comme chef aux troupes de tous les États allemands. Le roi de Prusse tourna la difficulté en disant, dans un ordre du jour, que « les troupes prussiennes se soumettraient, conformément à son ordre, à S. A. I. l'archiduc Jean. » Sybel, *Die Begründung*, I, 200.

2. Rapports officiels à l'Assemblée nationale.

3. Vingt-deux d'après Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, I, p. 350, et Blum, *Die Deutsche Revolution*, p. 347; quatorze seulement d'après Fischer, *Preussen am Abschlusse der ersten Hälfte des XIXten Jahrhunderts*, p. 5.

V.

Frédéric-Guillaume était installé à Potsdam depuis la fin de mai; loin des ministres, pour lesquels il n'avait pas d'affection, il était entouré d'une petite cour inspirée d'un pur esprit de réaction et que l'on appelait la camarilla. Le plus franc et le plus rude de ses membres était Othon de Bismarck-Schönhausen. Son esprit vigoureux et sarcastisque plaisait au roi; après les journées de mars, il avait adressé à Frédéric-Guillaume une lettre de chaleureuse effusion, que le monarque conserva tout l'été « comme un précieux gage de fidélité prussienne. » Il lui permettait des boutades qu'il n'aurait tolérées d'aucun autre et qui arrachaient à la reine ce cri : « Comment pouvez-vous parler ainsi au roi. » Dès sa première visite à Sans-Souci, Bismarck s'était affirmé. « Que me reprochez-vous, lui demandait le roi? — D'avoir évacué Berlin. — Cela s'est fait contre mon gré, » reprit le monarque, et la reine ajouta : « Le roi n'y est pour rien; de trois jours il n'a pas fermé l'œil. — Il faut qu'un roi puisse dormir, » répartit l'enfant terrible[1].

Il s'était, dès le mois d'avril, lancé dans une campagne de presse, envoyant à la *Gazette de Magdebourg* des chroniques virulentes, puis participant à la fondation d'organes conservateurs, comme la *Neue Preussische Zeitung*, plus tard *Gazette de la Croix*, le *Neue Preussische Sonntagsblatt*, auxquels il participait activement[2]. « Les Berlinois ont libéré les Polonais avec leur sang, écrivait-il le 20 avril. En remercîment, ceux-ci se sont mis à la tête de bandes qui pillent et assassinent comme des barbares. Ainsi, l'enthousiasme allemand a une fois de plus tiré les marrons du feu. Je l'aurais compris si le premier essor de l'unité et de la force allemandes avait été d'arracher l'Alsace à la France et de planter sur le dôme de Strasbourg le drapeau allemand. Mais c'est plus que de la débonnaireté allemande, c'est nous comporter comme de chevaleresques héros de roman que de supporter qu'on enlève aux États allemands le meilleur de ce que les armes allemandes ont conquis dans la province de Posen dans le cours des siècles[3]. »

1. Bismarck, *Mémoires*, I, 58.
2. Hesekiel, *Fürst Bismarck*, p. 109.
3. Blum, *Fürst Bismarck*, I, 138.

Devenu intime à la cour de Potsdam, il s'unissait aux deux frères Gerlach, le général[1] et le président, à Rauch, militaire et diplomate, au conseiller de cabinet Niebuhr; ce petit monde s'agitait, provoquait l'envoi de délégations au roi, organisait des associations, cherchait à combattre la Révolution par ses propres armes, le club et le journal[2]. Peu nombreux d'abord, ce groupe s'accroissait bientôt; son influence devenait redoutable.

Une réaction certaine s'opérait peu à peu en Prusse; elle avait commencé dans les campagnes; les hobereaux tremblaient pour leurs privilèges; comme le ministère avait déposé le 20 juillet un projet de loi supprimant la franchise d'impôts pour les biens nobles, une réunion de grands propriétaires se posa en « assemblée pour la protection de la propriété, » et protesta avec tant de vigueur contre les tendances nouvelles qu'elle s'attira le surnom de « Junkerparlament. » La réaction s'étendait peu à peu aux villes; un club démocratique s'était fondé à Potsdam, en opposition aux opinions politiques de la population locale; le 20 août, les membres du cercle furent attaqués par une centaine d'adversaires et battus de belle façon. D'ailleurs, en matière de représailles, dès le lendemain, les démocrates de Berlin firent en règle le siège de l'hôtel du président du Conseil, faisant pleuvoir une grêle de pierres sur la maison, construisant une barricade et répandant la terreur dans Berlin[3].

Sous ces diverses influences, Frédéric-Guillaume s'écartait toujours davantage du parti libéral. D'après les Souvenirs de Stockmar[4], il avait pensé à dissoudre l'Assemblée constituante, lors du pillage de l'arsenal; il trouva la mesure prématurée, il attendait que « l'Assemblée se mît de plus en plus dans son tort[5]. » Le 30 juillet, à une réception en son château de Potsdam, il traita les députés avec le plus parfait mépris[6]. Son hostilité s'étendait à l'assemblée de Francfort, qui le lui rendait bien d'ailleurs : à propos du serment des troupes, sur l'affaire des duchés et l'armistice de Malmoë, elle le critiquait sévèrement.

1. Voy., sur la vie à Potsdam pendant le printemps et l'été de 1848, Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 158 et suiv.
2. Denis, *l'Allemagne, 1810-1852*, p. 278, 279.
3. Correspondance du *Moniteur universel français* du 27 août.
4. *Denkwürdigkeiten aus den Papieren des Fhn. Ch. von Stockmar*, p. 512.
5. Bismarck, *Mémoires*, I, p. 60.
6. Denis, *l'Allemagne*, p. 280.

Parfois, une réconciliation semblait s'opérer : au milieu du mois d'août, l'inauguration de la cathédrale de Cologne donna l'occasion de prononcer des paroles de paix, de dévouement patriotique à la cause commune; le roi de Prusse, l'archiduc Jean, M. de Gagern, président du Parlement de Francfort, rivalisèrent de promesses et d'enthousiasme : « L'unité, s'écriait Frédéric-Guillaume, c'est ma pensée de toutes les heures, c'est la constante préoccupation de mon âme[1]. » Belles flammes vite éteintes. Quelques émeutes, quelques motions à l'Assemblée constituante rejetaient le roi dans la réaction à outrance[2].

Cependant, le parti militaire ne pouvait supporter l'affront que lui avait fait l'Assemblée constituante par la motion Stein du 9 août (invitation aux officiers réactionnaires de quitter l'armée). Il parvint à décider le ministère à prendre les devants, et, le 2 septembre, le président du Conseil adressait au président de l'Assemblée une lettre déclarant qu'un ordre du jour dans le sens demandé par la Chambre « ne serait pas compatible avec l'esprit et l'existence de l'armée, mais serait de nature à établir un esprit de méfiance qui détruirait toute discipline. » Le ministère refusait donc d'adresser aux officiers une telle circulaire. A la lecture de ce document, le 4 septembre, Stein bondit : « L'armée n'est certes pas réactionnaire. Vos fils et vos frères en font partie. Mais un certain nombre d'officiers regrettent l'ancien état de choses; c'est contre cet esprit d'exclusion et de séparation qu'était dirigé notre vote... Aujourd'hui à ces motifs vient s'en ajouter un autre. L'honneur et la dignité du pays demandent que la résolution votée par la Chambre reçoive son exécution... Tous les ministres, excepté celui de la Guerre, se conforment aux décisions de la Chambre. S'il doit en être ainsi, les officiers diront : « La Chambre peut décider ce qu'elle voudra, le « ministre fera à sa tête, et nous resterons les privilégiés... » Après deux séances d'épouvantable tumulte, le 7 septembre, l'Assemblée vota à une majorité de soixante-sept voix une nouvelle motion de Stein réclamant l'envoi immédiat d'une proclamation à l'armée dans le sens de l'ordre du jour voté le 9 août.

1. Saint-René Taillandier, *l'Allemagne et la Révolution*, II, p. 159, et *Dix ans de l'histoire d'Allemagne*, p. 97.

2. « La puissance du temps réside dans l'effort de l'Allemagne vers l'unité, » écrivait à la même époque Stockmar à Frédéric-Guillaume, dont il était un conseiller très écouté. Stockmar, *loc. cit.*, p. 504.

C'était la chute du ministère. La foule attendait, anxieuse, devant la salle des séances; elle accueillit avec enthousiasme le résultat; Stein et Waldeck furent portés en triomphe[1].

Le 9 septembre, le ministère Auerswald remit sa démission au roi; Frédéric-Guillaume fit appel à un libéral qui ne s'était pas usé à Berlin, parce qu'il siégeait à Francfort, Beckerath; il accourut, tenta très sincèrement une combinaison ministérielle avec Mevissen; mais la situation était des plus difficiles entre le roi, guidé par la camarilla, et l'Assemblée surexcitée; Beckerath déclina toute part au gouvernement et Frédéric-Guillaume confia au général de Pfuel la présidence du Conseil (21 septembre). Les ministres Eichmann, Bonin, Ladenberg étaient des royalistes sincères, conservateurs modérés plutôt que de réaction violente; Pfuel timoré, hésitant, — gouverneur de Berlin lors des journées de mars, il avait abandonné le château et confié le commandement à Prittwitz, — était l'homme qu'il ne fallait pas prendre en pareille occurrence. On eut le sentiment très net que ce n'était là qu'un cabinet de transition. La nomination du général Wrangel comme gouverneur militaire des Marches avait une signification bien précise. Il déclarait tout crânement que « sa tâche était de rétablir la tranquillité, » et il ordonna une parade dans Berlin; on s'attendait à une révolution, ce fut presque un triomphe. Les troupes furent couvertes de fleurs et le petit speech très humoristique de Wrangel acclamé par la population : « Je vous conduirai bientôt les troupes, non contre vous, Berlinois, mais pour votre protection, pour la vraie liberté, pour le rétablissement de la loi. Cela vous va-t-il, Berlinois? (cris : « Oui, Oui »)... Comme je retrouve Berlin triste! L'herbe pousse dans les rues, les maisons sont désertes, les magasins vides, les laborieux citoyens sans travail, les ouvriers appauvris. Je vous apporte le bien-être avec l'ordre, l'anarchie doit cesser[2]. »

Pfuel n'avait pas cette crânerie. La déclaration ministérielle du 22 septembre promettait « de défendre vigoureusement les libertés accordées au peuple prussien, de repousser les efforts réactionnaires..., sans oublier que c'est le devoir de tout gouvernement de prévoir l'explosion de l'anarchie. » Mais ces déclarations embarrassées démontraient par elles seules qu'il n'y avait

1. L. v. Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, 191.
2. Blum, *Die deutsche Revolution*, p. 351.

plus d'intermédiaire entre la réaction désirée par le parti de la cour et les réformes hardies demandées par l'Assemblée. La circulaire adressée aux généraux, le 23 septembre, était pleine d'excellentes intentions, décidée « à ne pas souffrir de tendances réactionnaires. » Elle était destinée à tout concilier, à tout calmer; elle ne calma ni ne concilia rien.

Les émeutes, peut-être un peu moins fréquentes à Berlin[1], devenaient graves en province : à Cologne, en fièvre tout le mois de septembre, une assemblée populaire très nombreuse réclamait l'établissement de la République, un tumulte éclata qui tourna à l'insurrection, des barricades s'élevèrent, on proclama l'état de siège, « la ville regorgeait de troupes[2]. » A Breslau, les clubs se déclaraient en permanence, des troubles commençaient, que le gouverneur militaire, général comte Brandenburg, coupait en intervenant avec une vigueur très caractérisée. A Francfort, au milieu de septembre, une terrible insurrection éclatait, deux membres du Parlement étaient assassinés : le général d'Auerswald, frère des anciens ministres de Prusse, et le prince Lichnowsky, le brillant défenseur de l'aristocratie au Landtag de Berlin; les troupes prussiennes devaient intervenir pour dompter l'émeute. Et le choléra, qui frappait les grandes villes, complétait la terreur régnante[3]. Selon l'exclamation d'un ministre : « Une telle situation ne pouvait durer[4]. »

Cependant, l'Assemblée constituante siégeait presque tous les jours, et quelques délibérations, pratiques et élevées, comme les débats sur la peine de mort, faisaient regretter les discussions stériles et violentes où elle compromettait sa dignité et perdait son autorité. Le 12 octobre, elle abordait les débats de la constitution. La commission présidée par Waldeck, député de Berlin, avait déposé son projet le 26 juillet[5]; les propositions gouvernementales avaient été transformées; Waldeck, âme de la commission, avait voulu faire une œuvre d'ensemble, allant des prin-

1. D'après Blum, *loc. cit.*, p. 352, « Berlin était soudain devenu calme, » calme très relatif, car le 26 septembre une bande essayait de forcer les portes de la prison et on commençait à faire une barricade dans la rue.

2. Correspondance de l'*Indépendance belge* du 26 septembre.

3. Le 3 octobre, l'épidémie avait déjà fait 1,065 victimes à Berlin.

4. Kühlwetter, ministre de l'Intérieur, à l'Assemblée constituante le 22 août.

5. Sur la composition et les travaux de la commission, voy. Rönne, *loc. cit.*, I, 39.

cipes du droit public à l'organisation administrative[1], et il avait rédigé une constitution très complète, monumentale, mais dont la discussion devrait prendre des mois.

Dès le commencement de ses débats constitutionnels, l'Assemblée marqua nettement son opposition au droit divin. Le préambule du projet débutait par ces mots : « Nous, Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu, roi... » Une vive discussion s'engagea sur ces mots. « La *grâce de Dieu* était la raison sociale de l'absolutisme, qui a fait banqueroute, » s'écria M. Schultze. « Le 19 mars, le peuple a bien voulu laisser debout la royauté, depuis lors elle existe de par la volonté du peuple, » ajouta M. Borchardt. « Le roi est un millionnième du peuple, comme le portefaix, » conclut M. Sebert. Et à une forte majorité l'assemblée supprima la formule[2]. Les débats constitutionnels se prolongèrent pendant tout le mois, souvent violents, coupés d'incidents, notamment une irrégularité de scrutin qui entraîna la démission du président de l'Assemblée, Grabow, et son remplacement par von Unruh. A la fin d'octobre, les députés n'avaient voté que le préambule et quatre articles. Ils avaient sans cesse abandonné la constitution pour s'occuper des « évènements du jour. »

Ces évènements étaient graves et tristes. La situation, terrible à Vienne, était sérieuse à Berlin. Les troubles avaient recommencé dans la rue. Des conflits s'étaient produits entre la garde bourgeoise et les ouvriers. L'Assemblée avait adopté une loi qui modifiait profondément l'organisation de la garde[3]; la populace avait manifesté sa désapprobation, promenant dans les rues le texte affiché sur le dos d'un âne. Le 16 octobre, la garde dut intervenir pour empêcher des ouvriers de briser une machine; les ouvriers s'insurgèrent, attaquèrent la garde à coups de pierres; celle-ci riposta à coups de feu; une véritable bataille s'engagea, des barricades s'élevèrent; quand l'ordre se rétablit, on comptait sept morts et de nombreux blessés[4]. A l'Assemblée, l'extrême gauche s'agite; Berends réclame « la punition immédiate des gardes coupables, l'enterrement solennel des ouvriers aux frais de l'État, des pensions à leurs familles et aux blessés,

1. Biedermann, *Geschichte, loc. cit.*, p. 350.
2. Par 217 voix contre 130; séance du 12 octobre.
3. Votée le 5 octobre, promulguée le 17.
4. Rapport du ministre de l'Intérieur à l'Assemblée le 17.

un salaire de deux jours à tous les ouvriers qui ont pris part à l'émeute[1]. » Et comme l'Assemblée refuse de le suivre et se contente de nommer une commission d'enquête, la foule outrage les députés à leur sortie : au général Brandt, on crie qu'il est « un gredin comme les autres; » à M. Rebfeld, on montre une corde en lui promettant de le pendre « comme tous de la droite. »

Vienne était en révolution et présentait « une belle analogie avec le régime de la Terreur[2]. » Le ministre de la Guerre, Latour, était pendu par le peuple, l'empereur en fuite, la ville en insurrection; après trois jours de siège, Windischgrætz la soumettait avec une brutale fermeté[3]. La démocratie de Berlin voulait faire cause commune avec celle de Vienne. A l'Assemblée, Waldeck engageait le gouvernement à « employer au plus tôt tous les moyens et toutes les forces dont dispose l'État pour protéger les libertés du peuple mises en péril à Vienne; » et M. Elsner appuyait cette proposition par cet argument fort et juste : « Si la camarilla triomphe à Vienne, nous la verrons dans quinze jours répéter le même jeu à Potsdam et à Berlin. » L'Assemblée se contentait, à la demande de MM. Rodbertus et de Berg, du centre gauche, de prier le pouvoir central de Francfort d'intervenir en faveur de l'Assemblée constituante de Vienne[4]. Dans la rue, le désordre tourna à l'émeute : un congrès démocratique[5], qui se tenait à Berlin, avait surexcité encore la population; l'Assemblée fut envahie; on empêcha les députés de sortir avant la fin de la séance de nuit, et lorsqu'enfin ils quittèrent le Théâtre-Royal, où ils siégeaient, ils furent outragés et menacés; des membres de la droite, brutalisés; le général von Pfuel ne dut son salut qu'à l'intervention énergique d'un député de la gauche, Georges Jung. Le soir même, un ordre royal invitait le ministère à faire intervenir les troupes[6]. Pfuel donnait sa démission le 1er novembre. Vienne était prise

1. Proposition Berends, séance du 18 octobre.

2. Hübner, *Une année de ma vie*, p. 368.

3. Robert Blum, député au Parlement de Francfort, qui était à Vienne pour entretenir le courage des insurgés, était condamné à mort par un conseil de guerre et exécuté.

4. Séance du 31 octobre.

5. Il comportait la plupart des députés de l'extrême gauche au Parlement de Francfort.

6. Le ministre de l'Intérieur, v. Eichmann, donna ordre aux troupes d'intervenir pour protéger l'Assemblée toutes les fois qu'un trouble se produirait.

de la veille. En Prusse comme en Autriche, le parti réactionnaire allait vaincre.

Pendant tout le mois d'octobre, la camarilla avait énergiquement agi sur l'esprit du roi; il avait d'ailleurs perdu toute confiance en lui-même[1]; il était ulcéré des votes de l'Assemblée; le 15 octobre, il accueillit le bureau par une apostrophe virulente : « Vous ne laissez aucun droit intact...; vous avez porté atteinte à mon droit à la couronne que je tiens de Dieu; vous voulez m'enlever mon droit divin[2]. » Il se laissait entraîner par le petit groupe de la camarilla[3], et le 21 octobre il appelait de Breslau le général comte de Brandenburg.

Brandenburg, fils de Frédéric-Guillaume II et de la comtesse de Stolberg, était l'oncle du roi Frédéric-Guillaume IV; jusqu'alors, il avait suivi une carrière uniquement militaire; il s'était signalé récemment par la façon dont il avait réprimé les émeutes de Breslau; sans être un fanatique de la réaction[4], il apportait dans l'administration une vigueur sérieuse. Le général de Gerlach fut le premier, semble-t-il, à l'indiquer au roi comme l'homme de la situation. La lutte n'était pas pour lui déplaire, mais il ne s'entendait guère à la politique et n'avait pas pratiqué les assemblées parlementaires. Il voulait bien être « l'éléphant » qui enfonce et écrase, mais il lui fallait un « cornac; » il en parla à Bismarck; tous deux convinrent que M. de Manteuffel, directeur au ministère de l'Intérieur, possédait « toutes les conditions requises » pour faire un excellent cornac, et Bismarck se chargea de le décider; il n'y parvint qu'en lui « rendant compte des mesures de sûreté prises autour du Théâtre-Royal pour la sécurité personnelle des ministres[5]. » Le général de Strotha, désigné comme ministre de la Guerre, s'enquit simplement de la tenue de rigueur. MM. de Ladenberg à l'Instruction publique et aux Cultes, Kühne aux Finances, Kisker à la Justice, complétèrent le ministère dont la composition parut le 9 novembre au *Moniteur prussien*[6].

1. Ranke, *Allgemeine deutsche Biographie*, v° *Friedrich Wilhelm IV*, p. 772.
2. Oncken, *Das Zeitalter des Kaisers Friedrich Wilhelm*, I, p. 279. — *Aus dem Leben des Generals v. Brandt*, III, 268.
3. Voy. dans L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 221 et suiv., Bismarck, *Mémoires*, I, p. 63 et suiv., les actes et démarches du groupe.
4. Sybel, *Die Begründung*, I, p. 254.
5. Ces négociations dans Sybel, p. 254-255; Bismarck, p. 67-68; Gerlach, p. 238.
6. Ordonnance du 8 novembre. *Gesetz-Sammlung*, p. 347. On pensa à Bis-

Dès le 2 novembre, l'Assemblée nationale savait que Brandenburg avait reçu la mission de former le ministère; elle comprenait que ce serait la lutte à mort entre elle-même et le gouvernement, et tenta une démarche pour l'éviter. Elle vota une adresse au roi, signalant qu'un pareil cabinet « serait sans espoir d'obtenir une majorité dans la Chambre et la confiance du pays; il accroîtrait l'excitation et entraînerait des conséquences funestes qui rappelleraient le sort d'un peuple voisin[1]. » Une commission de vingt-cinq membres, conduite par le président de l'Assemblée, von Unruh, porta cette adresse au roi le 3 novembre; le roi reçut les députés avec froideur; Unruh donna lecture de la protestation; le roi, impatient, prit le document sans parler et se tourna vers la porte; Jacoby s'avança vers lui, disant : « Nous ne sommes pas envoyés seulement pour apporter cette adresse, mais aussi pour vous donner des renseignements sur la situation du pays. » Le roi continuait à s'en aller. « Que Votre Majesté nous accorde audience, ajouta Jacoby. — Non, » répliqua Frédéric-Guillaume. Alors Jacoby répartit : « C'est le malheur des rois qu'ils ne veuillent pas entendre la vérité[2]. » Le roi disparut.

Les journées suivantes furent nerveuses à l'Assemblée nationale; la délégation rendit compte de sa démarche et des paroles de Jacoby au milieu des applaudissements des uns, des protestations des autres; en réponse à son adresse, l'Assemblée reçut un message royal qui refusait de retirer au comte Brandenburg la mission de former un ministère; elle écarta une proposition de Waldeck de constituer une sorte de comité de salut public; et on attendait. La rue n'était pas plus calme; la garde bourgeoise se solidarisait avec l'Assemblée.

marck pour en faire partie; Frédéric-Guillaume le trouva trop ardent. D'après Gerlach, il écrivit en marge de son nom : « Ne pourra être ministre que si la baïonnette doit être maîtresse absolue. » D'après Vitzthum von Eckstädt, la formule était plus énergique : « Réactionnaire rouge, sent le sang, on s'en servira plus tard. »

1. Adresse du 2 novembre.

2. Récit du président v. Unruh, *Errinnerungen*, p. 106. L'impression de la répartie de Jacoby fut pénible aux assistants, plusieurs députés protestèrent contre ces paroles. Biedermann, *Geschichte*, *loc. cit.*, p. 354, conteste qu'elles aient été prononcées. Il n'y a sur ce point aucun doute; les assistants sont très affirmatifs; les paroles de Jacoby ont été citées à l'Assemblée nationale par le député d'Ester, qui faisait partie de la délégation : les journaux du temps les ont rapportées sans aucune protestation de Jacoby, qui reçut des félicitations personnelles pour les avoir dites. Il les a d'ailleurs confirmées à Blum. Voy. *Die Deutsche Revolution*, p. 356, n. 1.

Le 9 novembre, l'événement prévu se produit : les ministres paraissent à l'Assemblée pour la lecture d'un ordre de cabinet qui édicte la suspension des séances de l'Assemblée jusqu'au 27 novembre et leur reprise à Brandebourg. Malgré les interruptions de l'Assemblée et même du président, le comte Brandenburg invite les députés à quitter la salle sur-le-champ ; toute la droite se lève et part ; la majorité reste assise ; le président déclare : « Je ne puis lever la séance sans consulter l'Assemblée, qui représente les intérêts les plus sacrés de plus de seize millions d'hommes et qui a le droit absolu de décider de la clôture de ses séances. » La séance est simplement suspendue ; elle reprend le soir en présence d'environ deux cent cinquante députés sur trois cent soixante-douze ; l'Assemblée décide de continuer les délibérations ; le lendemain 10 novembre, à cinq heures du matin, les députés étaient à leur poste ; le président von Unruh les avait convoqués à la suite des nouvelles qu'il avait reçues pendant la nuit. Le général Wrangel allait entrer dans Berlin avec ses troupes.

Imperturbable et narquois, Wrangel arriva devant le Théâtre-Royal à deux heures et salua la garde bourgeoise ; elle ne lui répondit pas ; à quelques pas, des gens sifflaient ; en vieux patois berlinois, Wrangel leur demanda « comment ils trouvaient cela[1] ; » puis il s'assit sur une chaise en pleine rue ; le commandant de la burgerwehr, Rimpler, vint lui déclarer que « la garde bourgeoise était décidée à protéger la liberté du peuple et la dignité de l'Assemblée nationale et ne céderait qu'à la force. » Wrangel répondit tranquillement : « Dites à vos hommes que, la force serait-elle là, je répondrai de l'ordre avec mes troupes. L'Assemblée nationale quittera dans quinze minutes la salle des séances et puis la garde bourgeoise s'en ira[2]. » Prévenu de ce dialogue par Rimpler, von Unruh déclara que « l'Assemblée ne cédait qu'à la force des baïonnettes » et ajourna la séance au lendemain, neuf heures. Puis les députés sortirent avec calme, deux par deux, leur président en tête.

Pendant cinq jours, les députés continuèrent leurs séances à

1. On avait menacé de tuer sa femme s'il entrait en Berlin ; en arrivant devant le Théâtre-Royal, il déclara gravement à ses officiers : « Je suis bien curieux de savoir s'ils l'ont pendue. »

2. Récit très complet dans Blum, *Bismarck*, I, p. 418-419, et *Die deutsche Revolution*, p. 356.

l'hôtel de Russie d'abord, au siège de la corporation des arquebusiers ensuite et les deux derniers jours à l'hôtel de Cologne. Leur nombre diminua à peine, le dernier jour ils étaient encore deux cent trente-huit. Leurs débats se bornèrent d'abord à affirmer la permanence de l'Assemblée. Ils espéraient qu'un revirement se produirait en leur faveur. Il n'en fut rien. Quelques troubles éclatèrent à Berlin, vite étouffés par les troupes qui arrivaient de tous côtés. La ville et ses environs étaient en état de siège, la garde bourgeoise dissoute. Il y avait, d'ailleurs, comme un sentiment de lassitude; depuis le mois de mars, on avait vécu dans une fièvre trop longue; on aspirait au repos[1]. La municipalité de Berlin, qui s'était d'abord solidarisée ardemment avec l'Assemblée, ne tardait pas à se soumettre. Au Parlement de Francfort, la gauche présente des ordres du jour foudroyants contre Frédéric-Guillaume, la majorité se contente d'émettre le vœu que l'Assemblée nationale soit rappelée de Brandebourg à Berlin aussitôt que la situation le permettra[2].

Le 13 novembre, les députés votèrent la mise en accusation des ministres; le 15 novembre, ils délibéraient sur la proposition de suspendre la levée des impôts[3], lorsqu'un officier, le major Herwarth von Bittenfeld, entra dans la salle où ils siégeaient et déclara qu'il avait ordre de dissoudre l'Assemblée, au besoin, de force. Les députés s'empressèrent de voter la décision, d'ailleurs sans valeur juridique[4]. Puis ils se dispersèrent. Wrangel les pourchassa jusque dans les cafés[5].

Le 27 novembre, le comte Brandenburg déclara ouverte la séance de l'Assemblée nationale à Brandebourg; toute la gauche avait décidé de n'y point paraître; il y avait cent cinquante-quatre députés dans la salle, et on ne put que constater l'absence du quorum. Il en fut ainsi jusqu'au 1er décembre. Ce jour, quatre-vingts membres de la gauche parurent, mais, à la suite d'une discussion de forme, quittèrent presque immédiatement la

1. Symptôme significatif, les hommes de la garde bourgeoise restituèrent leurs armes presque sans aucune résistance.

2. Ordre du jour Biedermann (l'historien), 14 novembre. Voy. son ouvrage, *Geschichte Deutschlands, loc. cit.*, p. 255. Saint-René Taillandier, *Histoire du Parlement de Francfort, loc. cit.*, p. 197.

3. Die Steuerverweigerung. Unruh, *Errinerungen*, p. 107 à 110.

4. Car il n'y avait pas de constitution; l'impôt n'était établi que par le roi.

5. Décision du général Wrangel du 27 novembre.

salle, l'Assemblée ne fut plus en nombre et dut s'ajourner. Von Unruh et ses amis cherchaient encore un terrain d'action, lorsque parurent les deux actes du 5 décembre.

Une ordonnance prononçait la dissolution de l'Assemblée nationale à cause « de son état d'anarchie si profond qu'il serait impossible de continuer avec elle les délibérations sur la constitution sans blesser la dignité de la couronne. » Un acte royal octroyait une constitution, et, par un coup de maître, il la faisait libérale, presque identique à celle qu'avait rédigée le comité de constitution sous la présidence de Waldeck. C'était, dans tous ses détails, la charte parlementaire alors en usage dans les monarchies constitutionnelles[1]. Un titre entier garantissait les droits publics : égalité de tous devant la loi, respect de la liberté individuelle, inviolabilité du domicile, égalité religieuse, caractère civil du mariage, liberté d'enseignement, mais instruction obligatoire, liberté de la presse, liberté des associations en locaux fermés, etc... Peu de constitutions ont été aussi complètes sur ce point. Les organes législatifs étaient ceux du régime parlementaire : le pouvoir législatif est exercé par le roi, assisté des ministres, et par deux Chambres. Toutes deux sont élues au scrutin universel, mais à deux degrés; elles diffèrent par le nombre et l'âge des députés. Le budget ne peut être établi que par une loi. Les juges sont inamovibles; les crimes, les délits politiques et de presse sont jugés par le jury[2]. Une ordonnance du même jour convoquait les électeurs; les Chambres devaient se réunir le 26 février.

A la même époque, le grand mouvement de 1848 échouait tristement dans l'Europe entière : en France, Louis-Napoléon Bonaparte était élu président de la République. A Rome, le grand Rossi était assassiné le 15 novembre, la République se constituait pour bientôt tomber et laisser place à la réaction cléricale. En Autriche, Vienne était domptée; la Hongrie allait bientôt succomber. En Prusse aussi, le parti de la cour avait vaincu : « La principale chose est de montrer par tous moyens

1. Traduction dans le *Moniteur universel français*, p. 355.

2. Le parti libéral a contesté la validité juridique de la constitution comme manquant de l'accord de l'Assemblée. Cet argument a été écarté; jusqu'au 5 décembre 1848, le roi n'était lié par aucun contrat légal, il demeurait législateur unique et indiscutable. Voy. Arndt, *Die Verfassungs-Urkunde fur den preussischen Staat*, p. 6-8.

que le roi est encore maître dans le pays, » écrivait le général de Gerlach le 5 novembre[1]. Et Wrangel commençait à montrer ce qu'étaient tous ces moyens. Au moment où l'on pouvait croire à une réaction féroce, un revirement se produit dans l'âme chimérique mais généreuse, ondoyante mais enthousiaste de Frédéric-Guillaume IV. Il choisit le moment où il vainc son peuple pour lui accorder les institutions qu'il réclame; il écrase les libéraux et promulgue leurs projets; il chasse l'Assemblée élue au suffrage universel et convoque les électeurs au même suffrage. Singulier mélange qui déconcerte, mais attire, comme tout ce qu'a fait ce monarque étrange.

Mais les institutions ne valent que par la façon dont on les applique. Et ce qui manquait le plus à Frédéric-Guillaume, c'était l'application et la suite dans les idées.

Paul MATTER.

1. L. von Gerlach, *Denkwürdigkeiten*, I, p. 232.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LES ORIGINES DE L'ANCIENNE FRANCE

Xe ET XIe SIÈCLES[1].

I. — L'intervalle qui sépare ce volume du précédent est plus long que je n'avais pu le prévoir. Il tient à des causes diverses, dont la plupart doivent profiter, je le crois, à mon ouvrage.

Je me suis livré à une exploration nouvelle et plus étendue des documents originaux, des chartes, des textes juridiques, des chroniques les plus anciennes, des œuvres littéraires. Les Vies des saints surtout m'ont retenu longtemps. J'ai voulu dépouiller, — tâche qui n'avait jamais été entreprise, — toutes celles dont la rédaction se place au xe, au xie et au commencement du xiie siècle, afin d'en extraire les détails qu'elles recèlent sur les mœurs, la pratique du droit, les institutions, la vie sociale de cette époque. Les dimensions de mon livre s'en sont ressenties. Un volume n'a pas suffi pour épuiser la période qu'il embrasse. J'ai dû en écrire deux, qui paraîtront, j'en ai l'espoir, à brève distance l'un de l'autre.

A ces motifs sont venus s'ajouter les impérieux devoirs du professorat. Dans l'immense champ d'études qui, au Collège de France, m'est départi, j'ai abordé des sujets scientifiques dont ce livre bénéficiera : une histoire de la condition de la femme, des investigations, méthodiquement poursuivies, sur les institutions primitives des divers peuples du globe. Par ces recherches, je crois avoir acquis une intelligence plus sûre des conditions où une société humaine se trouve placée quand elle subit une rénovation aussi profonde que celle des xe et xie siècles. J'ai été confirmé dans mes vues sur le facteur essentiel de cette rénovation, de même que mon opinion sur la féodalité originaire est sortie fortifiée du dépouillement méthodique des Vies des saints et des chroniques. La structure du livre y a gagné en solidité.

1. M. Jacques Flach, professeur au Collège de France, veut bien nous communiquer l'Introduction au tome III de son grand ouvrage, qui paraîtra très

II. — J'avais pris pour pierre angulaire la protection[1]. Je la considère toujours comme la base essentielle de toute société en voie de formation ou en voie de reconstitution. Au fond, elle se ramène à une garantie des conditions nécessaires de la vie, qui peut être réalisée ou par la sauvegarde d'un plus fort ou par l'assistance collective d'égaux.

Ainsi, l'idée de protection se trouve inséparable de l'idée d'association, de fraternité et de compagnonnage, de clan et de famille primitive. S'il est vrai, comme vient de le dire excellemment M. Tarde, que « la différence des forts et des faibles aura toujours pour conséquence, en vertu de la sympathie humaine, le désir et le plaisir de protéger et de diriger, le désir et le plaisir d'être protégé et dirigé[2], » qui ne voit que ces deux sentiments se confondent dans la même personne, tour à tour protectrice et protégée, quand l'assistance est mutuelle entre égaux et quand, par la réciprocité du service, le chef lui-même devient un pair ?

Tel est le lien profond qui unit les deux premiers volumes de cet ouvrage, l'un où la force protectrice est étudiée dans l'insuffisance et l'excès de son action individuelle, alors que s'épanouit le régime seigneurial, l'autre où elle apparaît dans la puissance régénératrice de son action collective, sous les formes principales du clan féodal et de la commune. C'est le même lien encore qui rattache ce volume aux deux précédents.

III. — Le clan féodal, nous l'avons vu, est une famille étendue, issue de l'organisation familiale des Germains et du patronage gallo-romain. Sur cette double base aussi se sont constitués la royauté et le principat. L'Église est venue s'y adjoindre comme organe politique et concourir avec eux à la renaissance de l'État. De même donc que nous avons étudié le jeu simultané du besoin de protection et de l'esprit d'association ou de compagnonnage dans le régime communal, la féodalité et la chevalerie, de même devons-nous observer l'action de ces principes sociaux au sein de la royauté, du principat et de l'Église, qu'ils ont vivifiés, consolidés, transformés ou hiérarchisés.

Mais ici intervient un élément dont le rôle fut d'autant plus grand qu'il satisfaisait une plus impérieuse et plus ardente soif d'ordre, de

prochainement. Ce tome III a pour sous-titre : *La Renaissance de l'État. La Royauté, le Principat et l'Église.*

1. Voy. t. I, livre I, *De la protection et de son rôle.*

2. Tarde, *les Transformations du pouvoir* (Paris, 1897), p. 24. — « Pour la plupart des hommes, remarque-t-il encore (p. 25), il y a une douceur irrésistible inhérente à l'obéissance, à la crédulité, à la complaisance quasi-amoureuse d'un maître admiré. »

stabilité et d'harmonie : la tradition. Elle fit la force morale de la royauté et du principat à l'encontre du groupement féodal, dépourvu de centre de gravité, jouet des passions individuelles. Elle légitima leur esprit de domination, alors que la féodalité se condamnait et se dévorait par les excès du sien. Les conquêtes du prince et du roi se solidifièrent en s'accroissant; les conquêtes des petits seigneurs féodaux, en se multipliant, se neutralisèrent.

IV. — J'espère avoir, dans ce volume, jeté un jour nouveau sur la royauté, le principat et la noblesse, comme je crois l'avoir fait précédemment pour la féodalité considérée en soi.

Ici comme là, la reconstitution de la société, après la chute de l'empire carolingien, a été présentée d'ordinaire sous un aspect qui anticipe de plusieurs siècles sur la réalité, par la raison qu'on a commencé à la décrire et à en retracer l'histoire quand elle était un fait accompli, quand étaient constitués solidement le royaume de France et les grands fiefs. Si l'on a pu croire que la féodalité était née dès la fin du IXe siècle et qu'elle était, dès le principe, territoriale, on a cru de même que les premiers Capétiens étaient des rois territoriaux, les duchés et comtés des circonscriptions géographiques aux limites précises, la noblesse une caste terrienne.

Ce n'est que dans ces dernières années que la fragilité de cette conception a été reconnue par des esprits d'élite. Un historien de la plus haute valeur, M. Luchaire, n'est plus loin aujourd'hui d'accepter ma thèse que la féodalité foncière et territoriale ne s'est trouvée constituée que près de trois cents ans plus tard qu'on ne l'avait toujours admis[1], et si je dois beaucoup, dans le présent volume, à l'admirable livre de M. Pfister sur le règne de Robert le Pieux, je suis d'autant plus heureux de l'adhésion très étendue que, dans la critique de mon ouvrage, il avait donnée à mes conclusions[2].

Stendhal, à propos des origines de l'architecture romane, a remarqué qu'au Xe siècle on n'avait souci que de l'heure présente et pour ce motif ne construisait qu'en bois, tandis qu'au siècle suivant les édifices de pierre surgirent de toute part[3]. C'est une image assez

1. Lire le chapitre *l'Évolution générale de la féodalité et des grandes seigneuries* (*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse (Paris, 1901), t. II, p. 283 et suiv.

2. *Revue historique*, t. LIII, p. 357 et suiv.

3. « Au milieu de l'effroyable désordre et du malheur général, les hommes en vinrent à ne plus songer qu'au *moment présent*, toute idée d'avenir autre que celle du paradis s'éteignit dans les cœurs. On ne construisit plus que de misérables maisons en bois pour se mettre à l'abri de la pluie et du froid, et, au Xe siècle, il n'y eut plus d'architecture » (*Mémoires d'un touriste*, t. I, p. 231).

exacte de la profonde différence qui sépare la féodalité du xe et en partie du xie siècle de celle du xiie. Précaire, bénéfice, fief furent tout d'abord des constructions hâtives, élevées au jour le jour, sans cesse détruites ou démolies et refaites avec des matériaux sommaires, abritant tout au plus une, deux ou trois générations. Elles sont de bois; au xiie siècle, elles seront de granit et dureront alors jusqu'à la Révolution, qui les jettera à bas, le jour même où elle s'attaquera aux églises romanes ou gothiques. Ce n'est point à dire qu'il n'y ait eu dès le xe siècle des tentatives isolées d'institutions durables, aussi bien qu'on éleva dès alors quelques maisons de pierre, mais, faute d'avoir mesuré exactement leur importance et leur portée, l'origine de nos institutions a été éclairée d'une lumière artificielle.

V. — Par l'exagération de l'idée féodale et son recul arbitraire dans le passé, royauté, principat, noblesse, l'Église elle-même ont pris une figure de convention. La royauté des xe et xie siècles est apparue comme une royauté féodale, les principautés comme des grands fiefs de la couronne, la noblesse à la fois comme un rouage monarchique et un produit direct, nécessaire, connexe du fief, la papauté comme une suzeraineté féodale sur les royaumes chrétiens. Rien n'était plus logique, rien ne coulait mieux de source. N'est-ce pas précisément parce que les feudistes ne concevaient qu'un roi souverain fieffeux du royaume, placé au faîte d'une hiérarchie savamment échafaudée, qu'ils ont fait sortir la féodalité de concessions bénéficiaires octroyées par le trône et lui ont assigné pour date de naissance la transformation par un acte souverain, le capitulaire de Quierzy, des bénéfices viagers en bénéfices héréditaires? Pour s'être imaginé que la féodalité s'était formée directement par en haut, pour ne s'être pas aperçu qu'elle était le fruit d'une élaboration plusieurs fois séculaire, qui avait eu son point de départ dans les contrats les plus vulgaires ou les plus humbles et son point d'arrivée dans le grand fief royal, ils ne pouvaient voir dans les *principes* que des grands vassaux, dans Hugues Capet qu'un suzerain féodal.

VI. — En même temps qu'ils outraient à l'extrême l'idée féodale, les anciens historiens subissaient l'irrésistible influence de l'idée unitaire. Elle avait triomphé avec la monarchie française de leur temps, elle les fascina. Ils transposèrent dans le haut moyen âge les résultats d'une longue évolution centraliste; ils firent entrer de force dans le cadre artificiel de la royauté les institutions autonomes et autochtones de la vieille France.

Cette seconde déviation nous a donné une histoire nationale factice qui, avant le xve siècle surtout, amplifie l'action directe de la

couronne et en étrique le principe, qui rapetisse la royauté aux proportions d'un fief et lui fait construire, de toutes pièces, un édifice dont en réalité les parties essentielles sont sorties d'autres mains que des siennes.

L'idée royale nous a hypnotisé comme l'idée féodale. La royauté a supplanté le principat et la seigneurie dans nos histoires comme, au cours des siècles, elle les avait assujettis dans les faits. Nous avons centralisé l'histoire, il faut la décentraliser[1], dégager notamment l'histoire de nos institutions des moules étroits et sacro-saints où l'on a cru trop longtemps qu'elles avaient été coulées par la volonté créatrice de nos rois, tandis qu'elles s'étaient formées lentement, graduellement, par l'épanouissement de leur vie interne et sous l'action du milieu ambiant[2].

VII. — C'est en eux-mêmes et comme de véritables unités qu'il convient d'étudier les organismes indépendants de la Gaule, ses groupes de population distincts de mœurs et de coutumes, de sentiments et d'intérêts, gouvernés par des chefs de familles princières ou seigneuriales, qui opéraient à leur égard le même travail d'unification que la royauté devait réaliser un jour pour l'ensemble du pays. De la sorte, on ne suivra pas seulement les phases d'une politique plus ou moins heureuse, on ne jugera pas seulement l'habileté ou la faiblesse des rois et de leurs ministres, on ne se contentera pas de rechercher la part de la royauté dans l'œuvre d'unification nationale, mais on verra s'accomplir cette œuvre elle-même sous l'empire des forces et des lois qui président à l'enfantement et à la vie des États.

Et qu'on n'objecte pas que nous possédons des histoires provinciales. Certes nous en avons, et beaucoup d'entre elles seront toujours utilisées avec fruit, mais les meilleures pèchent par le vice radical que je reproche aux histoires générales : elles reposent toutes sur cette thèse, implicite ou expresse, que les institutions autonomes se sont créées en violation des droits de la couronne et

1. De toutes nos histoires générales, celle que M. Luchaire vient de nous donner pour la période du Xe au XIIIe siècle est la première qui entre nettement et résolument dans cette voie nouvelle.

2. Tant qu'elles évoluent librement, à la bonne franquette, les institutions ne revêtent pas des formes arrêtées, ne se soumettent pas à des règles rigoureuses, ne se coordonnent pas en système juridique. L'intervention du jurisconsulte ou du législateur leur est pour cela nécessaire. Elles ressemblent aux langues dans leur période de formation populaire et spontanée avant qu'elles aient été étriquées et compassées par des littérateurs et par des grammairiens. Qu'on compare la langue russe à la langue française et même à l'allemande.

que celle-ci n'a cessé de reconquérir pas à pas son bien et son dû. Si excellents érudits que fussent leurs auteurs, ils n'ont pas su prendre pour assise l'unité organique du groupe régional.

Ces groupes, du reste, non seulement s'étaient modelés sur la famille et le clan, mais ils avaient été en partie constitués par eux et furent régis, dominés par des familles seigneuriales dont l'existence, le développement, les destinées firent corps avec les leurs. Pour pénétrer l'histoire des petites patries, dont la juxtaposition, puis la fusion ont fait la France, c'est donc l'histoire aussi des grandes familles qu'il faut restituer, l'histoire de lignages, des *gestes* dont nos vieux poèmes héroïques ont si légitimement pris leur nom.

VIII. — Nous essaierons, pour notre part, dans ce volume et dans le suivant, ainsi que nous l'avons tenté dans les deux premiers, de faire revivre la société tout entière du xe et du xie siècle, de cette époque qui fut le tombeau de la monarchie franque et le berceau de la monarchie française[1].

Les siècles d'ordinaire ne fournissent que des cadres artificiels; ici, c'est à des cadres naturels que nous avons affaire. Ce sont de tels cadres que l'histoire des institutions me paraît exiger impérieusement. Peut-être nos historiens du droit ne s'en sont-ils pas préoccupés assez. Ils étudient successivement, et par tranches, les institutions mérovingiennes et carolingiennes, féodales et royales. La féodalité apparaît ainsi comme un bloc compact, la monarchie comme un autre et l'on se meut dans de trop grandes divisions chronologiques aux limites flottantes.

L'histoire offre à mes yeux des divisions plus naturelles et plus rigoureuses. Je suis convaincu qu'à l'époque franque a succédé une époque nouvelle que ne caractérisent ni la féodalité terrienne ni la royauté traditionnelle. Je proposerais de l'appeler l'*époque du principat*, puisque le mot *princeps* était synonyme de chef et désignait à la fois le seigneur, le dynaste et le roi[2]. Elle comprend deux périodes :

1° Une *période dissolutive* (887-987), — depuis l'avènement, par la mort de Charles le Gros, de nombreux *reguli* (parmi lesquels Eudes) jusqu'à l'avènement de Hugues Capet.

2° Une *période préorganique* (987-1099)[3], — depuis l'avènement de Hugues Capet jusqu'à la prise de Jérusalem par les croisés et à l'avènement de *fait* du prince Louis, le futur Louis VI.

1. C'est la période qu'en 1885 M. Gabriel Monod qualifiait « la plus importante peut-être de notre histoire, puisqu'elle contient le secret de nos origines nationales, et malheureusement aussi la plus obscure » (*Revue historique*, juillet-août 1885, p. 241).

2. Voy. t. I, p. 165 et suiv., et, au tome III, le chapitre du *Principat*.

3. Je l'appelle *préorganique* par rapport à la Renaissance du xiie siècle.

C'est cette double période que nous étudions dans le présent ouvrage. J'ai tenu, au point où nous sommes arrivés, à en préciser mieux les limites et à fixer nettement le sens où doivent être entendus les mots xe et xie siècles dont je me sers couramment.

IX. — En poursuivant notre étude, nous resterons fidèle aux règles que, dès le début, nous nous sommes tracées de ne recourir qu'aux sources contemporaines[1], d'éclaircir les points obscurs à leur seule lumière, de ranimer, à l'instar de cendres éteintes, leurs lettres mortes, d'y rallumer le souffle de vie qui faisait éclore la pensée de nos ancêtres, éclater leurs passions, s'entrechoquer leurs intérêts, qui faisaient sourdre les institutions, les coutumes et les mœurs; de ne pas confondre le silence des textes avec leur pénurie ou leurs lacunes, ni de vouloir suppléer à ce que nous ignorons par la connaissance que nous avons des siècles qui ont précédé et suivi; de nous affranchir des préjugés que les époques postérieures nous ont légués et de rechercher avec une entière liberté d'esprit les anneaux de la chaîne mystérieuse qui relie à son passé et à son avenir immédiats l'organisation sociale que l'étude directe des sources permet de saisir sur le vif. A la confiance que j'ai dans la sûreté des résultats atteints par cette méthode s'ajoute pour moi la conviction profonde que l'outil, quelles que soient les imperfections de son emploi, survivra à l'ouvrier et que, s'imposant de plus en plus à l'historien moderne, il servira, dans toutes les directions, à régénérer l'histoire.

Jacques Flach.

1. Ai-je besoin de rappeler ce que je disais dans l'*Introduction* du t. I (p. 19), que j'ai mis à profit tous les travaux d'érudition qui m'ont été accessibles, pour parvenir à une interprétation plus sûre des documents, mais en évitant, autant que possible, toute controverse et toute polémique? — Les Annales des rois des ixe et xe siècles, entreprises sous la direction de M. Giry, forment aujourd'hui un ensemble imposant d'excellents travaux : Lot, *les Derniers Carolingiens* (1891); Favre, *Eudes* (1893); Eckel, *Charles le Simple* (1899); Lauer, *Louis IV* (1900); Poupardin, *le Royaume de Provence* (1901). Je regrette seulement que les institutions y tiennent une si faible place. La même remarque s'applique, quoique à un degré un peu moindre, au beau livre de M. Parisot, *le Royaume de Lorraine* (1898). — Les institutions sont étudiées, avec autant de talent que d'érudition, dans les grands ouvrages de M. Glasson (*Histoire du droit et des institutions de la France*, t. I-VII, 1887-1896) et de M. Viollet (*Histoire des institutions politiques de la France*, t. I-II, 1890-1898), mais l'époque que nous étudions nous-même s'y trouve fondue et absorbée dans un très vaste ensemble, soit politique (le régime féodal), soit chronologique (le moyen âge).

LA

LIBERTÉ DU COMMERCE ET LA LIBERTÉ DU TRAVAIL

SOUS HENRI IV

LYON ET TOURS (1596-1601).

Étude sur les origines du mercantilisme et du colbertisme.

Le système mercantiliste et réglementaire auquel Colbert a attaché son nom n'est pas né tout d'un coup, du caprice d'une volonté souveraine, au milieu du XVIIe siècle.

La tentative de Colbert avait eu des antécédents. — La théorie qui faisait de la France un monde économique complet et fermé, ouvert seulement sur l'étranger par deux portes : l'une qui laisse entrer les matières premières nécessaires à l'industrie nationale, l'autre qui laisse sortir les produits manufacturés par cette même industrie; la théorie qui permettait, à l'abri des murailles douanières, d'établir ou du moins de rêver une organisation stable du travail, sans crises violentes, sans luttes acharnées, — cette théorie était pour plaire à la vieille bourgeoisie française, honnête et mesquine, laborieuse et timorée, habituée à se tourner à tous moments vers le pouvoir central et à lui abandonner la défense de ses propres intérêts. Il serait vraiment étrange que cette bourgeoisie, qui avait renoncé depuis la fin du XIVe siècle à l'action politique, eût attendu le règne de Louis XIV pour imaginer un système qui remît à l'État le gouvernement économique de la nation.

En fait, le mercantilisme de Colbert fait déjà son apparition dans les cahiers des États généraux du XVe et du XVIe s. Naturellement, c'est surtout pendant les périodes de crise, de resserrement, de gêne que ces réclamations se font entendre. Lorsque l'industrie nationale est prospère, par exemple au début du règne de François Ier, lorsqu'elle produit et vend beaucoup, elle ne songe pas trop à être protégée et

réglementée; elle accepte la lutte avec l'étranger, elle tolère sans trop de mauvaise humeur la concurrence du travail libre, ou du moins ses plaintes trouvent peu d'écho. Survienne au contraire une période de dépression, le remède apparaît aussitôt sous les espèces d'une bonne loi douanière et d'une savante extension du régime des communautés jurées.

Parmi ces périodes de dépression, la plus douloureuse est celle qui suivit les guerres de religion. Il suffit de parcourir les ouvrages de Montchrestien et de Laffemas pour constater l'arrêt de l'industrie nationale[1]. Il n'est donc pas étonnant que ce soit précisément alors, autour de l'assemblée de Rouen de 1596, que s'élabore la théorie mercantiliste et réglementaire.

Il se trouve que l'industrie la plus directement intéressée au succès de cette tentative fut l'industrie de la soie, alors concentrée surtout dans deux villes, Tours et Lyon. Mais ces deux villes n'avaient absolument ni les mêmes intérêts ni les mêmes tendances; le régime de stricte protection que réclamait l'une ne pouvait convenir à l'autre. Retracer les phases de ce conflit entre Tours et Lyon, c'est presque faire, en raccourci, l'histoire du mercantilisme sous Henri IV. De même, sur le terrain de la réglementation du travail, les réformateurs se heurtèrent encore aux résistances des Lyonnais, en majorité fidèles au travail libre. Faire l'histoire de ces résistances, c'est expliquer pourquoi la tentative n'a pas réussi. — Ajoutez qu'à l'origine de ces deux mouvements, à la tête du parti protectionniste et du parti réglementaire, nous rencontrons le même personnage, non pas un homme d'État ni un homme de science, mais un homme de négoce, un esprit ardent, un peu fumeux, qui s'est formé seul, et surtout dans l'adversité, Barthélemy de Laffemas. Si nous voulions dramatiser un peu les choses, nous dirions que c'est une pièce à deux personnages : Laffemas et Lyon. Tours n'y paraît que comme le comparse du valet de chambre du roi[2].

Le seul intérêt de cette étude n'est pas de rechercher l'un des

1. Voy. Fagniez, *Économie nationale de la France sous Henri IV*. — Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, t. II.

2. Laffemas tenait beaucoup à présenter ainsi les choses. A la fin de sa *Responce à MM. de Lyon*, p. 22, se trouve un quatrain adressé : « A vous, marchans de Tours, qui voulez les louanges de mes propositions baillées de si longtemps. » Un autre quatrain est envoyé : « A ceux qui pensent qu'autre que moy aye fait mes œuvres. » Le style si personnel de Laffemas suffit à le défendre contre cette injurieuse hypothèse. Voy. H. Hauser, *le Système social de B. de Laffemas* (*Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, t. XII, n° 1, p. 113).

antécédents de l'œuvre de Colbert. A un point de vue plus général, elle tend à montrer comment se forment les doctrines économiques. Les travailleurs qui se sont spécialisés dans l'histoire de ces doctrines sont souvent trop portés à voir en elles les produits d'une activité purement intellectuelle. Il semble qu'une doctrine économique soit l'œuvre d'un penseur solitaire, élaborant des idées neuves par les procédés de la réflexion personnelle, en voulant compléter ou réfuter les œuvres de ses prédécesseurs. Pour expliquer une doctrine, il suffirait donc de remonter à ses antécédents intellectuels; dans le monde de la pensée économique, les doctrines engendreraient les doctrines, comme le système de Descartes engendra celui de Newton.

Il n'en est pas ainsi. Entre les théories économiques et les autres théories scientifiques, il y a cette différence que les premières sont toujours tournées vers l'application. Elles ne se préoccupent pas seulement d'expliquer, mais d'améliorer les choses. Elles ne sont pas exclusivement le produit de la réflexion du savant. Elles naissent de la conscience d'un mal social et du désir de le supprimer; elles ne peuvent donc être comprises que de celui qui sait dans quelles circonstances elles sont nées. L'histoire des doctrines économiques ne saurait donc se séparer de celle des faits économiques. Étudier la situation industrielle de la France sous Henri IV, c'est *expliquer* le mercantilisme et le colbertisme.

I.

En l'assemblée tenue à Rouen l'an 1596..., écrit Isaac de Laffemas, mon père... fit la proposition de la deffence des manufactures de soye estrangères et, pour avoir moyen de s'en passer, du plantage des meuriers en ce royaume; lequel advis, non moins profitable qu'il étoit nécessaire pour la conservation des finances, fut dès lors receu et pour un temps exécuté. Mais, comme on jugea la France ne pouvoir estre sitost pourveue desd. estoffes qui se fabriqueroient chez elle..., on en permit encore le traffic, attendant qu'elle feust peuplée de meuriers et graines[1]...

C'est en ces termes que le fils de Barthélemy de Laffemas résume la tentative faite à l'assemblée des notables de Rouen pour prohiber l'entrée en France des « manufactures » étrangères, les résistances que souleva cette tentative et son échec partiel.

Ce n'était pas la première fois d'ailleurs que s'exposaient dans un document public ces théories mercantilistes qui seront appliquées en

1. *Hist. du commerce de France*, dédicace au roi (1606).

grand, soixante-dix ans après l'assemblée de Rouen, par Colbert. Avant comme après 1596, c'étaient surtout, — mais non exclusivement, — les draps de soie, la marchandise coûteuse par excellence, qui avaient éveillé l'attention des défenseurs de « l'industrie nationale. » Déjà un pamphlet publié à l'occasion des États généraux de 1576 déclarait :

L'an 1485, le Roy Charles VIII fit une ordonnance par laquelle il defendit d'apporter et de vendre en ce royaume aucuns draps d'or ou d'argent ou de soye, qu'ils ne fussent faits et façonnés dans le royaume, sur peine de confiscation d'iceux draps. L'an 1538, le Roy François Ier fit un édict, par lequel, en confirmant les ordonnances du Roy Charles VIII et les privilèges octroyez par ses ancestres à ceux du païs de Languedoc, il deffendit d'apporter ny vendre dans son royaume aucuns draps de soye ou de laine façonnez en païs estrangers, et mesmes draps de Parpignan, Catalogne, Sardaigne et Castille. Lesquelz édictz s'ils estoient bien observez, les estrangers n'épuiseroient le royaume de deniers comme ils font et seroient les manifactures de draps fort bons moyens pour donner à gagner leur vie à une infinité de pauvres personnes [1].

On ne saurait, en vérité, souhaiter une définition plus claire de la théorie de la balance du commerce : la prohibition des produits manufacturés étrangers enrichira le royaume en empêchant la sortie du numéraire.

Les cahiers du Tiers [2] s'approprièrent complètement les idées de l'auteur de cette remontrance anonyme. Ils ne se bornent même plus aux seules productions de « l'industrie textile, » mais réclament hardiment la prohibition absolue de l'importation de toute marchandise manufacturée, complétée par la prohibition correspondante de l'exportation des matières premières.

Comme la force du royaume — disent-ils au Roy — qui est, la grâce à Dieu, plus fertile de blés et vins que nul autre, consiste en la multitude d'habitans et en l'argent que l'on y peut attirer des pays et nations voisines, voire des lieux [3] fort éloignés, et qu'il n'y ait meilleur moyen de nourrir et entretenir beaucoup de gens au royaume, même de bons et excellens ouvriers, et par ce moyen tirer de l'étranger l'argent et ce

1. *Remonstrance aux trois Estats de France qui se doivent assembler à Blois.* (Réimpr. dans *Recueil général des Estats tenus en France sous les rois Charles VI, Charles VIII, Charles IX, Henri III et Louis XIII.* Paris, au Palais, 1641, in-4°.)

2. Dans le recueil des *Cahiers généraux des Trois Ordres, cahiers du Tiers*, t. II, p. 401.

3. Le texte porte *des biens*.

qu'il peut avoir, étant nécessaire[1] de les employer à ouvrer et manufacturer les étoffes et marchandises étant au royaume, ce[2] que aucunes nations voisines sçavent bien faire, faisans venir de leur pays marchandises toutes manufacturées, ce qui donne moyen à une multitude d'hommes de vivre audict pays et de tirer néanmoins de grands deniers du royaume : vous plaise ordonner que dorenavant nulle marchandise ne sera tirée, portée ni vendue hors du royaume qu'elle ne soit préalablement manufacturée et ouvrée par deça; et au contraire qu'il ne sera permis à l'étranger d'en amener, ni aux regnicoles d'y en faire venir qui soit ouvrée et manufacturée, à peine de confiscation de la marchandise.

En conformité de ces doléances des États, la grande *Ordonnance de police* du 21 novembre 1577[3] contient des « défenses à tous marchands et autres ses subjets de transporter laines hors ce royaume » et de « faire entrer des draps d'or, d'argent et de soye. » Par contre, il « sera libre à tous marchands d'enlever laines de tous lieux et pays estrangers pour estre lesdites laines drapées en ce royaume, » ce qui est tout justement du colbertisme avant Colbert[4].

Il paraît que, sur ce point comme sur bien d'autres, l'ordonnance de 1577 resta lettre morte[5], car les États de 1588 font entendre les mêmes doléances : « Que toute marchandise de manufacture estrangère sera deffendue et ne sera donnée entrée par aulcun endroit de ce royaulme[6]. » En retour, les auteurs du même cahier (de Paris) demandent « que deffenses soient faictes de transporter hors de ce royaulme, tant par mer que par terre, aulcune layne, fil, chanvre, drappeaulx ou aultre matiere subjectz à manufacture, sur peine de la hart et perte desdictes marchandises[7]. »

Parmi les plus ardents à réclamer l'interdiction des manufactures étrangères se trouvaient les députés de la ville de Tours, où existaient,

1. La proposition est ici coupée. Il faudrait « et qu'il n'y ait meilleur moyen... *que de* les employer... »

2. Le texte porte *et*.

3. *Ordonnance du Roy sur le faict de la police generale de son royaume contenant les articles et reiglemens que sa Maiesté veult estre inviolablement gardez, suyvis et observez, tant en la ville de Paris qu'en toutes les aultres de sondict royaume.* A Paris, par Federic Morel, imprimeur ordinaire du Roy, 1578.

4. De même on défend l'exportation du fer brut.

5. Le roi l'avait prévu : « Et, afin que les reiglemens et ordonnances qui seront faictes par les officiers ayans charge de ladicte police se puissent executer promptement et ne demeurent illusoires, comme il est advenu cy devant... »

6. Arch. nat., K 674, n° 8, fol. 81 v°. (Cahier de Paris.)

7. Ibid., fol. 80 v°.

depuis 1471, des fabriques de soieries[1]. Dans le cahier du Tiers de cette ville, on appelle habilement au secours de la thèse protectionniste l'argument religieux et l'argument patriotique : « Que soyent faictes deffances à tous marchans de trafficquer et faire venir en ce royaume aucuns draps de soye de la fabrication de Genesve..., *affin de ne fortifier les hérétiques et ennemiz du royaume* par le moyen de l'achapt desdictes marchandises, et que le proffict de la fabrication desdictes soyes demeure en cedict royaume[2]. »

On le voit, Barthélemy de Laffemas[3] ne disait rien d'extraordinaire, rien de nouveau dans son *Règlement général pour dresser les manufactures en ce royaume et couper le cours des draps de soye et autres marchandises qui perdent et ruynent l'Estat...*, publié en 1597, mais présenté au roi l'année précédente, avant la session de l'assemblée des notables de Rouen[4].

Il avait comme alliés ces mêmes industriels tourangeaux, qui avaient déjà réclamé la prohibition en 1588. Le 30 octobre 1596, l'échevinage de Tours rédigeait un cahier[5] où il résumait en ces termes les conséquences économiques des guerres civiles. La richesse de leur ville provenait autrefois de « l'affluence des habitans d'icelle, du trafficq de la marchandise, spécialement du corps des ouvriers en soye, des sergetiers, rubaniers, passementiers et autres mestiers qui estoient en grand nombre... » Or, « au corps desdits ouvriers en soye, auparavant lesdits troubles, il y avoit plus de huict cens maistres ouvriers et plus de six mil compagnons, car il y avoit tel des susdits maistres qui avoit soubz luy quarante mestiers et plus[6],

1. Voy. L. Bossebœuf, *Hist. de la fabrique de soieries de Tours.* Tours, Bousrez, 1901, in-8°.

2. Bossebœuf, *op. cit.*, p. 52. Les plus anciens documents des archives départementales d'Indre-et-Loire (E 466) relatifs à la soierie sont de 1642. Quant aux archives communales de Tours, l'inventaire n'en est pas publié, et d'une obligeante communication de l'archiviste départemental, M. de Grandmaison, il résulte que le travail, en l'absence d'un classement régulier, y aurait été très difficile. Je me suis donc contenté des documents, malheureusement très peu complets, publiés par M. Bossebœuf. Voy. *Rev. hist.*, t. LXXVIII, p. 112.

3. Sur ce curieux personnage, voy. Paul Laffitte, *Notice sur B. de L.* (*Journal des économistes* de mai 1876), et Fagniez, *Économie sociale de la France sous Henri IV.*

4. Le texte cité plus loin (enquête auprès des communautés parisiennes) montre que le *Règlement général* servit de base aux discussions de l'assemblée de Rouen.

5. Archives communales de Tours, AA 5, cité par Bossebœuf, p. 54. M. Bossebœuf parle à tort des *États* de Rouen. Il revient sur cette assemblée p. 288.

6. Texte à retenir (en tenant compte de l'exagération possible, probable) pour l'histoire de la concentration du capital industriel.

soubz le trafficq duquel à dévider et préparer les soyes estoient entretenues plus de trois cents personnes[1]; et peut-on dire avecq verité que du trafficq desdits corps d'ouvriers en soye et manufacture de la soye estoient nourriz plus de 40,000 âmes[2], tant en la ville, fauxbourgs que environs... »

Il y a certainement une exagération dans ces chiffres, — l'exagération est le vice mignon des documents statistiques de ce genre, — comme il y en a une autre dans le tableau navrant que les échevins traçaient de la situation actuelle : « Il ne reste pas plus de deux cents maistres, et *plus aucuns* [évidente hyperbole] *compagnons ne apprentis,* la pluspart desquelz maistres sont sy pauvres qu'ils n'ont pas le moyen de lever mestier et travaillent[3] pour les autres maistres, comme faisoient les compagnons, et à dévider... »

Le 6 novembre, on crut nécessaire d'ajouter aux primitives doléances de nouveaux articles, spécialement relatifs à la question des soies[4]. Ces articles demandaient d'abord l'interdiction de l'accaparement des soies écrues par des banquiers franco-italiens, et « pareillement qu'il soit interdit et deffendu l'entrée en France des marchandises de draps d'or, d'argent et de soye manufacturées, ou du moins les charger de si grosses taxes et impostz que cela ne puisse empescher la fabrication desdictes soyes en la ville, d'aultant que, par l'achapt desdictes marchandises manufacturées venant des païs estrangers, il sort chascun an hors du royaume deniers clairs plus de six millions d'or, desquelz les ennemiz espaignols [le régime ayant

1. M. Bossebœuf, p. 56, n'a pas compris ce passage : « Avant les troubles, on comptait à Tours plus de 800 maîtres... *et de* 300 *personnes* occupées à dévider... » Il s'agit de personnes travaillant pour un même maître.

2. Les articles additionnels du 6 novembre (Bossebœuf, p. 288) sont à la fois plus modérés et plus précis dans leurs évaluations : « L'art de la soye estoit si grand qu'il y avoit plus de 800 maistres ouvriers et 6,000 compagnons et 12,000 personnes qui vivoient de l'art de la soye, tant pour esmonder, devider, moulliner, que teindre en toutes coulleurs lesdites soyes, qui donnoient à vuivre à tous les autres estats de lad. ville... » C'est sans doute en ajoutant au chiffre 12,000 tous ceux qui, de près ou de loin, recevaient un bénéfice de l'industrie de la soie qu'on arrive au chiffre de 40,000, dans lequel sont, d'ailleurs, expressément comprises les familles des artisans. En 1598, on parlera toujours de 800 maîtres et de 4 à 5,000 métiers, mais seulement de 3 à 4,000 compagnons.

3. Conjecture, au lieu de *travailler*, que donne Bossebœuf. — La vente annuelle des draps de soie rapportait jadis à la ville deux millions d'écus. La fabrique consommait 1,000 balles de soie écrue, valant 11,000 livres la balle, la matière ne revenant qu'à un tiers du produit manufacturé. On ne consomme plus que 100 balles et, à cause du monopole de quelques marchands étrangers et français, elles sont vendues à un prix tel qu'il faut travailler à perte.

4. Bossebœuf, p. 288.

changé, l'argument patriotique change de face ou de pointe; il n'est plus dirigé contre le Genevois hérétique, mais contre l'Espagnol guisard] se prévallent, tant à Lyon[1], Gennes, Millan que aultre ville, pour faire la guerre contre la France. Il seroit besoing, pour le bien du royaume, que l'apport et trafficq de toutes soyes mises en œuvre fût deffendue. » — On voit avec quelle netteté, sous la pression de la misère publique, la théorie mercantiliste s'était précisée.

Elle triompha à l'assemblée de Rouen. Les notables demandèrent « que l'entrée du fil, draps et passemens d'or et d'argent, ensemble de toutes sortes de marchandise de soyes et laynes manufacturées hors le royaulme soyent deffandues en iceluy et que les soyes et laynes crues soyent deschargées des impostz et droictz de douane qu'elles payent, et que les monopoles seront empeschez, et deffances de transporter les laynes et autres estoffes non manufacturées hors de France[2]. »

Afin de donner plus de force aux décisions de l'assemblée de Rouen, Laffemas voulut prendre sur ce sujet l'avis des communautés parisiennes[3]. Voici comment les choses se passèrent : Laffemas consulta les maîtres parisiens et présenta leurs réponses au roi le 13 août 1598. Ces réponses ont en général été rédigées, d'après les indications des intéressés, par Laffemas lui-même : « Ledit Laffemas auroit pris et recueilli les voix de toutes icelles communautez et mis leur dire par escript le plus succinct et abregé qu'il luy a esté possible. » Ensuite, cette rédaction fut soumise pour correction aux diverses communautés et remise par Laffemas aux notaires du Châtelet le 2 août 1599, plus de deux ans et demi après l'assemblée des notables du 25 janvier 1597. C'est ce texte *ne varietur* que nous possédons aujourd'hui.

1. Lyon est assimilée à une ville étrangère. La jalousie entre les deux places était vieille. Tours se plaignait des privilèges de la douane de Lyon. En 1544, des maîtres tourangeaux avaient avisé la ville « que les marchands estrangers de Lyon vouloient supprimer la manufacture de Tours. » Un avocat fut envoyé en cour pour « remonstrer au conseil du Roy l'interest que souffriroit lad. ville si le privillege donné par led. seigneur à certains personnages privés pour la distribution pour les soyes creues avoit lieu. » Les lettres patentes de 1545 octroyèrent à Tours deux foires franches de quinze jours chacune. (Bossebœuf, p. 39.)

2. Arch. nat., K 674, n° 9, fol. 15. Imprimé sous le titre d'*Extraict du reiglement general fait en l'assemblée tenue à Rouen...*, à l'avant-dernier feuillet du Règlement de Laffemas.

3. Ces *Avis des communautez* sont imprimés à la suite de la *Commission, edict et partie des memoires de l'ordre et establissement du commerce general des manufactures en ce royaume.* Paris, Pautonnier, 1601, in-4°.

Or, voici ce que les *Responces generales des communautez de la ville de Paris* nous révèlent sur la question qui nous préoccupe[1] :

Après avoir mûrement déliberé sur les mémoires dudict Laffemas et remontrances par luy faictes en l'assemblée de Rouen, et autres discours, dans une lettre adressante au Roy[2] en son traicté, *avec la responce de ceux de Lyon,* où[3] il est parlé amplement comme toutes marchandises pour meubles et vestemens se peuvent faire et ouvrer en ce royaume, disant qu'il est très utile et profitable que le cours des marchandises et manufactures estrangères soit couppé et perdu par rigoureuses deffences, spécialement de toutes sortes de manufactures de layne et autres qui se peuvent pareillement faire et ouvrer, à l'exemple des païs qui tiennent police, *quoy que veulent alléguer les curieux*[4] *et ennemis de la patrie qui soustiennent les estrangers pour continuer à monopoler sur les François par leur traffic et négoce,* qui oste la vie aux pauvres subiects de S. M. qui sont ruinez et destruicts par tels abuseurs qui attirent la substance de toutes qualitez de personne, tesmoings les banqueroutes qu'on fait tant de banquiers et autres estrangers[5] en ce royaume, *dont la ville de Lyon en peut tesmoigner*...

Il y a deux choses nouvelles dans ce texte, deux choses que nous

1. Ces *Responces* (à la p. 4 du 3e cahier de la *Commission*) sont imprimées à la suite des réponses particulières des orfèvres et des teinturiers, qui sont de 1599. Cependant, il est dit très nettement que les *Responces generales* ont été présentées à S. M. le 13 août 1598 et à M. le lieutenant civil le 17 août. Mais elles ont pu être remaniées avant l'impression. — Le 29 août 1598, les maîtres-gardes de la marchandise de mercerie, joaillerie et grosserie de Paris avaient été, par arrêt du Conseil (Noël Valois, n° 4832), autorisés « à s'assembler pour aviser aux moyens d'empêcher l'importation des draps de soie, d'or et d'argent manufacturés à l'étranger. » Vraisemblablement, des autorisations analogues furent délivrées à d'autres communautés. — Il serait périlleux de prendre tout à fait à la lettre les dates données par Laffemas.

2. Il s'agit là des *Remonstrances en forme d'edict* présentées par Laffemas au roi le 17 avril 1598. Il y affirme à nouveau que « nous devons manufacturer [les matières], non point les vendre escrues aux estrangers, qui, après, en font la revente à nos sujets, d'où vient la cause du grand nombre de pauvres en toutes parts, qui travailleroient et gagneroient leurs vies... » Il demande la peine de la hart pour tous ceux qui auront introduit, vendu ou revendu des manufactures étrangères. Ceux qui en seront trouvés détenteurs seront punis de la confiscation de leurs biens (un quart au dénonciateur), notés d'infamie, « mesme punis de mort, selon l'exigence du cas, » et leurs employés complices bannis.

3. Cet *où* paraît d'abord se rapporter à « la réponse de ceux de Lyon. » En réalité, il se rapporte à « son traicté. »

4. Ne faudrait-il pas lire « envieux » ?

5. Il s'agit donc de banqueroutes commises par des étrangers et dans lesquelles se sont trouvés pris des Français, banqueroutes qui ont drainé « l'épargne nationale. »

n'avions pas encore rencontrées[1]. D'abord, l'aveu que tout le monde n'est pas unanime à soutenir les projets de Laffemas; il y a des résistances. Et, pour se débarrasser de leurs adversaires, les partisans de « l'économie nationale » emploient une tactique bien simple, et qui fera fortune; dans une virulente apostrophe, il les accusent d'être des « ennemis de la patrie, » des alliés de l'étranger. Le mercantilisme affiche donc la prétention d'être, entre toutes les doctrines économiques, la seule qui soit conforme au patriotisme. D'autre part, les communautés parisiennes, après avoir diagnostiqué la maladie dont souffre la France, dénoncent le foyer du mal : c'est Lyon.

La ville de Lyon, — j'ai eu l'occasion de le montrer ailleurs et cent autres l'ont dit[2], — était par nature une ville fidèle à la liberté commerciale comme à la liberté industrielle, une ville largement ouverte aux étrangers de toute nation[3]. Elle ne pouvait envisager sans appréhension l'adoption de mesures protectionnistes qui auraient « coupé le trafic, » c'est-à-dire interrompu les relations entre ses industriels et ses commerçants et leur clientèle étrangère, porté atteinte à la prospérité de ces foires. Désigné par Laffemas et les siens comme l'auteur responsable du drainage de l'or français hors frontières, comme « le pelé, le galeux d'où venait tout le mal, » Lyon a répondu, et de « cette réponse de ceux de Lyon » les communautés parisiennes ont eu connaissance.

II.

Qu'est-ce que cette « réponse de ceux de Lyon? »

La ville de Tours, l'autre grand centre de production des soieries, avait fait de nouvelles démarches en cour pour obtenir l'exécution des vœux émis à Rouen. Ces démarches sont ainsi résumées par les *Œconomies royales* : « Ceux de Tours vindrent aussi à Bloys pour

1. Voy. les passages que j'ai soulignés ci-dessus.

2. *Ouvriers du temps passé*, p. 112.

3. *La Responce à MM. de Lyon, lesquels veulent empescher rompre le cours des marchandises d'Italie, avec le prejudice de leurs foires, et l'abus aux changes, et conservateur desdites foires et autres belles raisons pour servir au bien de l'Estat. Fait par Barthelemy de Laffemas...* (Paris, Est. Prevosteau, 1598, petit in-8° de 23 p.) contient un avis au lecteur ainsi conçu : « Plusieurs qui desirent à veoir mes amples memoires, que l'on voit par l'abregé d'icelles, lesquels sont ès mains des communautez de Paris, pour en donner leur advis, et après le tout sera imprimé, où l'on verra un bien inestimable pour l'Estat. » P. 2, on lit l' « Advertissement aux communautez de Paris : sera en leurs corps voir et examiner ces responces de ceux de Lyon, avec les amples memoires dudit Laffemas, et bailler du tout advis... »

vous [à Sully] parler de faire défendre l'entrée de toutes sortes de manufactures étrangères, se faisant fort de fournir toute la France de semblables estoffes. Vous leur remonstrastes combien à l'exécution ils trouveroient leur proposition difficile [depuis 1596 on avait eu le temps de s'en apercevoir] et qu'il falloit auparavant faire un grand establissement pour les soyes et le tirage de l'or et l'argent et *considérer de quelle perte seroient causes telles deffences si soudainement faites pour toutes les autres villes qui trafiquoient hors le royaume.* » Ne croirait-on entendre argumenter (et c'est Sully qui parle) un partisan de la liberté des échanges et du commerce d'exportation? « Mais [ceux de Tours] ne se laissant persuader à vos raisons, ils s'adressèrent à la propre personne du Roy, laquelle ils sollicitèrent ou plustost importunèrent..., par le moyen d'amis et de présens...[1]. » Nous avons conservé d'autre part le texte[2] de la supplique présentée par le maire de Tours au roi en cette année 1598, supplique où il décrivait de nouveau la ruine de la soierie :

N'estant possible de remettre et rétablir ledit estat en sa splendeur..., sinon que ladite manufacture de draps et passements et autres ouvrages d'or, d'argent et de soie estrangers fût deffendu en ce royaume, sous le bon plaisir de S. M., nous auroit sad. M. ordonné et commandé, comme encores depuis, passant par cette ville, après s'être informé du fait cydessus, de députer vers elle personnages capables, en sa ville de Paris, lorsqu'elle y seroit arrivée, afin d'être pourvu par elle-même en conséquence.

La ville de Tours avisa la ville de Lyon de ses démarches et l'invita même à se joindre à elle pour en assurer le succès.

Mais la situation économique des deux villes était bien différente. Tours était purement une ville industrielle; elle faisait de la soie et voulait en vendre, à l'exclusion des soies étrangères; création arbitraire et très artificielle du pouvoir royal, placée dans des conditions que l'avenir devait démontrer défavorables, la soierie tourangelle faisait naturellement appel à la protection. Lyon au contraire, en même temps que « manufacture, » était place de commerce. Lyon cherchait déjà à constituer chez lui le marché international des soies, comme il y avait constitué le marché international des valeurs; il avait donc besoin de liberté. Tout le monde, il est vrai, à Lyon même, n'était pas de cet avis; les échevins avouent qu'ils ont trouvé « des opinions fort diverses entre leurs concitoiens[3]; » et, de cette absence d'una-

1. *Œconomies*, ch. XCII.
2. Donné par M. Bossebœuf, *op. cit.*, p. 57.
3. « Les uns faisans pour monstrer que la deffense de l'entrée et usage de

nimité, leurs adversaires ne manquèrent pas de prendre avantage[1].

La « responce de ceux de Lyon » est-elle, comme on serait tenté de le croire tout d'abord, la pièce ainsi décrite, sous la cote « AA 141 (1596-1599[2]), » dans l'Inventaire des archives communales : « Dommage considérable que causerait au commerce de Lyon la prohibition des marchandises manufacturées à l'étranger » ?

Mais ce document, que nous analyserons plus loin, est le procès-verbal d'une assemblée tenue à Lyon le 18 août. Or, dans les *Responces generales* de Paris, présentées au roi dès le 12 août, il est déjà question de la « responce de MM. de Lyon. » C'est donc à une première réponse, rédigée par les députés que Lyon avait envoyés à la cour, que s'adressent à leur tour les *Responces* de Laffemas[3]. A travers le texte de sa virulente réfutation, nous pouvons presque reconstituer le rapport lyonnais, qui ne comprenait pas moins de 198 articles. Les 32 premiers[4] étaient consacrés à ruiner les arguments « des maistres ouvriers en soye de Tours. » Établissant le compte du prix de vente des soies manufacturées, du prix d'achat des soies grèges et du prix de la main-d'œuvre nationale, ils démontrent, comme des économistes de l'école manchestérienne, que la France a tout intérêt à renoncer à une fabrication à laquelle elle est moins apte que l'Italie et qu'elle « fera beaucoup mieux d'achepter lesdits draps de soye des Italiens que de les faire dans ce royaume[5]. » Cette thèse hardie était

marchandises estrangieres en ce royaulme peult apporter beaucoup d'utilité à cested. ville en particullier, et les autres monstrans, tout au contraire, que ce seroit la ruyne du commerce estably en icelle, sans lequel elle ne peult commodement subsister. »

1. *Responce* de Laffemas, p. 5 : « *Le peuple de Lyon a été surpris et n'a jamais pensé à faire telles responces*, et ceux qui les ont faict les ont voulu soustenir à la presence de Nossgrs du Conseil, lesquels ont esté convaincus par lesd. maistres ouvriers en soye dud. Tours et *un dud. Lyon*, en presence des marchans de soye de Paris et moy. »

2. En dehors de ce document, il y a eu lieu de faire copier des parties des registres consulaires (BB 135). Je dois ici des remerciments particuliers à mes collègues MM. Mariéjol et Charléty, qui ont bien voulu faire exécuter pour moi ces copies. Je n'ai pu les collationner sur l'original.

3. P. 3 : « *Responce aux escrits de MM. de Lyon*... Ainsi l'on peut dire des deputez dud. Lyon, par leurs longs escrits, contenans cent nonante huit articles, qui se pourroyent faire en la dixiesme partie d'iceux, lesquels voudroient empescher le commerce et police qui se doit establir pour le bien de l'Estat. »

4. *Ibid.*, p. 3-4.

5. *Ibid.*, p. 4 : « Parlant des soyes escreues, soyes greiges, soyes manufacturées et soyes de tous pays, avec le pris qu'elles coustent et le prix qu'elles sont vendues et pris des draps faicts, le differend des pris d'Italie et Lyon, et combien il y a de profit et de perte à un pays et à l'autre, *et combien la France*

développée dans les articles 32 à 118. Les 80 articles suivants étaient consacrés surtout à dépeindre les funestes conséquences qu'aurait pour la ville de Lyon l'abolition du trafic italien[1]. C'est à cet ordre de considérations, destinées à éveiller la pitié du roi, que sont consacrés les documents municipaux dont nous allons maintenant parler.

La question fut posée, par le prévôt des marchands et les échevins[2], dans une assemblée qui se tint à l'hôtel de ville le 18 août 1598 et à laquelle avaient été convoqués, outre MM. du clergé, de la justice et des finances, vingt « notables bourgeois » et jusqu'à trente-cinq marchands, « les mieux entendus au faict des négoces qui s'exercent dans la ville et mesmes en l'art de la soie. » Il y eut de nombreuses absences[3], et l'assemblée ne compta pas plus de vingt membres, appartenant pour près des quatre cinquièmes à la catégorie des marchands.

« Messieurs de la ville de Tours » se faisaient fort d'avoir pour eux la cour. Le roi, nous l'avons vu, leur avait fait espérer gain de cause et leur avait commandé d'envoyer auprès de lui un délégué pour suivre cette affaire. Les renseignements particuliers de l'échevinage lyonnais montraient que les Tourangeaux ne se leurraient pas de vaines chimères, et le prévôt des marchands de Lyon, Balthasar de Villars[4], considérait d'avance la bataille comme perdue. Il admettait que la mesure proposée, même si elle était préjudiciable à la ville dont il était le chef, était conforme à l'intérêt général du royaume, tant les idées mercantilistes avaient déjà fait de chemin. Il prévoyait donc que l'intérêt particulier serait sacrifié à l'intérêt général. Il s'y résignait et ne conseillait à ses administrés qu'une chose : aviser aux moyens de tirer le meilleur ou le moins mauvais parti possible de cette situation nouvelle. L'affaire parut trop grosse pour être traitée par une assemblée trop peu nombreuse et insuffisamment préparée.

faict de gain ce fournissant des draps de soyes d'Italie au pris de ceux qui ce feront dans le royaume... Pour faire croire que, si le Roy rompt le cours desd. marchandises d'Italie, la France perdra quatre cens mil escus de rente tous les ans, ainsi que le porte led. article 118, par mots exprez. »

1. Si nous n'avons pas conservé cette première « responce » de ceux de Lyon, cela tient peut-être à ce que les députés, d'après ce que dit Laffemas (p. 17), voulurent garder ces articles secrets : « Il faut repondre sur ce que les deputez ne veullent bailler coppie de leurs escrits, disans avoir peur que les estrangers cogneussent les affaires secrettes de la France. » Laffemas a dû avoir entre les mains le texte remis au Conseil. — Les derniers articles parlaient aussi de la question des maîtrises ; nous les retrouverons plus loin.

2. Depuis la soumission de la ville à Henri IV, une organisation, copiée sur celle de la municipalité parisienne, remplaçait l'ancien consulat.

3. On notera l'abstention complète de MM. de la justice.

4. Voy. sur ce personnage la thèse latine de M. Charléty.

On décida l'ajournement de la décision et chacun s'engagea à faire passer au greffier de la ville des avis écrits.

Cette enquête ne dut pas apporter de révélations très nouvelles. Il est probable, à en juger par ce qui se passera dans la suite, que la majorité se déclara ouvertement en faveur de la liberté des échanges, mais qu'il se forma, autour du prévôt des marchands, un parti disposé à une transaction. C'est du moins ce qui semble ressortir des termes de la commission donnée le 10 septembre à Thomé[1], greffier de la municipalité, d'aller en cour pour y poursuivre « plusieurs grandes affaires » dont la ville était « chargée, » et en particulier « à l'occasion de la deffence que l'on tient avoir esté proposée et comme résolue au conseil de S. M. de l'entrée et usage dans ce royaulme de toutes marchandises manufacturées hors icelluy, de laquelle deffence procederoit une grande ruyne à ladite ville, *sy pour le moingtz il ne plaisoit à sadite Majesté l'ordonner avec des conditions et modérations qui feissent cesser ung interest de sy grande importance...* »

A partir de ce moment, l'affaire de la prohibition des manufactures étrangères suivit le cours que suivaient sous l'ancien régime toutes les affaires dans lesquelles une mesure d'ordre général heurtait des intérêts particuliers. Les intéressés de l'une et l'autre part entretiennent en cour, à grands frais, des députés particuliers; ces députés suivent la cour dans ses moindres déplacements, fatiguent le roi et les ministres, font retirer en détail ce qui a été concédé en gros, obtiennent ajournements sur ajournements. L'affaire traine et, généralement, après avoir été annoncée à grands fracas, la réforme, bonne ou mauvaise, n'aboutit point.

Tours avait un agent à Paris dès le commencement d'août au plus tard. Lyon, qui y avait déjà des députés, fit partir le sien le 10 septembre, et cependant, le 12 décembre, il n'y avait encore rien de fait. L'échevinage se décide alors à écrire au chancelier. Il a, cette fois, décidément pris position contre Tours. Il accuse cette ville de masquer, sous le prétexte du bien public, ses convoitises particulières et de comploter la ruine de Lyon. Pour sauver Lyon menacée, Balthasar de Villars a recours alors aux grands arguments, qu'il enveloppe d'une forme littéraire éclatante; c'est « une des plus importantes villes du royaulme, » c'est celle qui, la première, « a secoué l'injuste domination [des ligueurs] pour recognoistre son prince naturel; » sa chute serait un désastre pour la France entière. L'intérêt général, cet intérêt qu'on leur oppose, est donc d'accord avec l'intérêt particulier de la ville. Or, « la liberté du commerce est son

1. BB 135.

ornement, voire son seul maintien. » Si elle en est privée, elle « perdra en ung instant son nom et sera rendu esgalle au plus dépeuplé village; » en peu d'années, « les marques de la ruyne la feront recognoistre avoir esté grande quelques fois. » *Et campos ubi Troja fuit.*

A ces dramatiques objurgations se mêlent des détails intéressants. On supplie le Conseil de fermer l'oreille non seulement aux envieuses paroles de ceux de Tours, mais aussi aux protestations qui pourront lui arriver de Lyon même. Il y a en effet (on ne le nie plus) à Lyon un petit groupe d'artisans, probablement de maîtres fabricants de soie, qui n'aiment pas à respirer l'air trop rude de la liberté et qui voudraient créer à leur profit un monopole à l'abri des prohibitions. Nous retrouverons ce groupe à propos de la liberté du travail. L'échevinage n'est pas tendre pour ces gens qui, en recueillant des « déclarations mendiées, » veulent faire croire à un désaccord dans son propre sein. Les porteurs de ces pétitions, dit-il, « debvroyent estre chastiés d'avoir vollu, par des assemblées illicites et très dangereuses, pratiquer des advis contraires aux résolutions du corps de ville. »

Faut-il s'en prendre à ces protestations, qui montraient Lyon désuni devant le péril? Toujours est-il que, pour cette fois, Tours triompha. L'infatigable Laffemas était venu à la rescousse. Dans sa *Responce à Messieurs de Lyon*, il avait riposté par avance aux arguments contenus dans la lettre des échevins. S'il était vrai que la prohibition amènerait une moins-value de 400,000 écus dans les recettes que le roi tirait de la douane de Lyon[1], qu'était-ce auprès des six millions que l'Italie enlevait chaque année à la France? Les foires de Lyon[2] ne devraient « se tenir que pour les marchandises escruës des estrangers, » qui s'y échangeraient contre les produits du royaume, et non pour des produits étrangers qui s'y échangent contre l'or français. Ces foires ont engendré « l'abus des changes et rechanges, » c'est-à-dire la spéculation sur les valeurs mobilières, « un des pires et dangereux traffic contre l'Estat qui se peult voir[3]. »

1. P. 5. Voy. Fagniez, *Économie sociale de la France sous Henri IV*, p. 106, n. 4.

2. Laffemas, p. 8.

3. P. 10 : « Le moyen de quoy les estrangers, d'un million d'or, en peu de temps, le font double et quatruple, et ont appris ceste pernicieuse faute aux François. *De sorte que ceux qui ont de l'argent, à present, ruynent et perdent tout le reste du peuple.* Il n'y a pas jusques aux marchans, qu'ils ne quittent le negoce de marchandise pour s'adonner à ce malheureux traffic, *de sorte que celluy qui a mil escus d'argent est plus riche que celuy qui en a vingt mil d'heritage.* C'est vrayement la cause qui empesche à bien cultiver les terres et heritages et aussi les manufactures des marchandises et ouvrages. Ces deux

Il faut mettre un terme à cette « police » déplorable. Les mariniers de Marseille qui, par convois de douze ou quinze barques, s'en vont « en Levant et pays de Perse » quérir des soies pour les Italiens, n'auront qu'à les rapporter en droiture à Marseille, au lieu de faire escale à Gênes[1]. Déjà d'ailleurs, « les Provençaux et ceux de Languedoc font... des soyes aussi belles qu'en lieu du monde et en grande abondance depuis peu d'années. » On pourra même planter des mûriers à Toulouse, à Paris, à Tours, n'en déplaise à Messieurs de Lyon, qui prétendent que les tonnerres et les froids de France empêchent les vers d'y prospérer[2]. Ce que l'on fera pour les draps de soie, il faudra le faire ensuite pour les autres « manufactures. » Il ne faut plus que l'Angleterre « ruine une partie du royaume, depuis le fond de Normandie jusqu'à Bordeaux et Bayonne, attirant les thrésors du peuple, à cause du grand nombre des marchandises manufacturées qu'ils y apportent. Genève et autres pays voisins en font le semblable, qui ont rendu l'Estat aux aboys; et, par le commerce dudit Lyon, le pire mal est venu de leur ville et foires[3]. » A cette « police » ruineuse, il faut substituer une « police » nouvelle, ce que les Allemands de nos jours appelleraient une « économie nationale », et, de cette police, Laffemas, dans ses écrits, s'empressera de dresser le plan.

Le roi se laissa convaincre, malgré l'avis de Sully[4]. Il signa, au mois de janvier 1599, un édit qui prohibait l'entrée des étoffes de soie, d'or et d'argent[5].

raisons sont suffisantes pour faire rompre telles monopoles et changes... » Ailleurs (p. 8), il exprime le regret que Lyon ne soit pas « à trente ou quarante lieux loing de la frontiere. » Il décoche (p. 21) « à ceux de la ville de Lyon » ce quatrain, plus éloquent, hélas! que poétique : « Messieurs les Lyonnois, faicte plus de la sorte, | Vos changes et draps de soyes, de quoy faisiez estat, | Et vos foires et traffics, au Roy perdez l'Estat. | Vous et nous sont ruynez, recognoissez la faute. »

1. *Responce*, p. 12.

2. *Ibid.*, p. 14. — Sur les nombreux écrits consacrés par Laffemas à cette question, voy. Fagniez, *Économie sociale...*, *passim*.

3. P. 13.

4. *Œconomies*, *loc. cit.* : « Enfin, *pour ce que vous ne voulustes pas insister a soustenir vostre opinion*, ils obtinrent ce qu'ils demandoient. » — Palma Cayet, *Chronol. septen.* (1599, p. 64 de l'éd. Michaud) : « En ce temps aussi, suyvant ce qui avoit esté arresté à l'assemblée de Rouen, l'entrée des marchandises manufacturées d'or, d'argent et de soye fut deffendue en France, affin que le peuple s'addonast à la manufacture, et par ce moyen que l'argent que l'on transporte aux pays estrangers, estimé à plus de six millions d'or par an, y demeurast. » — Fagniez, *op. laud.*, p. 106.

5. *Arrêts du Conseil*, n° 5136 : « Arrêt ordonnant l'expédition de l'édit relatif aux manufactures étrangères et à l'exportation des métaux précieux, » 5 jan-

Les Lyonnais ne désarmèrent pas pour si peu. Ils savaient par expérience qu'il n'est pas, malgré les formules, d'édit « perpétuel et irrévocable » et qu'on peut toujours compter sur les retours de la volonté souveraine. A une assemblée tenue le 7 septembre 1600, un des bourgeois dénonça « la deffense des etoffes de soie » comme la cause de la « ruine » de la ville; un autre fit remarquer que « la pluspart des maisons et bouticques sont déjà vides. » C'était montrer que les prédictions de Balthasar de Villars n'avaient pas été mensongères. La prohibition était en train de tuer la ville, à l'heure même où Tours était obligé de se déclarer incapable de suffire aux besoins de la consommation nationale. Comme le dit Palma Cayet, « cet édit [la prohibition des soieries étrangères] avoit esté trouvé très raisonnable, les feus roys l'avoient voulu faire; mais la difficulté en avoit toujours esté qu'avant que d'en deffendre l'entrée, il falloit avoir de quoy en faire dans le royaume[1]. » La même difficulté se reproduisit en 1599, et « cet édit ne fut sitost faict à la poursuicte des marchands et ouvriers de Tours que les douaniers de Lyon et autres banquiers ne s'y opposassent et firent tant que l'année ensuyvante il fut révocqué[2]. » La victoire des mercantilistes n'avait pas duré longtemps[3]. Sully constate en ces termes leur échec : « Tout cela ayant esté ainsy basti sans les fondemens necessaires pour un si grand dessein, s'en alla dans six mois en ruyne, les incomoditez que quasi toute la France recevoit de ces défences ayant contraint le roy de les révocquer[4], estant à Lyon. »

Henri avait besoin de cette ville comme base d'opérations contre la Savoie, ce n'était pas le moment de la dépeupler. Il avait également besoin de rester en bons termes avec ses voisins italiens, genevois et suisses. Il laissa si bien inexécuter l'édit de prohibition que, le 31 juillet 1600, un arrêt du Conseil[5] accordait à plusieurs mar-

vier 1599. — Fontanon, t. I, p. 1046. — Isambert, t. XV, p. 212, renvoie au texte de Fontanon et à celui des Archives, TT 289. — Il est intéressant de constater que, le 11 janvier, un arrêt (n° 5145) ordonnait la mise en liberté, sous caution, de Barthélemy de Laffemas.

1. Palma Cayet, *loc. cit.*

2. *Ibid.*

3. Dès le 29 décembre 1599, un arrêt (n° 5704) ordonne que le fermier de la douane de Lyon sera entendu au sujet d'une requête par laquelle les marchands et fabricants de soie de Lyon demandent l'application des règlements sur les droits d'entrée. Ils n'avaient donc pas encore été appliqués.

4. Y a-t-il eu « révocation » proprement dite? On ne trouve, dans le recueil de M. Noël Valois, aucun arrêt d'abolition ou de surséance. Peut-être l'a-t-on simplement laissé tomber en désuétude. Les arrêts ci-dessous semblent écarter l'hypothèse d'une abrogation législative.

5. *Arrêts*, n° 5972. Cf. n° 5945. A l'opposition lyonnaise était venue s'ajouter

chands de Lyon mainlevée de l'argent, et non pas seulement des ballots, saisis par Me Thomas Deschamps, commis « pour empescher le transport de l'or et de l'argent hors du royaume. » Le pauvre commis en fut pour ses frais de zèle et dut restituer le tout aux destinataires, les deux marchands suisses Daniel et Christophe Studer. Enfin, le 2 janvier 1601, l'édit était à ce point devenu lettre morte, qu'on assignait au Conseil « les marchands de Paris intéressés à la non exécution de l'édit qui prohibe l'entrée dans le royaume des draps d'or et de soie[1]. » On ne saurait avouer plus clairement que cet édit avait cessé d'être.

III.

En même temps qu'ils poursuivaient le règlement de cette grave affaire, les Lyonnais étaient préoccupés par une autre question également vitale, celle de la liberté du travail. Non moins que par la prohibition des soieries étrangères, ils étaients atteints par l'édit d'avril 1597 sur les arts et métiers[2]. En effet, cet édit, reproduisant l'édit caduc de 1581, établissait le régime des jurandes « par tous les lieux et endroits de notre royaume. » Il ne se bornait même pas à étendre cette obligation aux artisans de toutes les industries; l'article 3 ordonnait : « Que tous marchans vendans par poix ou mesures et tous autres faisans profession de quelques trafics de marchandises, art ou mestier que ce soit, en boutiques ouvertes, magasins, chambres, astelliers ou autrement, ès villes, fauxbourgs, bourgs, bourgades et autres lieux où lesdictes maistrises jurées ne sont encore establies, seront indifféremment tenues de prester serment de maistrise huit jours après la publication des présentes... »

Lyon était directement atteint par cette réglementation. Lyon était

une opposition diplomatique. Chapeaurouge (Fr. De Crue, *Henri IV et les députés de Genève*, p. 197-98) fut chargé par Genève de protester contre l'édit de janvier 1599. Le 29 mars de cette année, Th. de Bèze écrivit au roi pour lui rappeler que, par le traité de Soleure de 1579, Henri III avait promis de traiter les Genevois, pour le trafic, « comme propres et naturels François... Ne l'exempter de cette defense seroit un des plus grands expediens que sçauroit souhaiter celuy qui en [de la ville] desireroit l'usurpation ou destruction. »

1. *Arrêts*, n° 6177. Le 31 juillet 1603, l'édit est tout à fait oublié : « Arrêt (n° 7730) autorisant une enquête sur la conduite des officiers de Provence qui, *au préjudice des droits du fermier général de la douane de Lyon*, ont laissé passer certains ballots de draps de soie venant de Gênes. » Tout ce qu'on exige de ces soieries génoises, c'est, comme jadis, qu'elles passent par Lyon.

2. Fagniez, *op. laud.*, p. 95. — Hauser, *Ouvriers du temps passé*, p. 133.

3. *Ouvriers du temps passé*, p. 112.

en effet l'asile par excellence de la liberté du travail[1]. Quatre métiers seulement, ceux de serrurier, d'orfèvre, de barbier-chirurgien et, depuis 1588, d'apothicaire étaient organisés en communauté jurée. Les autres étaient libres, ne connaissant ni chef-d'œuvre ni jurande, soumis seulement à la surveillance et à la visite de la municipalité. Évidemment, il ne faut pas se laisser faire illusion par ce mot retentissant de *liberté du travail;* cette liberté ne profitait pas autant qu'on pourrait le croire à l'individu, soumis comme ailleurs à des règlements qui, à la fin du XVIe siècle, étaient devenus de plus en plus restrictifs[2]. Mais la ville tenait à cette liberté parce que les métiers de Lyon échappaient ainsi à l'action fiscale comme à l'action réglementaire de la royauté; elle était pour la municipalité une forme de l'indépendance. C'était elle qui nommait chaque année, pour chaque métier, les deux maîtres chargés des visites. Ajoutez que les règlements des communautés, soumis à l'homologation municipale, étaient en général plus libéraux que ceux des jurandes, par exemple sur les questions d'apprentissage. Surtout, la liberté du travail laissait l'accès à la maîtrise largement ouvert à quiconque possédait un capital. Par suite, Lyon offrait une hospitalité fructueuse à tous les artisans étrangers, imprimeurs allemands, fabricants de soie italiens, banquiers, changeurs ou marchands.

Ce régime avait été officiellement reconnu par Louis XI; ses lettres patentes du 17 avril 1476 interdisent aux artisans de Lyon de faire aucune assemblée ou règlement sans l'assistance des consuls, interdiction renouvelée en 1486. La forme comminatoire de ces actes prouve qu'ici comme ailleurs il y avait des partisans de la réglementation. Comme autrefois les seigneurs qui, pour peupler une *ville neuve*, lui conféraient par avance des privilèges et des exemptions d'impôts, les consuls faisaient de Lyon une sorte de « franchise » industrielle, pour y attirer le plus d'étrangers possible. Mais un certain nombre de capitalistes locaux, déjà en possession d'état, n'auraient pas été fâchés de se réserver, comme à Paris et dans les autres villes jurées, le monopole collectif de leur industrie et de diminuer ainsi le nombre de leurs concurrents éventuels[3]. C'est pourquoi,

1. Godart, *l'Ouvrier en soie*, p. 77. L'auteur exagère un peu ou, du moins, se place trop au point de vue des XVIIe et XVIIIe siècles.

2. *Ibid.*, p. 82-83.

3. *Ouvriers du temps passé*, p. 112. C'étaient les cordonniers, tailleurs d'habits, tisserands, épingliers, selliers, etc., quelques artisans « qui desiroient maistrise et chef d'œuvre en leur art, ne regardans rien plus oultre que leur proffict particulier, qui leur sembloit estre d'empescher que le mestier se multipliast et qu'il en vînt d'autres sans passer par leurs mains. » Voy. la lettre du 12 septembre 1600.

sous le règne de Louis XII, un certain nombre de métiers s'étaient illégalement organisés en jurande. Le consulat dut déléguer en cour Claude Thomassin, conservateur des foires, qui obtint, le 8 juillet 1511, des lettres d'abolition.

En 1571, les Lyonnais avaient failli passer avec armes et bagages à l'armée de la réglementation; ils avaient exprimé le désir d'organiser chez eux des communautés jurées « à l'instar de la ville de Paris »[1]. — Mais cette fièvre fut de courte durée. Même l'édit général de 1581, — et encore qu'il contînt des articles spéciaux à Lyon[2], — n'y reçut aucun commencement d'exécution[3]; preuve en soit l'obligation où se trouva le Consulat de créer, par décision particulière, la jurande nouvelle des apothicaires. Il est vrai qu'au bruit de ce qui se passait à l'assemblée de Rouen, quelques patrons voulurent recommencer la tentative avortée de 1511; ils profitèrent de ce que les Grands-Jours se tenaient alors dans la ville[4] pour s'y pourvoir; mais ils furent déboutés de leur demande, la ville de Lyon ayant fait valoir ses privilèges.

La question avait été soulevée alors à propos d'un de ces métiers interlopes qu'on accusait de ne faire qu' « escumer et branqueter » tous les autres, le métier de fripier. Les marchands drapiers et chaussetiers avaient sonné la charge, les tapissiers, contrepointiers et tailleurs étaient intervenus au procès. Il s'agissait donc, à défaut de l'établissement de véritables maîtrises jurées, d'obtenir de la cour

1. *Ouvriers du temps passé*, p. 131. Voy. aussi Arch. nat., X1a 9267, fol. 331.

2. Art. 8 (Lespin., I, 87) : les Lyonnais peuvent faire leur apprentissage dans toutes les villes de France ou hors de France et ensuite exercer la maîtrise à Lyon ou dans tout le ressort du Parlement de Paris, Paris seul excepté.

3. Il ne fut, d'ailleurs, pas non plus complètement exécuté en Touraine, quoique dans la ville existât depuis longtemps une communauté jurée d'ouvriers en soie (Bossebœuf, *op. cit.*, p. 51). On lit, en effet, dans les Remontrances du Tiers aux États de Blois de 1588 (citées par Bossebœuf, d'après de Grandmaison) : « Que les ouvriers desd. draps de soye demourans aud. pays de Touraine et qui se sont esloignez de lad. ville pour ouvrer à leur liberté, alterer la marchandise et esviter la visitation d'icelle, affin qu'ils ne fussent reprins, seront tenus apporter leurd. marchandise en la ville de Tours pour estre veue et visittée par les maistres jurez dud. estat et marquez, si faire se doibt, auparavant que de la pouvoir exposer en vente, pour esviter aux frauldes et abus qui s'y commettent au grand prejudice du publicq, sur peyne de confiscation desd. marchandises, de pugnition corporelle et d'amende arbitraire, et seront subjectz à la visitation par lesd. maistres jurez, *encore qu'ils soyent demourans hors lad. ville et banlieue.* » Voy. sur cet édit une bonne étude dans R. Eberstadt, *Das französische Gewerberecht.*

4. Arch. nat., X1a 9267-9269. Arrêts, U 751-753. Minutes, nos 9705-9706. Ce curieux procès est à étudier. D'ailleurs, ces grands jours ont une réelle importance au point de vue de l'histoire économique.

des statuts qui eussent pour effet de limiter nettement la « vacation » de chacun. Au fond, c'était transférer à la juridiction royale, qu'on sollicitait d'appliquer à Lyon les règlements parisiens, les droits qui avaient, de temps immémorial, appartenu à la municipalité. L'avocat de la ville remontra « que, tant à cause de l'assiette de ladite ville que de sa recommandable loiaulté et fidélité à la monarchie..., elle a esté douée de plusieurs beaux privilleges, notamment de la franchise des quatre foires par Charles VIII et depuis, pour y attirer de plus en plus la multitude des ouvriers et artizans de toutes parts, en l'an cinq cent et unze, par Loys XIIe, surnommé père du peuple, de l'abolition des mestiers jurez auparavant en ladite ville... et acquis par ce moyen toute franchise et honeste *libertté ouvrière...* » Et maintenant les maîtres « veullent obtenir le règlement de la ville de Paris contre et au préjudice de la liberté et franchise, » ce qui aurait pour effet de ruiner « l'opulence et splandeur » de la cité lyonnaise. Cette fois encore, les échevins avaient triomphé, et ils espéraient bien en faire autant en 1598.

Mais là aussi, comme dans l'affaire des draps de soie, les Lyonnais rencontraient sur leur chemin l'inlassable Laffemas. N'avait-il pas écrit dans son *Règlement général*[1] : « Que tous marchans et artisans seront d'icy en avant tenus et contrains de faire corps de communauté de leur mestier, ... et auront jurez de chacun mestier comme à Paris et ès autres villes où les mestiers sont jurez. » Or, si les notables ne donnèrent pas à cette idée, aussi nettement que pour la prohibition des manufactures étrangères, une place dans leurs cahiers[2], du moins durent-ils s'y montrer favorables; car, parmi les motifs que fit valoir Henri IV dans le préambule de son édit d'avril 1597, figurent « plusieurs plaintes » qui « nous en auroient esté faites... encore récentement en nostre ville de Rouen. »

L'édit était copié sur celui de 1581. Mais les Lyonnais ne se trouvaient pas, comme en 1581, en présence d'un souverain faible et impuissant; ils avaient devant eux « un roi, une barbe grise et un victorieux. » Aussi les arrêts du Conseil se multiplient pour assurer

1. P. 21. Dans sa *Responce à MM. de Lyon* de 1598, p. 16 : « Au 175 art. et 177, ils disent que les maistrises pour les ouvriers et artisans ne doivent avoir lieu à cause des foyres et que c'est le moyen de despeupler les villes. Je dis que, tout ainsi qu'un masson qui entreprend à bastir un edifice doit estre maistre, aussi pareillement en tous arts et mestiers la maistrise y est requise, car les ouvrages gastez et mal faictz font prejudice au general et bonnes maisons... »

2. Fagniez, *op. laud.*, p. 91.

l'exécution de l'édit. Dès le 7 octobre 1597[1], c'est un arrêt « prolongeant de trois mois, à la requête des colonels et capitaines suisses[2], le delai pendant lequel les compagnons peuvent jouir du bénéfice de l'édit des arts et metiers, » c'est-à-dire se faire recevoir maîtres sans chef-d'œuvre. Le 31 octobre, c'est un arrêt « faisant défense aux maitres, gardes et jurés de mettre aucun obstacle à l'exécution de l'edit, qui porte règlement général de tous les arts, trafics et métiers du royaume[3]. » Enfin, le 24 janvier, c'est un coup droit : un arrêt « donnant assignation de 300 écus à Me Joachim Pénicher, secrétaire de la chambre, qui est allé poursuivre à Lyon la publication de l'édit des arts et métiers[4], » arrêt bientôt suivi par celui du 28, « ordonnant au sénéchal de Lyon de procéder à la publication de l'édit des arts et métiers, nonobstant l'opposition du prévôt des marchands et des échevins de Lyon[5]. »

Vainement les députés envoyés en cour pour le fait des manufactures de soieries avaient essayé de protester en même temps contre l'édit des maîtrises. Laffemas veillait et, sur ce point comme sur les autres, il les avait vertement tancés dans sa *Responce*[6].

1. Noël Valois, *Arrêts du conseil d'État*, n° 3844.

2. Intéressés à la question, puisque le roi avait affecté le produit des droits de maîtrise au paiement des « très justes debtes dont nous sommes redevables aux colonels et capitaines des Suisses... » Voy. Éd. Rott, *Hist. de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons*, t. II, et L. Langlois, *Obligations passées à Tours par Henri IV au profit de ses régiments suisses.*

3. N° 3957. Voy. aussi, pour Paris, nos 4101 et 4451.

4. N° 4440.

5. N° 4452. Postérieurement, nous rencontrons l'arrêt du 15 février 1598 ordonnant l'établissement des contrôleurs-marqueurs de cuirs, nonobstant l'opposition faite au Mans, à Lyon... (n° 4864), et, le 26 août, des poursuites contre les tanneurs, corroyeurs, cordonniers et mégissiers de Lyon..., qui ont tenté de s'opposer à la vente de ces offices (n° 4820).

6. P. 16 : « Car tous artisans et ouvriers qui employent estoffes et marchandises doivent estre maistres et bien experimentez, d'autant que plusieurs se fient en eux, les menant achepter, et souvent les uns et les autres sont trompez par faute d'experience, et s'y commet infiniz abuz, qui se peuvent corriger par les maistrises. » C'est priser bien bas la « police » des métiers, dont les Lyonnais étaient si fiers. Il réfute ainsi leurs arguments, *ibid.* : « En ce qu'ils disent qu'elles [les maîtrises] font despeupler les villes, c'est au contraire; car, aux villes où il n'y en a point, c'est là où le peuple ne veut faire residence, à cause du desordre et confusion. C'est là où les vacabons vont et viennent et mettent en desbauche toutes sortes de gens, et empeschent l'obéissance specialement aux villes jurées, ils gastent les autres; de sorte que, si l'on veult considerer, ils trouveront que lesd. maistrises sont necessaires, et par le moyen d'icelles l'on verra à l'advenir de bons et excellens ouvriers au bien et proffit du public. » Il y a là une observation très curieuse : l'indiscipline des compagnons est plus grande dans les villes libres que dans les villes jurées. Il s'agit de savoir si elle est exacte.

La lutte était engagée[1]. Elle fut un instant interrompue par l'arrêt de suspension du 19 août 1599, mais le 7 septembre 1600, une « poursuite » était encore « instamment faicte pour l'exécution de l'édict des maistrises et establissement d'icelles en ceste ville contre les anciens édictz et privilleiges d'icelle, » et une assemblée se réunissait à l'hôtel de ville pour organiser la résistance[2].

L'opinion, cette fois, fut unanime. On décida de s'opposer « par tous les moyens possibles » à l'exécution de l'édit, qui entraînerait « la dépopulation de la ville et la ruyne des privilleiges des foires et des libertés d'icelle. » Contre cette « nouvelleté, que les antiens ont tousjours rejecté, » il faut rester fidèle à cette attitude traditionnelle, « rebattre ce coup; » il faut appeler à la rescousse toutes les villes du Lyonnais et aussi les étrangers[3]. Il y eut enfin, pendant les jours suivants, des conférences entre le prévôt des marchands et des membres de « tous les estatz et ordres de ladite ville, tant du clergé, de la justice et des finances que des bourgeois et habitans en icelle, regnicoles et estrangiers. » C'est à la suite de ces conférences, et « de l'advis et consentement universel de tous, » que furent rédigées les remontrances du 12 septembre, la pièce capitale de tout ce débat.

Et d'abord, l'échevinage sort les arguments de chicane. Dès le 20 novembre 1597, lorsqu'on avait voulu une première fois (en conformité de l'arrêt du Conseil du 31 octobre) publier l'édit, la ville avait fait opposition et les parties avaient été envoyées en cour de parlement. On affirme que l'arrêt du Conseil du 24 janvier[4] 1598 met à néant cette opposition. Quelle erreur! L'opposition avait été envoyée au Parlement, non au Conseil; pour que l'arrêt fût valable, il aurait fallu qu'il y eût évocation préalable et que les opposants eussent été ouïs. Donc, cet arrêt est nul. D'autre part, les édits de 1581 et de 1597 ont la prétention, non pas d'innover, de créer de

1. Elle ne l'était pas à Lyon seulement. Voy. les arrêts (qu'il y aurait lieu de reprendre en détail dans une étude générale sur l'édit de 1597) nos 4816, 4845, 4884, 5006, 5012, 5045, 5296 et enfin 5425 : « Arrêt ordonnant une enquête sur les abus auxquels donne lieu le recouvrement des deniers provenant de l'édit des maîtrises et suspendant, pendant deux mois, l'exécution de cet édit (19 août 1599). »

2. BB 137, fol. 118 et suiv. Voy. Fagniez, *op. laud.*, p. 95, 96 et n. 1. Il semble, d'après le texte du 12 septembre, que, peu de jours avant le 7 de ce mois, une commission avait été « decernée en chancellerie à M. le lieutenant general en la senechaussée et siege presidial de Lyon pour l'execution des edictz des maistrises... »

3. Je n'analyse pas les arguments présentés par les divers opinants; ils reviennent plus amplement exposés dans le document suivant.

4. Le texte BB 137 dit « 25. »

toutes pièces un régime nouveau, mais simplement de remédier aux abus[1]. Or, il n'y a pas d'abus à Lyon. La visitation des métiers par les délégués de la municipalité assure à la ville toutes les garanties que l'on cherche à obtenir ailleurs au moyen des maîtrises. Où trouve-t-on meilleurs marchands, plus habiles ouvriers qu'à Lyon? L'édit y est pour le moins inutile, tout y va pour le mieux depuis un temps immémorial.

Ces considérations sont pour le prévôt des marchands un prétexte à nous donner un morceau littéraire sur la position géographique de Lyon, sur son commerce, sur son histoire. Ce morceau est intéressant et il garde, après trois siècles écoulés, une saveur de vérité[2]. Il décrit avec bonheur le commerce de Lugdunum, « à la descente des Gaules, de l'Allemagne et de l'Italie... et, par le moyen des rivières du Rhosne, de la Saosne et de Loyre[3], toutes les marchandises que les deux mers se communicquent l'une à l'autre de tous les endroitz recogneuz par les hommes, se peuvent aysément voiturer d'une mer à l'autre et traverser la France en quatre partz. »

Mais, si elle est au confluent des routes, la ville est en pays stérile[4], et les disettes n'y sont pas rares. Le commerce de détail y est peu actif, car il y a peu de noblesse locale, peu de villes aux environs qui viennent s'y approvisionner. Il y passe, il est vrai, beaucoup de voyageurs; mais ce sont de simples passagers, serrant les cordons de leur bourse pour ne l'ouvrir qu'en Italie ou qui en reviennent la bourse plate. Ils laissent à Lyon, dit avec une évidente exagération le prévôt, très peu d'argent.

Ce qu'il veut prouver, c'est que la ville, par suite de sa position même, mérite des ménagements particuliers; un régime brutal la tuerait. Or, elle est pour le roi d'une utilité stratégique de premier ordre. Elle est « en l'extremité de ce royaulme. » Elle barre les routes d'invasion qui vont vers Paris. Il fallait donc la peupler pour que « Leurs Majestés fussent deschargées de la garde d'icelle ville, à laquelle quatre mil hommes de garnison ne pourroient pas suffire. » Ce serait folie d'enlever « à ce lyon sa vieille peau. »

Dès les empereurs romains, et plus tard sous Childebert Ier, Lyon

1. Ceci n'est pas tout à fait exact. L'édit de 1581 a, en partie, pour objet d'établir une législation uniforme : « Desirans pouvoir departir, comme bon pere de famille, egallité de faveur et justice à tous nos subjetz. »

2. Il est juste d'ajouter que ces idées (quelquefois même ces expressions) sont fréquentes chez les auteurs lyonnais du XVIe siècle : Champier, de Rubys, Paradin, du Pinet.

3. Voici un argument pour les partisans de la Loire navigable.

4. Opinion générale à cette époque.

eut besoin de privilèges pour se peupler. Ce n'était plus qu' « un village » lorsque Charles VII et Louis XI y rétablirent les foires et la liberté du commerce; or, de la liberté du commerce découlait nécessairement, comme le reconnurent après enquête Charles VIII et Louis XII, la liberté du travail. L'édit du 8 juillet 1511 et la déclaration du 25 juin 1512 l'exemptèrent à toujours de toutes maîtrises jurées.

Va-t-on détruire cette tradition et, pour satisfaire quelques « menus artisans, » ruiner les foires pour jamais? Car les deux questions sont connexes. L'application de l'article III, qui impose la maîtrise aux marchands eux-mêmes, équivaudrait en effet à l'interdiction des foires. Le commerce de Lyon est un commerce de *compensation;* on y échange moins souvent des marchandises contre de l'argent que des créances contre des créances, c'est-à-dire, en définitive, des marchandises contre d'autres marchandises. Dans ce véritable *clearing-house*, un épicier accepte en paiement, non pas de l'épicerie, mais des toiles; et si le prix des toiles dépasse le montant de la dette, il réglera le marchand de toiles en épices, que celui-ci pourra revendre. Un cordonnier de Bourges vient y vendre des draps du Berry, un drapier de Lyon y fait venir des cuirs d'Auvergne. Faudra-t-il leur imposer à la fois l'apprentissage de la draperie, de la cordonnerie, de l'épicerie, « cinquante sortes d'apprentissage? » Ira-t-on exiger des étrangers la production d'innombrables certificats, tandis que Venise dans ses *fondachi*, qu'Anvers leur offrent une hospitalité princière? Et que fera-t-on des changeurs, des banquiers, de ceux qui ne vendent ni draps, ni toiles, ni cuirs, ni épices, ni marchandises, ni matières quelconques, mais seulement de ces valeurs immatérielles et impondérables, qui font le plus gros du trafic des foires, lettres de change, quittances, créances, effets de commerce? « Quelle maîtrise fera-t-on faire, » dit notre texte avec une rare énergie et une précision plus rare encore, « et de quelle matière sera le chef-d'œuvre de ceulx qui négotient sur la plasse de Lyon avec ung escriptoire et ung billan, sans art, mestier, bouticque, magasin, ouvroir, estoffe ny marchandise? » Autant vaut les chasser sans retard[1].

1. Voy. également Grands Jours de 1596 [Arch. nat., X1a 9267, fol. 136], appel de Georges Zollicofer et Jacques Zilly, compagnons marchands à Lyon, originaires de Saint-Gall, contre une sentence du sénéchal, fol. 147 v° : « Il est notoire que la grandeur de ceste ville de Lion conciste principallement au grand commerce et à la negociation qui abonde de tous les endroits de l'Europe, y ayant esté de tout temps la bonne foy si sainctement observée que c'est la principalle consideration qui y appelle les estrangiers de tous costés. Si est notoire que le plus grand trafiq qui soyt, soyt pour la banque soyt pour

Les maîtres étrangers, savoisiens, comtadins, lombards, comtois, concourent à l'élection de l'échevinage, auquel les Français sont seuls éligibles, et c'est ensuite l'échevinage qui nomme, pour chaque métier, les deux maîtres chargés de la surveillance. Entre le corps électoral et la maîtrise, il y a donc un intermédiaire, le corps échevinal, qui est composé de sujets du roi. Au contraire, si l'on fait, comme dans les villes jurées, élire les gardes du métier par le suffrage direct des maîtres, c'est mettre les maîtrises entre les mains des étrangers, peut-être des ennemis du royaume, puisque les natifs ne représentent pas vingt pour cent du total des maîtres[1]. A ces graves conséquences politiques s'ajouteront des conséquences sociales non moins désastreuses. Il y a, à Lyon, en raison même de la liberté du travail, beaucoup de petits artisans qui exercent la maîtrise pour leur compte et vivotent tant bien que mal. Les dispositions transitoires de l'édit les dispensent du chef-d'œuvre mais ne les dispensent pas de la taxe, car l'édit a surtout un caractère fiscal. « Il faudra que ung paouvre artisan qui n'aura pas de quoy payer sa taxe cesse de travailler; il s'en ira et laissera sa femme et ses enfans sur les bras de l'aulmosne generalle. »

Telles sont les ardentes remontrances que l'un des échevins, assisté d'un notable, doit aller porter au roi.

Le roi avait été à Lyon du 10 juillet au 28 août. Il y revint en décembre, et, le 14, les Lyonnais obtenaient enfin un arrêt ordonnant de surseoir à l'édit de 1597[2]. C'était le salut, au moins provisoire.

Enhardis par ce premier succès, ils poussèrent leur pointe. Le 20 janvier 1601, un autre arrêt[3] décidait que, jusqu'à plus ample examen des privilèges de la ville, il y serait sursis à l'établissement

la negociation et marchandise, elle se fait en cedulles et aux asseurances qui se donnent. Ainsi, desormais si cella avoit lieu qu'il faillust trafficquer *pro pecunia et greca mercari fide*, comme on disoit anciennement, ce seroit la plus grande incommodité qui se puisse au monde ymaginer et à la verité ce seroyt renverser la seureté et facilité plus grande de tout le commerce, duquel depend la principalle splandeur de ceste ville de Lion, car il est certain que pour la banque et le commerce la place de Lion est la plus celebre et qui donne la loy à toutes les places du monde, tant pour le pris de l'argent que pour toutes les autres reigles de trafficq et negociations, et ce qui principallement la rend celebre, c'est la grande foy qui s'i observe ad ce qu'il y a telle foyre en laquelle il sera negocié pour ung million d'or, et toutesfois, entre tous ceux qui auroit negocié, il n'aura pas esté touché et mangié dix mil escus... »

1. L'argument est faible, car, avec le système en vigueur, c'est la municipalité elle-même qui peut être l'élue des « ennemis du royaume. »

2. M. Noël Valois dit « 1581. » (*Arrêts*, n° 6138.)

3. *Ibid.*, n° 6206.

des maîtrises. — C'est à Lyon que, le 9 décembre, Henri avait épousé Marie de Médicis; aussi, dans les premiers jours de 1601, la ville avait-elle adressé une requête à la nouvelle reine « pour la prier d'obtenir du roi, en commémoration de leur mariage célébré à Lyon, la confirmation des privilèges de la commune et ceux des foires, la révocation des maîtrises jurées des arts et métiers, dont, par un privilège special, la ville avait toujours été affranchie[1]. »

Il fallut deux années encore pour que la victoire fût complète. Enfin, le 7 juillet 1603, le roi, dérogeant à l'édit de 1597[2], maintint la ville « en l'exemption et franchise dont elle a jouy de tout temps, que les artisans habituez en icelle et qui viendront y résider à l'avenir ne seront tenus faire chef-d'œuvre. » Il les autorise « à travailler de leur mestier en boutique, ouvroir, chambre ou autrement, sans y estre troublez ny empeschez, sous ombre de n'avoir fait chef-d'œuvre ou expérience... »

Avant de délivrer ces lettres patentes, Henri IV semble avoir lu de près les remontrances du 12 septembre 1600, car il s'en inspire visiblement. Il prend à son compte les arguments du consulat. Le motif qu'il invoque pour déroger à l'édit général, c'est le désir d' « augmenter et accroistre nostred. ville, laquelle estant size et située en pays estroit et stérile ne se pouvoit rendre populeuse que par la liberté et franchise accordée à toutes sortes d'ouvriers et artisans qui voudroient s'y habituer. » C'est grâce à la liberté du travail, dit-il, « que nostredite ville seroit parvenue à l'opulence et splendeur que chacun sçait. » Laffemas, en lisant ces lignes, dut crier à la palinodie, car Henri allait jusqu'à condamner, comme l'avait fait le consulat lui-même, les maîtres ouvriers lyonnais qui, sur la foi des édits de 1581 et de 1597, avaient tenté de s'organiser en jurandes. La royauté ne semble pas s'apercevoir qu'en les condamnant elle se condamne elle-même : « Depuis quelques années, aucuns artisans de ladite ville ayans voulu, par le moyen de quelques lettres obtenues du feu Roy, nostre prédecesseur, et de nous, *sous faux donné à entendre*[3] et par un monopole pernicieux à nostredite ville et au bien de nostre service, introduire la nouveauté de chefs-d'œuvre et distribuer la maistrise par les festins et banquets et autres despences prohibées par nos ordonnances[4], nostredite ville est tellement déchue

1. Je cite d'après l'*Inventaire des archives communales*, BB 138.
2. Godart, *op. cit.*
3. Ce « faux donné à entendre, » c'est le texte même des édits de 1581 et 1597.
4. Il est exact que les deux édits s'élevaient contre les frais excessifs de la maîtrise, mais ils n'en avaient pas moins établi l'universalité des jurandes et du chef-d'œuvre, dont le roi fait ici bon marché.

de son premier estat qu'il ne lui reste plus que l'ombre de son ancien lustre, dépeuplée, déserte et abandonnée. » Aussi le roi, oubliant complètement les éclatantes formules de son édit général, révoque « toutes lettres, statuts et règlements qu'aucuns artisans, autres que les quatre mestiers jurés de ladite ville, pourroient avoir obtenu par surprise ou importunité. » Il rétablissait, purement et simplement, l'ancienne « police » des métiers : la visite confiée à deux maîtres élus par la Ville[1].

Conclusion.

Lyon avait vaincu Laffemas. Sur les deux terrains, liberté du commerce et liberté du travail, Lyon avait fait échouer les projets du parti de la réglementation. A l'école de « l'économie nationale, » qui triomphera avec Colbert, et qui tente de faire de la France un système économique fermé, ouvert seulement aux matières premières sans l'être aux produits fabriqués, soumis à une législation industrielle minutieuse et compliquée, Lyon oppose, avec une remarquable opiniâtreté, une conception toute différente : un monde où le travail est libre, où la seule condition nécessaire pour exercer un métier est la possession d'un capital, où la réglementation se restreint à une simple inspection municipale des produits, où Français et étrangers viennent librement travailler, échanger matières, produits, valeurs mobilières, où s'exercent, en toute indépendance, les lois naturelles de la concurrence vitale. Dans une France encore fortement imprégnée des idées économiques du moyen âge, c'est un coin du monde moderne, du monde tel que le rêveront les économistes du milieu du XIXe siècle. C'est une sorte de zone franche industrielle et commerciale, défendue contre les lois générales par ses privilèges; car l'ancien régime ne comprend la liberté que dans le privilège. Pen-

1. L'assemblée qui se réunira le 9 décembre 1610 pour répondre à une demande d'enquête du nouveau roi et de la reine mère (Fagniez, p. 367 et suiv., appendice) comprend en partie les mêmes noms que celle de 1600. Les arguments sont les mêmes. On remonte aux Romains, au transfert des foires de Champagne; le commerce décline depuis Henri II « par la violance que les troubles, les nouvelles impositions et les nouveaux edits et pactes [Fagniez : *partis*] ont fait aux privilleiges desd. foyres. » Il s'agit « non pas d'accroistre led. commerce, car il est comme evanouy, » mais de le restaurer. « Il ne faut qu'une seule patente, par laquelle tout ce qu'a esté faict, introduit et ordonné contre les privileges desd. foyres ou derogeant à iceulx, depuis le regne de Henry deuxiesme, soit revocqué. » Des lettres patentes de juillet 1606 avaient définitivement reconnu les privilèges de Lyon en matière d'organisation industrielle (voy. E. Pariset, *Hist. de la fabrique lyonnaise*, p. 59, n. 1).

dant le règne de Henri IV, la force de résistance de cet organisme privilégié a été telle que sont venues se briser contre lui toutes les tentatives faites pour réserver au travail indigène le marché intérieur et pour soumettre toute l'industrie française à un régime uniforme. Il a fait échouer à la fois le système mercantile et le plan de socialisme d'État auxquels Barthélemy de Laffemas a mérité d'attacher son nom. Il faudra, pour assurer le triomphe, au moins apparent et temporaire, de cette nouvelle « police, » la main solide et brutale du ministre de Louis XIV. Mais presque toutes les idées de Colbert en matière de législation industrielle et commerciale sont déjà contenues en germe dans les remontrances des États, dans les vœux de l'Assemblée des notables et du Conseil du commerce, dans les œuvres du fertile et fougueux polémiste qui réfutait avec tant de verve les arguments libre-échangistes de « Messieurs de Lyon. »

Henri HAUSER.

I.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU 29 DÉCEMBRE 1599.

Sur la requeste présentée par les marchans et ouvriers des draps de soye [de] la ville de Lyon, tendant à ce qu'il pleust au Roy que le fermier de la douane de Lyon ou ses commis suivront le reiglement faict par S. M., sans qu'ilz leur puissent faire paier davantage que cinq escus de surcroist, qui est douze escus treize sols quatre deniers pour balle de soye, pour les soyes et fleuretz entrez en ladite ville depuis le huictiesme may jusques au premier jour d'octobre dernier, et ce qu'ilz auront faict paier de plus par execution et contrainctes sera par eulx restitué. A esté ordonné qu'elle sera communiquée et signiffiée a fermier de la douane de Lyon, pour luy ouy sur le contenu en icelle estre par S. M. ordonné ce que de raison.

(Bibl. nat., ms. fr. 18165, fol. 71 v°.)

II.

ASSEMBLÉE TENUE A LYON SUR LE FAIT DES MÉTIERS.

Du jeudy septiesme jour de septembre l'an mil six cens, apres midy, aud. hostel commung.

En l'assemblée convocquée en l'hostel commung de lad. ville, cejourdhuy septiesme jour de septembre l'an mil six cens, sont comparus de ceulx qui ont esté mandés tant de l'eglise, de la justice, finances que

aultres notables de lad. ville, les sieurs tresorier Scarron[1], de la Chassaigne, Poculot, Thieron, P. Bernard, C. Noirat, Bernier, Charrier, Pecoul[2], Richard, Serre, Ollier, Montresse, Blangelly, de Saillant[3], Denot, Claude Michel, Corsan et plusieurs autres ausquelz lesd. sieurs prevost des marchans (*sic*) ayant faict entendre la poursuite qui est instamment faicte pour l'execution de l'edict des maistrises et establissement d'icelles en ceste ville contre les anciens edictz et privilleiges d'icelle, a esté opiné par les susnommés ainsy et comme s'ensuit :

Ledit sieur tresorier Scarron a dict qu'il n'y a que fort peu des artisans et des marchands de cetted. ville qui sont natifs de Lyon, qui est pour respondre au VIIIe article du premier edict, est d'advis que comme les predecesseurs ont empesché semblables etablissemens, l'on doibt faire de mesmes pour ce que c'est la depopulation de la ville et la ruyne des privilleiges des foires et des libertés d'icelled. ville.

Led. sieur de la Chassaigne dict que ceste nouvelleté, que les antiens ont tousiours reiecté et contre les privilleiges et libertés de lad. ville et des foires et la ruyne du peuple, ce que lesd. privilleiges ayans esté bailliés pour melliorer la ville, la ruine d'iceulx sera la ruine de la ville, et la fault empescher par tous moyens.

Ledict sieur Poculot a rapporté par exemple la deffense des estoffes de soye, qui est la ruine, et que cest edict l'achevera du tout, et sy fault opposer.

Led. s^r Thieron, id.

Led. s^r Ponson Bernard, la pluspart des maisons et bouticques sont desia vuides, cela ruynera le reste, et dict comme les aultres.

Charles Noyrat, id.

Led. s^r Bernier, que c'est chasser tous les estrangers, tous les marchans et artisans ne furent il y a cent ans sy miserables, est de l'advis des aultres.

Ledict s^r Charrier dict que plusieurs artisans se pourveurent aux grandz jours qui furent tenus en icelle ville l'année 1597, mais lesd. sieurs n'y eurent esgard, leur ayant esté remontré ce que estoit des privilleiges de la ville, et dict qu'il y fault percister.

Led. s^r Pecoil insiste à ce que l'execution de l'edict soit empeschée.

Led. s^r Richard dict qu'il a desia veu deux ou trois semblables assemblées ceans que l'on vouloit rendre lad. ville jurée, mais l'on s'y est tousiours opposé et est besoing de rebattre ce coup encores a present, car cest edict n'apporte poinct davantage de police que celle qui y est desja introduicte et partant ne fault souffrir que les privilleiges de la ville et ceulx des foyres soient ainsy violés et y fault appeller et

1. Pierre Scarron, seigneur de la Parerie et de la Tour du Pin, trésorier de France, sera prévôt des marchands en 1606-1607. Paul Scarron sortait de cette famille.

2. Ou Pecoil, famille qui donnera un prévôt en 1685-1686.

3. Gaspard de Saillans, écuyer, seigneur de Beaumont.

faire joindre les estrangiers qui ont des privilleiges particulliers et pourront apporter de l'utilité à ceste cause. Il fauldra que ung paouvre artisan qui n'aura pas de quoy payer sa taxe cesse de travailler, il s'en ira et laissera sa femme et ses enfans sur les bras de l'aulmosne generalle.

Led. sr Serre dict qu'il le fault empeschier par les raisons sus rapportées par les precedans opinans.

Led. sr Ollier, id.

Led. sr Montresse, id.

Led. sr Blangelly, id.

Led. sr Denot, id.

Led. Claude Michel, que les maistrises sont causes qu'il n'y a poinct de foyres et de franchises.

Led. sr Corsan, luy semble que l'on doibt appeller toutes les villes du gouvernement pour s'y joindre.

Led. sr Charrier, replicquant, a dict que, s'y l'on appelle les estrangiers, il ne fault pas y appeller les Souysses pour ce que les deniers sont destinés pour ceulx de leurs cantons et que pour leur particulier ils ont des privilleiges ausquelz ilz se tiendront.

Tout le surplus de l'assemblée, d'une mesme voix, a dict qu'il fault empeschier l'execution dud. edict par tous moyens possibles.

(Arch. de la ville de Lyon, BB 137, fol. 118 et suiv.)

III.

Lettres du prévôt des marchands.

Du mardy douziesme jour de septembre l'an mil six cens, apres midy, aud. hostel commung.

A tous ceux qui ces presentes verront, nous, prevost des marchans et eschevins de la ville de Lyon, scavoir faisons que comme le septiesme jour du present moys nous eussions esté advertis de la commission decernée en chancellerie à monsr le lieutenant general en la senechaussée et siege presidial de Lyon pour l'execution des edictz des maitrizes des mestiers en ceste ville de Lyon, ayans mandé venir en nostre consulat grand nombre des principaulx marchans et ouvriers de lad. ville tenans ouvroirs, bouticques ou magasins et aultres negotians soubz les privilleiges des foires d'icelle, et à eulx donné à entendre le contenu desd. edictz desquelz auroit esté faicte lecture, tous unanimement et d'une mesme voix nous eussent instamment requis de faire tres humbles remonstrances au Roy à ce que le bon plaisir de Sa Majesté fut de ne permettre l'execution desd. edictz en lad. ville d'aultant que ce seroit faire tres grand prejudice au service de Sad. Majesté par les raisons qu'ilz et chascun d'eulx auroient allegué en leurs opinions et remonstrances. Apres avoir par divers jours heu sur ce conferance

particulliere avec tous les estatz et ordres de lad. ville, tant du clergé, de la justice et des finances que des bourgeois et habitans en icelle, regnicoles et estrangiers. Finablement cejourd'huy, datte des presentes, de l'advis et consentement universel de tous, a esté conclud et arresté de deputer l'ung d'entre nous, qui sera assisté d'ung aultre notable de lad. ville, pour aller par devers le Roy et nosseigneurs de son Conseil aux fins de faire et proposer les tres humbles supplications et remonstrances dont la teneur ensuit :

Assavoir que desia le xxe novembre V^c^ IIII^xx^XVII, lors de la publication desd. edictz faicte en lad. seneschaussée lesd. prevost des marchans et eschevins s'opposerent à l'execution d'iceulx, sur quoy les parties furent envoyées en la court de parlement par acte dud. jour. Il est vray que l'on pretend que lad. opposition a esté vuydée par arrest du Conseil d'Estat du xxve de janvier IIII^xx^XVIII, mais cela n'est considerable, soubz correction, tant pour ce que led. pretendu arrest est donné sans que les opposans aient esté oys ny appellés aud. Conseil, qu'aussy pour ce que par led. acte leur opposition n'avoit pas esté renvoyée aud. Conseil, ains en lad. court de parlement.

De maniere que, en tous cas, il eust fallu que le Roy eust evocqué en son Conseil l'opposition renvoyée en lad. court de parlement advant que la juger. Et pour la juger, les opposans fussent appellés et oys, ce que n'ayant esté faict l'on ne peult dire que leur opposition soit vuydée vallablement, soubz vostre reverence.

Or, s'ilz eussent esté oys comme ilz espèrent de la bonté du Roy qu'ilz seront presentement, ilz eussent remonstré qu'il est porté par tout et contexte desd. edictz qu'ils ont esté faictz pour obvier aux abbus qui se commectent au faict de la marchandise et en l'exercice de tous les artz et mestiers de ce royaulme. Et, par le deuxiesme article de celluy de IIII^xx^XVII, il est par expres declairé que Sa Majesté n'entend pas faire aucune chose contre les anciennes institutions et ordonnances au prejudice de ses subiectz et de la chose publicque.

Ces deux fondemens desd. esdictz sont les mesmes sur lesquelz sont basties toutes les raisons qui font pour monstrer que lesd. edictz ne sont pas seulement inutilz mais bien encores tres dommageables à lad. ville et au service du Roy, n'y ayant en iceulz ordre ny constitution qui puisse apporter meilleur reglement que celluy qui est estably en icelle de tout temps immemorial et n'estant possible d'y faire changements ou alterations que ce ne soit abolir les antiens statutz et changer les anciennes institutions et ordonnances de lad. ville, la depeupler en peu de temps et ruyner du tout les privilleiges des foires establies, desquelz nos Roys et le royaulme ont tiré des commodités indicibles tant et sy longuement qu'ilz ont esté maintenus en leur entier.

Chascun sait que lad. ville ayant esté bastie par un proconsul romain, elle fust douée, aussy tost qu'ediffiée, d'ung commerce si grand que c'estoit le plus celebre lieu pour le trafficq qui fust lors à cause de sa situation qui est à la descente des Gaules, de l'Allemaigne et de

l'Italie, et que par le moien des rivieres du Rhosne, de la Saosne et de Loyre, toutes les marchandises que les deux mers se communiquent l'une à l'autre de tous les endroictz recogneuz par les hommes se peuvent aysement voicturer d'une mer à l'autre et traverser la France en quatre partz.

La ville est néantmoingtz scituée en l'extrémité de ce royaulme, de païs fort sterille, ou il y a frequemment cherté et disette de vivres et ou il ne s'arreste que peu de personnes et ne se leve que peu de bouticques, à cause qu'il ne sy faict du destail que pour ce qui sy consume, tant pour ny avoir que bien peu de noblesse et point du tout de villes es environs qui sy viennent pourveoir que aussy qu'il ny vient que des passagiers de France en Italie, lesquelz ne sont pas partis de leurs logis pour passer les montz qu'ilz ne soient equipés et au retour ilz ont sy peu d'argent de reste qu'ilz n'en peuvent laisser à Lyon que pour la despence de leur passage.

C'est pourquoy dès sa fondation elle a esté maintenue par les empereurs de Rome et successivement par tous nos Roys depuis que Childebert Ier, filz et successeur de Clovis, l'eust uny à la corone de France, avec toutes les franchises et privilleiges que l'on a seu imaginer, ayant esté tres bien recogneu que sans ce elle ne se pouvoit peupler ny par consequent se conserver de soy mesme comme il fault qu'elle fasse sans esperance d'aultre secours, advenant ung accident inopiné, à cause de son esloignement du cœur de la France ou est le sejour ordinaire de nos Roys, est qu'elle deffend et couvre jusques aux portes de la ville de Paris, entre laquelle et celle-cy il n'y a forteresse aucune pour arrester une armée ennemye.

Libertés et franchises qui ont esté sy grandes que mesmes elles s'entendoient jusques aux termes de la justice, en laquelle il n'estoit loysible d'y avoir aulcung procureur pour le fisque contre les habitans. Nul habitant n'y pouvoit estre emprisonné qu'en cas d'homicide, larcin ou de trahison, et encores ne le pouvoit-il estre pour lesd. cas sy quelque aultre habitant caultionnoit de le representer. Rien ne s'y pouvoit commectre par les seigneurs. Ilz ne pouvoient non plus estre taillés. En icelle s'estoit ung asile pour ceulx qui avoient intention de bien vivre de leur travail, car lesd. libertés estoient accompaignées de tant de bonnes moderations et constitutions qu'il n'estoit possible d'en mal user.

Les divisions et partialités de ce royaulme et les contentions pour la superiorité de lad. ville qui ont duré plusieurs siècles entre nos Roys et les archevesques avoient esté cause que le commerce s'en estoit destourné et qu'elle estoit demeurée vuide d'hommes et de moyens par sy longues années qu'elle ne sembloit qu'ung villaige lorsque le Roy Charles VIIIe, ayant ouvert les yeulx au bien de son Estat, desseigna de la fortiffier et repeupler, auquel desseing il fust suivy par le Roy Loys unziesme, ayans pour cest effect enclos dedans lad. ville la montaigne de Saint Sebastien et tant d'aultre terrain qu'elle fust agrandie

en son ençainte de plus que de moictié et ayant aussy par mesme moyen restably et restauré les foires avec leurs privilleiges affin que, venant à se peupler en peu de temps, Leurs Majestés fussent deschargées de la garde d'icelle ville, à laquelle quatre mille hommes de garnison ne pourroient pas suffire.

Le principal et fondamental article desd. foires est la liberté à toutes sortes de personnes, tant estrangiers que regnicolles, d'amener et negotier à Lyon toutes sortes de marchandises et denrées avec amples privilleiges à ceulx qui les ameneront et qui vouldront frequenter lesd. foires, et quant à ceulx qui s'y voudroient habituer, ilz y pourroient tenir ouvroirs, magasins et bouticques ouvertes, faire et negotier tout ainsy et avec les mesmes libertés et privilleiges des naturels habitans d'icelle ville jusques à les avoir declairé exemptz du droit d'aubeyne.

Et le plus ancien privilleige de lad. ville estoit entré avant qu'il n'y avoit poinct de maistrise jurée au faict de toutes marchandises et de tous artz et mestiers et qu'il ne s'y parloit d'aulcung examen ny de chief d'œuvre pour ce que tel gracieux traictement estoit le moien plus certain, non seulement pour y arrester les artisans, lesquelz y venoient servir ou faire apprentissage, mais aussy pour y attirer les aultres tant du royaulme qui n'avoient moien de faire chef d'œuvre es villes jurées ou qui venans de courir l'Italie, l'Espaigne ou l'Allemaigne en rapportoient la perfection de leurs mestiers que encores les marchans et ouvriers qui venans esd. foires avoient tous les subiectz du monde de s'y arrester et fonder domicille.

De sorte qu'en icelle ville il n'y a jamais eu aulcune maitrise que pour le regard des orfevres, chirurgiens, apothiquaires, mareschaulx et serruriers pour ce que leur art a ses fonctions sur la vie ou entretenement de la santé et sur ce que les hommes tiennent plus precieux et aussy que desd. mestiers il n'en peult estre nombre qui servent à peupler la ville ny a maintenir et augmenter le commerce.

Et quant aux constitutions establies pour evicter les abbus que telles libertés pourroient causer, elles estoient de temps immemorial que le consulat commectoit annuellement deux maistres de chascung art ou mestier, l'ung du costé de la ville appellé de Forvière et l'aultre du costé qui s'appelloit anciennement de l'empire et maintenant du Rhosne, lesquelz maistres, durant lad. année, avoient l'intendance sur tous ceulx de leur mestier et le soing de leur faire observer les statuts et reglemens dud. mestier, et estoient lesd. commis chargés d'advertir le consulat des malaifations qu'ilz descouvriroient avoir esté commises pour faire qu'il y fut pourveu par justice ou aultrement, selon l'exigence du cas.

Le Roy Charles VIIIe ayant esté mis en doubte par aucuns mauvais conseilliers sy lesd. foires devoient estre continuées en lad. ville, Sad. Majesté auroit sur ce faict informer par tout son royaulme et hors d'icelluy en quel endroict elles se pouvoient mieulx establir, il fut trouvé et jugé que s'estoit en icelle ville et pour ceste cause non seule-

ment Sad. Majesté les y confirma et ampliffia les privilleiges d'icelles, mais encores les anciennes institutions de lad. ville.

Le Roy Loys douziesme et les aultres Roys ses successeurs, de bonne memoire, ont faict le semblable et ont adjouxté à iceux privilleiges tout ce de quoy ils se sont advisés et mesmes pour ce particullier desd. maistrises, artz et mestiers, il se trouve trois constitutions par eulx sainctement faictes et confirmées et tousiours depuis observées qui veulent la difficulté presente.

Car premierement, oultre l'ordre qui estoit observé en la nomination que le consulat faisoit annuellement de deux des maistres de chascun mestier, comme dict a esté, ilz ordonnerent davantage que led. consulat commectroit tous les ans deux personnages d'integrité et d'experience pour veoir et visiter toutes marchandises et denrées qui tomberoient en commerce pendant les foires et hors d'icelles, ce qui s'observe exactement.

Secondement, que led. consulat auroit la congnoissance sur le faict particullier de l'espicerie et du grabeau et commectroit personnes pour y vacquer et prendre garde, chose qui est curieusement entretenue.

Et tiercement, ilz declairerent par ung edict perpetuel du VIIIe juillet V^c XI (1511) et par une déclaration subsequente du XXVe de juing V^c XII (1512) que lad. ville seroit à tousiours exempte, comme elle avoit esté par le passé, de toutes maistrises jurées pour les causes y contenues qui sont speciallement que c'estoit le moien d'y arrester les marchans et artisans pour s'y habituer et consequemment de l'enrichir, peupler, fortiffier et conserver.

Cest edict intervint sur pareille occasion que celle qui se presente, et lad. declaration fut faicte à l'occasion de certains particulliers artisans qui desiroient maistrise et chief d'œuvre en leur art, ne regardans rien plus oultre que leur proffict particullier, qui leur sembloit estre d'empescher que le mestier se multiplia et qu'il en vint d'autres sans passer par leurs mains. Et encor aujourdhuy y en a il entre lesd. mesmes artisans qui ont la mesme volonté. Mais comme l'intention de ceulx là fust improuvée sur deux sy bons fondemens, il est certain que celle de ceulx-cy ne faict à considerer maintenant mesmement que lad. ville sereoit quasy reduicte au paouvre estat qu'elle estoit lorsque le Roy Charles VIIe y restablit lesd. foires.

Ce commerce ainsy fondé rendit lad. ville en peu de temps sy peuplée et riche, qu'oultre les commodités incroyables que toutes les parties de ce royaulme en recepvoient, nos Roys y ont trouvé telle foy et secours en leurs affaires jusques à six et sept millions d'or. Mais depuis que la rigueur de la guerre et les daces et impositions mises sur les passages ont viollé les franchises desd. foires et destourné le negoce ailleurs, l'on a veu tout incontinent tumber lad. ville en telle decadence qu'il ne luy reste plus qu'une poignée de peuple miserable.

Toutes les franchises et privilleiges desd. foires s'en sont allés. Il ne reste plus à ce Lyon que sa vieille peau, c'est à dire sa liberté naée

avec luy de n'estre subiect à maistrise jurée, qui est le seul moyen d'y retenir ceulx qui n'ont pas de quoy aller faire maistrize ny tenir bouticque ailleurs, et qui luy ostera ceste liberté, c'est la ruyne de fondz en comble. C'est empescher les marchans et artisans regnicolles et estrangiers d'y venir et s'y arrester; c'est mesme chasser ceulx qui y sont venus apprendre et travailler en intention de s'y habituer, car s'ilz n'ont en lad. ville non plus de privilleige qu'en leur païs et qu'il n'y en a es aultres villes jurées du royaulme assises en païs gras, fertille et bien peuplé, il n'y a doubte qu'ilz se retireront.

La verité estant telle que de quelque mestier ou art que ce soit, il ne se treuvera pas que la vingtiesme partie soit des naturels de lad. ville et que tous en general ne furent il y a cent ans sy miserables qu'ilz sont. C'est pourquoy au seul bruict de financer et soubz le pretexte du tambour qui les desbauche desia que trop, il s'en retirera tant et plus qui laisseront femmes et enfans sur les bras de l'aulmosne generalle.

Mais sy le troisiesme article de l'edict de IIII^{xx}XVII a lieu et qu'il faille que tous marchans vendans par poids ou mesures et tous aultres faisans profession de quelque trafficq de marchandises, art ou mestier que ce soit en bouticques ouvertes, magasins, chambrées, astelliers ou aultrement fassent apprentissage, chef d'œuvre et maistrise selon les formes et reglemens portés par lesd. edictz et qu'à peine de ce ilz soient privés à l'advenir de pouvoir plus joyr, user et exercer leurs trafficqz, negociations, arts et mestiers, n'est-ce pas deffendre à tous les estrangiers et regnicoles de plus venir en liberté ou envoyer ceulx que bon leur semblera à Lyon pour y apporter et vendre leurs marchandises en foire et hors foire et en somme ruiner le fondement desd. foires? Ce seroit plus tost faict de les deffendre du tout, car l'ung et l'autre sont une mesme chose.

Quand les privilleiges desd. foires ont esté publiés, ce n'a pas esté en intention de deffendre à ceulx qui n'ont poinct faict d'apprentissaige, de chef d'œuvre ou de maistrise dans le royaulme ou hors icelluy de venir à Lyon pour y vendre ou achepter des marchandises. Il n'y a rien qui empesche (lesd. privilleiges tenans) à ung courdonnier de Bourges d'amener des draps de Berny à Lyon pour les y vendre ny à ung drappier de Lyon d'y amener des cuyrs d'Auvergne ny à ung home qui ne fut jamais d'aulcung mestier d'y debiter ou faire debiter par qui que ce soit telle marchandise que bon luy semble.

Comme de mesmes il n'y a rien qui empesche l'habitant de Lyon, de quelque qualité qu'il soit, et quelque profession principalle qu'il fasse, de vendre, trocquer ou achepter pour luy ou par commission toutes sortes d'ouvrages et toutes sortes de marchandises et plus souvant que tous les jours l'on verra l'espicier prendre en payement de son debiteur, qui sera estrangier ou forain, non pas de l'espicerie, mais des toilles ou aultres marchandises, lesquelles par après il vend, et sy les toilles montent plus que la debte, le marchand toillier prendra des espices pour son supplement, lesquelles il vendra à ung aultre.

Et neantmoingtz sy lesd. edictz ont lieu, toutes ces choses en quoy consiste le principal commerce dud. Lyon ne se pourront plus faire, car il y a tel marchand ou artisan qui auroit à justiffier de cinquante sortes d'apprentissaige pour ce que au bout de l'année il aura trafficqué de plus de cinquante diverses marchandises et de divers ouvrages pour luy, par commission ou aultrement.

Davantage l'estranger amenant à Lyon des marchandises, que dira il, sy les cuidant exposer en vente on luy demande sa quictance d'apprentissaige, la certiffication de son chef d'œuvre, ses lettres de maistrise, brief, sy on le va contreroller de ce qu'il est, de ce qu'il faict et de ce qu'il scait? Ce seroit bien loing de faire ce que ceux d'Anvers et de Venize ont faict pour y attirer le negoce, ayans basty aux estrangiers des palays pour les y recepvoir et laisser vivre en liberté de toutes choses.

Il ne fault pas dire que les abbus se sont coulés dans le commerce et dans les artz et mestiers de lad. ville par faulte de maistrise, estant tout clair, soubz vostre reverence, que l'ordre que l'on y a observé jusques ici est plus certain et plus severe que celluy porté par les edictz dont est question. Car tous les mestiers de lad. ville ont des statutz et reiglemens fondés en raisons d'aultant meilleures que les marchans de Lyon ont tousiours heu l'honneur d'estre les premiers et plus entendus de l'Europpe. Et là où par lesd. edictz les maistres jurés y sont esleuz à la poste des anciens maistres pour faire entretenir lesd. statutz, ilz le sont à Lyon par deliberation consulaire. Là où il ne sy faict visitation et n'y a animadversion que par lesd. maistres qui se peulvent frotter les mains les ungs aux aux aultres en lad. ville, il y a les deux preudhomes esleuz par le consulat qui ont l'œil par dessus tous. Et là où la plaincte des abbus ne s'y faict qu'à la justice, en lad. ville la denonciation se doibt aussy faire au consulat qui, pour le desir qu'il a d'entretenir le commerce, en faict la plaincte et la poursuicte bien souvent à ses despens, oultre l'ordre qu'il y apporte de son chef.

Et pour le faire court, où est la part (l'on ne dira pas de la France, mais de toute la terre cogneue) où il y ait heu de meilleurs ouvriers et de plus braves marchans et negocians qu'à Lyon au temps que les privilleiges des foires y ont esté entretenus et que les franchises et libertés de lad. ville ont esté maintenues? C'est chose cogneue et confessée de tout le monde.

Mais quelle maistrise fera on faire et de quelle matiere sera le chef d'œuvre de ceulx qui negotient sur la plasse de Lyon avec ung escriptoire et ung billan sans art, mestier, bouticque, magasin, ouvroir, estoffe ny marchandise? Et neantmoings, il ne leur sera pas permis de negocier s'ilz ne monstrent leur apprentissage, leur chef d'œuvre, leur lettre de maistrise.

Il est donc tout certain que les edictz des establissemens desd. foires ne peuvent estre compatibles avec ceulx desd. maistrises et que les reiglemens portés par ceulx cy ne sont ny plus necessaires ny sy utiles

à lad. ville, au Roy et au royaulme que ceulx qui sont establis par les antiens statutz, franchises et libertés de lad. ville naées dès sa fondation et confirmées successivement jusques à noz jours et consequemment que donner lieu en lad. ville aux edictz desd. maistrises, c'est (comme l'on a dict cy dessus) abolir les antiennes institutions d'icelle ville et les privilleiges du consulat, ruyner les foyres y establies, detourner les absens d'y venir et chasser ceulx qui y sont, et conséquemment depeupler et desgarnir la plus importante frontiere du royaulme contre l'intention de tous nos Roys, contre l'utilité publicque et au dommage de tout le royaulme et mesme contre l'intention des edictz dont est question.

Estant certain que prenant aujourdhuy une voye contraire aux antiens ordres qui avoient acquis à lad. ville la preheminence par dessus toutes les autres plasses de commerce de la chretienté, dont cest estat a rapporté des tres grandz fruictz et des commodités indicibles, il n'en fault attendre que les effects tous contraires et que, comme Lyon se perdra, tout le surplus en aura les ressentimens. Cela fust recogneu par messieurs des grandz jours seans en lad. ville en l'an IIII^{xx}XVII, que sur semblables remonstrances ne voullurent connoitre les requestes de quelques menus artisans qui se penserent reunir pour avoir la maistrise.

Il y a une aultre raison qui rend l'execution desd. esdictz non seullement impossible en lad. ville, mais encores de tres perilleuse consequence au service du Roy et au bien de tout l'estat, qui est que ce a esté ung statut de tout temps observé, agréé et confirmé par plusieurs edictz et arrestz, que les eschevins de lad. ville sont annuellement esleuz et creés à la nomination des maistres des mestiers qui sont en charge en lad. année et qu'aucuns ny sont appellés et ne s'en peuvent entremectre.

Chascun scait que Lyon est tout plein d'estrangiers les plus qualiffiés, des marchans et artisans sont savoysiens, comtoys, lombardz et d'aultres nations. Et presque tous les mesmes[1] artisans sont de Savoye, de la Comté et du Comtat d'Avignon, le moindre desd. marchans et artisans ha en l'eslection des eschevins voix libre et du mesme poidz que celle du plus apparent, et les naturelz de la ville qui ne font pas la vingtiesme partie n'y peuvent rien par dessus sy grand nombre des estrangiers.

Doncques il n'y a doubte que [si] l'eslection des maistres de l'année se faict entre eulx et par eulx; et que le consulat perde l'auctorité de les créer et nommer annuellement comme il a faict jusques icy, c'est mectre la liberté d'eslire et créer les eschevins d'entre les mains et à la discrection des estrangiers qui sont le plus souvent subiectz des ennemys du royaulme et consequemment mectre lad. ville en ung danger tout apparent.

1. Menuz (?).

Et le moindre mal qui en peult arriver dès aussy tost que les edictz seront executés sera que lesd. marchans et artisans estrangiers monopolleront à la ruyne des naturelz françoys et n'en pourront estre empeschés.

Mais toutes choses sont encores entieres, car estant ainsy que le Roy a declairé par le IIe article de son edict qu'il ne veult rien hinover aux antiennes institutions et ordonnances au prejudice de ses subiectz et de la chose publicque et qu'il appert que l'establissement du reiglement porté par lesd. edictz seroit la ruyne des statutz de lad. ville et des foires y establies. Attendu aussy que Sa Majesté n'a pas speciffiquement et particullierement revocqué les edictz et declarations de ses predecesseurs Roys faisans au proffict de lad. ville et pour la conservation de leurs particulliers statutz, libertés et franchises qui sont fondés en des raisons et considérations particullières que les aultres villes n'ont pas, il n'y a doubte, soubz vostre reverence, qu'il ne peult ny ne doybt estre procedé à l'execution desd. edictz en lad. ville de Lyon, ains qu'elle en doibt estre et sera, s'il plaict au Roy, exceptée et declairée exempte pour tousiours.

Et pour faire et proposer les susd. remonstrances et toutes aultres que besoing sera, poursuivre et obtenir toutes provisions necessaires au nom du corps, consulat et communaulté de lad. ville et de tous les estatz et ordres d'icelle, et à ces fins se transporter par devers le Roy et nosseigneurs de son conseil la part ou mestier sera, nous, prevost des marchans et eschevins susd., avons commis et deputés sçavoir noble Claude de Bourges, seigneur de Myons, l'ung des cent gentilzhommes de la maison du Roy et premier eschevin, et le sieur Pierre Bernico, bourgeois d'icelle ville, avec tout pouvoir en tel cas requis, lesquelz ont accepté lad. charge, de laquelle nous avons esd. noms promis et promectons les relever indemnes. Faict et arresté au consulat tenu en l'hostel commung de lad. ville par Mons. Pierre de Baillon, Roland Henry, Maurice Poculot et Claude Regnaud, le douziesme jour de septembre l'an mil six cens, en foy de quoy nous avons faict expedier ces presentes par le secretaire et greffier de lad. ville et communaulté et y apposer le scel des armes d'icelle.

(Arch. de la ville de Lyon, BB 137, fol. 120 et suiv.)

IV.

Assemblée tenue a Lyon sur le fait des manufactures étrangères.

Du dix huictiesme jour d'aoust l'an mil cinq cens quatre vingtz dix huict, après midy, en l'hostel commung de la ville de Lyon.

Sur les advis donnés ausd. sieurs par Messieurs de la ville de Tours de la poursuite qu'ilz entendoient faire vers le Roy pour obtenir de Sa Majesté la deffence proposée, en l'assemblée convocquée à Rouen en

l'année IIII^xx^XVI, de l'entrée et usage dans ce royaulme des draps et toute aultre manufacture d'or, d'argent et de soye faites hors icelluy, pour se joindre à laquelle poursuite ilz auroient invité ceste ville de Lyon, asseurant que Sad. Majesté les avoit laissé en grande esperance d'obtenir leur intention et que mesmes elle leur avoit commandé d'envoyer homme en court pour l'en ressouvenir et faire lad. poursuite, depuis lequel advis desd. sieurs de Tours, qui en ont escript par deux diverses foys et pour ce envoyé homme exprès, il en est arrivé d'aultres, venans d'aulcungs des principaulx de la court, par lesquels l'on est bien adverty que cest affaire s'y traicte avec chaleur; pour ces causes, ayant esté mis en consideration par lesd. s^rs^ prevost des marchans et eschevins de quel poidz estoit ceste ouverture et la consequence qu'elle peult apporter à cested. ville selon qu'ilz en ont trouvé des opinions fort diverses entre leurs concitoiens, quand, en particulier, il en a esté traicté avec les principaulx d'entre eulx, ont, sur ce sujet, convocqué, pour se trouver au present consulat, tant les plus apparens de tous les ordres de lad. ville que les mieux entendus au faict des negoces qui s'y exercent et mesmes en l'art de la soye, lesquelz sont cy après nommés, scavoir :

Du Clergé.

Monsieur le doyen de Charmazel[1].
c. Monsieur Chalon[2].

De la Justice.

Messieurs
Austrein[3].
Vandel[4].
De Bourg[5].
Brocquin.
De Rochefort.
Allard[6].
Mellier, advocat du Roy[7].
Clapisson, procureur du Roy.

Des Finances.

Messieurs
c. De Rivière.
De Servières.
c. Scarron.
Daveyne.
Barailhon[8].
Pollaillon, receveur des deniers.
Corneille.

Des Notables bourgeois.

Messrs de Saillans, ch^r^ de l'ordre du Roy.
Du Soleil.
De Myons.

1. Ou Chalmasel. La *Bibliographie lyonnaise* de Péricaud renvoie au mot Talaru, où elle ne donne aucune indication sur ce personnage.

2. Étienne-Emmanuel Chalom, official de l'archevêque Pierre d'Épinac.

3. Pierre, qui sera prévôt des marchands en 1614-1615.

4. Sans doute Jean, petit-fils de l'échevin Claude, vice-chancelier de Milan. Jean était conseiller au présidial.

5. Est-ce Laurent, fils d'Étienne ?

6. Pierre, conseiller au présidial, auteur de la *Catacrise du droit romain*.

7. Nicolas, avocat en la sénéchaussée en 1573, maître des requêtes de Catherine en 1581, avocat au présidial en 1585.

8. Jean, seigneur de Nantas, trésorier de France. Son fils Antoine sera tué au siège de Montauban. Un Aimé Baraillon sera prévôt en 1616-1617.

c. Lorans, conservateur.
Scarron, cy devant m^e des foires.
De Masso.
Pinet, esleu.
c. Regnauld, esleu.
Du Buisson.
Livet.
c. Nepveu, advocat.
Chevalier, advocat.
Vize.
Prost.
Croppet.
Dutroncy[1].
Richomme.
Ducoing.
Bernico.
Jacquet.

Des Marchands.

Messrs Poculot.
c. Depure.
Thieron.
Charrier.
c. Bernard.
Colhabaud.
c. Noirat.
c. Teste.
c. Denot.
c. Richard.
Gallier.
Vaissière.
Poisson.
Pecoil.
Piccou.
Guzmier.
Bernard.
Penault.
Aguesseau.
Verges.
c. Serre.
c. Plasses.
Navelle.
c. Fialac.
c. De Roddes.
Guette.
Igapailhot.
c. Orlandin[2].
Passard.
Loys.
Estienne Gaigneron.
Michel.
Clement dict Voisin.
Hostier.
c. Minet.

Esquelz susnommés sont seulement comparus ceulx qui sont marqués au marge par la lettre c, et, après que les absens ont esté longuement et suffisamment attendus, led. prevost des marchans a faict la proposition susd. de la cause de ceste assemblée et a disertement exposé et faict balanser toutes les raisons et circonstances que les plus judicieux ont mis en advant quand il a esté pourparlé du faict dont est question, les unes faisans pour monstrer que la deffence de l'entrée et usage de marchandises estrangières en ce royaulme peult apporter beaucoup d'utilité à cested. ville en particullier, et les autres monstrans, tout au contraire, que ce seroit la ruyne du commerce estably en icelle sans lequel elle ne peult commodement subsister; et neantmoingtz parce que toutes en general concourrent en une mesme conclusion que lad. deffense seroit utile et proffitable à tout ce royaulme quelque bien ou mal que ceste ville en puisse rapporter en son particullier, led. s^r prevost des marchans a prié les assistans qu'en opinant par ordre sur l'importance

1. Benoît du Troncy, notaire, né vers 1525, mort vers 1600, premier traducteur du *De consolatione*.

2. Alessandro Orlandini, marchand d'origine toscane, avait prêté à Henri IV 450,000 l.

de cette theze, qui est vrayement problematique, de scavoir sy lad. ville rapporteroit utilité ou non de lad. deffence, il leur plaise ne se poinct tant arrester à cella qu'à prevoir et ouvrir les moyens par lesquelz, en tant que Sad. Majesté postposant nostre interestz particullier à celluy du general, viendroit à se resouldre de faire lad. deffence, pour le moingtz s'y ayt mal pour cested. ville l'on en puisse tirer du bien, et sy c'est bien pour elle que, sur ce sujet, l'on puisse meliorer sa condition, se pouvant chascun asseurer que lesd. sieurs prevost des marchans et eschevins, après avoir heu le bon advis de ceste assemblée (qu'ilz eussent desiré estre plus grande comme elle l'eust esté des deux tiers sy tous ceulx qui ont esté priés d'y venir n'eussent defailly au debvoir qu'ilz ont au public) ne manqueront incontinent de depescher en court homme cappable de faire les remonstrances et poursuictes qui seront jugées plus utiles pour le bien de cested. ville et par mesme moyen de charger de plusieurs aultres affaires tellement importantes que peult estre il ne se presente de longtemps occasion plus neccessaire d'y envoyer; sur quoy, après que chascun des assistans a opiné distinctement et par ordre, la diversité et contrariété de leurs opinions ayant esté grande parce que la pluspart ont dict y estre venus sans avoir preveu la difficulté qui s'offre qui est neantmoingtz de consequence infime, a esté arresté que chascun y pensera à part soy et en communiquera avec les aultres qui ne sont en ceste assemblée et qui en peulvent parler avec jugement, pour, dans trois jours prochains, apporter leur dire par escript et le remectre es mains du greffier de lad. ville, afin que, estant sur ce prinse quelque sayne deliberation, l'on puisse deputer et envoyer en court au plus tost que faire se pourra homme digne d'une charge de sy grand poidz.

(Arch. de la ville de Lyon, BB 135, fol. 120 et suiv.)

V.

Lettres des prévôt des marchands et échevins.

Du dixiesme jour de septembre l'an mil cinq cens quatre vingtz dix huit, en l'hostel commung.

A tous ceulx qui ces presentes verront. Nous Baltazar de Villars, con^er du Roy, president et lieutenant general des seneschaussée, siege presidial de Lyon et parlement de Dombes, prevost des marchans, François de Muzino, con^er du Roy et president en l'eslection de Lyonois, François Benoist, seigneur de la Chassaigne, Jacques Jacquet, seigneur de la Verrière, et Guillaume Charrier, eschevins de la ville et communaulté de Lyon. Scavoir faisons que, comme presentement lad. ville soit chargée de plusieurs grandes affaires ausquelles il est besoing de pourveoir, et, pour ce faire, envoyer en court homme capable de la poursuite d'icelles; ainsy qu'il a esté jugé necessaire en

diverses assemblées sur ce faictes mesmes et par especial à l'occasion de la deffence que l'on tient avoir esté proposée et comme resolue aud. conseil de Sa Majesté de l'entrée et usage dans ce royaulme de toutes marchandises manufacturées hors icelluy, de laquelle deffence procederoit une grande ruyne à lad. ville sy, pour le moingtz, il ne plaisoit à Sad. Majesté l'ordonner avec des conditions et moderations qui feissent cesser ung interest de sy grande importance selon les ouvertures qui en seront faictes pour le bien et utilité de lad. ville, conservation du commerce et establissement des arts et mestiers en icelle. Item, etc.

. . . . . .

A ces causes avons d'une mesme voix et deliberation nommé, commis et deputé led. Thomé pour la poursuite des affaires de la ville.

(Arch. de la ville de Lyon, BB 135, fol. 133 v°.)

VI.

Lettre de la ville de Lyon au chancelier.

12 décembre 1598.

Monseigneur,

Ce ne vous doibt estre chose nouvelle de recepvoir nos importantes requestes, mais le bon et asseuré support que nous avons tousjours treuvé en vous en toutes nos afflictions nous y faict d'aultant plus recourir que aussy nous croyons que les prenés de bonne part comme estant pour le bien et service du Roy et conservation de ceste ville en son obeissance. C'est pourquoy nous sommes contrainctz de vous escripre sur le sugect de la proposition faicte par les habitans de la ville de Tours pour la defence des manufactures estrangières, leur pretexte est beau en apparence parce qu'ilz se couvrent du bien public, mais soubz ce voile est caché leur gaing particullier et la perte de ceste ville, une des plus importantes du royaume, comme a esté fort amplement remonstré de nostre part par nostre greffier que nous avons expressement deputé; encores que aulcungs particulliers habitans ayant vollu, par un tres pernicieux monopolle, faire croire que ce n'estoit point ung consentement general ny une resolution de nostre corps, Monseigneur, nous vous supplions très humblement de n'avoir aulcun esgard à ces declarations mendiées et dont les porteurs debvroyent estre chastiés d'avoir vollu, par des assemblées illicites et très dangereuses, pratiquer des advis contraires aux resolutions du corps de ville, et comme ce n'est poinct nostre interest particullier, mais le general qui nous convie à embrasser ceste cause generalle, Nous pouvons dire avec verité que, sy le desseing de nos envieux a lieu, que ceste grande ville, qui a esté la première qui a secoué le joug de l'injuste domination pour recognoistre son prince naturel, perdra en ung instant son

nom et sera rendu esgalle au plus depeuplé village de ce royaulme. La liberté du commerce est son ornement, voire son seul maintien, si elle en est privée, l'on verra, dans peu d'années, que les marques de la ruyne la feront recongnoistre avoir esté grande quelques fois. Monseigneur, nous esperons que ces justes plainctes vous persuaderont de nous assister de vostre favorable secours pour empescher ceste cheute, qui ne seroit pas nostre sceullement, mais apporteroit dommaige à tout le royaulme. Nous demeurons, par ce moyen, tousjours obligés du très humble service que nous vous debvons et à prier Dieu qu'il vous doinct, Monseign^r^, en parfaicte santé, heureuse et longue vye.

(Arch. de la ville de Lyon, AA 141.)

VII.

Arrêt du Conseil d'État du 14 décembre 1600.

Sur la requeste presentée par les prevost des marchans et eschevins de la ville de Lyon à ce qu'il pleust au Roy ordonner que les colonels et cappitaines suisses prendront communication de leur production faicte sur l'opposition qu'ilz ont formée à l'establissement qu'on veult faire des maistrises en lad. ville suivant l'eedict de l'année M V^c^ IIII^xx^ ung pour icelle contredire si bon leur semble, et cependant leur faire deffenses de passer outre à l'execution dud. edict, le Roy, en son conseil, a ordonné que la surceance cy devant accordée aux supplians pour six septmaines sera encores continuée pour decembre, pendant laquelle S. M. faict deffenses de passer outre à l'execution dud. eedict.

(Bibl. nat., ms. fr. 18165, fol. 96.)

LETTRES DE M. DE BOISGELIN,

ARCHEVÊQUE D'AIX,

A LA COMTESSE DE GRAMONT (1776-1789).

(*Suite et fin*[1].)

Boisgelin ambitieux (1787-1788).

Boisgelin s'est signalé à l'assemblée des notables[2]; il a critiqué les plans de Calonne et soutenu ceux de Brienne. Il peut espérer, maintenant que son collègue est à la tête des affaires, une juste récompense de sa collaboration. Nous avons déjà vu ses efforts en 1786 pour obtenir la place de Rohan, et, au début de 1787, ses angoisses quand il se croit tenu à l'écart de l'assemblée des notables. A cette époque, il visait déjà l'ordre du Saint-Esprit : « Je ne m'intéresse, » écrivait-il le 16 janvier 1787, « qu'à la place dans l'ordre. » Mais c'est à partir de l'arrivée de Brienne aux affaires que son ambition s'affirme avec le plus de ténacité, tenue plus que jamais en éveil par des circonstances favorables. Il a cru d'abord quelque temps que Brienne pourrait lui donner une place dans le ministère. Il écrit en mai 1787[3] :

Voilà un premier ministre, Mme la comtesse; il l'est par les circonstances; il l'est par la reine; il l'est, je crois, par le roi lui-même, qui veut lui laisser toutes les affaires. Vous me demanderez ce qui en résulte pour moi : 1° le bien des affaires; 2° ma propre tranquillité; 3° plus ou moins d'avantages dans mon état. J'espère qu'il en restera

1. Voir *Revue historique*, t. LXXIX, p. 316, et t. LXXX, p. 65.

2. Outre son propre témoignage, voy. Talleyrand, *Mémoires*, I, 102; Weber, I, 162.

3. Le titre de premier ministre que Boisgelin donne à Brienne ne serait exact qu'à partir du 26 août; mais, si Brienne n'avait pas le titre, il avait le pouvoir et l'influence. Ce qui montre que la lettre est de mai, c'est que Boisgelin y rapporte le mot de Calonne demandant si son successeur sera Brienne ou Necker; ce mot ne peut être très postérieur à la chute de Calonne, et Staël-Holstein le rapporte à la date du 12 avril.

du moins le cordon bleu. Je crains pour Toulouse, parce qu'il est possible qu'il prenne Langres pour avoir la pairie et la préséance au conseil, et alors Langres aurait Toulouse. Je ne pourrais pas m'en plaindre; je voudrais que Rouen pût me revenir dans la suite.

Voilà tout ce que je puis dire de moi dans le premier moment. Pour le ministère, je crois que la fortune ne m'y destine pas, puisqu'elle m'en écarte sans cesse par tout ce qui semble m'en rapprocher. Au reste, il faut se tenir tranquille. J'ai gagné en réputation; je tâcherai de bien faire, je puis occuper mes loisirs, et il y a longtemps que les fausses espérances sont bannies de ma pensée.

Les « fausses espérances » reviennent pourtant quelques mois après. A propos des affaires de Hollande, Boisgelin dit : « Les affaires du dehors sont au dernier degré de la faiblesse et de la honte; l'archevêque le sent[1], le ministre des Affaires étrangères est incapable..., » et il ajoute :

J'ai trouvé l'archevêque dans l'embarras. Je sais qu'il est mécontent de tous ses ministres; je sais qu'il a dit qu'il n'y avait d'hommes que dans le clergé, et je suis sûr encore qu'il n'en trouve qu'un dans le clergé : il commence à me revenir de différents côtés qu'on me nomme.

Au début de 1788, les fausses espérances sont décidément bannies de sa pensée; il se rabat sur le cordon bleu et désire finir ses jours dans un poste plus paisible, Rouen ou Narbonne, en passant, s'il le faut, par Toulouse. Le 5 janvier, il s'informe de la maladie du cardinal de Luynes, un des neuf commandeurs ecclésiastiques de l'ordre du Saint-Esprit. Le 9, il dit qu'il compte bien avoir sa place, grâce à l'appui de Brienne. Il y revient le 10 :

Si la voix de Provence nommait à présent un premier ministre, elle ne nommerait que son archevêque; je ne demande au premier ministre de France que de nommer le premier ministre de Provence à une grâce qui lui est indifférente; il me l'a promise, il me marque de l'amitié; je le sers bien dans les affaires, il ne doit pas me le refuser.

20 janvier 1788.

C'est la seule chose que je désire, la seule grâce que je demande et sans laquelle je ne veux rien. Personne ne l'a méritée comme moi; qu'on songe à ces deux assemblées du clergé, à celle des notables, à celle des états que je tiens dans la paix au sein de toutes les dissensions; tous les Provençaux le disent, je suis le centre d'union; c'est à moi qu'ils

1. Staël-Holstein écrit, le 30 septembre 1787 : « L'archevêque et M. de Montmorin sentent l'humiliation que la France s'est attirée par sa conduite à l'égard de la Hollande. »

doivent de suspendre et d'enchaîner leurs propres sentiments; c'est par amitié pour moi qu'ils se contiennent, c'est la persuasion que j'emploie, ce sont des moyens toujours nouveaux que je leur présente. Ce matin encore, le tiers état soulevé voulait faire une scission, ils sont tous venus chez moi; j'ai entré dans leurs intérêts, ils l'ont senti, ils font ce que je désire. La noblesse s'échauffe, s'anime et vient se tranquilliser chez moi. J'engage le clergé à renoncer jusqu'aux préjugés d'état les plus anciens et les plus respectés; il ne faut pas croire que tout cela se fasse sans une tension continuelle de toutes les forces de l'esprit. Le gouvernement doit distinguer la Provence. La même union est dans le parlement et dans les états, et l'affection pour l'archevêque de Toulouse est générale. J'ose dire que c'est moi qui la fais naître et qui l'entretiens.

Il revient le 26 sur son attachement à Brienne :

Tous mes vœux sont sur sa tête, et je suis dans un pays dont la voix entière est pour lui; il est aussi bien content de moi.

L'archevêché de Toulouse n'est pas le terme de ses ambitions :

Je regarde Toulouse comme un moment de repos et je pense ensuite retrouver à Narbonne le repos avec dignité. Ce sera le cordon bleu que je voudrais avoir dans le moment qui règlera mon choix.

Quand Brienne quitte Toulouse pour Sens :

Vous êtes étonnée, écrit-il, que j'eusse voulu lui succéder; mais songez à Narbonne, qui me donne des affaires plus importantes, une place plus facile et une vie plus libre, et en attendant je retrouve à Toulouse plus de tranquillité. Mon goût ne va qu'à Rouen ou Narbonne, et je ne veux pas vieillir dans une place qui demande beaucoup de travail et d'activité.

Boisgelin et la Provence en 1789.

Boisgelin n'eut pas plus le cordon bleu que la grande aumônerie, et au moment où il pensait à quitter le siège d'Aix, il allait, dans des moments difficiles, y jouer un rôle important, être plus que jamais, comme il disait, « le premier ministre de Provence. » C'est par fatigue qu'il voulait se retirer, mais il gardait pour sa province une grande affection. Il s'était toujours activement occupé des affaires locales[1]. Sans doute, prélat mondain et académicien, il trouvait parfois le séjour d'Aix un peu monotone, mais il se reprenait vite.

Il écrivait, le 5 février 1777 :

Vraiment, la province est bien stérile en intérêts pour nous, que

1. La bibliothèque Mazarine possède un recueil en cinq volumes (mss. n° 1691), formé par Boisgelin de 1770 à 1790 et relatif aux affaires de Provence.

Paris a trouvé le moyen de gâter dans tous les sens; nos sociétés, nos connaissances, nos projets, tout nous rappelle à ce Paris dont nous disons d'ailleurs tant de mal avec raison.

Et le 3 décembre de cette même année :

Je me porte très bien, toujours fort content de mon cabinet ou de mes affaires quand je suis hors de Paris, car je ne connais de sentiment importun et pénible que ceux qui viennent des tracasseries de bonne compagnie et des petites intrigues de cour. Je ne les retrouve point ici, et c'est ce qui forme les dédommagements de la province.

Citons une ou deux lettres sur ces dédommagements de la province avant qu'ils deviennent de véritables embarras.

23 janvier 1783.

J'avais oublié de vous parler d'une fort jolie monnaie que j'ai établie ici pour tout l'hiver. Il y a beaucoup de misère; j'ai remis entre les mains des curés des billets signés de mon nom qui portent tant de pain et de légumes. Ils circulent tous les jours dans toute la ville, et ce moyen fort simple fait plus de bien que de l'argent et me fait plus aimer du peuple. Je les rachète à mesure et je les passe aux boulangers et marchands. J'ai établi aussi un atelier de charité autour de la ville où l'on ne reçoit que les pauvres, et j'espère que nous passerons notre hiver avec tranquillité. Le blé est à présent à 38 livres le setier[1], ce qui vaut 22 à Paris ou même 20. Je soupçonne qu'on a mis des entraves au commerce du blé, et nous sommes privés de celui de Bourgogne. Croyez-vous que je ne sois pas content de soutenir cette disette sans avoir besoin d'autre récompense?

La comtesse lui a demandé des nouvelles des affaires de Provence; il répond, le 26 décembre 1783 :

Vous voulez que je vous en parle : c'est dans tous les points que j'en vois les progrès; chemins, canaux, ordre rétabli dans la perception, confiance utile pour terminer les affaires. Le parlement a parlé de moi dans un arrêté pour s'en rapporter à ce que je dirais; enfin, plus d'obstacle pour rien. Croyez-vous, Mme la comtesse, que cela ne fasse pas plaisir et bonheur?

Au début de 1789, la Provence va donner à Boisgelin de gros soucis. Depuis l'ouverture des États (30 janvier) jusqu'au milieu d'avril, où, élu député, l'archevêque va siéger aux États généraux, les lettres se succèdent à de courts intervalles, retraçant avec animation la physionomie si agitée de la Provence pendant les premiers mois de 1789. Ce sont d'abord les États vite suspendus, puis la période électorale

1. Le setier valait 156 litres.

avec la scission impolitique des nobles fieffés et les émeutes causées par la cherté des denrées et la rigueur des taxes sur les objets de consommation. Tous ces événements sont connus dans leurs grandes lignes[1], mais il n'est pas sans intérêt d'en entendre raconter les détails par Boisgelin, qui en fut témoin et y joua un des premiers rôles; nous le verrons montrer tour à tour ses craintes, ses espérances, ses enthousiasmes, avec ce mélange intime de sens politique et de sensibilité, de générosité et d'orgueil qui semble être le trait dominant de son caractère.

30 janvier 1789.

Il s'agit de savoir si le tiers voudra voter les impositions; c'est demain que la délibération doit être prise ou manquée. J'ai des assurances, des promesses, des engagements, mais dans ce tiers si mal composé, qui excite tout l'enthousiasme de Paris et qui éprouve toute la faveur du gouvernement, il n'y a point de principe ni d'idée fixe et suivie, et je ne puis jamais assurer que des promesses données seront remplies. En vérité, les ministres ne savent pas toutes les peines qu'on éprouve pour les servir, et ils ne savent pas que ce sont eux-mêmes qui nous donnent tant de peines; il semble que le roi ait retiré sa protection des deux premiers ordres pour les livrer à la merci du peuple. Je cherche à servir le peuple sans exposer les ordres, et je ne désespère pas d'y réussir. C'est encore par éloquence qu'il faut tenir les états; cela n'est pas supportable à la longue. Il faut que le gouvernement reprenne son empire pour protéger tous les ordres et pour faire les choses utiles; il est impossible que d'honnêtes gens s'exposent à tous les inconvénients de l'anarchie actuelle. Je soutiens avec calme et activité toutes les oppositions, mais il me serait impossible de lutter sans cesse contre ces mouvements populaires qui sont encouragés par quelques personnes inconnues et qui ne sont dirigés par aucun homme estimable. C'est une chose remarquable que toutes les personnes les plus considérables de la noblesse et du clergé ont partagé ces oppositions en Vivarais, en Bourgogne, en Languedoc, et qu'en Provence on n'a jamais pu attirer aucune personne connue dans les deux premiers ordres ou dans les corps.

7 février.

Nos états sont suspendus pour un mois[2], et j'ai quelque temps de tranquillité. Ce sont trois ou quatre députés à Paris et trois ou quatre chefs d'opposition qui, par leur correspondance, font toute l'opposition; ils se disent protégés, et le reste du tiers état n'ose rien dire. Soyez

1. Pour l'intelligence des lettres qui suivent, voy. de Loménie, *les Mirabeau*, t. II, et Guibal, *Mirabeau et la Provence en 1789*.

2. Ils furent suspendus le 6 par ordonnance des commissaires royaux à cause de la désunion qui y régnait et des attroupements qu'occasionnaient leurs séances.

tranquille, car, au fond, tous les sentiments sont pour moi; on me rend bien justice ici; on me fait peut-être injustice ailleurs[1].

13 février.

Je prends tous les moyens possibles pour remplir les intentions du gouvernement sans aucun trouble, mais il faut que le gouvernement respecte à son tour ce qu'on ne peut pas détruire sans tout troubler. C'est à ce point, entre les ordres et le gouvernement, que j'ai choisi ma place; je suis seul sur cette ligne et je ne sais pas si je pourrai m'y soutenir. On m'a donné des témoignages de la bonté du roi; il a chargé le ministre expressément de m'assurer de sa satisfaction; j'y répondrai par tous les efforts de mon zèle; je suis tout aux affaires et non à ce qui me regarde; j'importune les ministres de mes sentiments pour la chose utile[2] et jamais de mes ressentiments, je puis dire que je n'en ai point...

19 février.

Le prince ne jure à présent que par le tiers état; j'ai beau raisonner, prédire et proposer, le prince ne m'en croit plus et, ce qui est singulier, c'est que je veux, moi, tous les objets utiles, pourvu qu'on ne croie pas avoir le droit de tout détruire sans examen et par les voies de fait d'une multitude en mouvement. Oh! si vous saviez ce qu'on appelle le tiers état! Je réduis le tiers état en Provence à cinq ou six particuliers assez peu connus et assez mal famés; le reste suit sans savoir ceux qui les mènent; je suis plus tiers état que ces gens-là, puisqu'ils ne veulent faire que du bruit et que je voudrais faire pour le peuple des choses utiles sans trouble et sans violence...

1er mars.

Voilà bientôt les élections; je ne crois pas que personne puisse mentir à sa conscience à un certain point, et je suis tranquille[3]. Je m'occuperai fortement, quoi qu'on en dise, du bien du peuple; je suis d'avis sur l'objet, mais non sur la marche à suivre; je suis plus populaire que personne : je veux tout faire pour le peuple quand les autres veulent tout faire par le peuple.

Les élections se font dans la seconde quinzaine de mars et les premiers jours d'avril. Le 17 mars, Boisgelin entretient la comtesse des prochains États généraux :

Quel en sera le résultat? Je n'en sais rien. Mais j'espère pourtant que le gouvernement, occupé du fond des affaires, voudra se réunir avec les

1. A Versailles : nous avons vu et verrons ses accusations contre le gouvernement.

2. Cette expression revient souvent dans nos lettres, elle désigne évidemment le programme de réformes de Boisgelin en 1789; il est regrettable que rien ne nous permette d'en préciser le contenu.

3. Boisgelin veut dire sans doute qu'avec sa popularité il est sûr d'être élu.

états généraux pour faire des choses utiles; les provinces seront dans l'attente et dans la tranquillité. Les hommes raisonnables qui veulent servir le roi et la nation pourront se faire entendre, et il est à désirer seulement qu'on veuille s'entendre avec eux. Je n'ai, je puis bien le dire, que de bonnes intentions. Toutes mes idées sont pour le bien du peuple; ce sont les formes qui me blessent; je n'ai jamais voulu me servir de la faveur des ministres et provoquer le pouvoir arbitraire; je ne veux pas m'associer davantage à la multitude et tout faire par insurrection; je hais également le despotisme et l'anarchie. Il est possible qu'il n'y ait point de place pour moi si les conseils de la raison ne ramènent pas les esprits à des dispositions plus calmes et des idées plus utiles. Je verrai ce que je puis faire en sagesse et en probité; je me retirerai des affaires si je ne puis servir ni le roi ni la nation.

En post-scriptum : l'évêque de Sisteron a été maltraité de coups de pierres à Manosque; on a dit dans le peuple qu'il avait protégé un monopoleur pour les blés; c'est une calomnie.

L'émeute de Manosque[1] a eu lieu le 14 mars. Boisgelin, qui en avait reçu le 17 les premières nouvelles, en reparle le 18 et explique les difficultés nées à propos des élections :

18 mars.

Je ne sais pas, Mme la comtesse, si je vous ai parlé de l'évêque de Sisteron. Le malheureux a été poursuivi à coups de pierres à Manosque, dans son diocèse. Un évêque, un vieillard appesanti par l'âge et assailli de pierres avec acharnement! C'est une calomnie sans fondement qu'on a répandue contre lui : on a dit qu'il protégeait un homme qui accaparait des blés. Des particuliers qui avaient des blés n'ont pas voulu les débiter; le prix du marché plus cher a révolté les habitants, l'évêque a passé dans un jour de marché dans le moment des calomnies, l'émeute en est la suite... Je fais distribuer à perte sur mon compte à Aix le pain du peuple; c'est une aumône plus utile parce qu'elle peut maintenir la tranquillité. On dit qu'on s'excite à Marseille contre M. de la Tour[2] pour la même raison. Il faut aller au-devant de toutes les occasions.

Nous sommes divisés pour les sénéchaussées[3]; chaque évêque est

1. Cf. Loménie, II, 225; Guibal, 141. Louis de Suffren de Saint-Tropez, évêque de Sisteron, était frère du marin et âgé de soixante-sept ans.

2. M. de la Tour, premier président du parlement d'Aix, faisait les fonctions d'intendant en Provence.

3. Sur ces difficultés, cf. Loménie, II, 222, et se reporter au règlement royal pour les élections en Provence (*Archives parlementaires*, I, 667). Les nobles fieffés firent scission, refusant d'aller aux sénéchaussées et s'efforçant d'entraîner avec eux les évêques qui, comme le dit Boisgelin, ne pouvaient se séparer de leur clergé. Les huit élus de ces nobles ne furent pas admis aux États généraux.

forcé, parce qu'il ne peut pas se séparer de tout le clergé de son diocèse; il y a deux partis dans la noblesse, celui qui ne va pas aux sénéchaussées s'élève contre les évêques, c'est-à-dire contre moi. Je ne crois pas que nous puissions faire autrement; nous n'avons été que six évêques aux états; pouvons-nous nommer les députés de tout le clergé de Provence quand tout le clergé de Provence vient aux sénéchaussées? Jugeant la chose impossible, nous nous unissons par provision avec notre clergé, nous protestons avec la noblesse et nous faisons vraiment tout ce qui nous est possible. Voilà encore une nouvelle division que j'étais loin de prévoir... Je fais tout ce que je crois plus utile, mais les affaires deviennent plus fortes que la raison d'un seul homme...

Boisgelin revient sur les difficultés des élections, sur l'émeute de Manosque, et il ajoute :

20 mars.

Les états généraux doivent suspendre tous les mouvements; c'est le premier bien qu'ils doivent nous faire. Pour moi, je ne m'écarte point de la conduite que j'ai suivie; chaque occasion développera mes principes, je ne les démentirai point. Je n'ai point eu de tort avec le tiers état, je n'en aurai point avec la noblesse; il y aura des mécontentements passagers, j'espère qu'à la fin on me rendra justice. Le malheur est qu'on tient trop à des privilèges que l'opinion nationale détruit; on pouvait les offrir, on aime mieux les perdre; on dominerait les affaires, on veut s'en laisser abattre. Vous ne croirez pas que je prenne des principes de moment; vous connaissez depuis longtemps mes opinions, je ne les changerai pas.

Le 20 mars, l'émeute qui couvait depuis quelques jours éclate à Marseille et le 23 à Toulon :

24 mars.

C'est au milieu des émeutes et des séditions, Mme la comtesse, que je puis vous écrire en toute sûreté. J'ai tout le peuple pour ma défense, et j'espère me servir de cette révolution pour le préserver dans cette ville de tous les mouvements qui nous environnent. Vous avez su l'émeute de Manosque, il y en a eu une autre légère à Pertuis.

Il y a quatre jours que M. de Caraman[1] alla passer un jour à Marseille. Il arrive, il trouve six cents hommes attroupés, ils demandent qu'on baisse le prix du pain et de la viande. M. de Caraman cherche les consuls; ils sont tous enfuis, parce qu'on les cherche pour les assommer; on en découvre un qu'on lui ramène en secret, cet homme met le pain à deux sols, la viande à six sols. M. de Caraman sentit dans le moment qu'il n'y avait pas d'autre moyen de disperser le peuple. Ces six cents hommes sont contents, ce n'était pas eux qui faisaient le mal; ils sollicitaient les demandes, et c'étaient trois mille hommes qui

1. M. de Caraman, lieutenant général, commandant en Provence.

s'ameutaient pendant ce temps-là et qui pillaient les maisons de tous les administrateurs. Cette première troupe s'offrit pour faire l'annonce aux autres et pour les dissiper; on les trouva qui brisaient dans toutes les maisons. M. Perraut, gouverneur des enfants de M. de Caraman, et qui lui reste attaché, se conduisit très bien. M. de Caraman l'envoya suivi de la bonne troupe; il harangua les autres, il publia le taux promis; enfin, l'émeute cessa vers minuit, et, le lendemain, M. de Caraman, sentant bien que la ville serait réduite à la famine si l'on laissait un prix au-dessus du commerce, fait sagement proposer aux corps de la ville de redemander un meilleur prix; mais, est-ce une chose facile et, en attendant, qui peut prévoir les suites? Le mouvement se communique ici; nous avons deux assemblées de paysans aujourd'hui; je m'attends qu'ils feront la même demande; j'ai bien dit, autant qu'il est possible, les réponses à faire; la vérité est qu'il n'y a plus de police et d'autorité.

Hier, nouvelle émeute et plus fâcheuse encore à Toulon. On entre dans les maisons des consuls pour se saisir d'eux. L'un s'enfuit en chemise, un autre est sauvé après avoir été bien maltraité par un homme assez intelligent, qui fait semblant de l'écraser sous des chaises; ces chaises forment un rempart contre le peuple et laissent un passage vers un escalier dérobé par lequel il s'enfuit. Un autre est sur son lit avec la goutte et quatre-vingts ans; on l'en arrache, on brise le lit, on le laisse sur le carreau et cependant on ne le tue pas. On brise tout dans les maisons, enfin, le peuple vient en fureur à l'évêché; l'évêque a peine à s'enfuir; il faut qu'il se déguise, passe par sa cathédrale; on trouve le moyen de le faire partir. Le peuple n'est pas content; il envoie un député pour délivrer un prisonnier détenu pour crime à Aix. Il n'y a pas de justice quand il n'y a pas d'autorité; on délivre le prisonnier, le député le ramène aujourd'hui triomphant à Toulon; voilà où nous en sommes. Je ne crois pas avoir rien à craindre pour moi-même, mais il me semble que l'intérêt personnel s'anéantit dans l'intérêt public, et je n'en suis pas moins frappé. Voici ce que j'ai fait, non pas pour gagner les esprits, j'ose le dire, mais pour remplir les devoirs et pour faire des choses utiles. J'ai pensé, comme je vous l'ai mandé, que le premier mouvement[1] n'était rien; je n'en ai craint que le bruit, on l'a bien exagéré; tous les ordres au fond étaient pour moi et le peuple de la ville n'y était pour rien. Cependant, les difficultés des affaires se sont accrues; la noblesse et le tiers état ont pris des animosités, ces animosités se sont répandues. J'ai fait, j'ai dit ce qui était raisonnable, j'ai profité des occasions naturelles de faire le bien. J'ai nourri les pauvres dans le retour du froid; j'ai fait une opération dont je paie toute la dépense pour diminuer le prix du blé pour les pauvres, je soutiendrai le même prix[2] pendant quinze semaines jusqu'à la récolte. Je

1. Il s'agit sans doute de l'agitation à Aix pendant les États de Provence (fin janvier, début de février).

2. Boisgelin vendait son « blé d'aumône » 37 livres le setier au lieu de 42.

me suis conduit avec sagesse pour l'affaire de Manosque; la confiance a fait des progrès, et enfin j'en ai reçu les témoignages de tous les côtés. Il a fallu me refuser aux remerciements des paysans, des pauvres, des communautés pour écarter toute apparence d'attroupement; enfin, j'ai écrit cette lettre circulaire[1] dans mon diocèse; j'avais écrit d'avance à tous les évêques. Le clergé de tous les diocèses est décidé par mon exemple, et ce n'est pas une révolution qui se borne à la Provence; les mêmes raisons existent pour le clergé de chaque province, et j'aurai fait la révolution entière. Ce n'est pas notre faute si j'en ai tout l'honneur; j'ai tout fait pour obtenir une déclaration de la noblesse, j'y suis revenu à trois ou quatre fois, et jamais je n'ai pu y réussir; je voulais honorer les ordres, j'ai été forcé de m'honorer moi-même. Voilà ma conduite, vous voyez qu'il ne manquera rien au succès.

Arrive l'émeute d'Aix le 25, c'est ce jour même ou le lendemain que Boisgelin écrit :

N'ayez point de peur, nous sommes dans l'émeute; le premier consul chassé, poursuivi, des coups de fusil tirés et des pierres lancées, deux soldats tués, trois paysans tués, les greniers pillés, les blés emportés, voilà les nouvelles qui se succèdent à la minute. Le pillage des blés finira l'émeute. On me dit dans ce moment que le peuple veut venir me parler, je suis sûr de la bonne intention; j'ai pris mes arrangements pour le recevoir en ordre; je lui parlerai raison, mais je crois que le pillage finira par le dissiper. Voilà la poste qui me presse... Vous pouvez juger par ma tranquillité personnelle de la disposition générale du peuple pour moi.

Le 27, Boisgelin raconte comment l'émeute s'est apaisée; il ne dit rien à ce propos du rôle de Mirabeau. Du Bausset, dans sa *Notice* sur Boisgelin (éd. de 1818, p. LV), accuse Mirabeau d'avoir fomenté les émeutes de Provence. Les textes montrent qu'au contraire il contribua à les apaiser, en particulier celle d'Aix (cf. Loménie, II, 253; Guibal, p. 252). L'intendant de la Tour, comme Boisgelin, garde le silence sur Mirabeau, mais M. de Caraman lui rend pleine justice.

27 mars[2].

Je me promène, Mme la comtesse, au milieu des bénédictions; imaginez le plus doux et le plus consolant spectacle qui fût jamais. Tout le blé des greniers de la ville était enlevé; pendant qu'on l'enlevait, je

1. Lettre circulaire du 20 mars au clergé séculier et régulier de son diocèse (Bibl. nat., Lb39 1432). Boisgelin la résumera lui-même plus bas. Cf. Loménie, II, 223.

2. Guibal a utilisé pour son récit quelques lettres de Boisgelin à Necker (Arch. nat., H 1274). Celle de ces lettres, dont Loménie cite une partie (II, 254) et qui est datée du 27 mars, a beaucoup d'analogie avec la lettre du même jour à la comtesse.

m'occupais de renouveler les subsistances; j'envoie à Pertuis; la crainte d'une émeute ne laisse pas sortir le blé; je compte sur deux greniers particuliers, ils sont pillés; je demande mon blé d'aumône, il est pris comme le reste. Il y a pourtant encore vingt-cinq charges; j'en retrouve cinquante de blé fin, le chapitre vient m'en offrir soixante. L'émeute était le mercredi; il y avait marché le jeudi, c'était assez; mais la semaine prochaine, avant que le commerce soit revenu, comment faire? Je mets ma confiance dans mes curés, je les fais venir, j'envoie tous les bons prêtres dans toutes les maisons; les prêtres, les nobles, les bourgeois, la garde bourgeoise, montée par les nobles comme par les artisans, tous se mettent en course, en recherche. Le remords entre avec eux dans les maisons; on parle du crime, on peint la famine, tous les cœurs sont animés du même sentiment, tous les blés sont rapportés; on voit les charrettes, les ânes, les hommes chargés de blé; je passe dans les rues au milieu des bénédictions publiques, des battements de mains, des cris de joie; ces gens, en rapportant leur blé, me remercient parce qu'ils sentent leur conscience à leur aise, ils sont charmés d'être délivrés des remords; c'est une félicité publique; hier, tout aujourd'hui, on ramène le blé, on vient chez moi en corporation, en garde, en conseil de ville; tous fondent en larmes; je parle du fond d'une âme attendrie; vous sentez l'impression vive et générale; on craint de manquer d'argent, je cautionne la ville jusqu'à cent mille livres; enfin, je ne puis pas vous dire jusqu'où va l'enthousiasme pour le bien public et pour moi.

Je vous ai envoyé ma lettre circulaire; tous les corps ecclésiastiques de mon diocèse font leur adhésion. Le Parlement délibère pour inviter tous les ordres à partager les mêmes dispositions; je reçois la réponse conforme de dix diocèses. Le tiers état ne veut plus faire de difficultés sur rien; il y a quelque résistance encore de la noblesse, elle s'affaiblit. Enfin, vous voyez quelle est la résolution dans les affaires comme dans les dispositions. Voilà où j'en suis. Je vous envoie encore une lettre circulaire et je n'ai que le temps de vous renouveler tout mon respectueux et tendre hommage.

Le 29 mars eut lieu, en signe de réconciliation des ordres, la bénédiction des drapeaux de cette garde bourgeoise dont Boisgelin a parlé dans la lettre précédente. Dans la lettre qu'il adresse le même jour à la comtesse, Boisgelin, qui avait officié et prononcé un discours, retrace le caractère de cette solennité, qu'il appelle la fête du peuple et qu'un autre témoin (cité par Guibal, p. 261) qualifiait de « fête du sentiment. »

29 mars.

Oh! quel jour et quelle fête! Jamais il n'y eut spectacle semblable; une ville entière préservée de la famine, tous les ordres réunis sans privilèges et la reconnaissance publique me couvrant de ses bénédic-

tions, un peuple immense battant des mains, des pieds, exprimant l'amour de son archevêque par tous ses regards et ses mouvements; tous les corps, tous les ordres dans le concours général, tous les sentiments portés à l'enthousiasme, et si quelques nobles résistent au fond de leur âme, tous venant se joindre aux acclamations publiques, voilà le terme de toutes les oppositions qu'on avait si bien exagérées. Et songez à moi quand, élevé devant l'autel au-dessus d'une multitude immense, je leur ai parlé de leurs malheurs, de leurs remords, de leur union. Tous les yeux étaient en larmes, et ma voix attendrie n'empruntait de ma sensibilité même que plus de force et de mouvements. Quelle est la fête qui puisse valoir celle du peuple! Et maintenant, toutes les difficultés sont vaincues et toutes les affaires finies.

Le 6 avril, Boisgelin est nommé député du clergé de la sénéchaussée d'Aix aux États généraux. Il écrit le même jour :

6 avril.

Je n'ai que le temps, Mme la comtesse, de vous dire que je suis nommé à la presque unanimité; c'est même par un malentendu que je n'ai pas l'entière unanimité, parce qu'on avait dit qu'on voulait d'abord s'assurer du choix d'un curé; ceux qui croyaient que le second scrutin serait réservé pour moi n'ont pas été à temps de me donner leur voix. Les curés étrangers étaient venus avec le projet de briguer. La voix générale de la ville, ma lettre circulaire et surtout mon discours à l'assemblée[1] même, dont je joins ici un exemplaire, ont changé toutes leurs dispositions. C'est une joie universelle dans l'assemblée et dans la ville. Je vous assure qu'on ne se souvient pas des oppositions d'un moment. J'ai fait la révolution dans les dispositions comme dans les choses, par ma conduite et par mes écrits, sans sortir de mon cabinet, sans capter un suffrage, et, dans la noblesse, il n'y a pas plus de huit ou dix personnes qui soient encore fâchées, et celles-là sont celles qui, dans le fond, me sont attachées. Je n'aurai plus que les difficultés des affaires en Provence comme aux états généraux. J'en ai tant surmonté qu'il ne faut pas désespérer du reste.

Dans la pièce suivante, écrite de sa main et non datée, Boisgelin parle de lui à la troisième personne; cette pièce semble la copie d'un morceau destiné à être imprimé :

Monsieur l'archevêque d'Aix est député aux états généraux avec la satisfaction générale de la province. Il a secouru les pauvres dans la disette, il a fait des opérations utiles pour diminuer le prix des grains, il a contribué, par des précautions sages et des charités utiles et abondantes, à réparer les suites des émeutes; il n'a cherché qu'à concilier

1. Discours à l'assemblée d'élection, dont cette assemblée demanda l'impression. Voy. la fin de la pièce suivante.

les ordres divisés. Sa lettre circulaire au clergé de son diocèse a fixé les principes sur la contribution et a vraiment opéré la révolution en Provence. Le clergé a fait des déclarations dans toutes les assemblées d'élection; le Parlement a provoqué la réunion des ordres dans les mêmes principes. La noblesse a fait la même déclaration et a convoqué une assemblée générale pour la confirmer.

La ville d'Aix a consacré la réunion des trois ordres par la bénédiction des drapeaux de la garde bourgeoise[1]. La garde bourgeoise, sagement établie par M. le comte de Caraman, commandant en Provence, et commandée par M. le comte d'Arbaud, lieutenant général des armées navales, était composée de citoyens de tous les états, sans distinction de naissance et de rang. On avait dessiné sur les drapeaux la croix, l'épée et la charrue[2]. M. l'archevêque d'Aix fit un discours qui fit couler les larmes de tous les yeux, il fut conduit à l'église et reconduit à son palais par tous les ordres réunis au milieu d'un peuple immense qui le comblait de bénédictions.

Sa lettre circulaire propose trois objets : 1° que le clergé soit imposé sans privilèges et sans exemptions comme tous les citoyens; 2° que le clergé de Provence soit imposé dans le pays; 3° qu'on convoque une assemblée des trois ordres, d'abord séparés, ensuite réunis, pour donner à chaque ordre une représentation suffisante et proportionnée dans les états du pays. Les principes sur l'égalité de contribution sont répétés avec la même énergie et le même intérêt dans son mandement pour les prières publiques[3] à l'occasion des émeutes et dans son discours à l'assemblée d'élection, dont l'assemblée a demandé la publication.

Dans une longue lettre, Boisgelin revient sur les émeutes qu'il accuse le gouvernement d'avoir favorisées. Ses soupçons sur la conduite de Necker ne sont ni précisés ni motivés.

7 avril.

J'ai su des détails qui font mon étonnement. Le Provençal est atroce, crédule, variable et enthousiaste; sept ou huit personnes peuvent soule-

1. Voy. plus haut la lettre du 29 mars.

2. Emblèmes des trois ordres réconciliés. Dans ses *Souvenirs*, cités par Guibal, p. 261, Portalis dit que les emblèmes étaient la mitre, l'épée et la bêche reliées par un nœud, avec la devise : « Union et concorde de la nation provençale. »

3. Ce mandement, daté du 27 mars, a été réimprimé dans les œuvres de Boisgelin (éd. de 1818, p. 196-204). Il y est dit, p. 200, à peu près dans les mêmes termes que dans la lettre circulaire du 20 : « Les ordres privilégiés renoncent à des exemptions qui nuisent au soulagement du peuple. Ils dédaignent des privilèges que la loi leur donne et que leur raison rejette. Le clergé de ce diocèse, le vénérable chapitre, les pasteurs des paroisses, tous les ordres religieux consacrent le principe de l'équité naturelle. Nous leur disons avec confiance : s'il y avait quelque exception à faire, elle devrait être en faveur du peuple et non pas du clergé. »

ver la province entière; la fureur dans les émeutes est terrible; on ne s'imagine pas à quel point ce peuple s'est jeté comme une bête sauvage sur l'évêque de Sisteron[1]; le malheureux M. de Montferrat[2] a été mis en pièces tout entier, on n'en a pas retrouvé un morceau. Voilà ce qu'on a dit. Si tout n'est pas vrai, l'excès de la fureur dans l'assassinat n'est pas contesté. Le peuple, dans l'émeute d'Aix, aurait mis en pièces M. de la Fare[3] s'il n'avait disparu. J'ai sauvé le clergé et la noblesse par ma déclaration, dont leur déclaration forcée est devenue la suite; je ne me doutais pas à quel point il fallait prévenir les excès; il n'y avait point encore eu d'émeute quand j'ai donné ma lettre circulaire, on ne peut pas dire que j'ai agi par la crainte[4]; mais quand les émeutes ont commencé, si le clergé, si la noblesse n'avaient pas consenti, il n'y a rien qu'on n'eût fait contre eux. A Draguignan, on a entouré la salle d'élection de fusiliers, on a fait signer aux nobles et aux évêques et ecclésiastiques une déclaration sous peine des extrémités pour un mot qu'on aurait voulu changer. On a forcé des possédants-fiefs à venir aux élections par des troupes armées. On a établi un tribunal à Marseille pour régler tout ce qu'on avait à faire; on a mis trois têtes à prix, et celle de M. de la Tour est à 24,000 livres; on assemble au premier signal qu'on donne jusqu'à 30,000 hommes; il y en a 4,000 qui sont en activité. On a pillé de tous côtés le blé, et dans l'émeute d'Aix on n'avait pas laissé un sac dans les greniers. Le peuple, dans ses haines, ne menace que de mort, ne parle que d'arracher et de manger le cœur, et l'on croirait entendre des cannibales; et c'est ce même peuple qui revient au repentir le lendemain, qui rapporte ce qu'il a pris, qui prend en amour comme en haine et dont on peut faire sa garde quand on a fait ou dit quelque chose qui rappelle la popularité. C'est une fête à présent pour la ville que ma députation, et si j'avais été simplement un bon et honnête homme sans efforts et sans ressources dans les grandes difficultés, je serais en horreur, et Dieu sait ce que j'aurais pu devenir. Je suis heureux de mes sentiments habituels qui sont pour le peuple,

1. Voy. plus haut la lettre du 18 mars sur l'émeute de Manosque.

2. M. de Montferrat, gentilhomme d'Aups, se défendit dans sa maison contre une troupe qui voulait lui faire signer une délibération du corps municipal supprimant des taxes de consommation. Il tira des coups de fusil sur les assaillants et fut, selon M. de Caraman, cité par Loménie (II, 231), haché en petits morceaux.

3. M. de la Fare, premier consul d'Aix; très impopulaire, il fut assiégé dans l'hôtel de ville avec quelques magistrats, mais put s'échapper.

4. Boisgelin n'a pas agi par crainte, mais par sens politique autant que par générosité. Quand il a donné sa lettre circulaire (20 mars), il y avait déjà eu le 14 une émeute à Manosque et celle de Marseille se préparait. On peut croire qu'il pensait à l'évêque de Sisteron quand il disait dans sa lettre circulaire que l'évaluation des biens du clergé de Provence devait être faite par les états et non par le clergé lui-même, car « le clergé de Provence payerait trop cher le malheur d'être soupçonné par ses concitoyens. »

mais, si je pouvais avoir des habitudes contraires, dans l'ordre où je suis, avec de la vertu, il n'y aurait pas eu d'extrémités auxquelles il n'eût pu se porter. Voilà ce que je ne pardonne pas au gouvernement; il a livré toute une province à ce triste caractère; il a retiré la protection qu'il doit aux deux premiers ordres; ce n'est pas sa faute s'ils n'ont pas été poursuivis par une jacquerie, et je serais prêt à croire qu'il l'a désirée. Je suis convaincu qu'au fond de son âme, M. Necker a voulu me perdre; il a fait ligue, non pas en l'avouant, mais en se faisant très bien entendre avec les députés d'Aix. Il n'en ont pas douté un moment; ils ont suivi leurs projets en conséquence. Il ne se doutait pas de la conduite dont j'avais formé le plan; je n'ai pas eu de doute un moment sur le succès; j'ai senti qu'on me donnait une occasion précieuse de montrer et des vertus et des talents. J'ai voulu commencer par les vertus : douceur, raison, patience, charité; j'ai épuisé les moyens qui dépendaient de moi, sans parler des affaires; j'ai vaincu les oppositions, j'ai ramené l'opinion du peuple. Cependant, je voulais amener l'ordre de la noblesse à sacrifier des privilèges qu'elle devait perdre aux états généraux[1]; je voulais forcer le clergé par la noblesse, je voulais réconcilier la noblesse avec le tiers état et j'étais sûr alors de faire paisiblement la révolution. La noblesse a manqué bêtement tous les moyens politiques. Les élections s'approchaient; c'était dans les élections que je voulais diminuer le clergé, qui ne pouvait pas s'en défendre à côté du tiers état et dans sa triste composition de curés. Il m'a fallu en avoir l'honneur malgré moi; j'ai donc fait paraître ma lettre circulaire quand les dispositions publiques étaient pour moi. Quand la noblesse et le clergé n'ont voulu rien faire, je me suis mis alors à mon aise avec le public; j'ai senti sa faveur; il me l'a bien marquée dans cette cérémonie des drapeaux et pour la députation; c'est par la manière dont j'ai parlé dans l'assemblée d'élection et par la disposition du public que j'ai réuni toutes les voix, car c'est par erreur qu'il y a eu quelques voix perdues. Il reste à présent huit ou dix nobles de fâchés. Fallait-il leur sacrifier mes opinions, l'amour du peuple et cette députation, sans laquelle je n'étais plus à ma place? C'est bien ce qu'avait pensé M. Necker; il croyait m'avoir mis dans l'impossibilité d'être élu. Je crois qu'il aurait réussi contre tout autre; il a fallu faire la grande révolution dans les esprits et dans les choses; il ne s'attendait pas à ces changements, et j'ai voulu les faire au dernier moment, afin qu'il n'eût pas le temps d'en détruire l'effet. Vous n'imaginez pas combien il a désiré de savoir d'avance ce que je pouvais espérer; il m'a fait écrire par sa fille trois lettres de suite; il m'a redit dans ses lettres ses désirs pour que je lui

1. Cf. plus haut les lettres du 20 mars et du 24, où Boisgelin dit qu'inutilement il a essayé trois ou quatre fois d'obtenir de la noblesse une déclaration de renonciation à ses privilèges pécuniaires; cette déclaration ne fut faite que le 27, donc sous la pression des émeutes et après que Boisgelin eut donné l'exemple pour le clergé par la lettre circulaire du 20.

parlasse de mes espérances, je ne lui ai jamais fait de réponse; il a conclu que je ne voulais pas me compromettre et qu'en conséquence je n'avais pas confiance dans l'événement; il est resté dans le silence et n'a point fait ce qu'il aurait pu faire pour l'empêcher. Il avait un instrument très dangereux, M. Servant; c'est ce M. Servant qui a fait une lettre abominable contre moi; ce libelle fera peut-être fortune à Paris; il l'avait envoyé à Aix; on l'a rejeté si généralement qu'il n'y est plus connu. Maintenant, je suis libre des embarras de la Provence; je vais retomber dans les embarras de votre cour et de votre monde et des états généraux. Nous verrons ce qu'on pourra faire. J'ai du moins vaincu les difficultés du pays que j'habite et j'ai peine à croire que les états généraux soient plus difficiles que tout ce qui s'est passé en Provence. Enfin, je vous reverrai sans être assommé comme l'évêque de Sisteron, sans être attaqué comme l'évêque de Toulon, sans être assiégé comme l'évêque de Riez, sans être insulté comme l'évêque de Fréjus, sans être assassiné comme M. de Montferrat[1].

11 avril.

C'est bien la faute de ce petit groupe de nobles s'ils n'ont pas eu tout l'honneur des affaires, mais il est vrai qu'il n'y a rien eu de plus injuste que le tiers état, de plus bête que la noblesse et de plus nul que le clergé; il est vraiment heureux qu'il se trouve un homme raisonnable qui puisse conduire leurs affaires avec eux, sans eux et malgré eux.

Il annonce qu'il sera le 25 à Paris et rassure la comtesse, effrayée peut-être par le début de la lettre du 7, sur la gravité des émeutes :

13 avril.

Il est vrai qu'il y a eu de l'atrocité dans les émeutes et qu'il n'y a rien qu'on ne doive faire pour empêcher en Provence les émeutes populaires. Tout est en suspens aujourd'hui, les droits de propriété comme les pouvoirs de l'administration; on ébranle, on détruit tout. Personne encore n'a songé à rien mettre à la place; c'est ma tâche, et j'espère que je pourrai y réussir.

14 avril.

Je viens de prendre encore de nouvelles précautions pour diminuer la cherté des blés, c'est un dernier service que je rends à la province avant de partir. Au reste, ne croyez pas que je puisse faire une si grande et si belle révolution sans opposition. La noblesse s'aigrit et

1. Cf. les lettres précédentes. L'évêque de Toulon put s'échapper de son palais, qui fut mis à sac. Le palais épiscopal de Riez fut assiégé, et l'on faillit y mettre le feu (Loménie, II, 232; Guibal, p. 226, 268). Sur M. de Monferrat, cf. le début de la présente lettre. Il ne faut pas voir dans ces émeutes, comme le fait M. Guibal, un caractère anticlérical; on attaquait les évêques comme privilégiés, non comme ecclésiastiques.

s'anime, elle a tort; j'ai voulu l'attendre, elle n'a voulu rien faire, elle est au désespoir d'avoir été forcée, elle ne sent pas à quel point c'est sa faute, mais j'ai fait le bien; je n'exige d'elle que ce qu'a fait toute la noblesse de France et je sais que son aigreur doit finir avec les difficultés.

Cette lettre est la dernière écrite d'Aix à la comtesse; la correspondance a continué jusqu'au milieu de l'année 1790, mais pour le moment nous laisserons de côté les quelques lettres intéressantes de cette époque; l'ouverture des États généraux, qui furent pour la France le commencement de sa régénération, marque dans la vie de Boisgelin le début d'une période nouvelle plus agitée que celle qu'il nous a fait parcourir jusqu'ici.

A. Cans.

CORRESPONDANCE.

LETTRE DE M. ANDRÉ CHÉRADAME.

Nous recevons de M. André Chéradame la lettre suivante en réponse à l'article de M. Louis Eisenmann sur l'*Europe et la question d'Autriche :*

Dans la *Revue historique* de mai-juin, M. Eisenmann a bien voulu s'intéresser longuement au livre que j'ai publié, il y aura bientôt deux ans, sur la situation de l'Europe centrale. Les critiques de M. Eisenmann sont formulées dans des conditions telles que je me vois obligé d'y répondre. Je le ferai d'ailleurs en employant le langage correct dont l'usage est une règle spécialement stricte dans le domaine de la discussion scientifique. Je ne dirai point à M. Eisenmann qu'il « ignore quelque chose à fond; » je ne stigmatiserai point « son incompétence et ses préjugés; » je ne l'accuserai pas davantage de n'être point « en état de comprendre la question. » Je m'en voudrais d'employer une seule de ces expressions bilieuses. L'abandon volontaire de ce procédé ne diminuera en rien, j'espère, la valeur de ma démonstration.

Ceci posé, j'entre dans le vif de la question.

L'article de M. Eisenmann se compose de deux parties. La première contient en trois points une excommunication majeure en une forme visant à être scientifique. Ce sont, trois pages durant, des renvois aux passages de mon livre, qui, d'après M. Eisenmann, contiennent mes preuves capitales. Le malheur est que M. Eisenmann a simplement découpé dans un réseau serré de faits et dans une démonstration abondante des fragments de faits et des parcelles d'idées qui, isolées ainsi et sans lien entre elles, ne sont pas loin, en effet, de paraître ridicules. Je crois ne point dépasser les limites de la réserve que je me suis imposée en déclarant que cette méthode, bien connue dans les salles de rédaction des journaux dont les scrupules sont légers, ne saurait être utilisée contre n'importe qui et dans aucun cas par un agrégé d'histoire. Cette remarque générale une fois faite, je vais m'attacher à répondre à celles des objections de M. Eisenmann qui, au moins partiellement, présentent quelque caractère de critique scientifique.

D'après lui, le danger pangermaniste n'existe pas. L'Allemagne, dirigée par la Prusse, ne convoite ni l'Autriche ni l'accès à l'Adriatique. M. Eisenmann le prouve en reprenant l'argument vieillot qui consiste à dire que l'Allemagne ne peut pas vouloir augmenter le nombre de ses sujets slaves et catholiques. Ce dernier point de vue fut

juste jadis, mais l'effet des nécessités économiques de l'Allemagne lui enlève aujourd'hui à peu près toute valeur. J'ai eu soin d'exposer très nettement ces nécessités dans mon livre. Il est regrettable que M. Eisenmann n'en ait pas tenu compte. Il préfère admettre que le prince de Bismarck n'a jamais pensé à l'Autriche, et il se porte presque garant de la sincérité de M. de Bülow. A ce propos, M. Eisenmann me reproche d'avoir pris dans des journaux la réponse de Bismarck à Mensdorff, ambassadeur d'Autriche à Berlin, quelques mois avant Sadowa. M. Eisenmann écrit en effet : « M. Chéradame, donc, réfute M. de Bülow en exhumant des articles de journaux. » Pardon, le fait en question est rapporté par M. Debidour (*Histoire diplomatique de l'Europe*, t. II, p. 298. Paris, Alcan, 1891), et M. Debidour, lui, n'est pas sans y attacher d'importance.

Un peu plus loin, M. Eisenmann s'étonne que je n'aie pas donné une définition du fédéralisme. Il semble cependant que le mot est d'un emploi assez courant pour être compris par lui-même. Sans doute, le fédéralisme est susceptible en Autriche d'une application plus ou moins complète; mais il faut admettre, cependant, que l'expression « fédéralisme » est suffisamment compréhensible puisque les hommes politiques autrichiens l'opposent constamment, et depuis fort longtemps, à celle de « centralisme. »

A cette occasion, M. Eisenmann écrit encore : « Comment appeler fédéralistes non seulement les Allemands conservateurs, mais aussi les chrétiens sociaux, dont le chef, M. Lueger, s'est rangé du côté de l'émeute viennoise contre Badeni, etc.? » Ma réponse est fort simple. Si M. Eisenmann avait lu mon livre avec le soin que supposent les apparences de sa critique, il eût trouvé, page 41 : « Les Allemands qui, quoique très fermement autrichiens, ne sont cependant pas encore résolus à renoncer aux avantages que leur assure le « centra- « lisme » forment le second groupe... » Il s'agit précisément ici de M. Lueger et de ses amis. Il est facile de voir que je ne les appelle pas fédéralistes, comme le prétend M. Eisenmann.

Question plus importante. M. Eisenmann prétend que ce n'est pas l'Allemagne qui a fait obstacle à l'établissement du fédéralisme en Autriche, mais simplement les Magyars. Certes, les Magyars ont contribué à maintenir le centralisme en Cisleithanie, et je le dis moi-même, page 170, mais leur action fut toujours secondaire. C'est de Berlin que vint l'opposition décisive. Pour ne prendre que le dernier cas d'intervention prussienne manifeste, c'est-à-dire l'abrogation en 1897 des ordonnances sur les langues, nouvelle tentative vers le fédéralisme, cette année même la *Münchener Allgemeine Zeitung* reconnaissait que la chute du ministère Thun a eu lieu sous la pression de Berlin. A Vienne, d'ailleurs, le fait est notoire.

C'est après des observations aussi fondées que M. Eisenmann conclut : « A l'appui de la thèse qu'il soutient, M. Chéradame n'a apporté ni preuves ni commencement de preuves. » Il est bien possible que ce

jugement soit accepté par ceux qui ont lu simplement la critique de M. Eisenmann; mais si, parmi eux, il s'en trouve qui aient également lu mon livre, je doute fort que le bon renom scientifique et la réputation d'impartialité de M. Eisenmann bénéficient de ses appréciations à mon endroit. Ce qui précisément explique en grande partie le succès de mon livre et ses trois éditions rapidement épuisées c'est qu'il contient des preuves précises et donne les moyens de contrôler tout ce que j'avance. Les Allemands pangermanistes eux-mêmes n'ont encore pu trouver une erreur matérielle dans mon récit des faits ni dans la reproduction cependant abondante des documents.

Dans la seconde partie de son article, M. Eisenmann expose à son point de vue ce qu'est la crise autrichienne. Il se résume en déclarant avec raison que tous les partis en Autriche ont besoin de paix. « Le tout, écrit M. Eisenmann, est de trouver la formule qui permettra de la conclure avec honneur et aussi d'être certain qu'au dernier moment le médiateur même ne rompra pas les négociations. »

Voilà quelques lignes qui ont au moins le mérite de ne pas être compromettantes, et ce n'est pas l'excès de leur précision qui chargera leur auteur de responsabilités devant l'histoire. Si cette phrase, résumant les idées de M. Eisenmann sur la situation interne de l'Autriche, satisfait et éclaire certains de ceux qui l'ont lue, j'avoue que je ne les envie pas.

Laissant enfin l'Autriche et le pangermanisme, M. Eisenmann s'en prend à moi directement. Il trouve fort ridicule l'importance que j'attache à l'action des agences télégraphiques. Leur influence, cependant, n'est-elle pas énorme?

« Les agences sont plus ou moins les instruments officieux des gouvernements qui ne se font pas faute de leur faire dire ce qu'ils veulent. En outre, une critique serrée des dépêches a lieu avant que celles-ci soient transmises aux intéressés, et il s'opère ainsi dans l'ombre un travail qui n'a rien de particulièrement édifiant. Telle nouvelle qui présenterait un grand intérêt pour le public est soigneusement éliminée. D'autres sont soumises à un « maquillage » étrange. En résumé, les journaux ne sont pas mis au courant de ce qui se passe, mais bien de ce qu'il convient aux gouvernements de leur laisser savoir. » (*L'Art de rédiger, de composer et d'administrer un journal*, p. 59. Genève, Isaac Soullier.)

Les origines de la guerre de 1870 ont mis cette vérité en suffisante lumière pour qu'il soit affligeant de la voir contester. Il est cependant bien certain que l'influence du gouvernement de Berlin sur les agences n'a pas diminué depuis; au contraire. La raison en est fort simple. Les grandes agences installées en France échangent avec celles de l'étranger leurs dépêches afin de réduire leurs frais, qui sont considérables. Comme à côté d'elles ne fonctionne pas à Paris une organisation d'État ni aussi bien organisée ni aussi habilement tendancieuse que celle de Berlin, il en résulte que ces agences reproduisent telles qu'elles les

dépêches venant de Berlin ou de Vienne alors qu'au contraire celles qui viennent de France sont revues à Berlin avec soin. C'est un fait que connaissent tous les gens tant soit peu informés.

M. Eisenmann trouve insuffisante ma bibliographie sur l'Autriche. Il aurait mille fois raison si mon livre ne roulait presque uniquement sur une période contemporaine. Je n'ai eu en effet à rappeler les événements historiques un peu anciens que dans la mesure où ils m'ont paru indispensables à l'intelligence de la période présente. Dans ces conditions, j'estime que renvoyer le lecteur aux ouvrages que je cite est largement suffisant. Pour les neuf dixièmes de mon livre, les ouvrages conseillés par M. Eisenmann m'auraient été complètement inutiles. Le plus important de ceux que j'ai tenté d'utiliser est de M. Auerbach : *les Races et les nationalités en Autriche-Hongrie.* Mais cet ouvrage a été écrit de France et à peu près uniquement d'après des sources allemandes, comme le déclare très loyalement son auteur, page 4 : « Nous nous sommes abstenus de citer les ouvrages écrits dans des langues qui nous sont inaccessibles; nous avons suppléé de notre mieux à cette lacune, soit en consultant des analyses sûres, soit en sollicitant des communications obligeantes. »

Pour l'étude d'un problème ayant une portée aussi internationale que la question d'Autriche, ce procédé m'a paru insuffisant. J'ai donc adopté une méthode que je crois supérieure à toutes les investigations livresques, celle de l'enquête sur place. Depuis 1895 à 1900, j'ai fait en Autriche une série de voyages qui m'ont mis en contact avec le plus grand nombre des hommes politiques de la Cisleithanie. J'ai vu ainsi par moi-même et en allant aux sources. Il en est résulté, selon moi, une documentation autrement efficace et plus actuelle que celle qui eût découlé de la lecture des histoires de Springer, de Helfert, de Rogge et d'Eötvös. Dans ces conditions, une grande abondance bibliographique m'a paru tout à fait inutile. Si elle met souvent en relief d'utiles qualités de discernement, elle n'est aussi, parfois, qu'un procédé trompeur et charlatanesque.

Peut-être M. Eisenmann n'est-il pas aussi convaincu de ce point de vue que de la nullité, selon lui certaine, des brochures pangermanistes, de ce qu'il appelle des « insanités, » comme *Grossdeutschland und Mitteleuropa um das Jahr 1950,* ou *Deutschtand bei Beginn des XX^ten^ Jahrhunderts.* Je ferai observer à M. Eisenmann que la première de ces brochures a été diffusée et recommandée par l'*Alldeutscher Verband,* association dirigée par plusieurs députés fort influents du Reichstag et comptant plus de 20,000 membres. Ces adhérents ont été recrutés en moins de dix ans sous l'action d'une propagande faite par des brochures analogues à celle en question. Il me paraît donc tout à fait impossible de traiter avec mépris des opuscules qui ont contribué à un aussi sérieux résultat. Quant à la brochure *Deutschland bei Beginn des XX^ten^ Jahrhunderts,* elle a été également discutée dans la grande presse allemande et elle a été éditée à Berlin par la librairie militaire Félix,

ce qui établit clairement que son manuscrit n'a pas été accueilli avec le dédain un peu colérique dont témoigne M. Eisenmann. J'insiste encore une fois sur ce point qu'un grand nombre d'ouvrages pangermanistes sont dus aux meilleurs savants allemands. Le professeur Paul Langhans, géographe d'une incontestable valeur, est un des plus ardents collaborateurs du Dr Hasse. C'est Paul Langhans qui a signé en 1900 l'*Atlas pangermanique*, édité par Justus Perthes, et qui, au verso du titre, porte un programme fort significatif de l'*Union pangermanique*. Et ce n'est point là un accident dans la vie scientifique du professeur Langhans. On constate chez lui, au contraire, une volonté non équivoque de consacrer son autorité et son activité à la diffusion des idées pangermanistes. Il vient de fonder dans ce but une revue : *Die Deutsche Erde (la Terre allemande)*. Parmi ses principaux collaborateurs, je trouve MM. Richard Andree, Richard Böckh, Otto Bremer, Eduard Brückner, Rudolf Credner, Emil Deckert, Karl Dove, Theobald Fischer, Georg Gerland, Siegmund Günther, Eduard Hahn, Kurt Hassert, Alfred Hettner, Hermann v. Jhering, Alfred Kirchhoff, Otto Krümmel, Wilhelm Oncken, Joseph Partsch, Georg Schweinfurth, Wilhelm Sievers, Hermann Wagner. Ce sont là des savants reconnus. Ils sont, cependant, les continuateurs de ces autres savants qui, comme G. Schultheiss et J. Petersen, n'ont pas hésité à collaborer avec des agitateurs comme F. Bley ou K. Türk à la collection d'opuscules pangermanistes *Der Kampf um das Deutschtum*. M. Eisenmann sait trop bien l'allemand pour qu'il lui soit permis d'ignorer tous ces noms, et, les connaissant, comment peut-il se refuser à les prendre au sérieux?

Certes, on peut dire que, dans les recueils pangermanistes, on trouve souvent des idées antiscientifiques contraires aux faits, introduites dans la discussion, à l'abri d'équivoques qui ne sont pas toutes involontaires. Mais cela même constitue une tactique. Peut-on ne pas en signaler le danger, alors que l'histoire allemande est pleine de l'action des savants germains? Plusieurs années à l'avance, M. de Richhofen a écrit un gros livre pour démontrer l'avantage d'une installation allemande à Kiao-Tchéou.

Nulle part plus que de l'autre côté du Rhin le but pratique n'est aussi intimement uni au travail scientifique. Comme l'a reconnu Sybel : « Bismarck a terminé la tâche commencée par les professeurs. »

Selon M. Eisenmann, toutes les fautes que j'ai pu commettre dans mon étude sur l'Autriche découlent de mes préjugés : « M. Chéradame, dit-il, est antiallemand, antisocialiste, antisémite. »

Vraiment!

Est-ce être antiallemand que d'être antipangermaniste? J'avoue que je ne le crois pas. Je n'ai jamais manqué une occasion d'écrire ou de dire que la politique pangermaniste est contraire aux intérêts moyens et durables de l'Allemagne. Toutes les fois que je l'ai pu, j'ai rendu justice aux qualités de travail et d'activité des Allemands. Cette équité m'a été d'autant plus facile qu'au cours de nombreux voyages dans

toutes les parties de l'Allemagne j'ai perdu bien des idées fausses sur ce grand pays. Ce sont des séjours dont j'ai grandement profité; je n'hésite jamais à le reconnaître. Donc, antipangermaniste, assurément, et même irréductible; mais antiallemand, point du tout. La meilleure preuve est que je m'entends fort bien avec les Allemands loyalistes autrichiens.

Antisocialiste?

L'accusation est forte, surtout de la part de quelqu'un qui, comme M. Eisenmann, prétend avoir lu mon livre.

Je crois bien, en effet, être un des rares Français qui, en étudiant une question de politique extérieure, s'est préoccupé de ses répercussions sociales. A la page 394 de mon livre on peut lire : « La question d'Autriche est enfin sociale. Les effets économiques de l'extension du *Zollverein* à l'Autriche atteindraient en effet, individuellement, la masse la plus intéressante des Français, etc., etc. »

Voilà cependant qui est net. Si je réprouve résolument les politiciens socialistes, parce que politiciens qui, professeurs sans élèves, avocats sans causes, vivent de l'exploitation des travailleurs sans avoir jamais touché un outil, je suis de ceux qui admettent *toutes* les réformes sociales susceptibles d'une application juste et pratique.

Antisémite?

C'est là une simple assertion de M. Eisenmann. Je regrette de ne point la voir appuyée de quelque commencement de preuve.

Quoi qu'il en soit, de cet ensemble, M. Eisenmann conclut que je ne connais pas les éléments de la question d'Autriche, que je n'y ai rien compris, que la faute en est à mon incompétence et à mes préjugés.

Rien de plus significatif que la joie avec laquelle l'article de M. Eisenmann a été accueilli dans la presse allemande. Du coup, l'*Allgemeine Zeitung* de Munich (9 juin), le même journal qui a reconnu l'intervention berlinoise contre le ministère Thun, a consacré en première page à M. Eisenmann un article dithyrambique. On y félicite vivement mon contradicteur de m'avoir attaqué, on le gratifie d'épithètes flatteuses, on le consacre « critique français, sérieux et profond. » On lui décerne, en outre, un brevet de patriotisme : « L'auteur porte, il est vrai, un nom allemand, car il descend d'une famille alsacienne. Mais M. Louis Eisenmann est un patriote français, etc. »

Voilà un certificat qui doit remplir d'aise M. Eisenmann. Le côté fâcheux de l'affaire, c'est que les appréciations de M. Eisenmann se trouvent en absolue contradiction avec les jugements plus que bienveillants dont mon livre a été l'objet dans les milieux et dans les pays les plus divers. J'en pourrais citer beaucoup; je préfère n'en appeler qu'à la *Revue historique* elle-même. Dans la livraison de septembre-octobre 1901, M. André Lichtenberger, que cependant je n'ai point l'avantage de connaître, écrivait à la page 118 : « Le volume où M. Chéradame a étudié la *Question d'Autriche au seuil du XXe siècle* se recommande

sérieusement et aux historiens et aux membres du Parlement français, à qui il est dédié, etc., etc. »

Comment concilier M. André Lichtenberger, qui juge que mon livre se « recommande sérieusement aux historiens et aux membres du Parlement, » et M. Eisenmann, qui estime que ce même livre est « sans valeur et ne saurait être pris au sérieux » ?

C'est là un problème délicat. Je le soumets aux lecteurs de la *Revue historique*. Il ne m'appartient pas de le résoudre.

André Chéradame.

RÉPONSE DE M. L. EISENMANN.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. Chéradame. Il semble attribuer mes critiques à la malveillance ou à la jalousie. Je n'ai aucune animosité contre lui, et de quoi l'envierais-je? Avant de porter un jugement sur son livre, je l'ai lu deux fois en entier, et j'ai relu les passages auxquels je renvoyais. M. Chéradame trouve les termes de ce jugement incorrects et bilieux; ils ne sont que très nets. J'aurais d'autant moins voulu laisser subsister le moindre doute sur ma pensée que les prétentions de l'auteur étaient très hautes, son admiration pour son œuvre très grande et que la critique lui avait été généralement complaisante.

J'écarte de parti pris tout ce qui, dans la réponse de M. Chéradame, vise ma personne, affirmations ou insinuations. Il s'agit de son livre et de ce que j'en ai dit. Ni dans la forme, ni au fond, je n'ai rien à changer à ma critique.

J'ai commis, il est vrai, une erreur de plume. M. Lueger et ses amis ne sont pas, pour M. Chéradame, des fédéralistes : ils ne sont pas « encore » fédéralistes (p. 41, 55); mais combien fine est la nuance et difficile la distinction, après que l'on a lu la page 54 et examiné la légende de la carte qui la suit! Là est la cause d'une erreur que M. Chéradame aurait tort de me reprocher trop sévèrement. Ne me fait-il pas dire qu'il a pris dans un journal une anecdote qu'il doit en réalité à M. Debidour? Or, je n'ai rien dit de semblable.

Je n'ai pas tronqué et dénaturé ses arguments et ses raisonnements. Si j'ai dû me rabattre sur ce qu'il appelle des « parcelles d'idées, » c'est faute d'avoir trouvé autre chose dans son livre. Les « faits révélateurs » que j'ai cités sont, il l'avoue, ridicules, ou à peu près; mais ils le sont en soi, et dans leur contexte aussi bien qu'isolés. J'en ai cité deux, pour illustrer la méthode, et la citation tient un quart de page. Deux pages trois quarts restent pour l'exposé de faits historiques et de leurs preuves; j'attends encore M. Chéradame à la discussion scientifique de ces faits.

M. Chéradame se défend d'avoir des préjugés. Mais comment expliquer autrement qu'il admette, sans critique, les affirmations les moins vraisemblables, pourvu qu'elles servent son dessein et soient défavorables à ses adversaires? — Est pangermaniste tout Allemand qui n'est pas fédéraliste ou luegerien (p. 42-43). La preuve? Tous les Allemands du parti libéral protestent énergiquement de leur loyalisme; pourquoi ne pas discuter au moins leurs raisons? En Bohême, Allemands et Tchèques également boycottent, affament et assomment leurs adversaires: pourquoi présenter les Tchèques comme les seules victimes (p. 43-44)? — Le parti socialiste autrichien est à la solde des pangermanistes (p. 120, 138, 262). La preuve? En réalité, le parti socialiste autrichien se subdivise en organisations nationales, et l'organisation tchèque défend énergiquement les droits de la langue tchèque. Il est vrai qu'elle invoque le droit naturel et non le droit historique, et voilà son crime. — « L'élément juif tout entier travaille en faveur du pangermanisme » (p. 128). Cette assertion, empruntée à un publiciste russe, plaît tant à M. Chéradame qu'il la ressasse (p. 290, 411). Il ferait mieux de la prouver. Mais c'est ce qu'il ne peut pas, car l'antisémitisme farouche des pangermanistes est connu. M. Chéradame n'a-t-il pas été victime de ses préjugés, et sa crédulité ne l'a-t-elle pas entraîné dans de lourdes erreurs[1]?

« J'écris sur une période contemporaine, » dit M. Chéradame, « donc je n'ai pas besoin de m'encombrer d'histoire, et qui me reproche l'insuffisance de ma documentation historique est un charlatan. » De qui donc est cette phrase précise et pleine : « Ce qui s'impose, au début d'une étude sur l'Autriche, c'est l'établissement d'une base de raisonnement scientifique exactement conforme aux réalités », et cette autre : « On ne saurait comprendre la situation actuelle de l'Europe centrale sans avoir présents à l'esprit les caractères essentiels de l'évolution politique de l'Autriche au XIXe siècle? » De M. Chéradame lui-même (p. 1 et 2). Mais alors, si l'introduction historique de M. Chéradame n'est nullement documentée, si elle fourmille d'erreurs, si les références témoignent d'une partialité évidente, que reste-t-il de son livre? C'est que l'enquête sur place ne dispense pas des « investigations livresques; » elle les complète seulement. Il n'est pas permis de dédaigner l'histoire parce qu'on l'ignore. — M. Chéradame lui préfère la géographie et cite avec complaisance les géographes allemands. Mais faudrait-il nous défier du « soin que supposent les apparences » de son information? Dans son livre, revient à plusieurs reprises le mot *Siebenburgen* (p. 118, l. 26; p. 185, l. 2, 12, 20; p. 186, l. 2, 7, 11). La

1. Je m'en voudrais de ne pas signaler, en passant, l'équivoque ou la confusion que M. Chéradame établit entre « social » et « socialiste. » — M. Chéradame proteste aussi contre la qualification d'antisémite que je lui ai appliquée. Il suffit de lire la brochure qu'il a publiée sous le titre : *L'Affaire Dreyfus vue de l'étranger*, pour s'assurer que cette qualification est plus que justifiée.

note 1, page 118, explique ce mot textuellement ainsi : « Principale colonie allemande en Hongrie. » La répétition même du terme exclut la possibilité d'un lapsus. Connaître si bien toutes les publications de Langhans et ignorer que *Siebenbürgen* est le nom allemand de la Transylvanie et que les Allemands ne forment pas le huitième de sa population totale ! Si Helfert, Springer, Rogge et Eötvös sont trop forts pour M. Chéradame, qu'il se procure au moins une géographie élémentaire.

Je m'en tiendrai à ces quelques exemples pour montrer ce que valent les rectifications de M. Chéradame. Il n'en persistera pas moins à croire qu'il a découvert l'Autriche, que son livre est une institution nationale et que, pour ne pas l'admirer, il faut être sans patrie et pangermaniste. Tant de candeur désarmerait la critique s'il ne s'y mêlait à l'occasion quelque perfidie. M. Chéradame voudrait être méchant avec le « brevet de patriotisme » qui « doit me remplir d'aise; » il n'est qu'amusant. J'avoue qu'il ne me déplaît pas d'être considéré par le correspondant de la *Münchener Allgemeine Zeitung* comme un critique sérieux et profond des choses de l'Autriche. Mon patriotisme s'accommode de cet éloge, décerné par un des meilleurs historiens de l'Allemagne et de l'Autriche contemporaines, M. Friedjung. Celui de M. Chéradame est plus ombrageux; mais il a la certitude de n'être jamais mis à pareille épreuve.

Louis Eisenmann.

LETTRE DE Mlle C. DOUAIS.

Monsieur le Directeur de la *Revue historique*,

La critique grondante que M. Aug. Molinier a consacrée aux *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le midi de la France* (n° de juillet-août 1901, p. 346-350) ne provoque de ma part que trois ou quatre réflexions. Je les soumets aux lecteurs de la *Revue historique*.

Le ms. 609 de la bibliothèque de Toulouse n'est pas une enquête inquisitoriale. Il appartient au *temps de grâce*, qui mettait les « témoins » hors de cause. Il ne regarde pas la poursuite inquisitoriale, mais il intéresse grandement l'histoire du néo-dualisme dans le Haut-Languedoc. Je n'en ai donc pas parlé. Mais copié intégralement par moi depuis plus de dix ans, bientôt il entrera dans une collection de textes sur le Languedoc, dont le premier volume a paru.

M. Aug. Molinier a mentionné pour la seconde ou la troisième fois comme existant à Wolfenbüttel un ms. ou registre de 1255 environ. Mais pourquoi ne l'a-t-il jamais décrit? Puisqu'il a été le premier à le signaler en France et le seul, je crois, à en parler, il lui appartient de

le faire connaître. Je verrai alors quel usage l'historien de l'Inquisition peut ou doit en faire. J'attends.

M. Aug. Molinier se plaint que je n'aie pas davantage cité l'ouvrage de M. Ch. Molinier, son frère. Je crois l'avoir fait assez pour que chacun comprenne dans quelle mesure il m'a servi. Autrement, j'aurais été obligé de relever bien des fautes de lecture dans ces extraits de manuscrits qui s'y trouvent en assez grand nombre. C'est une constatation à laquelle chacun pourra se livrer à la suite de ma dernière publication. Si je le fais remarquer, la faute en est à M. Aug. Molinier.

Cependant, il veut bien approuver l'étude des pièces d'inquisition contenues dans le fonds Doat. C'est un bon point. Ces pièces, et aussi tous les autres documents se rapportant à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, seront bientôt l'objet d'une publication d'ensemble qui s'inspirera du seul amour de la vérité toute nue.

Ainsi, chacun appréciera.

Agréez, Monsieur le Directeur de la *Revue historique*, l'assurance de mes sentiments dévoués.

† Cél. Douais,
Évêque de Beauvais.

RÉPONSE DE M. A. MOLINIER.

Je n'ajouterai qu'un seul mot à la lettre de notre honorable correspondant. Je crois avoir été aussi courtois et aussi modéré que je le devais. Bien plus, me défiant, pour des raisons personnelles, de ma propre impartialité, j'avais cru devoir, avant d'écrire mon article, consulter quelques amis, qui tous se sont trouvés partager mon sentiment sur le recueil de *Documents pour servir à l'histoire de l'inquisition.*

A. Molinier.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

NÉCROLOGIE.

M. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

M. Gaston Du Fresne, marquis de Beaucourt, qui vient de mourir, le 12 août dernier, à l'âge de soixante-neuf ans, a joué, dans ces trente-cinq dernières années, un rôle important comme un des chefs du parti royaliste et catholique et comme érudit. Si l'on doit regretter qu'il ait donné à toutes les œuvres collectives dont il s'est occupé le caractère d'œuvres de propagande et de combat, à la fois politiques et religieuses, on ne saurait en méconnaître les nobles visées, et le zèle désintéressé avec lequel il s'est voué à leur succès. On ne doit point oublier d'ailleurs que le grand ouvrage auquel il a consacré plus de vingt années de sa vie, l'*Histoire de Charles VII*, dont les six volumes ont paru de 1880 à 1892, et qui a obtenu par deux fois le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est, comme nous le disions en 1892, « une œuvre durable, définitive par les recherches dont elle nous donne les résultats, admirable par la conscience, le souci constant de la critique exacte et de la sereine impartialité. » Mais M. de Beaucourt était avant tout homme d'action et il a voulu « faire de tout catholique un pionnier de la science », noble souci, malheureusement altéré par le désir de mettre la science au service du dogme et de l'Église. En dépit de ces préoccupations étrangères à la science, la *Revue des Questions historiques*, fondée en 1866, et qui fait paraître en ce moment son 72e volume, est un recueil de la plus haute valeur scientifique qui, jusqu'à l'apparition de la *Revue historique*, fondée dix ans plus tard, a été seul à représenter en France les études d'histoire générale. Elle a contribué puissamment à répandre dans le clergé de France le goût des travaux historiques et à initier aux bonnes méthodes les membres des sociétés savantes de province, et il faut reconnaître que les articles à tendance apologétique et polémique y sont devenus très rares. Elle a trouvé dans le monde savant de tous les pays un grand

et légitime succès, et elle a ce caractère propre de faire aux questions religieuses la première place. La *Société bibliographique*, fondée en 1868, eut pour organe le *Polybiblion*, revue bibliographique unique dans son genre et qui rend par la multiplicité des renseignements accumulés dans ses deux fascicules mensuels des services inappréciables. Il est d'autant plus regrettable que sa partie littéraire ressemble un peu trop à une succursale de la congrégation de l'Index et s'occupe souvent plus de l'orthodoxie des livres dont elle rend compte que de leur valeur littéraire et scientifique. A côté de publications et de pamphlets de pure propagande politique et religieuse, la Société bibliographique a fait œuvre de science en confiant à M. Ulysse Chevalier la publication du précieux *Répertoire des sources historiques du moyen âge* et à M. Victor Gay celle du *Glossaire archéologique*. Dix ans après, elle instituait les *Congrès bibliographiques décennaux*, qui ont provoqué d'excellents travaux et dont l'action eût été bien plus féconde s'ils n'avaient pas pris un caractère étroitement confessionnel.

M. de Beaucourt, à qui la Société d'Histoire de France doit une bonne édition de Mathieu d'Escouchy, publia aussi pour la *Société d'Histoire contemporaine*, qu'il avait fondée en 1890 et dont il était vice-président, la *Correspondance de Marie-Antoinette* avec M. M. de la Rocheterie et deux volumes de documents sur la captivité et la mort de Louis XVI. M. de Beaucourt, qui avait donné en 1869 aux Antiquaires de Normandie une excellente étude sur les Chartier, avait commencé un *Catalogue des actes de Charles VII* qui reste inachevé. Cet homme de bien, ce consciencieux travailleur a droit à tous nos respects et à tous nos regrets.

G. Monod.

ÉPOQUE MODERNE.

S'il est vrai que l'on ne puisse comprendre l'histoire d'un peuple sans beaucoup l'aimer, nul n'était mieux placé que M. Emilio Comba pour écrire celle des Vaudois[1]. Après leur avoir consacré

1. *Histoire des Vaudois*, nouvelle édition complète : *Introduction*. Paris (Fischbacher) et Florence (libr. Claudienne), 1898, petit in-8° de XVI-208 p., 1 carte et 24 grav. — 1re partie : *De Valdo à la Réforme*. Paris, Lausanne (Bridel) et Florence, 1901, petit in-8° de 775-VI p., 16 grav., et 1 tableau synoptique des versions scripturaires et de la *Nobla Leiczon*. — M. Comba semble avoir gardé rancune à la *Revue historique* (introd., p. XVI, n. 1) : « Telle revue historique de renom exhibe occasionnellement le spectacle de la chasse à l'Italien, s'il est protestant. » 1re partie, p. 299, n. 1, il y a même un passage où notre directeur est pris à partie, et que nous ne saurions laisser passer sans protester : M. Gabriel Monod laisse à ses collaborateurs une entière indépen-

tant de travaux, il commence maintenant à élever en leur honneur, d'une main pieusement filiale, son monument définitif. Ce n'est pas qu'il accepte aveuglément toutes les légendes de « l'Israel des Alpes. » Il est le premier à réfuter celles de l'apostolicité des Vaudois, de la *vaudoiserie* du pape Sylvestre, de Claude de Turin au IXe siècle; comme Bossuet, il se refuse à confondre Vaudois et Cathares[1]; il prouve qu'il n'y a jamais eu d' « école des barbes » au Pra du Tour; il montre combien sont fragiles les conjectures émises sur les diverses hérésies alpestres prévaudoises. Sur les précurseurs, Pierre de Bruys, Henri de Cluny, il suit généralement l'opinion de Ch. Schmidt. Nous avons donc affaire à un travail sérieux, préparé par de patientes recherches, émané d'un esprit chez qui l'amour de son sujet n'a pas oblitéré le sens critique.

L'Introduction nous fait pénétrer dans le rude et charmant pays, — Val Queyras, Briançonnais, Pragela, Val d'Angrogne, Val Luserna, — pays mi-italien, mi-français, où croit la *freïdoline* et où se réfugièrent les persécutés. C'est un ravissant voyage[2] à travers les Alpes cottiennes. M. Comba nous fait faire le tour des vallées et nous initie au problème des origines. La Première partie va nous conduire « de Valdo à la Réforme. »

Comment ces « pauvres de Lyon, » qui paraissent avoir peu innové dans le dogme, dont l'hérésie fut avant tout une réaction vers la pureté morale, comment ces « pauvres de Lombardie, » ces « Vaudois » d'Allemagne et de Bohême, de bonne heure persécutés, trouvèrent-ils un asile au pied de Viso, où l'on ne rencontre pas leurs traces avant le XIIe siècle? M. Comba, qui avait accepté autrefois la légende d'une migration en masse des « pauvres de Lyon » aux Alpes cottiennes sous la conduite du Valdo, reconnait aujourd'hui, sagement, que cette légende n'a pas de base historique. Aujourd'hui comme du temps de Schmidt, le lien entre les « pauvres de Lyon » et les Vaudois des Alpes reste à trouver. D'ailleurs, des groupes de « pauvres de Lyon » existaient encore en 1492, croit-on, dans le Lyonnais, le Beaujolais, l'Autunois, le Bourbonnais, le Forez, l'Auvergne (particulièrement le Mont-Dore), la Marche, le Limousin, la Bresse, la Comté, le Valentinois[3].

dance; il n'a donc pas à les « désavouer, » sans qu'on ait pour cela le droit de mettre en doute son « impartialité. »

1. Cependant, à une époque historique, il y eut, à Pignerol et dans les vallées, un mélange réel entre la vaudoisie et le catharisme (procès de 1451, p. 540 et suiv.).

2. Illustré avec autant d'intelligence que de goût.

3. Ces groupes ont pu contribuer à la propagation ultérieure de la Réforme.

Comme les plus anciens manuscrits vaudois que nous ayons ne remontent qu'au xve siècle ou au début du xvie, cette histoire présentera toujours une large part d'incertain, et c'est même, pour quelques esprits, ce qui en fera le charme.

Pour revenir aux Vaudois des Alpes, M. Comba inclinerait, sur des preuves assez légères[1], à les croire originaires de Provence et sans doute refoulés dans les montagnes par la croisade des Albigeois. Il les montre, colonies agricoles, défrichant dès 1232 le val d'Angrogne; puis il raconte, val par val, leur histoire à travers le xive et le xve siècle, la première femme brûlée *propter valdesiam* à Pignerol en 1312, les interventions persécutrices de la Savoie, enfin la croisade d'Innocent VIII en 1487[2], et il fait soigneusement la critique de l'épisode sinistre de la Balme-Chapelue.

Il réfute victorieusement, — j'oserais écrire définitivement, si je ne savais combien ces vieilles calomnies, vrai « chiendent de l'histoire, » ont la vie dure, — les récits sur les paillardises nocturnes des Vaudois; aucun doute ne saurait subsister sur l'austérité puritaine de leur vie morale. L'auteur d'*I nostri protestanti avanti la Riforma*[3] a le bon sens de ne pas vouloir faire des Vaudois (note 602) des « réformés avant la Réforme. » Ils n'ont guère en commun avec la Réforme que deux dogmes (il est vrai essentiels) : le salut par l'intercession du Christ seul, la négation du Purgatoire. Au reste, ils seront presque partout absorbés par les réformes ultérieures, par exemple ceux d'Allemagne et de Bohême par les Hussites. Dans les Alpes, leur histoire confine immédiatement à celle du protestantisme; lorsque Claude de Seyssel[4] essaie de convertir le val Pragela, nous sommes déjà en 1517, Luther va parler, Lefèvre d'Étaples a déjà écrit. Dans un volume, que nous souhaitons prochain, M. Comba étudiera cette fusion du vieux « peuple évangélique » avec la Réforme française. Il aura, pour ce faire, des documents plus abondants et plus variés que ceux qui lui ont servi à édifier cette première partie[5].

1. Le préfixe *Na*, par exemple, devant les noms de femmes.

2. Il est certain que M. Comba perd un peu du calme qui convient à l'historien lorsqu'il parle de l'Église romaine. Notons d'ailleurs que cette croisade, presque dépourvue de tout élément politique, est une atroce guerre religieuse déchaînée contre un petit peuple inoffensif.

3. Il faisait autrefois figurer Valdo parmi ces précurseurs.

4. Dont le témoignage leur est d'ailleurs favorable.

5. Quelques menues remarques : p. 514, M. Comba donne du passage de la note 1 une traduction qui fausse un peu le sens : elle fait de l'*endura*, au lieu d'un suicide pieux, une sorte de meurtre liturgique. — P. 586, n. 2 : « Les prêtres n'étaient pas plus rasés à l'époque de la Renaissance que les capucins

Greffin Affagart, seigneur de Courteille, est un gentilhomme manceau qui s'enfuit deux fois en Terre-Sainte[1]. A la suite de son second pèlerinage, qu'il fit en 1533-1534, de compagnie avec frère Bonaventure Brochard, il eut l'idée d'écrire un véritable guide du pèlerin, destiné à rendre ce voyage moins difficile et aussi moins effrayant, guide divisé, comme nos modernes Joanne ou Bædeker, en sept *routes* ou « pérégrinations » : Jérusalem, le Jourdain, Bethléem, le désert de saint Jean, Emmaüs, Nazareth, l'Égypte. Affagart n'est ni un géographe, ni un archéologue, ni un moraliste; c'est un pèlerin pieux, d'esprit borné, qui ne sait qu'appeler Mahomet « la grosse beste » et Luther « bastard de l'Esglise; » il accepte, les yeux fermés, toutes les légendes qui flottent dans l'air oriental, et l'on trouverait sans peine, dans la littérature géographique du XVIe siècle, des relations plus intéressantes et plus instructives que la sienne. Cependant, il raconte fidèlement ce qu'il a vu; sa description de l'Égypte, assez copieuse, vaut surtout la peine d'être lue; sur l'origine des crues du Nil, il a recueilli d'une bouche abyssine des notions un peu confuses, mais assez justes; il sait qu'il existe en Éthiopie des montagnes « qui sont pour un temps toutes chargées de neige et ne pleut toute l'année en leur pays que en certain temps, et alors les neiges sont fondues et se recueillent les eaues de tous costez de ceste plaine et se font plusieurs lacz qui s'appellent le paludz du Nylle, et aussi par ces pluyes et resolutions de neige qui se font en certain temps determiné est causée la croissance et inundation du Nylle. » Il nous donne d'assez bons renseignements sur la disparition du courant commercial entre Calicut et l'Égypte à la suite de la découverte de la voie du Cap et de l'établissement des Portugais dans l'Inde. Il lui arrive même une fois, — ce n'est pas coutume, — de s'élever jusqu'à la critique et de prouver par solides arguments que la chambre où l'ange salua Marie ne saurait avoir été transportée à Lorette.

M. Chavanon a donc bien fait de publier ce texte, non pas inconnu, mais inédit[2]. Il aurait pu s'astreindre, à l'égard d'un manuscrit qui

ne le sont de nos jours. » Pourtant, nous voyons les chanoines de Clermont, lors de l'application du Concordat, refuser à leur évêque Thomas Duprat l'entrée de l'église cathédrale et le traiter de *barbarus* parce qu'il était *barbatus*. — P. 658, le Belon qui écrit vers 1655 à un envoyé de Cromwell est-il de la famille des Belon d'Abriès-en-Queyras ou de celle de Roch Belon, naturalisé anglais en 1692?

1. *Relation de Terre-Sainte, 1533-1534*, par Greffin Affagart, publ. par J. Chavanon. Paris, Lecoffre, 1902, in-8°, XXVII-245 p. Gravures prises à Belon et à Breydenbach, plus deux phototypies de Chypre d'après des clichés inédits de M. Enlart. Il manque un index.

2. Le ms. (f. fr. n° 5642), copie du XVIe siècle, a été signalé, entre autres, par La Croix du Maine, Hauréau, l'abbé Ledru.

n'est qu'une copie, à une fidélité moins servile[1]. Quant au commentaire, si l'introduction est un intéressant résumé des deux voyages d'Affagart, l'annotation est un peu maigre. Les documents relatifs à l'histoire de la géographie ne prennent, me semble-t-il, toute leur valeur que si on les rapproche d'un grand nombre de documents analogues de la même époque. Nous aurions aimé à voir M. Chavanon illustrer les points essentiels du récit d'Affagart au moyen de comparaisons de ce genre, nous indiquer en quoi il confirme, complète ou contredit telle ou telle autre relation. Sa publication serait devenue, par là, singulièrement plus intéressante.

De la Syrie, nous allons passer à la Baltique.

Charles de Dançay ou de Danzay fut résident permanent du roi très chrétien en Danemark depuis 1548 jusqu'à sa mort, survenue en 1589. Une partie de ses minutes (dépêches allant du 26 février 1567, n. st., au 2 août 1573) a fini par arriver aux Archives royales de Copenhague, et ce sont ces dépêches que publie M. C.-F. Bricka[2]. Elles forment un document important pour l'histoire du nord à l'époque des querelles entre la Suède, le Danemark et les villes hanséatiques; au milieu de ces luttes, l'envoyé de France joue le rôle d'un médiateur, et c'est grâce à son intercession que se négocie, le 13 décembre 1570, la paix de Lubeck. Dançay nous donne un long récit de la révolution par laquelle Éric XIV fut précipité du trône de Suède. Il assiste à l'arrivée en Danemark du fameux Bothwell (p. 93, 96) et aux efforts qui furent faits pour l'en chasser. Il eut, comme tous nos ambassadeurs auprès des princes protestants, un moment difficile à passer lorsqu'il lui fallut donner au roi de Danemark la version officielle de la Saint-Barthélemy. Malgré tous ses efforts pour réduire la chose aux proportions d'une rixe entre les Châtillons et les Guises et d'une émeute populaire contre les hugue-

1. P. 160, il n'y a aucun inconvénient à combler la lacune et à lire : « Montagnes *de la Lune.* » L'accentuation et la ponctuation faussent parfois le sens : p. 160 : « Judée la majeur, Judé la mineur, » et, p. 171, « de Egipte ou de Jude, » lire tout simplement *Inde.* P. 178 : « Habillés et délivrés, » *lire :* « Habiles et délivres. » P. 181 : « Et l'Arabie Éthiope, » *lire :* « Et l'Arabie, Éthiope; » « en la rive de large, environ, » *lire :* « En la rive, de large environ. » P. 221 : « Pierres de calamité, » très évidemment : « Pierres de *calamite,* » c'est-à-dire d'aimant. P. 223, n. 1, il ne s'agit pas du « lendit ou foire de Guibray, » mais du « lendit (de saint Denis) ou *de la* foire de Guibray. » P. VII, n. 2 : « Rohricht » (aussi p. VIII, n. 4) et *Palestrinaverein.*

2. *Indberetninger fra Charles de Dançay til det franske Hof om Forholdene i Norden* 1567-1573 *udgivne ved C.-F. Bricka af Rigsarkivet.* Copenhague, Reitzel, 1901, in-8° de x-239 p. D'autres fragments des archives de Ch. de Dançay sont dispersés, nous dit l'éditeur, en Danemark et en Suède.

nots convaincus de complot, « quelques ungz parlent si estrangement des effectz du peuple de Paris que plusieurs en sont esmerveillez. » Au début de l'année suivante, Dançay avoue que « quand le roy de Dannemarck, l'électeur de Saxe et quelques autres princes, qui estoyent lors en Dannemarck, furent advertiz de ce qui estoit survenu à Paris, il est certain qu'ils s'esbahyrent grandement d'ung si soubdain changement; aussi l'on exageroit tellement le fait de ceux de Paris que tous le trouvoient estrange[1]. » Il fallut à l'ambassadeur une certaine habileté pour obtenir de ces princes qu'ils demeurassent « entiers et sincères amis » du roi de France. — Une autre difficulté fut l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, qui motivait le passage des troupes françaises en Danemark et qui inquiétait nos alliés; il fallut les rassurer sur nos intentions.

A côté des renseignements politiques[2], cette correspondance est riche de faits intéressant l'histoire du commerce. De gros efforts sont tentés alors pour établir des relations régulières entre les Hanséates et la France; Dançay voulait amener les villes libres à créer dans un de nos ports un « contour [comptoir] ou fundicq [*fondaco*], » comme celui qu'ils avaient à Londres. Ces projets étaient traversés par les Anglais, qui voulaient conserver le monopole de la vente des draps à Hambourg et à Copenhague, et par les gens d'Anvers, qui « leur donnerent place en leur ville pour bastir leur fundicq et firent present de cinquante mille florins pour y commencer le bastiment. » Enfin, en 1571, Dançay avait obtenu qu'une légation des villes maritimes partit pour la France, lorsque les délégués s'avisèrent de mourir! D'autre part, des marchands français, dieppois, fécampois, rouennais, rochelais se risquaient dans la Baltique et venaient commercer à Narva; mais ce commerce se heurtait aux obstacles suscités par Dantzig et le roi de Pologne, qui voulaient s'en réserver le monopole et qui faisaient infester cette mer par leurs « freybeutres; » parfois nos gens, marchant de compagnie, réussissaient à couler bas les pirates. Le commerce en était encore, dans cette mer Orientale, à

1. « Et combien que le roy de Dannemarck aye toujours désiré et désire encores à présent que ceux de la religion puissent vivre en France sous V. M. en liberté de leur conscience, luy prestant l'obéissance et fidélité qu'ilz luy doibvent... J'ay dict au roy de Dannemarck et escrit cy-devant à plusieurs princes, comme je feray encore de brief, qu'il ne tenoit que à ceux de la Rochelle qu'ilz ne jouissent de l'exercice de leur religion et vesquissent en toute liberté et seureté, vous obéissant aux aultres choses... Plusieurs sesbehissent d'une si véhémente opiniastreté. »

2. Sur l'annexion de la Lithuanie par la Pologne, sur les débuts de la puissance de « l'empereur de Russie, » sur la Gardie, etc.

sa période héroïque. En Russie, les Français ne pénétraient guère que par cette porte; Dançay aurait voulu les voir arriver aussi, comme les Anglais, par la mer Blanche; il aurait voulu surtout les voir renoncer à leurs querelles entre Normands et Bretons et s'entendre pour avoir (on croirait lire, déjà, un de nos rapports consulaires) « quelques facteurs ou procureurs, gens de bien, qui demeurent en Russie, pour pourvoir à leurs affaires, comme ont les autres nations. » — M. Bricka a publié ce précieux texte avec un soin louable[1].

Après comme avant l'abjuration, les relations entre Henri IV et la cité de Calvin prirent un caractère d'intimité, de quasi-familiarité qu'elles n'avaient pas eu, malgré l'existence d'un lien politique solide, sous ses prédécesseurs depuis François Ier. Assurément, la sympathie du Béarnais n'allait pas jusqu'à lui faire délier les cordons de sa bourse; elle prodiguait surtout les bonnes paroles; elle se manifestait cependant lorsque la République était en danger.

M. de Crue[2] a retracé, d'après les Archives genevoises, les Archives françaises des Affaires étrangères et le Fonds français[3], l'histoire des missions de deux députés genevois auprès de Henri IV, les deux premiers « députés réguliers » que la République ait entretenus en France, Paul Chevalier (1592-1597) et François de Chapeaurouge, dit Dauphin (1597-1609). Une substantielle introduction définit les rapports entre Genève et la France[4], explique ce que c'était qu'une mission de la Seigneurie à la cour du Très Chrétien, comment elle était reçue, sur quels appuis elle pouvait compter. La première mission de Chevalier, qui avait été autorisé par Henri IV à voyager à travers la France pour faire une collecte parmi les églises (1592-93), est d'un grand intérêt pour l'histoire du protestantisme : il trouve de

1. C'est à peine si, dans cette publication d'un éditeur étranger, nous relevons quelques fautes de lecture. P. 24 : *heirs* pour *hoirs*, *à* pour *a*. P. 52 : « *la Gauuriere* [?] » pour *la Gaufrie* (*ut* p. 42). P. 193, l. 16 : *non est* pour *n'en est*.

2. *Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge*. Genève (J. Julien) et Paris (Picard), 1901, in-8° de 454 p.

3. Je m'étonne de ne voir jamais cités comme sources les *Arrêts du Conseil d'État*. Cela est d'autant plus étrange que l'auteur parle souvent (*passim*, par exemple, p. 68) de « ce terrible conseil. » Il ne cite ni le *Lesdiguières* de M. Dufayard ni le travail de M. Dumoulin sur *Jean de la Fin* ni, sur Chevalier (particulièrement sur la négociation relative au droit d'université), le livre de M. Borgeaud. La correspondance de Chevalier est trop sa source exclusive.

4. Il y a quelque obscurité (p. 40) dans l'exposé de la constitution genevoise, en particulier pour les rapports réciproques du Petit Conseil et du CC.

nombreux coreligionnaires sur la Loire; à Jonzac, « presque tous les habitants étaient de la religion; » à Bergerac, les jurats sont d'accord avec les ministres pour promettre de l'argent à Chevalier; à Bordeaux, au contraire, « il n'y avait pas plus de trente à quarante religionnaires à ce moment. » Chevalier nous donne aussi quelques détails sur les préparatifs de l'abjuration.

Après le traité signé par Sancy à Soleure en 1589, les Genevois avaient fait la guerre en partie pour le compte de la France, et, cinq années durant, ils avaient résisté à l'effort du duc de Savoie. Cette lutte avait ruiné la ville et Chevalier avait pour mission de la faire comprendre, pour plus de 357,000 écus d'or, « en l'état qui est ou sera dressé pour le paiement des Suisses et alliés. » Mais il mourut à Paris le 26 mai 1597. François de Chapeaurouge (qui appartenait à une grande famille genevoise, fut quatre fois syndic et alla onze fois en France) devait à la fois suivre cette affaire et obtenir l'admission de la République au bénéfice du traité de Vervins. Il eut satisfaction sur ce second point, mais la neutralité observée par Genève pendant la guerre de 1600 lui coûta le pays de Gex qu'Henri IV lui avait presque promis. La conjuration de Biron et l'affaire de l'Escalade réchauffèrent l'amitié réciproque des deux alliés.

Au fond, Henri IV était toujours bien disposé pour Genève, mais peu donnant; aux demandes d'argent, il aimait à répondre : « Je verray. » Il finit, au lieu de payer ses dettes, par verser une subvention, ce qui valait toujours mieux que rien, accorda aux Genevois l'exemption du droit d'aubaine et renouvela en 1605 le traité de Soleure. Mais ses ministres étaient peu désireux de favoriser la République et les influences pontificales s'exerçaient aussi contre elle. Le parlement de Dijon, dont le ressort comprenait le pays de Gex, usait la patience de Chapeaurouge et lui refusait l'entérinement des lettres de jussion du roi sur Chancy[1]. — D'autre part, les Genevois craignaient parfois que le roi n'aimât trop Genève et que sa protection, d'ordinaire assez molle, ne devînt un protectorat. — Somme toute, Chapeaurouge, qui mourut de la peste en 1615, avait fait rentrer dans le trésor de la République, sous diverses formes, 250,000 écus d'or français, obtenu la continuation du paiement pour l'avenir, maintenu l'indépendance absolue de sa patrie, tout en lui conservant, en dépit des gasconnades d'Henri IV, la fructueuse alliance de la France. Henri IV « s'est fait leur défenseur dans les cours catholiques de

1. Il est curieux que M. de Crue n'ait pas eu l'idée de faire quelques recherches dans les archives de ce parlement. J'avoue que les fonds où il aurait *peut-être* trouvé quelque chose (Côte-d'Or, B. 12072-12088, liasses restées jusqu'à ce jour au greffe de la cour) sont en assez mauvais état.

l'Europe, et c'est grâce à lui que l'existence de Genève comme État indépendant a été reconnue dans le monde. L'appui du roi était plus utile aux Genevois que la possession d'un territoire difficile à défendre, » comme l'eût été pour eux le pays de Gex[1].

Le quatrième volume des *Batailles françaises*, de M. le général Hardy de Périni, est consacré à *Turenne et Condé, 1663-1671*[2]. Il y étudie donc Rocroy, Fribourg, Nœrdlingen, Lens, Rethel, Bléneau, le combat de la porte Saint-Antoine, la bataille des Dunes et aussi Saint-Gotthard et Djidjelli. Quoique les volumes de cette collection se présentent moins comme des livres d'histoire que comme des livres d'édification militaire[3], l'information est solide et les documents sont mis en œuvre d'une façon consciencieuse et avec une louable sobriété de ton. Les figures (reproductions de plans de batailles, fragments de la carte au 1/80 000, estampes anciennes) sont judicieusement choisies[4]. Évidemment, cet estimable ouvrage ne

1. P. 384, histoire d'un complot contre Henri IV, le P. Cotton y est compromis. — P. 390 et suiv., affaire Casaubon. — P. 196-203, documents sur la prohibition des soieries étrangères. Sarasin, envoyé par Chapeaurouge à Genève, dit qu'il ne faut pas espérer la levée de cette prohibition, car le roi veut élever des vers au château de Madrid et s'est adressé pour les soigner à un Genevois, Manfredo Balbani. Celui-ci écrit aux syndics et conseil, le 24 févr. 1600 : « ... Ayant pleu à la M. du roy de sçavoir mon opinion sy l'on pourroit nourrir par deça des vers à soye, je n'ay peu luy celer que, puisqu'il s'en nourrissoit en des régions plus froides et mesmes en vostre ville, que j'estimois, sy on trouvoit commodité d'arbres meuriers, qu'il s'en pourroit facilement nourrir. Sur quoy, ayant commandé de faire recerche desd. arbres, il s'en est déjà trouvé en ceste ville et aux environs de trois à quatre mille, tous beaux et grands; qui a donné à sad. M. de voir ceste mesme année la preuve desd. vers, désirant que je m'employe et luy face service en cela... J'aurois besoing de quelques personnes qui sont en votre ville, tant pour gouverner lesd. vers que pour planter d'autres arbres. Plusieurs d'Avignon et ailleurs sont offerts de s'y employer, mais S. M. m'a faict cest honneur de s'en fier plustost à moy qu'à autres. » Faisant contre fortune bon visage, le Petit Conseil envoie à Balbani deux sériciculteurs, Blandano Condello et Catherine Rustici (voy. Fagniez, p. 108). — A noter (p. 404, n. 1), bien longtemps avant la Révolution, des tentatives (faites par Bouillon) pour fabriquer économiquement le salpêtre en utilisant, non pas les vieux plâtras, mais l'ammoniaque contenu dans « le pissat des chevaux. » M. de Crue aurait pu rapprocher ce passage de Rabelais, IV, VII : « De leur urine [les moutons de Dindenault], les quintessentiaulx tirent le meilleur salpetre du monde. » — Quelques expressions bizarres; p. 297 : « Le député trouva étrange du peu. » — P. 433 : *Aribaudouze*, lire : *Airebaudouze*.

2. Paris, Flammarion, s. d. [1092], in-12, 378 p., 63 fig., deux répertoires alphabétiques.

3. L'ouvrage est destiné à prendre place dans les bibliothèques régimentaires.

4. Attention aux noms propres! P. 37 : Necker *pour* Neckar. — P. 13, n. 1 :

nous apporte rien de nouveau, mais il y aura profit à le consulter.

La brochure de M. Louis D'HAUCOUR[1] sur *la Conspiration de Cinq-Mars, d'après des documents inédits (1642)*, ne contient en réalité que très peu de documents[2], qui sont loin d'être tous inédits, et dont un seul a quelque importance : la requête adressée à Louis XIV par Jacques-Auguste de Thou, afin d'obtenir la réhabilitation de son frère[3]. On y trouvera quelques détails sur les moyens qu'employa Richelieu pour obtenir une condamnation par ordre, ainsi que sur la lâche attitude de M. Le Grand[4].

M. L. COUYBA nous donne la troisième partie de ses *Études sur la Fronde en Agenais et ses origines*[5]. Ce volume est spécialement consacré à révéler « les dessous et les misères de la Fronde. » Avec la même patience, le même acharnement au labeur que dans les précédents, il nous retrace la détresse financière de la province, les réquisitions exercées impartialement par les armées du roi et celles des princes, les pillages et les viols, les exploits du trop fameux capitaine Balthazar, les famines, les brigandages, la fuite des populations, bref, toutes les horreurs qui font de cette « guerrette » une des plus épouvantables crises que la France ait traversées. Comme la *Fronde angevine* de M. Debidour, les études de M. Couyba expliquent une fois de plus le sentiment d'idolâtrie monarchique qui saisit la nation au lendemain de ce cauchemar.

Nicolas Choart de Buzenval, évêque de Beauvais, est un des quatre prélats jansénistes qui refusèrent obstinément de signer le formulaire adopté par l'Assemblée du clergé de 1656. M. Jean GAILLARD[6], après avoir résumé l'histoire du diocèse de Beauvais avant

1/8000 *pour* 1/80000. — P. 269, n. 1, c'est une manière plutôt bizarre de commenter ces mots d'un Hongrois au vizir : « Ce sont les *magnats* de France, » que d'écrire simplement en note : « La haute noblesse hongroise. » — Les quelques figures qui représentent les uniformes des divers corps se rapporteraient mieux à une époque postérieure.

1. Paris, Fontemoing, 1902, petit in-8° de 122 p. Sur la couverture, un portrait de Cinq-Mars.

2. Arch. nat., K. 722, n° 12. — Ibid., M. 751, n° 3. Celui-ci est le texte du traité bien connu entre Fontrailles, pour Monsieur, et le comte d'Olivarès. — Bibl. nat., mss. fr. 3833, fol. 204, original de la dernière lettre de Cinq-Mars à sa mère.

3. Arch. nat., U. 809. M. d'Haucour ne donne pas la date.

4. P. 93 : *Dupuis* pour *Dupuy*. Ailleurs : *racontages* pour *racontars* ou *radotages*. Le style est d'ailleurs lâché.

5. Villeneuve-sur-Lot, R. Leygues, 1901, in-8° de 319 p. Table onomastique et topographique du volume. Sur les deux premiers, voy. *Rev. hist.*, t. LXXVII, p. 97.

6. *Un prélat janséniste. Choart de Buzenval, évêque de Beauvais*, 1651-1679. Paris, Picard [précéd. Didot], 1902, in-8°, XIX-287 p., un portrait.

1651 et nous y avoir montré les premières semences de l'augustinisme, nous raconte la vie de Choart, sa liaison avec le farouche janséniste Godefroy Hermant, enfin ses démêlés avec la majorité de ses chanoines, démêlés qui ont pour prétexte la question des cinq propositions et du formulaire, mais qui sont en réalité un épisode de la lutte entre le chapitre, qui dépend directement de la cour de Rome, et l'évêque-comte de Beauvais, fidèlement soutenu par son clergé paroissial, mais abandonné par le roi. La « paix de l'Église » ne mit pas absolument un terme à ces querelles; on ne craignit pas d'accuser Buzenval de vouloir supprimer le culte de la Vierge, et cette fois encore le roi frappa l'évêque. M. Gaillard, qui donne parfois un peu trop dans l'apologie[1], a tracé de cette figure d'honnête homme un peu obscur une esquisse intéressante. Il eût donné plus de valeur à son opuscule s'il ne s'était interdit à lui-même toute excursion sur le terrain brûlant de la controverse religieuse.

Le quatrième — et dernier — volume publié par M. Paul de Félice sur *les Protestants d'autrefois* porte pour sous-titre : *Éducation. Instruction*[2]. Il est peu de sujets plus intéressants que celui-ci, car, écrivait il y a trente ans M. Bréal, l'enseignement primaire est « fils du Protestantisme. » Et, pour savoir ce que nos collèges et nos Universités doivent à la Réforme, il suffit d'ouvrir le monumental ouvrage que M. Ch. Borgeaud a consacré à l'*Académie de Calvin*[3].

Dirai-je que la lecture du livre, très captivant d'ailleurs, de M. de Félice nous fait éprouver une déception? Nous n'y trouvons pas le sujet dans toute son ampleur. D'abord, il y est question de beaucoup de choses et de gens qui ne sont pas spécifiquement protestants, de l'éducation de Louis XIII, de Mmes de la Fayette et de Sévigné, etc. En second lieu, par protestants d'*autrefois*, M. de Félice entend presque

1. Nous avons du mal, par exemple, à admirer l'ordonnance du 9 août 1666 sur les mariages : elle condamne rétroactivement au concubinage les couples qui se sont mariés à des degrés prohibés par l'Église; je ne vois pas ce que la religion et la morale y gagnent (p. 265). Nous ne pouvons davantage l'approuver d'avoir prêté les mains au véritable guet-apens par lequel le maréchal d'Humières expulsa les religieux de Mouchy pour y ramener des religieuses (p. 112) : « Deux des sœurs du maréchal étaient religieuses en l'abbaye de Jouarre..., et, pour les avoir plus près de lui, il voulait que l'une d'elles fût abbesse de Mouchy. » Cette raison n'est guère canonique. Par contre, M. Gaillard a tout à fait raison de signaler les excellentes mesures prises par Choart contre la peste, p. 283.

2. Paris, Fischbacher, 1902, pet. in-8°, XVII-406 p. Index (du volume). — Dans cette même série avait paru le volume de M. Henry Lehr, *Vie et institutions militaires*, analysé dans le t. LXXVII, p. 93, de cette *Revue*.

3. M. de Félice a utilisé le livre de M. Borgeaud, mais seulement dans la dernière partie de son volume. Cette partie paraît d'ailleurs avoir été composée assez longtemps après la première.

exclusivement ceux du XVIIe siècle, entre la promulgation et la révocation de l'Édit. S'il ne parlait de Mathurin Cordier, s'il ne donnait quelques détails, au reste insuffisants, sur les *A B C du chrestien*, le siècle de la Réforme serait absent de son livre. Il s'enferme aussi trop complètement en France; il ne fait pas la part des influences genevoises, si considérable sur la vie intellectuelle de nos réformés, et je crois bien qu'il ne nomme Calvin qu'une fois, à propos de son catéchisme.

Dans les limites que nous indiquons, il traite successivement de l'enfance, de l'instruction des filles (peu développée en fait, malgré l'excellent programme d'émancipation intellectuelle dressé dès 1584 par Pierre de la Primaudaye dans son *Académie françoise*[1]), des « petites écoles, » des instituteurs, des livres (notamment de la *Civile honnesteté*), du collège, des Académies. Grâce à d'heureuses recherches dans les archives des Académies de Die et de Saumur[2], il a pu renouveler presque complètement ce dernier sujet, traité jadis par M. Bourchenin. Ces cent pages sur les professeurs, sur la vie des étudiants, leur logement, leur « vivre » et leur « couvert, » leurs travaux, leurs plaisirs permis et défendus, sont des plus intéressantes. Non moins curieuse est la trouvaille[3] de cette école « mi-partie », créée, en 1628, à Pont-de-Veyle par le libre consentement des bourgeois de l'une et l'autre religion[4]. Il y a là une nouvelle preuve des excellents résultats qu'aurait pu donner, au point de vue de la pacification nationale, le régime de l'Édit de Nantes, si les pouvoirs publics en avaient voulu faire l'essai loyal. On regrettera de trouver chez M. de Félice une tendance à l'apologie à outrance[5] et un tour d'esprit conservateur et chagrin[6].

1. M. de Félice en cite ce curieux passage : « Je n'approuve pas l'opinion de plusieurs, qui disent les femmes ne devoir rien sçavoir que filer et coudre..., » où l'on trouve déjà, mais condamnée, la sentence de Chrysale : « Cest Empereur, qui vouloit que la femme n'eust pas plus d'esprit qu'il ne luy en falloit pour discerner la chemise d'avec le pourpoinct de son mary. »

2. Plus les *Lois collégiales de l'Académie du Béarn*. Paris, 1889.

3. P. 93. Arch. nat., 236 a, 170.

4. Les huguenots admettent que le principal et le premier des deux régents soient catholiques, mais « non prebstres ny religieux. »

5. Il fait des efforts inouïs pour ne pas admettre que les « débauches » des jeunes théologiens aient jamais passé les bornes d'un fleuretage innocent et le plus souvent stérile. C'est se donner beaucoup de peine.

6. Jusqu'à regretter non seulement le temps où l'on disait « vous » à son père, mais le temps des châtiments corporels à l'école. La férule et le fouet furent d'ailleurs employés, dans les écoles protestantes, avec une certaine modération et une certaine douceur. Comparez, par exemple, avec ce que nous disons ci-dessous (à propos du livre de M. Delfour) des Jésuites de Poitiers.

A côté de l'enseignement huguenot, voici l'enseignement des pires ennemis des huguenots, les Jésuites.

En étudiant *Les Jésuites à Poitiers (1604-1762*[1]*)*, ou plus exactement les collèges fondés dans cette ville par les Jésuites, M. Joseph Delfour n'a pas songé un instant à dissimuler ses préférences. Quand il raconte les conflits perpétuels de la compagnie avec l'Université de Poitiers, particulièrement avec la Faculté de théologie, il y apporte toute la fougue d'un docteur gallican ou janséniste au temps de la bulle *Unigenitus*. Cela donne de la vie à son livre, mais lui enlève de l'autorité. « Médiocres administrateurs, » dit-il des Jésuites poitevins, ils n'eurent « guère de succès soit comme prédicateurs, soit comme missionnaires, controversistes ou même éducateurs. Toute leur science consistait à approprier leur enseignement aux nécessités du moment, aux exigences non des programmes, mais des familles... Rendre la vertu facile et le savoir brillant ou donner un vernis d'éducation, » tel fut leur unique souci. Cependant, M. Delfour note ailleurs quelques-uns de leurs mérites : grâce à leurs inépuisables ressources, ils ont réalisé avant l'heure le dernier-né des desiderata de notre démocratie en matière d'enseignement, l'externat gratuit; leur pédagogie n'était pas si détestable, lorsqu'ils disaient que le maître doit peu parler, mais interroger beaucoup, « que les enfants apprennent mieux par les leçons de leurs camarades que par celles de leurs professeurs. » D'ailleurs, convient-il de se montrer si sévère à l'égard de la Compagnie, quand on voit tout ce que notre Université moderne retient encore d'habitudes « jésuitiques » ? M. Delfour est-il sûr qu'il n'y ait plus dans nos lycées d'administrateurs plus préoccupés de la discipline purement extérieure, de l'ordre dans les *mouvements* que de la formation des volontés droites et autonomes, de professeurs plus sensibles « au vernis brillant, » à la virtuosité littéraire qu'à la culture solide des intelligences? Notre enseignement n'est-il pas, comme était le leur, un enseignement de mots plus qu'un enseignement de choses? Ne leur avons-nous pas pris leur pratique de l'internat, leur système de récompenses, et jusqu'à leur conception puérile, efféminée de la moralité[2] ?

1. Paris, Hachette, 1902, in-8°, LXXV-392 p. Ses principales sources sont les archives de la Vienne, les documents sur l'Université de Poitiers conservés à la bibliothèque de la ville, les papiers de dom Fonteneau, les registres municipaux, le P. de Backer. Ce qui manque, c'est une étude comparative avec d'autres collèges de Jésuites. Signalons ici aux chercheurs l'existence, aux archives du Puy-de-Dôme et au greffe de la cour de Riom, de documents intéressants sur les Jésuites de Billom.

2. P. 265, M. Delfour signale que les Jésuites faisaient lire « l'*Énéide* de

Si M. Delfour avait jugé ses prédécesseurs avec plus d'impartialité, il n'en aurait été que plus fort pour dénoncer leurs défauts. Au fond, ils considèrent les sciences expérimentales comme dangereuses et veulent les transformer en pures amusettes. Leur esprit d'intrigue apparait dans la façon dont ils s'insinuent en Poitou dès 1570, dont ils arrachent en 1604 à la faiblesse d'Henri IV la concession du collège de Sainte-Marthe, dont ils s'installent en 1687, sous couleur d'éduquer les « nouveaux convertis », à celui de Puygarreau. L'histoire de leurs démêlés avec l'Université (dès 1634) n'est pas moins édifiante; ils lui contestent, contrairement à toutes les lois, son droit de visite, c'est-à-dire d'inspection; c'est ainsi qu'ils entendent la liberté de l'enseignement. Il est triste de dire qu'ils sont soutenus par le procureur du roi, l'intendant, le roi lui-même. Des recteurs sont suspendus, l'Université est blâmée pour avoir osé s'attaquer à la toute-puissante société qui, par le confesseur du roi, dirige en France le ministère de l'instruction publique. Ils ne ménagent pas davantage leur évêque et finissent par s'exempter de la juridiction de l'ordinaire. Soustractions d'enfants (dès 1612), donations par personnes interposées (1678[1]), brutalités sauvages des « bons Pères » envers les élèves récalcitrants, rôle considérable (aussi blessant pour la pudeur que pour l'humanité) joué par le « correcteur, » voilà ce que M. Delfour a eu raison de stigmatiser. Remercions-le d'avoir apporté cette nouvelle et utile contribution à l'histoire de l'enseignement public[2].

Virgile, à l'exception du IVe livre (quel scrupule!). » Ce scrupule n'est pas mort. A nous aussi, au lycée, on a fait sauter le IVe livre. On nous invitait par là à chercher des polissonneries dans une des œuvres les plus belles, les plus profondément humaines du plus humain des poètes. Inutile de dire que nous lisions tous le livre interdit; nous y avons appris plus de latin que dans tous les autres ensemble, mais nous ne le lisions pas dans l'esprit qu'il eût fallu.

1. Un Jésuite signale (p. 119), à propos d'un donateur, « toutes les précautions qu'il a prises pour faire du bien au collège sans que ses héritiers puissent nous inquiéter là-dessus. »

2. Quelques chicanes. M. Delfour ne prouve pas (p. 11) ce qu'il affirme, à savoir que la population de Poitiers n'aurait pas voulu du collège; les difficultés paraissent avoir été surtout financières en 1604; on ne voit d'opposition formelle que de la part de l'évêque, de Nicolas de Sainte-Marthe, du sieur de la Parisière et de la Faculté de médecine. — Ne pas dire, à propos du « drame » d'Urbain Grandier (p. 50) : « qu'excuse seule l'ignorance du moyen âge, » ni de Menot (p. XLV, n. 3) qu'il prêchait « au temps de la Ligue. » C'est Colbert de Croissy et non de Croisy qu'il faut écrire partout; c'est Basville et non Basvilly (p. 111). P. 14, la phrase : « Nec scio an ullae sint Indiae quae magis opis indigeant » ne veut pas dire : « Le Poitou... est moins civilisé encore que les Indes, » mais bien : « On a autant besoin de jésuites ici qu'aux Indes. » — P. 376-377, M. D. nous donne le catalogue des mss. de la biblio-

Voltaire écrivait à d'Alembert, le 24 juillet 1760, en faisant allusion au duc de Choiseul : « Il y a plus d'un an que la personne dont vous me parlez daigne m'écrire assez souvent avec beaucoup de bonté et un peu de confiance. » On croyait que Voltaire s'était vanté; M. Pierre Calmettes montre qu'il n'en est rien, en publiant quarante-six lettres adressées par le ministre tout-puissant à « son cher solitaire, » à « la marmotte des Alpes, » lettres qui s'échelonnent entre le 20 avril 1759 et le 17 septembre 1770[1]. La correspondance eut pour origine la fameuse ode de Frédéric sur Louis XV, que l'auteur avait envoyée à Voltaire. Le paquet qui contenait cette *poëshie* avait été décacheté; l'ermite de Ferney prit peur, adressa l'ode à Choiseul et reçut en récompense une mission assez extraordinaire. Il devait servir d'intermédiaire officieux entre les deux gouvernements, « amorcer » Frédéric en lui passant au besoin les lettres de Choiseul, transmettre à Choiseul les lettres de Frédéric et préparer la paix entre la France et la Prusse. Ce rôle était passablement difficile à tenir, et il convenait aussi mal que possible à notre étourdi de philosophe. Voltaire avait assurément de la clairvoyance, un sens politique assez fin, une sérieuse connaissance de l'Europe et peut-être plus de patriotisme réel qu'il n'est d'usage de lui en attribuer. Mais il était léger, vaniteux et encore plus indiscret. Plus d'une fois Choiseul constata que telle lettre, évidemment destinée à rester secrète, avait pris le chemin de Londres. D'ailleurs, Frédéric répondait à toutes les avances qu'il ne demandait qu'à faire la paix, mais que la France, engagée dans les liens de l'alliance autrichienne, ne la voulait pas sérieusement; il la montrait, non sans raison, à la veille de perdre ses colonies pour les beaux yeux de l'impératrice-reine.

Choiseul ne paraît pas dans cette correspondance fort à son avantage. Il plaisante avec une fatuité de talon rouge le courage et les talents militaires de *Luc;* il annonce à toute page, en véritable fanfaron, l'écrasement prochain et définitif de Sa Majesté prussienne. Il parle sur un ton d'élégant badinage des défaites de la France, et c'est en ces termes galants qu'il annonce à Voltaire (p. 125) la perte du

thèque de Poitiers qui proviennent du collège (n° 91 : « Petri castri in Sarbaudia, » lire « Sabaudia; » c'est Pierre-Châtel), mais il aurait dû nous donner une liste analogue des livres conservés dans la bibliothèque du lycée. On regrette l'absence d'un index.

1. *Choiseul et Voltaire, d'après les lettres inédites du duc de Choiseul à Voltaire.* Paris, Plon, 1902, in-18 de 300 p. Ces lettres occupent les p. 261-432 du second volume d'un recueil manuscrit portant pour titre : « Manuscrits de Choiseul, » qui a été vu et utilisé par Flammermont et Charavay. C'est une copie faite entre le 8 mai 1785 et le 28 avril 1787. Les lettres n'y sont rangées dans aucun ordre chronologique.

Canada : « Si vous comptiez sur nous pour les fourrures de cet hiver, je vous avertis que c'est en Angleterre qu'il faut vous adresser. »

La seconde partie de la correspondance, — postérieure à la guerre de Sept ans, — est naturellement moins intéressante. Il y est cependant question de trois faits importants : l'entreprise avortée de colonisation de la Guyane; on y voit que la responsabilité de l'échec ne remonte pas à Choiseul, dont les idées étaient justes, mais à ses sous-ordres, d'Estaing et Turgot; Choiseul est surtout coupable d'avoir fait de tels choix; — la médiation de la France à Genève en 1767; — enfin les affaires Calas et Sirven; Choiseul se retranche, pour ne pas agir, derrière l'autorité de la chose jugée et le respect des formes légales. A ces pièces, qu'il a encadrées d'un sobre commentaire[1], M. Calmettes en ajoute une autre, également inédite : la lettre de Choiseul au roi, au lendemain de la disgrâce. Elle ne manque ni de fermeté ni de noblesse; il est juste d'ajouter qu'elle ne fut jamais envoyée.

La Vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle[2], c'était là un sujet des mieux choisis. La capitale bourguignonne a connu alors une vie intellectuelle très animée et assez particulière. Le président de Brosses et Fevret de Fontette, l'abbé Papillon, l'abbé Joly et Courtépée; les bibliothèques dijonnaises, très riches et même quelque peu célèbres, l'Académie de Dijon, la couronne qu'elle accorda au premier essai de Rousseau, celle qu'elle refusa au second, enfin le bon Piron qui, à son corps défendant, fut académicien... de Dijon, voilà quelques-uns des points qui devaient piquer la curiosité d'un érudit bourguignon. M. l'abbé Deberre, qui découpe un peu lourdement son sujet en trois parties[3] : Littérature, Histoire, Sciences, ne parait pas avoir entrevu l'intérêt de ces diverses questions. Ce n'est pas qu'il n'ait fait quelques heureuses trouvailles : des lettres inédites de Voltaire et du président de Brosses[4] sur les bois de Tournay et sur ces franchises de Ferney, dont il est également question dans le

1. Il les a fait suivre d'un index. Il a réuni dans un appendice quelques lettres de Voltaire à Choiseul ou à d'Argental et de Frédéric II à Voltaire qui éclairent certains points des lettres de Choiseul. P. 68, à propos de Langalerie, il était bon de rappeler l'excellente étude consacrée à ce personnage, dans la *Revue historique*, par M. de Boislisle. La question de la Guyane appelait de même le nom de M. Froidevaux.

2. Paris, Picard, 1902, in-8° de 413 p. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Dijon. Un index.

3. Plus une introduction sur l'instruction à Dijon.

4. Le titre de l'appendice n° 3 dit : « De Voltaire à de Brosses et à d'autres. » L'un de ces autres (lettre I) n'est autre que l'intendant Joly de Fleury. C'est dans cette lettre qu'il est question de l'intervention de Choiseul.

recueil de M. Calmettes[1]; une première rédaction du *Discours* du châtelain de Montbard *sur le style*, etc.[2]. Malheureusement, M. Deberre a passé les yeux mi-clos à côté de ces richesses, et une bonne étude sur les courants d'opinion à Dijon pendant les temps qui précédèrent la Révolution française est encore à écrire[3].

La Dernière des Romanov[4]. Si M. Waliszewski donne ce nom à la tsarine Élisabeth Petrovna, ce n'est pas seulement parce qu'elle est, en ligne directe, la dernière descendante de Pierre Ier, c'est qu'après elle va commencer le règne des Allemands : Pierre III de Holstein-Gottorp, Catherine II d'Anhalt-Zerbst. Aux archives des Affaires étrangères, à celles de Berlin, à celles de Vienne, il a trouvé de quoi dessiner en pied le portrait de l'impératrice. Plus opulente que belle, sensuelle et bigote, menant de front les aventures et les pèlerinages, aussi incapable que son père de résister à la poussée du sang, mais en outre incapable de s'appliquer avec quelque suite à un travail sérieux, toute à ses plaisirs, à ses amants, à ses fêtes, à ses bals, à ses toilettes, perpétuellement lasse, — on voit trop de quelle lassitude, — cette nymphomane couronnée paraît avoir eu bien peu de valeur politique. Entre ses favoris et ses ministres, Chouvalov, Bestoujev, Razoumovski, La Chétardie, Vorontszov, entre la France et l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse, elle oscille au gré des circonstances, se contentant d'opposer les unes aux autres les influences contradictoires. Mise sur le trône par une émeute nationaliste, elle n'en doit pas moins, comme fille du grand

1. P. 9, 10, 21. « Le prix de son avance officieuse, dit M. Calmettes au sujet de l'envoi de l'ode de Frédéric, devait être le renouvellement des franchises de Ferney. »

2. Voici, à la place du passage célèbre : « Ces choses sont hors de l'homme, le style est l'homme même, » ce que donnait cette première (ou, plus exactement, deuxième) forme : « L'homme qui saura donc le mieux les employer, les rassembler, les présenter, en un mot les écrire sera l'homme et le seul homme pour la postérité, parce que le style... ne peut ni s'enlever... » — Il y a, tracés par la pointe fine et aiguë de Richard de Ruffey, des portraits de Voltaire, de de Brosses, de l'abbé Leblanc, etc., portraits où le modèle est fort proprement égratigné (p. 267-276). Un intéressant programme d'enseignement secondaire de Clément.

3. Presque rien, par exemple, sur la suppression des Jésuites. Rien sur le revirement qui se produisit à l'Académie entre l'apparition du premier et du second mémoire de Rousseau.

4. *La Dernière des Romanov : Élisabeth Ire, impératrice de Russie,* 1741-1762, *d'après des documents nouveaux et en grande partie inédits* (sic) *puisés aux archives des Affaires étrangères de Paris, aux archives secrètes de Berlin et de Vienne et dans divers autres dépôts, ainsi que dans les publications russes et étrangères les plus récentes.* Paris, Plon, 1902, in-8°, XIII-534 p. Un portrait, un tableau généalogique, un index des noms d'hommes.

tsar, ouvrir largement la porte aux étrangers; tout au plus voit-on, avec elle, l'étranger le plus voisin, l'Allemand, céder le pas à l'étranger plus lointain, le Français. La Russie y gagne d'être initiée à une civilisation plus douce[1], plus fine et plus libre; et, à certains égards, M. Waliszewski a raison de dire que ce règne est une étape rafraîchissante entre les temps sévères qui le précèdent et ceux qui vont le suivre; avec elle, et sous son influence, s'inaugurent vraiment la vie de cour et la vie de société; sous son règne commence, avec ce bizarre et génial Lomonossov, la littérature russe.

M. Waliszewski se défend, dans son introduction et dans mainte page de son livre, contre le reproche, qu'on lui a fait au sujet de ses précédents ouvrages, d'introduire le roman dans l'histoire. Mais il ne me paraît pas très exactement comprendre la portée de ce reproche. Nous ne le blâmons pas de donner trop de place à l'anecdote, et à l'anecdote scabreuse : ce n'est pas sa faute si la tsarine, avant d'accorder ses dernières faveurs, entraînait l'heureux élu par des marches à pied jusqu'au monastère de la Troïtsa; nous le blâmerons d'accepter comme définitivement établies des anecdotes controuvées ou suspectes[2]. Nous ne lui en voulons pas, quoi qu'il dise, d'écrire des livres qui n'ennuient point, de faire vivre ses personnages, d'écrire le français avec beaucoup de grâce[3]. Non, notre inquiétude vient d'ailleurs. Encore que M. Waliszewski travaille d'après les sources, il ne donne jamais à son lecteur le sentiment de la sécurité complète. Trop souvent il reprend le détestable procédé, cher à feu H. de La Ferrière, et qui consiste à mettre en forme de dialogue les conversations relatées en style indirect dans les papiers diplomatiques; on est toujours tenté de se demander si le narrateur n'a pas ajouté quelque chose au texte original pour le rendre plus vivant.

La documentation de M. Waliszewski paraît d'ailleurs très riche. Elle lui permet de relever d'assez nombreuses, — et quelquefois importantes, — erreurs de date de M. Vandal[4], une amusante bévue du duc de Broglie[5], une affirmation pour le moins hasardée de

1. Élisabeth n'applique pour ainsi dire pas la peine de mort, mais elle se rattrape sur la torture et le knout.

2. P. 320, il reproduit l'anecdote, déjà donnée dans *Pierre le Grand*, des amours de Catherine Ire et de Mons, sans même faire allusion à la critique dirigée par Brückner, dans son *Peter der Grosse*, contre ce roman.

3. On ne peut guère relever, comme trace de l'origine étrangère de l'auteur, qu'un emploi peu exact, fréquemment répété, du mot « contemporain. »

4. P. 375 et *passim*.

5. P. 379 : « ... un événement [l'apparition d'un corps russe sur le Rhin] dont je ne serais pas tenté de dire avec tel de mes prédécesseurs qu' « il était

M. Rambaud[1]. Elle lui permet aussi, — c'est un des résultats positifs les plus notables de ses recherches, — d'établir la réalité de la stipulation secrète du traité anglo-russe du 12 juin 1747, stipulation dirigée contre la Prusse et qu'on accusait Frédéric II d'avoir inventée. Mais là encore il dépasse, dans son commentaire, la portée du document, du moins du document tel qu'il le cite.

En somme, la *Dernière des Romanov* est une lecture très attachante, et l'on y voit que deux choses surtout ont permis à la Russie, même sous le règne de cette très médiocre impératrice, de jouer un assez grand rôle : d'abord l'impulsion formidable donnée à la machine par Pierre le Grand; ensuite la valeur du soldat russe, valeur insoupçonnée de ses adversaires, cette ténacité inlassable et presque stupide, cette force massive et brutale, plus forte que l'incapacité, vraiment exceptionnelle, des généraux d'Élisabeth.

M. Casimir Stryienski étudie *con amore* la douce et douloureuse figure de *Marie-Josèphe de Saxe*, mère des trois derniers Bourbons[2]. Aux documents des Affaires étrangères, à ceux des Archives de Dresde, au fonds *Saxe* des Archives de l'Aube, il a eu la bonne fortune d'ajouter plus de cent lettres de Marie-Josèphe à son frère Xavier, conservées à la Bibliothèque polonaise de Paris[3]. Il a pu ainsi dépasser de beaucoup le cadre ordinaire d'une biographie et donner une peinture vivante, sinon très neuve, de la cour de Versailles entre 1746 et 1767. On ne peut pas dire que, de cette nouvelle enquête, Louis XV (en dépit des efforts que tente M. Stryienski pour mettre en lumière ses vertus de père de famille) sorte grandi[4]. M. Stryienski croit avoir fait davantage pour la réhabilitation du Dauphin, père de Louis XVI; il n'y a qu'à demi réussi. Le Dauphin apparaît chez lui comme bien intentionné, non dépourvu de quelques qualités administratives et militaires, je ne dirai pas bon général,

« inouï, presque incroyable et sans exemple, depuis les grandes invasions « musulmanes ou tatares, » attendu qu'il s'était déjà produit en 1734. »

1. « Ce sont les Russes qui ont civilisé les Allemands de la Prusse orientale. » M. Waliszewski rappelle à M. Rambaud qu'à cette date « l'auteur de la critique de la *Raison pure* était déjà né; il venait de publier à Kœnigsberg même ses premiers essais... » (p. 459).

2. *La Mère des trois derniers Bourbons. Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV.* Paris, Plon, 1902, in-8°, VII-424 p. Un portrait en héliogravure, un index, trois appendices (notamment le testament de la dauphine).

3. Legs Charles Sienkiewicz.

4. P. 36 : « Bien léger, bien futile, ne se préoccupant guère des choses sérieuses et ne craignant pas de risquer des plaisanteries d'un goût douteux. » Encore est-ce indulgent; la lettre à laquelle M. Stryienski fait ici allusion est d'un goujat.

mais bon colonel, quoique sa santé, ruinée par la phtisie, ne lui permette pas de soutenir longtemps ce rôle; d'ailleurs esprit borné, cœur fermé, caractère sauvage, d'une bigoterie étroite, d'une moralité étroite aussi, encore qu'intermittente : l'élève des Jésuites fut même, à plusieurs reprises, le rival de son père; ils « firent voile pour Cythère (p. 140) sur la même embarcation. » Quant à la Dauphine, on ne peut que plaindre avec son biographe sa triste destinée : pas jolie, douce et terne, mariée à quinze ans à un homme qui ne l'aime pas[1], on lui fait sentir durement qu'elle n'est là que pour faire des petits-fils de France; féconde, on la supporte; c'est à peine si dix-huit années d'un constant dévouement, dévouement de garde-malade, d'une patience à toute épreuve, lui vaudront un peu d'affection; le Dauphin mourut en l'appelant « ma chère Pépa, » mais il n'en demanda pas moins que son cœur fût déposé dans le tombeau de sa première femme, non oubliée, Marie-Thérèse d'Espagne. Avant son mari, la pauvre Dauphine avait perdu des enfants; elle avait vu son père dépossédé de ses États, sa mère insultée grossièrement par Frédéric II. La position de cette princesse saxonne à la cour de Versailles n'avait pas toujours été facile, surtout après la mort de Maurice de Saxe; il lui fallait se tenir entre la reine, qui a toujours « un coin de *stanislaïsme* dans le cœur, » la Pompadour qui lutte contre la cabale dévote du Dauphin, les Choiseul qui détestent la Dauphine et témoigneront d'une joie indécente lors de sa mort; les intrigants aux gages de son propre frère Xavier[2], prince nul et sans cœur, qui veut être roi de Pologne, s'occuper du mariage du futur Louis XVI, etc.; les menées de ce « coquin » de Bruhl; enfin les Jésuites, qui voudraient se faire de Marie-Josèphe un instrument. Atteinte de la maladie de son mari, elle traîne misérablement ses dernières années et reçoit, en 1767, la mort comme une délivrance. Il faut remercier M. Stryienski d'avoir dessiné ce portrait touchant, tache lumineuse dans la cour débauchée de Louis XV[3].

L'Armée de l'ancien régime, de Louis XIV à la Révolution[4], par

1. M. Stryienski écrit, à propos des projets de mariage du Dauphin, un fort joli chapitre d'histoire de la diplomatie connubiale sous l'ancien régime, chapitre en grande partie neuf.

2. Particulièrement Martange.

3. P. 10, « troupes gallispanes, » ce qui veut dire : franco-espagnoles! — P. 229, il faut ponctuer ainsi : « Voilà donc mes crimes vis-à-vis de M. le comte de Bruhl. A l'égard de mes plaintes..., je me demande... » — De même p. 236-237, c'est : « ... dans ce monde-ci et dans l'autre. Quelque attrait que puisse avoir votre comtesse, ah! votre Dieu en a de bien plus touchants! » — P. 297 : « Mancocapea, » lire : « Capac. »

4. *Bibliothèque d'histoire illustrée.* 1 vol. in-8° (s. d.) de 312 p.

M. Léon Mention, n'est pas une apologie. Le consciencieux travailleur qu'est M. Mention décrit avec vigueur le soldat d'autrefois, les procédés barbares de recrutement, les misères du milicien; il met à nu la plaie de l'ancienne armée, la désertion devenue une habitude, presque une institution; il étudie les effets de la vénalité des grades, du luxe, de la corruption dans l'administration de la guerre. Il note que, jusqu'à la Révolution, les soldats français ont couché à trois dans un lit, à deux quand ils étaient à l'hôpital; il montre partout usités les châtiments corporels, si bien que les fameux coups de plats de sabre du comte de Saint-Germain furent une atténuation, non une innovation. Tous ces défauts de l'ancienne armée ne réussirent ni à tarir le courage et l'intelligence des officiers (voy. le chapitre XII, sur la tactique), ni les qualités natives d'endurance et de gaîté du soldat. Cette armée, M. Mention nous en fait connaître à fond la composition, la discipline, la hiérarchie, la division en corps distincts et aussi en armes différentes, l'administration; et, comme il a commencé par un exposé de l'œuvre de Louvois, il termine par un exposé de l'œuvre de Saint-Germain : l'armée à la veille de la Révolution. Il illustre cet exposé par des gravures généralement bien choisies : estampes de Callot, de J.-B. Rigaud, objets du Musée d'artillerie. D'autres reprocheront peut-être à M. Mention que ces gravures ne sont pas toujours très bien venues; il répondra qu'il faisait un livre de vulgarisation, et un livre à bon marché. Livre utile, dont les conclusions sont la justesse même. L'armée de l'ancien régime ne fait pas corps avec le pays. C'est « l'armée du roi, c'est déjà l'armée de la nation, ce n'est pas encore la nation armée. Ses cadres un peu grêles, trop étroits, trop fermés, vont s'ouvrir à l'heure du péril sous la poussée du quatrième (?) État[1]. »

L'historique des *Gardes-françaises*[2], par le capitaine Noël Lacolle, est assez bizarrement divisé en deux parties parallèles. La première est l'histoire militaire du célèbre régiment. M. Lacolle retrace, d'ailleurs sans rien dire qui ne soit connu, les diverses actions auxquelles les gardes ont pris part; et, comme il n'est guère de campagne, avant la paix de 1763, où ils n'aient paru, ce chapitre est un résumé rapide de notre histoire militaire. L'auteur, qui admire fort les gardes-françaises sur les champs de bataille, est dur pour leur rôle dans le Paris

1. Une bonne bibliographie du sujet à la fin du volume. — M. Mention évite avec trop de soin d'entrer dans les détails techniques. Le passage sur les fortifications, par exemple (p. 194), manque de figures avec renvois. De même pour les transformations successives du mousquet et du fusil.

2. *Les Gardes-françaises, leur histoire*, 1563-1789. Paris et Limoges, Charles-Lavauzelle, s. d. (1902), in-8°, 504 p.

de Louis XVI et dans les premières journées de la Révolution; il les juge du point de vue étroit de la discipline et n'accorde aucune circonstance atténuante aux « vainqueurs de la Bastille. » Une seconde partie, beaucoup plus intéressante, mais qu'on aurait préféré voir fondue avec la première, est intitulée *l'Histoire intérieure des gardes-françaises;* il y est question de l'organisation, de la solde, des uniformes et drapeaux, etc. Elle est faite surtout avec l'*Extraordinaire des guerres*, la Bibliothèque de la Guerre, le *Journal* des gardes conservé aux Archives nationales, les collections de la bibliothèque de Rouen. Une troisième partie, toute biographique, donne les états de service des mestres de camp, colonels et lieutenants-colonels, et des officiers les plus éminents du régiment depuis 1563[1] jusqu'en 1789.

Après avoir étudié en quatre volumes l'histoire de la marine française de 1778 à 1870, M. E. Chevalier publie une *Histoire de la marine française depuis les débuts de la monarchie jusqu'au traité de paix de 1763*[2]. On aurait espéré, je dois l'avouer, quelque chose de mieux que ce court résumé, où les sources[3] ne sont jamais citées et où l'histoire de *la marine* disparaît trop sous celle des opérations navales. Il n'était peut-être pas indispensable de remonter à Clovis[4], mais il était nécessaire de nous décrire l'organisation de l'amirauté avant le xve siècle et de nommer au moins cet amiral de France qui s'appelait Gaspard de Coligny. Tel qu'il est, ce livre est un précis commode, et l'on en acceptera généralement les conclusions[5]. L'auteur nous montre que, sous Louis XIV, la marine souffre de l'ignorance technique et de l'indépendance des états-majors : « L'amiral (p. 131) ne peut contrôler ni par lui-même ni par ses officiers les calculs des pilotes de son bâtiment. Ce sont ces derniers qui, en réalité, dirigent la route de son escadre. » Les officiers croient que

1. M. Lacolle fait remonter l'origine du corps aux huit enseignes levées le 1er août 1563. Il se donne une peine bien inutile pour nous prouver que les documents, même officiels, de l'ancien régime n'ont aucun respect pour l'orthographe des noms propres. Les références aux sources sont indiquées d'une façon bien insuffisante. Les quelques illustrations sont sans intérêt.

2. Paris, Hachette, 1902, in-8° de 405 p.

3. Sauf le P. Daniel et le P. Fournier. Quoique le livre soit daté de 1902, l'auteur ne paraît pas avoir utilisé le monumental ouvrage de T. Mahan, *la Puissance maritime à travers l'histoire*, ni la thèse de M. Cultru sur Dupleix.

4. P. 2 : Sous Charlemagne, « les frontières maritimes de la France » vont du Tibre à l'extrémité de la Germanie. Beaucoup d'inutilités dans cet ouvrage si court : sur Lépante, l'Armada, Colomb, Cabral, Magellan.

5. J'entends les conclusions qui se dégagent du livre, car il se termine brusquement sur un exposé des clauses du traité de Paris.

la bravoure suffit et transportent sur les flots les pratiques du combat à terre. Quand par hasard le ministère a sous la main un vrai chef d'escadre, il brise son initiative à force de vouloir tout diriger de Versailles. Les instructions données en 1692 à Tourville sont d'une telle minutie qu'elles en deviennent presque injurieuses. Le ministère entre dans les plus petits détails d'exécution, et, pour comble, rien n'est prêt aux dates fixées. On taxe l'amiral de prudence excessive, et c'est pour se laver de ce reproche qu'il livre bataille dans des conditions désastreuses. A cette témérité succédera (surtout après la guerre de Sept ans), à la fois chez les ministres et chez les amiraux, une maladie inverse : la terreur des responsabilités, la peur (comique, si elle n'était lugubre, chez un d'Aché) de « compromettre les vaisseaux du Roi. » A aucun moment, sauf peut-être avec Colbert et Duquesne, la marine de l'ancien régime n'a été à la hauteur de sa mission. Et cette mission elle-même n'a jamais été clairement définie [1].

Aimez-vous à enfiler des perles? Lisez le nouveau volume de M. V. du Bled sur *la Société française du XVIe au XXe siècle* [2]. C'est un joli collier d'anecdotes sur la diplomatie et les diplomates, français ou étrangers, du XVIIe siècle ou des deux suivants. Les perles ne sont pas toutes de la même qualité (les mots de Talleyrand voisinent avec les poésies de Nguyen-Trong-Hiep, régent d'Annam), il y en a de fausses ou d'un éclat douteux; le fil qui les relie est souvent si ténu qu'il devient presque invisible ou même qu'il se casse, mais l'ensemble est agréable à voir. Malgré l'admiration de M. du Bled pour le « bon vieux temps, » ses chapitres sur la cour sont, comme dans les précédents volumes, d'une franchise assez méritoire, et il ne cache pas la brutalité, la grossièreté, la rapacité parfois malhonnête de ces grands seigneurs et de ces grandes dames.

1. Les lapsus et fautes d'impression ne se comptent pas : p. 3, *Vervins* pour Verdun; p. 6, Louis *VIII* répudie Éléonore; p. 15, Philippe III au lieu de VI; p. 45, *bouace* pour bonace; p. 81, *Shomberg;* p. 93, *Catham;* p. 275, *Hooyly* pour Hougly ou Hoogly; p. 95, *Southwood* pour Southwold, etc. Notez que, sur cette dernière affaire, Mahan donne d'assez bonnes raisons pour croire à une entente entre les Français et les Hollandais. P. 98, à ce propos, une théorie assez singulière de l'honneur et du patriotisme militaires : « Enfin, croit-on que, sous quelque gouvernement que ce soit, on trouve beaucoup de généraux disposés à sacrifier leur honneur aux exigences de la politique ? » Il semble au vulgaire que l'honneur d'un général consiste avant tout à exécuter les ordres de son gouvernement.

2. 3e série. *XVIIe siècle. Les diplomates. — Les grandes dames de la Fronde. — La cour. — Les courtisans, les favoris.* Paris, Perrin, 1902, in-12, XXII-328 p. Voy. *Revue historique*, t. LXIII, p. 312, et LXXVII, p. 100.

La production littéraire, en matière d'histoire moderne, a été ces derniers temps si abondante que nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui les ouvrages de MM. Bliard sur *Dubois*, Godard sur *les Intendants*, Coquelle sur *l'Alliance franco-hollandaise*, Tower sur *Lafayette*, Lemoine sur *la Consultation des évêques*, de Beauchamp sur *Louis XIII*, Marion sur *l'Impôt sur le revenu*, Locard sur *le XVIIe siècle médico-judiciaire*, le t. II des *Relations diplomatiques de la France avec la Suisse* d'Ed. Rott, le t. VIII de *la Correspondance de Catherine de Médicis*, le t. V des *Bâtiments du Roi*. Ces ouvrages trouveront place dans un prochain *Bulletin*.

Henri Hauser.

M. P. de Nolhac, à qui nous devons la première vraie Marie-Antoinette, a entrepris une nouvelle série d'études sur la cour de France au xviiie siècle et nous donne aujourd'hui un ouvrage sur *Louis XV et Marie Leczinska* (publié en édition de luxe in-4°, avec illustration, chez Goupil, et en in-18 chez C. Lévy) qui sera suivi bientôt d'un *Louis XV et Madame de Pompadour*. Le volume actuel nous conduit jusqu'à 1744, jusqu'à la mort de Madame de Châteauroux. On y retrouvera, dans un sujet moins dramatique, les qualités exquises qui distinguaient les volumes sur Marie-Antoinette, cet art de peindre les personnages et d'en donner la psychologie, non en les analysant, mais en les faisant vivre dans la vérité de leurs sentiments, de leurs actes et du cadre de la cour où ils se meuvent, cette manière sobre et discrète qui sait faire ressortir les vertus et les fautes sans faire de morale ou de sermons hors de propos, en faisant sentir, au contraire, tout ce qui sépare, sinon les mœurs, du moins les conceptions morales de la société du xviiie siècle de celles d'aujourd'hui. Il suffit de citer une lettre de Fleury, cardinal et ancien précepteur du roi, disant à propos de sa première liaison adultère : « Ah ! si vous saviez combien il était nécessaire que Madame de Mailly eût le cœur du roi ! Combien il serait funeste de le lui enlever ! » pour faire mesurer cette distance. L'art de M. de Nolhac est non de tout dire, mais de dire tout ce qui est nécessaire pour tout comprendre, et si, comme M. Cousin, il subit parfois un peu trop le charme des femmes dont il raconte les passions et les malheurs et nous parle de la « noblesse » de l'âme de Madame de Châteauroux, alors que « sincérité » eût suffi, ce sont des nuances imperceptibles et qui ne nuisent pas à la vérité générale du tableau dont Marie Leczinska reste le centre et la figure seule digne d'un entier respect, vérité qui serait altérée si Mesdemoiselles de Nesle n'étaient pas peintes de tout autres couleurs que Madame Dubarry. A côté de ses qualités de psychologue et d'artiste, M. de Nolhac nous apporte tou-

jours son scrupule d'historien et de critique sévère. Aux sources imprimées, qu'il connaît toutes, même les plus oubliées, il a joint de nombreux documents inédits, empruntés à la collection Morrison, à la bibliothèque de l'Arsenal, à celle de l'Institut, aux Archives nationales, et qu'il indique en appendice. Il a soumis à une sévère critique les Mémoires du temps, en particulier ceux d'Argenson et de Madame de Brancas, en prenant comme guide presque infaillible les Mémoires de Luynes, dont la lecture attentive lui a déjà fourni pour l'histoire du château de Versailles tant de lumières inattendues, restées cachées aux yeux des éditeurs mêmes de ces mémoires. Le *Louis XV et Marie Leczinska* est un drame tout intime. Les trois premiers actes sont le Mariage, les Années heureuses, l'Abandon. Dans un dernier chapitre, nous voyons la reine abandonnée se consoler par les bonnes œuvres et les lectures sérieuses, l'art, la société de peintres tels que Nattier, Coypel, Oudry, d'hommes d'esprit tels que Maurepas, Hénault, Moncrif, ou de prélats vertueux que le relâchement général n'avait pas entraînés; puis elle a un moment de revanche quand, à Metz, Louis XV, malade à la mort, est arraché un instant à Madame de Châteauroux, courte revanche suivie de l'abandon définitif. Ce drame n'eut que peu d'influence sur la politique générale. Marie Leczinska ne s'en mêla que pour prendre un intérêt imprudent aux ambitions de son père en Pologne, intérêt qui lui valut la secrète et perfide hostilité de Fleury, à qui elle témoignait une candide confiance. Mais elle était un trop petit esprit, une femme trop soumise, trop purement occupée de ses devoirs conjugaux et maternels pour chercher à exercer une action politique et même pour rappeler à Louis XV ses devoirs de roi. Louis XV resta pendant toute cette période en tutelle, d'abord sous Condé, puis sous Fleury. C'est Madame de Pompadour, chose curieuse, qui devait lui faire prendre figure de roi.

Le second volume de l'*Histoire socialiste de la Révolution* (Rouff), par J. Jaurès, est consacré à *la Législative*. Il ne nous conduit que jusqu'au 10 août, parce que l'auteur considère les massacres de septembre et la proclamation de la République comme appartenant plutôt à l'histoire de la Convention. On pourrait au contraire considérer les massacres de septembre comme la conséquence naturelle du 10 août et le résultat fatal de la guerre et du langage imprudent des Girondins, de Brissot en particulier, aussi bien que de Danton. M. Jaurès éprouve pour le 10 août un enthousiasme que nous ne partageons pas et il approuve, à tort selon nous, les Girondins d'avoir précipité la guerre avec l'Europe, parce que cette guerre, en provoquant des actes de trahison positive de la part du roi et de la

reine, a amené la chute de la royauté. Je sais bien que le 10 août était à peu près inévitable une fois la guerre déclarée et Marie-Antoinette engagée avec son comité autrichien dans la plus perfide et la plus criminelle des politiques; mais la guerre n'était pas inévitable, et Robespierre a été plus clairvoyant que les Girondins. La Constituante avait accompli la partie essentielle de l'œuvre révolutionnaire et je ne saurais savoir aucun gré à ceux à qui nous avons dû la Terreur et Napoléon. Avoir par-dessus le marché attaché le beau nom de République à un régime essentiellement tyrannique et militaire me paraît un médiocre service rendu à la France. Le régime napoléonien, l'alliance adultère du libéralisme et du bonapartisme d'où sont sortis et le second empire et le nationalisme actuel, voilà à nos yeux quelques-uns des fruits du 10 août, de Septembre et de la Terreur, sans que je refuse d'ailleurs mon admiration à l'héroïsme des sans-culottes qui ont vaincu l'Europe coalisée et à l'œuvre civile de 1795. — M. Jaurès a très habilement, après M. Biré, montré que les Girondins n'ont été que des Jacobins inconséquents, et, de même que dans son premier volume, il a donné un développement très nouveau et très intéressant à tout le mouvement économique et social et en particulier au mouvement paysan. Le seul reproche qu'on puisse lui adresser, c'est d'introduire un trop grand nombre de dissertations explicatives sur ces événements et de citer *in extenso* trop de documents. Mais il peut répondre que ces dissertations ne sont pas inutiles pour le public populaire dont il vise à faire l'éducation, et d'un autre côté que, si son œuvre a quelque chose d'un peu fruste au point de vue de la forme, si tous les éléments n'en sont point parfaitement fondus, c'est qu'il travaille à cette grande œuvre historique au milieu d'une foule d'autres préoccupations. Je le sais et j'admire ce qu'il y a accumulé de labeur et de pensée et, comme il le dit avec un légitime orgueil, « de sérieux efforts vers la vérité. »

M. F. Masson a donné comme suite à *Joséphine répudiée* un volume sur *Marie-Louise impératrice* qui a paru sous deux formes, chez Ollendorff en un in-8° et chez Goupil en un grand in-4° orné d'admirables reproductions de portraits, de tableaux et d'estampes. Le nouveau livre me paraît le plus parfait des dix volumes déjà consacrés à Napoléon et à sa famille par le plus consciencieux et le mieux documenté des biographes. Les puristes y relèveront sans doute plus d'une négligence de style, par exemple p. 617 : « Et comme, malgré tout, il est un homme, *donc qu'il se déçoit et se trompe toujours à la femme*, il croit qu'elle l'aime toujours, etc., » mais le livre n'en est pas moins très bien composé, les détails grou-

pés avec art, et leur choix sert à peindre le caractère et le rôle de Marie-Louise mieux encore que les pages où l'auteur fait en son propre nom la psychologie de son héroïne, si toutefois ce nom peut être donné à cette médiocre et sentimentale allemande, dont l'originalité fut précisément de traverser sans y prendre une part active et sans même la comprendre la plus grandiose tragédie de l'histoire. Le soin avec lequel M. Masson a retracé minutieusement la vie quotidienne de Marie-Louise, ses plaisirs, ses voyages et ses promenades, ses émotions conjugales et maternelles, les cérémonies auxquelles elle prend part, les dépenses qu'elle fait pour sa toilette, ses aumônes et ses faveurs, en faisant allusion seulement aux prodigieux événements qui servent de fond de tableau à cette existence, à la fois bourgeoise et royale, la guerre d'Espagne, les campagnes de Russie, d'Allemagne et de France, l'abdication, la royauté de l'île d'Elbe, la déportation à Sainte-Hélène, fixe, par des traits inoubliables, la figure de cette victime de la politique, sacrifiée puis déshonorée pour servir les calculs des ennemis de Napoléon. Il est un point seulement sur lequel j'aurais voulu que M. Masson insistât davantage, les négociations du mariage. Il a, me semble-t-il, bien mis en lumière le fait que l'alliance autrichienne a été désirée, préparée, voulue par l'Autriche même, avant de l'être par Napoléon; mais il ne prouve pas ce qu'il affirme dans sa conclusion, que, dès le début, ce mariage a été un piège tendu par l'Autriche à Napoléon, un piège où l'on savait que le lion serait capturé. Mais combien tout le reste est bien analysé de façon à faire comprendre l'influence exercée par cette union sur les destinées de l'empereur : ce qui restait en lui du représentant de la Révolution à jamais aboli pour ne laisser subsister que l'héritier de Charlemagne, allié aux souverains de droit divin, esclave de l'étiquette des cours; mais, en même temps, le soldat de fortune qui n'a jamais connu jusque-là que l'union passionnée et tumultueuse avec une maîtresse légitime et qui, après avoir goûté le plaisir brutal de prendre d'assaut la fille des Césars, avant même qu'elle fût régulièrement sa femme, jouit, en homme mûr et assagi, des joies du foyer et de la paternité, et, fidèle à ses traditions familiales de Corse, veut aussi une femme qui ne soit qu'épouse et mère, néglige pour elle ses devoirs de souverain, et, jusqu'au dernier jour, laisse ses préoccupations domestiques entraver ses calculs de politique et de chef d'armée. Marie-Louise, douce, sentimentale et sensuelle, docile d'abord aux obligations douloureuses que la politique lui a imposées, est conquise ensuite par les attentions, les assiduités du mari qui lui a fait connaître l'amour et la maternité; elle l'aime.

Mais, bien qu'elle remplisse scrupuleusement ses devoirs envers Napoléon jusqu'au jour de sa chute, qu'elle tâche de concilier ses sentiments de fille avec ce qu'elle doit à son mari, bien qu'elle ne manque ni d'instruction, ni de talents artistiques, elle est incapable de sentir la grandeur du rôle que la destinée lui a départi et les sacrifices qu'elle doit lui faire si elle veut garder devant l'histoire sa dignité de femme et de souveraine. Elle s'ennuie dans ce bonheur bourgeois, enveloppé dans une pourpre et une étiquette écrasantes. Elle a une sentimentalité romantique qui ne s'est pas trop effarouchée de l'aventure de Compiègne, mais qui la rend incapable de sacrifier héroïquement, au jour du malheur, à la gloire d'être la femme de Napoléon ses besoins de tendresse et de confort. Comme le dit très bien M. Masson, on ne peut en vouloir beaucoup à cette archiduchesse d'Autriche, immolée à des calculs d'ambition; d'ailleurs, si elle a aimé Napoléon, elle n'a jamais rien compris à la France et à la Révolution; Napoléon n'a jamais essayé de les lui faire comprendre, de la faire participer à ses pensées et à ses rêves, et, peut-être, n'y eût-il pu réussir; d'autant plus qu'il avait placé auprès d'elle (et c'est là une des plus intéressantes révélations de ce livre plein de choses neuves) une femme néfaste, Mme de Montebello, qui s'attacha à perdre Marie-Louise et à la faire servir à la ruine de Napoléon; qui aussi, par une sorte de méchanceté instinctive et peut-être par calcul intéressé, trahit l'empereur comme le faisaient Daru et Talleyrand. Tout ce que M. Masson nous apprend sur cette dame d'honneur, choisie par Napoléon lui-même par fidélité à la mémoire de Lannes, sur la dame d'atours, Mme de Luçay, sur tout cet entourage des dames rouges, des dames noires, des dames blanches, est du plus piquant et du plus poignant intérêt. Il n'est pas moins intéressant de voir comme l'organisation de la Régence fut la conséquence immédiate de la Conspiration Malet à laquelle Marie-Louise avait assisté sans se rendre compte un seul instant de ce qui se passait et comment aussi le Concordat de Fontainebleau fut provoqué par les mêmes circonstances. Enfin M. Masson a merveilleusement analysé les événements qui empêchèrent Marie-Louise de se rendre à Fontainebleau au moment de l'abdication, de faire aucun effort pour essayer de sauver l'Empire et la France en revendiquant ses droits d'impératrice et ceux de son fils, événements qui la livrèrent insensiblement à son père, aux intrigues de sa belle-mère, Marie-Ludovica..., et à M. de Neipperg. Mais il faut lire tout cela dans l'ouvrage de M. Masson et l'on sentira, avec une amertume douloureuse, la fatalité inéluctable, qui condamnait à la ruine la création grandiose

de l'aventurier corse, exercer lentement sa puissance à travers ces fêtes, ces prodigalités, ce décor futile et magnifique de châteaux, de bijoux splendides, de costumes éclatants.

Les ouvrages sur Napoléon se multiplient avec tant de rapidité qu'on a peine à les signaler tous au passage. Le petit livre de M. Paul Frémeaux sur *Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'empereur à Sainte-Hélène* (Flammarion) est en réalité un récit du séjour de Napoléon à Sainte-Hélène composé spécialement au point de vue de la santé de l'empereur et des difficultés que Sir Hudson Lowe et le contre-amiral Sir Robert Plampin mirent aux soins qu'il réclamait, toujours persuadés que Napoléon cherchait uniquement à se créer des relations clandestines à l'étranger. M. Frémeaux s'est servi des Mémoires inédits de John Stokoe, chirurgien de la marine anglaise, envoyé en 1817 à Sainte-Hélène, qui sut, par sa droiture et son humanité, gagner la confiance de Napoléon et de son entourage, soigna l'empereur et fut accusé, en 1819, par Hudson Lowe et Sir Robert Plampin, d'avoir intrigué contre l'Angleterre et ses représentants à Sainte-Hélène. Bien qu'il eût fourni d'amples justifications, le Conseil de guerre le condamna, comme de juste, pour ne pas blâmer les chefs, et Stokoe fut chassé de la marine. Bien qu'on eût reconnu l'erreur commise et que Sir Robert eût même été convaincu d'avoir fabriqué un faux pour le perdre, il ne put jamais être réintégré.

Napoléon, qui était bon juge en ces matières, était d'avis, comme on le voit par le procès-verbal de la séance du Conseil d'État du 21 février 1809, de ne laisser aux tribunaux militaires que les délits que des militaires seuls peuvent commettre, désertion ou manquements à la discipline. Il aurait voulu que tous les crimes et délits de droit commun commis par les militaires même contre des militaires fussent portés devant les cours impériales; « car, disait-il, la justice est *une* en France. On est citoyen avant d'être Français. » On sait quels malheurs a entraînés pour la France l'abandon de ces principes. Napoléon, d'ailleurs, qui a pourtant contribué plus que personne à faire de l'armée et des institutions militaires une sorte d'arche sainte entourée d'un culte idolâtrique, était plus que personne convaincu des dangers du militarisme et de la nécessité d'assurer la prééminence du civil sur le militaire. Il déclarait au Conseil d'État que « la prééminence doit appartenir incontestablement au civil et qu'il faudrait que la nation fût abrutie par cinquante ans d'ignorance pour subir le gouvernement militaire, » et il tenait à ce que le Conseil de la Légion d'honneur fût présidé par un civil. — M. Gustave Canton a écrit un livre très amusant et très instructif sous le titre, en apparence seulement paradoxal : *Napoléon anti-militariste* (Alcan).

Personne n'a mieux connu que Napoléon les vices inhérents à la profession militaire et les maux engendrés par l'état de guerre; personne n'a été plus énergique pour réprimer les premiers et reconnaître la gravité des seconds. M. Canton a réuni des citations et des faits topiques au sujet des abus financiers, diplomatiques, administratifs, disciplinaires commis par les officiers et que Napoléon s'efforçait de corriger. Il allait jusqu'à dire : « Le général qui fait le plus de grandes choses est celui qui réunit les qualités civiles. Le militaire ne connaît d'autre loi que la force, rapporte tout à lui, ne voit que lui; l'homme civil, au contraire, ne voit que le bien général. » Il voulait faire de l'intendance un service civil, à la tête duquel il mettait un civil, le comte Daru. La volonté qu'il eut de soustraire toutes les affaires financières aux généraux est elle seule la plus amère critique adressée à leur intégrité. M. Canton a relevé dans la correspondance (et elle n'est pas complète, et Napoléon ne savait pas tout, et M. Canton n'a relevé que les faits les plus graves) une série d'exemples des exactions commises par Masséna, Solignac, Kellermann, Brune, Allemand, Arrighi et bien d'autres, à qui il fait rendre gorge, et il déclare hautement que, s'il a gorgé ses généraux de dotations et de donations, c'est pour mettre fin à leurs pilleries. M. Canton ne nous présente pas seulement un Napoléon anti-militariste, mais aussi un Napoléon internationaliste, ce qui n'est pas non plus aussi paradoxal que cela en a l'air. Somme toute, livre à lire et qui, après les volumes d'Arthur Lévy, présente quelques traits curieux de l'image de l'étonnant et multiple génie qui a mis sur la France l'empreinte ineffaçable, bonne et mauvaise à la fois, de sa volonté et de son esprit.

G. Monod.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Louise de Stolberg, comtesse d'Albany, femme du prétendant Charles-Édouard Stuart et maîtresse d'Alfieri, eut, passé cinquante ans, une nouvelle liaison avec le peintre montpelliérain Fabre, « sigisbée constant et respectueux; » elle lui légua les collections héritées de son premier amant et les siennes propres. Fabre, à son tour, léguait tableaux et manuscrits à sa ville natale. C'est dans la bibliothèque de Montpellier que M. Léon-G. Pélissier a trouvé les lettres qu'il vient de publier[1]. Elles ne constituent pas la totalité du « portefeuille de la comtesse d'Albany. » L'éditeur a éliminé les correspondances déjà publiées, c'est-à-dire celles qui émanent de per-

1. *Le Portefeuille de la comtesse d'Albany.* Lettres mises en ordre et publiées par Léon-G. Pélissier. Paris, Fontemoing, 1902, 1 vol. in-8° de XXVIII-726 p.

sonnages illustres; il a également supprimé celles dont le sujet ou le signataire est trop insignifiant. Il en demeure environ quatre cents, y compris les plus amusantes, celles de Mme de Souza, déjà en partie éditées par Saint-René Taillandier. Ces lettres étaient adressées à la comtesse d'Albany de tous les coins de l'Europe et ont pour signataires des Français, des Anglais, des Allemands, des Slaves, des Italiens, etc. Elles parlent à peu près de toutes les affaires du temps; généralement leur inspiration est antinapoléonienne et conservatrice. « Disparates, incohérents, cosmopolites, » presque tous ces correspondants ont en outre un trait commun : leur notable médiocrité intellectuelle. A ce titre, leur prose n'est point dépourvue d'une certaine valeur pour l'historien qui sait priser leurs témoignages au degré qu'ils méritent. M. Pélissier s'est efforcé d'éclairer par des notes ce volumineux fatras épistolaire, et il y est généralement parvenu. Pourtant, il demeure naturellement bien des obscurités qu'il n'a pu dissiper. Par contre, il eût pu aisément abréger son volume d'un certain nombre de notes inutiles. Ni *Quo vadis*, ni l'*Aiglon*, ni Mme Olive Schreiner ne s'attendaient à figurer au bas des pages d'un tel ouvrage, et il n'est rien de plus déplacé dans une publication de ce genre que telle ou telle discussion humoristique, psychologique, politique ou galante entamée par l'éditeur avec tel ou tel des infimes correspondants de Mme d'Albany.

Les mémoires relatifs à la vie des émigrés à l'étranger sont déjà nombreux. Mais, comme le remarque M. Frédéric Masson, la plupart se rapportent à la période de 1791 à 1801, à la campagne de l'armée de France ou de l'armée de Condé; il n'y en a guère qui nous retracent d'une manière détaillée la vie de ceux qui prolongèrent leur séjour à l'étranger et qui ne furent pas des personnages de premier plan. Tout comme les correspondants de la comtesse d'Albany, le comte de Moriolles fut un médiocre; il semble même, autant qu'on en peut juger, qu'il le fut autant par le caractère que par l'intelligence; mais ses mémoires[1], bien qu'écrits dans une langue fâcheuse et sur le tard, sont singulièrement précieux pour nous donner l'idée de ce que fut la vie de nombre de gentilshommes réduits à gagner leur vie après avoir dû quitter la France. M. de Moriolles émigra de bonne heure et prit part dans l'armée des princes à la campagne de 1792. Après le désastre de l'invasion, il vécut aux crochets de ses relations en Allemagne et en Pologne. Il

1. *Mémoires du comte de Moriolles sur l'Émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin* (1799-1833), précédés d'une introduction par Frédéric Masson. Paris, Société d'éditions littéraires et artistiques, 1902, 1 vol. in-8° de xx-404 p.

se distrayait de temps en temps de ses ennuis en se livrant à des passe-temps littéraires de valeur infime. Mais ses belles manières lui valurent d'être enfin, en 1797, nommé précepteur d'une demoiselle polonaise de six mois. Il demeura dans ce poste plusieurs années. La partie de ses mémoires qui va de 1797 à 1821 est perdue. Nous savons qu'après avoir veillé à l'éducation de Mlle Morzkowska il passa au service du comte Branicki et de là à celui du grand-duc Constantin, frère des tsars Alexandre Ier et Nicolas Ier, qui lui confia le soin de son fils naturel, le jeune Paul. Les mémoires de M. de Moriolles sont pleins de détails sur la vie intime et pittoresque du palais du Belvédère, et s'il serait imprudent d'ajouter une foi aveugle à ses affirmations, lorsqu'il s'agit de faits où son intérêt personnel se trouve mêlé, il n'y en a pas moins dans son récit nombre d'indications dont l'historien peut tirer parti. Au moment de la révolution de Varsovie, M. de Moriolles montra vis-à-vis de son bienfaiteur un tel détachement de cœur et tant de souci de sa propre sécurité qu'il tomba en disgrâce du coup et dut, malgré d'innombrables pétitions, regagner la France en 1833. Il y vécut à Dreux, puis à Lorient, perdit la fortune assez ronde qu'il avait amassée en Russie et mourut en 1845, après s'être remarié l'année précédente. Figure assez suspecte et peu sympathique, le comte de Moriolles a laissé des mémoires tout à fait dignes d'être publiés et qu'il faut savoir gré à M. F. Masson d'avoir éclairés par une bonne introduction.

La Bibliothèque d'histoire illustrée de la Société française d'éditions d'art, qui comprend déjà plusieurs bons ouvrages, en compte un de plus depuis que M. Georges Weill[1] y a donné son ouvrage : *la France sous la monarchie constitutionnelle*. Selon la méthode de la collection, l'histoire politique et diplomatique n'y tient qu'une place restreinte : à peine un tiers du volume. Le reste est consacré à la peinture de la société, au mouvement religieux, littéraire, artistique, scientifique et économique. Cette conception d'un livre d'histoire diffère tant de celle à laquelle se sont conformés les historiens antérieurs de la Restauration et de la monarchie de Juillet que le petit volume de M. Georges Weill en reçoit un vrai cachet d'originalité et sera consulté et feuilleté avec plaisir, non par le grand public seulement, mais par les historiens eux-mêmes. L'écrivain a naturellement dû donner à son récit un caractère de généralité et de rapidité qui l'a empêché de suivre les méthodes strictes de l'érudition. Il n'en est pas moins vrai qu'on sent partout le contact personnel et

1. Georges Weill, *la France sous la monarchie constitutionnelle*. Paris, Société française d'éditions d'art, 1902, 1 vol. in-8° de 297 p.

direct des sources; les petites bibliographies sommaires que l'auteur place en tête de ses chapitres sont suffisantes pour ses lecteurs, mais elles ne lui ont, à coup sûr, pas suffi à lui-même. Qu'il soit permis de lui signaler un ouvrage qu'il semble avoir ignoré et qu'il aurait pu, non seulement consulter, mais utilement recommander à son public. Si les *Mémoires de la comtesse Dash*, édités par M. Clément Rochel, ne sauraient être considérés comme une garantie suffisante des faits qu'ils rapportent, ils sont des plus caractéristiques pour la société qu'ils décrivent, et l'auteur y eût aisément glané quelques anecdotes piquantes et expressives. L'illustration du volume est bonne, tout entière contemporaine des sujets auxquels elle se rapporte.

Une préface du P. Ollivier présente au public le *Lacordaire,* qui paraît sous la signature de M. G. Ledos[1] dans la collection intitulée : « Les Grands hommes de l'Église au XIXe siècle. » M. Ledos a résumé les ouvrages où Montalembert, Foisset et le P. Chocarne avaient déjà étudié le personnage de Lacordaire. Son livre n'a donc nulle prétention à l'érudition. Catholique écrivant pour des catholiques, l'auteur n'a eu d'autre but que d'exposer d'une manière respectueuse et sympathique les traits essentiels de la physionomie de Lacordaire. Il faut reconnaître qu'il a pleinement réussi dans sa tâche. Si le lecteur non catholique regrettera parfois que le biographe ne se soit pas appliqué à situer davantage son héros « dans le siècle » et à y marquer plus nettement son rôle particulier, il n'en trouvera pas moins avec plaisir dans le livre de M. Ledos un récit clair, bien ordonné, complet et suffisamment impartial de la vie du grand prédicateur.

Nous avons analysé ici même, il y a quelques années, le volume intitulé : *Trois années de la question d'Orient,* où M. L. Thouvenel a mis en lumière le rôle diplomatique important tenu par son père, notre ambassadeur en Turquie après la guerre de Crimée. Mme la baronne Durand de Fontmagne[2], cousine de M. Thouvenel, accompagna la famille de celui-ci à Constantinople. Le très agréable volume de souvenirs qu'elle vient de publier est, au point de vue pittoresque et mondain, le commentaire direct du livre de M. L. Thouvenel. Celui-ci s'est attaché à décrire d'une manière documentaire les événements politiques. Avec Mme de Fontmagne, nous sommes initiés aux répercussions de la diplomatie dans la vie de société, et rien

1. Gabriel Ledos, *Lacordaire*. Paris, librairie des Saints-Pères, 1902, 1 vol. in-12 de XI-233 p.

2. Baronne Durand de Fontmagne, *Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le second Empire*. Paris, Plon et Nourrit, 1902, 1 vol. in-18 de III-316 p.

n'est plus amusant, et parfois plus instructif, que son récit, où revivent au jour le jour les rivalités aiguës qui divisaient les ambassades de France et d'Angleterre. Des détails soigneusement notés et agréablement racontés sur la vie ottomane achèvent de faire de ce petit volume une lecture bonne pour les historiens comme pour le grand public.

Le Dr Challan de Belleval a fait la guerre de 1870 comme médecin militaire au 27e régiment d'infanterie. Il en a vu de près nombre des épisodes les plus considérables depuis les débuts jusqu'à la bataille de Coulmiers et aux derniers combats sur la Loire. Son carnet de campagne[1] a donc la valeur d'un témoignage direct et, à ce qu'il semble, à peu près contemporain des événements. On y trouve des appréciations, des espérances et des critiques dont la valeur peut être discutée. Il contient aussi un assez grand nombre de faits précis et intéressants. L'insuffisance de l'organisation médicale de nos armées en 1870 ressort clairement du récit du Dr Challan. Si le fait était déjà connu, on en devra néanmoins des confirmations nombreuses et typiques au narrateur.

L'*Histoire contemporaine*[2] de M. Camille Pelletan est une œuvre de vulgarisation, rédigée avec une connaissance suffisante des sources, dans un ton correct et sans aucune prétention à l'érudition. Le récit est clair et assez bien ordonné. Les événements politiques, principalement la politique intérieure, tiennent la majeure partie du volume. Pour la période antérieure à 1848, il y a un bref exposé du mouvement artistique, littéraire, scientifique et économique. L'auteur n'en a pas donné le pendant pour la seconde moitié du dernier siècle. L'illustration est d'une exécution très médiocre.

Le *Charme de l'histoire* est le sujet d'une conférence que fit M. Marbeau en 1890 à la Société des Études historiques; c'est aussi le titre général qu'il a donné au volume où il a réuni un certain nombre d'études d'un caractère historique, qui en général firent l'objet de lectures à la même Société[3]. La plupart ont été écrites à l'occasion de volumes qu'il a paru intéressant à l'auteur de signaler. Elles n'ont point de prétention à l'érudition. Elles se rapportent à des sujets variés allant du XVIe siècle aux événements contemporains et se laissent parcourir agréablement. Il n'en est guère que deux qui

1. Dr Challan de Belval, *Carnet de campagne d'un aide-major : 15 juillet 1870 au 1er mars 1871*. Paris, Plon et Nourrit, 1902, 1 vol. in-18 de 332 p.

2. Camille Pelletan, *Histoire contemporaine. De 1815 à nos jours*. Paris, Société française d'éditions d'art, 1 vol. in-4° de 312 p.

3. Eugène Marbeau, *le Charme de l'histoire. Études diverses*. Paris, A. Picard, 1902, 1 vol. in-8° de VI-387 p.

puissent intéresser réellement les historiens : la première s'intitule « le Grand Orient de France devant le Conseil d'État en 1863. » Elle a été rédigée d'après les notes prises par l'auteur au moment où il appartenait au Conseil d'État et examinait le projet de décret qui aurait reconnu le Grand Orient comme établissement d'utilité publique. La deuxième est un rapport présenté au Congrès international de la propriété littéraire et artistique en 1897, et discute la question toujours intéressante « du droit sur les documents historiques. »

Des « essais » encore plus sommaires remplissent les *Mélanges politiques et littéraires*[1] de M. André Heurteau. Ces pages recueillies et publiées après la mort de l'auteur, qui fut un journaliste distingué, sont marquées d'un esprit fin, aigu, tendre, ironique et sincère à la fois, et elles sont écrites dans une langue irréprochable. Si, hélas ! elles sont trop supérieures à la moyenne des productions du journalisme pour avoir à ce titre une valeur documentaire, elles demeurent l'expression complète et vivante d'un état de pensée, significatif au point de vue politique social et moral, et qui méritera l'attention de l'histoire.

C'est moins un livre d'histoire qu'une série d'essais historiques sur l'état moral et politique de la Belgique contemporaine que vient de publier M. Maurice Wilmotte et que M. Émile Faguet présente dans une préface intéressante[2] : « Le passé libéral, » « le présent catholique, » « l'avenir socialiste. » Le titre seul des trois parties de l'ouvrage en indique la conception générale. Pour montrer ce qu'a été le passé libéral, l'auteur étudie la pensée et le rôle politique des trois chefs politiques du parti, Rogier, Frère-Orban et Bara. Sous la rubrique « le présent catholique » il groupe, un peu artificiellement peut-être, quatre chapitres relatifs aux tendances sociales du catholicisme, au mouvement littéraire et linguistique, à l'État du Congo et aux réformes politiques. La dernière partie, la plus brève, esquisse la poussée du parti socialiste et fait pressentir son triomphe. Les sympathies libérales de l'auteur ne l'empêchent pas de constater l'effondrement de son parti et son absorption graduelle par un socialisme modéré. L'ouvrage, écrit sans appareil d'érudition, repose sur une connaissance très sérieuse des sources. Une incorrection typographique fréquente agace désagréablement le lecteur.

La biographie de la reine Victoria, par M. Abel Chevalley[3], est un

1. André Heurteau, *Mélanges politiques et littéraires*. Paris, Lahure, 1902, 1 vol. in-12 carré de 375 p.

2. Maurice Wilmotte, *la Belgique morale et politique* (1830-1900). Paris, Armand Colin, 1 vol. in-18 de xxi-355 p.

3. Abel Chevalley, *Victoria, sa vie, son rôle, son règne. L'Héritage d'Édouard VII*. Paris, Delagrave, 1 vol. in-18 de xiv-435 p.

ouvrage très distingué. Sans doute on peut faire à l'auteur bien des critiques. Assurément, M. Chevalley n'a pu connaître la littérature entière de son sujet; le plan qu'il a choisi l'a entraîné à beaucoup de redites et à des retours en arrière pénibles; les notes s'adjoignent souvent laborieusement au texte et contiennent des réflexions qui devraient nécessairement y être incorporées; le style, clair, vivant et expressif en général, descend parfois à celui du plus mauvais journalisme; une certaine facilité d'esprit et de plume avoisine parfois la vulgarité. Il n'importe; tel quel, un peu touffu et inégal, le livre de M. Chevalley, autant que nous pouvons en juger à l'heure actuelle, répond admirablement à son but; il fait connaître parfaitement la reine Victoria dans son intimité et le rôle qu'elle a joué dans les péripéties de l'histoire de l'Angleterre. A une possession très suffisante des sources, M. Chevalley joint une connaissance aiguë, spirituelle et parfois profonde de la vie anglaise, des choses comme des hommes, et c'est avec une clairvoyance très aisée et très sûre qu'il nous a retracé les phases de la longue carrière de la reine. Les relations qu'elle eut avec les hommes et les partis sont finement analysées. Le prince Albert, Disraëli et Gladstone sont d'un dessin particulièrement heureux. L'ouvrage de M. Chevalley, parmi les livres récents, est un des plus utiles et des plus suggestifs pour apprendre à connaître non la reine Victoria elle-même seulement, mais son peuple et l'évolution de celui-ci.

La maison Le Soudier a entrepris la publication d'une bibliothèque consacrée à l'étude des *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*. Le plan de la collection consiste, pour chaque nation, à résumer l'évolution accomplie au cours du dernier siècle, en examinant les principes de la Constitution, l'organisation du gouvernement, le fonctionnement du régime représentatif, le développement des libertés locales et les règles qui président à l'administration de la justice. Le premier volume était consacré à l'Angleterre et à la Belgique; le deuxième, qui est dû à M. Flandin, traite de l'Allemagne[1]. Il se compose de deux parties : la première expose les institutions d'empire, la deuxième étudie les institutions particulières aux différents États. Parmi eux, la Prusse, la Bavière, la Saxe et le Wurtemberg ont été plus particulièrement examinés. Les notices relatives aux autres sont plus brèves. Une bibliographie sommaire complète le volume qui, sous une forme brève, contient assez de renseignements pour être utilement consulté.

1. Étienne Flandin, *Institutions politiques de l'Europe contemporaine*. II : *Allemagne*. Paris, Le Soudier, 1902, in-16 de 356 p.

On trouvera un très grand nombre de faits intéressants réunis dans l'*Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des serfs*, écrite en russe par « Nicolas-on » et traduite par « G G[1]. » L'auteur s'est préoccupé non pas d'étudier théoriquement les questions économiques en Russie, mais de donner une description « systématique » des conditions du développement réel de la vie économique en Russie. Le « système » suivant lequel est faite cette description est en somme le système de Marx. Appuyant ses affirmations sur une documentation très considérable, l'auteur explique comment le capitalisme a agi tour à tour sur le développement agricole et le développement industriel de la Russie. Il estime que la société russe, dans son ensemble, tend à se diviser en deux classes : l'une, la classe privilégiée, « étant donné les conditions historiques universelles du développement économique, non seulement ne peut pas jouer le rôle positif et édifiant qu'elle a joué en Europe occidentale et aux États-Unis, mais a même une inclination manifeste à la diminution du bien-être du peuple. » Les forces productives sociales tendent à se concentrer entre les mains de cette oligarchie dont les intérêts sont contraires à ceux de l'ensemble de la société. L'autre classe, dont le nombre tend à se développer et dont les conditions de vie empirent, embrasse tous ceux qui « comprennent les leçons de la vie et les moyens de les appliquer ; » elle ambitionne de développer l'ensemble des forces productives sociales au profit de l'ensemble de la société. Il est inévitable que cette tendance sociale l'emporte sur la première. L'avenir économique de la Russie sera caractérisé « par l'union de l'industrie de fabrication et de l'agriculture entre les mains des producteurs immédiats » et par « une grande production socialisée, reposant sur le développement libre des forces productives sociales, sur l'application de la science et de la technique, et ayant en vue la satisfaction des besoins de toute la population et son bien-être. » Abstraction faite des conclusions de « Nicolas-on » qui peuvent être discutées, son livre est d'une valeur documentaire tout à fait sérieuse.

Lorsque la convention de Philadelphie eut, le 17 septembre 1787, voté définitivement la constitution américaine, il fallut soumettre celle-ci à la ratification des conventions particulières des divers États. Elle était vivement critiquée. Pour en montrer le sens et la valeur, trois citoyens de l'État de New-York, qui avaient figuré à la conven-

1. Nicolas-on, *Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des serfs*. Paris, Giard et Brière, 1902, 1 vol. in-8° de VII-523 p.

tion fédérale, Hamilton, Gay et Madison[1], publièrent dans trois journaux, *The independent Journal*, *The New York Packet* et le *Daily-Advertiser*, une série d'articles qui constituaient le commentaire de la nouvelle constitution. Dès 1788, ils étaient réunis sous le nom commun de *The federalist;* leur ensemble constituait « un des meilleurs traités de philosophie constitutionnelle que le XVIIIe siècle devait léguer au XIXe. » Le *Fédéraliste* est un document d'une importance capitale pour l'étude de l'histoire constitutionnelle des États-Unis. Actuellement encore, il est considéré de l'autre côté de l'Atlantique comme « le grand dépôt de la science politique. » Dès 1792, il était publié en français. On saura gré aux directeurs de la Bibliothèque internationale d'en avoir donné une nouvelle traduction. Elle est heureusement complétée par une préface juridique de M. Esmein et une introduction bibliographique et historique de M. Jèze.

Nous avons signalé naguère le premier tome de la traduction française que donne la Bibliothèque internationale de droit public de l'ouvrage américain du professeur W. Wilson[2] : *l'État*. Le second volume de cette traduction vient de paraître. Il se compose de deux parties. Dans la première, l'auteur achève d'exposer les formes actuelles de gouvernement et analyse celles de l'Autriche-Hongrie, de la Suède, de la Norvège, de la Grande-Bretagne et des États-Unis. La deuxième, beaucoup plus brève, est une synthèse des éléments étudiés dans les deux volumes. Elle vise à délimiter théoriquement la nature et les formes de gouvernement, le droit, la fonction et l'objet du gouvernement. Si la plupart des aperçus de l'auteur ne prétendent pas à une entière originalité, il est juste néanmoins de rendre hommage à l'étendue de ses recherches, à la modération, à la clarté et à la précision de ses conclusions.

André Lichtenberger.

1. A. Hamilton, J. Gay et J. Madison, *le Fédéraliste* (*commentaire de la constitution des États-Unis*). Paris, Giard et Brière, 1902, 1 vol. in-8° de LV-788 p.

2. Woodrow Wilson, *l'État. Éléments d'histoire et de pratique politique*, traduction française de J. Wilhelm. Paris, Giard et Brière, 1902, 1 vol. in-8° de XXIII-468 p.

BELGIQUE.

1899-1901.

(*Suite*[1].)

2. Histoire de la Belgique aux différentes époques. — La *Revue historique* a consacré un article spécial et détaillé[2] à la magistrale *Histoire de Belgique* de M. H. Pirenne[3]. Nous nous bornerons donc à rappeler le titre de cette œuvre aussi profonde qu'originale, la plus remarquable, à coup sûr, qui ait vu le jour dans notre pays depuis de longues années, et qui a obtenu la plus haute récompense dont dispose le Gouvernement[4].

Nous signalerons également l'opuscule hautement intéressant[5] du même historien, où il réfute définitivement, espérons-le du moins, la légende créée par des publicistes à courte vue, pour lesquels la Belgique est une création toute récente de la diplomatie européenne.

Le plan du recueil de MM. R. d'Awans et E. Lameere[6] est bien conçu ; les auteurs ont habilement choisi dans les livres de nos meilleurs historiens des pages attachantes qui forment une suite bien enchaînée, depuis les origines jusqu'à la période bourguignonne. L'illustration est bonne, la bibliographie soignée, et l'on ne peut relever que des défauts de détail.

Une courte mais solide dissertation de M. E. Gossart[7] établit, d'après des documents irréfutables, que la mort des comtes d'Eg-

1. Voir *Revue historique*, t. LXXX, p. 129.

2. Compte-rendu de M. Paul Fredericq, *Revue historique*, LXXI, 375.

3. *Histoire de Belgique*. T. I : *Des origines au commencement du XIVe siècle*. Bruxelles, Lamertin, 1900, in-8°, 431 p. — Traduction allemande : *Geschichte Belgiens*. Uebersetzung von F. Arnheim. Gotha, Perthes, 1899, in-8°, 496 p. (Dans la collection *Geschichte der europäischen Staaten* de K. Lamprecht.)

4. M. Pirenne a obtenu le prix quinquennal d'histoire nationale pour la période 1896-1900.

5. *La Nationalité belge*. Bruxelles, Lamertin, 1899, in-8°, 27 p.

6. *Histoire de Belgique. Lectures historiques recueillies dans les travaux des principaux historiens et accompagnées de tableaux synoptiques*, t. I. Bruxelles, A. Castaigne, 1900, in-8°, 696 p.

7. *Quelle part de responsabilité doit-on attribuer à Philippe II dans l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes ?* Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 10 p. (Tiré à part du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*.)

mont et de Hornes était décidée par Philippe II avant que le duc d'Albe quittât l'Espagne. Le consciencieux écrivain a démontré également, contre Kervyn de Lettenhove[1], que Philippe n'eut jamais l'intention d'assurer aux Pays-Bas une autonomie véritable[2].

M. F. Donnet[3] a consacré une intéressante notice à la colonie des réfugiés anglais établie à Anvers après la mort de Marie Stuart et au séminaire irlandais créé dans cette ville au XVIe siècle; cet établissement ne fut supprimé qu'en 1796.

Le travail du chanoine A.-C. de Schrevel[4] sur Remi Drieux, qui occupa le siège épiscopal de Bruges de 1569 à 1594, n'est pas une simple biographie: c'est en même temps une étude importante sur l'histoire de la domination espagnole dans les Pays-Bas. L'auteur s'est livré à de patientes recherches sur les fameux impôts créés par le duc d'Albe, sur les conférences de Breda, la Pacification de Gand, l'Union de Bruxelles et les négociations des États généraux avec don Juan. Les jugements de l'auteur prêtent naturellement à la controverse, car il marche sur un terrain brûlant, mais on doit rendre justice à son labeur consciencieux.

Les dissertations doctorales, comme celle de M. J. Laenen[5], sont la démonstration probante de la renaissance des études historiques dans nos universités. Le jeune écrivain, formé aux bonnes méthodes sous la direction de M. A. Cauchie, est allé chercher à Bruxelles, à Vienne et à Milan les éléments d'un livre tout à fait neuf, où il reconstitue l'histoire des années 1749-1753 dans les Pays-Bas autrichiens. Les institutions politiques, religieuses, financières, militaires font l'objet d'une série de chapitres bien ordonnés, abondant en détails inédits, et aboutissant à cette conclusion que le ministère du marquis de Botta-Adorno fut fécond en utiles réformes.

L'auteur de ce bulletin[6] a exposé, d'après des documents inédits,

1. *Les Huguenots et les Gueux*, II, 234.

2. *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II*. Bruxelles, Hayez, 1900, in-8°. (Tiré à part du *Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, nouv. sér., II.)

3. *Les Derniers fidèles de Marie Stuart*. Gand, Vuylsteke, 1901, in-8°, 44 p. (Tiré à part des *Annales du Cercle historique et archéologique de Gand*.)

4. *Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas*. Louvain, Peeters, 1900-1901, in-8°, 48 p. (Tiré à part de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, II et III.) Voy. aussi *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, XLVI, 251-638.

5. *Le Ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens pendant le règne de Marie-Thérèse* (1749-1753). Anvers, Librairie néerlandaise, 1901, in-8°, 297 p.

6. Eugène Hubert, *le Voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas*

l'importance politique du voyage que Joseph II fit aux Pays-Bas en 1781.

La période française de nos annales a fait l'objet de deux livres[1] de vulgarisation, non dénués de mérite au point de vue de la forme et même de la méthode, mais qui n'apportent, pour ainsi dire, aucun fait nouveau, ne témoignent d'aucune recherche personnelle et auxquels toute originalité fait défaut.

Nous devons mentionner aussi une nouvelle édition[2] de l'intéressant ouvrage de M. A. Thys[3], notablement développé grâce à d'heureuses découvertes dans les archives publiques et privées. Nous citerons le chapitre VII, qui contient de nombreuses particularités inédites touchant les prêtres belges déportés aux îles de Ré et d'Oléron ainsi qu'à la Guyane. Il est regrettable que l'auteur s'obstine à alourdir sa narration en l'encombrant de documents reproduits *in extenso*, qui figureraient plus utilement dans un appendice. L'indication des sources laisse à désirer : elles sont insuffisamment déterminées, et l'on ne distingue pas ce qui est inédit de ce qui a déjà été imprimé ailleurs.

Le même écrivain a réédité[4], en 1901, la poignante histoire du fameux procès Weerbrouck[5], marqué par d'abominables procédés judiciaires.

Le livre de M. C. Laurent[6], sans prétentions scientifiques, bien documenté, d'ailleurs, et au courant des travaux les plus récents, apprécie, avec beaucoup d'indépendance, les hommes et les choses de la Révolution française. On y trouvera des pages intéressantes sur l'annexion de la Belgique, l'organisation du culte de la Raison dans nos principales villes, l'affranchissement de l'Escaut, le séjour de Saint-Just à Charleroi, les événements de 1815 et Waterloo. L'auteur s'attache à démontrer que tout ce que la Révolution française a fait en

autrichiens, 31 *mai*-27 *juillet* 1781. *Étude d'histoire politique et diplomatique*. Bruxelles, Lebègue, 1900, in-4°, 483 p. (Tiré à part des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, LVIII.)

1. C. Cortebeeck, *la Domination française en Belgique* (*De fransche overheersching in Belgie*). Gand, Siffer, 1900, in-8°, 240 p. — F. Van den Bergh, même titre, ibid., 528 p. — Ces deux ouvrages ont été couronnés *ex æquo* par l'Académie royale flamande.

2. Pour la 1re édition, voy. *Revue historique*, LXXI, 335.

3. *La Persécution en Belgique sous le Directoire exécutif*. Anvers, Kennes, 1899, in-8°, 420 p.

4. Pour la 1re édition, voy. *Revue historique*, LXV, 154.

5. *Un drame judiciaire sous l'Empire français* (1813-1814). Affaire Weerbrouck et consorts, d'après des documents originaux et inédits. Anvers, 1901, in-8°, 210 p.

6. *Curiosités révolutionnaires*. Charleroi, Surin, 1901, in-8°, 432 p.

continuant, sous des formes nouvelles, l'évolution historique de la France, a subsisté, tandis que les créations de ses théoriciens et de ses rhéteurs ont disparu au bout de peu de temps.

M. Cruyplants[1] a réuni beaucoup de renseignements sur la part prise par les Belges à l'épopée militaire du premier Empire. Malheureusement, il y a peu d'ordre dans cette accumulation de notices, et, faute d'une bonne table, il n'est guère possible de s'y retrouver.

Le P. L. Delplace[2] a continué ses études sur les origines de la Belgique contemporaine. Ses dernières recherches sont consacrées plus spécialement à l'histoire religieuse du royaume des Pays-Bas[3]. Il condamne nettement les articles de la loi fondamentale stipulant la liberté de conscience, comme il condamne la charte française de 1814 pour les mêmes raisons : « L'Église catholique est la seule vraie église, et là où elle est reconnue par l'immense majorité, il est utile que la religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes. » Son sujet ne comporte pas l'examen de la constitution de 1831, mais il est permis de se demander si elle trouvera grâce devant sa rigoureuse censure. Le blâme qu'il lance à Guillaume Ier et à Louis XVIII frappe indirectement le Congrès national. Le premier a adopté un système qui « jette aisément le peuple dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propage la peste de l'indifférence; » le second, par l'article 22 de la charte, « a porté une blessure mortelle à la religion catholique[4]. » Les constituants de 1831 ne sont-ils pas visés par ce jugement? Quoi qu'il en soit, l'auteur estime que la vraie solution, en 1815, consistait à n'appliquer les articles de la loi fondamentale que dans les provinces du Nord, où les catholiques devaient en bénéficier, et à conserver, dans la partie méridionale du royaume, les traditions exclusives de l'ancien régime, en ne tolérant pour les dissidents que le culte privé[5]. C'est l'idée qui domine tout l'ouvrage. Il est intéressant de rapprocher ce jugement de celui de M. P. Poullet[6].

1. *La Belgique sous la domination française* (1792-1815). *Les Conscrits de* 1813 *dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens.* Bruxelles, Deprez, 1901, in-8°, 571 p.

2. Voy. *Revue historique*, LXV, 151, 153; LXXI, 335.

3. *La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas.* Louvain, Istas, 1899, in-8°, 248 p.

4. Ce sont les paroles de Léon XII que le P. Delplace rapporte en les faisant siennes.

5. C'est le système qui avait été proposé sans succès en 1814 par le comte de Robiano et l'abbé de Foere.

6. *Les Premières années du royaume des Pays-Bas.* Bruxelles, Schepens, 1895, in-8°, 92 p. (Tiré à part de la *Revue générale.*)

Le savant professeur de l'Université catholique de Louvain, étudiant, d'après les archives diplomatiques, les complications nées de l'œuvre du congrès de Vienne, met en lumière les maladresses et les fautes du gouvernement orangiste, mais ne manque pas de montrer en même temps le caractère peu pratique des prétentions épiscopales, et il arrive à cette conclusion qui nous paraît irréfutable : « En demandant aux notables de sanctionner le principe de la liberté des cultes, le Gouvernement ne leur demandait pas d'adhérer à un système philosophique condamné par l'Église, mais simplement d'accepter dans la pratique une règle de droit public que les circonstances commandaient... On demandait de lui une chose impossible, il était lié par le traité de Londres, et on la demandait en entretenant dans le royaume une source de mécontentement éminemment préjudiciable. »

Pour en revenir au livre du P. Delplace, s'il n'est guère appuyé sur des documents d'archives, au moins l'auteur a-t-il parfaitement utilisé les imprimés, et nous devons signaler son précieux index bibliographique. Des chapitres intéressants traitent de la presse, de la franc-maçonnerie, de l'enseignement, du concordat de 1827.

M. P. Poullet, qui a autrefois étudié de près l'histoire diplomatique du royaume des Pays-Bas dans les dépêches de Paris, de Vienne et de Berlin[1], a résumé le résultat de ses recherches dans une dissertation brève, mais suggestive, sur l'influence exercée dans les états de Guillaume Ier par la Sainte-Alliance[2]. Cette influence semble avoir été mince, et le roi sut mainte fois faire preuve d'une réelle indépendance. Quand il céda, ce fut devant les menaces collectives des puissances, et encore les injonctions des cours absolutistes furent-elles souvent éludées. Notre auteur cite la question des proscrits français, la guerre d'Espagne de 1823, la déclaration d'indépendance des colonies espagnoles, le soulèvement de Naples, etc.

3. Histoire religieuse. — La *Revue historique* a publié régulièrement le compte rendu sommaire des *Analecta Bollandiana*, du *Muséon* et de la *Revue bénédictine* de l'abbaye de Maredsous. On a pu constater l'importance du travail scientifique fourni dans ces recueils.

Le t. XVII de l'ouvrage de Daris[3] n'est pas, quoi qu'indique son titre, exclusivement réservé à l'histoire religieuse; nous aurons à en

1. Voy. *Revue historique*, LXV, 154; LXXI, 136.

2. *La Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas*. Mâcon, Protat, 1901, in-8°, 27 p. (Tiré à part des *Annales internationales d'histoire*. Congrès de Paris, 1900. 1re section. Histoire générale et diplomatique.)

3. *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*, t. XVII. Liège, Demarteau, 1899, in-8°, 431 p. Cf. *Revue historique*, LXV, 376, 382; LXXI, 336.

signaler certains chapitres sous d'autres rubriques. Les trente-huit notices réunies dans ce volume sont assez courtes et généralement peu importantes. On y trouve parfois des documents intéressants, par exemple, sur les nonciatures en Allemagne à la fin du XVIIIe siècle, sur le développement des doctrines fébroniennes, sur l'histoire de la paroisse de Glain et le couvent des dominicaines de cette paroisse au XVIIe siècle, mais ces textes sont reproduits avec une regrettable négligence, et le laborieux historiographe du diocèse de Liège met un parti pris visible et vraiment inconcevable à en celer l'origine.

Les Mélanges[1] de dom U. Berlière contiennent une série d'heureuses trouvailles mises en œuvre avec l'érudition consciencieuse à laquelle l'infatigable bénédictin nous a habitués : *Deux écrivains de l'abbaye de Florennes au XVe siècle; Dom Anselme Berthod, bollandiste; Lettres de Jean des Roches à Dom Berthod; Chronologie des abbés de Florennes de Dom Jean Migeotte; les Origines de la Congrégation de Bursfeld; Lettres inédites de Mabillon; la Congrégation bénédictine de Chezal-Benoît; la Congrégation des exempts de France.*

Le baron de Chestret de Haneffe[2] a prouvé l'existence de vingt maisons de l'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège, et retracé sommairement l'histoire de chacune d'elles.

M. Paul Fredericq, disions-nous plus haut, a recueilli, dans les archives et les bibliothèques, un grand nombre de textes relatifs aux indulgences. Il les a mis partiellement en œuvre[3] et en a minutieusement exposé la portée; il constate que beaucoup d'abus furent commis par des intermédiaires peu scrupuleux : le plus notable, Charles de Gueldre, manquant d'argent, fit main basse, en 1506, sur la caisse des indulgences déposée à Zutphen; il est vrai qu'il s'engageait à restituer en cas de retour à meilleure fortune. Un mouvement d'opposition assez vif se dessina dès le début : des laïques et des clercs critiquent l'exportation du numéraire; d'autres ne se préoccupent pas du côté économique de l'opération, et attaquent le principe même. Cette opposition grandit peu à peu, et aboutit à un éclat en 1520. Les Augustins d'Anvers et de Dordrecht mènent, dans les

1. Pour la 1re série, voy. *Revue historique*, LXXI, 337. — 2e série, Maredsous, 1899, in-8°, 221 p. — 3e série, ibid., 1901, 207 p.

2. *L'Ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège ou la Belgique orientale.* Bruxelles, Kiessling, 1901, in-8°, 51 p. (Tiré à part des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 5e série, XI.)

3. *La Question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1900, in-8°, 58 p. (Tiré à part des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*)

Pays-Bas, une campagne analogue à celle que Luther conduit à Wittenberg.

Les protestants s'étant emparés du pouvoir à Anvers, en 1582, beaucoup de catholiques furent obligés d'émigrer. La plupart se rendirent à Cologne. M. F. Donnet[1] a raconté, d'après des pièces inédites, l'histoire très peu connue de cet exode.

On sait que le Concordat de 1801 rencontra une certaine opposition en Belgique. Une partie du clergé, — très peu nombreuse d'ailleurs, — obéissant à la direction du chanoine Stevens, vicaire général de Namur, refusa de reconnaître l'autorité des évêques nommés à la suite de l'accord conclu entre Pie VII et Bonaparte[2]. Cette *Petite église* ou secte des *non-communiquants* n'a pas encore disparu entièrement, bien que ses adhérents deviennent plus rares d'année en année. Deux opuscules[3] très intéressants, parus en 1900, nous initient à l'étrange histoire de ce schisme bizarre.

Les Pays-Bas du Sud, foncièrement catholiques dans leur généralité, ont toujours conservé cependant, depuis le XVIe siècle, quelques colonies protestantes en Flandre, dans le Limbourg, et surtout dans le Tournaisis et le Hainaut. Dans cette dernière province, la communauté réformée de Dour fut, notamment au XVIIIe siècle, l'objet d'une active campagne menée de concert par les autorités civiles et religieuses. Nos archives d'État contiennent un assez grand nombre de documents relatifs à cet épisode presqu'inédit de notre histoire religieuse. M. F. Hachez[4] en a utilisé une partie; son étude pourra être complétée par les pièces de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne.

Nous devons mentionner ici les patientes recherches poursuivies par M. J. Brassine, avec une sagacité remarquable, dans les archives paroissiales, afin de reconstituer l'histoire du développement religieux et économique d'un doyenné liégeois[5]. Cette thèse doctorale est une œuvre pleine de promesses.

1. *Les Exilés anversois à Cologne*, 1re partie. Anvers, Debacker, 1899, in-8°, 66 p. (Tiré à part du t. VI du *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*.)

2. On trouvera l'origine du Stevenisme bien exposée dans le livre du chanoine Aigret, *Histoire de l'église et du chapitre de Saint-Aubin à Namur*. Namur, Doux fils, 1881, in-8°.

3. A. Kenis, *Une secte en Belgique ou le Stevenisme* (*Eene godsdienstige secte in Belgie of het zoogezegde Stevenismus*). Lierre, Van In, in-12, 152 p. — E. Van Cauwenberghs, *le Stevenisme dans les environs de Hal, Enghien et Lennick-Saint-Quentin*. Enghien, Spinet, 1900, in-8°, 24 p. (Tiré à part du *Compte-rendu du Congrès archéologique et historique d'Enghien*.)

4. *Les Protestants de Dour au XVIIIe siècle*. Mons, Duquesne, 1900, in-8°, 16 p. (Tiré à part des *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXIX.)

5. *Les Paroisses de l'ancien concile de Hozémont*. Liège, Cormaux, 1900,

C'est aussi à des documents originaux et en partie ignorés jusqu'ici que M. G. Kurth a recouru pour écrire sa vivante monographie de l'église d'Arlon[1].

Biographies. — L'Académie royale de Belgique continue régulièrement la publication de la *Biographie nationale*[2]. De valeur très inégale autrefois, les articles de ce vaste répertoire sont aujourd'hui généralement satisfaisants, et l'on y rencontre des études d'une réelle importance dues à des spécialistes distingués. Dans le domaine politique, on remarquera les notices consacrées à Olivier Le Dain (H. Pirenne), Engelbert de Nassau et les Naves (baron de Borchgrave), De Neny (Bigwood), Henri Van der Noot (E. Duchesne), Napoléon Bonaparte (E. Duchesne), J.-B. Nothomb (baron de Borchgrave), J. De Neeff (A. de Ridder) ; parmi les célébrités ecclésiastiques : saint Norbert (P. Ch. De Smedt), Notger (G. Kurth), Nicolas de Cambrai, Olbert de Gembloux et Otbert de Liège (H. Pirenne), Jean de Vandenesse (L. Willems), C.-N.-A. d'Oultremont, prince-évêque de Liège (baron de Borchgrave), Nelis (Piot), le bollandiste Papebroch (H. Delehaye) ; des savants comme Neusen (V. Chauvin), Ortelius (Wauvermans), Needham (P.-J. Van Beneden), d'Omalius d'Halloy (J. Gueqquier), Neremburger (Hennequin), Orts (Mesdach de ter Kiele), Nypels (Loomans) ; des historiens : Pontus Payen (E. Gossart) et Paquot (V. Chauvin), le juriste Pecquius (V. Brants), l'homme d'État historien A. Van den Peereboom (Diegerick) ; des artistes : Van Orley (A.-J. Wauters), les Van Noort (Max Rooses), Natalis (baron de Chestret de Haneffe), Navez (H. Hymans), Nisen (J. Helbig), I. Van Overstraeten (E. Marchal) ; des hommes de guerre comme Noircarmes (baron de Borchgrave) et Arnould d'Orey (baron de Chestret de Haneffe).

Le baron E. de Borchgrave[3] a consacré un important volume à un de ses parents qui joua un rôle considérable dans l'histoire des Pays-Bas du Nord au xvie siècle.

C'est un savant injustement méconnu que MM. V. Chauvin et A. Roersch ont tiré de l'oubli. Nicolas Clénard (ou plus exactement Cleynaerts)[4], orientaliste, professeur à l'Université de Louvain en

in-8°, 43 p. (Tiré à part du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, XII.)

1. *Geschichte der Areler Kirche*. Arlon, 1900, in-8°, 26 p. (Tiré à part de *Deutsch-Belgien*, II.)

2. T. XV. Bruxelles, Bruylant, 1899-1900, in-8°, 971 p. — T. XVI, 1900-1901, 947 p.

3. *Daniel de Borchgrave, procureur général au Conseil de Flandre, premier secrétaire d'État des Provinces-Unies*. Gand, Siffer, 1899, in-8°, 345 p.

4. *Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard*. Bruxelles, Hayez,

1520, organisateur de la fameuse bibliothèque Colombine de Salamanque, précepteur du prince Henri de Portugal, missionnaire en Afrique, eut une des carrières les plus nobles mais aussi les plus agitées qui se puissent concevoir. Ses publications sont aussi nombreuses qu'importantes, et il était utile de montrer l'influence considérable exercée par cet homme d'élite sur la marche des études au XVIe siècle. Le mémoire de MM. Chauvin et Roersch, couronné par l'Académie royale de Belgique, est bien documenté, et se termine par d'excellents appendices bibliographiques.

M. V. Chauvin a également mis en lumière l'intéressante physionomie d'un autre savant extraordinaire : J.-N. Paquot[1], l'auteur des précieux *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liège et de quelques contrées voisines* (Louvain, 1765, 3 vol. in-fol.).

Jean Richardot, président du Conseil privé aux Pays-Bas, jurisconsulte et diplomate, fut le ministre le plus influent des archiducs Albert et Isabelle. M. V. Brants[2] a déterminé avec beaucoup de précision la part prise par cet homme d'État aux grandes affaires politiques de son temps.

M. E. Discailles[3] a trouvé, dans des archives particulières, les documents qui lui ont permis de retracer la vie d'un échevin anversois, Joseph de Broëta (1742-1820), qui joua un certain rôle à l'époque de la conquête française, et fut chargé de missions financières délicates.

Dom U. Berlière a décrit la féconde activité du bollandiste D. Berthod[4].

Le recueil biographique, publié sous la direction de M. Max Rooses[5], est une véritable histoire de l'art néerlandais au XIXe siècle.

1900, in-8°, 203 p. (Tiré à part du t. LX des *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique.*)

1. *J.-N. Paquot.* Liège, Vaillant-Carmanne, 1901, in-8°, 40 p.

2. *Un ministre belge au XVIIe siècle : Jean Richardot, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas* (1597-1609). Bruxelles, Hayez, 1901, in-8°, 84 p. (Tiré à part du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques.*)

3. *Un négociant anversois à la fin du XVIIIe siècle.* Bruxelles, Hayez, 1901, in-8°, 53 p. (Tiré à part des *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques.*)

4. *Dom Anselme Berthod, bollandiste.* Maredsous, 1899, in-8°, 27 p. (Tiré à part de la *Revue bénédictine,* XVI.)

5. *Le Livre des peintres. Monographies des peintres néerlandais du XIXe siècle par des contemporains* (*Het Schildersboek. Nederlandsche schilders der negetiende eeuw in monographien door tydgenooten*). Amsterdam, Elsevier, 1899, 2 vol. in-8°, 238, 253 p.

L'Académie royale de Belgique a conservé la pieuse tradition de retracer, dans son annuaire, la carrière de ses membres disparus. Nous possédons ainsi des études approfondies sur la vie et les travaux d'historiens comme le lieutenant général Henrard[1] et Alph. Wauters[2]; de numismates comme Renier Chalon[3]; de littérateurs comme Léon de Monge[4]; de philologues comme Pierre Willems[5]; de chimistes comme Donny[6]; de naturalistes comme le Dr Candèze[7]; de physiologistes comme Gluge[8]; de géologues comme A. Briard[9]; de sculpteurs comme Fraikin[10].

Les grands mérites du maître-jurisconsulte Alphonse Rivier ont été exposés par un de ses plus brillants élèves[11].

Le baron J.-J. d'Anethan a joué, dans la politique belge, un rôle en évidence. Investi à trois reprises de fonctions ministérielles, président du Sénat, orateur parlementaire écouté, journaliste à la plume alerte et fine, il a fourni une carrière brillante, parfois orageuse, et a laissé un nom respecté. Cette existence bien remplie devait tenter un biographe, d'autant plus qu'ainsi se présentait l'occasion d'esquisser l'histoire du parti catholique à propos d'un de ses chefs reconnus. M. Plettinck[12] a pu examiner les papiers de l'éminent homme d'État, et, s'il a eu le tort de faire un panégyrique au lieu d'une étude objective, il en a extrait beaucoup de choses très intéressantes au point de vue de notre histoire politique et parlementaire. Nous citerons, outre les curieux propos tenus par Metternich[13], les détails inédits sur les divergences qui se produisirent entre les membres de la droite et une partie de l'épiscopat au sujet de la loi sur le temporel du culte[14], plusieurs lettres d'une

1. Par M. E. Discailles, 180 p. (*Annuaire* de 1900.)
2. Par M. H. Pirenne, 57 p. (*Annuaire* de 1901.)
3. Par le baron de Chestret de Haneffe, 36 p. (*Annuaire* de 1900.)
4. Par le chevalier Descamps-David, 21 p. (*Annuaire* de 1899.)
5. Par M. V. Brants, 55 p. (*Annuaire* de 1899.)
6. Par M. Delacre, 67 p. (*Annuaire* de 1900.)
7. Par le baron de Selys-Longchamps, 78 p. (*Annuaire* de 1900.)
8. Par M. C. Vaulair, 48 p. (*Annuaire* de 1900.)
9. Par M. Malaise, 38 p. (*Annuaire* de 1901.)
10. Par le chevalier E. Marchol, 38 p. (*Annuaire* de 1900.)
11. E. Nys, *Alphonse Rivier, sa vie et ses œuvres*. Bruxelles, Weissembruch, 1900, in-8°, 190 p. (Tiré à part de la *Revue de droit international et de législation comparée*.)
12. *Biographie du baron J.-J. d'Anethan, ministre d'État*. Bruxelles, Schepens, 1899, in-8°, 420 p.
13. Ils avaient déjà été publiés dans le *Journal de Bruxelles* au mois d'octobre 1876.
14. P. 173-174.

portée considérable, courtoises, mais dignes et même fières, sur la question des sépultures[1], et surtout à propos des « dessous » de la nomination de M. P. De Decker au poste de gouverneur du Limbourg en 1871. Si les faits articulés sont exacts, et jusqu'à présent ils n'ont fait l'objet d'aucun démenti, la physionomie de cette affaire retentissante se modifie singulièrement.

Malheureusement, à côté de ces parties attachantes, il y a de nombreuses erreurs de détail et des vulgarités qui déparent le livre. La méthode et le plan sont défectueux : l'auteur s'est astreint à un ordre étroitement chronologique et interrompt à tout instant le récit de graves événements politiques pour signaler qu'à telle date son héros a reçu une décoration étrangère, ou qu'il est allé faire une visite à un ministre « qui était sorti. » Il reproduit, au milieu de son texte, quantité de pièces dont la plupart seraient restées inédites sans le moindre inconvénient[2] et dont les autres pouvaient être rejetées dans les notes. Les hors-d'œuvre sont par trop nombreux ; c'est ainsi que l'on nous expose longuement la biographie des divers collègues du baron d'Anethan au ministère, et qu'on ne nous fait grâce d'aucun des banquets offerts par le parti catholique au cabinet révoqué en 1871, ni des innombrables toasts qui y furent prononcés. C'est un ouvrage manqué.

Un coreligionnaire politique du baron d'Anethan, le baron Bruno Kervyn de Lettenhove, qui fut représentant et ministre comme lui, nous intéresse davantage parce que son œuvre historique est considérable, quoique fort discutée. La piété filiale lui a érigé un monument que l'on dit remarquable, mais il est demeuré jusqu'à présent inaccessible au public[3].

Un des travaux biographiques les plus intéressants qui aient paru durant ces dernières années est dû au lieutenant général Brialmont, et a pour objet Émile Banning[4], l'éminent publiciste dont la *Revue historique* a eu souvent l'occasion de louer les œuvres originales et la pénétrante sagacité[5]. L'illustre ingénieur militaire, en retraçant

1. P. 260-277.

2. Voy. de curieux exemples dans l'intéressant compte-rendu de M. A. de Ridder. (*Archives belges*, I, 157-158.)

3. Henri Kervyn de Lettenhove, *le Baron Bruno Kervyn de Lettenhove* (1817-1891), t. I, in-8°, 528 p.; t. II, 540 p.

4. *Notice sur Émile Bonning*. Bruxelles, Hayez, 1900, in-12, 76 p. (Tiré à part de l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* de 1900.) — Nous citerons également la notice touchante d'E. Gossart : *Émile Banning. Un libéral chrétien*. Bruxelles, Weissembruch, 1899, in-8°, 20 p. (Tiré à part de la *Revue de Belgique*, 2° série, XXVII.)

5. Voy. *Revue historique*, LXV, 384 ; LXXII, 454.

la vie laborieuse et féconde de son ami, a fourni une contribution importante et, à beaucoup de points de vue inédite, à l'histoire de la Belgique contemporaine. On sait qu'E. Banning fut pendant longtemps le conseiller intime du roi Léopold II, notamment dans son œuvre coloniale. Le biographe fait connaître sans ambages les causes du désaccord qui surgit entre le monarque et son collaborateur peu de temps après la conférence de Berlin.

Nous devons citer aussi le recueil de M. C. Rousselle[1], où l'on trouvera résumées, avec renvoi aux sources, beaucoup d'indications sur les hommes qui ont marqué, à un titre quelconque, pendant le XIXe siècle dans l'histoire de la ville de Mons.

Les *Souvenirs intimes* de Louis de Potter[2], le célèbre révolutionnaire de 1830, forment un livre assez décousu où l'on ne découvrira rien de particulièrement neuf sur la politique, mais l'auteur y entre dans de longs détails sur la genèse de ses écrits philosophiques et historiques.

La vie du poète flamand Guido Gezelle[3] a été retracée d'une manière attachante par le chanoine Rommel.

On ne pourra lire sans émotion les pages touchantes que M. Ch. de Jace[4] a consacrées à la mémoire de son ami A. Nyssens, juriste, historien[5] et homme d'État, mort le 20 août 1901.

Seuls des écrivains de l'école catholique ont figuré jusqu'ici dans les essais biographiques de la *Revue bibliographique belge*. Au cours des trois dernières années, nous avons vu paraître une série de notices très laudatives, mais bien informées, élégamment écrites et enrichies d'un appendice bibliographique très soigné[6].

1. *Biographie montoise du XIXe siècle*. Mons, Desguin, 1899, in-8°, 250 p.

2. Bruxelles, Monnom, 1900, in-8°, 399 p.

3. *Un poète prêtre. Guido Gezelle, sa vie et ses travaux*, 1830-1899. Bruges, de Plancke, 1900, in-8°, 70 p. A rapprocher de la belle notice consacrée à G. Gezelle par G. Verriest dans la *Dietsche Warande* (février 1900). Voy. aussi K. de Flou, *Biographie de G. Gezelle* (*Levensschets van Guido Gezelle*). Gand, Siffer, 1901, 77 p., et *Guido Gezelle, sa vie et ses ouvrages* (*Guido Gezelle, zyn leven en zyne werken*). Gand, Siffer, 1900, in-8°, 178 p. Ce volume contient des études signées de S. Dequidt, J. Winkler, H. Verriest, A. Cuppens, G. Segers, G. Verriest, H. Claeys, E. de Lepeleer, H. Persyn.

4. *Albert Nyssens*. Louvain, Polleunis, 1901, in-8°, 30 p. (Tiré à part de la *Revue générale*.)

5. Voy. *Revue historique*, LXV, 159.

6. En voici la liste. 1899 : *A.-J. Le Pas*, homme de lettres, né en 1820. — *E. Gilbert*, id., 1864. — *E. Descamps*, jurisconsulte et homme politique, 1847. — *A. Castelein*, philosophe et théologien, 1840. — *C. de Harlez*, orientaliste, 1832 † 1899. — *Proost*, agronome, 1847. — *Carnoy*, naturaliste, 1836 † 1899. — *H. Hoornaert*, littérateur, 1851. — *Van den Heuvel*, jurisconsulte, 1854. — *C. De Smedt*, bollandiste, 1833.

Lorsque parut la première édition de la *Chambre des représentants*, par HENRY et LIVRAUW[1], et du *Sénat*, par DERIE et MARCHAL[2], nous fûmes d'avis que l'intérêt de ces livres ne se trouvait pas dans une série de notices, dont les intéressés avaient complaisamment fourni au moins la substance, mais, pour le premier, dans la belle préface de M. A. DE RIDDER sur l'histoire parlementaire, pour le second, dans l'introduction historique de M. SURMONT DE VOLSBERGHE. On a réédité seulement la partie biographique[3] des deux ouvrages, et on a laissé de côté ce qui faisait le principal mérite de la publication.

5. HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT. — M. C. DUVIVIER[4] a exposé la curieuse controverse qui surgit à plusieurs reprises pendant le XIIIe et le XIVe siècle touchant la propriété du cours de l'Escaut entre le confluent du Rupel et la bifurcation du fleuve en Hollande. Cette question présente encore aujourd'hui un certain intérêt au point de vue administratif.

M. H. VAN HOUTTE[5] a disserté avec beaucoup d'esprit critique sur le sens qu'il faut attacher aux expressions « droit flamand » et « droit hollandais » qui figurent fréquemment dans les chartes de colonisation en Allemagne à l'époque médiévale.

Érard de la Marck, prince-évêque de Liège, est considéré comme un des personnages les plus éminents de notre XVIe siècle, et sa politique a été mainte fois étudiée, mais l'histoire administrative

1900 : *J. de Groutars*, philologue, 1829 † 1900. — *C. Van Overbergh*, sociologue, 1866. — *J. Janssens*, grammairien, 1826 † 1900. — *A. Delvigne*, archéologue, 1832. — *C. Cartuyvels*, prédicateur, 1835. — *L. Henry*, chimiste, 1834. — *M. Maeterlinck*, homme de lettres, 1862. — *O. Pyfferoen*, jurisconsulte, 1868. — *F. de Potter*, archiviste et historien, 1834. — *J. Mellaerts*, économiste, 1845. — *L. Guillaume*, philologue, 1838. — *T.-J. Lamy*, orientaliste, 1837.

1901 : *M. Rutten*, évêque de Liège et apologiste, 1841. — *V. Brants*, économiste et historien, 1856. — *J. Forget*, orientaliste, 1852. — *J. Gilkin*, littérateur, 1858. — *P. Poullet*, historien, 1868. — *A. Moeller*, médecin, 1845. — *J. Leclercq*, voyageur et géographe, 1848. — *J.-J.-D. Swolfs*, historien, 1842. — *J. Van den Gheyn*, bollandiste, 1854. — *E. Verhaeren*, littérateur, 1855. — *E.-C.-M. Monthaye*, écrivain militaire, 1855. — *F. Lefebvre*, médecin et homme politique, 1821.

1. Voy. *Revue historique*, LXXI, 330.

2. *Ibid.*

3. *Galerie nationale. Le Parlement belge.* Bruxelles, Schepens, 1901, in-8°, 628 p.

4. *L'Escaut est-il flamand ou brabançon ?* Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 48 p. (Tiré à part du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

5. *Le Droit flamand et hollandais dans les chartes de colonisation en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle.* Bruges, de Plancke, 1899, in-8°, 36 p. (Tiré à part des *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, XLIX.)

de son règne, si l'on peut dire, était encore à faire. M. A. Van Hove[1] s'est voué à ce travail considérable et ardu, et il a produit une œuvre puisée aux meilleures sources et attestant une double compétence d'historien et de canoniste. On voit dans son livre les résistances violentes et souvent illégales des chapitres au sujet des exemptions, celles de l'Université de Louvain en matière de collation de bénéfice, et l'activité du prélat réformateur dépassant parfois la mesure dans son zèle ardent. A noter aussi l'histoire des conflits du prince avec les villes de Maestricht, Huy, Aix-la-Chapelle et avec le duc de Juliers.

La monographie de M. T. Leuridan[2], relative à l'avouerie, est fondée sur l'étude patiente des chartes communales. L'auteur soutient que l'avouerie, essentiellement laïque, de Tournai remonte à l'époque carolingienne, qu'elle s'est transformée en bénéfice héréditaire grâce au régime féodal. Dès la fin du XIIe siècle, l'avouerie est absorbée par la commune et elle disparaît en 1323.

Le chevalier C. de Borman a fait paraître le t. II de son grand ouvrage consacré à l'échevinage liégeois[3]. Il étudie, d'après les sources, le célèbre tribunal au double point de vue politique et judiciaire depuis le sac de Liège en 1468 jusqu'à l'invasion française de 1794. Il signale les contre-coups de la réformation de Groesbeeck, des troubles occasionnés par les querelles fameuses des Chiroux et des Grignoux, par les secousses du XVIIe siècle, et enfin de la Révolution de 1789. Il a mis en lumière la tendance des échevins à rendre leurs fonctions héréditaires. Les rectifications aux œuvres des historiens antérieurs, notamment Abry et F. Hénaux, abondent. De même les traits intéressants pour l'histoire de la vie sociale, les curiosités héraldiques et généalogiques. Il y a là une immense somme de recherches mises en œuvre avec une méthode rigoureuse. Les mérites exceptionnels de cet ouvrage l'avaient fait désigner *ex æquo* avec l'*Histoire de Belgique* de M. Pirenne pour le prix quinquennal, mais le Gouvernement s'est refusé à doubler le prix, et a forcé le jury à opter entre les deux[4].

C'est aussi dans les archives que M. E. Lameere est allé puiser les

1. *Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck.* Louvain, Van Linthout, 1899-1900, in-8°, 240 p.

2. *L'Avouerie de Tournai. Essai sur l'histoire de cette institution.* Tournai, Casterman, 1899, in-8°, 107 p. (Tiré à part des *Mémoires de la Société historique de Tournai*, 2e série, IV.)

3. *Les Échevins de la souveraine justice de Liège.* Liège, Cormaux, 1899, in-4°, 610 p. Pour le t. I, voy. *Revue historique*, LXV, 371-372.

4. Voy. *Revue historique*, LXXVI, 455.

éléments d'un livre important pour l'histoire de la politique belge[1]. Il démontre que le conseil aulique des ducs, investi d'attributions judiciaires, administratives et financières, remonte, non à 1454, comme le disait Wielant, ni à 1446, comme le soutenaient d'autres historiens[2], mais qu'il existe en germe dès 1426 et qu'il est organisé dès 1433. L'ordonnance de 1446 est une charte, non de création, mais de réorganisation. Ce point semble définitivement acquis. L'auteur montre comment ce conseil est l'embryon de ce qui sera plus tard le grand conseil et des conseils collatéraux. Un des mérites les plus saillants de cet ouvrage est la prudence. M. Lameere laisse parler les documents, et ne se hasarde qu'avec réserve à formuler des appréciations personnelles.

L'étude sur la composition du Grand Conseil, sur ses attributions judiciaires et administratives, sur sa compétence financière, est très fouillée et très instructive. L'auteur termine par l'examen du grand privilège concédé par Marie de Bourgogne en 1477.

M. V. Brants a donné un aperçu intéressant et bien documenté de l'histoire de l'ancienne Université de Louvain[3] (1425-1797) et de l'Université catholique actuelle, fondée en 1834, laissant de côté l'Université d'État, fondée en 1817 par le roi Guillaume Ier, et qui n'eut que treize années d'existence[4], mais qui exerça toutefois une profonde influence sur la formation des classes dirigeantes et sur l'Université actuelle.

Les mercuriales de M. C. Van Schoor se distinguent par de patientes recherches présentées sous une forme originale et vivante. Le discours de rentrée, prononcé à la Cour de cassation[5] en 1899, met en relief l'inflexible rigueur de Napoléon à l'égard des publicistes doués de quelque indépendance.

P. Hymans et A. Delcroix poursuivent[6] avec activité la mise au courant de leur excellent abrégé des débats parlementaires belges[7]. C'est l'analyse de tous les discours prononcés dans les deux chambres

1. *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.* Bruxelles, Castaigne, 1900, in-8°, 212 p.

2. Gaillard, Brabant, Frederichs. Voy. *Revue historique*, LXV, 371; LXXI, 327.

3. *L'Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions*, 1425-1900. Bruxelles, Bulens, 1900, in-8°, 192 p.

4. Voy. le compte-rendu de M. Paul Fredericq dans la *Revue historique*, LXXVII, 410-412.

5. *La Presse sous le Consulat et sous l'Empire.* Bruxelles, Bruylant, 1899, in-8°, 101 p.

6. Voy. *Revue historique*, LXV, 155; LXVIII, 438; LXXI, 137.

7. *Histoire parlementaire de la Belgique.* Bruxelles, Bruylant, 1899-1901, in-8°, 2e série, 7e fasc., 115 p.; 3e série, II, 438 p.

ainsi que de tous les incidents qui ont marqué chaque séance, et de tous les actes de la législature.

Histoire économique et sociale. — Nous avons parlé autrefois de la belle publication du livre de comptes de Guillaume de Ryckel de M. H. Pirenne[1]. La renaissance économique de l'abbaye de Saint-Trond, sous l'impulsion énergique et sage de G. de Ryckel, a fait l'objet d'un travail[2] remarquable d'un élève du maître gantois, M. A. Honsay. Son livre, d'ailleurs, ne se borne pas à cet épisode; il a étudié la formation économique du domaine de la fameuse abbaye depuis le xe jusqu'au xiiie siècle, et s'est livré à des comparaisons très instructives sur l'organisation domaniale de Saint-Trond et celle de la *villa* carolingienne. Il faut signaler aussi l'histoire des difficultés nées de la querelle des investitures; les renseignements statistiques abondent, notamment sur le prix des denrées et les fluctuations de la monnaie.

M. P. Huvelin ayant apprécié ici même[3], dans le plus grand détail et avec une compétence indiscutable, la dissertation de M. G. Des Marez sur la lettre de foire[4], nous nous bornerons à rappeler en passant cette œuvre solide, fondée sur l'étude d'environ 8,000 pièces tirées des archives d'Ypres.

Le même érudit économiste a résumé en quelques pages, de la manière la plus suggestive, l'origine des villes flamandes, leur développement politique, économique, social, moral et intellectuel[5]; nous lui devons aussi le tableau, peint à larges traits, des luttes intestines qui ensanglantèrent nos communes flamandes au moyen âge[6].

M. H. Pirenne a établi que la hanse de Londres[7] est le développement de la gilde marchande de Bruges. Il étudie ensuite la nature du

1. *Le Livre de l'abbé Guillaume de Ryckel* (1249-1272). *Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle.* Gand, Engelcke, 1896, in-8°, 440 p.

2. *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond depuis l'origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle.* Gand, Engelcke, 1899, in-8°, 138 p.

3. *Revue historique*, LXXVII, 152-172.

4. *La Lettre de foire à Ypres au XIIIe siècle. Contribution à l'étude des papiers de crédit.* Bruxelles, Lamertin, 1901, in-8°, 292 p. (Tiré à part du t. LX des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique.*)

5. *Les Villes flamandes.* Bruxelles, Moreau, 1900, in-8°, 24 p.

6. *Les Luttes sociales en Flandre au moyen âge.* Bruxelles, Lamertin, 1900, in-8°, 31 p. (Tiré à part de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, V.)

7. *La Hanse flamande de Londres.* Bruxelles, Hayez, 1899, in-8°, 53 p. (Tiré à part du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1899.) Cf. du même auteur : *les Comtes de la Hanse de Saint-Omer* (*Ibid.*).

droit de hanse, qui n'est autre chose qu'une taxe imposée par les marchands d'une ville à ceux qui venaient leur faire la concurrence sur leur propre marché. Il prouve aussi que Warnkœnig a eu tort de confondre la hanse de Londres et la hanse des XVII villes, tandis que leur champ d'activité était parfaitement distinct, la première s'occupant du commerce avec l'Angleterre, l'autre des foires de Champagne.

L'histoire économique de la période bourguignonne de nos annales est encore mal connue. Voici un travail consciencieux qui vient y porter la lumière. Il n'est pas encore complet, mais c'est un bon début. On savait en gros qu'au XVe siècle la Flandre était en pleine décadence; M. V. Fris[1] le démontre par l'étude comparée des rapports de la Flandre avec l'Angleterre et avec la hanse, ainsi que par l'exposé de la situation interne des trois grandes cités manufacturières : Bruges, Gand et Ypres.

M. J. Halkin[2] avait fait paraître, il y a quelques années, deux études sur la culture de la vigne en Belgique. M. Jopken[3] a limité ses recherches au Tournaisis et à un seul siècle, le XVe.

C'est dans les archives de la ville de Tournai que M. Jopken a trouvé les documents dont il s'est servi pour décrire la viticulture dans le Tournaisis. Il ne s'occupe pas uniquement de déterminer l'étendue de la région vinicole, mais il fait connaître l'organisation du métier, des vignerons, les prix de revient et de vente, l'intervention du fisc, etc.

C'est aussi l'organisation des métiers qui a attiré l'attention de M. E. Poncelet[4]. Le côté extérieur et décoratif, si l'on peut ainsi dire, des anciennes corporations liégeoises, n'a pas été oublié, et bien des pages intéressantes nous montrent les bannières, blasons, sceaux, etc. Ce qui est plus important, la vie intérieure de ces puissants organismes nous est expliquée d'après les diplômes et les

1. *Esquisse de l'état économique de la Flandre au milieu du XVe siècle* (*Schets van den economischen toestand van Vlaanderen in het midden der XVe eeuw*). Gand, Siffer, 1900, in-8°, 129 p. (Tiré à part des *Publications de l'Académie royale flamande de Belgique*, 3e série, t. XVII.)

2. *Étude historique sur la culture de la vigne en Belgique*. Liège, Grandmont, 1895, in-8°, 146 p. (Tiré à part du *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, IX.) — *Le Bon métier des vignerons de la cité de Liège et le métier des vignerons et cotteliers de la ville de Namur*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1895, in-8°, 126 p. Voy. *Revue historique*, LXV, 384.

3. *La Culture de la vigne à Tournai au XVe siècle*. Bruxelles, Lebègue, 1899, in-8°, 45 p.

4. *Les Bons métiers de la cité de Liège*. Liège, de Thier, 1899, in-8°, 221 p. (Tiré à part du *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, XXVIII.)

chroniques. Après ces généralités, viennent trente-deux monographies de métiers différents.

M. A. Houtart[1] nous apporte un important chapitre d'histoire économique. Les rôles de la capitation tournaisienne pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV, dressés par paroisses et par rues, constituent des documents précieux pour la connaissance des fortunes particulières, et, en même temps, fournissent un recensement complet de la population avec les noms, qualités et profession de chaque contribuable.

Une œuvre de réel mérite est celle de M. G. Bigwood[2]. La dissertation doctorale de ce jeune érudit rend parfaitement compréhensible une des parties les plus embrouillées de notre passé économique. Laissant de côté les charges de nature seigneuriale et féodale, M. Bigwood a cherché à déterminer d'après les documents des archives quels sont les impôts publics et généraux en vigueur dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à une époque où les traits généraux du régime économique sont fixés. Il a scruté en détail les aides et subsides, les douanes et l'infinie variété des impôts de consommation. Il a exposé ensuite les timides essais de réformes tentés par le gouvernement autrichien, et, sans ménager les critiques à l'ancien régime, il arrive à cette conclusion que, si notre organisation fiscale du XVIIIe siècle donne prise à de sérieux reproches et laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'ordre et de la régularité, elle ne doit cependant pas être jugée aussi sévèrement que celle de la France. L'arbitraire est infiniment moindre chez nous que chez nos voisins du sud; le fisc a des procédés plus humains, et, chose essentielle, les États veillent avec un soin jaloux au maintien des privilèges du pays. Il y a là une somme considérable de recherches, beaucoup de critique et de prudence, une exposition claire; sur beaucoup de points, c'est un livre définitif.

M. M. Anseaux s'est signalé dans le domaine économique par des travaux très favorablement appréciés des spécialistes[3]. Il a rendu service à l'histoire en publiant les résultats d'une enquête très

1. *La Capitation à Tournai*, 1696-1747. Tournai, Casterman, 1899, in-8°, 150 p. (Tiré à part des *Annales de la Société historique de Tournai*, nouv. sér., III.)

2. *Les Impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens. Étude historique de législation financière*. Bruxelles, Castaigne, 1900, in-8°, 366 p.

3. *La Question monétaire en Belgique*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1892, in-12, 131 p. — *Heures de travail et salaires*. Bruxelles, Larcier, 1896, in-8°, 299 p. — *Travail de nuit des ouvrières de l'industrie dans les pays étrangers : France, Suisse, Grande-Bretagne, Autriche, Allemagne*. Bruxelles, Lebègue, 1898, in-8°, 271 p.

sérieuse sur certaines industries exercées de nos jours à domicile dans le bassin de la Meuse[1].

M. Gillès de Pélichy[2] nous initie au travail des ports, à la condition des ouvriers maritimes, aux œuvres de coopération instituées à leur avantage. Il nous fait connaître ensuite le détail du régime pratiqué dans les principaux ports d'Angleterre, d'Allemagne, de France et de Hollande. On trouvera aussi dans son livre un chapitre bien documenté sur la fameuse grève des Dockers de Londres en 1889. L'auteur se défend d'être historien, c'est en économiste qu'il écrit, mais l'histoire bénéficiera de son œuvre, tout comme de son étude sur les ports flamands[3]. Ici encore, il s'est efforcé de déterminer la condition des travailleurs à travers les âges et de faire saisir l'influence exercée par leurs fédérations. C'est ainsi qu'il nous montre dans les *Nations* d'Anvers la survivance de nos anciennes corporations, que l'annexion française n'a pas anéanties complètement. Une introduction générale esquisse le régime du travail, jadis et aujourd'hui; puis l'auteur décrit, dans une série de monographies, la condition des ouvriers débardeurs de quinze ports belges côtiers et intérieurs.

Partisan de la politique coloniale, la considérant comme une nécessité de l'époque actuelle pour la Belgique, M. de Haulleville[4] a groupé avec talent les données historiques, prouvant que nos ancêtres ont fait preuve dans tous les siècles écoulés, et spécialement pendant l'époque moderne, d'aptitudes sérieuses en matière de colonisation.

L'enquête comparative d'E. Van der Velde[5] sur la propriété foncière dans nos diverses provinces depuis l'achèvement du Cadastre (1834) jusqu'à 1898, avec cartes et relevés statistiques, témoigne d'un labeur considérable.

La source la plus intéressante pour la biographie du célèbre agita-

1. *L'Industrie armurière liégeoise.* Bruxelles, J. Goemaere, 1899, in-8°, 195 p. — *L'Industrie du tressage de la paille dans la vallée du Geer.* Ibid., 1900, 82 p.

2. *Le Régime du travail dans les principaux ports de mer de l'Europe.* Louvain, Polleunis, 1899, in-8°, 392 p.

3. *L'Organisation du travail dans les ports flamands sous l'ancien régime et à l'époque moderne.* Ibid., 1899, in-8°, 320 p.

4. *Les Aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique.* Bruxelles, Schepens, 1899, in-8°, 498 p.

5. *L'Influence des villes sur les campagnes. La propriété foncière de 1834 à 1898.* Bruxelles, Institut des sciences sociales, 1899, in-8°, 235 p.

teur socialiste Anseele et de ses collaborateurs gantois est, sans contredit, le livre richement documenté de leur ancien allié P. de Witte[1]. On y trouvera clairement exposée la genèse de l'influence étonnante que les meneurs du Vooruit sont parvenus à exercer sur la masse ouvrière et par contre-coup sur la politique belge. L'auteur démontre par des preuves nombreuses que ces hommes, si sévères à l'égard des fabricants, sont eux-mêmes des patrons sans entrailles; dans aucune usine ne règne une discipline aussi impitoyable, on pourrait dire aussi inhumaine, que dans les ateliers de la fameuse coopérative gantoise. A noter un intéressant chapitre sur la crise de 1893. On y verra combien le conseil général du parti socialiste fut embarrassé après qu'il eut décrété la grève générale sans ressources suffisantes et comme il était sur le point de devoir capituler piteusement, quand la faiblesse du pouvoir législatif vint le tirer d'affaire.

Eugène Hubert.

(*Sera continué.*)

1. P. de Witte, *Histoire du Vooruit et du mouvement socialiste gantois depuis* 1870. Bruxelles, Goemaere, 1899, in-8°, 330 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

E. LEVASSEUR. **Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789.** 2 vol. in-8°. 2e édit. entièrement refondue. T. I : XXII-715 pages; t. II : 988 pages. Paris, Rousseau, 1901.

C'est en 1859 que M. Levasseur prenait possession, par son *Histoire des classes ouvrières en France avant 1789,* d'un sujet encore inexploré que ses travaux ultérieurs, presque exclusivement consacrés à l'économie politique, ne devaient jamais lui faire délaisser. Il semble bien qu'en conquérant un rang élevé dans l'estime du public et du monde savant, cet ouvrage n'ait pas provoqué un mouvement d'investigation aussi fécond que sa valeur propre et l'intérêt des questions qui y sont abordées autorisaient à le présager. Les quarante ans qui se sont écoulés depuis son apparition sont loin pourtant, on le sait, d'avoir été stériles pour cette partie de notre histoire, et c'est même l'abondance et l'importance des découvertes et des vues nouvelles dont elle s'est enrichie pendant cette période qui ont inspiré à M. L. la courageuse résolution de refaire son ouvrage. Personne moins que nous n'est disposé à contester le prix des unes et des autres. Nous ne pouvons toutefois nous empêcher de remarquer, à l'honneur de M. L., que personne n'a osé affronter après lui l'entreprise considérable qu'il avait menée à bien, que tous ceux qui auraient pu concevoir l'ambition d'être ses émules se sont contentés d'approfondir certaines parties du sujet dont il s'était, pour son début, emparé avec une durable autorité et ont paru d'accord pour lui réserver la tâche de présenter, en faisant subir à son œuvre une refonte complète, le résumé des derniers progrès de la science. Si connus qu'ils soient de tous ceux qui ont suivi le mouvement scientifique depuis quarante ans, il n'est pas superflu d'indiquer les antécédents de cette seconde édition, la longue incubation d'où elle est sortie, le profit qu'elle a tiré de tant de documents nouvellement mis au jour, de tant de monographies remarquables, de l'intelligence toujours exercée et sans cesse accrue, chez l'auteur, des questions économiques. Il ne faut pas laisser oublier que ce livre a derrière lui un long passé, qu'il a toujours occupé son auteur, qu'il semble avoir été de sa part l'objet d'une complaisance particulière, qu'il s'est formé d'une lente alluvion par l'exercice légitime et judicieux du droit d'accroissement. Cela dit, pour faire comprendre comment un monument, constamment repris en sous-œuvre, s'est trouvé un beau jour avoir fait place à un monument nouveau élevé sur un plan peu différent, mais dans de plus vastes proportions et avec des matériaux qui en affer-

missent la solidité, nous n'aurons plus à parler du premier et nous nous occuperons exclusivement du second.

Nous ne renoncerons pas pourtant à les rapprocher l'un et l'autre avant d'avoir signalé l'heureuse modification que M. L. a introduite dans le titre de la première édition en présentant l'industrie, à côté des classes ouvrières, comme l'objet de la seconde. Ce n'est pas qu'il ait prétendu nous donner une véritable histoire de l'industrie, mais il a du moins fait à cette histoire la place indispensable pour marquer la mesure dans laquelle les progrès de l'industrie ont influé sur la condition de la classe ouvrière. Peut-être cette addition appelait-elle la substitution des mots *classes industrielles* aux mots *classes ouvrières*. La corrélation des deux parties du titre en aurait été plus apparente, sans compter qu'à les prendre dans leur sens courant, les mots *classe ouvrière* désignent plus spécialement la classe des salariés.

Ainsi, c'est dès le titre que se manifeste une des plus grandes difficultés que M. L. ait rencontrées dans son entreprise, celle de la définir et de la limiter. Autre chose, en effet, on le comprend, est la clarté approximative dont le langage peut se contenter quand il emploie des mots dont il ne se pique pas de presser le sens, autre chose la précision rigoureuse qui s'impose à l'historien, parce que de la précision qu'il leur donne dépend le cadre qu'il se tracera. Il n'y a pas de sujet dans le domaine historique dont les contours ne doivent être, par une opération délicate et toujours un peu arbitraire, découpés dans le tissu complexe et homogène de la réalité, mais il n'est peut-être pas de partie de la vie sociale où la connexité, la solidarité des phénomènes rendent ce tracé plus difficile que celle qui fait l'objet de l'ouvrage de M. L. Non seulement, dans la production, l'agriculture, l'industrie, le commerce se commandent par de réciproques enclaves, mais, en dehors de la production, rien, pour ainsi dire, n'affecte une société qui ne fasse sentir son contre-coup sur l'industrie. Nous n'aurions pas rappelé des vérités aussi évidentes si elles n'avaient dû nous amener à proclamer l'habileté avec laquelle M. L. a su triompher de cette première difficulté, l'intelligence historique avec laquelle il a su rattacher l'histoire de l'industrie et de la classe industrielle à l'histoire générale. Qu'on lise les titres des sept livres qui composent les deux volumes de M. L., qu'on lise les sommaires des chapitres entre lesquels ces sept livres se distribuent, on reconnaîtra, d'une part, que les grandes divisions qu'il a adoptées correspondent aux grandes périodes de notre histoire nationale; de l'autre, que les circonstances qui, aux diverses époques, ont tenu une place prépondérante dans l'histoire du travail, comme le mouvement des arts et la révolution monétaire à l'époque de la Renaissance, comme la critique des institutions sociales et économiques au XVIIIe siècle, ont obtenu, dans des chapitres à part, l'attention à laquelle elles ont droit.

Quel que soit l'aspect de la vie nationale qu'il entreprenne de décrire, l'historien qui la prend à son berceau pour la conduire jusqu'aux ori-

gines de la société moderne est destiné à la voir passer par des alternatives d'obscurité et de lumière. Ces alternatives mettent en jeu chez lui des qualités diverses qui se trouvent rarement unies au même degré. Chez les uns, l'aube encore voilée des origines, le chaos des époques de formation sollicitent une sagacité et une hardiesse naturelles qui, à l'aide de matériaux habilement rapportés, accomplissent de séduisantes restaurations. Les autres excellent à dominer des faits nombreux, à les classer, à les interpréter, à faire sortir la vérité de la moyenne des probabilités. Chez ces derniers, l'intelligence ordonnatrice et critique est plus développée que l'intuition historique, que l'imagination divinatrice et constructive. C'est incontestablement parmi eux qu'il faut ranger M. L., et il n'est pas douteux non plus que c'est par les travaux qui ont rempli sa carrière, par la méthode à laquelle ils l'ont habitué que s'expliquent et la docilité avec laquelle les faits viennent, pour ainsi dire, se ranger sous sa plume pour illustrer ses conclusions et cette sorte de timidité en face des époques où une systématisation ingénieuse fondée sur l'analogie et sur les lois de l'évolution, en même temps que sur une documentation insuffisante, peut seule reconstituer un état social. Économiste plus encore qu'historien, M. L. a été un peu gâté par l'abondance des renseignements que la statistique contemporaine met à la disposition des économistes; il ne se sent jamais plus à l'aise dans l'histoire que lorsqu'elle lui offre quelque chose d'analogue, et c'est dans la mesure, toujours fort imparfaite, où la documentation historique s'en rapproche, que sa manière se défait d'une prudence excessive, d'une hésitation naturelle et qu'elle acquiert le plus d'autorité.

Les chapitres relatifs aux collèges romains sont de ceux qui font le mieux valoir une méthode faite de conscience dans les recherches, de mesure dans l'esprit, de bon sens dans les conclusions et, s'ils nous laissent dans l'incertitude sur la question la plus importante du sujet, il serait injuste de s'en prendre à cette espèce de timidité dont nous venons de parler. Les textes épigraphiques et juridiques qui se rapportent aux collèges sont, il est vrai, très nombreux, mais ils n'en laissent pas moins subsister sur leur compte une énigme qui touche à leur caractère principal. Le silence des textes sur les intérêts professionnels des *collegia opificum* doit-il nous amener à penser que ces intérêts avaient été étrangers à leur formation et continuaient à rester étrangers à leur existence et que la confraternité morale et religieuse était le seul lien de leur vie commune? Peut-on, au contraire, expliquer ce silence par l'indépendance que l'État leur aurait accordée pour le règlement de leur activité professionnelle, par l'habitude de ne pas fixer par écrit une réglementation qui pouvait avoir besoin d'une revision constante, par le caractère des documents qui nous ont été conservés sur ces corporations et qui concernent exclusivement leurs manifestations extérieures, leurs rapports avec la société? Ce n'est pas le lieu de taxer de timidité la prudence avec

laquelle M. L. a laissé indécise une question qui a divisé les auteurs les plus compétents et qu'on ne saurait trancher sans avoir contre soi ou la vraisemblance, si l'on admet la première solution, ou l'absence de preuves positives, si l'on se rallie à la seconde. En laissant percer son inclination pour la première, M. L. a fait tout ce qu'il pouvait faire, et il y aurait mauvaise grâce à le chicaner sur l'embarras où l'on reste après l'avoir lu quand on ne connaît pas soi-même le moyen d'en sortir.

Il y a, au contraire, une période de l'histoire des classes ouvrières où M. L. aurait pu sans témérité se montrer plus net, plus affirmatif, plus dogmatique. C'est celle qui, du ve au xiie siècle, voit succéder aux révélations abondantes et aux fâcheuses réticences des recueils de Théodose et de Justinien et des textes épigraphiques l'indigence et le décousu des témoignages historiques ; c'est particulièrement pour cette période qu'une tentative sagace et hardie de reconstruction historique est légitime et semble nécessaire. Mais la façon de se représenter l'organisation du travail industriel pendant cette période ne saurait se faire accepter si l'on ne la rattache à une conception de la société tout entière, telle que l'avait faite la fusion des institutions gallo-romaines et du régime des peuples barbares. Si bien des points restent obscurs dans cette transformation et semblent destinés à le rester toujours, le sens dans lequel elle s'accomplit ne paraît pas douteux. On peut se demander, par exemple, si l'esprit de corps, si les habitudes, si les intérêts n'ont pas été assez forts pour retenir dans les collèges ceux que la contrainte n'y attachait plus. N'y en eut-il pas parmi eux qui, en s'affranchissant de cette contrainte, trouvèrent avantageux de conserver des rapports professionnels qui purent conduire à un organisme nouveau? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'organisation qui, pour la masse des travailleurs voués au travail mécanique, succéda aux collèges, semble bien avoir dû être dominée et déterminée par la révolution qui s'opéra, au ve et au vi^e^ siècle, dans la société tout entière. Le travail ne pouvait, ce semble, échapper à la loi qui, par suite de la dissolution de la puissance publique, fit tomber toutes les attributions de celle-ci dans le domaine privé; il dut demander une protection à la grande propriété, c'est-à-dire à l'institution autour de laquelle la société et le gouvernement allaient lentement se reconstituer. Pour M. L., ce semble, comme pour nous, c'est bien dans le microcosme économique représenté par chaque domaine de grand propriétaire germain ou gallo-romain qu'il faut chercher l'embryon de la corporation.

Toutefois certains scrupules, inspirés sans doute par la façon dont cette opinion a été battue en brèche par une partie de la critique germanique, semblent avoir ébranlé l'assurance avec laquelle il semblait d'abord l'avoir professée. Il paraît ensuite en faire assez bon marché. Ce n'est plus de l'organisation patrimoniale et domaniale du travail que seraient sorties les corporations professionnelles, c'est du groupe-

ment libre et spontané des artisans de même métier. Mais ce groupement, dont on ne saisit nulle part la trace, est-il compatible avec l'asservissement général qui était la condition commune de tous les travailleurs, de ceux de l'atelier comme de ceux de la terre? Quand on est en possession d'un chaînon dans le développement social d'une classe, d'un organe, la prudence ne conseille-t-elle pas de s'y tenir fortement pour assurer sa route, pour ne pas être rejeté dans le doute, dans l'incohérence, dans le scepticisme? Rien n'empêche de faire une part à l'initiative, à l'énergie de ce personnel plus ou moins servile des ateliers dans l'émancipation qui en fit une classe de travailleurs libres. Les circonstances dans lesquelles les corporations se sont constituées ont dû beaucoup varier, mais, dans l'impossibilité de les déterminer, il est désirable de se représenter les conditions habituelles, de tracer comme le *schema* de leur formation. Les textes qui la mettent sous nos yeux sont rares, il est vrai, mais il en est de significatifs et de concluants. Tels nous apparaissent deux documents que M. L. connaît bien; nous voulons parler de l'inventaire des cens et redevances de l'abbaye de Saint-Riquier, rédigé en 831, et d'un passage de la chronique de Saint-Bertin qui se rapporte à l'année 881. Le premier nous montre les artisans distribués par métier dans les différents quartiers du bourg de Saint-Riquier et détermine les fournitures que chaque métier ou chaque quartier, — c'est tout un, — doit livrer à l'abbaye en produits industriels. Le second rapporte que l'abbé de Saint-Bertin distribua par métiers la population dans la ville qu'il venait d'entourer d'une enceinte fortifiée. Au siècle suivant, Gebhart, évêque de Constance, affecte les serfs de son église à différents métiers, qu'ils devront, à certains jours, exercer au profit de l'église. Il est difficile de se défendre de la pensée que de pareils rapports de voisinage et de profession n'aient pas amené une entente au sujet d'intérêts communs. Or, des relations habituelles, un concert au profit d'intérêts communs, c'est par là que commencent les associations, les corporations. Que des relations, qu'un certain accord aient existé entre les gens de Saint-Riquier, c'est ce qui résulte nécessairement de ce qu'ils avaient à répartir entre eux la charge des fournitures dues à l'abbaye et ce serait vraiment, par une réserve excessive, se refuser à la vraisemblance que ne pas admettre que ces gens de même profession, de même condition ne délibérassent pas sur d'autres intérêts encore que sur cette répartition. S'il fallait n'accepter l'existence d'une corporation que lorsque ce nom se présente dans les textes, plus d'un document du XIIe siècle que M. L., après d'autres, signale comme une présomption de leur existence, devrait être écarté comme peu concluant. Le monopole n'était pas, d'ailleurs, un élément nécessaire de la corporation. Il suffisait, pour que celle-ci fût constituée, que des gens de même métier eussent obtenu d'une concession expresse ou simplement de la tolérance de l'administration le droit de régler en commun leurs intérêts professionnels. De ce fait l'autonomie lui était acquise et le monopole venait plus

tard. Quelquefois il ne venait pas et le métier restait ouvert à tous ceux qui voulaient se soumettre à sa discipline.

Quand on essaie de déterminer l'origine des corporations, on ne peut s'empêcher de chercher des lumières sur cette origine dans l'histoire du mouvement communal. La conquête de l'indépendance corporative et celle de l'indépendance communale représentent, en effet, deux phases de l'émancipation de la classe ouvrière qui apparaissent comme liées l'une à l'autre. Dans un précédent travail, nous avions exprimé l'opinion que l'émancipation professionnelle avait précédé l'émancipation politique. M. L. (I, 259) s'associe à cette opinion; il ne croit pas pourtant que l'organisation de la classe ouvrière en corporation fût, ainsi que nous l'avions dit, terminée quand les villes du nord s'érigèrent en communes. Sans doute, les manifestations de la vie communale peuvent sur certains point apparaître plus tôt que celles de la vie corporative, mais la circonstance fortuite par suite de laquelle les premières sont arrivées jusqu'à nous, tandis que les secondes n'ont pas laissé de traces, peut-elle prévaloir contre cette double vérité que les hommes cherchent à sauvegarder, en les organisant, leurs intérêts privés et professionnels avant de revendiquer leurs droits politiques et qu'il leur est plus facile de faire sanctionner les premiers que les seconds?

Quand on a, sur les traces d'un guide aussi prudent et aussi bien informé que M. L., exploré les origines historiques du régime industriel, on est heureux, en arrivant au *Livre des métiers*, de poser le pied sur un terrain solide. Le *Livre des métiers* nous offre, en même temps qu'un aperçu rétrospectif sur le passé de l'organisation du travail, l'esquisse un peu sèche, mais nette, de son organisation à la fin du XIIIe siècle et l'ébauche de son organisation future. Il nous révèle la mesure exacte dans laquelle le monopole a fait partie de cette organisation pendant son âge d'or; ce monopole résulte uniquement de la limitation du nombre des apprentis, qui n'est pas générale, mais qui est commune à la majorité des corporations et qui tend à se propager. L'effet de cette limitation est, il est vrai, amoindri par la validité des brevets d'apprentissage délivrés en dehors de Paris et dans les mêmes conditions qu'à Paris. Il resterait à savoir jusqu'à quel point cette équivalence des brevets de l'une et de l'autre origine était respectée par les corporations parisiennes. En admettant que celles-ci aient chicané la valeur des brevets d'origine étrangère et entravé par là l'établissement de ceux qui en étaient porteurs, on peut dire avec vérité que Paris se montra toujours plus hospitalier pour les immigrants industriels, qui y affluaient plus qu'ailleurs, que ne l'étaient beaucoup de villes qui faisaient du droit de bourgeoisie et de la possession d'un immeuble une condition pour s'établir.

Ce fut au sein d'une grande prospérité que fut rédigé le *Livre des métiers*. Interrompue sous Philippe le Bel par les crises monétaires, par une fiscalité sans ménagement, par des atteintes au crédit, cette prospérité reprit son essor sous les fils de ce prince et ne fut arrêtée que

par la guerre de Cent ans. M. L. (I, 469) en fait, au contraire, coïncider l'apogée avec le règne de Philippe le Bel ; il passe sous silence le mouvement ascendant des affaires qui signala la période de vingt-cinq ans comprise entre la mort de ce prince et la guerre de Cent ans.

Dans l'histoire de la classe ouvrière pendant cette guerre, rien ne fut plus important, plus décisif pour son avenir que la tendance qui l'entraîna d'abord vers la liberté du travail et la réaction qui la ramena, au contraire, vers une constitution plus fermée, plus jalouse, plus oligarchique. M. L. ne nous paraît pas avoir donné à cette oscillation la place qui lui appartient. Les phénomènes qui la caractérisent pourraient être déterminés ainsi : diminution et enchérissement de la main-d'œuvre; continuation et accroissement d'un luxe improductif; mobilité de la population ouvrière arrachée à ses foyers par la guerre et le chômage et cherchant dans certaines régions épargnées par l'une et par l'autre des moyens d'existence; propagation de certaines industries et de certains procédés de travail apportés par ces immigrants, et, par voie de conséquence, assouplissement et élargissement des méthodes et des réglementations locales; tendance à remplacer les entraves à la liberté industrielle par des mesures générales de police; abus amenés par le laisser faire; réaction née de ces abus amenant une réglementation plus sévère. Il n'est pas besoin de chercher ailleurs que dans l'ouvrage de M. L. le détail de cette évolution dont il lui appartenait plus qu'à personne de dessiner sous nos yeux les courbes.

Désormais, la corporation apparaîtra à tout le monde, bien qu'à des titres divers, comme l'organisme le mieux adapté aux besoins et aux intérêts de l'industrie : les intéressés y verront surtout la sauvegarde d'un monopole; la royauté, le moyen d'assurer la moralité et la responsabilité du travail, de contenir la turbulence d'une population redoutable, l'avantage d'entrer en partage de certains profits; le public, déjà engoué de tout ce qui se recommande d'une origine ou d'une sanction officielle, tout en étant sensible à ses inconvénients, n'y apercevra plus de remède que dans la réforme de la corporation elle-même. Elle se fortifiera et assurera son avenir par des vues et des intérêts divers.

Mais l'histoire de l'industrie et de la classe industrielle n'est pas seulement, est-il besoin de le dire, dans les organes qu'elles ont adoptés pour atteindre leurs fins; elle est plus encore dans les vicissitudes de la vie sociale et économique dont l'une et l'autre ressentent le contrecoup. Aussi, leur historien ne peut-il se dispenser de se reporter constamment à l'histoire générale. Économiste, ayant déjà étudié en elles-mêmes quelques-unes des questions qui influent sur la situation de l'industrie et de ceux qui en vivent, M. L. était mieux fait que tout autre pour comprendre cette nécessité. Dans son livre V, par exemple, qui est consacré à la Renaissance et au XVIe siècle, il a réservé des chapitres à part à l'état des arts, de l'industrie et du commerce, aux impôts qui pesaient sur la production, à la vie intime de la corporation, au rôle de la royauté. La vie sociale, en tant qu'elle affecte le mouve-

ment industriel, se trouve ainsi décomposée dans ses éléments. Séparés par les exigences de la composition, ces différents aspects du monde économique n'en concourent pas moins, grâce à la façon magistrale dont M. L. les domine et les relie, à une impression d'ensemble, et cette impression, à laquelle ne contribue aucun artifice de rhétorique, aucun prestige de style, rend fidèlement le mouvement intense de la Renaissance.

L'infatigable initiative de Louis XI, en stimulant les efforts et les forces productives du pays, sans ménager suffisamment ses forces contributives, n'avait obtenu une tension féconde qu'au prix d'une certaine lassitude et d'un certain malaise. Sous ses successeurs, sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François Ier, l'activité suscitée par lui reçut de ce rajeunissement de l'esprit humain, qu'on a appelé la *Renaissance*, une nouvelle impulsion et fut encouragée, jusqu'au moment où les guerres d'Italie, en devenant des guerres européennes, suscitèrent de nouveaux besoins et de nouvelles exigences, par une administration préoccupée du bien-être général, soucieuse de laisser au travail une plus grande part de ses épargnes. Le premier chapitre de ce cinquième livre (*Arts, industrie et commerce*) est un inventaire intelligent et bien informé de tous les arts, de toutes les industries dont la création ou le développement atteste la rénovation du goût et l'augmentation de la richesse. Le tableau du commerce extérieur qui le clôt, et dont les éléments sont tirés pour la plupart d'un document publié par M. Chamberland (I, 48-52), a une portée générale très instructive. En assistant à cette floraison d'inventions et de perfectionnements, on ne peut se défendre de cette réflexion que l'organisation corporative n'était pas aussi incompatible qu'on l'a cru avec le progrès. Il n'y a qu'une critique de quelque importance à adresser à ce chapitre : ce n'est pas en quelques pages et en le terminant que M. L. aurait dû exposer la décadence amenée par les guerres de religion, c'est au début de la période qui s'ouvre par le règne de Henri IV, et il aurait fallu le faire avec une ampleur et un détail plus grands.

Le deuxième chapitre du livre V est consacré à la révolution monétaire du XVIe siècle; le troisième aux finances, aux péages et aux douanes; le quatrième aux abus dans les corps de métiers et les confréries; le cinquième au rôle de la royauté. Recherchant comment se soldait la balance du prix du travail et du prix de la vie, M. L. estime, dans le deuxième chapitre, que l'accroissement de la production neutralisait assez l'enchérissement des consommations pour assurer à l'industrie et à la main-d'œuvre une situation prospère. Sur le rôle de la royauté (chap. v), M. L. a dit tout ce que la vérité lui commandait de dire. S'il a, en passant, condamné en elle les chimères de la politique italienne et, avec plus d'insistance, les habitudes de fiscalité, il a reconnu les vues d'intérêt général par lesquelles elle s'élevait si fort au-dessus des autres institutions et des différentes classes du pays, le souci du bien public dont témoignent la création des généralités, des

bureaux de finance et des présidiaux, la rédaction des coutumes, les grandes ordonnances de réforme et la tentative d'uniformiser et de perfectionner l'organisation industrielle que fut l'édit de 1581. Par le peu d'attention qu'il a accordée aux merciers, M. L. semble n'avoir pas soupçonné l'importance de la révolution commerciale inaugurée par ces précurseurs du commerce en gros et de bazar.

M. L. a très bien mis en lumière l'œuvre de Henri IV, la place éminente qu'il faut lui faire dans la fondation de la fortune de la France. Bien qu'il ait dû beaucoup aux travaux de ses devanciers, il y a ajouté, notamment sur l'efficacité et l'application de l'édit de 1597, des faits inconnus avant lui. Tout en répétant que Henri IV travailla à la grandeur industrielle et commerciale de la France plus encore par la sécurité et l'impulsion qu'il donna au pays que par l'avenir de ses entreprises et de ses établissements, il ne faut pas se laisser aller à faire bon marché des unes et des autres. Fondations particulières ou améliorations générales, création indirecte de la manufacture des Gobelins ou restauration de notre prééminence dans le Levant, Henri IV a laissé dans presque toutes les parties de la vie économique du pays des traces qui lui ont longtemps survécu. Si, au point de vue de l'initiative du souverain et de la résistance des intéressés, on peut rapprocher son œuvre de celle de Louis XI, aucune comparaison n'est possible, au point de vue de la fécondité, entre l'une et l'autre.

Richelieu continua l'œuvre économique de Henri IV ; s'il y apporta moins d'ampleur, si, par exemple, il ne toucha pas à l'organisation générale de l'industrie et du commerce, c'est que la situation ne comportait pas une refonte de cette organisation. Ce fut surtout l'expansion coloniale de la France qui l'attacha et l'occupa; c'est à lui que remontent l'origine ou les premiers progrès de la colonisation française au Canada, aux Antilles, en Guyane, au Sénégal et à Madagascar.

L'histoire réservait aux doctrines qui avaient inspiré la politique économique de Henri IV et de Richelieu l'homme et les circonstances les mieux appropriés pour en mettre en évidence la valeur et les illusions. Colbert se voua à l'application de ces doctrines avec une largeur, une persévérance et un patriotisme auxquels cette fois le temps ne refusa pas son concours, car, de 1661 à sa mort (1684), le grand ministre ne disposa pas de moins de vingt-trois ans pour soumettre à ses vues l'industrie et le commerce de la France, et les difficultés dont la guerre et les prodigalités du roi compliquèrent son entreprise ne modifièrent pas assez les conditions de cette longue expérimentation pour affaiblir les conclusions qu'on en peut tirer. La mémoire de Colbert a contre elle les économistes; les historiens lui sont généralement plus favorables. C'est qu'ils ont vu de plus près les faits, c'est qu'ils comprennent mieux ce qu'il y a de relatif dans les principes de l'économie politique, c'est qu'ils se rendent mieux compte de l'opportunité que les circonstances peuvent donner à un système qui n'est pas le meilleur en soi. L'équitable empirisme de l'historien est venu tempé-

rer heureusement chez M. L. la sévérité de l'orthodoxie économique. Dans la revision à laquelle il a soumis le procès du colbertisme, en consultant toutes les pièces, en envisageant tous les faits, il a compris que, si rien ne vaut, pour fonder la propriété industrielle et commerciale d'un peuple, les efforts et l'intelligence des intéressés, rien n'est plus propre à stimuler ces efforts et cette intelligence, chez une nation peu entreprenante par elle-même, que les encouragements du gouvernement; il a, en somme, donné gain de cause au colbertisme en montrant le rang qu'il a assuré à la France dans le domaine économique et dans celui du goût, qui en est inséparable; il a justifié Colbert de la superstition qui lui aurait fait attribuer à son système une valeur absolue en indiquant que ce grand homme n'y voyait que les lisières nécessaires pour affermir les premiers pas d'un peuple peu habitué à marcher tout seul.

Colbert mourut à temps pour ne pas être témoin des échecs et de la décadence d'un régime qui, de son vivant déjà, s'était, sur plus d'un point, notamment en matière de colonisation, montré impuissant, mais qu'il avait su appliquer avec un mélange d'autorité et de modération dont lui seul était capable. Ce régime fut compromis après sa mort plus encore par les deux guerres accablantes de la succession d'Angleterre et de la succession d'Espagne que par l'entraînement sans discernement avec lequel ses successeurs tombèrent dans l'*étatisme*. La fiscalité fut dès lors la préoccupation dominante du gouvernement dans ses rapports avec l'industrie et le commerce, et elle alla jusqu'à ériger les maîtrises en offices administratifs et vénaux. Les forces productives de notre pays furent encore très affaiblies par l'émigration des protestants.

Tout change de face sous le règne des successeurs de Louis XIV, pendant cette période qui se caractérise, aux yeux de M. L. comme aux yeux de la postérité, par l'esprit de réforme. En même temps qu'ils réalisaient la grande pensée du règne en plaçant pour longtemps notre ancienne rivale sous notre dépendance politique et économique, les traités d'Utrecht et de Rastadt laissaient la France épuisée. Tandis que, sous le successeur immédiat du grand roi, la politique française, par un aveugle attachement à la lettre de ses traditions, en abandonne l'esprit, consomme la perte de nos colonies et fait descendre notre pays du rang que les revers du règne précédent lui avaient laissé en Europe, la prospérité matérielle de la France, sans échapper à certaines fluctuations, est presque constamment en progrès. Et en même temps que la production se développe, que le bien-être s'accroît, on étudie les lois de la formation et de la distribution de la richesse, on discute le régime de l'industrie que défendent encore et que défendront jusqu'à la Révolution une administration savamment organisée (conseil et bureau du commerce, inspecteurs, chambres de commerce), les habitudes, les intérêts, l'éclat des résultats.

Il faut quitter M. L. et le quitter avec le regret de n'avoir pu donner

qu'une idée insuffisante de l'intérêt et surtout des mérites de son ouvrage. Consolons-nous par la pensée que là où nous avons échoué de plus habiles n'auraient peut-être pas beaucoup mieux réussi. Comment résumer en quelques pages, comment réduire en quelques tableaux un véritable diorama de la vie nationale avec les scènes variées qu'on entrevoit derrière la population laborieuse et affairée qui occupe le premier plan? Nous avons du moins, après M. L., quelquefois un peu autrement que lui, caractérisé quelques-unes des phases de cette destinée de vingt siècles qui associe la classe industrielle à toutes les vicissitudes de la société française; nous avons dit la méthode avec laquelle il a traité cet immense sujet. Une complète liberté d'esprit, le besoin insatiable de lumière, la défiance des systèmes, l'amour exclusif de la vérité, l'ordre dans l'abondance, l'intelligence des questions, la lucidité dans l'exposition, la probité de la pensée et du style, telles sont les qualités qui, mises au service d'une puissance extraordinaire de travail, lui ont permis de sortir une seconde fois victorieux d'une entreprise aussi difficile. Tout cela ne semble pas suffisant pour communiquer à un livre l'animation de la vie. Et cependant tous les détails dont fourmille celui-ci sont si empreints de réalité et en même temps si frappants par la façon dont ils sont groupés que, lorsqu'on l'a fermé, on croit avoir dans l'esprit, dans les yeux, dans les oreilles le mouvement, le bruit d'une foule de travailleurs, dont la marche ne se révèle d'abord que par une masse indistincte et une vague rumeur, dont la voix s'élève, dont l'aspect se précise ensuite et qui, du fond de l'horizon, d'un horizon très lointain, s'avance jusqu'à nous[1].

G. Fagniez.

1. Nous rejetons en note des observations détachées qui, pour cette raison, n'ont pu trouver place dans notre compte-rendu; M. L. n'a parlé que de la décadence de l'industrie et du commerce pendant les invasions de 406 à 911. Il a oublié la renaissance carolingienne. — M. L. a fait vivre successivement (I, 326, 655) Théophile au XIe et au XIIIe siècle. — Il a appliqué aux origines du compagnonnage des textes du XVIIe siècle. — C'est contre Henri III et non contre Henri II qu'a été écrite l'*Ile des Hermaphrodites*. Il n'y a là probablement qu'une faute d'impression. — Contrairement à ce que dit M. L. (II, 25), au moyen âge déjà, les orfèvres se mêlaient de change. Les Juifs et les Lombards n'en avaient pas le monopole. Il y avait des changeurs. — II, p. 137. Le guet royal soldé existait dès le moyen âge, concurremment avec le guet bourgeois. — P. 331. Aubusson n'est pas dans le Bourbonnais, mais dans la Marche. — P. 549. Le Cap-Breton et Louisbourg, qui en était la capitale, furent restitués à la France par la paix d'Aix-la-Chapelle et ne lui furent définitivement enlevés que par le traité de Paris. — P. 738. Les *cœuriers* ne tirent pas leur nom de ce qu'ils avaient cure des affaires communes, mais de ce qu'ils veillaient à l'observation des statuts (en flamand *Keuren*). Voy. Du Cange, *hoc verbo*, et v° *Chora*.

Jean Guiraud. **L'Église et les origines de la Renaissance**. Paris, Lecoffre, 1902. 339 pages in-8°.

Le titre de l'ouvrage de M. Guiraud m'avait trompé sur son contenu. J'avais pensé qu'il avait tenté l'entreprise, très difficile il est vrai, mais très intéressante et très neuve, de déterminer quelle a été l'attitude de l'Église considérée dans ses différents représentants, Papauté, Épiscopat, Ordres religieux, vis-à-vis de la Renaissance, la nature de leurs relations avec les artistes, les littérateurs et les humanistes, dans quelle mesure la Renaissance a été influencée par l'Église et l'Église par la Renaissance. Cette étude a d'autant plus d'intérêt que les historiens qui s'occupent aujourd'hui de la Renaissance abandonnent de plus en plus le point de vue étroit qui considérait uniquement dans la Renaissance le réveil de la culture antique; ils y voient, non une pure réaction contre le moyen âge, mais une évolution où les traditions du moyen âge et des inspirations nouvelles propres aux hommes du xive et du xve siècle, et puisées dans la nature même, ont été le fond auquel sont venues se mêler les influences antiques. Dante est déjà un homme de la Renaissance en même temps qu'il est le plus grand représentant de l'esprit du moyen âge. Giotto est le vrai créateur de la peinture italienne de la Renaissance, et pourtant lui et tous les primitifs de Sienne ou de Pérouse sont imbus de l'esprit religieux du moyen âge resté presque sans mélange; chez eux l'antiquité n'agit guère qu'à travers les influences byzantines. M. Thode a traité dans son beau livre sur l'art franciscain une partie importante du sujet que nous avions cru être celui du livre de M. Guiraud. Et combien n'eût-il pas été intéressant d'étudier chez les écrivains et les artistes, dans la peinture et l'architecture, ces deux courants, le développement naturel des traditions du moyen âge et l'action de l'antiquité ressuscitée, action qui, à certains égards, a été une déviation de la direction normale de la première Renaissance! M. Guiraud n'a point tenté de traiter ce magnifique sujet, qu'il n'aborde guère qu'à propos de Pétrarque, et il a négligé d'indiquer dans une introduction ce qu'il avait compris sous ce titre : « L'Église et la Renaissance, » et le but qu'il s'était proposé. De là, chez ses premiers lecteurs, une certaine déception, qui s'est manifestée aussi bien dans le *Bulletin critique* que dans la *Revue critique* ou la *Revue historique*.

Le vrai titre du livre de M. Guiraud serait : « Les Arts et les lettres à la cour des papes, de Boniface VIII à Nicolas V. » Ainsi conçu, le sujet est assurément moins neuf, puisqu'il se trouve préparé par les recherches de Müntz sur les Arts à la cour des papes, de Faucon sur les Arts à la cour d'Avignon, d'Ehrle et de Fabre sur la bibliothèque Vaticane, etc., et traité en partie par Pastor dans son *Histoire des papes*, par Grégorovius dans son *Histoire de Rome*, par Pératé et Fabre dans le livre sur *le Vatican* qu'ils ont publié avec G. Goyau, sans parler de l'ou-

vrage plus ancien de Voigt, *Die Wiederlebung des classischen Alterthums;* mais M. Guiraud a ajouté à tous les travaux antérieurs diligemment dépouillés les résultats de ses lectures et de ses recherches personnelles en Italie; il a, avec Pastor, rectifié, non sans raison, certains jugements inexacts ou exagérés de Voigt sur les papes du xve s. et finalement dressé l'inventaire le plus complet que nous possédions jusqu'ici de tout ce qu'ont fait les papes pour protéger et encourager les lettrés et les artistes. Un index très complet permet de se servir commodément des innombrables renseignements qu'il a accumulés. Sans doute, on voudrait dans cette histoire un peu plus de la chaleur et de la couleur que MM. Pératé et Fabre ont su donner à l'exposé des mêmes faits; sans doute on a pu relever de légères inexactitudes, par exemple au sujet de la connaissance du grec par Pétrarque ou par Alberti, ou de l'appel adressé à Jean Fouquet par Eugène IV. Mais ce sont là des taches légères, et l'ouvrage de M. Guiraud est, dans toutes ses parties, consciencieux et utile, et généralement impartial.

On peut toutefois n'être pas d'accord avec M. Guiraud sur les idées générales qui ont inspiré son livre ou du moins qui semblent ressortir de son livre, et qui sans doute deviendront plus claires avec le second et le troisième volume, qui traiteront l'un de la conquête de la Papauté par l'humanisme et le paganisme artistiques, l'autre du retour de la Papauté à la tradition chrétienne. Ces idées générales me paraissent se ramener à deux : la première est que la Papauté (identifiée à tort par M. Guiraud avec l'Église, car au xive et au xve siècle la Curie et le Pape sont loin de représenter toute l'Église) a exercé une influence considérable et féconde sur la Renaissance, la seconde que jusqu'à Nicolas V la Papauté a réussi à tenir la balance égale entre la tradition chrétienne et les influences païennes. Pour nous, si nous accordons à l'Église et à la tradition religieuse une influence considérable sur la Renaissance, nous n'en accordons aucune en particulier à la Papauté, sinon l'influence qu'ont tous les Mécènes qui aident et encouragent les artistes. Peut-être à Avignon la cour pontificale a-t-elle contribué à créer un mouvement artistique. C'est là un fait insuffisamment éclairci, mais même là les papes ne paraissent point avoir eu des tendances marquées. Le Palais des Doms, que M. Guiraud fait rentrer dans son cadre, est, au point de vue architectural, une œuvre qui n'a rien de la Renaissance, et les papes faisaient indifféremment travailler les artistes français et les italiens. Mais c'est à Rome que l'éclectisme pontifical se fait le plus sentir. Les papes sont des princes italiens et, comme tous les princes, ils cherchent à orner leur ville et leurs palais du plus grand nombre possible de chefs-d'œuvre. Celui qui a eu à cet égard le plus de goût personnel pour les lettres et les arts, Nicolas V, a, dans des paroles fameuses que M. Guiraud aurait dû citer, surtout manifesté un rêve de magnificence qui aurait transformé Rome et renouvelé les splendeurs du temps des Césars. Mais Rome n'a jamais été un centre de création artistique. La

seule époque où Rome et la Papauté aient exercé une influence directe dans les arts est la fin du XVIe et le XVIIe s., et cette influence a été néfaste. Mais, au XIVe et au XVe s., le mouvement artistique se produit en Toscane, en Ombrie, puis en Lombardie et à Venise. Rome n'y est pour rien. Les papes appellent indifféremment à la cour tous les artistes qui veulent bien y venir. Nicolas V paraît avoir, comme Eugène IV, une prédilection pour Fra Beato. Cette prédilection aurait pris plus de valeur si M. Guiraud avait mieux indiqué l'absence de goût personnel des autres papes. Si nous passons des arts aux lettres, il en est exactement de même. L'influence exercée sur Pétrarque par la cour d'Avignon, qu'il a décrite en termes assez sévères, me paraît bien douteuse. Ici encore, c'est la Toscane, puis le midi de l'Italie et Constantinople qui exercent les influences prépondérantes. Les papes ne font que suivre et, grâce aux richesses de la chrétienté, ils sont en mesure d'accorder aux lettrés une protection très recherchée et de créer une bibliothèque incomparable. Mais c'est ici que se montre le mieux l'absence complète d'action directe de la Papauté sur le développement des idées. Il n'est pas admissible que les papes aient volontairement développé les tendances païennes. Or, ils ont si docilement suivi le courant qui entraînait tout le siècle que ce qu'ils ont fait pour encourager les recherches sur les pères de l'Église ou pour protéger des canonistes comme Torquémada est insignifiant en comparaison de la protection qu'ils ont accordée aux pires représentants de l'humanisme païen, comme Filelfe, le Pogge, Beccadelli ou Laurent Valla. Celui-ci a bien été un instant persécuté, mais c'est parce qu'il s'était permis de contester l'authenticité de la donation de Constantin bien plus qu'à cause de son impiété et de son obscénité. Il y a eu, de la part des papes, à cet égard, une véritable inconscience, bien surprenante, il faut le reconnaître, pour ceux qui voient en eux les instruments du Saint-Esprit. Les papes n'ont rien compris aux dangers que l'esprit de la Renaissance païenne faisait courir à l'Église, pas plus qu'ils n'ont rien compris à la gravité des premiers mouvements de réforme ecclésiastique. Ils se sont occupés d'orner Rome, de provoquer la réunion illusoire des Églises grecque et romaine, de reconstruire les Églises. Ils n'ont rien fait d'efficace pour réformer l'Église et maintenir l'esprit chrétien. Si l'Église catholique a été partiellement sauvée au XVIe siècle, ce n'est pas aux papes qu'on le doit, c'est à quelques saints, aux ordres religieux, à l'Église espagnole, et en particulier aux Jésuites. — Voilà ce qui devrait, à nos yeux, être la philosophie du livre de M. Guiraud, en acceptant son sujet tel qu'il l'a conçu.

Ajoutons à ces observations générales un certain nombre d'observations particulières. P. 58, M. Guiraud représente les papes contribuant à la Renaissance des lettres en travaillant à répandre l'Évangile en Afrique et en Asie, et il conclut que, dès lors, il est naturel que l'humanisme soit né à Avignon avec Pétrarque. Or, Pétrarque est l'élève de ses maîtres toscans, et c'est dans l'Italie du Nord et du Centre, non

à Avignon, que l'humanisme a continué à se développer. D'ailleurs, tout le passage consacré par M. Guiraud à Pétrarque est excellent. — P. 90 et note, M. Guiraud défend très justement Martin V, comme plus tard Eugène IV, contre les injustes mépris de Voigt, et montre que leur volonté de réparer les ruines accumulées à Rome a rendu aux arts et aux artistes de réels services. — Martin V a appelé à Rome les artistes et lettrés toscans, mais on ne peut dire qu'en cela il ait exercé sur eux aucune influence. Rien de plus curieux, d'ailleurs, à toutes les époques, que la stérilité intellectuelle et artistique de Rome. Il semble que cette ville n'ait pu jamais produire que des politiques et tout au plus des savants. — P. 109, pourquoi traduire *Condolmieri* en *Condulmier?* — P. 131, il est bien inutile de parler du vandalisme des huguenots et des révolutionnaires. A Rome, les papes et les cardinaux eux-mêmes, au XVIe et au XVIIe siècle, ont fait disparaître plus de monuments du moyen âge et de l'antiquité que les huguenots et les révolutionnaires dans la France entière. — P. 135 et ss., excellentes pages sur Ambrogio Traversari et sur Maffeo Vegio. — Tout ce qui suit sur Biondo, le Pogge, Valla, Cyriaque est fort intéressant. — P. 183, les fortifications de Rome n'ont rien à voir avec la Renaissance. — P. 191 et ss., excellentes pages sur Alberti. — P. 203, *richesse* du coloris de Piero della Francesca est une expression qui étonne; dites *délicatesse*. — P. 220, M. Guiraud parle toujours de la malveillance du Pogge et reproche à M. Monnier d'avoir accepté son témoignage. Mais Pogge était protégé et ami des papes; son témoignage a un grand poids. D'ailleurs, p. 221, M. Guiraud reconnaît que les découvertes d'Enoch d'Ascoli sont sans valeur, comme Pogge l'a dit. — P. 233, pages intéressantes sur l'entreprise assez malheureuse de traductions d'œuvres grecques faite par Nicolas V. — P. 249, M. Guiraud attribue à la papauté le mérite d'avoir développé la critique biblique et aux protestants le tort d'avoir entravé les études d'exégèse par leurs hardiesses. Il suffit de citer ces deux appréciations bizarres. — P. 252, juste observation sur l'influence fâcheuse exercée par l'hellénisme. — P. 272 et ss., bonnes pages sur Isidore de Russie et Bessarion. — P. 288, jugement trop sévère sur la sculpture gothique. Les sculpteurs du XIIIe siècle étudiaient la nature, et la sculpture bourguignonne ne doit rien à l'antiquité. — P. 301, M. Guiraud donne des exemples frappants de la délectation que trouvait Nicolas V dans la lecture des pires obscénités mêlées à des impiétés. Et pourtant il affirme que l'esprit chrétien dominait encore à Rome. N'est-il pas plus raisonnable de penser que le christianisme était la tradition que l'on ne pouvait abandonner, puisqu'il était la raison d'être de la papauté et la source de son pouvoir et de ses revenus, mais que c'était à l'humanisme qu'allaient le goût et les tendances personnelles de Nicolas?

Gabriel MONOD.

Nouvelles Œuvres inédites de Grandidier, publiées sous les auspices de la Société industrielle de Mulhouse, par M. le chanoine A.-M.-P. Ingold. Colmar, Huffel, 1897-1900. XII, 450; XV, 625; XVI, 448; VIII, 479; IX, 446 pages. 5 vol. gr. in-8°, avec portrait et carte.

Nous sommes fort en retard pour signaler aux lecteurs de la *Revue historique* les cinq volumes des *Nouvelles Œuvres inédites* de l'abbé Grandidier que nous devons au zèle infatigable de M. le chanoine Ingold, ancien bibliothécaire de l'Oratoire. Mais des publications de cette nature ne perdent rien pour attendre; leur succès est tout à fait indépendant des fluctuations de l'opinion publique ou du goût du jour et leur valeur propre les impose d'elles-mêmes à tous ceux que leurs études spéciales orientent vers un coin précis du vaste champ des études historiques. En effet, pour tous ceux qui se sont jamais occupés tant soit peu sérieusement de l'histoire d'Alsace, le nom de Grandidier suffit, à lui seul, à fixer l'attention sur des pages qu'on leur présente comme venant de lui.

Une sympathie presque universelle a comme enveloppé de tout temps et protégé, jusque dans un passé très récent, la mémoire de cet aimable et laborieux savant, enlevé si prématurément aux études historiques. Né à Strasbourg en 1752, véritable enfant prodige que l'avenir n'a point démenti, Grandidier fut auteur dès les bancs du collège, archiviste épiscopal à dix-neuf ans, et mettait au jour un premier volume plein d'une érudition du meilleur aloi dans sa vingt-cinquième année. Comblé de bonne heure de distinctions honorifiques de tout genre, membre titulaire ou correspondant de vingt académies diverses, chanoine, grand-vicaire, protonotaire apostolique, historiographe du roi, l'abbé Grandidier resta toujours, avant tout, un inlassable et intrépide travailleur, comme s'il avait pressenti que les destins ne lui seraient pas longtemps propices. Il avait à peine entamé la publication des deux grands ouvrages qu'il voulait consacrer à la gloire de sa terre natale[1], quand il se vit arrêté par l'indifférence des uns, la jalousie des autres et surtout par cette « haine monacale, d'autant plus dangereuse qu'elle est secrète, » ainsi qu'il l'a dit lui-même, et qui s'acharnait contre lui parce qu'il mettait les intérêts de la science au-dessus de ceux de la légende et s'efforçait, — sans y réussir toujours, — de se montrer impartial, même envers les hérétiques. Il fut enlevé par une mort subite durant un séjour à l'abbaye de Lucelle, en octobre 1787. La tourmente révolutionnaire qui éclata bientôt après lui aurait-elle permis de mener ses vastes projets à bonne fin, même s'il avait vécu encore de longues années? Cela peut sembler douteux. En tout cas ses papiers, qui conte-

1. *Histoire de l'Église de Strasbourg*, 1777-1778, 2 vol. in-4°. — *Histoire de la province d'Alsace*, 1787, in-4°.

naient des milliers de pages inédites, textes narratifs déjà rédigés, notes encore informes, copies de chartes et de documents divers, furent dispersés à tous les vents, et l'on en avait perdu plus ou moins la trace quand le bibliothécaire de la ville de Strasbourg, M. le professeur André Jung, achetait à Strasbourg même, dans la succession Reiner, en 1851, toute une série des cartons disparus. Treize ans plus tard, d'autres fascicules encore de même provenance furent mis en vente par un antiquaire de Leipzig et également acquis par le successeur de M. Jung, M. Alfred Schweighaeuser. — C'est en puisant dans ces deux séries de papiers, qu'il déchiffra partiellement et dont il prit copie, que M. Joseph Liblin, directeur de la *Revue d'Alsace,* mit au jour, à Colmar, de 1865 à 1867, les six volumes grand in-8° des *Œuvres historiques inédites de Philippe-André Grandidier;* ils renferment surtout le tome III de l'*Histoire de l'Église de Strasbourg,* à peu près terminé, et les notes qui devaient former les volumes suivants de cet ouvrage, puis une espèce de dictionnaire historique et géographique provincial, la *Description de quelques villes et bourgs ainsi que des principaux endroits de l'Alsace,* enfin de nombreuses notices détachées sur l'histoire politique, ecclésiastique, économique et littéraire de la province[1]. Publication d'autant plus opportune que les cartons de Grandidier furent consumés, bientôt après, dans la nuit du 24 août 1870, par les obus incendiaires prussiens, qui réduisirent en cendres les bibliothèques de Strasbourg!

C'est assez récemment seulement que l'attention du public fut attirée sur un nouveau dépôt, non moins considérable, de manuscrits provenant de la succession du jeune historiographe royal. Déjà M. F.-J. Mone, dans la préface de sa *Quellensammlung der badischen Landes-Geschichte,* avait signalé la présence de ces dossiers au château d'Altorf, dans le pays de Bade; nous savons maintenant que l'ammeistre Jean de Turckheim, l'un des deux députés de Strasbourg aux États généraux de 1789, grand amateur d'études historiques, avait acheté à la famille de Grandidier, immédiatement après sa mort, une partie tout au moins de ses reliques littéraires[2]. Quand il émigra en 1790, il emporta ces précieux papiers outre-Rhin, et c'est l'un de ses descendants, M. le baron de Turckheim, chef actuel de la branche badoise de la famille, qui les a déposés en 1895 aux archives grand-ducales de Carlsruhe, en

1. Depuis, M. Liblin a publié encore, d'après des transcriptions antérieures, toute une série de fragments empruntés aux papiers de Grandidier dans divers volumes de la *Revue d'Alsace,* même des textes latins qu'il aurait mieux fait de ne pas aborder. En 1876 et 1896, son recueil a donné des *Notes historiques sur le luthéranisme à Strasbourg,* en 1891, des fragments sur l'*Alsatia sacra,* les *Lois municipales de Strasbourg,* etc.

2. Une question qui n'est pas encore suffisamment éclairée, à notre avis, est celle de savoir si les papiers Reiner et les dossiers de Leipzig ne faisaient pas primitivement partie de la collection Turckheim, dont ils auraient été distraits à une date inconnue et par suite d'événements que nous ignorons.

les mettant de la sorte à la disposition du public. C'est là que M. Ingold les a longuement étudiés, les a classés à neuf avec l'autorisation de M. de Weech, le directeur général de ces archives, et en a tiré finalement les matériaux des cinq volumes des *Œuvres inédites nouvelles*.

Il convient tout d'abord de féliciter le jeune et savant éditeur de son zèle et de son attachement pieux à la mémoire d'un illustre devancier, auquel il ressemble par plus d'un trait de caractère. Quand bien même nous ne serions pas entièrement d'accord avec lui sur le choix de cette nouvelle série de fragments arrachés à l'oubli, ni sur la façon dont il nous les présente, nous tenons à rendre hautement hommage à ce dévouement désintéressé, si rare de nos jours, qui lui a fait abandonner ses recherches scientifiques personnelles pour consacrer plusieurs années de sa vie à un labeur de transcription forcément aride, afin de doter la littérature historique de l'Alsace des *Reliquiae* du maître. Mais on aurait désiré que sa modestie ne se bornât pas à cette tâche de copiste, pour une partie tout au moins de ces cinq volumes, en mettant simplement les feuillets de Grandidier sous nos yeux, sans y joindre le commentaire nécessaire, les notes explicatives et rectificatives qui font défaut.

Le premier volume s'ouvre par la réimpression de l'*Éloge de Grandidier*, écrit en 1851 par M. Louis Spach, archiviste du Bas-Rhin, puis, après 1870, de la Basse-Alsace. Depuis un demi-siècle, nous sommes infiniment mieux orientés sur les hommes et les choses de la fin du XVIIIe siècle; pourquoi M. Ingold, aux soins intelligents duquel nous devons bon nombre de fascicules des lettres des *Correspondants de Grandidier*, n'a-t-il pas voulu utiliser lui-même tant de matériaux de valeur pour une nouvelle biographie plus complète de son héros, au lieu de rééditer ce morceau, bien écrit certainement, mais peu fourni de détails précis, et qui est d'un littérateur beaucoup plus que d'un historien? Nous trouvons ensuite de curieuses *notes autobiographiques* du jeune abbé, qui s'arrêtent malheureusement dès sa vingt-troisième année, puis la *bibliographie* très complète de l'œuvre de Grandidier, ouvrages imprimés à part, articles de recueils divers, manuscrits, correspondance; l'*iconographie* de notre érudit et la liste des travaux qui lui ont été consacrés, soit comme homme, soit comme écrivain. — Suivent deux relations de voyages scientifiques faits par Grandidier en 1784 et 1786 dans le margraviat de Bade, le Brisgau, la Suisse et la Haute-Alsace; ce sont des récits écrits d'une plume alerte, instructifs à bien des égards, qui nous font connaître la nature aimable et l'esprit caustique du jeune chanoine, en même temps qu'ils nous offrent des croquis fort vivants de la société civile et ecclésiastique du temps. Quand on voudra raconter la vie intime des châteaux et des presbytères d'Alsace avant la Révolution, on trouvera là bien des traits curieux. On goûtera moins sans doute les deux dissertations qui terminent le volume. La première traite des *Poésies d'Erchambaud, évêque de Stras-*

bourg, avec un sous-titre : *Observations critiques sur les variations des caractères de l'alphabet;* elle devait primitivement figurer dans le deuxième volume de l'*Histoire de l'Église de Strasbourg;* au fond, c'est un petit cours élémentaire de paléographie, *illustré* par le texte du *Catalogus episcoporum metricus,* dans lequel Erckenbald, évêque de Strasbourg au xe siècle, a célébré les mérites de ses prédécesseurs. Nous avons une tout autre façon de commenter aujourd'hui les textes historiques et une méthode bien plus rigide pour établir les textes eux-mêmes; l'éditeur aurait dû renvoyer, tout au moins dans une note initiale ou finale, à l'édition du *Catalogus* dans les *Monumenta* de Pertz (XIII, 321-324) et à l'appendice de Carl Hegel sur les premiers évêques de Strasbourg, dans le volume afférent des *Deutsche Stædtechroniken* (IX, 1051). La *Dissertation sur la nourriture, l'habitation et l'habillement des anciens Alsaciens* est intéressante surtout d'intention, parce qu'elle nous montre Grandidier s'occupant aussi de l'histoire des mœurs et de la civilisation, chose encore assez rare chez les historiens à cette époque. Mais ses indications manquent de précision, tant au point de vue chronologique que topographique; il groupe des détails empruntés à des régions bien éloignées de l'Alsace, pêle-mêle avec des détails locaux; il a réuni là, un peu à la hâte, — et il semble toujours avoir été un peu pressé, — les fruits de ses lectures nombreuses et des notes prises au courant de la plume, plutôt qu'il n'a eu l'intention de traiter la matière *ex professo* d'une façon plus approfondie.

Le second volume renferme les notes destinées par Grandidier à être utilisées quelque jour pour cette *Alsatia litterata* déjà projetée par Daniel Schœpflin comme suite aux in-folios de son *Alsatia illustrata* et de son *Alsatia diplomatica*[1]. Notre chanoine avait placé ses fiches par ordre alphabétique, afin de s'y retrouver plus vite; mais avait-il vraiment l'intention de nous donner ses notices sur les auteurs et les artistes de la province sous forme de dictionnaire? J'avoue que je conserve quelques doutes à ce sujet. En tout cas, nous n'avons ici que des glanes *préliminaires,* si je puis m'exprimer ainsi, des notes informes empruntées par Grandidier, — pendant des années sans doute, — aux livres qu'il feuilletait, quelquefois à des documents manuscrits, parfois au premier dictionnaire biographique venu, compilation contemporaine; certaines de ces notices sont fort courtes, d'autres plus détaillées; beaucoup ne renferment que des données pareilles à celles qu'on trouve de nos jours dans un Bouillet ou un Larousse quelconque; d'autres indiquent un opuscule ignoré, un fait curieux, et remplacent même, — mais rarement, — des notations perdues ou du moins égarées pour le moment. Mais, à les considérer dans leur ensemble, il ne saurait y

1. Car, loin d'être jaloux de son grand devancier, Grandidier semble avoir pris à cœur de terminer le grand plan tracé par Schœpflin qui, lui aussi, avait voulu composer une *Alsatia sacra.*

avoir entre érudits divergence d'opinions bien sérieuse à leur égard. Compilées, sans que Grandidier se soit préoccupé le plus souvent de vérifier ou de contrôler ses sources, fautives en maint endroit pour les noms propres, les noms de lieux, les dates mêmes, dès l'origine sans doute, ayant souffert peut-être encore des erreurs de transcription sur le manuscrit original, puis enfin défigurées par les fautes d'impression les plus variées, ces notes forment bien, si l'on veut, par la liste des noms qui y figurent, une *Alsatia litterata* qui s'étend des origines jusqu'au XVIIIe siècle, mais elle ne saurait inspirer grande confiance à ceux qui seraient tentés de l'utiliser, sans avoir beaucoup de loisirs pour la vérifier à chaque page. Elle renferme quelques indications précieuses, dont les savants prendront bonne note, mais, au fond, j'avouerai franchement que je regrette presque que M. Ingold ait consacré son temps et son patient labeur à mettre au jour pareille *farrago*, qui, sous le nom respecté de Grandidier, va lancer dans le monde des *amateurs* (ce sont, on le sait, les plus nombreux en province à s'occuper d'histoire) une foule de données biographiques, littéraires et autres, incomplètes, surannées ou erronées. L'éditeur avait le choix entre deux procédés également admissibles : ou choisir dans le tas les quelques notices un peu détaillées qui portent vraiment la marque de la personnalité de Grandidier, celles où il parle de manuscrits qu'il a vus, des textes rares qu'il a pu consulter, et de laisser dormir tranquillement tous ces autres extraits informes dans leurs cartons, ou bien faire ce qu'il a si bien fait pour les volumes suivants, c'est-à-dire associer son labeur énergique personnel à celui de son devancier, et rédiger lui-même le *Dictionnaire des littérateurs et des artistes alsaciens* que nous aurions accueilli avec gratitude de ses mains[1]. Ce n'est même pas toujours l'opinion de Grandidier que nous avons là, mais l'extrait fugitif d'un anonyme quelconque, le vague embryon d'une notice future, et je crains bien, pour ma part, que la mise au jour de ce volume, que rien n'imposait à M. le chanoine Ingold, ne nuise plus à la réputation scientifique du chanoine strasbourgeois qu'elle ne contribue à la consolider. Dans ce premier jet d'un travail auquel il aurait donné certainement une tout autre forme avant de le lancer dans le public, on peut dorénavant, en bien des endroits, démontrer les lacunes de son savoir, le prendre en flagrant délit d'ignorance et d'erreur, — besogne bien facile, et de plus certainement injuste, puisque nous avons une avance de plus d'un siècle de recherches érudites sur lui! — mais qui se fera forcément, et non sans une certaine satisfaction, chez plusieurs.

Heureusement pour Grandidier, et plus heureusement encore pour nous, M. le chanoine Ingold, s'il laissait l'*Alsatia litterata* dans cet état

1. Il aurait fallu renvoyer tout au moins aux ouvrages les plus récents pour rectifier et compléter ces notes, dont aucune, pour ainsi dire, n'est au point. — Quant aux *errata*, ils rempliraient des pages.

rudimentaire, s'est décidé à accomplir le travail si nécessaire de la correction, de la vérification, de la mise au point du manuscrit de Carlsruhe pour les deux volumes suivants, qui constituent l'*Alsatia sacra* ou la statistique ecclésiastique et religieuse de l'Alsace depuis les temps les plus anciens jusqu'aux approches de la Révolution. C'est la partie vraiment neuve et utile des *Œuvres inédites*, et M. Ingold ne nous aurait donné que ces deux volumes qu'il mériterait notre sincère reconnaissance; car c'est bien certainement grâce à son labeur personnel que la différence est si grande entre les deux recueils que nous venons de mentionner; sans cet apport individuel, l'*Alsatia sacra*, elle aussi, aurait assurément donné lieu à plus d'une juste critique, sans qu'on fût en droit, au fond, d'en faire un reproche à Grandidier, qui ne l'aurait pas publiée non plus, je pense, telle qu'elle s'est trouvée dans ses papiers. Grâce aux recherches patientes et persévérantes de l'éditeur, le plus compétent, le seul compétent peut-être actuellement, grâce à ses nombreux travaux antérieurs dans le domaine de l'histoire religieuse d'Alsace, pour compléter l'œuvre du maître, nous possédons aujourd'hui un ouvrage fondamental de plus pour les recherches alsatiques; l'*Alsatia sacra* de Grandidier-Ingold sera dorénavant pour ce chapitre spécial de l'histoire provinciale l'instrument de travail nécessaire, le guide indispensable de tous les travailleurs du pays. Sans doute il reste encore, dans un aussi vaste champ, certaines lacunes à combler, certaines dates peut-être à rectifier, certains noms propres à ajouter, mais l'on est désormais en possession d'un cadre solide, d'un répertoire inspirant, dans son ensemble, une confiance légitime à ceux qui seront appelés à le consulter et à l'utiliser dans leurs monographies. L'*Alsatia sacra* renferme la nomenclature des évêques de Strasbourg et de Bâle et celle de leurs suffragants[1], celle des chapitres et des collégiales d'hommes, celle des chapitres de femmes, puis la longue série des abbés, prieurs, prévôts des différentes maisons religieuses d'Alsace. On y trouve l'histoire sommaire des églises et des monastères de tous les représentants du clergé régulier qui ont existé, à un moment donné, dans la province : Bénédictins, Augustins, Chartreux, Carmes, Dominicains, Franciscains, Jésuites, Madelonettes, Annonciades, Visitandines, Sœurs de charité, Sœurs institutrices, etc. Partout le texte de Grandidier a été revu, complété, rectifié par M. Ingold; il y a encore ajouté çà et là des notes inédites de Schœpflin que l'illustre professeur de l'Université de Strasbourg avait rédigées pour un travail analogue et qui passèrent, après sa mort, entre les mains de celui qui fut son successeur comme historiographe du roi. Peut-être, puisqu'il ajoutait pourtant au texte primitif, l'éditeur aurait-il pu nous

1. Il y manque, à notre avis, la série des évêques de Spire, qui devrait y figurer, puisque M. Ingold accepte, avec moi, d'étendre les limites septentrionales de l'Alsace jusqu'à Landau.

donner la *littérature* complète du sujet, et non pas seulement « le plus récent » auteur, qui « ordinairement, » — mais pas toujours, — utilise ses devanciers. Peut-être même, — c'est une impression personnelle, mais que d'autres partageront sans doute, — aurait-il été désirable pour nous, sinon pour la mémoire de Grandidier, que M. Ingold eût considéré simplement les manuscrits de ce dernier comme un ensemble de matériaux quelconques, afin de pouvoir les remanier plus librement et d'en faire sortir un ouvrage tout nouveau de proportions plus harmonieuses; actuellement, pour tel ordre monastique, le chapitre afférent n'est guère qu'un catalogue aride; pour tel autre, c'est un chapitre d'histoire; il y a donc une grande inégalité d'exécution au point de vue littéraire, et j'ai quelque peine à croire que Grandidier, si visiblement *homme de lettres* par certains côtés de sa nature, n'eût pas lui-même procédé à une opération de ce genre avant de livrer son travail aux suffrages du public.

Le tome cinquième renferme tout d'abord, comme un appendice à l'*Alsatia sacra*, des notices sur les *Ordres militaires* et les *Béguinages*; au risque de grossir un peu les précédents volumes, on aurait mieux fait, ce me semble, d'y joindre encore ces cent cinquante pages, également mises au point par l'éditeur. Le gros du dernier volume est consacré d'abord à des fragments des *Annales Murbacenses*, d'après un manuscrit de Colmar, fragments que nous connaissions déjà, M. Ingold les ayant fait paraître auparavant en tirage à part; puis à des *Observations sur le monastère de Steigen* (Basse-Alsace), qui ne paraissent pas être entièrement de la plume de Grandidier. On y trouve encore un traité héraldique assez sommaire, *Éléments du blason adaptés à l'armorial d'Alsace*. Enfin, nous mentionnerons des *Mélanges historiques sur Strasbourg*, espèce de description historique et topographique de la ville libre, de ses édifices, de sa constitution, etc., assez analogue à celle que publia le chanoine d'Hautemer en 1785, mais avec un peu plus d'érudition qu'on n'en demande d'ordinaire à un *Guide du voyageur*. Tout cela se trouve sans doute aujourd'hui d'une façon plus exacte à la fois et plus complète dans les grands ouvrages de Frédéric Piton ou de M. Ad. Seyboth sur le vieux Strasbourg; mais on y reconnaît l'originalité de Grandidier dans certains jugements, et il est toujours intéressant de voir le Moyen Age et la Réforme jugés par ce jeune chanoine, contemporain de Voltaire et de Gœthe, alors même qu'il ne sait pas les comprendre et cesse d'être impartial.

Ce qui manque malheureusement à ce dernier volume, c'est la *Table générale* que nous promettait le premier. Je sais bien qu'on nous la promet, plus complète, pour plus tard, puisque M. Ingold y veut incorporer encore les quatre volumes publiés par Grandidier lui-même et les six volumes donnés par M. Liblin; de la sorte, « on aura entre les mains un bon instrument de travail dont on nous saura sans doute quelque gré, » dit l'éditeur. Assurément, mais hélas, s'il doit être si

étendu, il est bien probable aussi que le travail ne sera pas terminé de longtemps, et je crains pour moi et pour bon nombre des souscripteurs aux *Œuvres inédites* que nous ne serons plus là pour adresser nos remerciments à l'auteur quand son répertoire aura paru. Après avoir remercié une fois de plus le chanoine Ingold de nous avoir donné cette *Alsatia sacra,* dont les historiens alsatiques avaient un si urgent besoin, nous voudrions ajouter un mot au sujet de ce qu'il dit dans la préface de son cinquième volume sur la source « intarissable » des manuscrits déposés aux archives de Carlsruhe, source à laquelle il se réserve de puiser souvent encore de nouveaux fragments inédits. Nous prierions volontiers le jeune et laborieux érudit de ne pas trop se hâter de mettre au jour des textes nouveaux, de les corriger tout au moins soigneusement avant de les jeter dans la circulation, d'écarter tous les morceaux forcément dépassés par le travail continu des trois générations de travailleurs qui, depuis la mort de Grandidier, ont si profondément remué le champ de l'historiographie provinciale et locale. C'est dans l'intérêt de son sympathique héros, comme dans le sien propre, que je me permets de formuler ce vœu sincère; il importe de ne pas prêter le flanc, en agissant autrement, à certaines critiques âprement dédaigneuses et trop souvent partiales contre lesquelles M. Ingold proteste avec raison; il importe surtout de maintenir intact le bon renom scientifique des travailleurs d'origine et de race alsaciennes, renom qui lui est cher, à juste titre, tout autant qu'à nous.

On me permettra d'ajouter encore quelques mots à ce compte-rendu déjà bien long. En parlant ici des *Nouvelles Œuvres inédites,* il ne serait pas absolument nécessaire de traiter la question délicate et si vivement controversée dans les dernières années de l'*honnêteté scientifique* de Grandidier, mis en cause, on le sait, pour la falsification, véritable ou prétendue, d'un certain nombre de chartes et de diplômes publiés soit dans ses propres ouvrages, soit dans les *Nova subsidia diplomatica* de Wurdtwein. Néanmoins, puisqu'on pourrait s'étonner peut-être que je ne mentionne pas cette controverse et qu'aussi bien M. Ingold en a parlé, en passant, dans plusieurs de ses préfaces, j'exprimerai très brièvement ma façon de voir sur la question, sans songer d'ailleurs à entrer ici dans les menus détails de la polémique ouverte à ce sujet[1].

1. Voici, pour ceux qui désireraient se mettre au courant, par le menu, la littérature du sujet, en dehors du travail de M. Ingold : Hermann Bloch, *Die Urkundenfælschungen Grandidier's* (*Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins,* N. F. XII, 1897). — A. Gasser, *Grandidier est-il faussaire?* Paris, Picard, 1898, in-8°. — H. Bloch, *les Falsifications modernes dans les œuvres de Grandidier* (*Revue catholique d'Alsace,* juillet 1898). — H. Bloch, *Zu den Urkundenfælschungen Grandidier's* (*Zeitschrift, etc.,* XIII, 1898). — A. Gasser, *les Prétendues falsifications de Grandidier.* Paris, Picard, 1899, in-8°. — Harry Bresslau, *Grandidier's Urkundenbehandlung* (*Zeitschrift, etc.,* XIV, 1899).

Je ne crois pas que quelqu'un s'avise aujourd'hui de prendre la défense, en bloc, des diplômes de Schuttern ou d'Ebersheimmunster incriminés par MM. Bloch, Bresslau, Dopsch, etc. Je suis tout prêt, pour ma part, à concéder l'inauthenticité de toutes les pièces en litige, encore que certaines aient été défendues, longtemps après Grandidier, par des autorités passablement compétentes; mais il ne me semble pas que leur *fausseté* réelle préjuge en rien la question de *falsification* par celui qui les a mises au jour. Il est fréquemment arrivé aux plus savants médiévistes de France et d'Allemagne au XVIIIe siècle de publier, de très bonne foi, des documents reconnus faux aujourd'hui. La même chose est arrivée plus d'une fois à d'éminents paléographes et diplomatistes d'outre-Rhin au XIXe siècle, et l'on peut affirmer, sans se croire le moins du monde prophète, qu'il en sera de même au XXe. Avant que nos petits-neveux soient arrivés à l'an 2000, il se sera trouvé des savants pour démontrer que MM. Bloch et Bresslau se sont trompés, tout comme leurs devanciers, dans l'appréciation de l'authenticité de certains documents utilisés par eux; j'espère bien sincèrement d'ailleurs qu'ils ne seront pas traités pour cela de faussaires par quelque érudit grincheux des siècles futurs. C'est la marche incessante de la science qui le veut ainsi, la connaissance des détails techniques se perfectionnant de plus en plus et la diplomatique faisant des progrès continuels. Des esprits impartiaux ne songeront donc jamais à accabler de gros mots, pour de semblables erreurs, les coupables involontaires[1], et c'en est un, très involontaire à mon avis, que celui dont on instruisait récemment le procès et dont on réclame la condamnation.

Le fait est qu'on ne soupçonnait pas généralement, du temps de Grandidier, ni d'un côté du Rhin ni de l'autre, les observances minutieuses et toutes les précautions imposées aux éditeurs de nos cartulaires contemporains. On publiait souvent les documents qu'on trouvait ou qui vous venaient du dehors, sans les regarder de très près. Pour atteindre donc sérieusement l'*honorabilité* de l'historien de l'église de Strasbourg, il faudrait établir, hors de toute contestation possible, son *intention de tromper le public*. Pour pouvoir hasarder seulement une démonstration de ce genre, il serait nécessaire de *démontrer* tout d'abord (non pas d'*affirmer* seulement) que Grandidier n'a pas reçu, *tout copiés*, les dossiers des chartes des différents monastères, qui lui en expédiaient en grand nombre; cela exclurait déjà la *possibilité* de voir et de contrôler les originaux. Car on connaît aujourd'hui, beaucoup

1. D'ailleurs, les critiques les plus sûrs d'eux-mêmes peuvent se tromper. Il y a quelques années à peine, l'un des plus savants et des plus grincheux, M. Antonius van der Linde, n'affirmait-il pas que l'illustre Schœpflin était, lui aussi, un misérable faussaire? Et je suis sûr que M. Hermann Bloch serait aujourd'hui le premier à s'inscrire en faux contre une assertion aussi... téméraire.

mieux qu'autrefois, l'activité fiévreuse, — je maintiens ce mot à dessein, — du jeune chanoine, sa correspondance si étendue, ses occupations et ses obligations si nombreuses, non pas seulement comme savant, mais comme homme d'église, homme du monde, homme de lettres. Qui peut croire actuellement, pour peu qu'il se soit donné la peine de se mettre au courant de sa façon de travailler, que Grandidier ait eu *matériellement* le temps et surtout les loisirs nécessaires pour *copier lui-même* ou seulement pour *collationner* d'une façon plus ou moins fugitive les *quatre mille* chartes réunies par ses soins dont il parle dans une de ses préfaces ? Il a donc pu parfaitement avoir dans son immense *Thesaurus* deux expéditions, par exemple, d'un même diplôme relatif à Schuttern, venues de différents côtés, copies elles-mêmes de copies plus ou moins fidèles, prises à des époques différentes. S'il a eu scientifiquement tort d'éditer successivement deux *variantes* d'un même document, combien loin pourtant y a-t-il de là jusqu'à une *fabrication* de documents, comme on la lui reproche, surtout quand M. Bloch s'appuie, pour le convaincre de fraude, sur les textes d'un *copiaire* du XVIIe siècle dont rien ne garantit davantage l'authenticité absolue[1] !

Je laisse pour le moment de côté la question de moralité, d'une importance majeure pourtant, quand il s'agit d'une individualité comme celle de Grandidier ; je demande seulement qu'on m'accorde qu'il n'était pas un imbécile. Et, comme cela ne peut être décemment affirmé par personne, je demande comment il est possible d'admettre le système imaginé par M. Bloch, suivant lequel notre auteur aurait été assez stupide pour fabriquer ses faux diplômes avec des textes *déjà imprimés*, empruntés à Schœpflin ou bien à dom Bouquet, falsification si naïvement grossière que le premier travailleur venu, s'avisant de conférer les pages de ces recueils si répandus, aurait pu s'apercevoir de la fraude. C'est pour cacher ces machinations déloyales, — et encore plus enfantines, — que Grandidier aurait critiqué si âprement les peccadilles infiniment plus vénielles de certains de ses prédécesseurs ou de ses contemporains, doublant sa fourberie scientifique d'une hypocrisie morale plus révoltante encore. On demande naturellement quel motif, — acceptable pour le simple bon sens, non hypercritique, —

1. Si je ne craignais de voir *déformer* mon opinion par quelque adversaire trop désireux de triompher à tout prix, je n'hésiterais même pas à aller encore plus loin. Je ne m'étonnerais pas que Grandidier eût cru *parfaitement légitime* de chercher à rétablir le texte d'une charte perdue *dès qu'il croyait vraiment le reconnaître* dans le texte d'un récit historique. Aux yeux d'un savant du XVIIIe siècle, cela pouvait fort bien paraître comme un jeu tout à fait innocent, comme un tour de force érudit absolument licite ; pour avoir tiré de la *Chronique de Schuttern* les documents incriminés, il n'aurait certainement pas été à ses propres yeux, ni même à ceux de ses contemporains, un *faussaire*.

Grandidier pouvait bien avoir pour fabriquer cette douzaine et demie de diplômes incriminés, alors qu'il en avait des centaines et des milliers dans ses cartons, qu'on n'a pas la prétention sans doute de déclarer tous inauthentiques[1]. M. Bloch n'a trouvé jusqu'ici qu'une réponse à cette question indiscrète : il était jaloux de son prédécesseur Schœpflin; sa gloire ne le laissait pas dormir et il voulait, à tout prix, avoir plus d'*inedita* que lui dans son bagage scientifique! Mais on peut lui faire remarquer tout d'abord que Grandidier a toujours fort bien vécu avec le célèbre professeur de l'Université de Strasbourg, et qu'après la mort de Schœpflin il n'en a jamais parlé que d'une façon respectueuse; s'il l'a critiqué sur tel ou tel point, cela n'a jamais été avec la vivacité parfois un peu rageuse qu'il montrait vis-à-vis d'autres écrivains et qui rappelle par moments la susceptibilité de l'homme de lettres moderne. On peut répondre surtout, — et puisqu'on a mis la chose sur ce terrain, la réponse est topique, — qu'*en tout état de cause* Grandidier avait des matériaux en quantité suffisante pour remplir, s'il lui eût été donné de vivre, de chartes, de diplômes, de traités, des volumes plus gros encore que ceux de l'*Alsatia diplomatica* de son prédécesseur. Conçoit-on, quand on n'est pas de parti pris, qu'il ait compromis sa réputation scientifique, de gaîté de cœur, pour la piètre satisfaction de mettre au jour une poignée de documents fictifs, absolument sans importance pour l'histoire générale du pays, et consacrés aux privilèges d'un monastère relativement fort obscur?

En faisant donc même abstraction des préceptes de l'honnêteté la plus ordinaire, — et tous ceux qui ont parcouru la correspondance de Grandidier savent qu'on peut y signaler parfois les mouvements naturels d'une vanité un peu naïve, mais jamais rien qui nous montre une âme basse ou vulgaire, — il faudrait au moins rendre plausible, pour des esprits non prévenus, l'accusation portée contre lui. Si les faits dénoncés et partiellement établis n'étaient susceptibles d'aucune autre explication que de celle qu'ont donnée les adversaires de Grandidier, il faudrait bien s'incliner à regret; mais tel n'est pas le cas actuellement[2]. On peut fort bien soutenir, sans mériter pour cela l'excommu-

1. Il est bien évident qu'il peut s'être trouvé dans ce nombre un certain nombre de documents falsifiés ou de faux, puisqu'on en a découvert dix-sept parmi les imprimés, beaucoup moins nombreux. Mais ni les liasses détruites par le bombardement des bibliothèques de Strasbourg ni celles conservées à Carlsruhe n'ont renfermé, je suppose, uniquement des pièces suspectes. C'est pourtant cela qu'il faudrait prétendre pour que notre argument perdît sa valeur.

2. Aussi regrettons-nous que le critique anonyme qui a parlé de l'article de M. Bresslau dans cette Revue même (t. LXX, p. 458) ait parlé si durement de « l'absence de scrupules avec laquelle l'abbé Grandidier fabriquait ou altérait les documents. » Assurément, il y a *falsification matérielle* du texte, si vraiment on doit lire *Hezelini ejusdem ecclesie filii* dans le diplôme de Henri II

nication scientifique majeure, que jusqu'ici la démonstration péremptoire, excluant toute possibilité d'une explication moins blessante pour l'honneur de Grandidier, *n'a pas été faite*. On peut avoir été trompé, on peut se tromper, sans être pour cela nécessairement un trompeur. Le zèle peu éclairé de ses correspondants, la préoccupation blâmable de sauvegarder des intérêts matériels qui travaillaient, tout autour de lui, les chapitres et les monastères, peuvent lui avoir fourni des documents inauthentiques ou du moins contaminés ; il peut avoir négligé, dans la surcharge de besogne qui pesait sur ses peu robustes épaules, le soin des vérifications nécessaires; des confusions regrettables peuvent s'être produites dans l'amas de ses extraits. J'ai assez souvent vu à l'ancienne bibliothèque de Strasbourg les liasses confiées à M. Liblin; j'ai assez longtemps gardé à la nouvelle bibliothèque de la ville les derniers et faibles débris des papiers de Grandidier échappés au feu, grâce à leur présence à Colmar, pour pouvoir affirmer qu'on ne déchiffrait pas facilement les notes qui bourraient ses cartons et qu'il a pu se tromper, plus d'une fois, sur sa propre écriture. Tout cela est non seulement possible, mais me semble infiniment plus probable que l'acte de bêtise malhonnête qu'on attribue à cet homme, si avide d'une gloire légitime, qui va se ruiner aux yeux de ses contemporains déjà, sans doute, et très certainement aux yeux de la postérité.

En définitive, l'histoire ne se met pas en dehors des lois de la logique. Je ne suis pas, assurément, de ceux qui dédaignent les minuties de l'érudition, et je m'en suis consciencieusement inculqué jadis les préceptes dans les séminaires des Ranke, des Waitz, des Droysen et des Jaffé; mais la présente polémique tend à me démontrer, une

pour Hohenbourg, alors que Grandidier y a mis *Hezelini Wurceburgensis ecclesie episcopi*. Mais l'important, *ici*, n'est pas de constater que l'éditeur a fait figurer un témoin par erreur ou par fraude, à la signature de cet acte du 29 septembre 1016; c'est précisément de prouver qu'il a, *de propos délibéré*, changé un texte lisible, placé sous ses yeux, — auquel cas il aurait commis un faux véritable, — ou s'il n'a pu déchiffrer correctement un *original* ou une *copie* illisible; ou si encore on ne lui avait fourni qu'une copie *déjà inexacte*, auquel cas il serait absurde de l'accuser de *fabriquer* ou d'*altérer* le document. Quand on accuse, — devant un tribunal scientifique comme devant la justice, — c'est à l'accusateur de faire la preuve; je ne la vois pas s'imposant à la raison. Et quand l'auteur de la note citée tout à l'heure s'appuie sur l'unanimité de « tous les diplomatistes compétents » pour prononcer sa sentence, il ne faut pas oublier que dans certains milieux, et surtout depuis la conquête, c'est un article de foi que la science française fut incapable par elle-même de bien faire, du moins en Alsace, et que la science allemande est venue y porter la lumière au milieu de l'ignorance noire des annexés. Il ne faut pas se fâcher sans doute outre mesure de ces affirmations ou de ces sous-entendus, — les exceptions impartiales ne font pas défaut d'ailleurs, — mais il serait désirable que nous, au moins, nous n'en soyons pas les dupes.

fois de plus, — si j'avais eu jamais envie d'en douter, — qu'on peut être un paléographe hors ligne, un érudit de grand mérite et pourtant n'être pas très fort en psychologie.

Assurément, Grandidier n'a été rien moins qu'un maître impeccable; débutant à vingt-cinq ans, vivant à une époque où la critique historique était à peine inventée et dans des milieux où elle n'était guère en honneur, il ne pouvait pas l'être, et ceux de ses admirateurs qui s'obstineraient à nier absolument des erreurs, des inadvertances et des légèretés scientifiques qui furent de son âge, de sa robe et de son temps, lui rendraient en ce moment un bien mauvais service. Mais heureusement on peut encore concilier toutes les critiques légitimes qu'appelle son œuvre, avec une estime sympathique pour le jeune chanoine de Strasbourg. Je ne me sens nullement coupable envers la vérité historique en exprimant, une fois de plus, mes sentiments de respect pour son zèle scientifique, pour son indomptable et fatale ardeur au travail, mes sentiments de tristesse aussi de ce que tant de belles espérances, et plus que des espérances, aient été détruites par une fin prématurée.

Rod. Reuss.

Mirabeau et la Provence. 2e édition. Première partie : *Du 14 mai 1770 au 5 mai 1789,* par M. Georges Guibal, doyen honoraire à la Faculté des lettres d'Aix. Paris, Fontemoing, 1901.

Mirabeau appartient à l'histoire générale par le rôle qu'il a joué dans la Révolution. Il est intéressant, pour cela même, de connaître les origines de ce puissant esprit et de voir dans le cadre plus restreint de sa petite patrie celui qui devait occuper, avec tant d'éclat, la scène politique pendant la Constituante. C'est ce que permet de faire le livre si attachant et si instructif que vient de publier M. Guibal. Il a trouvé dans l'ancienne capitale de la Provence, qui en demeure toujours le centre intellectuel, bien des documents curieux. Les Archives nationales et les archives départementales des Bouches-du-Rhône lui ont surtout fourni les matériaux de ce remarquable travail. Cet ouvrage est d'ailleurs une seconde édition. C'est assez dire la faveur qui s'est justement attachée à ce livre. Mais on aurait tort de croire déjà le connaître et d'en négliger une seconde lecture. M. Guibal a su, en effet, renouveler l'intérêt de son étude primitive, en élargir le cadre et la compléter si heureusement qu'on a, en la lisant, l'impression d'une œuvre nouvelle. On a plaisir et profit à la consulter, tant elle est riche en documents rassemblés avec la conscience de l'historien qui sait leur donner la vie sans altérer, le moins du monde, leur sincérité et leur valeur probante.

Alfred Bourguet.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — Revue des Questions historiques. Janvier 1902. — VACANDARD. Saint Ouen, évêque de Rouen. L'ordre monastique et le palais mérovingien (excellente étude où les vies de saints du VIIe s. sont très habilement utilisées). — FROGER. L'abbaye de Saint-Calais aux XIVe et XVe s. (l'abbé Froger, qui a publié le Cartulaire de Saint-Calais, étudie, d'après ce cartulaire et d'après le censif rédigé en 1391 et 1398 par Jehan Tibergeau, abbé de Saint-Calais, l'organisation, les droits, revenus et dépenses de ce puissant monastère, de qui dépendaient une foule de prieurés et d'églises paroissiales). — V. PIERRE. Le clergé français dans les États pontificaux, 1789-1803 (l'État pontifical fut le seul des États italiens à ouvrir largement ses portes aux évêques et prêtres français émigrés. Pie VI et son épiscopat organisèrent généreusement tout un service d'assistance pour eux qui dura jusqu'à l'occupation française). — FÉRET. Le Concordat de 1817. Suite de l'ambassade du comte de Blacas. Ambassade du comte Portalis (ce travail a pour but de démontrer que les vingt-quatre diocèses créés en 1822 sont concordataires, ayant été créés en vertu du concordat du 11 juin 1817. Mais ce concordat, pas plus que celui du 25 août 1816, n'a d'existence légale, l'intransigeance pontificale ayant empêché le vote de la loi qui devait le consacrer). — BLIARD. L'indiscipline dans l'une des armées de la Révolution (d'après les archives départementales du Morbihan. Détails affreux sur la brutalité avec laquelle les volontaires chargés de fusiller les prisonniers de Quiberon s'arrachaient leurs dépouilles. Efforts impuissants de Hoche, de Bernadotte pour réprimer les excès. Atrocités du général Le Batteux). — H. LONGNON. La Cassandre de Ronsard (Cassandre Salviati, femme de Jean de Peigney, seigneur de Pray. Elle était ce *pré* « où sans espoir mes espérances paissent »). — P. DE VAISSIÈRE. La vicomté de Carlat (d'après les documents publ. par MM. Saige et de Dienne). — CASTAING. La bibliothèque sulpicienne (d'après le livre de L. Bertrand). = Comptes-rendus : *H. Weber*. Der Kampf zwischen Papst Innocenz IV u. Kaiser Friedrichs II bis zur Flucht des Papstes nach Lyon. — *Niemeier*. Untersuchungen über die Beziehungen Albrechts I zu Bonifaz VIII. — *Inman*. Domesday and feudal Statistics. — *Hellmann*. Die Grafen v. Savoyen u. das Reich, bis zum Ende der Staufischen Periode (bon). — *Allain*. Pline le Jeune et ses héritiers. — *P. Chauvin*. Le Père Gratry. L'homme et l'œuvre. — *Beaune*. Lucien Brun. = Avril 1902. P. ALLARD. La religion de l'empereur Julien (analyse très minutieuse des pratiques et des croyances religieuses de Julien, mélange curieux de superstition, de néo-plato-

nisme et de mysticisme théurgique, dont la théologie du soleil est la partie la plus curieuse, religion d'initiés où la libre pensée n'a aucune place). — Dom Besse. Les premiers monastères de la Gaule méridionale (bonne étude sur le monachisme primitif, sur les monastères fondés par Honorat, Cassien, Aurélien, Césaire, Ferréol, Romain et analyse des règles qu'ils établirent). — A. Hyrvoix. François Ier et la première guerre de religion en Suisse (principalement d'après les documents recueillis par Ed. Rott et déposés à Berne. Cet article, écrit dans un esprit assez comique d'hostilité véhémente contre la France et d'admiration pour Charles-Quint, montre comment les ambassadeurs de François Ier, MM. de Boisrigault et Meigret, furent les instigateurs de la paix accordée à Zurich par les V Cantons après la défaite de Zwingle à Cappel, paix qui laissait à Zurich sa pleine liberté religieuse, et comment François Ier protégea Genève contre le duc de Savoie et favorisa son alliance avec Berne). — E. Beauvois. La chrétienté du Grœnland au moyen âge (le Grœnland fut évangélisé dès l'an 1000, eut un évêché fixe en 1126 à Gards. Assez florissante au XIIe et au XIIIe s., cette église tomba en décadence dans la seconde moitié du XIVe, fut ravagée par les Esquimaux; les évêques cessèrent d'y résider et, au XVe s., le christianisme disparut peu à peu. A partir de 1536, il n'y eut plus d'évêque du Grœnland). — Vigouroux. Une ancienne traduction latine de la Bible : le Codex lugdunensis (à propos de la belle édition d'U. Robert). — Vacandard. Une histoire de l'église Saint-Bénigne de Dijon (par l'abbé Chomton; très sérieux travail). = Comptes-rendus : *Dom H. Leclercq*. Les martyrs, recueil de pièces authentiques; t. I : les Temps néroniens et le IIe s. (sans valeur scientifique). — *F. Horn*. Sainte Élisabeth de Hongrie. — *Osborn Taylor*. The classical heritage of the middle ages. — *Champion*. Jeanne d'Arc écuyère (étude sur les chevaux et les chevauchées de l'héroïne). — Un ambassadeur russe à Turin, 1792-1793. Dépêches du prince A. Belosselsky de Belozersk, publ. par la princesse *Lise Troubetskoi*. — *J. Morvan*. Les Chouans de la Mayenne. — Correspondance du card. Hercule Consalvi avec le prince Clément de Metternich, 1815-1823, publ. par *Ch. van Duerm*. — *G. de Grandmaison*. Le jubilé de 1825. — *Sandford Terry*. The Chevalier de Saint Georges and the jacobite movement. — *Montaur*. Angélique Arnaud. — *Thédenat*. Jean-Félix Nourrisson. = Juillet. C. Daux. La protection apostolique au moyen âge (la protection apostolique dérive du système de patronage et de recommandation qui se généralise à la chute de l'Empire; elle devient pour la papauté une source de puissance et de revenus et, à partir du IXe s., lui assure une sorte de domaine éminent sur ses protégés. Le cens fut le signe de la propriété concédée à saint Pierre. Cette protection favorisa l'extension de l'autorité directe du pape sur les monastères et les diocèses; elle transforma des états en vassaux du Saint-Siège. M. D. analyse l'organisation du cens pontifical dans la catholicité et surtout en France d'après le *Liber censuum* dont P. Fabre avait entrepris la publication et dont Mgr Duchesne

vient de faire paraître le second fascicule). — Ermoni. La crise montaniste (analyse cette crise, qui mit aux prises la hiérarchie et l'autorité extérieure avec la conscience individuelle et l'esprit de liberté). — F. des Robert. Le marquis de Dangeau et le Palatin, 1672-1673 (Dangeau devait engager le Palatin à entrer dans la ligue du Rhin en vue de la guerre d'Allemagne. Il ne réussit qu'à obtenir de lui une neutralité bienveillante et des accords militaires favorables à la politique de Louis XIV). — A. de Ganniers. Les écoles militaires en France sous la Révolution et l'Empire (malgré les écoles de Fontainebleau, Saint-Cyr, Châlons, Metz, École polytechnique, École des arts et métiers, etc., l'Empire n'arriva pas à former le quart des officiers qui lui étaient nécessaires. La défectuosité des cadres fut une des causes de ses défaites finales). — P. Allard. Les Gestes des martyrs romains (critique assez vive de l'ouvrage de Dufourcq, dont il trouve les conclusions trop négatives). — Comte de Neuville. La bataille de Dive, 858 (croit à la réalité de cette défaite de Hasting rapportée par le cartulaire de Saint-Père de Chartres). — M. Sepet. Le Journal d'Antonio Morosini et sa contribution à l'histoire de Jeanne d'Arc (plus intéressante par les impressions que par les faits; M. Sepet attribue à la prédiction de Jeanne au sujet de la blessure reçue au siège de Paris une importance qui fait sourire. Le témoignage sur l'attitude de Charles VII pendant le procès de Rouen est plus précieux). = Comptes-rendus : *E. Winckelmann*. Allgemeine Verfassungsgeschichte als Handbuch für Studierende u. Lehrer (utile). — *Kampers*. Alexander der Grosse u. die Idee des Weltimperiums in Prophetie u. Sage. — *Voisin*. L'apollinarisme (fut une réaction contre la christologie dualiste de Paul de Samosate). — *Arias*. Studî e documenti di storia del diritto (important pour les relations de la papauté avec les banquiers italiens). — *C. Capasso*. La politica di Papa Paolo III e l'Italia (Paul III a lutté pour l'indépendance de l'Italie). — *Battandier*. Annuaire pontifical catholique (utile). — *L. de Kerval*. Sainte Agnès dans la légende et dans l'histoire. — *B. d'Andermatt*. Vie de saint François d'Assise; 2 vol. (sans valeur historique). — *L. de Chérancé*. Vie de sainte Claire d'Assise (n'est aussi qu'un livre d'édification). — *Pic de Langogne*. Vie du bienheureux Crispin de Viterbe. — *Fidèle de la Motte-Servoley*. Saint Fidèle de Sigmaringen. — *Foucart*. Les grands mystères d'Eleusis (très important). — *Galy*. La famille à l'époque mérovingienne (insuffisant). — *Dunaud*. L'abjuration du cimetière Saint-Ouen (ne fut pas une vraie abjuration). — *Montarlot*. Les accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires. — *H. de Barenton*. La France catholique en Orient. — *Froger*. Histoire de Saint-Calais. — *Uzielli*. Cenni storici sulle imprese scientifiche, marittime e coloniali di Ferdinando I, Granduca di Toscana, 1587-1609.

2. — Revue de Synthèse historique. Oct. 1901. — P. Villari. L'histoire est-elle une science? trad. de l'italien par L.-G. Pélissier; suite et fin en déc. 1901 et avril 1902 (la recherche des faits est scien-

tifique, la représentation des faits est artistique, la recherche de la connexion des faits constitue essentiellement la science de l'histoire, mais ne peut prétendre à la rigueur de la méthode expérimentale). — N. Vaschide et H. Piéron. La croyance à la valeur prophétique du rêve dans l'Orient antique; suite et fin en déc. 1901 et en févr. 1902. — Xénopol. Étude critique sur l'Histoire universelle de H.-F. Helmolt. — Revues générales : C. Diehl. Byzance. — C. Clerget. Suisse. = Déc. Ch.-V. Langlois. Avertissements aux candidats à l'agrégation d'histoire (critique très pénétrante de la forme actuelle de l'agrégation). — M. Dumoulin. Choses à faire (voudrait qu'on procédât, avec les ressources qu'offrent nos archives départementales, communales, hospitalières, des sous-préfectures, etc., à une série d'études de détail, bien coordonnées, sur certains grands faits de l'histoire nationale, institutions municipales, guerre de Cent ans, etc., etc.). — Revues générales : G. Pariset. L'Allemagne et la Réforme jusqu'à la paix d'Augsbourg, 1555. — A. Milhaud. La vie industrielle en France, de la Renaissance à la Révolution. — L. Réau. Une préface de K. Lamprecht (sur l'histoire de la civilisation). = Févr. 1902. M. Dumoulin. Questionnaire ethnographique. La race française (plan d'une étude sur les éléments qui constituent le *Français*). — Revues générales : Petit-Dutaillis. Histoire politique de la France au xive et au xve s. — M. Croiset. Littérature grecque. = Avril. Bouglé. Note sur la différenciation et le progrès (l'évolution n'est pas nécessairement progressive; il n'y a pas de critère objectif du progrès; nous appelons progrès ce qui sert au développement de la vie de l'esprit). — L. Sainéan. L'état actuel des études du Folk-lore. — Revues générales : I. Kont. Langues et littérature hongroises (des origines à 1772).

3. — Revue archéologique. Sept.-oct. 1899. — F. Cumont. L'art dans les monuments mithriaques. — Abbé Poulaine. Le camp de Chora à Saint-Moré, Yonne. — Katcheretz. Monuments chrétiens de Chersonèse. — G. Bonsor. Les colonies agricoles pré-romaines de la vallée du Bétis; suite, fin en nov. (travail très important). = Nov.-déc. F. de Mély. Les reliques de la sainte Couronne d'épines d'Aix-la-Chapelle et de Saint-Denis. — Th. Reinach. Un document nouveau sur la chronologie artistique et littéraire du ve s. av. J.-C. (listes des vainqueurs aux jeux olympiques pour sept olympiades entre 480 et 448 av. J.-C., fournies par les papyrus d'Oxyrhynchos, publ. par MM. Grenfell et Hunt). — M. Lindet. Les origines du moulin à grains; fin en janv. 1900. — Seymour de Ricci. Un nouveau préfet d'Égypte (Lusius Geta, en 54 ap. J.-C.). — S. Reinach. Le héros Sciros dans un vers incompris de la Pharsale. — J. Keiffer. Les découvertes archéologiques dans le grand-duché de Luxembourg, de 1845 à 1897. = Janv.-févr. 1900. F. Ravaisson. Un portrait de Marguerite de Valois (à vingt-cinq ans, dessin de Vinci au Louvre). — Oppert. Illusions et déceptions chronologiques (polémique contre M. Lehmann et sa chronologie des rois de Mésopotamie). — Ch. Diehl. Introduction à l'histoire de Byzance. — D'Ar-

BOIS DE JUBAINVILLE. Les bas-reliefs gallo-romains du musée de Cluny. — GUIMET. Les Isiaques de la Gaule. — I. LÉVY. L'*honorarium* municipal à Palmyre. = Mars-avril. Th. REINACH. Encore la tiare d'Olbia (critique des dernières attaques de M. Furtwængler). — Colonel MONLEZUN. Topographie d'Hadrumète (Sousse). — KATCHERETZ. La Société archéologique de Moscou de 1865 à 1890. — SEYMOUR DE RICCI. Inventaires sommaires des manuscrits légués à la bibliothèque de l'Institut par M. E. Le Blant. = Mai-juin. BERTAUX. L'art siennois à Naples au XIVe s. — SEYMOUR DE RICCI. Encore un préfet d'Égypte (Aedinius Julianus, en 223 ap. J.-C.). — V. BÉRARD. La Pylos homérique (située au promontoire de Samikon, dans le golfe de l'Alphée, au sud de Pyrgos). — S. REINACH. Découvertes de tombes gréco-romaines à Jérusalem. — KATCHERETZ. La nécropole de Lutzine. — A. MERLIN. Antiquités romaines de la Bulgarie. = Juill.-août. V. BÉRARD. Les Phéniciens et l'Odyssée; suite en sept. et en nov. 1900, en janv., mars, mai, juill., sept. et nov. 1901. = Sept.-oct. POTTIER. Le vase de Cléoménès (réponse topique aux attaques de M. Furtwængler contre l'authenticité de cette pièce). — DEHIO. Influence de l'art français sur l'art allemand. = Nov.-déc. P. MONCEAUX. Les martyrs d'Utique et la légende de la *Massa Candida*. — F. DE MÉLY. La tour de Babel en 355 ap. J.-C. = Janv.-févr. 1901. DÉCHELETTE. Les peintures murales du Forez. — PATON. La tradition populaire dans les Évangiles synoptiques. — SEYMOUR DE RICCI. Inscriptions de Germanie dans la correspondance d'Oberlin à la Bibliothèque nationale. = Mars-avril. MARQUET DE VASSELOT. Le trésor de Reichenau. — A. MORET. Quelques scènes du bouclier d'Achille et les tableaux des tombes égyptiennes. — SEYMOUR DE RICCI. La barbe de Charlemagne (à propos des dessins de la mosaïque de Saint-Jean de Latran antérieurs à 1620, qui tous représentent Charlemagne avec une barbe courte et drue et une forte moustache). — MONCEAUX. Examen critique des documents relatifs au martyre de saint Cyprien (les *Acta* et la *Vita* sont deux documents contemporains indépendants qui se confirment mutuellement). = Mai-juin. S. REINACH. Un portrait authentique de l'empereur Julien (les deux statues du Louvre et des Thermes doivent être écartées. Le buste qui se trouve sur le pignon de l'église d'Acerenza est le seul authentique. Cf. un art. de MICHON sur le Julien du Louvre dans la *Revue* de septembre). — DÉCHELETTE. L'officine de Saint-Remy (Allier) et les origines de la poterie sigillée gallo-romaine. — LEPRIEUR. La sculpture en Champagne. = Juill.-août. MAUMENÉ. Les monuments mégalithiques des hauts plateaux de la province de Constantine. — S. REINACH. Les théoxénies et le vol des Dioscures. — A. GAYET. Ma cinquième campagne de fouilles à Antinoé. = Sept.-oct. E. MAYNIAL. Recherches sur la date des salutations impériales de l'empereur Néron. — MONCEAUX. Le tombeau et les basiliques de saint Cyprien à Carthage. — SEYMOUR DE RICCI. Inscriptions de l'Oise. Ager Bellovacorum. Sylvanectes; fin en nov. = Nov.-déc. O. COSTA DE BEAUREGARD. Les cuirasses celtiques de

Filinges. — R. P. Jérôme. L'époque néolithique dans la vallée du Tonsus (Thrace). — S. Reinach. La mévente des vins sous le haut-empire romain (rapproche le passage de l'Apocalypse, ch. vi, où il est parlé d'une abondance d'huile et de vin, du décret de Domitien, de 92 ap. J.-C., qui avait pour objet de remédier à la surproduction du raisin par la destruction de la moitié des vignes. Cela confirme la date de 93 assignée par Harnack à l'Apocalypse).

4. — Nouvelle Revue rétrospective. 1897. — Journal du lieutenant de police Feydeau de Marville, 1744. — Mémoires de Jean-François Bourgogne, sergent aux grenadiers vélites de la garde, sur la campagne de Russie, 1812-1813 (document du plus haut intérêt). — Roussel, commandant de la garde nationale. Souvenir de ce que j'ai fait et vu le 24 février 1848. — Le retour de l'empereur, 1815. Le colonel Moncey et le 3e hussards (rapport de Moncey au duc de Bellune du 23 déc. 1815). — Lettres inédites de Voltaire à M. et Mme Élie de Beaumont (offrent de l'intérêt pour les affaires Calas et Sirven). — Lettres de Jean Dessoliaire, tailleur à Neuvy-Saint-Sépulcre, à Lamennais, 1843-1854 (très curieux témoignage de l'influence exercée par Lamennais sur le peuple). — Journal d'un marin sur les opérations de l'escadre de la Méditerranée devant Oneille, Naples, Cagliari, en 1792-1793. — Général baron Delort. La bataille de Waterloo. — Conseillers d'État et maîtres des requêtes (1779, liste avec observations sur leur caractère et leur zèle). — H. Juglar, député à la Législative en 1792. Mémoire adressé en 1814 au ministre de la Marine. — Lettres sur les Journées de juillet. — Les Saints-Simoniens aux Journées de juillet. — Rapport de police sur l'incendie de l'ambassade d'Autriche, 1810. — Lofficial, député à la Constituante. Lettres sur la Révolution de 1789 (intéressantes). — Lettres de Lekain à ses fils, 1772-1777. — Récit du passage du pont du Tabor, à Vienne, en 1805. — Jourdan de la Panardière, commandant du brick *l'Épervier*. Relation sur Napoléon à Rochefort en 1815. — Lettres curieuses de Pélissier d'Alger, 4 nov. 1854, de Cousin-Montauban de Lyon, juillet 1870. — Faneau, maire de Romilly-sur-Seine. Relation sur les cendres de Voltaire, 1778-1791 (très curieuse). — Catéchisme royaliste, 1816. — Lettre de Villèle à Lainé, 21 mai 1816, sur l'état des esprits à Toulouse. — Général Sarrazin. Sa trahison, 1810, racontée par lui-même. — Testament, épitaphe et funérailles du capitaine Coignet, 1858-1868. = Général baron Gourgaud. Expédition de Sainte-Hélène, 1840. — Nouveaux documents sur Latude et Madame Legros. — Documents sur l'arrestation du duc de Bassano, 1815. — Abbé Millet. Examen de ma vie, 1726-1785 (précieux pour l'histoire du clergé au xviiie s.). — Extraits des procès-verbaux de la Société populaire d'Aigues-Mortes en 1793-1794. — L.-Cl. Coqueugniot, major. Mémoires sur la légion du Nord, 1806-1808. — Napoléon et les voleurs de pain, 1805-1813 (grâces accordées pour des vols de pain). — Marquis de Kercado-Molac. Souvenirs sur la mort du duc de Bourbon, 1830 (par son aide de camp; ce récit corrobore l'hypothèse de l'assassi-

nat du duc par Mme de Feuchères). — Le 14 juillet, raconté par des diplomates étrangers (comte de Salmour, ministre de Saxe; marquis de Cordon, ambassadeur de Sardaigne; Lestevenon de Berkenrode, ambassadeur des Provinces-Unies; Simolin, envoyé de Russie; de Chestret, envoyé de l'évêque de Liège; Antonio Capello, ambassadeur de Venise; baron de Staël, ambassadeur de Suède). — Documents relatifs à la famille Bonaparte. — Bachaumont. Supplément aux Mémoires secrets pour 1767. — Correspondance des représentants en mission à l'armée de l'ouest, 1794-1795 (Lofficial et ses collègues). — Comte de Grasset. Mémoires sur le siège de Toulon, 1793. — Les derniers moments de Lally-Tollendal, 1766. — M. de Florindorf. Le siège de Toulon, 1793. — Complots contre l'empereur en 1810-1811. — A.-H. Warnier, chirurgien-major. La campagne du Maroc, 1844; fin en 1899. = 1899, 1er semestre. Th. Thoré. Notes et souvenirs (1807-1869). — Comte Pasquier. Le siège de Toulon, 1793. — Mémoires de la Lune, 1756-1765 (chronique curieuse d'un parlementaire). — Correspondance de la famille impériale, 1807-1820 (lettres tirées de la bibliothèque et des archives de Turin). — Documents sur l'incendie de l'arsenal de Lorient en 1793. — E. Ollivier. Le prince Napoléon (lettre à l'abbé André, du 14 oct. 1879, où E. Ollivier exprime l'espoir du retour des Bonapartes). — L. Gadobert. Rapport au premier consul, 15 avril 1803, sur l'Inde et les Philippines, colonies françaises. — Vernes. Journal du siège de Toulon, 1793.

5. — **Revue napoléonienne**. Oct.-nov. 1901. — G. Sforza. Letizia et Pauline aux bains de Lucques en 1804. — Chelini. Chronique de Lucques, 1804. — H. Houssaye. Zenowicz à Waterloo (indique pourquoi il faut se servir avec précaution de Zenowicz). — G. Lumbroso. Quatre documents sur Orvieto, 1804-1809 (deux lettres de Consalvi et deux de Pacca). — Documents français, 1804-1812-1813, annotés et publiés par A. Lumbroso (inventaire d'un ms. des Pelham Papers 27,544, contenant surtout la correspondance du duc de Bassano avec le ministre de France aux États-Unis; publie une lettre de Soult à Berthier du 14 avril 1812, une lettre de Bassano à Sérurier du 29 avril 1813). = Déc. 1901-janv. 1902. Dépêches inédites de Derville Maléchart, chargé d'affaires de France près la république de Lucques, messidor, thermidor et fructidor an XII. — Général de Lacy-Evans. Récit de la bataille de Waterloo. — Fragment des souvenirs du comte d'Argout sur Lahorie et la Conspiration de Malet. — Ouvrages en préparation sur Napoléon III, par MM. Bapst, de Budé et Lebey. — Acte de décès inédit de L.-N.-D. Leclerc, fils de la comtesse Pauline, mort à Frascati en 1804. — L. Madelin. L'acte de naissance de Fouché (Joseph Fouché est bien né en 1759 et a été baptisé le 23 mai. M. de Brotonne l'a confondu avec un frère aîné du même nom baptisé le 20 sept. 1754. M. de Brotonne a maintenu à tort la date de 1754 dans le n° de février). — Note sur le prince de Joinville. — A. Sorel. Les Allemands à Paris sous le Consu-

lat (d'après Holzhauzen). — Pagine sulla Rivoluzione e sull' Impero, dans les *Discorsi* de Carducci. = Févr.-mars. WELSCHINGER. Le cardinal Fesch et le divorce de Napoléon (maintient la validité du mariage de Napoléon et de Joséphine, l'illégalité de l'annulation par l'officialité et la duplicité de la conduite de Fesch. En appendice, la lettre du cardinal, publiée pour la première fois par le P. Dudon dans les *Études de la Compagnie de Jésus*. Le P. Dudon a fait dans le n° d'avril une réplique des plus incisives). — Documents inédits sur l'arrestation et l'emprisonnement de Lucien Bonaparte, juill.-sept. 1815, publ. par G. ROBERTI. — Trois documents sur le séjour de Lasalle en Italie. — Fr. LEMMI. Documents sur la restitution des œuvres d'art et les antiques transportés en France. = Avril-mai. A. FAVARO. Napoléon et le procès de Galilée (fait l'histoire du manuscrit des Extraits du procès de Galilée pris en 1811 par Barbier sur le ms. du Vatican transporté à Paris, manuscrit vendu par Libri à lord Ashburnham et aujourd'hui à la Bibl. nat. de Florence). — FRANCIOSI. La correspondance de Pozzi-Stoffi, agent provisoire de San Marino à Bologne en 1796. — Satires vénitiennes contre Napoléon. — Rapport de Lucchesini sur sa première entrevue avec Napoléon à Bologne, le 23 février 1797. — Rapport du général Desvernois sur le premier régiment des chasseurs napolitains dans les guerres du Tirol et de Catalogne, 1809-1810.

6. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire**. XXIIe année, fasc. 2-3. Avril-juillet 1902. — J. CALMETTE. Une lettre close originale de Charles le Chauve (retrouvée aux archives de la cathédrale de Barcelone. Elle est de 876; c'est une circulaire adressée par le successeur de Louis II aux villes fidèles de son royaume, tout au moins aux villes de la marche d'Espagne. La lettre se termine par une sorte de post-scriptum qui pourrait avoir été écrit par la main même de l'empereur). — Ch. SAMARAN. La jurisprudence pontificale en matière de droit de dépouille dans la seconde moitié du XIVe s. (pendant cette période, à partir d'Urbain V tout au moins, la papauté maintint sans changement le *jus spolii*, c'est-à-dire le droit qu'elle s'était arrogé « de mettre la main, en invoquant les besoins de l'Église, sur les biens, mobiliers ou fonciers, d'un archevêque, d'un évêque, d'un abbé, de toute personne ecclésiastique qui n'en avait pas disposé par testament, qui en avait disposé autrement que dans un but pieux, qui mourait au siège de la curie ou en dehors de sa résidence »). — D. SERRUYS. Anastasiana : 1° Antiquorum patrum doctrina de Verbi Incarnatione; 2° les signes critiques d'Origène; 3° la stichométrie de l'Ancien et du Nouveau Testament. — C. CONSTANT. Deux manuscrits de Burchard : fragments du Diaire, 1492-1496; le Cérémonial (publie, d'après le ms. original, la partie du Diaire qui va du 28 oct. 1493 au 5 janv. 1494; elle est inédite). — L. MADELIN. Le journal d'un habitant français de Rome au XVIe s., 1509-1540 (l'auteur est sans doute un clerc français venu à Rome à la suite de quelque cardinal ou d'un bénéficiaire dont il

sera demeuré par la suite le représentant ou le chargé d'affaires. Son journal contient beaucoup de renseignements sur la vie journalière). — Stéphane Gsell. Chronique archéologique africaine.

7. — **Revue des Études anciennes**. 1902, juill.-sept. T. IV, n° 3. — A. Fontrier. Antiquités d'Ionie (vi : la site du temple d'Aphrodite Stratonicide à Smyrne). — G. May. La question de l'authenticité des Douze Tables (il a dû exister un texte légal, un document officiel constatant les lois qui devaient être désormais communes aux deux peuples en lutte dans Rome; mais nous en ignorons le texte primitif; celui qui arriva aux mains de Sextus Aelius était déjà fort diminué). — Seymour de Ricci. Notes sur le tome XIII du *Corpus inscriptionum latinarum*. — C. Jullian. Notes gallo-romaines. XV : Remarques sur la plus ancienne religion gauloise; suite : D'une hypothèse contre l'existence d'un Teutatès panceltique (le texte de Lucain, allégué par S. Reinach, vise un peuple entre Loire et Seine, sans doute les Carnutes. Teutatès, dieu des Carnutes, doit avoir été aussi en même temps la divinité de cette amphictyonie religieuse qui avait son centre chez les Carnutes. Autres dieux; les héros). — H. de Gérin-Ricard. Inscriptions de Cabriès, Bouches-du-Rhône. — A. Fontrier. Inscriptions d'Asie Mineure.

8. — **Revue des Études historiques**. 1902, juill.-août. — Paul Cottin. Les dernières pages du roman de Mirabeau et Sophie de Monnier, 1781 (comment Mirabeau réussit, avec plus d'habileté diplomatique que de cœur, à convaincre Sophie qu'il lui fallait rentrer à Pontarlier et consentir à redevenir madame de Monnier, comme devant). — Marcel Marion. État des classes rurales au xviiie siècle dans la généralité de Bordeaux; suite, fin en septembre-octobre. — A. Laborde-Milaa. La Boétie et Montaigne. — Henri de Lattre. Les idées politiques et sociales du vice-président des États-Unis Calhoun, d'après sa correspondance, 1810-1850. = Septembre-octobre. Comte Fleury. Les Amazones de Charette (I. Madame de la Rochefoucauld au camp de Légé; la fin d'une héroïne. II. Madame de Montsobrier et les Amazones au camp de Belleville. III. La première pacification et l'entrée à Nantes. IV. Reprise des hostilités; Mlles de la Rochette et de Couetus; la dernière fête de Charette). — Roger Peyre. Une lettre retrouvée de Colbert (lettre par laquelle Colbert annonce au médecin savoyard Viliotto une gratification que le roi lui accorde, 27 août 1665). — Fr. Funck-Brentano. L'imprimerie à Paris en 1645. = Comptes-rendus critiques : *H. Mailfait*. Un magistrat de l'ancien régime : Omer Talon; sa vie et ses œuvres, 1595-1652 (excellent). — *L. Couyba*. Études sur la Fronde en Agenais; 3e partie (répertoire très utile de faits entassés en nombre considérable). — *H. de la Fontenelle de Vaudoré*. Autour du drapeau blanc; biographies inédites de chefs vendéens et chouans, publiées par *René Valette* (utile). — *Jos. Perrin*. 1814. Siège de Sens. Défense de l'Yonne et campagne du général Allix (fort intéressant). — *Edm. Biré*.

Les dernières années de Chateaubriand, 1836-1848 (reconstitue la correspondance de Chateaubriand pendant ces années, avec un commentaire fort intéressant qui relie les lettres retrouvées).

9. — Revue d'histoire diplomatique. 16e année, n° 4. 1902. — Ed. Troplong. De la fidélité des Gascons aux Anglais pendant le moyen âge; fin. — Abel Rigault. Savary de Lancosme. Un épisode de la Ligue à Constantinople, 1589-1593 (histoire de la rivalité qui éclata entre Savary de Lancosme, ambassadeur de France à Constantinople, et son cousin, Savary de Brèves. Après la mort de Henri III et l'arrivée à Constantinople de l'ambassadeur d'Espagne, Ferrari, une scission s'opéra parmi les Français, les uns prenant parti pour Lancosme, ligueur enragé, qui ne marchait que de concert avec l'Espagne, les autres pour Brèves, qui était avec les « catholiques royaux. » Dans cette lutte, Lancosme fut vaincu; arrêté comme traître à son roi légitime, il fut renvoyé à Toulon, mais enlevé près les côtes de Sicile par des vaisseaux espagnols, il passa au service de l'Espagne et mourut peu après la paix de Vervins, honteux et oublié). — C.-B. Fabre. Politique et diplomatie de Jacques Cœur; suite et fin (Jacques Cœur et les républiques italiennes; l'art de changer l'argent en or). — Pierre Flament. La France et la ligue contre le Turc, 1571-1573.

10. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1902, mai-août. — Noël Valois. Jacques de Nouvion et le Religieux de Saint-Denis (Jacques de Nouvion a écrit une relation de l'ambassade envoyée en 1407 par le clergé de France et par le roi pour tâcher de lever les obstacles qui s'opposaient au rapprochement et à l'abdication des deux papes. Cette relation a été utilisée par le Religieux, que l'on ne saurait d'ailleurs confondre avec Jacques de Nouvion. De quelques dates certaines pour la biographie du Religieux, qui demeure anonyme. Texte de la relation avec renvoi aux passages identiques du Religieux). — Comte Fr. Delaborde. Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus (c'est un sermon latin ou mieux un panégyrique de saint Louis découvert par M. L. Delisle. On y trouve des ressemblances et des différences avec le texte de la *Vie* de saint Louis, ce qui s'explique sans doute par des emprunts à une source commune, qui serait un résumé de la vie du saint envoyée de Rome. Texte abrégé du sermon). — L. Levillain. Études sur les lettres de Loup de Ferrières; suite (lettres 66-112). — Guilhiermoz. Ordonnance inédite de Philippe le Bel sur la police de la pêche fluviale, 17 mai 1293 (texte et commentaire). — G. Guigue. Entrée à Lyon de l'archevêque François de Rohan; relation des actes capitulaires du chapitre métropolitain, 12 août 1506. — René Poupardin. Dix-huit lettres inédites (?) d'Arnoul de Lisieux (publiées d'après le ms. vat. lat. 6024). = Bibliographie : *Th. von Sickel*. Rœmische Berichte (quatre rapports très importants pour l'histoire des nonciatures d'Allemagne au xvie siècle et en particulier du concile de Trente). — *F. Bosdari*. Giovanni da Legnano, canonista e uomo politico del 1300

(intéressant, mais incomplet). — *G. Kurth*. Clovis (article à lire de L. Levillain, qui fait des réserves formelles sur la méthode suivie par l'auteur). — *Fr. Kurze*. Einhard (étude excellente). — *Pagart d'Hermansart*. Les greffiers de l'échevinage de Saint-Omer, 1311-1790. Le greffier civil ou principal; le greffier criminel et de police. — *Jos. Poux*. Notes et documents sur les mines de charbon de Boussagues, en Bas-Languedoc, aux XIIIe et XIVe s. — *F. Pasquier*. Documents relatifs à la seigneurie de Boussagues, Hérault, de la fin du XIIe au milieu du XIVe s. — *A. Prudhomme*. L'enseignement secondaire à Grenoble avant la création du collège des Dominicains, 1340-1606 (très intéressant). — *A. de Charmasse*. Cartulaire de l'église d'Autun; 3e partie (important pour l'histoire économique). — *A. Lisini*. Inventario del R. Archivio di Stato di Siena. — *J. Miret y Sans*. Los vescomtes de Cerdanya, Conflent y Bergadà (très intéressant). — *M. Dumoulin*. Catalogue des incunables de la bibliothèque de Roanne. = J. Lair. Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port.

11. — La Révolution française. 1902, 14 juillet. — J. Guillaume. Le Saint-Suaire de Besançon (publie un procès-verbal de l'enquête faite, le 27 ventôse an II, sur le « prétendu suaire de Jésus »; le procès-verbal conclut que la « sainte guenille » n'est pas authentique, car on avait trouvé et produit devant les enquêteurs « le poncis ou découpure en papier, empreinte d'une drogue semblable à de la cire ou à de la gomme, » au moyen de laquelle on pouvait produire l'image du suaire; quelques parties même avaient été tracées au crayon. Plusieurs prêtres de la cathédrale reconnurent la supercherie. Quant au suaire lui-même, il semble qu'on en ait fait de la charpie). — G. Bussière. La fédération départementale à Périgueux en 1790. — C. Bloch. Les femmes d'Orléans pendant la Révolution (le féminisme n'a pas eu d'écho à Orléans; il n'y paraît pas comme une doctrine sociale. Quant aux femmes soupçonnées ou coupables de propagande hostile à la Révolution, elles y furent traitées avec une douceur relative). — R. Rumeau. Lettres du constituant Roger, 1790-1791. — Cl. Perroud. A propos de l'armoire de fer (après avoir fait ouvrir l'armoire dont le serrurier Gamain lui avait révélé l'existence, Roland a-t-il trié les papiers? Deux documents inédits semblent prouver que non). = 14 août. A. Blossier. Le duc d'Orléans, seigneur de Honfleur (depuis 1693; étude sur les rapports des ducs d'Orléans avec la municipalité et les bourgeois de Honfleur. Ils paraissent avoir traité avec une certaine dureté leurs sujets de la vicomté d'Auge). — J.-M. Balseinte. Les réquisitions militaires dans le district de Grenade, Haute-Garonne, de 1793 à 1795. — A. Mathiez. Chaumette franc-maçon (publie le discours prononcé par Chaumette en qualité de vénérable à l'expiration de ses fonctions, en 1789; plus une lettre de 1793, d'où il semble bien résulter qu'à cette date Chaumette était franchement athée). — A. Corre. Un épisode de la restauration à Brest, 1816 (documents prouvant que bon nombre d'officiers de marine, après avoir étalé leur zèle pour le service

de la République et de l'Empire, s'empressèrent de manifester bruyamment en faveur des Bourbon). — A. Aulard. Napoléon Ier et le clergé hollandais (publie deux récits de l'algarade que fit Napoléon au clergé catholique du Brabant, récemment rattaché à l'empire français, à Bréda, le 6 mai 1810; au milieu d'épithètes injurieuses adressées aux membres de ce clergé, on peut recueillir cette déclaration : « Je suis de la religion de Jésus-Christ, qui a dit : rendez à César ce qui est à César, et, suivant le même évangile, je rends à Dieu ce qui est à Dieu. Je porte le glaive temporel; j'ai reçu mon sceptre de Dieu. C'est Dieu qui m'a placé sur mon trône et vous, vermisseaux, voudriez-vous vous y opposer? »). — Notes de lecture (une relation de la prise de la Bastille par Paré; projet d'appeler « charte » la Constitution de l'an VIII). = 14 septembre. Henri Carré. Turgot et le rappel des parlements, 1771 (prouve que Turgot n'a pas été hostile à ce rappel, qu'il a approuvé et secondé les mesures prises par Maurepas et Miromesnil). — A. Lieby. Marie-Joseph Chénier et la fête de l'Être-Suprême du 20 prairial an II (d'après les documents rassemblés par M. Guillaume au t. IV du *Comité d'instruction publique de la Convention*). — Émile Le Gallo. Les Jacobins de Cognac depuis leur formation jusqu'à l'établissement de la République, d'après le registre de leurs délibérations. — L. Delabrousse. Un arbre de la liberté à Strasbourg (il existe toujours, dans la cour du lycée). — J. Viguier. Louis-Charles Thiers, archiviste de Marseille, 1770-1790 (c'est le grand-père de l'ancien président).

12. — Revue d'histoire moderne et contemporaine. 1902, mai-septembre. — H. Sée. Les idées politiques au temps de la Fronde. — M. Marion. Un épisode du mouvement de 1789 à Bordeaux, d'après un document inédit. = Comptes-rendus : *P.-C. Alombert* et *J. Colin*. La campagne de 1805 en Allemagne; t. I (très intéressant, bien que la méthode suivie par les auteurs laisse à désirer). — *Marion*. L'impôt sur le revenu au xviiie siècle, principalement en Guyenne (œuvre de polémique et d'érudition; parce que la taille a été un mauvais impôt sur le revenu, s'en suit-il que tout impôt sur le revenu soit mauvais? Étude d'ailleurs très recommandable).

13. — La Correspondance historique et archéologique. 1902, juillet. — Vial et Capon. Journal d'un bourgeois de Popincourt; suite : l'Église Saint-Ambroise; suite en août. — R. Poupardin. Une ancienne description du trésor de Saint-Denis (dans un ms. de la bibliothèque de Turin, xvie siècle). — F. Bournon. Création d'un emploi de copiste pour les textes orientaux à la bibliothèque du roi, 1786. = Août. J. Momméja. Bernard Palissy, Agenais (Agenais et non Saintongeais. Il a habité Saintes et il y a dans son langage des traces du patois saintongeais; mais il est né à Agen et il parle gascon).

14. — Bulletin critique. 1902, n° 19. — *Fr.-X. von Funk*. Patres apostolici (excellente édition). = N° 20. *F. Pelloutier*. Histoire des

bourses de travail; origines, institutions, avenir (bon guide pour étudier le mouvement corporatif de ces vingt dernières années). = N° 21. Les registres d'Alexandre IV; 4e fasc. (400 documents de l'année 1256). = N° 22. *Houtin*. La question biblique chez les catholiques de France au XIXe siècle (beaucoup d'habileté, trop peu d'indulgence, mais très digne d'attention). — *E. Lunet de la Jonquière*. Atlas archéologique de l'Indo-Chine. Monuments du Champa et du Cambodge (relevé de 380 monuments). = N° 23. *Jos. du Teil*. Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités, 1796-1797 (excellent). — *M. Lehmann*. Freiherr von Stein; t. I : vor der Reform, 1757-1807 (l'auteur a complètement renouvelé le sujet par des recherches étendues dans les archives). — *Eug. Hubert*. Le Bas-Berry. Histoire et archéologie (très curieux et fort bien illustré). = N° 24. *E. Sellin*. Studien zur Entstehungsgeschichte der Jüdischen Gemeinde nach dem Babylonischen Exil (beaucoup de science, mais très aventureuse). — *R. Blachez*. Bonchamp et l'insurrection vendéenne, 1760-1762 (récit concis, clair, attachant, où l'on trouvera même du nouveau). — *Ch. Michel*. Mission de Bonchamps. Vers Fachoda, à la rencontre de la mission Marchand à travers l'Éthiopie (récit émouvant, tragique par endroits, écrit par un témoin bien informé, puisqu'il fut le second de la mission de Bonchamps). = N° 25. *L. Joulin*. Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosanes (très intéressant). = N° 26. *P. Dornstetter*. Abraham-Studien und die Anfænge des Hebræischen Volkes (méthode défectueuse et ton déplaisant; mais une sérieuse étude philologique sur les noms de lieu et de personne, une bonne vulgarisation des découvertes assyriennes et d'ingénieuses hypothèses). — *P. Fabre*. Le *Liber censuum* de l'Église romaine; fasc. 2 (très important). = N° 27. *H. Taine*. Sa vie et sa correspondance. — *G. Lampakis*. Mémoire sur les antiquités chrétiennes de la Grèce, présenté au Congrès international d'histoire comparée. = N° 28. *Ch. Mœller*. Histoire du moyen âge; t. I : 476-950 ap. J.-C. (bon manuel). — *H. Ferté*. Rollin, sa vie, ses œuvres et l'Université de son temps (excellent). — *G. Michaut*. La comtesse de Bonneval (très intéressant recueil de ses lettres). = N° 29. *A. Marignan*. La tapisserie de Bayeux (intéressante étude qui tend à faire descendre la confection de la tapisserie jusqu'après la composition du roman de Rou, vers 1170). — *H. Courteault* et *Pierre de Vaissière*. Journal de Jean Vallier, maître d'hôtel du roi (intéressants mémoires du temps de la Fronde). — *A. Danvila*. Luisa Isabel de Orleans y Luis I (bon).

15. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1902, n° 29. — *Br. Keil*. Anonymus Argentinensis. Fragmente zur Geschichte der Perikleischen Athen aus einem Strassburger Papyrus (très important pour l'histoire de la Pentécontaétie). — *E. Samter*. Familienfesten der Griechen und Römer (explication un peu aventureuse de certains rites du mariage, des funérailles, etc., en Grèce et en Italie, par des rapprochements avec des usages analogues en Roumanie, en Serbie, en Russie, etc.). — *Schæmann*. Griechische Alterthümer; 4e édit. par *Lepsius;*

vol. II. — *Greenidge*. Roman public life (manuel consciencieux et correct). = N° 30. *Joh. Kirchner*. Prosopographia attica; t. I : A-K (liste de tous les Athéniens et Athéniennes qui ont vécu dans l'intervalle compris entre l'institution de l'archontat décennal et l'empire romain et dont les noms se trouvent dans les auteurs, les inscriptions et les monnaies. Cette première liste contient 8,959 noms). — *P. Viollet*. Les communes françaises au moyen âge (important). — *J. Kont*. Étude sur l'influence de la littérature française en Hongrie, 1772-1896 (précieux répertoire de renseignements). = N° 31. *V. Bérard*. Les Phéniciens et l'Odyssée; t. I (brillant et ingénieux). — *Cheyne* et *Black*. Encyclopædia biblica. A dictionary of the Bible; part. III : L.-P. = N° 33. *E. Naville*. The temple of Deir el Bahari; 4e partie (important). — *M. M. Flinders Petrie*. The royal tombs of the earliest dynasties, 1901; 2e partie (Maspero discute les identifications proposées pour les Pharaons de la première et de la deuxième dynastie). = N° 34. *W. E. Crum*. Coptic Ostraca (important). — *R. Dollot*. Les origines de la neutralité de la Belgique et le système de la Barrière, 1609-1830 (un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru depuis longtemps en histoire diplomatique, bien que l'auteur soit mal informé des ouvrages de langue étrangère). — *H. Berton*. L'évolution continuelle du second Empire (consciencieux, mais inexpérimenté). = N° 35. *É. Thomas*. Pétrone. L'envers de la Société romaine; 2e édit. (beaucoup d'érudition; du piquant; des hypothèses peu solides). — *H. Gough*. Itinerary of king Edward I, 1272-1307 (utile; nombreuses erreurs dans l'identification des noms de lieu français). — *Demiau*. Guibert et son temps (ébauche intéressante). — *Princesse L. Troubetzkoi*. Un ambassadeur russe à Turin, 1792-1793; dépêches de S. E. le prince Alexandre Belosselsky de Bélozersk (utile; mais le témoignage du prince est souvent sujet à caution). — *Mautouchet*. Le conventionnel Philippeaux (très consciencieux). — *E. Guillon*. Les guerres d'Espagne sous Napoléon (bon résumé). — *E. Kircheisen*. Bibliographie napoléonienne (imparfait, mais très utile, parce que l'auteur cite nombre d'ouvrages étrangers et qu'il embrasse l'histoire de tous les États de l'Europe. = N° 36. *Breasted*. A new chapter in the life of Thoutmose III (restauration d'une inscription de Carnak connue depuis longtemps, avec un commentaire aventureux que G. Maspero discute assez au long. De brillantes qualités d'égyptologue). = N° 37. *P. de Winterfeld*. Hrotsvithae opera (excellente édition). — *Fr. Lund*. Sunhedsbegreber i Norden i det 16. Aarhundrede (très curieuse histoire de l'hygiène dans les pays scandinaves au XVIe siècle). — *R.-F. Arnold*. Geschichte der Polenliteratur (très bon manuel). — *Duc de Broglie*. Le dernier bienfait de la monarchie (sur la fondation du royaume de Belgique, l'auteur apporte une utile contribution de faits nouveaux; mais nulle part il n'a fourni le moyen de contrôler ses allégations). = N° 38. *E. Babelon*. Traité des monnaies grecques et romaines; t. I (excellent). — *G. Saulnier de la Pinelais*. Les gens du roi au parlement de Bretagne, 1553-1790 (bonne étude sur

l'histoire du ministère public en général; rien de spécialement breton). — *Xénopol*. Les principes fondamentaux de l'histoire (information très complète et analyse très exacte des travaux antérieurs; la terminologie est parfois trop vague pour appuyer un système solide). = N° 39. *G. de Lafont*. Les Aryas de Galilée et les origines aryennes du christianisme (l'auteur prétend retrouver en Galilée un élément non sémite mêlé aux Israëlites de vraie race et montrer qu'à cet élément appartient Jésus-Christ; mais son argumentation est diffuse et peu probante). — *Salvémini*. Studî storici (quatre études, dont une sur l'abolition de l'ordre du Temple, où l'auteur conclut à l'innocence des Templiers). = N° 40. *R. Graffin, H. Jadart* et *P. Laurent*. Les notices cadastrales de Terwel sur les villages de la frontière de Champagne en 1657 (texte fort intéressant). — *Jos. du Teil*. Rome, Naples et le Directoire. Armistices et traités, 1796-1797 (publication de grande valeur). — *E. Daudet*. La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est, 1795-1797 (livre fait très vite et suivant une méthode qui est loin d'inspirer confiance, d'ailleurs d'une lecture très agréable). — *Ad. Rentner*. Die Verfassung der Vereinigten Staaten von America (commode traduction, avec un bon commentaire). — *H.-G. Schmidt*. Die Lehre vom Tyrannenmord (revue rapide et superficielle). — *H. de Lacombe*. Les débats de la Commission de 1849 sur la liberté de l'enseignement; nouv. édit.

16. — Polybiblion. 1902, juillet. — *Mgr Zephirini-Zitelli Natali*. Epitome historico-canonica conciliorum generalium (manuel qui rendra de grands services à ceux qui s'occupent de théologie et d'histoire religieuse). — *Comte de Bellevue*. Mémoires de la comtesse de Villirouët, née de Lambilly, 1767-1813. Une femme avocat, épisode de la Révolution à Lamballe et à Paris (très curieux). — *J. de la Faye*. L'Angleterre au XIXe siècle. La reine Victoria, 1819-1901 (bon). — *G. de Suremain*. La Suède sous la République et le premier Empire. Mémoires du lieutenant général de Suremain, 1794-1815 (livre d'une valeur considérable). — *R. Pierantoni*. Le traité de Berlin de 1885 et l'État indépendant du Congo. — *Jos. Turquan*. La générale Junot, duchesse d'Abrantès, 1784-1838 (livre fait à la diable, mais amusant). — *Eug. Veuillot*. Louis Veuillot; t. II : 1845-1855 (important). — *Maria Telles da Gama*. Le contre-amiral D. Vasco da Gama (bonne histoire de la famille de Gama). = Août. *H. d'Arbois de Jubainville*. Principaux auteurs de l'antiquité à consulter sur l'histoire des Celtes. Essai chronologique; t. I (revision critique des sources grecques et latines d'où l'on tire l'histoire des Gaules. Très bon manuel). — *Sp. Jones*. England and the Holy See; an essay towards reunion.

17. — Annales des Sciences politiques. 1902, 15 juillet. — E. Boutmy. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen et M. Jellinek (M. Jellinek, professeur à Heidelberg, soutient que la déclaration des droits de l'homme ne procède pas, comme on le croit

généralement, du contrat social; ses origines et ses modèles se trouvent dans les *Bills of right* qui précédèrent les constitutions des États américains, promulguées de 1776 à 1789; ces *bills* eux-mêmes ne procèdent pas de la Grande charte ni de la Déclaration anglaise des droits, mais sont une application directe des idées de liberté et de tolérance nées de la Réforme et entretenues par les petites sociétés de réfugiés anglais dissidents qui s'étaient formées en Hollande. Ces thèses ne résistent pas à l'examen des faits : c'est du XVIIIe siècle que procède la liberté de conscience, et c'est bien de Rousseau que procède notre déclaration des droits). — E. D'EICHTHAL. Les finances du Consulat. — J. SILVESTRE. La France à Kouang-Tchéou-Ouan. = 15 septembre. E. LEVASSEUR. La Convention et le Maximum (chapitre de l'*Histoire des classes ouvrières*).

18. — Revue celtique. 1902, avril. — J. LOTH. Aula Quiriaca (cette localité, où saint Félix, évêque de Nantes, alla intercéder auprès du chef des Bretons vannetais Weroc, doit être identifiée avec Les-Guiriac, commune de Piriac, près de Guérande. Ce nom est une preuve certaine d'un établissement breton permanent dès la seconde moitié du VIe siècle à l'est de Vannes, fait dont A. de la Borderie s'est toujours refusé à admettre la réalité). = Juillet. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Encore un mot sur le Barzas Breïs (des sources où a puisé La Villemarqué; il a d'ailleurs été honnête, mais il manquait d'esprit critique et se laissa duper).

19. — Revue de l'Histoire des religions. T. XLVI, n° 1, juillet-août 1902. — A. BOUCHÉ-LECLERCQ. La politique religieuse de Ptolémée Soter et le culte des Sérapis. — Eug. DE FAYE. Introduction à l'étude du gnosticisme au IIe et au IIIe siècle; 2e art. — Ch. RENEL. L'arc-en-ciel dans la tradition religieuse de l'antiquité. — Albert RÉVILLE. La critique biblique et son introduction dans le clergé catholique français au XIXe siècle.

20. — Le Bibliographe moderne. 1902, janvier-avril. — A. ROSEROT. Catalogue des actes royaux conservés dans les archives de la Haute-Marne; 1er art. (intéressant). — Henri STEIN. Inventaire de la bibliothèque du connétable d'Albret à Sully-sur-Loire, 1409. — ID. Documents relatifs à la nouvelle édition de la *Gallia christiana* par les frères de Sainte-Marthe, 1646-1710. — ID. Le dossier de l'évangéliaire slave à la bibliothèque de Reims (documents concernant sa date d'arrivée, son emploi au sacre et ses éditions modernes. Il est prouvé aujourd'hui que ce beau manuscrit fut donné à l'église métropolitaine de Reims par le cardinal de Lorraine en 1574). = Mai-juin. P. ARNAULDET. Catalogue de la bibliothèque du château de Blois en 1518. — H. STEIN. Un inventaire des archives royales sous Louis XI au Plessis-lez-Tours. — L.-G. PÉLISSIER. La bibliothèque Barberini en 1777.

21. — Revue des bibliothèques. 1902, janvier-mars. — Émile CHATELAIN. La tachygraphie latine des manuscrits de Vérone (avec un

fac-similé). = Avril-juin. Id. Catalogue des incunables de la bibliothèque de l'Université de Paris.

22. — Bulletin hispanique. T. IV, n° 3, juillet-septembre 1902. — Pelayo Quintero et P. Paris. Antiquités de Cabeza del Griego. — H. Léonardon. Relation du voyage fait en 1679 au-devant et à la suite de la reine Marie-Louise d'Orléans, femme de Charles II; suite. = Bibliographie : Actas de las Cortes de Castilla; t. XVIII : Cortes de 1598 à 1601 (très précieuse publication). — *Ad. Bonilla y San Martin*. Clarorum Hispaniensium epistolae ineditae ad humaniorum litterarum historiam pertinentes.

23. — Bulletin italien. T. II, n° 3, juillet-septembre 1902. — H. Hauvette. Sur un quatrain géographique de Pétrarque (il y mentionne la Loire sous la forme *Era*, familière aux auteurs toscans, et peut-être la Garonne). — Id. Une nouvelle lettre de Marguerite de Navarre en italien. = Bibliographie : *C. Bertani*. Pietro Aretino e le sue opere (réhabilitation savante, ingénieuse, mais inadmissible). — *Gius. Dalla Santa*. Il viaggio di Gustavo III, re di Svezia, negli Stati veneti e nella Dominante, 1784 (très intéressant).

24. — Bulletin de littérature ecclésiastique. 1902, n°s 7-8. — Marc Dubruel. Une lettre inédite de M. Olier adressée à l'évêque de Pamiers, alors que Caulet était encore indemne de la « maladie » janséniste, 1645. — Louis Saltet. L'évêché d'*Arisitum* (l'identification d'*Arisitum* et d'Alais est insoutenable; ce diocèse mérovingien correspondait au pays actuel d'Hierle, autrefois baronnie. Quicherat avait raison contre Longnon).

25. — Nouvelle Revue historique de droit. 1902, n° 4. — P.-F. Girard. L'histoire des Douze Tables (repousse nettement l'hypothèse de M. Lambert, qui déclare cette loi apocryphe et en attribue la rédaction à Sex. Aelius Paetus Catus, l'auteur des *Tripertita*. Cette hypothèse, qui s'appuie sur celle d'E. Pais, est purement gratuite). — J. Declareuil. Quelques problèmes d'histoire des institutions municipales au temps de l'empire romain; suite (critique des arguments en faveur de la décadence du régime municipal au iiie siècle). — L. Marchand. Les gard'orphènes à Lille; fin. — A.-E. Sayous. Bordereaux de marchés à livrer sur tulipes. Haarlem et Amsterdam, 1636.

26. — Revue générale du droit, de la législation et de la jurisprudence. 1902, mai-juin. — G. Platon. L'hommage féodal comme moyen de contracter des obligations privées; fin (adaptation intéressante de la théorie d'Ehrenberg, *Commendation und Huldigung*). — J. Lefort. La Faculté de droit de Poitiers avant la Révolution (d'après l'ouvrage de L. Michon). = Juillet-août. Bonfante. Comment le droit public et le droit privé se sont différenciés à Rome. — Sir Alfred Lyall. Les relations de l'Église et de l'État en Chine (l'Église en Chine vit libre sous l'hégémonie toute-puissante de l'État). — J. Lefort. Notice sur la vie et les travaux de M. Laferrière.

27. — Revue d'histoire, rédigée à l'état-major de l'armée (section historique). 4e année, 1902, juin. — L'origine des grandes manœuvres. Les camps d'instruction aux XVIIe et XVIIIe siècles; ch. III : les camps d'instruction sous Louis XV après la guerre de la Succession d'Autriche; suite. — La campagne de 1805 en Allemagne. Ulm (marche forcée vers Ulm par un temps affreux et sans approvisionnements préparés. Indiscipline de l'armée française et souffrances des habitants. Concentration vers Augsbourg, Napoléon étant convaincu que Mack ne commettrait pas la faute de l'attendre dans Ulm); suite en juillet (défense désespérée de Dupont); en août (le 12 octobre, Napoléon prend ses mesures pour attaquer sur l'Iller l'armée autrichienne, qu'il y croit concentrée tout entière; c'est dans la nuit du 13 au 14 qu'il ordonne de porter toute l'armée sur la rive gauche du Danube. Bataille d'Elchingen et poursuite des Autrichiens en retraite); suite en septembre (pièces justificatives). — La division Dombrowski dans la campagne de 1812 (publie, avec une introduction explicative, un mémoire inédit de Dombrowski); suite en août. — La guerre de 1870-1871. La journée du 6 août en Lorraine; 1re partie : bataille de Forbach; suite en juillet, considérations sur cette bataille (perdue par la défense passive du 2e corps français et la non-intervention du 3e); en août; 2e partie : les Opérations du 3e corps; en septembre : la Journée du 7 août en Lorraine. = Juillet. La campagne de 1794 à l'armée du Nord, 17 pluviôse-8 messidor an II; suite en septembre. = Août. La bataille de Sédiman (opérations de Desaix contre Mourad-Bey, août-septembre 1798).

28. — Le Correspondant. 25 février 1902. — Ch. DE LA RONCIÈRE. L'armateur Ango et la liberté des mers (brillant récit de la carrière commerciale et maritime d'Ango, que M. E. Guénin vient de retracer. Pendant dix ans, de 1527 à 1537, Ango a lutté sur les mers contre l'insolence portugaise, appuyée sur l'autorité pontificale, pour la liberté du commerce et des entreprises coloniales. Il dut céder devant les trahisons de l'amiral Brion-Chabot et la faiblesse de François Ier). — A. BAUDRILLART. Vercingétorix (d'après C. Jullian). — LANZAC DE LABORIE. Louis XIII et la jeunesse de Louis XIV (d'après *les Origines du château de Versailles,* de Nolhac). = 10 mars. LAVOLLÉE. La Révolution de 1789 et le temps présent. — F. KLEIN. Un renouvellement des études ecclésiastiques (à propos du livre de M. Hogan, les Études du clergé et des lettres de Mgrs Mignot et Le Camus). = 25 mars. LANZAC DE LABORIE. Un émigré attardé (à propos des mémoires du comte de Moriolles, 1789-1833). = 10 avril. Vicomte DE MEAUX. Souvenirs politiques (I : l'Assemblée nationale à Bordeaux; suite le 10 mai. II : la Paix en 1871. La Commune; suite le 25 mai. III : le 24 mai; très intéressant). = 25 avril. A. LÉGER. L'américanisation du monde. — TROGAN. Les élections en Europe à la fin du XIXe siècle. = 10 mai. L. DE MEURVILLE. Le Saint-Suaire de Turin (oppose de bons arguments à la déplorable mystification qui, contrairement à la science, à l'exégèse,

à la critique historique et au bon sens, voudrait faire prendre l'image tracée au XIVe siècle sur le Saint-Suaire de Lirey pour une reproduction authentique du corps du Christ). — Guizot à Gand, 1815 (mémoire de Guizot, envoyé par Goltz à Hardenberg, où Guizot indique aux alliés les moyens de rétablir la royauté en France sans une lutte longue et difficile. On voit dans la lettre de Goltz que Guizot était resté au ministère de l'Intérieur sous Carnot pour pouvoir y servir secrètement les intérêts de Louis XVIII). — G. DE GRANDMAISON. Le couronnement du roi d'Espagne (historique intéressant de ce cérémonial). = 25 mai. Cardinal MATHIEU. Le concordat de 1801. Les négociations et les premières discussions; suite le 10 août (les premiers projets. Échec de Spina. Récit très vivant des négociations entre Bernier et Spina, jusqu'à l'envoi à Rome du cinquième projet de concordat proposé par Bonaparte et à la mission de Cacault). — SURBLED. Au Canada. Le cinquantenaire de l'Université Laval. = 10 juin. PIOLET. L'avenir du Sud-Africain; fin le 25 juin (ce remarquable exposé de l'histoire des colonies sud-africaines a pour conclusion que l'avenir y appartient aux noirs; nous ne croyons pas cette conclusion juste. Le Sud-Africain deviendra une confédération libre où l'élément hollandais prédominera). — HÉLIARD. Les nationaux par naturalisation chez les peuples européens (démontre les avantages apportés aux divers peuples par les naturalisés). — Baron DE WISMES. L'esprit des escrocs (amusante histoire anecdotique de la grande escroquerie). = 25 juin. Vicomte DE RICHEMONT. La France et le Saint-Siège en 1815 (d'après les dépêches inédites du cardinal Consalvi. Cette première partie a trait à la mission de Consalvi à Paris à la veille du Congrès de Vienne pour obtenir le retrait des articles organiques, la restitution d'Avignon et de Carpentras et celle des Marches). — MURY. Aux Antilles. Blancs, noirs et mulâtres. — KLEIN. Le prédécesseur du cardinal Lavigerie. La question arabe en Algérie (Mgr Pavie, évêque d'Alger de 1846 à 1866. Il eut pour programme de travailler à l'assimilation des Arabes par la propagande catholique). = 10 juillet. B. DE LACOMBE. Talleyrand. L'évêque d'Autun; suite et fin les 25 juill., 10 et 25 août et 10 sept. (retrace toute l'histoire des débuts de Talleyrand, engagé malgré lui dans la carrière ecclésiastique, jusqu'au 19 mars 1792, où le pape l'excommunia, s'il refusait de se rétracter, avec les évêques schismatiques qu'il avait consacrés. Après la fédération de 1790 et la signature de la constitution civile du clergé, Talleyrand avait, en 1791, donné sa démission d'évêque d'Autun. Louis XVI avait résisté deux ans avant de le nommer, par condescendance pour le père de Talleyrand, près de mourir. Talleyrand se trouva constamment en désaccord avec son chapitre et son clergé, tout dévoués aux idées conservatrices. Son programme électoral de 1789, où il trace un admirable plan de réformes, n'avait pas empêché son élection comme député du clergé, mais la rupture fut complète quand il proposa la sécularisation des biens ecclésiastiques. Néanmoins, il se montrait diplomate achevé dans les adresses

et les lettres par lesquelles il cherchait à expliquer sa conduite à son clergé. M. de Lacombe a retracé toute cette histoire qui fait si bien connaître le caractère de Talleyrand, sa supériorité intellectuelle, sa séduction, son absence de scrupules, grâce aux quatorze volumes de documents sur Talleyrand recueillis par Dupanloup). — A. Baudrillart. La question protestante à la fin du XVIIe siècle (à propos des mémoires des évêques en 1698, publ. par J. Lemoine; impartiale analyse, malheureusement précédée d'une tirade aussi injuste que déplacée sur l'intolérance et l'hypocrisie des protestants). = 25 juillet. Comte de Villeneuve-Bargemont. Les Journées de juillet 1830 (fragments de lettres écrites pendant la Révolution; quelques traits curieux, surtout sur la curée des places). — H. Bordeaux. La vie de société en France. = 10 août. Adr. Lapparent. Les fouilles de Suse (bon exposé des découvertes de MM. Scheil et de Morgan sur l'ancienne civilisation de l'Élam). — L. Michon. Lord Kitchener. = 25 août. P. Allard. Persécutés d'autrefois et persécutés d'aujourd'hui (recommandations, bien superflues, faites aux catholiques d'aujourd'hui de ne pas imiter la patience des chrétiens d'autrefois). — Lanzac de Laborie. Portraits et récits militaires (à propos d'une série d'ouvrages sur Luxembourg, La Fayette, Bonchamps, Ney, Moncey, Pichegru, etc.).

29. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1902, 20 juillet. — Florian Jubaru. Le martyre de sainte Agnès (et les fouilles récentes exécutées à Sainte-Agnès-hors-les-Murs; donne une traduction certaine de l'inscription « Constantino Deo; » montre que sainte Agnès n'a pas péri par le feu, puisqu'au IVe siècle son corps était encore entier). — Eug. Griselle. Le Quiétisme. Lettres inédites du frère de Bossuet; suite les 5 et 20 sept. et le 5 oct. 1697-1698 (très intéressant; publié avec grand soin). — H. Chérot. Une lettre inédite de saint Vincent de Paul (à l'archevêque de Reims, concernant la cure de Sedan, 21 sept. 1644). — Jos. de Catellan. Les grandes collections conciliaires (résume l'ouvrage du P. H. Quentin). — M. Jullien. Le culte chrétien dans les temples de l'antique Égypte. — Alf. Hamy. Louis Jolliet (résume un livre très intéressant de M. Gagnon sur Jolliet et Marquette, deux Français qui les premiers explorèrent le Mississipi, en 1673; Cavalier de la Salle n'a fait, en 1682, que compléter leur découverte. Critique très sévère des travaux de Margry et de Gravier). = 5 août. Jos. Brucker. La « Question biblique » (le livre d'Hourin « n'est guère de nature à faire avancer la « Question biblique; » il est plus propre à égarer qu'à renseigner ceux qui ne la connaissent pas très bien »). = 20 août. Jos. de Joannis. Le Saint-Suaire de Turin. — Jos. Brucker. Le Saint-Suaire et l'exégèse. = 5 septembre. G. Longhaye. Les dernières années de Montalembert, 1850-1870; 1er art.; fin le 20 septembre. = 5 octobre. M. de Mély. Le Saint-Suaire de Turin. Réponse à M. de Joannis et observations sur cette réponse (discussion sur les données scientifiques du problème).

30. — La Revue de Paris. 1902, 15 juin. — Ludovic de Conten-

son. Un régiment sous Louis XIII (d'après la *Vie, Mémoires et Histoire de messire Jean de Gangnières, comte de Souvigny*. Scènes de la vie militaire). — Ch. de Montalembert et Louis Veuillot. Lettres à l'abbé Delor; suite (intéressant pour l'histoire du parti catholique sous le second Empire et du conflit entre les deux chefs extrêmes de ce parti, Montalembert et Veuillot). — Maurice Albert. Napoléon et les théâtres populaires; fin le 1er juillet. = 1er juillet. André Chevrillon. La jeunesse de Taine; fin le 15 juillet. — Pierre de Ségur. Rostopchine en 1812. — Paul Fauchille. Comment se préparaient des élections en 1818. = 15 juillet. Madame de Rémusat. Lettres de province, 1815-1817; suite les 1er et 15 août, 1er et 15 septembre (Madame de Rémusat était alors à Toulouse, où son mari fut préfet du 12 juillet 1815 en février 1817; de là elle entretient une active correspondance avec une ancienne et très fidèle amie, Mme Chéron, nièce de l'abbé Morellet. Ses lettres donnent de très intéressants détails sur l'état des esprits dans cette région pendant les débuts si difficiles de la seconde Restauration). — Jean Lemoine et André Lichtenberger. De La Vallière à Montespan; I : les Intrigues contre Mlle de la Vallière (récit fort piquant où sont utilisés nombre de documents inédits, entre autres la correspondance du prince de Condé et du duc d'Enghien, son fils, avec Marie de Gonzague, reine de Pologne); suite le 15 août : la Lutte pour le roi (comment Mme de Montespan devint la maîtresse du roi dans des circonstances qui plaident en partie pour elle et sans aucun recours à la sorcellerie); fin le 15 septembre : M. de Montespan (M. de Montespan n'a pas été le mari austère qu'on a parfois représenté; il parut, au contraire, à certains moments, disposé à tirer profit de la situation de sa femme à la cour; à d'autres, il voulait se fâcher et faire des éclats. « En somme, il tint son personnage de telle façon que ses contemporains se crurent dispensés de le plaindre et que peut-être la postérité, bien informée, fera comme eux »). — H. Parigot. Alexandre Dumas et l'histoire. = 1er août. L. Liard. La fondation des Universités françaises. — Daniel Halévy. Le mariage de Michelet. = 1er septembre. Louis Batiffol. Au temps du siège de la Rochelle (résume les pièces du procès de trahison intenté à Charles de Bréault de la Grotière, seigneur huguenot, arrêté près de la Haye du Puits, porteur d'une lettre de Guiton, capitaine de la Rochelle, qui lui donnait pleins pouvoirs pour lever et amener le plus de gens d'armes qu'il pourrait. Une fois le siège fini, La Grotière fut jugé, condamné à mort et exécuté).

31. — Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1902. Bulletin de mars-avril. — Mlle D. Menant. L'entretien du feu sacré dans le culte mazdéen. — Ch. Joret. Notice sur la vie et les travaux de M. de la Borderie. — Jules Lair. Notice sur la vie et les travaux de M. Célestin Port. = Mai-juin. René Brissaud. Rapport à M. le secrétaire perpétuel sur une mission dans le désert de Syrie (le résultat de cette campagne a été de relever neuf cents textes safaïtiques nouveaux sur les rives du

[illegible] — Le R. P. [illegible]. Le [illegible] sarcophage [illegible] de Sainte-[illegible]. — [illegible]. Note sur les fouilles du [illegible]. — [illegible]. Le « centenaire [illegible] » et le mot « centenaire » [illegible]. — Pierre [illegible]. Rapport [illegible]. — [illegible]. Le [illegible] A de Gaden [illegible]

12. — Académie des sciences morales et politiques. *Séances et* [illegible] — [illegible]. Les interventions [illegible] M. [illegible]. Henri [illegible] M. F.-T. Perrens: [illegible] que Perrens [illegible] — [illegible] Les [illegible] à la [illegible] Saint-François de [illegible] la Lumière [illegible] — [illegible]

13. — Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. [illegible]

— Maillard. Le château royal de Saint Hubert; suite en févr. et août 1901 et en févr. 1902. = Févr. 1901. P. de Nolhac. Trianon de porcelaine. = Mai. J. Fennebresque. L'ermitage de Mme de Pompadour. — Auscher. Marie-Antoinette et la manufacture de Sèvres. — Coüard. Une cousine germaine de Lazare Hoche (la sœur Marie-Émélie Merlière). — E. Caron. Quelques documents relatifs aux origines du domaine de Versailles. = Août. Ch. Bonnet. Mme Bonaparte à la Malmaison (I. L'acquisition de l'étang de Saint-Cucuphas; II. Joséphine et les écoles de Rueil en février 1902). — Marquet de Vasselot. Trois œuvres inconnues de S. Mazière, J.-I. Caffieri et C.-A. Bridan. — E. Mareuse. Excursion d'un Anglais à Versailles en 1802. — P. Fromageot. Pierre-François Tissot (1768-1854; fin en nov.). = Févr. 1902. Auscher. La manufacture de Sèvres sous la Révolution. — Comte Fleury. Le comte et la comtesse du Nord à Versailles en 1782. — Pinson. Rachat par Louis XIII en 1617 du péage et moulin banal de Meulan aliénés par le duc d'Alençon, seigneur apanagiste. = Mai 1902. P. de Nolhac. L'orangerie de Mansart. — J. Fennebresque. Construction projetée, sous Louis XIV, d'un pavillon dit d'Apollon. — P. Fromageot. Le jardin du marquis de Cubières. — G. Moussoir. Un procès révolutionnaire à Versailles, les détenus du Temple, 1797-1798 (d'après les archives du tribunal; grand procès de conspiration royaliste intenté à cinquante et un citoyens des départements d'Eure et d'Eure-et-Loir, dont huit seulement furent jugés après quatorze mois de détention et tous acquittés, sauf Truy, condamné à six mois d'emprisonnement pour avoir illégalement fait sonner les cloches).

34. — Revue historique de Provence. 1901, n° 3. — Doublet. Le procès de la Cadière et l'opinion publique en Provence, d'après une lettre inédite de Mgr de Surian, évêque de Vence, octobre 1731. — Labande. L'occupation du Pont-Saint-Esprit par les grandes compagnies, 1360-1361; fin. — A. Lefas. Origine des institutions municipales en Provence; suite et fin, nos 4 et 5. = Comptes-rendus : *Dr Alezais*. Les anciens chirurgiens et barbiers de Marseille. — *Abbé Espitallier*. Les évêques de Fréjus du xiiie au xviiie s. — *J. Fournier*. La marine militaire à Marseille sous les comtes de Provence. = N° 4. M. Clerc. Les Phéniciens dans la région de Marseille avant l'arrivée des Grecs; suite et fin, nos 5 et 6. — *M. Bertrand*. Les véritables armoiries de Cannes (écu long portant sur champ d'azur une palme d'argent posée en barre accompagnée de deux lettres, C et A de même, l'une en chef, l'autre en pointe). = Compte-rendu : *H. Oddo*. Le chevalier Roze. = N° 5. M. Raimbault. Les obligations de l'administrateur de l'abbaye Saint-Victor. = Comptes-rendus : *Abbé Maurel*. Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes. — *G. Chavernac*. Essai sur les origines du métayage en Provence. — *Cherrier*. Vie de la vénérable Pauline de Pinczon. = N° 6. ***. L'invasion de la Provence et le siège de Toulon par le duc de Savoie en 1707; suite et fin, nos 7, 8, 9. — P. Masson. Le canal de Provence au xviie et au xviiie s.; fin, n° 7. — Fontanille.

Recherches sur l'art provençal; suite, nos 9, 10. = Comptes-rendus : *A. Estrangin*. Les procureurs et les avoués à Marseille. — *Hall*. The Romans on the Riviera and the Rhône. = No 7. C. Jullian. La politique romaine en Provence. — N. Coste. Liste des peintres, sculpteurs, architectes, enlumineurs, orfèvres ayant séjourné à Aix-en-Provence depuis le moyen âge jusqu'au XIIe s. = No 8. Duhamel. La cour pontificale et les jésuites sous Clément XIII, d'après une correspondance secrète d'un agent de la ville d'Avignon à Rome, 1757-1768; suite et fin, nos 9 à 12 de 1901, 1 et 2 de 1902. — V. Bourrilly. Un ambassadeur turc à Marseille en octobre 1534. — G. Doublet. Les monts-de-piété agricoles fondés par Godeau dans le diocèse de Vence; suite et fin, nos 9 et 10. = Comptes-rendus : *Marquis de Boisgelin*. Esquisses généalogiques sur les familles de Provence. — *F. Kiener*. Verfassungsgesch. der Provence seit der Ostgothenherrschaft bis zur Errichtung der Konsulats. — *Lafargue*. Lou libre nouvial de Madoumaiselo Roso Laforguo e dal Viscomt Bernat d'Armagnac. — *Cauvin*. La formation de la Société populaire de Sisteron. = No 9. P.-H. Bigot. Le procès de Cinq-Mars et de Thou. Richelieu à Tarascon, 13 juin-17 août 1642; fin, no 10. — Conio. Extrait du cartulaire de Jacques Aube, viguier de Marseille de 1363 à 1364. = Comptes-rendus : *Fournier*. Les chemins de transhumance en Provence et en Dauphiné. — Inventaire analytique des titres de la maison de Forbin. = No 10. L.-G. Pélissier. La reprise des îles de Lérins, mars-avril 1637. Documents inédits; fin, no 11. = Comptes-rendus : *Roussel* et *Duhamel*. Une ancienne capitale : Orange. — Lettre de M. Jullian invitant les savants provençaux à écrire une histoire de Riez. = No 11. Dr Alezais. La lutte contre la peste en Provence au XVIIe et au XVIIIe s.; suite, no 12. = No 12. Abbé Requin. La question de l'imprimerie à Avignon en 1444 et en 1446. Réponse à M. Bayle. = Comptes-rendus : *Teissier*. Monuments historiques du Var. — *E. Perrier*. Les coffres d'une grande dame provençale (Catherine de Maurel, dame de Baudel. Inventaire de 1725). = La Revue historique de Provence a largement tenu toutes les espérances qu'elle avait fait concevoir. Les articles de fond de MM. Doublet, Labande, Lefas, Clerc, Masson, Jullian, Bigot, les documents publiés par MM. Duhamel, Bourrilly, Pélissier, etc., offrent un intérêt considérable pour l'histoire générale de la France. On est heureux aussi de signaler dans cette Revue l'étroite et féconde association des universitaires avec les membres des Sociétés savantes locales.

35. — Revue d'Histoire de Lyon. 1902. Fasc. 1. — G. Guigue. Notes sur la liste des doyens de l'église métropolitaine de Lyon, du XVe au XVIIIe s. — Baldensperger. Les *Deux amants de Lyon* dans la littérature. — Latreille et Roustan. Le romantisme à Lyon : Chateaubriand et l'abbé de Bonnevin; suite dans le fasc. 4 (Mme Desbordes-Valmore). — Lambert d'Herbigny. Mémoire sur le gouvernement de Lyon, 1697, avec une introduction et des notes de Mlle Marie Chavannes; suite et fin dans les fasc. 2, 3 et 4 (les chapitres les plus intéressants

concernent les finances et le commerce. Ce document est publié ici en entier pour la première fois). = Bibliographie : le Mouvement historique lyonnais en 1901. = Fasc. 2. FABIA. La querelle des Lyonnais et des Viennois en 68-69 ap. J.-C. — HERRIOT. Camille Jordan et la Restauration, 1814-1821; suite des fasc. 3-4 (étude importante pour l'histoire de la Restauration, en particulier pour les insurrections lyonnaises de 1817-1818, nombreux documents inédits tirés des archives Boubei, Loménie, de la bibl. de Lyon). = Bibliographie : les Cahiers de M. Séguin, avocat au Parlement, 1710-1770, publ. par *M. Galle*. — *Dupond*. Légendes et histoires trivoltiennes. — *Prottière*. Les armoiries de Tarare. = Fasc. 3. FAYARD. Les vins du Beaujolais au XVIIIe s. Une crise de mévente; le monopole des commissaires; un essai de coopération; fin dans le fasc. 4. = Bibliographie : Obituaire de l'église de Lyon, publ. par *M.-C. Guigue* et *Georges Guigue*. Martyrologe de l'église de Lyon, texte inédit du XIIIe s., publ. par *J. Condamin* et *J.-B. Vanel* (d'après un précieux ms. de Bologne. Le martyrologe est très mal annoté).

---

36. — Revue d'Alsace. 1902, juillet-août. — Rod. REUSS. Une médaille alsatique. Documents inédits relatifs à la célébration de la fête séculaire de la réunion de Strasbourg à la France, 1781. — E. KELLER. Saint Nicolas ou un prieuré dans les Vosges; fin. — J. LIBLIN et A. GASSER. La chronique de François-Joseph Wührlin, bourgeois de Hartmanswiller, 1560-1825; suite (années 1811-1815; le chroniqueur note de singulières légendes sur Napoléon). — Angel INGOLD. Les troubles de Landser il y a cent ans. = Livres nouveaux : *Schmidlin*. Ursprung und Entfaltung der Habsburgischen Rechte im Oberelsass (excellent).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. Prosper-Émile Garnault vient de mourir à la Rochelle, le 7 septembre 1902, dans sa soixante-douzième année. Frère de l'amiral Jules Garnault, ancien secrétaire de la Chambre de commerce et lauréat de l'Institut, M. Garnault est l'auteur d'une *Histoire du commerce rochelais au XVIII*e *siècle* et d'un autre ouvrage intitulé *la Juridiction consulaire et la Bourse de commerce de la Rochelle.* Travailleur infatigable, il venait de terminer *le Livre d'or de la Chambre de commerce,* dans lequel il fait revivre tous les directeurs depuis 1719, année où la Chambre fut créée, jusqu'à nos jours. C'est une suite de biographies et de portraits du plus haut intérêt. Ces armateurs, dont les vaisseaux essuyèrent plus d'une fois le feu des canons anglais pendant la guerre de Sept ans et pendant la guerre pour l'indépendance des États-Unis, comptaient parmi eux beaucoup de réformés que les lois du royaume confinaient dans le commerce. Ils pouvaient souvent faire la preuve de leurs quartiers de noblesse, mais surtout ils étaient de manières courtoises et de sûre probité. Ils étaient lettrés, curieux des sciences, amis des lumières, parlaient et écrivaient plusieurs langues, ils aimaient les arts, et leurs hôtels renfermaient des meubles précieux, de riches bibliothèques et des faïences incomparables. M. Garnault, avec une sûre érudition, a ressuscité les traits et les mœurs de ces hommes, qui furent la gloire de leur cité et l'honneur du commerce français. M. de Richemond.

— Une Commission a été instituée par Mgr Richard, archevêque de Paris et cardinal, pour promouvoir la cause de béatification des martyrs de septembre 1792 à Paris; elle s'est réunie le 16 juin 1902. On n'avait pas pensé à cela sous la Restauration!

— Le 32e fascicule du *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* (Hachette) comprend les mots *Magister equitum* à *Medicus;* à noter en particulier les articles de R. Cagnat sur les institutions militaires (*Magister equitum* et *peditum, Manipulus*) et Ch. Lécrivain sur le droit et l'organisation judiciaire (*magistratus, majestas, mancipatio et mancipium, manus*), ainsi que l'important article *matrimonium,* rédigé, pour la Grèce, par MM. Beauchet et Collignon, pour Rome, par M. Ch. Lécrivain.

— Le tome IV des *Layettes du Trésor des chartes,* 1261-1270, vient de paraître, avec une savante introduction par M. Élie Berger, sur *les Dernières années de saint Louis,* 1261-1270 (Plon et Nourrit. Prix : 36 francs).

— On ne lira pas sans intérêt ni profit l'étude consacrée par M. Georges Daumet à *Calais sous la domination anglaise* (ouvrage publié au nom de l'Académie d'Arras. Arras, impr. Répessé-Crépel, 1902, 211 p.). L'histoire même de la ville, depuis la conquête de 1347 jusqu'à la reprise de 1558, est assez brève et monotone; mais les chapitres sur l'administration municipale, ceux surtout qui concernent le commerce à Calais, la compagnie de l'étaple et sa décadence méritent de retenir l'attention des historiens. On y trouvera l'indication d'assez nombreux documents consultés au P. Record Office et une notable série de pièces justificatives tirées du même dépôt.

— Le *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français* a publié en un seul fascicule de 240 p. les nos 6 à 9, du 15 juin au 15 sept. 1902. Ce petit volume offre un intérêt tout particulier pour l'histoire. Il contient les discours prononcés le 25 mai 1902 à la séance commémorative de la loi du 18 germinal an X, qui mit l'Église protestante sur un pied d'égalité avec l'Église catholique, ceux prononcés le 26 mai 1902 à la séance du Cinquantenaire de la Société d'Histoire, ceux enfin prononcés le 27 mai au banquet offert au président de la Société, M. F. de Schickler, à la munificence duquel la Société doit le local de sa bibliothèque et une grande partie des richesses qu'elle contient. Vient ensuite le compte-rendu de l'exposition rétrospective, qui réunit du 22 mai au 4 juin une admirable collection de documents, de portraits, d'objets d'art et de reliques de toute nature relatifs à l'Histoire du protestantisme français. Ce compte-rendu, dont M. Weiss est le principal auteur, avec la collaboration de MM. Lods, Th. Dufour et F. de Schickler, est illustré par plus de quarante reproductions très bien venues et contient dix-sept documents inédits ou peu connus dont les originaux étaient exposés. Ce fascicule, qui fait le plus grand honneur à la diligence de M. Weiss, a une véritable importance historique et artistique.

— M. G. Michaud a réédité en volume, en la revisant et en la complétant, l'introduction qu'il avait mise en tête de son édition des Pensées de Pascal, la seule qui donne l'impression directe du manuscrit. *Les Époques de la Pensée de Pascal* (Fontemoing) sont un beau et bon livre qui pose avec une extrême précision tous les problèmes que soulève la biographie intellectuelle et morale de Pascal, et les résout presque tous. — Le 6e appendice contient une série de précieuses observations sur les travaux de Brunschvicq, Lanson, Giraud, Boutroux et Hatzfeld relatifs à Pascal.

— Le tome XVI des *Mémoires de Saint-Simon*, publiés par M. de Boislisle, contient l'année 1708. Dans l'appendice, nous trouvons les additions de Saint-Simon au Journal de Dangeau, des fragments inédits de Saint-Simon sur les Beringhen, les marquis de la Frette, les Pompadour, le comte de Lionne, le comte de Fiesque, les Conflans Saint-Rémy, des documents sur la mort du duc de Mantoue, sur le

combat d'Audenarde, un mémoire sur la campagne de 1708 en Flandre par le chevalier de Bellerive, des lettres et mémoires du duc du Maine, des lettres de la princesse des Ursins au duc de Noailles et de M. Amelot à M. Desmaretz. On trouvera aussi de nombreux documents inédits dans les additions et corrections.

— M. Ernest Dupuy vient de donner du *Paradoxe sur le Comédien* de Diderot (Société française d'imprimerie) une édition critique qui soulève des problèmes intéressants sur l'authenticité des œuvres de Diderot, publiées par Naigeon en 1798, et sur les œuvres posthumes parues en 1830 d'après les papiers de Naigeon. Il ressort de la trouvaille faite par M. Dupuy d'un manuscrit incomplet du *Paradoxe sur le Comédien*, de la main de Naigeon, que celui-ci a composé le *Paradoxe* en remaniant largement deux lettres de Diderot sur l'art dramatique qui se trouvent dans la correspondance de Grimm. Le travail de M. Dupuy est une contribution d'une importance capitale à la question si délicate du texte de Diderot. Celui-ci, il faut le rappeler, avait malheureusement donné carte blanche à Naigeon, comme éditeur désigné de ses ouvrages, d'ajouter et de retrancher à son gré.

— Une nouvelle série vient de prendre place dans la *Collection de documents relatifs à l'Histoire de Paris pendant la Révolution française* (Cerf, Noblet et Quantin). C'est la série consacrée aux *Volontaires nationaux*, commencée par M. L. Chassin et continuée par M. L. Hennet. Le premier volume contient l'Historique militaire et les États de service des huit premiers bataillons de Paris, levés en 1791 et 1792. L'étude de ces documents modifiera sensiblement, croyons-nous, les conclusions auxquelles M. C. Rousset s'était arrêté. On y verra combien général a été le mouvement d'enthousiasme qui a armé les volontaires aussi bien en 1792 qu'en 1791; et les états de service permettent de constater la part considérable prise par les volontaires de Paris aux guerres de la Révolution et de l'Empire. Nous signalerons comme particulièrement intéressant le chapitre consacré au 5e bataillon de 1792.

— M. Constant de Tours a eu l'idée ingénieuse de faire une histoire des œuvres et de la vie de Victor Hugo, en indiquant leur rapport avec tous les événements du siècle. *Le Siècle de Victor Hugo* (Société française d'édition d'art) nous présente aussi l'histoire du siècle vue à travers l'œuvre de Hugo et l'œuvre de Hugo considérée comme un écho de cette histoire.

— M. L.-G. Toraude a consacré une brochure érudite, bien imprimée, illustrée avec goût, à la famille des Cadet, connue pour avoir produit un nombre respectable de médecins et de pharmaciens. Un d'eux, Louis-Claude Cadet, dit de Gassicourt, « apothicaire major » à l'hôtel royal des Invalides, avait épousé « une des plus belles femmes de France, » au témoignage du baron Thiébaud, qui fut un ami de la famille; elle plut à Louis XV, qui la rendit grosse d'un fils. Par ce

petit côté, l'histoire des Cadet de Gassicourt touche à celle de nos anciens rois. Raison de plus pour signaler l'étude de M. Toraude, dont nous nous contenterons de reproduire le titre, en l'abrégeant : *Étude scientifique, critique et anecdotique des « Cadet », 1695-1900, avec des notes biographiques sur Claude Cadet, Cadet de Vaux et leurs descendants, et contenant plus particulièrement l'historique des Cadet de Gassicourt* (édité par le *Bulletin des sciences pharmacologiques*, 104 p.).

— Le troisième volume du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*, publié par MM. G. Brière et P. Caron, marque un nouveau progrès sur le précédent, déjà supérieur au premier. Il suffira de dire que, cette fois, ce Répertoire, comparé aux publications de l'année 1900, atteint le chiffre de 4,347. On ne saurait trop louer le zèle, aussi persévérant qu'éclairé, des auteurs capables de mener à bien en si peu de temps un si lourd travail (librairie Georges Bellais, 1902, VIII-273 p.).

— C'est encore sous la direction de M. Louis Raveneau qu'a été rédigée la onzième *Bibliographie géographique annuelle* que les *Annales de Géographie* distribuent à leurs lecteurs (A. Colin, 1902); c'est un gros volume de 320 pages, rempli de notions bibliographiques et scientifiques distribuées avec méthode et mesure.

— Le tome IV de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France* est commencé (E. Leroux, 1902). La 1re livraison contient le dépouillement des publications dues à la Société de l'École des chartes (Bibliothèque de l'École), des Sociétés d'Économie sociale, de l'Enseignement supérieur, d'Ethnographie, des Études historiques, des Études juives, de Géographie, de l'Histoire de l'Art français. M. le comte de Lasteyrie tient à honneur de terminer le plus tôt possible ce formidable travail.

— M. Benjamin Rivière a publié un Supplément à son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque communale de Douai;* il contient les nos 1,240-1,478 (Plon et Nourrit, 47 p.).

Livres nouveaux. — Documents. — *Eugène Vallée.* Documents historiques sur le Maine et le Bas-Vendômois. Vendôme, Empaytaz, 58 p. — *A. Taphanel.* Mémoires de Manseau, intendant de la maison royale de Saint-Cyr. Versailles, L. Bernard. Prix : 15 fr. — *Fr. Masson.* Mémoires du comte de Moriolles sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin, 1789-1833. Ollendorff, xx-408 p. Prix : 7 fr. 50. — *Abbé O. Bled.* Regestes des évêques de Thérouanne, 500-1553; t. I, 1er fasc. : 500-1159. Saint-Omer, impr. d'Homont. (Soc. des Antiq. de la Morinie.)

Histoire générale. — *Belhomme.* Histoire de l'infanterie en France; t. V. Charles-Lavauzelle, 872 p. Prix : 8 fr. 50. — *A. Boutin.* Anciennes relations commerciales et diplomatiques de la France avec la Barbarie, 1515-1830. Étude historique et juridique. Pédone, xxv-623 p. Prix : 20 fr. — *Ch. de la Paquerie.* La vie féodale en France, du IXe siècle à la fin du XVe. Tours, Cattier, 288 p. — *L. Grasilier.* Aventuriers politiques sous la Révolution et l'Empire : le baron de Kolli; le comte Pagowski. Ollendorff. Prix : 7 fr. 50.

Histoire locale. — *L. Bouthors.* Histoire de Saint-Riquier. Abbeville, Paillart, xv-445 p. — *Chr. Pfister.* Histoire de Nancy; t. I. 775 p., ill. Prix : 25 fr. — *M. Perrod.* Étude sur la vie et sur les œuvres de Guillaume de Saint-Amour, docteur en théologie de l'Université de Paris, chanoine de Beauvais et de Mâcon, 1202-1272. Lons-le-Saunier, impr. Declume, 193 p. (Mém. de la Soc. d'émulation du Jura.) — *P. Courpron.* Essai sur l'histoire du protestantisme en Aunis et en Saintonge, 1685-1887. Cahors, impr. Coueslant, 84 p. — *G. Devisme.* Histoire de la châtellenie d'Ault. 1re partie : ses seigneurs, fasc. 1. Amiens, impr. Piteux, iv-64 p.

Biographies. — *H. Malfait.* Un magistrat de l'ancien régime : Omer Talon; sa vie et ses mœurs, 1595-1652. Société française d'imprimerie et de librairie, xxx-374 p. — *Ch. Tower.* Le marquis de la Fayette et la Révolution d'Amérique; trad. de l'anglais par M. Gaston Paris; t. I. Plon et Nourrit, v-475 p. Prix : 8 fr. — *Ch. Guignebert.* Tertullien; étude sur ses sentiments à l'égard de l'empire et de la société civile. E. Leroux, xxiv-616 p. Prix : 12 fr. — *L. Bertrand.* La vie de messire Henry de Béthune, archevêque de Bordeaux, 1404-1680. Bordeaux, Féret; Paris, A. Picard, 2 vol., xi-440 et 476 p. — *G. Dubois.* Henri de Pardaillan de Gondrin, archevêque de Sens, 1646-1674. Alençon, impr. Guy, xxxvii-589 p. — *Comte de Beauchamp.* Louis XIII, d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu. H. Laurens. Prix : 25 fr. — *G. Doublet.* Histoire de la maison de Foix-Rabat. 7e partie : la Branche aimée au xviie siècle; suite. Foix, impr. Gadrat. (Bull. de la Soc. ariégeoise des sciences, lettres et arts). — *Parfouru.* Les dépenses de Pierre Botherel, vicomte d'Apigné, 1647-1648. Rennes, Plihon et Hommay, 112 p.

Allemagne. — L'éminent historien Ernest-Ludovic Duemmler, professeur à l'Université de Berlin, vient de mourir à l'âge de soixante-treize ans. Depuis 1888, il était à la tête de la direction centrale des *Monumenta Germaniae historica*, recueil où il a publié plusieurs textes importants. Il faut mentionner en toute première ligne ses *Poetae latini aevi Carolini* (2 vol., 1881, 1884); il y fit preuve d'une connaissance très approfondie de la littérature latine à l'époque carolingienne, d'une information bibliographique aussi étendue que précise. On lui doit encore une dissertation *De Arnulfo Francorum rege* (1852) et un *Geschichte des Ostfränkischen Reichs* (2 vol., 1862, 1865), qui a fondé sa réputation scientifique.

— M. Konrad Maurer, professeur à l'Université de Munich, né le 23 avril 1823, est mort le 16 septembre dernier. Il était le représentant le plus éminent des études scandinaves en Allemagne. Fils de Ludwig von Maurer, homme d'État et historien du droit éminent, il s'était formé sous la direction de son père, de Richthofen et de Jacob Grimm. Son premier travail (1846) traitait des origines de la noblesse germanique. En 1849, il fut nommé professeur extraordinaire à Munich, en 1855, ordinaire, et toute sa vie fut consacrée à l'enseignement du droit et de l'histoire du droit dans l'Université de cette ville. Grimm avait dirigé son attention vers les institutions anglo-saxonnes et scandinaves. En 1852, il publiait son premier livre : *Die Entstehung des Isländischen Staates u. seiner Verfassung*, suivi, en 1855-1856, d'un ouvrage plus important sur la *Conversion des Norvégiens au*

Christianisme. En 1858, il visita l'Islande, et, à partir de 1860, ses cours et ses séminaires portèrent presque exclusivement sur les pays scandinaves et spécialement sur l'Islande, auxquels il consacra une série considérable de monographies traitant du droit, des institutions, des documents littéraires et historiques, des légendes et de l'histoire. M. Maurer était un admirable professeur; c'était en même temps un savant d'un dévouement à toute épreuve pour ses collègues et ses élèves. L'un d'eux, K. von Amira, tient un rang important parmi les historiens du droit. La maison de M. K. Maurer, où sa charmante femme, Valerie von Faulhaber, était unie à toutes ses pensées et à tous ses travaux, restera chère au souvenir de tous ceux qui ont eu le privilège d'y être admis.

— M. Alex. Cartellieri, professeur d'histoire à Heidelberg, a été nommé à Iéna, où il enseignera l'histoire générale. — M. Johannes Kromayer, de Czernowitz, a été nommé professeur d'histoire de l'antiquité à Halle, en remplacement d'Ed. Meyer, nommé à Berlin. — M. Julius Kærst a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à Leipzig.

— Sur l'initiative de l'Union générale des sociétés allemandes d'histoire et d'archéologie a été fondée à l'Université de Leipzig une « Centralstelle für Grundkarten ; » elle est en rapports avec le séminaire pour la géographie historique.

— Pour célébrer le cinquantième anniversaire du doctorat d'Ernest Duemmler (5 août 1902), la Société pour l'histoire de la Thuringe et de la Saxe a publié une *Festschrift* qui contient les quatre mémoires suivants : 1° Aperçu historique sur la Société et ses publications depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par le professeur Gustave Hertzberg ; 2° Jean-Pierre de Ludewig, chancelier de l'Université de Halle (Wurtembergeois, né le 15 août 1668, au château de Hohenhard, dont son père était l'intendant, mort le 6 septembre 1743), par le Dr Reinhold Brode; 3° Sur un recueil d'arrêtés municipaux pris par le magistrat de Strasbourg, de 1518 à 1673, d'après un ms. conservé à la bibliothèque de l'Université de Halle, par le prof. Max Perlbach ; 4° La candidature Hohenzollern et le comte Bismarck, par le Dr Walther Schultze (*Festschrift des Thüringisch-Sæchsischen Geschichtsvereins dem Vorsitzenden der Centraldirection der* Monumenta Germaniae, *Herrn Dr E. Dümmler, dargebracht zu der Feier seines 50jæhrigen Doctor Jubilæums*. Halle, Anton, 1902, 139 p. Prix : 3 m.).

— M. K. Lamprecht a entrepris de donner un complément à sa remarquable *Deutsche Geschichte* en y ajoutant, sous le titre *Zur jüngsten deutschen Vergangenheit* (Berlin, Gærtner), un tableau de la civilisation allemande dans la seconde moitié du XIXe siècle. Le premier volume, qui vient de paraître, est consacré à la musique, à la peinture, à la sculpture, à l'architecture, aux arts industriels, à la poésie et à l'histoire des idées. M. Lamprecht considère que le mouvement des

idées à la fin du siècle a eu son point de départ dans le mouvement artistique, où la sensibilité exaltée tient la première place. Nietzsche, qui est aux yeux de l'auteur le plus puissant des penseurs de cette période, est un poète et un nerveux, comme Wagner; chez eux se mêlent l'art et la sensualité. C'est peut-être par les analyses de détail, plus que par les idées générales, que le livre de M. Lamprecht est intéressant. Il se termine, comme de juste, par un élan de chauvinisme allemand : « Le Michel allemand vit toujours, tel que l'imagination des ancêtres représentait l'archange, patron de toutes les espérances nationales : ceint de l'épée et prêt à frapper de l'épée, il a les ailes de l'esprit et, porté par elles, il regarde la terre entière du haut des nuées. »

Autriche-Hongrie. — Le savant historien du droit, Julius Ficker, vient de mourir à Innsbruck. Parmi ses nombreux et remarquables travaux, il faut mentionner ses quatre volumes de *Forschungen zur Reichs- und Rechtsgeschichte Italiens* (1868-1874), ses recherches sur le Miroir de Saxe et le Miroir de Souabe, ses contributions aux *Regesta* de Bœhmer, sa dissertation *De Henrici VI imp. conatu electitiam regum in imperio Romano-Germanico successionem in hereditariam mutandi* (1850), et surtout son mémoire *Vom Reichsfürstenstande* (1861), qui a fait époque dans l'histoire des institutions allemandes au moyen âge.

Grande-Bretagne. — L'auteur si distingué d'*England under the Angevin kings,* miss Kate Norgate, vient de donner une importante biographie de Jean Sans-Terre sur laquelle nous reviendrons (*John Lackland.* Macmillan, vi-303 p. Prix : 8 sh. 6 d.).

— On connaît, ne serait-ce que par son titre, la chronique rimée consacrée à Robert Bruce par John Barbour, archidiacre d'Aberdeen; on connaît moins un autre poète écossais, contemporain de Barbour, appelé Hugues, Hugues de la Cour du Roi (Huchow of the awle ryale). M. Georges Neilson, dans un mémoire publié par la Société de philosophie de Glasgow, a déjà présenté de bons arguments pour prouver que cet Huchow n'est autre que sir Hew (Hugues) d'Eglinton, beau-frère (par un second mariage) de Robert le Stewart, plus tard Robert Stuart, roi d'Écosse; membre de l'Échiquier d'Écosse, où il fut appelé en même temps que John Barbour (1373), il mourut en 1376-1377. Guerrier, diplomate et juge, sir Hew fut aussi poète, comme Barbour; mais tandis que Barbour employait la rime, sir Hew pratiquait l'allitération. Autre contraste : Barbour, qui connaissait à merveille la littérature romanesque, et en particulier les aventures de la Table Ronde, a traité dans ses vers un sujet historique, contemporain, cher au cœur des patriotes écossais; il a mis de la fiction dans la réalité vivante. Sir Hew n'a écrit que des fictions, puisque ses héros sont Alexandre le Grand, Hector, Titus et Vespasien, Arthur et Gauvain, etc.; mais il a farci leurs aventures légendaires d'allusions aux événements de son temps, en particulier à ceux de la guerre de Cent ans.

Dans son poème sur la guerre de Jérusalem (Titus et Vespasien), il trouve moyen de loger un récit de la bataille de Crécy et du combat naval de Winchelsea (1350); dans *Wynnere and Wastoure*, il est hanté par le souvenir de la campagne des Anglais en France en 1358. Arthur est peint sous les traits d'Édouard III; Gauvain sous ceux du Prince Noir; et Gauvain est le héros favori de sir Hew. Ces poèmes sont surtout un écho, parfois une image ou une peinture de la vie chevaleresque au moment où, en Angleterre, elle atteint à sa plus brillante période. A M. Neilson revient le mérite d'avoir dégagé ces allusions, que l'histoire doit recueillir. Sa manière d'exposer le résultat de ses recherches est laborieuse, parfois pénible à suivre, mais pénétrante. Nous avons déjà mentionné son étude sur John Barbour (LXXV, 20); ce nouveau travail consacré à sir Hugues d'Eglinton sera également le bien venu (« *Huchown of the awle ryale* », *the Alliterative poet; a historical criticism of XIVth cent. poems ascribed to Sir Hew of Eglinton*. Glasgow, Maclehose, 1902, XIII-148). — Ch. B.

— Mme Louise Creighton vient de publier un volume d'*Historical Essays and Reviews* (Longmans) du regretté évêque de Londres Mandell Creighton. Les plus importants de ces essais, où l'on retrouve la claire intelligence et la haute impartialité de l'auteur de l'Histoire des Papes, ont trait à l'histoire d'Italie, à Dante, Æneas Sylvius, Vittorio da Feltre, Gismondo Malatesta, Olympia Morata. Les essais sur Wiclif, sur les évêques italiens de Worcester, sur le border Northumbrien ne sont pas moins dignes d'attention.

— Nous avons reçu de la librairie Macmillan la 1re livraison d'un tirage nouveau de la *Short history of the english people* de J. R. Green, édition illustrée. C'est l'exacte reproduction de l'ouvrage que nous avons plusieurs fois déjà signalé à nos lecteurs.

— La librairie Cassell commence aussi la publication par fascicules illustrés du *Social England* (2e édition; cf. *Rev. hist.*, LXXIX, 463). Cette œuvre paraîtra en quarante parties mensuelles, au prix de 1 sh. Le 1er fascicule a été mis en vente le 25 septembre, le second le 15 octobre.

— Après avoir essayé d'éclairer le mystère de Marie Stuart, M. Andrew Lang aborde le mystère du complot de Gowrie. Le complot formé pour enlever Jacques VI et l'emmener de force au château de Fastcastle est-il réel ou imaginaire? N'a-t-il pas été forgé par le roi lui-même? Contentons-nous pour aujourd'hui de dire que l'auteur, après avoir repris la question en utilisant des documents nouveaux, pense, avec sir Walter Scott, M. Frazer Tytler et M. Hill Burton, que le complot n'est pas une invention du roi, mais qu'il a été une tentative désespérée de deux jeunes gens (*James VI and the Gowrie mystery*. Longmans, 1902, XIV-280 p. Prix : 12 sh. 6 d.).

— Le manuel de M. M. Arthur H. D. Acland et Cyril Ransome (*A Handbook in outline of the political history of England to 1901*), dont la

huitième édition vient de paraître (Longmans, 1901, XVI-390 p.), a rendu d'appréciables services aux étudiants anglais; il pourra être aussi consulté utilement sur le continent et ailleurs, surtout pour l'époque moderne : le règne de Victoria occupe presque la moitié du volume. — A côté de ce répertoire de faits et de dates, on aura plaisir à feuilleter et à lire un résumé substantiel de l'archéologie religieuse, civile et militaire, de la marine, de la vie rurale et urbaine, du commerce et de l'instruction en Angleterre pendant le moyen âge. Le volume se recommande par les noms de ses collaborateurs, parmi lesquels on retrouve MM. Oman, Aug. Jessopp, Leadam, Mlle L.-T. Smith. Une illustration abondante ajoute à l'intérêt du volume (*Companion to english history. Middle ages.* Edited by Fr. Pierrepont BARNARD. Oxford, at the Clarendon Press, 1902, XV-372).

— M. Marin DIMITRESCU a publié la leçon d'ouverture qu'il a prononcée au cours libre de la Faculté des lettres et de philosophie de Bucarest, sur les traits caractéristiques de la constitution anglaise au moyen âge : *Trasurile caracteristice a le constitutiunii poporului engles in veacul de mijloc* (Bucarest, 1902, 22 pages). Les indications bibliographiques que la leçon ne comportait pas et que contient l'imprimé pourront rendre service, surtout aux lecteurs roumains.

— Les fascicules 29 et 30 de l'*Historical atlas of modern Europe* (Oxford, Clarendon Press) contiennent les cartes suivantes : l'Europe au temps de la troisième croisade, par M. R. L. POOLE; l'Allemagne, de 1648 à 1795 et de 1815 à 1897, par M. C. Grant ROBERTSON; la Scandinavie au XIIIe siècle, par M. W. A. CRAIGIE; l'Allemagne, de 1648 à 1795, l'Inde en 1792 et en 1845, par le prof. OMAN; l'Afrique du Sud avant la suppression des républiques des Boers, par M. G. Geoffroy ROBINSON (prix : 3 sh. 6 d. chaque fascicule). Avec le 30e fascicule est terminée cette entreprise, qui a demandé un effort considérable et qui profitera grandement à la science historique. Sans doute il ne remplacera ni pour l'Allemagne le Spruner-Menke, ni pour la France ce qui a paru de l'Atlas de Longnon; mais il fera connaître l'Angleterre mieux que n'importe quel autre atlas, mieux que bien des livres. On ne saurait mesurer sa gratitude à l'éminent érudit qui a dirigé cette œuvre considérable et qui en a été un des collaborateurs les mieux informés.

Italie. — Le tome IV de l'admirable *Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia,* du baron A. MANNO, publiée dans la *Biblioteca storica italiana* (Turin, Fratelli Bocca), est consacré à l'Index général en 550 p. de ce colossal travail.

— Le directeur des Archives d'État de Cagliari, M. Silvio LIPPI, vient de publier un excellent *Inventario del R. Archivio di Stato di Cagliari e notizie delle carte conservate nei più notevoli archivi communali, vescovili e capitolari della Sardegna* (Cagliari, tip. Valdès). On y remarquera l'importance des actes de notaires que l'Italie a eu la

sagesse de mettre à la disposition des historiens par une série de mesures dont nous réclamons vainement l'adoption en France. Les notices sur les archives communales, épiscopales et capitulaires de Cagliari, Ales, Bosa, Iglesias, Lanusei, Oristano, Tortoli, Sassari, Alghero, Castelsardo, Nuovo, Oziari, Tempio, permettent de se faire une idée précise des richesses contenues dans ces archives, surtout pour les XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles.

Espagne. — La *Bibliothèque espagnole* s'est augmentée cette année d'un tome III : *la Vie universitaire dans l'ancienne Espagne,* par Gustave Reynier (Paris, Picard, et Toulouse, Privat, 1902. In-12, VII-222 p.), qui continue très dignement la série inaugurée par les ouvrages de M. Morel-Fatio et de M. Rouanet. Dans la première partie de son livre, M. Reynier nous initie à l'existence universitaire à Salamanque au temps le plus prospère du célèbre *Estudio,* c'est-à-dire vers la fin du XVIe siècle. Il a repeuplé les collèges de la foule bariolée des étudiants, porteurs de la *beca :* fils de grands seigneurs, fastueux et importants; pauvres diables avides de savoir, arrivés sur une mule de louage avec l'ambition d'atteindre par un labeur obstiné à quelque confortable office; jeunes hidalgos au ventre creux, chevaliers de la *Tuna,* vivant maigrement de charités et de rapines, terrorisant bourgeois et marchands du bruit et du scandale de leurs équipées. C'est un plaisir délicat de s'arrêter aux détails du passé, ainsi évoqué, de voir la vie circuler à nouveau, jeune et impétueuse, dans la cité ranimée, étalant sous son ciel clair ses églises, ses palais blasonnés et ses cloîtres illustrés par l'enseignement des plus fameux docteurs. Dans la seconde partie de son étude, M. Reynier nous raconte les origines, le développement et la lamentable décadence des universités espagnoles, grandes et petites, depuis les illustres fondations de Salamanque et d'Alcalá jusqu'aux universités *silvestres* de Sigüenza, d'Osuna et d'Oñate. Dans cette partie même de son travail, nécessairement un peu technique, il a su introduire discrètement le détail pittoresque qui rend l'érudition aimable, et c'est le vrai charme de ce petit volume que d'y sentir partout une information large et sûre qui permet de s'abandonner, sans arrière-pensée de défiance, à la grâce distinguée de l'écrivain. — H. L.

Russie. — M. F. de Martens commence, avec le t. XIII du *Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères,* la 4e série de cette importante collection. Il est consacré aux traités avec la France de 1717 à 1807; le t. XIV contiendra les traités de 1808 à nos jours. Le t. XIII s'ouvre par une remarquable introduction historique où sont retracées les relations diplomatiques de la Russie avec la France jusqu'en 1717, date où fut signé le premier traité d'alliance conclu à Amsterdam et où la Prusse était partie contractante. Pour tous les traités de 1717 à 1783, dont les textes ont paru antérieurement, M. de Martens se contente de donner des notices

étendues et du plus haut intérêt sur les négociations diplomatiques qui ont précédé leur conclusion, avec citation de nombreux documents inédits. Mais il donne *in extenso*, pour la première fois, les actes de 1783, par lesquels la Russie prit part à la paix de Versailles, le traité d'amitié et de commerce de 1786, la convention et le traité de paix de 1801. Le volume se termine par le texte du traité de Tilsitt. Quelques mois après, Alexandre se rendant à Erfurt écrivait à sa sœur : « Bonaparte prétend que je ne suis qu'un sot. Rira bien qui rira le dernier, et moi je mets tout mon espoir en Dieu. » Ce trait peint tout entier le fourbe mystique que fut Alexandre Ier.

Suisse. — Émile Dunant, qu'un funeste accident de montagne a enlevé prématurément à l'affection de sa famille et de ses amis, le 21 août dernier, à l'âge de trente et un ans, avait débuté dans la science historique par une thèse sur les *Relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses de 1536 à 1564* (Genève, 1894). Il s'est ensuite occupé plus spécialement de la période de la République helvétique, et, à la suite de recherches étendues dans les archives de Paris, il a publié les deux ouvrages auxquels son nom restera surtout attaché : *la Réunion des Grisons à la Suisse* (Bâle et Genève, 1899) et *les Relations diplomatiques de la France et de la République helvétique, 1798-1803* (Bâle, 1901). Cependant, loin de se cantonner dans ce seul domaine, Dunant a consacré plusieurs bons travaux à l'archéologie. Membre du Comité de l'Association *pro Aventico*, il avait été chargé de l'élaboration d'un *Guide illustré du musée d'Avenches* (Genève, 1900). En 1901, il devint conservateur du musée épigraphique et du musée archéologique de Genève ; il déploya une grande activité pour améliorer le classement et l'installation de ces deux collections. En dernier lieu, Dunant avait accepté de collaborer à la publication de documents que la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a entreprise à l'occasion du 300e anniversaire de l'Escalade de 1602 ; il explora à cet effet les archives de Turin et dirigea les recherches faites dans d'autres archives d'Italie. Depuis plusieurs années, il donnait aussi, à l'Université de Genève, comme *privat-docent*, un cours sur l'histoire de la Suisse. La perte du jeune érudit, toujours prêt à mettre au service de son pays son dévouement et son zèle, sera vivement ressentie dans le cercle des historiens suisses, où Dunant avait su se faire aimer et apprécier.

Erratum du précédent numéro.

Page 214, ligne 20, *devant le nom de* M. Tuetey, *ajouter le prénom* Alexandre, *dont l'omission pourrait faire confondre le père avec le fils, nommé quatre lignes plus haut.*

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

ANTIQUITÉ.

Bérard (*Victor*). Les Phéniciens dans l'Odyssée, 213.
Dictionnaire des antiquités grecques et romaines, 440.

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Dyer (*Th. H.*). History of modern Europe; 3e édit., revue par *A. Hassall*, 224.
Hueffer (*Hermann*). Quellen zur Geschichte des Krieges von 1800, 158.
Pelletan (*Camille*). Histoire contemporaine, 362.
Poole (*R. L.*). Historical atlas of modern Europe, 448.
Venetianer (*Louis*). L'organisation des communes juives dans les différents États de l'Europe, 222.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

Chevalier (chanoine *Ul.*). Bibliothèque liturgique ; t. VIII, 89.
— Le Saint-Suaire de Lirey-Chambéry-Turin, 109.
Comba (*Emilio*). Histoire des Vaudois, 329.
Courteille (*Greffin Affagart*, seigneur *de*). Relation de Terre Sainte, 1533-1534, p. p. *J. Chavanon*, 332.
Fredericq (*Paul*). Corpus documentorum Inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae ; t. IV, 141.
— Les comptes des indulgences en 1428 et en 1517-1519 dans le diocèse d'Utrecht, 142.
— La question des indulgences dans les Pays-Bas au commencement du XVIe siècle, 372.
Guiraud (*Jean*). L'Église et les origines de la Renaissance, 398.
Houtin (abbé). Les origines de l'église d'Angers; la légende de saint René, 112.
Largent (le Père). Saint Hilaire, 92.
Ledos (*Gabriel*). Lacordaire, 361.
Sabatier (*Paul*). Regula antiqua fratrum et sororum de Poenitentia tertii ordinis S. Francisci, 88.
Vignon (*Paul*). Le linceul du Christ, 110.

ALLEMAGNE.

Benoist (*Charles*). Le prince de Bismarck, 170.
Busch (*W.*). Die Berliner Mærztage von 1848, 169.
Festschrift Dr E. Dümmler dargebracht zu der Feier seines 50 jæhr. Doctor Jubilæums, 445.
Flandin (*Étienne*). Institutions politiques de l'Europe contemporaine; t. II : l'Allemagne, 364.
Kauffmann (*Georg*). Politische Geschischte Deutschlands im XIX Jahrh., 163.
Kurth (*G.*). Saint Boniface, 95.
Lamprecht (*Karl*). Zur jüngsten deutschen Vergangenheit, 445.
Welschinger (*Henri*). Bismarck, 171.

ALSACE.

Grandidier. Nouvelles œuvres inédites; p. p. *A. M. P. Ingold*, 402.
Ingold. Voy. *Grandidier*.

AUTRICHE.

Kapper (*Anton*). Mittheilungen aus dem k. Statthaltereiarchive zu Graz, 215.
Krones (*Fr. von*). Styriaca und Verwandtes, 215.
Limburg-Stirum (*Th. de*). Cartulaire de Louis de Male, comte de Flandre, 139.
Lonchay. Comentario del coronel Francesco Verdugo de la guerra de Frisa, 142.
Margalits. Répertoire historique de la Croatie, 221.
Zub (*Felix*). Beitræge zur Genealogie und Geschichte der Steirischen Leichensteine, 215.

ESPAGNE.

Danvila y Burguero. Don Cristobal

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

de Moura, primer marqués de Castel-Rodrigo, 1538-1613, 148.
Miret y Sans (*Joaquin*). Investigacion historica sobre el vizcondado de Castellbo, 166.
Reynier (*Gustave*). La vie universitaire dans l'ancienne Espagne, 449.

ÉTATS-UNIS.

Boutmy (*E.*). Éléments d'une psychologie politique du peuple américain, 124.
Hamilton, *Gay* et *Madison*. Le Fédéraliste, 366.

EXTRÊME-ORIENT.

Cordier (*Henri*). Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, 126.

FRANCE.

Aulard et *Bayet*. Éléments de morale civique, 214.
— et *Debidour*. Récits familiers d'histoire nationale, 214.
Blum (*E.*). La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, 119.
Bricka (*C.-F.*). Indberetninger fra Charles de Dançay det franske Hof 1567-73, 333.
Brunetière. Victor Hugo, 126.
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 15 juin-15 septembre 1902, 441.
Calmette (*J.*). La diplomatie carolingienne, de 843 à 877, 96.
Calmettes (*Pierre*). Choiseul et Voltaire, 343.
Canton (*Gustave*). Napoléon antimilitariste, 357.
Challan de Belleval. Carnet de campagne d'un aide-major, du 15 juillet 1870 au 1er mars 1871, 362.
Chassin (*L.*) et *Hennet* (*L.*). Les volontaires nationaux, 442.
Chavanon (*J.*). Voy. *Courteille*.
Chevalier. Histoire de la marine française depuis les débuts de la monarchie jusqu'au traité de paix de 1763, 350.
Constant de Tours. Le siècle de Victor Hugo, 442.
Couyba (*L.*). Études sur la Fronde en Agenais et ses origines, 338.
Daumet (*Georges*). Calais sous la domination anglaise, 441.
Deberre (abbé). La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle, 344.
Delfour (*Joseph*). Les Jésuites à Poitiers, 1604-1762, 341.
Déprez (*Eugène*). Les préliminaires de la guerre de Cent ans, 97.
— Hugo Aubriot, praepositus Parisiensis et urbanus praetor, 1367-1381, 100.
Diderot. Le paradoxe du comédien; p. p. *E. Dupuy*, 442.
Du Bled (*Victor*). La société française, du XVIe au XXe siècle, 351.
Ducoudray (*G.*). Les origines du Parlement de Paris et la justice aux XIIIe et XIVe siècles, 106.
Duhoux-d'Argicourt. Armorial des gardes de la prévôté de Paris, 1060-1792, 214.
Dunand (abbé). L'abjuration du cimetière Saint-Ouen, 103.
Dupuy (*Ernest*). Voy. *Diderot*.
Durand de Fontmagne (baronne). Un séjour à l'ambassade de France à Constantinople sous le second Empire, 361.
Enlart. Manuel d'archéologie française; t. I, 91.
Fage (*René*). La vie à Tulle aux XVIIe et XVIIIe siècles, 115.
Faguet (*Émile*). La politique comparée de Montesquieu, Rousseau et Voltaire, 119.
Félice (*Paul de*). Les protestants d'autrefois; t. IV : éducation, instruction, 339.
Frémaux (*Paul*). Napoléon prisonnier. Mémoires d'un médecin de l'empereur à Sainte-Hélène, 357.
Gaillard (*Jean*). Chouart de Buzeval, évêque de Beauvais, 1651-79, 338.
Godard. De Stephano Baluzio Tutelensi, libertatum ecclesiae gallicanae deffensore, 90.
— L'honnêteté d'Étienne Baluze, 90.
Guibal (*Georges*). Mirabeau et la Provence, 415.
Hardy de Périni (général). Turenne et Condé, 1663-1671, 337.
Hancour (*Louis d'*). La conspiration de Cinq-Mars, 338.
Hennet. Voy. *Chassin*.
Heurteau (*André*). Mélanges politiques et littéraires, 363.
Jaurès (*Jean*). Histoire socialiste de la Révolution; t. III : la Législative, 353.
Jérôme (abbé). L'abbaye de Moyenmoutier, 112.
Joure (*Michel*). Le palais de justice de Nîmes, 117.
Lacolle (capitaine *Noel*). Les gardes-françaises; leur histoire, 1563-1789, 349.
Laurent (*C.*). Curiosités révolutionnaires, 369.
Lettres du Trésor des chartes; t. IV, 440.

Levasseur (*Émile*). Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France avant 1789, 387.
Levillain. Examen des chartes mérovingiennes et carolingiennes de Corbie, 94.
Marignan (*A.*). Histoire de la sculpture française en Languedoc, XIIe-XIIIe siècles, 105.
Marbeau. Le charme de l'histoire, 362.
Masson (*F.*). Marie-Louise impératrice, 354.
— Voy. *Moriolles*.
Mention (*Léon*). L'armée de l'Ancien régime, 348.
Michaud (*G.*). Les époques de la pensée de Pascal, 441.
Nolhac (*P. de*). Louis XV et Marie Leczinska, 352.
Pélissier (*Léon-G.*). Le portefeuille de la comtesse d'Albany, 358.
Picavet. Troisième congrès international d'enseignement supérieur, tenu à Paris du 30 juillet au 14 août 1900, 213.
Rébillon. Recherches sur les anciennes corporations ouvières marchandes de la ville de Rennes, 114.
Roy (*E.*). Étude sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècle, 108.
Saint-Simon. Mémoires; p. p. *M. de Boislisle*, 441.
Saulnier de La Pinelais. Les gens du roi au Parlement de Bretagne, 113.
Schoor (*C. van*). La presse sous le Consulat et sous l'Empire, 381.
Stapfer (*Paul*). Réputations littéraires; 2e série, 127.
Stryienski (*Camille*). Marie-Josèphe de Saxe et la cour de Louis XV, 347.
Toraude (*L.-G.*). Étude scientifique, critique et anecdotique des « Cadet, » 442.
Toutey. Charles le Téméraire et la ligue de Constance, 104.
Tuetey (*Alexandre*). Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française; t. VI, 214.
Tuetey (*Louis*). Procès-verbaux de la Commission des monuments, 1790-1794, 214.
Vacandard (abbé). Vie de saint Ouen, 93.
Valois (*Noël*). La France et le grand schisme d'Occident, 101.
Wahl (*Adalbert*). Die Notabelnversammlung von 1787, 155.
Weill (*Georges*). La France sous la monarchie constitutionnelle, 360.

GRANDE-BRETAGNE.

Acland (*C. H. D.*) et *Ransome* (*Cyril*). A handbook in outline of the political history of England to 1901, 447.
Barnard (*Fr. P.*). Companion to english history. Middle ages, 448.
Chevalley (*Abel*). Victoria; sa vie, son rôle, son règne, 363.
Creighton (*Louise*). Mandell Creighton's Historical essays and reviews, 447.
Dimitrescu (*Marin*). Trasurile caracteristice a le constitutiunii poporului engles in veacul de mijloc, 448.
Dunlop (*Robert*). Daniel O'Connell and the revival of national life in Ireland, 164.
Foxcroft (Miss *H. C.*). A supplement to Burnet's History of my own time, 224.
Lang (*Andrew*). James VI and the Gowrie mystery, 447.
Laughton (*John Knox*). Naval miscellany; t. I, 223.
Navy records Society, 223.
Neilson (*George*). Huchown of the awle ryale, the alliterative poet, 446.
Norgate (miss *Kate*). John Lackland, 446.
Plummer (*Ch.*). The life and times of Alfred the Great, 224.
Shaw (*William A.*). A history of the english church, 1640-1660, 151.

HONGRIE.

Erdélyi (*Paul*). Balassa Bálint, 219.
Fraknoi (*Guillaume*). Les relations ecclésiastiques et politiques de la Hongrie avec le Saint-Siège, 1000-1417, 215.
Karacsonyi (*Jean*). A magyar nemzetségek a XIV század közepéig, 221.
Marki (*Alexandre*). Album du roi Mathias, 218.
Thaly (*Coloman*). Journal de campagne du comte Antoine Eszterházy, général des Kurucz, 1706-1709, 220.

ITALIE.

Davidsohn (*R.*). Forschungen zur Geschichte von Florenz, 145.
Sol (abbé *Eugène*). Le cardinal Giacomo Simonetta, 224.

PAYS-BAS
(BELGIQUE ET HOLLANDE).

Académie royale de Belgique. Annuaire, 376.
Anseaux. La question monétaire en Belgique. Heures de travail et salaires, 384.
Awans (*R. d'*) et *Lameere* (*E.*). His-

toire de Belgique. Lectures historiques, 367.
Bacha (*E.*). La chronique liégeoise de 1402, 136.
Barbier (*V.*). Obituaire du monastère de Géronsart, 141.
Berlière (dom *U.*). Mélanges, 372.
— Dom Anselme Berthod, bollandiste, 375.
Bigwood. Les impôts généraux dans les Pays-Bas autrichiens, 384.
Biographie nationale de Belgique, 374.
Borchgrave (baron *E. de*). Daniel de Borchgrave, 374.
Borman (chevalier *C. de*). Les échevins de la souveraine justice de Liège, 380.
Bormans (*S.*) et *Schoolmeesters* (*E.*). Cartulaire de l'église de Saint-Lambert de Liège, 135.
Brants (*V.*). Jean Richardot, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas, 1597-1609, 375.
— L'Université de Louvain, 381.
Brassine (*J.*). Les paroisses de l'ancien concile de Hozémont, 373.
Brialmont (général). Émile Banning, 377.
Cauwenberghs (*E. van*). Le Stevenisme dans les environs de Hal, Enghien et Lennich-Saint-Quentin, 373.
Chauvin (*V.*). J.-N. Paquot, 375.
— et *Rœrsch*. Étude sur la vie et les travaux de Nicolas Clénard, 374.
Chestret de Haneffe (baron *de*). L'ordre du Temple dans l'ancien diocèse de Liège, 372.
Cortebeeck (*C.*). La domination française en Belgique, 369.
Cruyplants. La Belgique sous la domination française, 370.
Daris (chanoine). Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège, 371.
Delecourt (*J.*). Recueil des anciennes ordonnances de la Belgique, 144.
Delescluse et *Hanquet*. Nouvelles chartes inédites de l'abbaye d'Orval, 135.
Delplace (le P. *L.*). La Belgique sous Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, 370.
Des Marez (*Guillaume*). Les villes flamandes, 382.
Devillers (*L.*). Chartes du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, 135.
Discailles. Un négociant anversois à la fin du XVIIIe siècle, 375.
Doninck (*B. van*). Obituarium monasterii loci Sancti Bernardi S., ord. Cisterc., 141.
Donnet (*F.*). Les derniers fidèles de Marie Stuart, 368.
— Les exilés anversois à Cologne, 373.
Duvivier (*C.*). L'Escaut est-il flamand ou brabançon? 379.
Fayen (*A.*). L'*Antigraphum Petri* et les lettres concernant Lambert le Bègue conservées dans le ms. de Glasgow, 136.
Fris (*V.*). Documents concernant le soulèvement des Gantois contre Philippe le Bon, 139.
— Les idées politiques d'Olivier van Dixmude, 139.
— La Cronycke van den lande ende graefscepe van Vlaendren, 140.
— Journal de la Collace de Gand, 140.
— Esquisse de l'état économique de la Flandre au milieu du XVe siècle, 383.
Gaillard (*E.*). La keure d'Hazebrouck de 1336, 138.
Gilles de Lessines. De unitate formae; édit. *de Wulf*, 89.
Gillès de Pélichy. Le régime du travail dans les principaux ports de mer de l'Europe, 385.
— L'organisation du travail dans les ports flamands sous l'ancien régime et à l'époque moderne, 385.
Gilliodts (*L.*). Cartulaire de l'ancien consulat d'Espagne à Bruges, 138.
— Coutumes de la ville et du port de Nieuport, 139.
Gilliodts Van Severen. Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II; t. XI, 142.
Gossart (*E.*). Quelle part de responsabilité doit-on attribuer à Philippe II dans l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes? 367.
— Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II, 368.
Hachez (*F.*). Les protestants de Dour au XVIIIe siècle, 373.
Hanquet (*K.*). Étude critique sur la chronique de Saint-Hubert dite *Cantatorium*, 136.
— Voy. *Delescluse*.
Haulleville (*M. de*). Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique, 385.
Herbomez (*A. d'*). Cartulaire de Saint-Martin de Tournai; t. II, 135.
Honsay (*A.*). Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond, 382.
Houtart (*A.*). La capitation à Tournai, 384.
Houtte (*H. van*). Le droit flamand et hollandais dans les chartes de colonisation en Allemagne au XIIe et au XIIIe siècle, 379.
Hove (*A. van*). Étude sur les conflits de juridiction dans le diocèse de Liège à l'époque d'Érard de la Marck, 380.

Hubert (*Eugène*). Les finances des Pays-Bas à l'avènement de Joseph II, 144.
— Le voyage de l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens, 1781, 368.
Huisman. Documents inédits sur la cour de l'archiduchesse Marie-Élisabeth d'Autriche, gouvernante générale des Pays-Bas, 144.
Hymans et *Delcroix*. Histoire parlementaire de la Belgique, 381.
Jace (*Ch. de*). Albert Nyssens, 378.
Japikse. De verwikkelingen tusschen de Republiek en Engeland van 1660-65, 153.
Jopken. La culture de la vigne à Tournai au XVe siècle, 383.
Kenis (*A.*). Une secte en Belgique ou le Stevenisme, 373.
Kervyn de Lettenhove (*Henri*). Le baron Bruno Kervyn de Lettenhove, 377.
Kurth (*G.*). Geschichte der Areler Kirche, 374.
Laenen (*J.*). Le ministère de Botta-Adorno dans les Pays-Bas autrichiens, 1749-53, 368.
Lameere (*E.*). Le grand conseil des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 381.
Ledain et *Richard*. Cartulaire de l'aumônerie de Saint-Michel de Thouars, 115.
Leuridan (*T.*). L'avouerie de Tournai, 380.
Nys (*E.*). Alphonse Rivier, sa vie et ses œuvres, 376.
Pauw (*N. de*). Ypres contre Poperinghe. Le Livre de l'Audience, 138.
Pirenne (*Henri*). Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323 à 1328, 137.
— Histoire de Belgique, 367.
— La nationalité belge, 367.
— La hanse flamande de Londres, 382.
Plettinck. Biographie du baron J.-J. d'Anethan, ministre d'État, 376.
Poorter (*A. de*). Le manuel de Jacques de Heere, chanoine de Saint-Donatien au XVIe siècle, 141.
Poncelet (*E.*). Les bons métiers de la cité de Liège, 383.
Potter (*Louis de*). Souvenirs intimes, 378.
Poullet (*P.*). Les premières années du royaume des Pays-Bas, 370.
— La Sainte-Alliance et le royaume des Pays-Bas, 371.
Reusens (*E.*). Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai depuis ses origines jusqu'en 1559, 143.
— Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain, 143.
Ridder (*A. de*) et *Surmont de Volsberghe*. Galerie nationale. Le parlement belge, 379.
Rommel (chanoine). Un poète prêtre : Guido Gezelle, 1830-99, 378.
Rooses (*Max*). Le livre des peintres, 375.
— et *Ruelens*. Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres, 143.
Rousselle (*C.*). Biographie montoise du XIXe siècle, 378.
Schrevel (*A.-C. de*). Remi Drieux, évêque de Bruges, et les troubles des Pays-Bas, 368.
Schuermans. Les abbayes d'Alne, de Lobbes et de Soleilmont au XVIIIe s., 144.
Thys (*A.*). La persécution en Belgique sous le Directoire exécutif, 369.
— Un drame judiciaire sous l'Empire français, 1813-14, 369.
Van den Bergh (*F.*). La domination française en Belgique, 369.
Van den Gheyn (*J.*). L'obituaire du prieuré de Corssendonck, 141.
Van der Velde (*E.*). L'influence des villes sur les campagnes. La propriété foncière de 1834 à 1898, 385.
Vannerus. Les anciens dénombrements du Luxembourg, 140.
Vlaminck (*A. de*). Nécrologe du double monastère de Sainte-Brigitte à Termonde, 141.
Vlietinck. Documents inédits concernant l'occupation de la ville d'Ostende par les troupes des Provinces-Unies et de la reine d'Angleterre, 143.
Weale (*J.*). Obituaire du couvent des Carmes à Bruges, 141.
Wilmotte (*Maurice*). La Belgique morale et politique, 1830-1900, 363.
Witte (*P. de*). Histoire du Vooruit et du mouvement socialiste gantois depuis 1870, 386.
Wulf (*de*). Voy. *Gilles de Lessines*.

POLOGNE.

Moriolles (comte *de*). Mémoires sur l'émigration, la Pologne et la cour du grand-duc Constantin ; p. p. *Fr. Masson*, 459.

RUSSIE.

Martens (*F. de*). Recueil des traités et conventions conclus par la Russie avec les puissances étrangères, 449.
Nicolas-on. Histoire du développement économique de la Russie depuis l'affranchissement des serfs ; trad. p. *G-g*, 365.
Waliszewski. La dernière des Roma-

nov : Élisabeth I, impératrice de Russie, 345.

SUISSE.

Crue (*F. de*). Relations diplomatiques de Genève avec la France. Henri IV et les députés de Genève, 335.

HISTOIRE DU DROIT.

Cuzacq. La naissance, le mariage et le décès, 116.
Dobresco. L'évolution du droit, 160.
Poulet (*Henry*). Origines coutumières de l'usufruit légal, 157.
Wilhelm (*J.*). Voy. *Wilson*.
Wilson (*Woodrow*). L'État ; trad. p. *J. Wilhelm*, 366.

BIBLIOGRAPHIE.

Brière (*G.*) et *Caron* (*P.*). Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France ; 3e vol., 443.
Lasteyrie (comte *R. de*). Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France ; VI, 1, 443.
Lippi (*Silvio*). Inventario del r. archivio di stato di Cagliari, 448.
Manno (baron *A.*). Bibliografia storica degli stati della monarchia di Savoia, 448.
Maresca (*Benedetto*). Index général de l'« Arch. stor. per le prov. napoletane ; » vol. XXI-XXV, 224.
Mau (*Aug.*). Katalog der Bibliothek des k. deutschen archæologischen Instituts in Rom, 215.
Raveneau (*Louis*). Bibliographie géographique annuelle, 11e année, 443.
Revue bibliographique belge, 378.
Rivière (*Benjamin*). Catalogue des mss. de la bibliothèque communale de Douai ; supplément, 443.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

A. Bouché-Leclercq, de l'Institut. La question d'Orient au temps de Cicéron; *suite et fin*. 1
Paul Matter. La Prusse au temps de Bismarck. La Révolution de 1848 . . . . . 25, 225

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Blochet. Les relations diplomatiques des Hohenstaufen avec les sultans d'Égypte 51
A. Cans. Lettres de M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, à la comtesse de Gramont; *suite et fin* 65, 301
J. Flach. Les origines de l'ancienne France, xe et xie siècles . 250
H. Hauser. La liberté du commerce et la liberté du travail sous Henri IV. 257
A. Largemain. Un épisode de la vie de Bernardin de Saint-Pierre, 1765 78

CORRESPONDANCE.

L'Europe et la question d'Autriche. Lettres de MM. André Chéradame et Louis Eisenmann 318
Lettres de Mgr C. Douais et de M. A. Molinier 326

BULLETIN HISTORIQUE.

Belgique, 1899-1901, par Eug. Hubert 129, 367
France. Nécrologie : René de Maulde. Marquis du Fresne de Beaucourt, par G. Monod. 81, 328
— Questions d'enseignement et d'administration, par G. Monod 83
— Moyen âge, par Aug. Molinier 88
— Époque moderne, par H. Hauser, G. Monod . . . 117, 329
— Époque contemporaine, par André Lichtenberger. . 358

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Ch. Benoist. Le prince de Bismarck. (**Paul Matter.**) . . . 170
W. Busch. Die Berliner Mærztage von 1848. (**Id.**) 169
A. Danvila y Burguero. Don Cristobal de Moura. (**H. Léonardon.**) 148
R. Davidsohn. Forschungen zur Geschichte von Florenz. (**Salvémini.**) 145
D. J. Dobresco. L'évolution du droit. 160
R. Dunlop. Daniel O'Connell and the revival of national life in Ireland. (**J.-E. Driault.**) 164

Pages

GRANDIDIER. Nouvelles œuvres inédites, publ. par A.-M.-P. INGOLD. (**Rod. Reuss.**) 402
G. GUIBAL. Mirabeau et la Provence. (**Alfred Bourguet.**). . 414
J. GUIRAUD. L'Église et les origines de la Renaissance. (**G. Monod.**) 398
H. HUEFFER. Quellen zur Geschichte des Krieges von 1800. (**F. Bouvier.**). 158
N. JAPIKSE. De verwikkelingen tusschen de Republiek en Engeland, 1660-65. (**A. Waddington.**) 153
G. KAUFMANN. Politische Geschichte Deutschlands im XIX Jahrh. (**Paul Matter.**) 163
E. LEVASSEUR. Histoire des classes ouvrières. (**G. Fagniez.**) . 387
J. MIRET Y SANS. Investigacion historica sobre el vizcondado de Castellbo. (**J. Calmette.**). 166
H. POULET. Origines coutumières de l'usufruit légal. (**H. Sée.**). 157
W. A. SHAW. A history of the english church, 1640-1660. (**D. Pasquet.**) 151
A. WAHL. Die Notabelnversammlung von 1787. (**H. Sée.**). . 155
H. WELSCHINGER. Bismarck. (**Paul Matter.**) 171

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. K. Akademie der Wissenschaften (Munich) 196
2. Archiv für Papyrusforschung 190
3. Beitræge zur alten Geschichte. 190
4. Beitræge zur Bayer. Kirchengeschichte. 193
5. Hermes 191
6. Staats -u. Socialwissenschaftliche Forschungen . . . 191
7. Westdeutsche Zeitschrift f. Geschichte und Kunst . . 193
8. Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte 193
9. Zeitschrift d. histor. Vereins f. Niedersachsen . . . 194
10. Zeitschrift des Vereins f. Geschichte Schlesiens. . . 195
11. Zeitschrift des Vereins f. Thüring. Geschichte . . . 195
12. Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins . 194
13. Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft . . . 192
14. Zeitschrift für Kulturgeschichte 192
15. Zeitschrift für vergleichende Rechtswissenschaft . . 193

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch der Gesellschaft für Lothring. Geschichte . 179
2. Revue d'Alsace 179, 439

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archiv des Vereins f. Siebenbürg. Landeskunde . . 197
2. Carinthia 196
3. Zeitschrift des Ferdinandeums für Tirol 196

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana. 180
2. Annales de la Société archéologique de Nivelles. . . 187

Pages

3. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles . . 187
4. Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand 189
5. Annales de l'Institut archéologique du Luxembourg . 189
6. Annales du cercle archéologique de Termonde . . . 187
7. Archives belges 180
8. Bulletin bibliographique du Musée belge 180
9. Bulletin de l'Académie royale 184
10. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie 185
11. Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège . . 185
12. Bulletin de la Société d'histoire de Gand 186
13. Bulletin de la Société royale de géographie 185
14. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois 187
15. Bulletin du cercle archéologique de Malines 186
16. Musée belge (le). 181
17. Muséon (le) 181
18. Revue belge de numismatique. 182
19. Revue bénédictine de Maredsous 182
20. Revue de l'Instruction publique 184
21. Revue d'histoire ecclésiastique. 183
22. Revue générale 182

ÉTATS-UNIS.

1. The American historical Review 201

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 435
2. Académie des sciences morales et politiques 177, 436
3. Annales des sciences politiques 429
4. Annales du Midi 178
5. Bibliographe moderne (le) 430
6. Bibliothèque de l'École des chartes 173, 424
7. Bulletin critique 174, 426
8. Bulletin de littérature ecclésiastique (Toulouse) . . . 176, 431
9. Bulletin hispanique 176, 431
10. Bulletin italien 176, 431
11. La Correspondance historique et archéologique . . . 173, 426
12. Le Correspondant 432
13. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 176, 434
14. Mélanges d'archéologie et d'histoire 422
15. Nouvelle Revue historique de droit 175, 431
16. Nouvelle Revue rétrospective 420
17. Polybiblion 175, 429
18. La Révolution française. 425
19. Revue archéologique 418
20. Revue celtique 430
21. Revue critique d'histoire et de littérature 174, 427
22. Revue d'Auvergne. 178
23. Revue de Gascogne 178
24. Revue de Géographie. 175
25. Revue de l'Agenais 178

Pages
26. Revue de l'histoire de Versailles 436
27. Revue de l'Histoire des religions 430
28. Revue de Paris (la) 434
29. Revue de Synthèse historique 417
30. Revue des Bibliothèques. 176, 430
31. Revue des Études anciennes 423
32. Revue des Études historiques 173, 423
33. Revue des Questions historiques 415
34. Revue d'histoire de Lyon 438
35. Revue d'histoire diplomatique 174, 424
36. Revue d'histoire moderne et contemporaine 426
37. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. 432
38. Revue du Berry. 178
39. Revue générale du droit. 176, 431
40. Revue historique et archéologique du Maine 178
41. Revue historique de Provence. 437
42. Revue maritime 175
43. Revue napoléonienne. 421
44. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 179
45. Société des Antiquaires de l'Ouest 177
46. Société nationale des Antiquaires de France 177

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum 197
2. The Contemporary Review 198
3. The English historical Review. 197
4. The Nineteenth Century. 199
5. Quarterly Review 199

ITALIE.

1. Archivio storico italiano. 203
2. Archivio storico lombardo 203
3. Archivio storico per le provincie napoletane 204
4. Archivio storico siciliano 205
5. Bullettino dell' Istituto storico italiano 206
6. Deputazione di storia patria per le prov. di Romagna . 203
7. Nuovo archivio veneto 205
8. Rivista storica italiana 206
9. Studi storici 205

SUISSE.

1. Bollettino storico della Svizzera italiana 207

Chronique et Bibliographie 208, 440
Index bibliographique 451
Erratum 450

L'un des propriétaires-gérants, G. Monod.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MR

NON-CIRCULATING

NON-CIRCULATING

Stanford University Libraries
3 6105 013 081 877

DEVIN LIBRARY 1902
67648 V.60
NAME
DATE
NAME
DATE